RE'PONSE AU LIVRE DE M[R] ARNAUD INTITULE' LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE touchant l'Euchariſtie défenduë.

PREMIERE PARTIE.

Veritas fatigari poteſt vinci non poteſt. *Ether & Beat. lib. 1.*



Se vend à Quevilly,

Par JEAN LUCAS, demeurant à Roüen, ruë S. Lo, prés la Porte du Palais.

M. DC. LXXI.

A MESSIEURS
M^RS LES MINISTRES
ET
ANCIENS DU CONSISTOIRE
QUI S'ASSEMBLE A CHARENTON.

MEssieurs & trés-honorez Freres,

Comme le livre que je vous presente n'a esté fait principalement que pour dissiper les fausses apparences de Perpétuité, dont on a voulu relever des dogmes qui altérent la pureté de la foy Chrétienne touchant le S. Sacrement de l'Eucharistie, j'ay lieu d'espérer qu'il ne vous sera pas desagréable. Car bien que la Religion que nous professons n'ayt pas besoin d'estre soûtenuë par la main des hommes non plus qu'autrefois l'Arche des Israëlites, nous avons pourtant sujet de nous réjouïr en Dieu, quand nous voyons que le reproche qu'on nous fait de nous estre éloignez de la foy ancienne, retombe sur ceux qui nous le font. Vous trouverez icy sur cette matiere de l'Eucharistie une fidele &

naïve representation des choses, telles qu'elles sont en effet, opposée à tout ce que l'adresse de l'esprit, & la fecondité de l'imagination ont esté capables de produire de plus specieux pour ébloüir les yeux, & corrompre le jugement. Dés que j'eus lû le premier écrit de ces Messieurs à qui je répons, la premiere pensée que j'eus fut de leur appliquer ce que le sage Salomon dit des hommes en general, Que Dieu les a faits droits : mais qu'ils ont cherché beaucoup de discours. *En effet qu'y-a-t-il de plus simple que la sainte Cene du Seigneur selon qu'il l'a luy mesme instituée, & que les Apôtres en ont parlé ? Et qu'y-a-t-il de plus détourné que d'aller chercher ce qu'on doit croire de ce Sacrement dans les diverses opinions des derniers tems, & dans les inclinations inégales des peuples, mesme de ceux qui sont les plus éloignez de nous ? Ces chemins escartez ont d'eux mesmes un caractére suspect, il ne se peut que la seule proposition n'en donne du dégoust, & qu'on n'en tire une consequence peu avantageuse pour les doctrines que ces Messieurs veulent autoriser. Ie n'ay pas laissé neanmoins d'y entrer avec eux pour m'accommoder à leurs propres principes autant que la verité le peut permettre, & s'ils veulent lire cette Réponse avec un esprit libre & desintéressé, je m'assûre qu'ils reconnoistront eux mesmes le contraire*

Ecl. 7. 29.

de ce qu'ils ont voulu persuader aux autres. *Ie vous offre donc,* MESSIEVRS ET TRES-HONOREZ FRERES, *ce dernier fruit de mon travail, premierement pour vostre propre consolation, & apres pour vous donner un témoignage public de mon respect, & de ma reconnoissance. Tout ce que je fais vous est dû avec justice, non seulement par le droit que vous avez sur moy, & sur mes occupations, mais aussi parce que c'est en partie, de vos bons exemples que j'ay tiré, & que je tire encor tous les jours les motifs qui me fortifient dans la crainte de Dieu, & dans l'amour de la verité. C'est dans vostre sainte societé que j'apprens l'art de servir le Maistre commun des Anges & des hommes, selon la pureté du culte qu'il nous a prescrit, & l'art encore de travailler à mesme tems à mon salut, & à celuy des autres. Et que ne peut-on pas apprendre dans une compagnie où tous les cœurs, & tous les esprits concourent ensemble dans la pratique de la pieté, & de la charité, & dans laquelle tous ceux qui la composent n'ont autre but que de tenir une conduite qui attire la benédiction du Ciel sur eux, & sur le troupeau que Dieu a commis à leurs soins, & qui les rende toûjours dignes de la protection de nostre grand & invincible Monarque. Cét ouvrage eust plustôt vû le jour sans les trois grandes pertes que nous avons faites de Mes-*

ſieurs Drelincourt , Daillé & Morus , trois noms dignes d'une éternelle memoire. Ces pertes ſe ſont ſuivies de ſi prés que nous n'avons pas eu le loiſir , ſi je l'oſe ainſi dire , de pleurer pour chacune autant que nous euſſions voulu. La premiére nous donna une douleur tres amere , la ſeconde nous fût un accablement , & nous n'avons pas laiſſé de ſentir vivement la derniere , bien que noſtre ſentiment ſe trouvaſt déja comme épuiſé par les deux autres. Dieu ayant retiré à ſoy ces trois illuſtres Miniſtres de ſa Parole il n'eſtoit pas poſſible que cét ouvrage n'en fuſt retardé. Mais puiſqu'il eſt maintenant en état d'eſtre publié , je vous ſupplie, Messievrs, *de trouver bon que je vous le dédie , & qu'il paroiſſe dans le monde honoré de voſtre Nom. Le Pere de lumiere de qui deſcend* tout don parfait , *veüille vous enrichir de plus en plus de ſes graces , & conſerver voſtre ſainte Compagnie , & le troupeau qu'il a commis à voſtre conduite. Ce ſont les vœux ardens que fait pour vous tous ,*

Messieurs et tres-honorez Freres,

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant
ſerviteur & frere en Jeſus-Chriſt ,
CLAUDE.

PREFACE.

LA dispute que le premier traité de la Perpetuité de la foy a émeuë sur le sujet de l'Eucharistie a fait tant de bruit dans le monde depuis le dernier livre de M. Arnaud, que je n'ay pas besoin de rendre conte ny de l'occasion, ny des motifs qui m'engagent à cette troisiéme Réponse. Outre l'intéreſt de la cauſe que je défens, & que je ne ſaurois abandonner ſans trahir ma vocation & ma conſcience, chacun voit que je m'y trouve encore obligé par la neceſſité d'éclaircir des faits, & de ſoûtenir ou de réfuter des principes qui ſont en conteſtation entre M. Arnaud, & moy.

Cependant quelque juſtice & quelque neceſſité qu'il-y-ait dans la publication de cet ouvrage, je ne laiſſe pas de craindre que quelqu'un ne ſoit rebuté de voir tant d'écrits ſur une meſme matiére. Car c'eſt icy le ſixiéme depuis le prémier traité de la Perpétuité, ſans y comprendre les deux du P. Noüet & de moy. D'ailleurs ces écrits qui n'eſtoient d'abord que de petits traitez

ſont devenus inſenſiblement de gros volumes. Et avec tout cela l'on n'a pas encore vû ce que M. Arnaud, ou ſes amis doivent donner ſur les ſix prémiers ſiécles, ſur leſquels il y aura ſans doute beaucoup de choſes à dire de part & d'autre.

Si l'on ſe plaint de cette longueur, j'avouë que ce ne ſera pas ſans quelque fondement. Car bien que la controverſe de l'Euchariſtie ſoit une des plus importantes de celles qui ſéparent l'Egliſe Romaine & les Proteſtans, ce qui fait qu'on ne la doit pas examiner negligemment, on la pourroit néanmoins traiter avec plus de briéveté, & cela meſme qu'elle eſt importante eſt une raiſon pour éviter les circuits qui ne ſont que laſſer l'eſprit, & le détourner de la vérité. Mais la plainte ſeroit injuſte ſi elle tomboit ſur moy à qui ces longueurs ne doivent pas eſtre imputées. On ne peut ſe plaindre légitimement que de ceux qui ont fait ce labyrinte, & qui s'y ſont jettez les prémiers à deſſein d'y attirer les autres. Car pour moy j'ay toûjours proteſté que je n'y entrois que par condeſcendance, ſeulement pour les ſuivre, & pour tâcher de les en retirer, & de les ramener au bon chemin.

Il eſt certain que pour bien terminer ce différent il ne faudroit avoir recours qu'à

l'Ecriture Sainte, par laquelle on peut examiner la nature du Sacrement que Jesus-Christ a institué, la fin qu'il s'y est proposée, la force des expressions dont il s'est servy, la maniére dõt il l'a luy-mesme célébré, les circonstances qui ont accompagné cette célébration, l'impression que ses paroles, & ses actions doivent avoir faite sur l'esprit de ses Apôtres, la veuë dans laquelle les Apôtres en ont parlé eux-mesmes, le rapport que ce Sacrement doit avoir avec les autres parties de la Religion Chrétienne, & en un mot tout ce qu'on a accoutumé de considérer lors qu'on veut faire une exacte recherche de la verité. Cette voye seroit sans doute la plus courte & la plus assurée, ou pour mieux dire, elle est la seule assurée, & la seule capable de mettre la conscience en repos, parce que les Sacremens de la Religion Chrétienne estant comme ils sont d'institution divine immédiatement, nostre foy, nostre espérance, & nostre culte à leur égard doit estre immédiatement étably sur la parole de Dieu, n'y ayant personne qui les puisse étendre au delà des bornes de la révelation céleste.

Il eust esté à desirer que l'Auteur de la Perpétuité, & M. Arnaud, se fussent tournez de ce côté-là. Mais puisqu'ils vouloient

ſuivre une autre route, & rechercher ce qui en a eſté crû dans l'Egliſe avant la naiſſance des conteſtations, ils devoient au moins épargner aux lecteurs les digreſſions inutiles. C'eſt ainſi que j'appelle tout ce qu'ils ont fait juſqu'à preſent, & particuliérement ce dernier volume de M. Arnaud. Il s'eſt engagé à nous en donner un autre, où il promet de diſcuter la créance des ſix prémiers ſiécles, ce qui marque aſſez qu'il a reconnu luy-meſme la néceſſité de cette diſcuſſion. Pourquoy ne s'y eſt-il pas appliqué d'abord, puis qu'enfin il-y faut venir? Pourquoy s'amuſer encore à des ſuppoſitions imaginaires de la créance diſtincte de la préſence, ou de l'abſence réelle, & de la conformité des Grecs, & des autrés Chrétiens Orientaux avec l'Egliſe Romaine dans le dogme de la tranſſubſtanciation?

On a vû paroître depuis quelque tems trois différentes Méthodes ſur cette matiére, celle du pere Maimbourg, celle du Pere Noüet, & celle de M. Arnaud. La prémiére tâche d'arréter la diſpute par cette raiſon qu'on ne doit plus remettre en queſtion ce qui a eſté une fois jugé, & ſur ce principe elle ſoûtient que puiſque la préſence réelle, & la tranſſubſtanciation ont eſté décidées par des Conciles, il ne faut plus y re-

venir. La ſeconde conſent qu'on y revienne, & que pour cet effet on recherche la véritable doctrine de l'Egliſe dans l'Ecriture, & dans les Peres de ſiécle en ſiécle. La derniére veut bien qu'on remette encore en queſtion ce qui a eſté décidé, mais elle veut auſſi que pour trouver la véritable doctrine de l'Egliſe on écoute des raiſonnemens ſur de certaines choſes qu'elle ſupoſe.

De ces trois Methodes la moins injuſte & la moins oblique eſt aſſurément celle du P. Noüet, & s'il ſe fuſt contenté de l'Ecriture ſans ſe jetter dans les livres des Péres que luy-meſme avoit comparez à une foreſt dans laquelle ſe ſauvent ceux qui ſont ſuivis des Prevoſts, on n'auroit à cet égard que des loüanges à luy donner. Celle du P. Maimbourg eſt injuſte en ce qu'il veut que les déciſions des Conciles ſoient des preſcriptions contre nous, ne ſe ſouvenant pas que rien ne peut preſcrire contre la verité, ſur tout lors qu'il s'agit du ſalut, & que les déterminations des Conciles n'eſtant ſelon nous d'aucune conſidération qu'entant qu'elles ſont conformes à l'Ecriture Sainte, & aux principes de la Religion Chrétienne, il n'y peut avoir de voye raiſonnable, ny utile pour

terminer les différens particuliers qui nous divisent, que celle d'examiner la chose au fond pour reconnoître si la conformité que nous supposons nécessaire est, ou n'est pas. Il faut néanmoins avoüer que cette Methode du P. Maimbourg est beaucoup plus adroite, & mieux concertée que celle de M. Arnaud. Car outre qu'elle est plus selon l'esprit & les intérests de l'Eglise Romaine, prenant l'autorité des décisions Ecclesiastiques pour son principe ce que l'autre ne fait pas, outre cela, dis-je, elle ne s'engage pas comme fait l'autre, ny à de nouvelles disputes, ny à de nouveaux dangers. Elles veulent toutes deux éviter la discussion du fond de la controverse. Or celle qui oppose le jugement des Conciles ne peut tout au plus que s'engager dans la dispute touchant l'autorité de l'Eglise representative, & de ses assemblées qui n'est pas une dispute nouvelle. Au lieu que l'autre fait des suppositions que nous soutenons estre fausses, & dont nous prétendons qu'elle ne sauroit faire un bon usage quand mesme on n'en montreroit pas la fausseté, & par ce moyen elle se jette dans des controverses nouvelles & longues, où non seulement elle ne peut rien gagner, mais où elle court risque de tout perdre pour la

cause qu'elle défend, de sorte qu'il semble que ce nouveau chemin n'ait esté ouvert que pour nous y procurer de nouveaux avantages contre l'Eglise Romaine & ses doctrines.

Cela paroîtra évidemment si on prend la peine de lire cet ouvrage. Car premiérement on y verra en général l'inutilité des suppositions, & des raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, & de M. Arnaud, & en particulier l'inutilité de leur supposition touchant les Grecs, & les autres Eglises qu'on appelle Schismatiques. C'est le sujet du premier & du second Livre. Dans le premier je montre que la Methode de ces Messieurs ne peut estre d'aucun effet á nostre égard, & que raisonnablement nous ne sommes obligez, ny de les écouter, ny de leur répondre, pendant qu'ils mettront à part l'Ecriture Sainte qui est l'unique regle de nostre foy, & qu'ils laisseront subsister en leur entier les preuves de fait prises du témoignage des Peres, par lesquelles nous sommes persuadez qu'il s'est fait un changement dans l'Eglise Romaine. Dans le second je fais voir que quand on auroit supposé que les Grecs, & les autres Chrétiens Orientaux sont d'accord avec l'Eglise Romaine dans les dogmes de la

préſence réelle, & de la tranſſubſtanciation la conſéquence que ces Meſſieurs en veulent tirer ſeroit nulle, & qu'il ne s'enſuivroit pas que ces dogmes fuſſent perpétuels dans l'Egliſe Chrétienne, ce qui rend la principale partie du livre de M. Arnaud inutile.

En ſecond lieu on verra dans mon ouvrage la fauſſeté de cette ſuppoſition que la véritable Egliſe Gréque, & les autres Societez Orientales croyent la tranſſubſtanciation, & qu'elles adorent le Sacrement comme fait l'Egliſe Romaine. On y verra le contraire ſi clairement étably, & les preuves de M. Arnaud ſi ſolidement détruites qu'on s'étonnera je m'aſſure, qu'il ait traité cette matiére avec tant d'éblouïſſement, & néanmoins avec tant de confiance & tant de hauteur. On y verra en meſme tems la réfutation de ce qu'il a prétendu prouver touchant les Grecs depuis le ſeptiéme ſiécle juſqu'à l'onziéme, & touchant les Latins dans le ſeptiéme & dans le huitiéme, avec celle des conſéquences qu'il a tirées à perte de veuë du prétendu conſentement de toutes les Egliſes dans les dogmes de la préſence réelle & de la tranſſubſtanciation. C'eſt le ſujet du troiſiéme, du quatriéme, & du cinquiéme

Livre. Le troisiéme justifie d'un côté par des preves fortes, & en grand nombre que les Crecs ne croyent pas la transsubstanciation, ny n'adorent pas le Sacrement d'adoration de latrie comme fait l'Eglise Romaine, & de l'autre il explique quelle est leur veritable créance, en quoy ils conviennent avec les Latins & avec nous, & en quoy ils en différent. Dans le quatriéme je répons à toutes les preuves de M. Arnaud, j'en découvre les defauts, & je fais voir que mesme la plus-part des choses qu'il met en avant concluent nécessairement contre luy. J'y répons aussi en mesme tems à son septiéme Livre à cause de la connexité des matiéres, parce qu'il y traite des Auteurs Grecs du septiéme, huitiéme, neuviéme, & dixiéme siécles. Dans mon cinquiéme Livre je passe aux autres Chrétiens qu'on appelle Schismatiques, Moscovites, Arméniens, Nestoriens, Jacobites, Cophtes, Ethiopiens, & je montre qu'ils ne croyent point la transsubstanciation, ny la présence réelle des Latins. De là je viens aux Latins mesmes dans le septiéme & huitiéme siécles, & j'examine le huitiéme Livre de M. Arnaud, aprés quoy j'examine aussi son dixiéme Livre qui est des conséquences du consentement des Eglises qu'il prétendoit avoir éta-

bli, & je fais voir que ce ne ſont que des paralogiſmes & des illuſions.

En troiſiéme lieu on verra dans mon ouvrage la fauſſeté de la ſeconde ſuppoſition de M. Arnaud touchant la créance diſtincte de la préſence ou de l'abſence réelle tres-clairement découverte, & ſon ſixiéme Livre réfuté. On y verra en ſuite par la réfutation du neuviéme, ſes conjectures ſur l'impoſſibilité d'un changement abatuës, & la poſſibilité, ou pour mieux dire la facilité de ce changement bien établie. On y verra enfin l'innovation de Paſchaſe auſſi évidemment démontrée qu'une choſe de cette nature le peut eſtre. C'eſt le ſujet de mon ſixiéme Livre.

Voila la matiére que je traite, d'où il ſera facile de reconnoître la vérité de ce que j'ay dit, que ce nouveau chemin n'a eſté ouvert que pour nous y faire obtenir de nouveaux avantages contre l'Egliſe Romaine. Je ne parle pas de l'intention de ces Meſſieurs, ils ſe ſont aſſez déclarez contre nous pour ne laiſſer plus de lieu deſormais de les ſoupçonner de colluſion, & le dernier livre de M. Arnaud y a pourvû peut-eſtre un peu plus que de raiſon. Mais je parle du ſuccez que leur Méthode a eu, tout contraire à la fin qu'ils ſe propoſoient. Par exemple c'eſt

elle

elle qui m'a donné occasion de justifier que les Grecs ne croyoient point la transsubstanciation, ny la présence réelle que l'Eglise Romaine enseigne, au temps de la condamnation de Bérenger, ny dans les siécles précedens, ny dans les siécles suivans; que quelques efforts que les Latins ayent fait depuis l'onziéme siécle jusqu'à présent, pour faire entrer ces dogmes dans la Grece, on ne peut pourtant pas encore dire que la véritable Eglise Grecque les ait receus; qu'on ne peut pas dire aussi que les Arméniens, & les autres Schismatiques les crussent non plus que les Grecs. Or qui ne voit que la prémiere & la plus naturelle conséquence qu'on puisse tirer de là, est que ces dogmes sont nouveaux; car s'ils estoient du prémier établissement de la Religion Chrétienne ils paroitroient dans ces Eglises, elles les auroient retenus en se séparant d'avec les Latins, & ce qu'ils n'y paroissent pas est un signe manifeste de leur nouveauté. Cette conséquence n'est pas comme celle que M. Arnaud prétendoit tirer, la sienne & la mienne sont non seulement contraires dans la matiére, mais elles sont aussi fort differentes quant à la forme, la mienne est juste & droite, la sienne n'a

ny justesse ny vérité. Car quand les Grecs & les autres Orientaux croiroient aujourd'huy la transubstanciation, quand mesme ils la croiroient depuis quelques siécles, quel avantage en peut tirer M. Arnaud, puis qu'on luy fait voir plusieurs voyes par lesquelles elle auroit pû s'introduire dans ces Eglises? Mais s'il est vray qu'elles ne la tinsent pas ny dans l'onziéme siécle, ny dans les suivans, comme je croy l'avoir invinciblement prouvé, on ne sauroit s'imaginer comment elle y seroit disparuë, ny comment les Latins qui ont couvert depuis plusieurs siécles tous ces pays là de leurs Missions auroient laissé perdre parmy ces peuples un dogme qu'il leur estoit si important d'y conserver. D'ailleurs cette mesme Methode m'a fourny l'occasion de renverser les prétenduës impossibilitez d'un changement, & d'en faire voir au contraire la facilité. Or quand nous n'aurions sû que répondre aux raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, & de M. Arnaud, leur cause n'en fust devenuë guére meilleure, parce qu'on leur eust toûjours opposé nos preuves de fait, & que la question de la Perpétuité des doctrines dont il s'agit ne se peut décider que par l'e-

xamen de ces preuves. Au lieu qu'ayant fait voir que ces impoſſibilitez ſont chimériques, & que le changement a pû facilement arriver, c'eſt une grande préparation pour croire qu'il eſt arrivé en effet, & pour en trouver l'hiſtoire que nous en faiſons fort véritable. Il eſt donc certain que ces Meſſieurs ne pouvoient plus mal choiſir pour les intérets de l'Egliſe Romaine qu'en prenant une voye où il n'y avoit rien à eſpérer, & où il-y-avoit beaucoup à craindre pour elle, & que la cauſe qu'ils ont attaquée leur a plus d'obligation que celle qu'ils ont défenduë. Sans eux on ne ſe fuſt peut-eſtre pas fort mis en peine, ny d'éclaircir la veritable créance de l'Egliſe Grecque, ou celle de l'Egliſe Arménienne, ny de déveloper le myſtére des Séminaires & des Miſſions, ny de faire voir comment le changement a pû ſe faire, & comment il s'eſt fait. Ils ont fait naître la penſée d'en dire ce qu'on en ſavoit, & ils en ont au moins donné l'occaſion.

Mais aprés avoir rendu conte des parties de mon ouvrage, & de l'état préſent de cette diſpute à l'égard du fond, il eſt juſte de dire auſſi quelque choſe de la maniére dont j'ay traité les ſujets que j'avois

en main. Un de mes prémiers soins á esté de garder religieusement la sincérité & la bonne foy. Comme je n'ignore pas que la préoccupation, l'engagement, l'amour de la vaine gloire, & quelquefois mesme un secret desir de se vanger d'un adversaire, sont des passions qui se mélent d'ordinaire dans les disputes, & qui ne manquent pas de corrompre le cœur & l'esprit, j'ay tâché de tout mon pouvoir non seulement de m'en éloigner, mais aussi de me précautionner contre leurs surprises. Pour cét effet je puis dire que j'ay travaillé comme sous les yeux de Dieu, ne me proposant pour but que sa gloire & sa vérité, & me représentant sans cesse que je n'écrivois pas une période dont je ne luy dûsse un jour rendre conte. Je ne me suis point écarté de la sincérité & de la droiture qu'un homme de bien doit garder dans ces occasions. On ne trouvera point que j'aye pris à contre-sens les paroles de M. Arnaud, que je luy aye imputé de dire ce qu'en effet il ne dit pas, ou que j'aye étendu ses expressions au delà de leur signification naturelle. On ne pourra pas me reprocher d'avoir fait des traductions peu fideles, ny que j'aye tronqué des passages en supri-

mant des clauses importantes, ny que j'en aye allégué abusivement, & contre l'intention des Auteurs. J'espére qu'on ne trouvera point d'illusions, ny dans mes raisonnemens, ny dans mes réponses, ny dans mes suppositions, ny dans mes autres discours. J'ay suivy autant que je l'ay pû connoître la raison & la nature, & je ne me suis servy de la Philosophie que pour fortifier les lumiéres ordinaires du sens commun, & non pour les étouffer ou pour empécher leur action.

J'espere aussi qu'on ne se plaindra pas que je n'aye gardé soit en général envers l'Eglise Romaine, soit en particulier envers M. Arnaud toute la modération qu'on pouvoit raisonnablement attendre de moy. J'ay marqué les erreurs & les illusions de M. Arnaud que j'ay trouvées en grand nombre sur toutes les matiéres qu'il a traitées, & particuliérement sur le sujet des Grecs. Je me suis plaint du peu de sincérité qui paroissoit dans l'allégation de plusieurs passages, en ayant trouvé quelques-uns qui n'estoient pas traduits fidellement, d'autres où il avoit supprimé des clauses entiéres qui vuidoient la difficulté, & d'autres encor qui estoient employez visible-

ment contre le ſens de leurs Auteurs. Je n'ay pû me taire lors que j'ay vû qu'il détachoit de la ſuite du diſcours quelques unes de mes paroles pour les faire regarder dans d'autres veuës que dans celles que je leur avois données, ou qu'il m'imputoit mal-à-propos des ſens chimeriques pour s'en faire la matiére d'un triomphe, ou qu'il attaquoit injuſtement l'honneur de quelques perſonnes célébres, ou qu'il tâchoit de décrier par des termes violens & odieux noſtre Morale qui ne peut eſtre que ſainte & pure, puiſque nous n'avons que celle de la Loy & de l'Evangile, ou en général qu'il employoit ſon ſtile déclamatoire pour éblouïr le monde & faire méconnoitre la vérité. J'ay relevé pluſieurs contradictions où il eſt tombé, pluſieurs ſentimens intereſſez qu'il a fait paroitre, pluſieurs ſuppoſitions trompeuſes qu'il a voulu introduire dans cette diſpute, pluſieurs accuſations vaines & mal fondées dont il m'a chargé, quelques fautes meſme d'Hiſtoire & de Grammaire, ſur leſquelles pourtant j'ay paſſé legérement. Enfin, je luy ay repreſenté ce que j'ay cru luy devoir dire dans ces occaſions, & dans quelques autres ſemblables, & je proteſte encore icy que je

l'aurois tout à fait épargné sur la pluspart de ces choses si l'intérest de la cause que je défens me l'eust permis. Mais ce que je lui en ay dit a esté sans aigreur, & sans emportement, & sans me plaindre mesme que le moins que j'ay pû de ses préfaces étudiées, & de cette âpreté imperieuse qu'il a répanduë par tout son livre, où l'on ne voit que les termes *d'entousiasme*, *d'extravagance*, *de propositions insensées*, & autres semblables. J'avouë que les injures ne sont pas agréables, & que d'abord j'ay trouvé étrange que M. Arnaud eust voulu prendre contre moy un stile si peu conforme à sa profession : Mais enfin je m'y suis accoutumé, j'ay passé par dessus, & je m'en suis consolé par les motifs de la patience Chrétienne. Il y a des personnes de mérite, mesme dans sa communion qu'il n'a pas plus ménagez que moy, & apres tout il me suffit de savoir que je n'ay point donné de juste sujet à vne si grande animosité, comme je croy que plusieurs l'auront déja reconnu, & que M. Arnaud le reconnoitra luy-mesme quand il lira mon dernier chapitre, où je répons à son onziéme Livre qui est touchant nos prétendus Différens personnels.

Pour ce qui regarde l'exactitude je croy y en avoir autant apporté qu'on en peut desirer dans une Réponse comme celle-cy. A la vérité je n'ay pas suivy aveuglément M. Arnaud lors qu'il s'est écarté de son sujet, comme il a fait dans les derniers Chapitres de son prémier Livre, où il traite de l'Episcopat, de la priére pour les morts, de l'invocation des Saints, du culte des Reliques, & de la défense de certaines viandes. Comme il ne s'agit dans ce different que de l'Eucharistie, c'eust esté pecher contre le bon sens, & abuser grossiérement de la patience des Lecteurs, que de s'engager dans ces controverses, sur chacune desquelles on pourroit faire un volume, sans dire que j'ay voulu éviter la longueur que M. Arnaud semble avoir au contraire affectée. Mais en gardant une exactitude de choix & de discernement, je n'ay rien laissé de considérable sur nostre matiére dans le livre de M. Arnaud, à quoy je n'aye satisfait, excepté les deux dissertations de critique sur Jean Scot, & sur Bertram, ausquelles on prépare une Réponse à part. On ne peut pas dire que M. Arnaud & ses amis en ayent fait de mesme à mon égard, car pour en parler franchement qu'y a-il

de moins exact, ou de plus negligé que leur gros ouvrage á le considérer comme une réfutation de ma Réponse à la Perpétuité dont à peine ont-ils touché la dixiéme partie ? Ils ont pris deçà & delà quelques-uns de mes passages détachez de la suite du raisonnement, & la plusport tournez en un autre sens, sur cela ils ont battu du pays en Orient & en Occident, & c'est ce qu'ils ont appellé, *La Perpétuité de la foy défenduë contre le livre du sieur Claude Ministre de Charenton.* Puisque je n'avois fait que suivre le second traité de la Perpétuïté, m'estant mesme accommodé à son ordre, ne faloit-il pas pour le défendre contre mon livre me suivre aussi un peu plus ponctuellement ? Et si l'on vouloit renvoyer à un second volume ce qui regardoit les six prémiers siécles, encore faloit-il s'attacher au reste avec quelque soin. C'est en vain que M. Arnaud s'excuse sur la longueur où il se seroit engagé. Pour estre court il ne faut que s'arréter aux choses essentielles, éviter les digressions inutiles, & retrancher les discours superflus & les injures. C'est encore en vain qu'il prend prétexte de ce qu'en suivant *mes fantaisies*, comme il parle, la liaison de ses

Dans sa Préface.

principes avec ses conséquences demeuroit cachée & obscurcie. Car que veut dire cela sinon qu'il a voulu par ce moyen sauver des couleurs & des apparences qui ne pouvoient subsister autrement? Pourquoy appeller un ordre dans lequel l'Auteur de la Perpétuité estoit entré luy mesme, & que je n'avois fait que suivre, pourquoy, dis-je, l'appeller *mes fantaisies?* Pourquoy du moins supprimer beaucoup de choses que j'avois mises en avant, qui montrent la fausseté de ces prétendus principes & de ces conséquences, & pourquoy donner à cette négligence le tiltre de *La Perpétuité défenduë?* Pour moy qui n'ay pas crû qu'il falust suivre cét exemple, j'ay examiné tout ce que j'ay trouvé d'important dans M. Arnaud, ou qui pouvoit faire quelque peine. Si j'ay changé son ordre en quelques endroits ç'a esté pour en établir un meilleur, plus naturel & plus court, comme lors que j'ay joint son septiéme Livre qui traite des Auteurs Grecs depuis le septiéme siécle jusqu'à l'onziéme à la dispute générale de l'Eglise Grecque pour n'en faire pas à deux fois, ou lors que j'ay rapporté son sixiéme Livre touchant la créance distincte de la présence

ou de l'abſence réelle, à la queſtion de l'impoſſibilité du changement, parce qu'en effet cette créance diſtincte n'avoit eſté inventée que pour cét uſage, ou lors que j'ay renvoyé ce qu'il dit de Paſchaſe & des Auteurs du neuviéme ſiecle dans la ſeconde partie de ſon huitiéme Livre, à l'hiſtoire de l'innovation, parce que c'eſtoit là ſon veritable lieu. Mais en cela meſme je n'ay en rien affoibly les preuves de M. Arnaud, ny n'en ay examiné moins exactement ſon livre.

Au reſte les Auteurs dont je me ſuis ſervy ne peuvent eſtre ſuſpects à M. Arnaud, puiſque ce ſont pour la pluſpart, ou des Grecs, ou des gens de la Communion Romaine, ou des Auteurs des ſiécles paſſez, qui ny les uns, ny les autres n'ont écrit en veuë de noſtre diſpute. Je n'en ay allegué que tres-peu de Proteſtans, & ceux-là meſmes que j'ay alleguez ſont tels que leur ſincérité ne peut eſtre révoquée en doute. M. Arnaud, & ſes amis n'en ont pas uſé de la ſorte, eux qui ont produit dans cette diſpute des actes & des atteſtations mandiées par les Miſſionnaires, comme les actes d'un Synode de Chypre, la Profeſſion de Foy de ſix Preſtres du Patriarchat d'An-

tioche, & quelques autres pieces sembla-bles du douziéme Livre, des écrits de Grecs, d'Arméniens, ou de Nestoriens Latinisez, comme de Manuël Calecas, de Jean Plusiadéne, d'Adam Nestorien, & de Hacciadour Patriarche Arménien résident encore aujourd'huy à Rome, des témoignages d'Echoliers du Séminaire de Rome comme de Paysius Ligaridius, d'Abraham Ecchellensis, & de Leo Allatius, &c. Ils se sont aussi servis d'ordinaire d'un nouveau Continuateur de Baronius nommé Odoricus Raynaldus Prestre de l'Oratoire de Rome, mais si on veut savoir de quel poids est cét Auteur, on en peut estre éclaircy par cette description. C'est *un homme qui a peu d'esprit, qui n'a nul jugement, nulle sincérité, nulle bonne foy, qui debite avec une audace insupportable, & comme si c'estoient des articles de foy, les plus insoutenables prétentions de la Cour de Rome, qui allegue les Auteurs les plus partiaux & les plus emportez, comme Poggius, Blondus, Turrecremata, & autres semblables, comme des témoins irréprochables, & apres lesquels on soit obligé de condamner les plus gens de bien, & ceux mesmes dont Dieu a fait connoître la sainteté par des miracles, qui faute de preuves se*

répand en injures & en declamations outrageuses & indignes d'un Historien, qui ne doit jamais témoigner de passion. Et enfin un homme tel qu'il n'y eut jamais de personne moins propre pour un si important ouvrage qu'est l'Histoire Ecclésiastique. Voilà le carractére de cét Auteur. Qui s'imagineroit que des gens qui en croiroient ce que je viens de dire, & qui voudroient bien que tout le monde en fist le mesme jugement, voulussent l'employer dans une dispute aussi importante que celle-cy, & en tirer la plus-part de leurs histoires. Et néanmoins ce sont ces Messieurs qui nous l'alleguent aujourduy avec tant de confiance, qui l'ont eux-mesmes dépeint de la maniére que je viens de représenter. C'est M. Arnaud ou ses amis qui sous le nom de *quelques Théologiens* ont pris la peine de faire savoir au public par des remarques imprimees qu'apres avoir lû cette histoire avec application ils en faisoient ce jugement. Aprés cela ne peut-on pas justement leur appliquer ce que S. Augustin disoit à Fauste, *Qui est-ce qui aprés avoir décrié un témoin comme faux & corrompu, s'avise de le produire en témoignage? Si nous le croyons, & ne le croyons pas selon vostre*

Remarques sur le 18 Tome des Annales Ecclesiastiques de Odoricus Raynaldus Continuateur de Baronius imprimées à Munster chez Bernard Raesfeld 1666.

Aug. Cont. Faust. lib. 32. c. 16.

fantaiſie ce n'eſt plus luy que nous croyons; c'eſt vous. Et s'il vous en faloit croire, nous n'aurions que faire que vous nous allegaſſiez des témoins.

On verra ce que ces Meſſieurs feront dans la ſuite, mais s'ils en uſoient encore de meſme qu'ils ont fait dans cette occaſion, s'ils prétendoient ne nous alleguer que des Auteurs décriez, des faux Grecs, des Echoliers des Séminaires, des gens gagnez pour les intérets de Rome, ou Proſelytes de ſa doctrine; & réünis à ſon Siége, cela voudroit dire que leur autorité auroit bien plus de part à cette diſpute que la raiſon, & enfin on ſe reſoudroit peut-eſtre à les laiſſer parler ſeuls, n'eſtant pas juſte de ſe voir ſans ceſſe occupez à combattre des phantômes & à diſſiper des ombres. Pour ſoûtenir ſolidement & de bonne foy l'hypotheſe de l'Auteur de la Perpétuité, il faut s'attacher à montrer que la préſence réelle, & la tranſſubſtanciation eſtoient établies & tenuës communément dans toutes les Egliſes Chrétiennes, au temps des diſputes, de Bérenger, à quoy mille atteſtations de perſonnes vivantes aujourduy ne ſervent de rien. Ces atteſtations peuvent ſervir à

faire voir que les ſoins qu'on a pris depuis ſi long-tems & que l'on continuë encore de prendre pour introduire inſenſiblement les dogmes de l'Egliſe Romaine dans les autres Egliſes, par les voyes que j'ay marquées dans mon ſecond Livre, & en particulier par les Miſſions & les Séminaires n'ont pas eſté tout à fait infructueux. Mais c'eſt la plus grande de toutes les illuſions que de s'en vouloir ſervir pour conclurre que les doctrines dont nous diſputons fuſſent établies par tout au tems de Bérenger, ou qu'elles fuſſent perpétuelles. Il-y-a ſujet d'eſperer que le monde ne s'y laiſſera plus tromper, & que ce qu'on a fait juſqu'icy, ſuffira pour faire connoître la verité. Nous ne ſommes plus dans ces tems d'ignorance & de ténébres, où l'on abuſoit trop facilement de la crédulité des hommes. Noſtre ſiécle eſt éclairé, ſes lumieres meſme ſont vives & pénétrantes, & nous y verrions tomber beaucoup de vieilles erreurs ſi elles n'étoient ſoûtenuës par l'alliance qu'elles ont avec les intérets temporels. Dieu rompra cette alliance quand il luy plaira, mais c'eſt à nous à nous tenir fer-

mes dans la ſienne, à préferer l'honneur que nous avons d'y eſtre, à tous les avantages de la terre; & à le prier qu'il y amene par ſa grace ceux qui en ſont éloignez, afin que nous n'ayons tous enſemble qu'un meſme cœur pour le craindre, & une meſme bouche pour le glorifier.

RE'PONSE AU LIVRE DE M. ARNAUD, INTITULE' *LA PERPETUITE' DE LA FOY de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie défenduë.*

LIVRE PREMIER.

Où il est traité de la Méthode que l'Auteur de la Perpétuité a suivie.

CHAPITRE PREMIER.

Que je suis en droit de supposer pour bonnes, comme j'ay fait, les preuves de M. Aubertin, contre le Livre de la Perpétuité, jusqu'à ce que M. Arnaud les ait détruites.

Chap. I.

BIEN que la colére qui regne par tout dans le Livre de M. Arnaud me persuade en quelque sorte que ses censures ne sont pas toûjours raisonnables, il ne faut pas laisser de les examiner avec un esprit tranquile. Si elles se trouvent justes, j'en dois faire mon profit, sans prendre garde à l'aigreur qui les accompagne, & si

CHAP. I. elles ne le sont pas, l'intérest de ma cause veut que je tâche d'en faire connoître l'injustice par une défense modeste, & Chrétienne. C'est ainsi que je me propose d'en user, non seulement dans les commencemens, mais aussi dans toute la suite de cet ouvrage que je consacre à l'éclaircissement de la verité, & l'avancement de la gloire de Dieu, qui est l'Auteur & le Pere de la lumiere, & de la verité.

Il est certain, dit M. Arnaud dés l'entrée, *que pourvû qu'on veüille accorder à M. Claude le privilege dont il se met d'abord en possession d'inventer & de supposer tout ce qui luy plaît, il prend une voye fort seure pour conclurre tout ce qu'il voudra. Je m'étonne seulement que croyant avoir ce droit merveilleux, il s'amuse encore à faire des livres: Car il pourroit terminer absolument tous nos defférens avec beaucoup moins de peine. Il n'avoit qu'à supposer tout d'un coup qu'il a raison & que les Catholiques ont tort, & par là toutes les questions seroient finies. Il pouvoit mesme se contenter de cette demy-page pour toute réponse, car elle décide tout. Supposé que le livre d'Aubertin ait remporté une belle victoire sur l'Ecole de Rome, qu'il ayt fait voir à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait, que les preuves en soient claires, fortes & en grand nombre, qu'elles rendent le changement sensible, & qu'on ne luy oppose que des raisonnemens & des conjectures imaginaires, qu'y-a-il encore à repliquer, & dequoy M. Claude se met-il en peine? Voilà le Calvinisme victorieux & l'Eglise Catholique renversée.*

Le droit d'opposer aux raisonnemens de l'Au-

teur de la Perpétuité les preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin, & d'en parler selon l'impression que nous en avons, n'est ny *si merveilleux*, ny si extraordinaire que M. Arnaud nous en doive contester l'usage. Cét Auteur ayant entrepris de nous faire avoüer, si nous ne sommes entiérement opiniâtres, *Que la créance de l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie est la mesme que celle de toute l'Antiquité*, & n'ayant employé pour cet effet que des raisonnemens pris de l'impossibilité morale de ce changement que nous croyons estre arrivé, il ne faut point d'autre droit que le sens commun, pour luy soûtenir qu'il estoit obligé d'examiner les preuves de fait sur lesquelles l'opinion qu'il nous veut arracher de l'esprit est établie; & que pendant qu'il les laissera subsister, c'est en vain qu'il nous proposera ses raisonnemens. Il ne faut pas non plus d'autre droit que la sincerité & la justice commune pour nous donner lieu de parler de ces preuves selon nostre véritable sentiment. Car puisque nous ne les opposons à l'Auteur de la Perpétuité que comme un préjugé qui nous empéche d'écouter ses raisonnemens; il est juste que nous en puissions parler conformément à nostre pensée, afin que si cét Auteur persiste dans le dessein de nous faire faire l'aveu qu'il prétend, il s'attache avant toutes choses à lever, s'il luy est possible, l'obstacle qui rend tous ses autres efforts inutiles.

Je ne doute pas que si l'on pouvoit agir dans le monde sans préoccupation, on ne dût convenir que le livre de M. Aubertin décide seul toute la controverse de l'Eucharistie. C'est un livre estimé, où cette matiére est traitée à fond. Il répond

CHAP. I. à ceux qui avoient écrit avant luy, on l'a laissé jusqu'à présent sans replique, ce qui fait que la présomption de la victoire est pour luy, & ses preuves, quoy qu'en puisse dire M. Arnaud, sont en effet claires, fortes, & en grand nombre, mais parce que pour terminer absolument un différent & arréter la contradiction, il faut supposer des principes avoüez de part & d'autre, & qu'il est vray au fond que l'Eglise Romaine ne convient ny des preuves, ny du changement dont il est icy question, je veux bien avoüer que la dispute est encore ouverte à cét égard, & qu'en genéral nous ne pouvons fermer la bouche à personne par la simple supposition de la force & de la solidité de ce livre, car on est en liberté & en droit, si l'on veut de l'éxaminer & d'y répondre.

Mais si M. Arnaud n'eust pas supprimé une partie de ce que j'avois écrit sur ce sujet, soit dans ma premiére, soit dans ma seconde Réponse, on eust vû d'abord que bien loin d'avoir eu la préten-tion qu'il m'impute, j'ay par tout étably formellement le contraire. *Puis que M. Aubertin a fait voir par les passages formels qu'il a recueillis des Peres* (ce sont les termes de ma premiere Réponse) *que la transsubstanciation estoit inconnuë à l'Ancienne Eglise, il faut bien conclurre qu'il est arrivé du changement, puisque cette mesme transsubstanciation a esté établie dans l'onziéme siécle, & philosopher apres cela sur l'impossibilité d'un changement, c'est, ce me semble, se donner bien de la peine en vain. S'il-y avoit quelque chose à faire, ce seroit de montrer que les passages alléguez par M. Aubertin sont ou faux, ou tirez mal-à-propos contre la transsubstanciation; mais*

de laisser ces preuves de fait, qui sont nettes, formelles & concluantes, pour s'attacher à je ne say quelles impossibilitez prétenduës, c'est se joüer de la matière qu'on traite. Voicy encore comme j'ay parlé dans ma seconde Réponse; *L'on avoit sujet d'espérer que l'Auteur traitant mon Abregé, dans les egards, & dans les relations que la suite du raisonnement luy donne, s'appliqueroit à l'une de ces deux choses, ou à faire voir que les preuves de M. Aubertin sur lesquelles on s'est fondé, sont fausses, & de nulle considération, ou à montrer que la conséquence qu'on a prétendu en tirer n'est pas légitime, c'est-à-dire, qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose ait esté possible, encore qu'on fasse voir qu'elle est en effet.* Quand un homme fait des suppositions de cette sorte, on ne peut croire sans se figurer des phantômes, qu'il se mette en possession d'aucun *privilége*, ny qu'il usurpe *le droit merveilleux* de terminer les différens, ou de faire cesser les controverses par des suppositions non prouvées. Non seulement je laisse à l'Autheur de la Perpétuité la liberté de combatre les preuves de M. Aubertin, & d'en faire voir la fausseté s'il le peut, mais je le conjure de l'entreprendre & je l'en conjure mesme par l'intérest de son honneur & de son engagement, & par la necessité qu'il y-a de suivre cette voye pour terminer la contestation. Si cela s'appelle au stile de M. Arnaud vouloir *décider* le différent, je suis asluré qu'au stile d'un homme plus équitable, cela s'appelleroit vouloir dégager la dispute d'un détour inutile qui ne peut avoir aucun effet, pour la ramener à une discussion nécessaire de laquelle dépend à cét égard le dénouëment de la controverse.

C'est donc injustement que M. Arnaud m'impute d'avoir voulu décider les questions & terminer les différens par une simple supposition, & c'est un manquement de sincérité d'avoir supprimé ces endroits de mes réponses qui faisoient connoître ouvertement ma véritable intention. Mais outre ces deux défauts qu'on peut d'abord remarquer dans son procédé, il faut encore avoüer qu'à peine peut-on comprendre ce qu'il eust desiré de moy. Il voudroit que j'eusse prouvé que les preuves de M. Aubertin sont claires, fortes & en grand nombre, avant que de les supposer telles. Que veut dire, je vous prie prouver des preuves? Comment peut-on les prouver, qu'en les produisant, & en s'engageant à les soûtenir quand elles seront attaquées? Or c'est ce qu'on a fait, on les a produites, en marquant un livre qu'il n'est pas difficile de trouver, on en a fait un Abregé, on les a poussées mesmes avec quelque étenduë; on a prié l'Auteur de la Perpétuité d'en montrer l'insuffisance, ou la fausseté. Que desire davantage M. Arnaud? Voudroit-il qu'on eust fait r'imprimer le livre de M. Aubertin à la teste du mien, avec un Commentaire sur la solidité de ses preuves? Mais il ne nous auroit peut-estre pas encore accordé la liberté d'en parler avantageusement, il eust falu prouver la solidité du premier Commentaire par un second, & celle du second par un troisiéme, & entasser ainsi Commentaire sur Commentaire à l'infiny. Car celuy qui veut qu'on luy prouve les preuves de M. Aubertin, pourroit bien aussi par le mesme droit, nous demander des preuves de la solidité de nos Commentaires, & n'ayant

pas fixé le nombre de ses demandes, il-y-a apparence qu'il les pousseroit bien loin. Ce sont les prémiers fruicts de la Philosophie enjoüée de M. Arnaud, quand il ne sera pas en sa bonne humeur elle nous en produira d'autres, qui ne seront pas si divertissans. Quoy qu'il en soit, il-y-a du déreglement dans cette pensée, car la solidité d'une preuve se suppose par celuy qui l'avance, jusqu'à-ce qu'on y ait fait une bonne réponse à laquelle il faille acquiescer, & de mesme, la solidité d'une réponse se suppose par celuy qui l'a fait, jusqu'à ce qu'on l'ayt combattuë par une bonne replique, & l'on auroit sujet de se mocquer d'un homme qui prétendroit arréter la dispute, & s'exemter de repliquer en disant ; Prouvez-moy la solidité de vostre réponse. Si une preuve n'est pas bonne, c'est-à-celuy qui répond à en faire voir les défauts, & si une réponse est impertinente, c'est à l'aversaire à en découvrir l'absurdité. Jusques-là chacun est en droit de parler selon son sentiment.

Bien que ce ne soit pas icy le lieu de traiter du différent usage qu'on peut faire des suppositions dans la dispute, je ne laisseray pas d'en dire un mot pour découvrir de plus en plus l'erreur de M. Arnaud.

Les suppositions dont on se sert d'ordinaire sont de deux sortes, les unes tendent à décider absolument le différent, & les autres ne servent qu'à le régler.

Lors qu'on suppose pour décider absolument le différent, on ne doit supposer que des choses reconnuës & avoüées pour véritables par les aversaires mesmes, car ces suppositions sont com-

me des préjugez communs & inviolables qui doivent servir de loy pour le jugement du fond.

Mais lors qu'on ne suppose que pour régler la forme de la dispute, & pour empécher qu'on ne se jette dans de vaines contestations, il suffit que les choses qu'on suppose soient tenuës pour véritables par ceux qui les supposent, les autres demeurant toûjours dans la liberté d'en juger, & de les combattre, s'ils le trouvent à propos. De cette sorte chaque party suppose son sentiment comme véritable, & il l'appelle son hypothése, c'est-à-dire sa supposition. Et si on ne le supposoit pas véritable, on ne le soûtiendroit pas.

On suppose aussi en méme tems le sentiment du party contraire, faux; & si on ne le supposoit pas faux, on ne le rejetteroit pas. Et c'est le premier droit de la dispute qu'il soit permis à chacun de supposer qu'il à la vérité de son côté, & d'agir ou de se défendre sur cette supposition, en laissant néanmoins aux autres la liberté de supposer le contraire. C'est, non ce qui décide le différent, mais ce qui le forme, & qui le régle; car par ce moyen on donne à la dispute ses justes bornes, & on évite de s'égarer, en courant apres des choses inutiles, on conserve aux deux partis une légitime égalité, & jusques-là l'on ne doit demander à personne les preuves de ce qu'il suppose, pourveu que ce soit franchement, & sans rien déguiser, qu'il déclare son opinion.

Dans la suite de la dispute, il faut mettre de la différence entre celuy qui agit ou qui attaque, & celuy qui répond ou qui se défend. Le premier a dessein de faire en sorte que son aversaire soit obligé à changer de sentiment. Pour cét effet il

ne doit rien avancer qu'il ne l'établiſſe par des preuves ; mais il eſt auſſi en droit , comme je viens de le dire , de ſuppoſer ſes preuves bonnes, juſqu'à ce que ſa partie y ayt fait quelque réponſe , & il y auroit de l'abſurdité à dire qu'il prétend mal-à-propos décider le différent par ſa ſuppoſition , ou qu'il eſt obligé de prouver que ſes preuves ſont bonnes, puis qu'il laiſſe la liberté d'y répondre , & qu'en effet ſi on n'y répond rien, le different paroiſt vuidé.

Quant à celuy qui répond , n'ayant à cét égard pour but que de rendre vaine l'attaque de ſon averſaire , il eſt toûjours en droit de ſuppoſer ſon ſentiment comme véritable ſans le prouver , n'eſtant obligé que de répondre aux preuves qu'on luy oppoſe , & d'en faire voir ou l'inſuffiſance ou la fauſſeté. On ne ſauroit peut-eſtre tomber dans une plus grande irrégularité , que de vouloir contraindre un homme qui répond , & qui n'a qu'à repouſſer les argumens qu'on luy fait , à faire luy-meſme des argumens , & de prétendre qu'il n'a pas droit de mettre en avant ſes réponſes tirées de l'opinion méme qu'il défend , ſi auparavant il n'a prouvé ſon opinion. Il faut ou que celuy qui l'attaque faſſe voir la fauſſeté de l'opinion ſuppoſée , ou qu'il laiſſe celuy qui la ſuppoſe en repos.

Je ſay que dans une diſpute publique , qui ſe fait par des livres , il arrive preſque toûjours , qu'une meſme perſonne attaque , & ſe défend , agit & répond , ſelon les occaſions & les matiéres qu'on traite , mais cela n'empéche pas qu'il ne faille bien diſtinguer ces deux qualitez , d'Aggreſſeur & de Répondant , & conſerver à cha-

cune ses droits; car il y auroit du desordre à vouloir qu'un homme fist lors qu'il répond, ce qu'il n'est obligé de faire que quand il attaque, ou qu'il fist en attaquant, ce qu'il n'est obligé de faire qu'en répondant.

Il arrive quelquefois qu'un aversaire donne le change, & qu'au lieu qu'il est obligé de répondre directement aux preuves de sa partie, ou de luy en opposer d'autres de pareille nature, & de pareille force, il élude, & se jette dans des discours qui ne peuvent avoir aucun effet, pendant que les preuves contraires ausquelles il doit répondre subsisteront. Alors on est en droit, pour le ramener de cét égarement affecté, de supposer pour bonnes & solides les preuves qu'il a laissées sans réponse, & d'en parler comme de preuves qui vuident le différent, & ce seroit à luy un échapatoire frivole & déraisonnable que de dire qu'il ne faut pas supposer sans le prouver, que ces preuves soient bonnes & fortes. Car en ce cas, on ne les suppose bonnes que pour l'obliger à y répondre, & à faire voir leur foiblesse ou leur fausseté, & en effet, s'il n'y répond, on doit tenir à son égard la question pour vuidée, parce que quand on n'a rien à dire sur la forme de proceder, & que les preuves dont on parle ont esté mises en avant dans les justes régles de la dispute, il faut ou acquiescer, ou répondre, & ne vouloir faire ny l'un ny l'autre c'est chicaner.

Pour appliquer maintenant ces maximes au sujet dont il s'agit & juger de la censure de M. Arnaud, on n'a qu'à considérer. 1. Que quand j'ay supposé les preuves de M. Aubertin comme fortes & solides, je ne me suis point proposé de

terminer absolument la question du changement arrivé dans l'Eglise Romaine par cette simple supposition ; mais seulement de régler la dispute & la réduire aux termes où il faut raisonnablement qu'elle soit. 2. Qu'en les supposant bonnes, je n'ay fait qu'expliquer un sentiment que j'ay, & que je prétends défendre contre l'Auteur de la Perpétuité, sans luy ôter la liberté de soûtenir le contraire. 3. Que je les ay supposées sans les prouver, parce qu'on suppose toûjours la solidité d'une preuve, jusqu'à ce qu'on y ait répondu du moins quelque chose, & jusqu'à présent le livre de M. Aubertin est demeuré sans Réponse. 4. Que je ne m'en suis servy que pour repousser l'attaque de l'Auteur de la Perpétuité, & que quand on ne fait que se défendre dans la dispute, on n'est pas obligé de prouver. 5. Enfin que je ne les ay mises en avant que comme un préjugé qu'il faut nécessairement nous ôter de l'esprit, avant que de nous proposer les raisonnemens de la Perpétuité, parce que ce préjugé rend ses raisonnemens inutiles & impropres au dessein qu'il a de nous faire reconnoître qu'il n'est pas arrivé de changement dans l'Eglise Romaine. D'où il s'ensuit, non seulement que je pouvois supposer ces preuves comme claires, fortes, & en grand nombre, puisque c'est sous ces carractéres qu'elles ont formé nôtre préjugé ; mais que de plus il les falloit supposer sans les prouver, parce que je ne les suppose que pour obliger l'Auteur du Traité à nous faire voir s'il le peut, qu'elles ne sont pas ce que nous les croyons. En effet s'il veut venir à bout du dessein qu'il a entrepris, il faut, ou qu'il nous mon-

 tre que nostre préjugé ne doit pas nous empécher d'écouter ce qu'il a à nous représenter, c'est à dire que quand nos preuves de fait seroient tres-fortes & tres-évidentes, elles ne pourroient pourtant pas nous détourner d'entendre des conjectures morales ; ou qu'il nous montre que nôtre préjugé est faux, & que nos preuves ne sont ny claires ny fortes. Le premier est absurde, le second est ce que nous le prions de faire. Mais au lieu de cela, M. Arnaud s'est avisé de nous demander que nous luy prouvions la solidité de nos preuves.

Si nos preuves, étant supposées bonnes, sont en effet *la victoire du Calvinisme, & le renversement de l'Eglise Catholique*, comme en ce cas M. Arnaud en convient, il y a sujet de s'étonner qu'il ayt crû les détruire dans nôtre esprit, par cinq ou six périodes de raillerie. A-t-il esté plus touché de ce qu'on a appellé les raisonnemens de la Perpétuité *des conjectures imaginaires*, que de cette *belle victoire* sur l'Ecole Romaine qu'on a attribué au livre de M. Aubertin, & de ce changement que l'Eglise Romaine a fait, *qui est visible à toute la terre?* L'honneur d'un petit traité luy est-il plus cher que le rétablissement de l'Eglise Catholique, & faut-il que pour l'intérest d'un ouvrage particulier, il ait remué l'Orient & l'Occident pendant que l'Eglise Catholique périt à ses yeux, abbatuë sous les injustes victoires du Calvinisme. Je veux que ma supposition ne soit que dans mon imagination, & dans celle de ceux de ma Communion, cela suffisoit pour exciter le zéle d'un homme, *que le Fils de Dieu a donné à son Eglise comme un Docteur de sa véri-*

té, éclairé de ses véritables lumiéres, & remply de son esprit, pour faire demeurer victorieuse de la fausse subtilité de l'erreur la doctrine solide de la vérité, comme parle un de ses Approbateurs. Cela suffisoit, ce me semble, pour luy faire préférer la gloire de toute son Eglise à celle d'un simple Auteur, dont mesme la plûpart du monde ignore encore le nom. D'autant plus, que comme on l'a déja dit, cette préoccupation où nous sommes, soit qu'elle soit fausse, soit qu'elle soit bien fondée, met de la distinction entre les intérets de ce traité, & ceux de l'Eglise Romaine; car elle arréte toutes les prétentions de l'Auteur, & fait échoüer toutes les conquestes qu'il se promettoit. Rétablir l'honneur de la Perpétuité, c'est ne rien faire, parce que le Calvinisme ne laissera pas de chanter toûjours les victoires d'Aubertin, & de se tenir ferme sur ses preuves. Renverser le livre d'Aubertin, c'estoit fraper un grand coup, fermer la bouche au Calvinisme, & relever la gloire de l'Eglise Catholique. Il n'y avoit donc pas à balancer entre ces deux partis, & néanmoins M. Arnaud, ce Docteur donné à l'Eglise avec tant de lumiéres, court au Traité, & renvoye l'Eglise à un autre tems.

M. de Vence dans son Approbation.

Enfin pour achever de justifier ma supposition non prouvée, je n'ay qu'à proposer l'exemple d'un homme qui pour me représenter les victoires que le traité de la Perpétuité doit remporter sur nous, si nous sommes tant soit peu raisonnables, supposeroit sans le prouver, que les preuves de ce traité sont claires & solides. Ne me seroit-il pas permis de luy appliquer les maximes de M. Arnaud, & de luy dire que pourveu que

l'on luy veüille accorder le privilége dont il se met d'abord en possession *d'inventer & de suppo-ser ce qui luy plaist, il prend une voye fort seure pour conclurre tout ce qu'il voudra, que ces sortes de discours fondez sur des suppositions non prouvées, ne sont pas tout à fait judicieux, & qu'ils font voir qu'il ne sait pas assez distinguer entre les choses qu'il n'est point permis de dire qu'apres les avoir prouvées, & celles qu'on peut supposer légitimement sans les prouver?* Si cét homme répondoit qu'il n'a fait cette supposition que pour obliger M. Claude à reconnoistre qu'il n'a point d'autre voye raisonnable de s'en défendre, que de montrer, s'il le peut, que les raisonnemens de ce traité ne sont pas justes, ne luy dirois-je pas de mesme; que je ne suppose que les preuves de M. Aubertin sont claires & fortes; que pour obliger l'Auteur de la Perpétuité à reconnoître qu'il n'a point d'autre voye raisonnable de s'en défendre; que de montrer; s'il le peut; que ces preuves ne sont pas bonnes? M. Arnaud seroit peut-estre assez équitable, pour ne trouver pas mauvais que je me servisse de ses principes; d'autant plus qu'il y auroit une différence essencielle en ma faveur; qui est, comme je l'ay déja dit, que je suis répondant dans cette dispute, au lieu que cét homme dont je viens de parler, seroit l'aggresseur. Mais qui est, direz vous, cét homme si mal instruit des maximes de M. Arnaud? C'est M. Arnaud luy-mesme, qui apres nous avoir fait une longue suite d'argumens dans les chapitres cinquiéme & sixiéme de son premier Livre; pour nous montrer que les savans, les simples & les opiniâtres doivent se rendre aux

preuves de la Perpétuité, conclut en ces termes. *Il est vray que ces raisonnemens appliquez au livre de la Perpétuité, supposent que les preuves en sont claires & solides; & c'est pourquoy je ne m'en sers icy que pour détruire ces vaines exceptions de M. Claude, qui voudroit qu'on les rejettast sans autre examen, sur cette raison générale que ce sont des preuves de raisonnement. M. Claude n'a point d'autre voye raisonnable de s'en défendre que de montrer, s'il le pouvoit, que les raisonnemens de ce traité ne sont pas justes.* On verra dans la suite s'il a eu raison de faire cette supposition, il me suffit maintenant de conclurre à son exemple, que chacun peut faire des suppositions, lors qu'on ne prétend pas terminer par là le différent, mais seulement obliger un averſaire à venir à la discussion d'un point qu'il ne veut pas examiner. C'est ainsi que M. Arnaud fait luy-mesme ce qu'il censure en autruy.

Livr. 1. ch. 6. page 61. Pag. 63.

CHAPITRE II.

Que la Méthode de l'Auteur de la Perpétuité peut-estre justement suspecte d'artifice & d'illusion, & que sa manière d'attaquer le livre de M. Aubertin est oblique & indirecte.

La méthode dont se sert l'Auteur de la Perpétuité pour nous faire avoüer comme il dit: que *la créance de l'Eglise Romaine touchant le mystére de l'Eucharistie, est la même que celle de toute l'Antiquité*, m'avoit parû si extraordinaire & si irréguliere, que j'y avois fait les considérations suivantes.

CHAP. I. I. Qu'elle pouvoit être justement suspecte d'artifice & d'illusion.

II. Que cette maniére d'attaquer le livre de M. Aubertin estoit oblique & indirecte.

III. Que l'Auteur avoit eû tort de prétendre renverser les preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin par des raisonnemens qui ne peuvent estre tout-au-plus que des conjectures.

IV. Que pour dissiper tout-d'un-coup ces raisonnemens, il ne faloit que leur opposer ces mesmes preuves de fait, & les ramasser en abregé, pour en donner une idée generale.

Livre premier chap. I. pag. 1.

M. Arnaud avouë qu'on n'a pas sujet de se plaindre de moy d'avoir voulu commencer par là ma Réponse, & d'avoir tiré des defauts que je prétens remarquer dans cette Méthode mes premiéres accusations contre le livre de la Perpétuité, *pourveû*, dit-il, *que j'en établisse bien la vérité, & la justice.* On peut donc, à mon avis, supposer que je n'ay rien fait en cela qui ne soit dans l'ordre, & il ne s'agit maintenant que de justifier ces quatre reflexions.

Iustification de la premiére Remarque.

Je n'insisteray pas long-tems sur la premiére, parce que M. Arnaud n'en a rien dit, & que d'elle-mesme elle paroist incontestable. Elle est fondée sur ce que quand il s'agit de la question de droit, savoir, de ce que nous devons croire touchant l'Eucharistie, l'Auteur de la Perpétuité veut que nous la décidions, non par la Parole de Dieu, mais par le consentement de l'Eglise dans tous les siécles, & par la déposition des Peres, & quand il s'agit ensuite de chercher ce consentement, il veut que cette seconde question se

vuide

vuide non par les passages des Peres, mais par des raisonnemens. Or ce ne peut estre qu'un détour, & un renversement de l'ordre naturel; car c'est un principe du sens-commun; que naturellement les questions de droit se doivent décider par la Régle du droit, lorsque la Régle du droit est distincte & séparée des faits, & que naturellement aussi les questions de fait se doivent vuider ou par une exacte considération des faits mesmes, ou par les témoins qui en peuvent légitimement déposer.

Puis donc que nous avons dans la Religion Chrétienne nôtre Régle de droit distincte & séparée des faits, c'est-à-dire, l'Ecriture Sainte, où Dieu a mis le fond de sa Révélation, c'est à elle qu'appartient naturellement la décision des questions de la foy, & non au consentement de l'Eglise dans tous les siécles. Car comme les Peres ont dû tirer de l'Ecriture la certitude de leurs connoissances, nous aussi qui croyons comme ils croyoient devons faire dépendre nôtre foy du mesme principe: L'Ecriture est faite pour déterminer nos sentimens touchant les mysteres; mais la foy de ceux qui nous ont précédez ne peut estre tout-au-plus; qu'un exemple qui nous est proposé pour l'imiter, & un exemple soûmis mesme à la Régle, qui ne merite nôtre approbation, qu'entant qu'il a de la conformité avec elle; de sorte que c'est changer l'usage & la destination naturelle des choses, que de vouloir décider les questions de droit par l'exemple.

Il ne serviroit de rien de dire, que l'Eglise Romaine ne reconnoist pas l'Ecriture pour la seule Régle de la foy, & qu'elle luy associe la Tradi-

tion. Cette réponse ne garentiroit pas l'Auteur de la Perpétuité du reproche que je luy fais ; car quand un homme établit une Méthode de Controverse, & qu'il la propose comme suffisante pour convaincre ceux qui ne sont pas de son sentiment, il faut qu'il la fonde sur des principes non-contestez ; ou si ses principes sont contestez, il est obligé de les prouver solidement, avant que de les supposer. S'il ne le fait, on l'arrétera dés le premier pas, & l'on rendra toute sa machine inutile. Or c'est-ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas fait ; il n'a pas prouvé que le consentement de tous les siécles deust estre la Régle des dogmes de la Religion. Il nous a bien dit que ce seroit un grand inconvénient que de damner tous les Anciens Peres, & qu'on les damneroit si l'on supposoit qu'ils eussent esté tous engagez dans un culte d'idolatrie. Mais cela ne fait rien à nostre question ; Il ne s'ensuit pas que leurs Ecrits soient la Regle de nôtre foy, ni sur le point de l'Eucharistie, ni sur les autres. Car les Peres peuvent estre exemts d'erreur damnable sur quelque point que ce soit, par la conformité de leur doctrine à ce que la Régle ordonne de croire, sans pourtant devenir la Régle mesme, & sans s'acquerir cette autorité souveraine qui oblige les consciences, & qui doit décider les questions de droit.

Mais dira-t-on pourveû que nous trouvions la vérité de ce que nous devons croire sur un si grand sujet que celuy de l'Eucharistie, que nous importe-t-il de l'avoir trouvée ou par la voye de l'Ecriture, ou par celle du consentement de l'Eglise Ancienne ? Si nous ne suivons pas les Peres comme la Régle de nostre foy, suivons-les com-

me un exemple proposé à nostre imitation. Je répons, que la cause que je défends ne perdroit rien au fond, quand nous prendrions la créance de l'Eglise Ancienne sur ce sujet pour le modéle de la nostre, c'est dequoy nous ne sommes pas en peine. Mais quoy qu'il en soit, il ne faut pas abandonner les interets de la Parole de Dieu, ni faire dépendre absolument nostre foy d'aucun autre principe que de celuy des Ecritures. Nostre foy ne seroit pas ce qu'elle doit estre, c'est-à-dire une foy divine, si elle n'estoit que l'imitation de la créance des Peres. Cette maxime de régler la Religion par l'imitation de ceux qui nous ont précédez, sans avoir aucun principe fixe est de dangereuse conséquence. Car il arriveroit enfin qu'aprés plusieurs siécles, les derniers n'auroient presque plus de ressemblance avec les premiers, parce que les imperfections humaines qui se mélent dans cette imitation, ne manquent jamais de la troubler, & de la corrompre, comme on voit que les copies d'un tableau, qui sont tirées l'une sur l'autre, deviennent toûjours moins parfaites, plus elles s'éloignent de leur original.

On ne sauroit donc excuser l'Auteur de la Perpétuité de ce renversement d'ordre que je luy reproche, & qui consiste à vouloir décider la question de droit par les faits; mais il n'est pas moins inexcusable quand il veut faire dépendre la question de fait de la force de son raisonnement. Il s'agit de savoir quelle a esté la créance des Peres sur le sujet de l'Eucharistie, & il prétend vuider cét article non par le témoignage des Peres mesmes, mais par quelques impossibilitez

Cha. II. qu'il s'imagine dans le changement que nous supposons. Je n'ignore pas qu'il-y-a quelquefois des questions de fait sur des choses dont on ne sauroit trouver de témoins, & j'avouë qu'en ce cas, il ne seroit pas juste de se plaindre qu'on eust recours au raisonnement, parce que n'y ayant point d'autres lumieres de ce qu'on cherche que celle du raisonnement, la nécessité autorise cette maniére de procéder bien qu'elle soit indirecte. Mais nous ne sommes pas en ces termes-là, puis que nous avons les livres des Anciens en assez bon nombre & que leurs passages sur le sujet de l'Eucharistie ne sont pas si peu considérables que si l'on s'y veut appliquer on ne puisse bien découvrir quelle a esté leur doctrine & leur foy. Quelle nécessité donc; que nous abandonnions la discussion des Peres pour écouter les raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité? N'avons nous pas droit de nous plaindre de luy, & de luy dire, que la voye de discussion est celle que la nature nous prescrit, & qu'à comparer ces deux voyes l'une avec l'autre, la naturelle nous paroist plus nette & plus assurée que la sienne? D'où il s'ensuit, que sans aller plus avant, sa maniére de procéder nous doit estre suspecte d'artifice & d'illusion; car il est assez ordinaire de concevoir des soupçons contre un homme qui quitte les grands chemins, pour ne marcher que par des sentiers détournez.

Iustification de la seconde Remarque. Livre premier chap. I. pag. 4.

La seconde remarque que j'avois faite sur la méthode de l'Auteur de la Perpétuité, regarde la maniere d'attaquer le livre de M. Aubertin; & parce que M. Arnaud a traité également de *faussetez notoires*, & ce que j'ay dit; *Que le livre de*

M. Aubertin est le premier sujet de cette contestation, & ce que j'ay ajoûté : *Que l'Auteur de la Perpétuité l'a attaqué d'une maniére indirecte*; je suis obligé de diviser ma justification en deux chefs. Je feray donc voir premiérement, que le livre de M. Aubertin a esté attaqué, & qu'il est le prémier sujet de cette contestation. Secondement qu'il a esté mal-attaqué.

Le premier de ces points sera vuidé en deux mots ; car je n'ay d'un côté, qu'à prier les Lecteurs de se servir du témoignage de leurs yeux, en lisant toute la seconde section du premier traité de la Perpétuité, où ils verront que dans cinquante une pages qu'elle contient, son unique objet est de réfuter l'Histoire que M. Aubertin a faite du changement qui est arrivé par l'introduction de la transsubstanciation ; & de l'autre je n'ay qu'à declarer à tout le monde, que dés le premier moment que nostre contestation a commencé, qui fut précisément lors que j'entrepris de répondre à ce traité, je me proposay non seulement de soûtenir en particulier la verité de cette Histoire, mais aussi de défendre en général tout ce livre, contre les atteintes indirectes du traité. Si cela ne s'appelle estre le premier sujet de cette contestation, je ne say plus de quel nom il faut appeler les choses. Car que faut-il pour faire qu'un livre soit le premier sujet d'une contestation qui ne soit-icy ? Faut-il que le livre soit attaqué ? Celuy-cy l'est ; Faut-il qu'il soit défendu ? Celuy-cy l'est ; Faut-il que celuy qui le défend le défende avec dessein d'en relever les intérets ? J'ay eu ce dessein, parce que ses intérets m'ont parû les mesmes que ceux de la verité.

CHA. II. Où est cette fausseté notoire que M. Arnaud m'impute?

Livre premier chap. I. pag. 4.

L'Auteur, dit-il, *de la Perpétuité n'a pas prétendu que son traité fust une Réfutation du livre de ce Ministre, & dans une chose comme celle-là, qui dépend de l'intention d'un homme vivant, c'est convaincre M. Claude de témérité que de luy declarer de sa part qu'il se trompe, & que cét Auteur n'a jamais eû la pensée qu'il luy attribuë.* Il ajoûte, *que ce prémier traité n'estoit dans son origine que la Préface de l'Office du S. Sacrement, qu'on n'entreprend guéres de réfuter un livre in folio dans une Préface; qu'il y traite la question de l'impossibilité d'un changement; qu'il y réfute en passant Blondel & Aubertin qui en avoient fait des Histoires fabuleuses; qu'il combat tres-directement le plan de ce changement dressé par Aubertin; mais qu'il ne combat & n'attaque point du tout le reste de son ouvrage.*

M. Arnaud me pardonnera si je dis, qu'il n'y-a-rien de raisonnable en tout cela. A proprement parler, le sujet de cette contestation ne peut estre pris que de ce qui m'a obligé d'entrer dans la dispute, puis que nostre contestation n'a commencé que du moment que j'y suis intervenu. Si je ne fusse pas intervenu l'Auteur parloit seul, & quand un homme parle seul, on n'a pas accoutumé de dire qu'il-y-ait de la contestation. Pour en trouver donc le véritable sujet, il le faut chercher dans les causes de mon intervention, & non dans le dessein de l'Auteur de la Perpétuité. M. Arnaud n'a pas veû qu'il-y-a de la difference entre ces deux questions, l'une, quel est le sujet de la contestation, & l'autre si le sujet de la contestation

est réel, ou imaginaire. Pour décider la seconde, il faut jetter les yeux sur l'Auteur de la Perpétuité, & considerer ce qu'il a fait, & ce qu'il a voulu faire, mais pour s'éclaircir de la premiere, on ne peut que s'en rapporter à moy; Et quand je me serois trompé en m'imaginant sans raison qu'on attaquoit le livre de M. Aubertin, on pourroit bien dire que j'aurois formé une querelle mal-à-propos, & que le sujet n'en seroit que dans mon imagination, & non dans la verité; mais on ne pourroit accuser *de fausseté notoire* ce que j'ay dit depuis, que le premier sujet de cette contestation estoit ce livre, puis qu'en effet je suis entré dans la dispute pour le défendre.

De plus, il-y-a dans le discours de M. Arnaud une fausse supposition dans le terme de *réfuter*, car il suppose que j'impute à l'Auteur de la Perpétuité qu'il a eu dessein de réfuter formellement & directement tout le livre de M. Aubertin, & c'est sur cela qu'il nous dit qu'on n'entreprend guéres de réfuter un livre *in folio* dans une Préface. Mais il ne prend pas garde que je ne me suis pas servy sur ce sujet du terme de *réfuter*, mais de celuy *d'attaquer*, & que bien loin d'imputer ce dessein de réfutation à l'Auteur de la Perpétuité, ma plainte, au contraire, est qu'il n'a pas réfuté ce livre, & le fondement de ma plainte est, qu'il le devoit faire, comme je le montreray dans la suite. Pour justifier ce que j'ay dit, que le premier sujet de cette contestation est le livre de M. Aubertin, & pour montrer en mesme tems, que ce n'est pas un sujet mal fondé, je n'ay pas besoin de dire que l'Auteur du Traité a eu dessein de *réfuter* tout ce Livre, il me suffit qu'il

CHA. II. en ait *attaqué* la derniere partie, & qu'il ait entrepris de le combattre, dans toute sa seconde section. Il me suffit que sa premiere section tende à rendre incroyable l'Histoire du changement dressée par M. Aubertin. Il me suffit que son ouvrage tout entier aboutisse à nous rendre inutiles les preuves de fait que M. Aubertin a recueillies dans le sien. Il-y-en a là plus qu'il n'en faut pour repousser cette fiere accusation de *fausseté notoire* dont il a plû à M. Arnaud de relever le commencement de son livre. Or tout ce que je viens de dire est constant, & il ne faut que des yeux, & un peu de sens-commun pour en juger.

M. Arnaud nous peut déclarer ce qu'il luy plaira de la part de l'Auteur de la Perpétuité touchant sa véritable pensée. Je luy répondray que quand on juge d'un Ouvrage on en juge par ce qui paroist dans l'ouvrage mesme, & non par les intentions secrettes de son Auteur. Les desseins des personnes sont cachez ; mais le but des ouvrages est manifeste. Je ne prétens pas pénétrer les cœurs, mais il ne m'est pas défendu de juger du traité de la Perpétuité par ce que j'en voy.

Que ce Traité fust dans son origine, une simple Préface, ou qu'il ne le fust pas il m'importe peu de le savoir, & je ne suis pas d'ailleurs assez amoureux des belles choses pour pousser ma curiosité jusques aux desseins avortez de l'Auteur de la Perpétuité. Si cét ouvrage fut autrefois une Préface, & qu'on l'ait érigé en Traité, on a eu raison de l'annoblir, son mérite l'en rendoit digne ; mais on a tort aujourd'huy de luy reprocher la bassesse de sa premiere condition, dans une

occasion, où il s'agit de maintenir sa gloire. Quoy qu'il en soit, Préface, ou Traité, ce m'est tout un, il n'en attaque pas moins le livre de M. Aubertin.

Mais dit M. Arnaud, *il le réfute en passant.* En passant ! de quatre vingts huit pages qu'il contient il-y-en-a cinquante une employée à la réfutation formelle de l'Histoire de M. Aubertin, & le reste, comme j'ay dit, aboutit à montrer que cette Histoire est incroyable parce qu'elle est impossible, & à renverser indirectement tout le livre.

Voilà, ce me semble, nostre premiere *fausseté notoire* dissipée. Voyons la seconde. J'ay dit, *que l'Auteur de la Perpetuité a attaqué le livre de M. Aubertin d'une maniére indirecte.* Mais pour bien comprendre la vérité de cette remarque, il faut convenir que tout le livre de M. Aubertin est un corps de dispute sur le sujet de l'Eucharistie, qui est divisé en trois parties. Dans la premiere, il traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par le raisonnement humain. Il produit ses passages & ses argumens, il réfute les réponses qu'on-y fait, il rapporte les passages & les argumens de ceux de la Communion de Rome, il y satisfait, & il répond, à peu-prés, à tout ce que les Controversistes ont dit jusqu'icy de plus considérable sur ce sujet. Dans la seconde, il examine la créance de l'Eglise, durant six cens ans, par une discussion exacte de tous les passages de part & d'autre, & il fait voir que la transsubstanciation & la présence réelle sont des dogmes inconnus pendant tout ce tems-là. Dans la troisiéme, il fait l'Histoire de l'introduction de ces doctrines. La premiére

partie traite la question de droit par les véritables régles du droit, & elle sert de fondement à la seconde. La seconde traite la question de fait par la déposition fidele des témoins, c'est-à-dire, des Peres, siécle apres siécle, & elle sert de fondement à la troisiéme. La troisiéme marque les degrez du changement, les tems où ils ont commencé, leurs Auteurs, & les oppositions qu'on y a faites.

Cela estant ainsi supposé, je dis, que c'est procéder obliquement que de détacher cette derniere partie de la seconde, & d'entreprendre de la réfuter seule, & à part comme a fait l'Auteur de la Perpétuité. La raison en est manifeste, c'est parce que le fondement unique sur lequel la derniere partie est appuyée, & qui luy communique toute la force qu'elle a pour persuader, ou se faire croire consiste dans la seconde. Car pourquoy croyons-nous par exemple ce qu'elle nous dit qu'Anastase Sinaïte a innové, à-l'égard des expressions, c'est-à-dire, qu'il a esté le premier qui a rejetté les termes de figure ou de type sur le sujet de l'Eucharistie ? ce n'est que parceque nous avons veû ; dans la seconde, les Peres qui ont précédé Anastase se servir communément de ces termes là, & que nous n'en avons trouvé aucun qui les ait rejettez. Pourquoy croyons-nous que Paschase a esté le premier qui a songé à la présence reelle ? ce n'est que parce que nous avons vû ceux qui estoient avant-luy qui tenoient un autre langage. De sorte que la seconde partie prépare nécessairement l'esprit à la troisiéme. Dans la seconde, on vous fait voir l'estat de l'Eglise des six premiers siécles different de ce qui se voit

aujourduy dans l'Eglise Romaine. Vous concevez-donc déja qu'il s'est fait un changement, & vous supposez non-seulement qu'il a esté possible, mais aussi qu'il est actuellement arrivé, de sorte qu'il ne vous reste plus qu'à demander quand, par qui, & par quels degrez il a esté fait, & c'est-ce que la troisiéme partie vous montre. On ne la sauroit donc détacher de la seconde pour la combattre ainsi toute séparée, sans se rendre coupable d'une obliquité vicieuse; car c'est la dépoüiller de toute sa force, & faire, à son égard, ce que firent les Philistins à l'égard de Samson à qui ils firent couper les cheveux avant que de l'attaquer. M. Aubertin n'a proposé son Histoire qu'apres avoir mis dans l'esprit de ses Lecteurs des préparations justes & necessaires pour la recevoir; & l'Auteur de la Perpétuité veut qu'on la considére & qu'on l'examine avec un esprit non préparé, ou pour mieux dire avec un esprit remply de dispositions contraires. Ce n'est pas agir franchement. Pour procéder avec ordre il faloit commencer par ces premieres préparations; faire voir si l'on pouvoit, qu'elles estoient trompeuses, en découvrir l'injustice, la fausseté, ou l'insuffisance, & en suite attaquer l'Histoire. Il-n'y-auroit eu rien à dire en cela touchant la méthode; mais supprimer ces préparations, les retrancher de la dispute, & s'attacher d'abord à l'Histoire, c'est ce qu'on appellera toûjours n'aller pas droit.

Mais si l'on considére encore la maniére dont l'Auteur de la Perpétuité tâche de réfuter cette Histoire, on trouvera qu'il n'y procéde pas non plus directement. Par exemple, M. Aubertin

CHA. II, marque Anastase Sinaïte comme le premier qui s'est éloigné des expressions communes des Anciens, en disant que l'Eucharistie n'est pas l'antitype mais le corps de Jesus-Christ. Pour réfuter directement ce point d'histoire, demeurant d'accord comme on fait du passage d'Anastase, il faloit produire des passages semblables, de ceux qui l'ont précédé, & faire voir qu'il n'a pas esté le premier qui a parlé de la sorte. Mais au-lieu de cela, l'Auteur de la Perpétuité prend un autre tour, il demande, comment il s'est pû faire *qu'Anastase qui ne pouvoit ignorer la foy de l'Eglise de son tems, ait avancé une opinion qui y auroit esté formellement opposée, sans témoigner qu'il avançoit quelque chose de contraire.* Il s'efforce de montrer que cette innovation n'auroit pû se communiquer ni à l'Orient ni à l'Occident, & que le véritable sentiment d'Anastase, & de ceux qui ont parlé comme luy ne pouvoit estre l'impannation du Verbe que M. Aubertin semble leur attribuër. Il en fait de mesme, à-l'égard de Paschase, que la mesme Histoire marque comme le premier Auteur de la présence réelle; car au-lieu de faire voir qu'on avoit déja tenu le mesme langage que luy, & qu'il n'y avoit rien de nouveau dans sa doctrine, il s'étend à montrer, que si Paschase eust esté un innovateur, on en eust parlé dans quelqu'un des Conciles qui furent tenus dans son siécle, qu'il y eust eû contre luy des soûlevemens, & qu'il n'eust pas proposé sa doctrine comme la doctrine commune de l'Eglise ainsi qu'il a fait. Je n'examine pas maintenant si les raisons qu'il allégue sont bonnes, & concluantes, ou si elles ne le sont pas. Je ne veux

Perpétuité de la Foy page 50. 51. &c.

pas dire mesme qu'il les faille rejetter absolument, sans en faire aucune considération, par cette seule raison qu'elles sont indirectes, il s'agit seulement de savoir si cette maniére de réfuter l'Histoire de M. Aubertin est directe, ou non, & il faut avouër qu'elle ne l'est pas; Car les points capitaux de cette Histoire consistant uniquement à établir, qu'Anastase a innové, que Paschase a innové, & qu'il n'ont pas suivy le chemin des Peres, pour faire voir directement qu'ils ne sont pas des innovateurs, il faloit produire des passages de ceux qui les ont précédez, qui fussent à peu-prés ou dans les mesmes termes, ou dans le mesme sens que les leurs, & c'est ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas fait.

M. Arnaud réjugera donc, s'il luy plaist, la question, si j'ay avancé deux *faussetez notoires*, l'une *que le livre de M. Aubertin, est le premier sujet de cette contestation*, & l'autre *que l'Auteur de la Perpétuité l'a attaqué d'une maniere indirecte.* Et pour obtenir de luy un second Arrest plus favorable que le premier, il sera bon de répondre à ses objections, & de luy dire; 1. Que je ne prétens pas empécher les Théologiens de choisir les points, ou les matiéres pour lesquelles ils auront plus d'inclination: Car pourvû qu'il les traitent dans les régles, le public leur en sera obligé. 2. Que je ne prétens pas mesme qu'on ne puisse réfuter une partie d'un liure, & laisser l'autre, pourvû que cette partie se puisse bien réfuter séparément, & qu'il n'y ait pas sujet de se plaindre qu'on en ait éclipsé toute la force en les détachant l'une de l'autre. 3. Que je prétens

CHA. II. encore moins faire rendre conte à l'Auteur de la Perpétuité de ses occupations, ni luy demander *deux volumes in folio.* Je veux bien croire que comme ses emplois sont grands & difficiles, ils ne luy ont pas laissé assez de tems pour faire une juste & directe réfutation de l'Histoire de M. Aubertin.

Livre premier chap. 1. pag. 7.

Et quant à ce qu'il nous dit, *qu'on ne peut rien exiger légitimement d'une personne qui traite quelque matiere que ce soit, sinon, qu'il ne suppose rien de faux, ou d'obscur, & qu'il n'en tire point de mauvaises conséquences, puisque la vérité & la clarté des principes & la justesse des conséquences suffisent de soy-mesme pour nous assurer de la vérité, & forment un corps parfait & entier.* Je répons, que cela est vray, lors que l'on demeure d'accord qu'il faut traiter cette matiere dont il s'agit, & prendre cette voye pour décider la question principale; car en ce cas, on ne doit examiner que les principes, & les conséquences. Mais si l'on n'en demeure pas d'accord, & que l'on fasse au contraire des remarques générales sur la méthode, alors on ne regarde pas en particulier, ni si les principes sont contestables ou non; ni si les conséquences sont justes, ou fausses, on n'en est pas encore à cette question qui ne vient que dans la suite. On considére le Traité dans une précision, sans rien supposer à l'égard des principes, & des conclusions. On n'en regarde que l'ordre en général, pour juger s'il est direct, ou indirect, naturel, ou contraire à la nature, suffisant pour persuader, & pour terminer le différent, ou s'il ne l'est pas, & dans cette veuë, on peut légitimement exiger d'une personne qu'elle

ſuive l'ordre direct, plûtôt que l'indirect, le naturel plûtôt que celuy qui eſt contre la nature; on peut fort bien luy dire, qu'il pert inutilement ſon tems, s'il ne ſuit pas la voye qu'il faut ſuivre, pour venir à bout de ce qu'il prétend. Or c'eſt préciſément ce que nous diſons à l'Auteur de la Perpétuité, comme il paroîtra dans le Chapitre ſuivant. Il-y-a ſujet de s'étonner que M. Arnaud nous conteſte maintenant le droit de ces réflexions générales, luy qui a confeſſé, dans la ſeconde periode de ſon premier Chapitre, *qu'on ne peut pas ſe plaindre de moy d'avoir tiré des défauts que je prétens remarquer dans la méthode de la Perpétuité les prémieres accuſations que j'ay formées contre elle, pourvû que j'en établiſſe bien la vérité & la juſtice.* Cela ne s'accorde pas trop bien avec ce qu'il nous dit icy, *qu'on ne peut rien exiger légitimement d'une perſonne qui traite quelque matiére que ce ſoit, ſinon qu'il ſuppoſe de bons principes, & qu'il tire bien ſes conſéquences*, car la fauſſeté des principes, ou celle des conſéquences eſt plûtôt un défaut de la matiere, ou de la forme des raiſonnemens en particulier que de la méthode en général.

CHAPITRE III.

Iustification de la troisiéme Remarque, Que l'Auteur de la Perpétuité a eu tort de prétendre renverser les preuves de fait contenues dans le livre de M. Aubertin, par des raisonnemens qui ne peuvent estre tout au plus que des conjectures.

M. Arnaud semble ne vouloir pas demeurer d'accord que l'Auteur de la Perpétuité ait prétendu renverser nos preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin par ses preuves de raisonnement, & c'est pour cela qu'il s'est contenté d'établir la question en ces termes : *S'il est permis d'opposer des preuves de raisonnement à des preuves de fait :* & il soûtient que cela est permis en de certains cas. Il faut donc luy faire voir qu'il s'éloigne de la question, & que la prétention de l'Auteur de la Perpétuité n'est pas demeurée dans les termes d'une simple *opposition*, mais qu'elle est allée jusques-là que de vouloir *renverser* nos preuves de fait par ses raisonnemens, & par conséquent qu'il s'agit de savoir si cette prétention est juste, ou injuste, si elle est dans l'ordre, ou si elle ne l'est pas.

Livre premier chap. 2.

Pour cét effet, je n'ay qu'à prier M. Arnaud de considérer, que le dessein de la Méthode, ou le fruit qu'on s'est proposé d'en tirer, comme il nous est formellement déclaré dans la page quatorziéme du premier Traité, est *de conduire un esprit*

esprit qui ne seroit pas entiérement opiniâtre, jusques à luy faire avoüer par l'évidence de la vérité que la créance de l'Eglise Romaine touchant le mystére de l'Eucharistie est la mesme que celle de toute l'Antiquité, & que cette nouvelle méthode est proposée pour remédier à un inconvénient qui se rencontre dans la méthode commune qu'on appelle de discussion, qui est, *qu'il arrive assez souvent que l'on ne comprend pas assez la force des preuves, à-cause qu'on ne les regarde pas dans l'ordre naturel qui fait qu'elles s'entraydent, & se fortifient mutuellement.* Je n'ay qu'à le prier aussi de se souvenir que le premier titre du Traité, lors qu'il estoit encore manuscrit, & qu'il me fut mis entre les mains pour y répondre, estoit celuy-cy, *Traité contenant une maniére facile de convaincre les Hérétiques, en montrant qu'il ne s'est fait aucune innovation dans la créance de l'Eglise sur le sujet de l'Eucharistie,* comme je l'ay remarqué dans la Préface de ma Réponse. Je n'ay qu'à le prier, enfin, de vouloir songer au nouveau titre sous lequel on a produit en public & le premier Traité, & ceux qui l'ont suivy, qui est; *La Perpétuité de la foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.* Car que peut-on dire d'un homme qui se propose de nous faire avoüer *que la créance de l'Eglise Romaine est la mesme que celle de l'Antiquité*, qui espere nous en *convaincre*, & qui nous veut faire reconnoître la *Perpétuité de sa foy* sur le sujet de l'Eucharistie, sinon, qu'il prétend renverser, par le moyen de sa Méthode, toutes ces preuves de fait par lesquelles nous croyons avoir étably la vérité d'un changement? Que M. Arnaud me fasse la grace de supposer au

CH. III. moins pour un tems que je ne suis pas un esprit entiérement opiniâtre : & je luy supposeray à mon tour, que je me suis trompé en lisant le livre de M. Aubertin, & que la persuasion que j'ay que ses preuves de fait établissent un changement, est fausse. Si l'Auteur de la Perpétuité prétend que sa méthode est capable de me desabuser & de me faire changer d'avis, en me convaincant que l'Eglise Romaine est la mesme que celle de l'Eglise Ancienne, ne faut-il pas qu'il prétende en mesme temps, que sa méthode est capable de dissiper toutes les fausses impressions que les preuves de fait ont faites sur mon esprit ? S'il le prétend, c'est-ce que j'ay dit, qu'il a crû pouvoir, par ses raisonnemens, renverser nos preuves de fait ; s'il ne le prétend pas, il a eû tort de dire qu'il *convaincra les hérétiques, & qu'il leur fera avouër, par la force de la vérité, s'ils ne sont entiérement opiniâtres* la Perpétuité de la transsubstanciation, & de la présence réelle. Nous verrons dans la suite si M. Arnaud a bien soûtenu l'honneur d'un si grand dessein, ou s'il en a rabattu quelque chose. Il me suffit de montrer icy quelle a esté la prétention de l'Auteur de la Méthode.

On ne sauroit dire, qu'il n'a pas eu en veuë ces preuves de fait, mais qu'il a simplement proposé les siennes qu'il a crû estre concluantes ; car outre que quand on propose une Méthode comme suffisante pour produire un effet, il faut avoir eu en veuë tout ce qui pourroit empécher la production de cét effet, ou en produire un contraire, il faut se souvenir de plus qu'il attaque dans ce mesme traité le livre de M. Aubertin où sont con-

tenuës ces preuves de fait, & qu'il ne sauroit les avoir ignorées, puis qu'elles font la plus grand partie du livre. Mais il faut encore se souvenir, qu'il réfute, comme j'ay dit dans le Chapitre précédent, une histoire dont toute la force dépend de ces preuves de fait; une histoire qui les suppose comme son fondement, & qui emprunte d'elles tout ce qui nous la persuade, & il la réfute non en leur opposant d'autres preuves du mesme ordre, mais par des raisonnemens. D'où il s'ensuit qu'il a crû que les raisonnemens suffisoient pour renverser ses preuves, n'estant pas possible que si ces preuves subsistent, l'histoire du changement ne subsiste aussi.

On remarquera, sans doute, assez, sans que je m'en mesle davantage, l'illusion de M. Arnaud, qui a changé la question pour transporter les Lecteurs à une autre chose dont il ne s'agit pas. Car il y-a bien de la difference entre *opposer* simplement des raisonnemens à nos preuves, & prétendre *renverser* nos preuves par des raisonnemens. On peut faire le premier sans songer au second; on peut demander l'examen de ces raisonnemens & leur comparaison avec nos preuves, sans prétendre autre chose si ce n'est qu'ils doivent tenir l'esprit en balance, & l'empécher de se déterminer d'aucun côté. Si l'Auteur de la Perpétuité fust demeuré dans ces termes, on luy eust répondu d'un autre maniére; mais il a porté sa pensée jusqu'à nous faire faire un dernier aveû. Il ne s'agit donc pas simplement de son opposition; & bien qu'on luy fasse voir dans la suite qu'elle est inutile, & qu'il n'en peut esperer aucun fruit, Si est-ce que pour le présent il ne s'agit que de la justice ou de l'inju-

CH. III. ſtice de ſa prétention, quand il a crû que cette opposition eſtoit aſſez forte pour nous convaincre, au préjudice des preuves de M. Aubertin, & des autres Miniſtres.

Mais pour mettre l'état de cette queſtion dans une entiére clarté, il faut encore ſuppoſer que nous ne faiſons pas icy comparaiſon des preuves de raiſonnement lors qu'elles ſont employées a établir des choſes du raiſonnement, avec des preuves de fait employées a établir des choſes de fait. Car je ne nie pas qu'il-n'y-ayt quelquesfois des preuves de raiſonnement qui concluënt dans leur ordre avec autant d'évidence & de certitude, que les preuves de fait dans le leur. Il s'agit de comparer ces deux ſortes de preuves à l'égard d'un fait; car la queſtion principale qui eſt entre nous eſtant de ſavoir ſi la créance de l'Egliſe ancienne eſt la meſme que celle de l'Egliſe Romaine d'aujourd'huy, c'eſt un fait qui d'un côté ſe trouve éclaircy par des preuves de fait, & que l'Auteur prétend d'autre côté éclaircir par des preuves de raiſonnement; & ces deux ſortes de preuves forment des concluſions contraires ſur un meſme ſujet.

Il faut conſidérer, de plus, que la queſtion n'eſt pas, ſi en ſuppoſant que nos preuves fuſſent frivoles, ou incertaines, on pourroit leur oppoſer des preuves de raiſonnement, juſqu'à prétendre que le fait doit demeurer mieux éclaircy par ce moyen que par l'autre. Si l'Auteur de la Perpétuité euſt fait cette ſuppoſition, & qu'il l'euſt bien établie, nous n'aurions pas raiſon de nous en vouloir encore tenir à des preuves de fait, dont il nous auroit déja fait voir l'inſuffiſance & la foibleſſe, & il faudroit écouter ſes raiſonnemens. Mais nous ne ſom-

mes pas en ce cas-là, il a laissé nos preuves de fait dans toute leur fermeté, & nous sommes persuadez qu'elles sont bonnes. C'est en cét état qu'il nous trouve; il s'agit donc de savoir, si ses preuves de raisonnement peuvent estre assez fortes pour nous faire changer de sentiment. L'Auteur de la Perpétuité le pretend, & moy je le nie; de sorte que pour décider nettement ce point, il faut comparer ces deux ordres de preuves l'un avec l'autre.

Je dis donc, prémierement, que nos preuves de fait suivent la voye de la nature, comme je l'ay fait voir dans le Chapitre second, au lieu que les siennes en suivent une qui est oblique & indirecte. Or à comparer ces deux voyes l'une avec l'autre, celle de la nature est la moins suspecte; car il n'y a rien à dire contre elle, le sens-commun nous y méne d'abord, mais l'autre est toûjours sujette à quelque reproche à cause de sa contrainte, & de son obliquité. Cette derniere conduit l'esprit par des détours, & l'autre le fait aller droit.

D'ailleurs, nos preuves de fait font voir la chose immédiatement en elle-mesme; mais les preuves de raisonnement ne la peuvent faire voir qu'au travers d'autres choses par le moyen des liaisons & des conséquences. Or on ne sauroit nier que de ces deux maniéres de connoistre les choses l'une immédiate, & l'autre médiate, l'une de prés, & l'autre de loin, la prémiére ne soit la plus distincte, & la plus certaine; car outre que les idées s'affoiblissent lors qu'elles passent par un milieu, & que l'esprit est plus occupé, & par conséquent plus distrait, & moins fort, lors qu'il est obligé de s'appliquer tout d'un tems sur trois objets différens,

fur la conclufion, fur le principe, & fur la dependance que la conclufion a du principe, que quand il n'en a qu'un à confiderer ; outre cela, dis-je, les liaifons naturelles des chofes nous eftant moins connuës que les chofes mefmes, il eft plus aifé de prendre pour une fuite ce qui ne l'eft pas, que de prendre une chofe pour un autre. Il eft plus aifé de nous tromper quand on nous dira, Si un changement fuft arrivé il euft efté fuivy de tels & de tels accidens, qu'il ne l'eft quand on nous dira fimplement, Voila le changement tout fait, d'où il s'enfuit, que l'illufion eft bien moins à craindre dans cette derniére voye que dans l'autre.

Quand on propofe deux moyens qu'on dit eftre propres pour s'éclaircir d'un point qui eft en difpute, il me femble que le bon fens veut que l'on choififfe le moyen qui fait confidérer la chofe dont il s'agit dans tous fes différens égars, & qui la tourne de tous côtez, pour n'en dérober rien à la veuë, plûtôt que celuy qui la montre dans un feul égard. Il faut laiffer à l'efprit la liberté de faire plufieurs réflexions, parce que plufieurs réflexions fe fortifient l'une l'autre, & s'uniffant enfemble, elles forment une connoiffance plus étenduë, & plus parfaite, à-peu-prés comme plufieurs rayons unis enfemble font une plus grande lumiere. Or on ne fauroit nier que nos preuves de fait n'ayent cet avantage par deffus celles de la Perpétuité. Car ces derniéres ne confidérent que la fimple impoffibilité d'un changement, & elles concluënt de là que la créance de l'Eglife Ancienne a efté la mefme que celle de l'Eglife Romaine d'aujourd'huy. Mais les noftres examinent la créance de l'Eglife Ancienne de toutes

les manieres qu'on la peut examiner, par elle-mesme, par ses suites necessaires, par ses suites de convenance, par voye de négation, par voye d'affirmation, en son tout, en chacune de ses parties, par les circonstances des tems, des lieux, des personnes, des occasions, & en un mot, de toutes les maniéres imaginables, pour donner lieu à l'esprit de former un jugement plus solide, & plus assuré. Quelle apparence donc, qu'estant déja persuadez par un nombre tres-considerable de preuves que cette méthode tire de toutes parts, nous puissions recevoir une impression contraire par les preuves de la Perpétuité ?

On ne sauroit trouver une plus grande certitude humaine que celle des yeux, & du sens-commun, & il s'en faut bien que celle du raisonnement soit d'ordinaire dans ce degré, sur tout, quand on l'applique sur des faits. Mais quand le raisonnement seroit poussé jusqu'à ce mesme degré de force qu'ont les yeux & le sens commun il ne sauroit jamais monter plus-haut, ni aller jusqu'à les vaincre, & à nous faire renoncer à leur témoignage. Il n'arrive pas souvent que ces deux lumieres se choquent ; mais quand cela arrive, l'esprit ne manque jamais de prendre party, il peut demeurer quelque temps interdit & étonné ; mais à moins que quelque vaine Philosophie, comme estoit celle des Academiciens, & des Pyrroniens, ne l'ayt corrompu, & ne le fasse extravaguer, il se range bientôt du côté des yeux & du sens-commun. J'en produiray un exemple tiré de la Physique. Nos yeux & nôtre sens-commnn nous enseignent qu'un grain de sable est non seulement finy, mais

Ch. III. beaucoup plus petit qu'une montagne, ou que toute la masse de la Terre, neanmoins il-y-a des gens qui tâchent de faire voir par la force du raisonnement que ce petit grain de sable comprend un nombre infiny de parties actuëllement existentes, parce qu'il se peut diviser à-l'infiny, & qu'il n'est pas, disent-ils, bien concevable qu'une chose se puisse diviser à l'infiny, si elle n'a actuëllement une infinité de parties, puisque chaque division suppose l'existence actuëlle de ses parties, d'où il semble s'ensuivre que ce grain de sable a autant de grosseur qu'une montagne, & que tout le Monde mesme, n'estant pas possible, disent-ils encore, qu'il y ait une masse plus grande, ou plus grosse que celle qui contient actuëllement une infinité de parties. Je ne doute pas que si l'on jette un esprit raisonnable dans ce labyrinthe, il n'y soit embarrassé; mais il fera tous ses efforts pour s'en tirer, non du côté de ses Sens, mais du côté de sa Raison, il la tournera de tous côtés, il inventera mesme des distinctions, qui ne signifieront presque rien, comme sont la pluspart de celles qu'on a jusqu'icy données sur ce sujet; mais quoy qu'il en soit, il s'arretera toûjours à ses yeux, & à son Sens-commun.

On dira, qu'à moins que d'estre entiérement opiniâtres, nous ne pouvons pas prétendre que nos preuves de fait soient de cet ordre, c'est-à-dire, qu'elles ayent la certitude des yeux, & celle du Sens commun? Car elles sont tirées du témoignage des Peres dont on pourroit contester la fidélité en établissant cette hypotése *fantatisque* dont nous parle M. Arnaud, qui est, *que tous nos passages sont faux, & qu'ils ont esté ajoûtez par les disciples de Iean Scot*, ou bien en di-

Livre 1. ch. 2. Pag. 14.

sant, que les Peres se sont trompez, ou quelque autre chose semblable qui nous fit révoquer en doute la vérité, & la validité de ces preuves; & qu'outre cela, nos passages ne sont pas tellement clairs qu'ils ne puissent estre contestez, puis qu'on en a fait de gros volumes de part & d'autre. Je répons, qu'en supposant deux choses qui me semblent toutes deux incontestables, à l'égard de M. Arnaud, nous pouvons prétendre contre luy que nos preuves de fait ont cette certitude qu'on appelle des yeux & du Sens-commun. La premiere supposition que je fais à son égard est, que les livres des Peres sont les fidéles témoins de la créance de l'Eglise Ancienne. Il ne sauroit me contester ce point; car nous ne les avons que de la main de ceux de la Communion Romaine, ils nous les produisent eux-mesmes, & nous ne nous en servons que par condescendance pour eux, n'ayant besoin, quant-à-nous, que de la seule Parole de Dieu, pour régler nostre foy sur le Mystére de l'Eucharistie. Et quand ce point seroit contestable, il faudroit que l'Auteur de la Perpétuité l'eust debatu avant que de nous proposer ses preuves de raisonnement, & ne l'ayant pas fait, nous sommes en droit d'agir contre-luy sur ce principe. L'autre supposition qu'il faut faire est, que nous sachions bien quelle est la créance de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, & que nous nous en formions bien l'idée, pour ne prendre pas l'un pour l'autre, & c'est aussi ce qu'on ne nous a pas jusqu'à present disputé. En effet, nous ne disons, ny ne concevons rien, sur ce sujet, que ce que nous trouvons dans les livres, & que nous entendons dire tous les jours, qui est, que

CH. III. toute la ſubſtance du pain eſt convertie réellement en toute la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, & toute la ſubſtance du vin en toute la ſubſtance de ſon Sang, ſans qu'il demeure rien du pain & du vin que leurs accidens qui ne ſont ſoûtenus d'aucun ſujet; que la ſubſtance du Corps de Jeſus-Chriſt, eſt réellement préſente tout-à la fois, & au Ciel & ſur la Terre, ſur tous les Autels où ce Myſtere eſt célébré: que ceux qui communient mangent cette ſubſtance & la boivent de la bouche du corps, & qu'il la faut adorer d'adoration de l'atrie. Il n'y-a rien en cela de conteſtable.

Je dis donc, que ſur ces fondemens, nous avons droit de prétendre que nos preuves de fait ſoient de l'évidence des yeux, & de celle du Sens-commun. Car nous voyons les paſſages des Peres qui parlent de l'Euchariſtie, nos yeux les liſent, c'eſt leur objet, & noſtre Sens-commun en juge, c'eſt auſſi le ſien. Mais ils n'y trouvent préciſément aucun de ces articles qui forment la créance de l'Egliſe Romaine, ny en termes exprés, ny en termes équivalens. Nous ſommes d'accord de ce que ces articles portent, & de ce qu'ils veulent dire, nous ſommes auſſi d'accord du lieu où il les faudroit trouver, en cas que l'Egliſe Ancienne les euſt enſeignez. Nous ſavons, d'ailleurs, que c'eſt à nos yeux & à noſtre Sens-commun à les chercher, & à juger s'ils y ſont, ou s'ils n'y ſont pas; car quand une Egliſe les croit & les enſeigne, elle les explique aſſez diſtinctement pour les faire entendre, & il ne faut pas s'imaginer qu'ils y ſoient enſévelis dans des principes éloignez, ou couchez en ter-

mes équivoques qui laissent l'esprit en suspens, ou qu'ils soient enveloppez dans des énigmes d'où l'on ne les puisse tirer que par une forte méditation. S'ils y sont, ils y doivent estre clairement, selon la mesure & la capacité de l'intelligence ordinaire & populaire, parce que ce sont des mysteres populaires. Cependant, quand nous les y cherchons, nous ne les y voyons pas paroistre: S'ils y estoient en termes formels, nos yeux les y découvriroient; s'ils y estoient en termes équivalens, ou qu'ils s'en tirassent par des conséquences évidentes & necessaires, nostre Sens-commun les y connoistroit. Mais aprés avoir fait une recherche exacte par toutes sortes de voyes, les yeux & le Sens-commun nous déclarent qu'ils n'y sont en aucune de ces maniéres. C'est une preuve de fait négative; mais elle est de la derniére évidence, & de la derniére certitude. Ainsi, quand pour s'éclaircir si un homme est dans une maison, on est d'accord de la maison & de l'homme, pour ne prendre pas l'un pour l'autre, & qu'en suite on a fait une recherche exacte, si les yeux & le Sens-commun vous rapportent qu'il n'y est pas, la preuve de fait négative a toute la force, & toute l'évidence possible. Nous sommes pourtant encore en plus forts termes; car un homme se peut facilement cacher dans un recoin de la maison, & se dérober aux yeux de ceux qui le cherchent; & c'est pourquoy la preuve de fait négative ne seroit bonne à cét égard, qu'en justifiant qu'on auroit fait une perquisition fort entiére. Mais si les Articles de la créance Romaine estoient établis dans le consentement universel de tous les siécles, comme on le veut, il ne suffiroit pas qu'ils fussent

 cachez dans un des Peres, il faudroit qu'ils paruſſent à peû-prés dans tous, d'où il s'enſuit, que nôtre preuve négative eſt encore plus certaine. Elle le devient, ſi vous voulez, encore davantage par la confirmation qu'elle reçoit de la preuve affirmative, qui conſiſte en ce que nos yeux & nôtre Sens-commun découvrent beaucoup de choſes directement oppoſées à ces Articles, & ces deux preuves jointes enſemble en forment une qui nous paroiſt ſi pleine & ſi entiere, qu'il ne s'y peut rien ajoûter. C'eſt pourtant ce que l'Auteur de la Perpétuité prétend nous enlever par ſes raiſonnemens. Mais qu'il pouſſe ſes prétentions ſi loin qu'il voudra, j'eſtime qu'il y aura peu de perſonnes qui les approuvent, & qui ne jugent, que quand meſmes nos yeux nous tromperoient, ce qui n'eſt pas poſſible aprés tant de recherches & de ſoins, le ſeul moyen de nous deſabuſer ſeroit de nous faire revenir à eux, & pour nous convaincre que noſtre recherche n'a pas eſté juſte, il faudroit au-moins nous montrer ce que nous n'avons pû trouver en nous diſant, le voylà. Tant qu'il n'y aura que des raiſonnemens, ils ſeront inutiles à nôtre-égard, nous en pourrions eſtre embarraſſez ſi nous ne ſavions qu'y répondre; mais ils ne nous feroient jamais renoncer à l'évidence, & à la certitude que nous croyons eſtre dans nos preuves de fait.

Nons ſommes affermis dans cette penſée, lors que nous conſidérons de quel ordre ſont ces raiſonnemens de l'Auteur de la Perpétuité. Car ce ne ſont pas des démonſtrations qui convainquent l'eſprit, ou qui ayent une force égale à celle que nous trouvons dans nos preuves; ce ne ſont tout

au plus que des vray-ſemblances ? Ce ſont des impoſſibilitez morales, qu'il trouve dans le changement que nous ſuppoſons ; comme qu'il ne ſeroit pas poſſible que les Eveſques, les Religieux, & les peuples, ne ſe fuſſent ſoûlevez contre les innovateurs, ni qu'avec une ſi grande contrarieté de ſentimens, on fuſt demeuré en paix dans une meſme communion, & quelques autres choſes de meſme, qui ne ſont ni établies ſur des principes certains, ni tirées par des conſequences incontestables. En général, il eſt aſſez mal-aiſé de déterminer quels ſont les événemens impoſſibles, ſi vous en exceptez ceux où il-y-a une contradiction formelle ; car les cauſes ou les principes des choſes ſont reculez de nous, nous ne les connoiſſons guéres que par leurs effets, & les effets ne nous en montrent pas toûjours tout le fond, pour pouvoir dire au juſte, cela ſe peut, cela ne ſe peut. Les impoſſibilitez morales ſont le plus ſouvent douteuſes, mais ſur tout, celles qu'on établit ſur les inclinations des peuples, dont la conduite eſt quelquefois fort bizarre, & où il-y-a ſi peu d'uniformité, & tant de dépendance des circonſtances particuliéres, qu'on n'en ſauroit faire que des régles tres-incertaines. Si l'Auteur de la Perpétuité nous euſt fait voir que le changement dont il s'agit implique contradiction, qu'il reſiſte à la nature des choſes, qu'il s'en enſuit évidemment des abſurditez inſupportables à la droite raiſon, nous euſſions examiné ſes argumens ſans inſiſter ſur ſa Méthode. Mais de nous alléguer ce qu'euſſent fait les Eveſques, les Religieux, & les peuples, ce ne peut-eſtre tout-au-plus que des conjectures, & des conjectures meſme fort douteuſes ; car il

CH. III. n'est pas l'arbitre de toutes les actions humaines, ni ne connoist tous leurs principes, & toutes leurs differences, ni ne voit toutes les causes qui concourent aux grands accidens ; ou toutes celles qui les empéchent d'arriver. Il-y-a donc de l'injustice à vouloir que nos preuves de fait cédent à ces sortes de raisonnemens, & j'espere que M. Arnaud ne trouvera pas mauvais qu'en me servant de ses propres termes, & les accommodant à mon sujet, je luy dise, *que c'est en vain qu'il se debat & qu'il s'échauffe sur les suites du changement. Les raisons sont inutiles dans les choses que l'on peut faire voir en quelque sorte par les Sens, & nous le pouvons en cette rencontre.*

Livre 10. chap. 7. pag. 55.

Il ne me reste, pour achever ce Chapitre, qu'à satisfaire à quelques menuës observations de M. Arnaud. La premiere est, *qu'il est également certain, & qu'il n'est pas permis d'opposer de vains raisonnemens à des preuves de fait qui sont fortes & solides, & qu'il est permis d'opposer des raisonnemens solides & convaincans à des preuves vaines & frivoles.* Mais il n'y-a-personne qui doute de cette vérité, & ce n'est pas ce qui est en question. Quand il aura fait voir que nos preuves sont vaines & frivoles, on luy permettra de leur opposer ses raisonnemens, & mesme de les appeller solides & convaincans jusqu'à ce qu'on les ait réfutez. Mais il faut toûjours commencer par nos preuves, & en montrer la foiblesse & la vanité, car sans cela nous serons toûjours en droit de les tenir pour fortes, bonnes, & concluantes.

Livre premier ch. 1. pag. 10.

Il ajoûte, *que non seulement on détruit souvent de prétenduës preuves de fait par des preuves de raisonnement ; mais aussi que les preuves de fait se*

reduisent toutes en quelque sorte à des preuves de raisonnement, & mesmes qu'elles sont toutes fondées sur des raisonnemens semblables à celuy de l'Auteur de la Perpétuité, c'est-à-dire, sur l'impossibilité de certains évènemens, & que c'est de ce raisonnement qu'elles empruntent tout ce qu'elles ont de solidité. C'est ce qu'il prouve par l'exemple des preuves litterales qu'on tire de l'Histoire pour établir de certains faits, & par ceux des miracles de Moïse, & de la Résurrection de Jesus-Christ, dont la certitude humaine dépend d'une impossibilité morale qu'on ne découvre que par la force du raisonnement. Delà il conclut, *qu'une preuve n'est point méprisable parce qu'on l'appelle une preuve de raisonnement; qu'elle n'est point aussi estimable parce qu'on l'appelle une preuve de fait; mais que les unes & les autres sont ou méprisables, ou estimables, selon qu'elles sont obscures, ou évidentes, fausses ou vrayes, vaines ou solides, & que c'est par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger.*

Je répons, qu'il faut distinguer deux sortes de preuves de fait les unes sont immédiates, les autres médiates; les immédiates dépendent de nos Sens, les médiates consistent en la déposition des témoins. La certitude des premiéres ne dépend point du raisonnement, elle leur est propre, naturelle, & originaire; car ce que nous en croyons nos Sens; ne vient pas simplement de ce que la Raison nous dicte qu'il les faut croire, bien qu'en effet elle nous le dicte; mais c'est parce que leur témoignage se persuade luy-mesme, & qu'il ne nous est pas possible de douter des choses que nous voyons, à-moins que l'extravagance ait corrompu la Nature.

Quant aux secondes ; il les faut considérer ou absolument, ou dans une circonstance ; si on les considére absolument, il est vray que leur certitude dépend du raisonnement ; car nous n'en croyons les témoins, que parce que la Raison nous dicte qu'il les faut croire. Neanmoins elles ne laissent pas d'estre d'ordinaire plus fortes, à l'égard du fait qu'elles prouvent ; que le raisonnement appliqué sur le mesme fait ; & ce qui les distingue est non leur genre simplement, mais la matiére ; ou le sujet auquel elles sont appliquées, puisque le raisonnement est plus juste, & plus certain, quand il établit la fidelité des témoins ; que quand il veut décider le fait mesme dont les témoins deposent, d'où il s'ensuit que le témoignage autorisé par un raisonnement plus fort doit estre préféré à un autre raisonnemenr plus foible. Et c'est ainsi qu'on prouve la vérité de la résurrection de Jesus-Christ, parce que le témoignage des Apôtres, appuyé sur de tres-puissans raisonnemens, est plus certain que tout ce que la Raison humaine peut inventer d'ailleurs contre cette mesme Résurrection. Mais si la preuve par témoins est accompagnée de cette circonstance-cy, savoir que l'on demeure d'accord de la fidélité des témoins ; & que ce soit un principe reconnû sans contestation, alors, je dis que ce n'est plus une preuve médiate, mais immédiate, & qu'elle ne dépend plus du raisonnement. Car la validité du témoignage estant un point décidé, qui n'entre dans la preuve que comme un principe hors de doute, il s'agit seulement de savoir ce que les témoins déposent, & c'est un fait dont on peut s'éclaircir par les Sens, d'où il s'ensuit, qu'il faut discuter leur

témoignage,

témoignage, & que cette voye est préférable à celle du raisonnement sur le mesme fait.

Il n'est pas difficile d'appliquer ces considérations générales au sujet dont nous sommes en question. Car si l'on demande quelle a esté la créance des Peres mesmes sur le point de l'Eucharistie, c'est un fait sur lequel nous produisons leurs livres & leurs passages, & nous croyons qu'à cét égard, nos preuves sont immédiates & qu'elles ont la certitude des yeux & du Sens-commun; d'où nous concluons, que les raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité ne sauroient les ébranler, & nous les rejettons sans en faire d'autre examen, par cette raison, qu'il n'est pas possible que des preuves tirées d'une impossibilité morale & appliquées sur un fait, soient plus fortes que le témoignage de nos yeux & de nostre Sens-commun sur ce mesme fait.

Si l'on considére les Peres non à l'égard de leur propre créance, mais entant qu'ils sont des témoins de la créance commune de l'Eglise, j'avouë que leur autorité dépend du raisonnement, & qu'elle pourroit estre contestée; mais outre qu'il ne s'ensuivroit pas que les preuves de raisonnement sur ce fait, savoir sur la créance de l'Eglise, fussent plus certaines que leur témoignage, puisque leur témoignage peut estre étably sur un raisonnement plus fort que ces preuves, d'où il s'ensuit qu'il leur sera préférable, outre cela, dis-je, ce point de la fidélité des Peres est un principe que nous sommes en droit de supposer contre M. Arnaud, puisque jusqu'à present l'Eglise Romaine ne l'a point révoquée en doute, & que nous ne tenons les Peres que de sa main, ni

CH. III. ne descendons à l'examen de leurs témoignages, que par complaisance, comme je l'ay déja dit ; de sorte qu'à proprement parler, il n'y-a qu'à savoir quelle a esté leur doctrine. Or, c'est un autre fait duquel nous croyons estre éclaircis par les yeux, & par les lumiéres du Sens-commun, & nous ne pourrions nous imaginer sans une grande erreur, qu'il y eust à cét égard, plus de clarté, & plus de certitude, dans des preuves de raisonnement ; d'où je conclus encore, que nous sommes en droit de rejetter ces preuves sans en faire un examen plus particulier.

Il paroist donc assez clairement, ce me semble, que tout le second Chapitre de M. Arnaud n'est qu'un vain amusement. Aussi est-ce avec regret que je me trouve engagé à dire beaucoup de choses qui ne peuvent estre qu'ennuyeuses à lire à ceux qui fuyent la contention. Mais je n'ay pû me dispenser de les dire pour suivre M. Arnaud, afin qu'il ne tirast pas avantage de ce que je l'aurois laissé sans réponse. Ce qu'il nous dit qu'on détruit souvent de prétenduës preuves de fait par des preuves de raisonnement, ne touche pas nostre question. Car on ne nie pas que la raison ne corrige quelquefois l'erreur des Sens ; & que quelquefois aussi elle ne puisse aneantir la déposition des témoins, soit en faisant voir que ce sont des faux témoins qui nous imposent, soit en montrant qu'ils se sont eux-mesmes trompez, soit enfin en nous faisant connoistre que leur témoignage contient tout autre chose qu'on ne prétend. Mais bien que la raison doive juger des preuves de fait, pour savoir si elles sont bonnes, ou non, il ne s'ensuit pas que quand il s'agit d'un fait la voye

des preuves de fait ne ſoit préférable à celle du raiſonnement, ſur ce meſme fait; il s'enſuit encore moins que quand des perſonnes ſont prévenuës par des preuves de fait, on puiſſe les faire changer d'avis, par de ſimples preuves de raiſonnement, ſans leur montrer que leurs prétenduës preuves de fait ne ſont pas bonnes. Ce qu'il ajoûte, que les preuves de fait ſe réduiſent toutes, en quelque ſorte, à des preuves de raiſonnement, n'eſt pas vray, à l'égard des preuves immédiates; & en ce qu'il a de vray, il eſt inutile, parce qu'il ne s'agit pas de comparer en général le raiſonnement avec la preuve de fait; mais de le comparer appliqué ſur le fait meſme que la preuve établit, & dont on eſt en queſtion. Tous ces diſcours qui ſuivent touchant la fidelité des Hiſtoriens, & les Batailles de Canes, de Pharſale, de Philippes, & d'Actium, de Ceſar, de Pompée, & de la Ville de Conſtantinople, ſont des diſgreſſions dont noſtre diſpute n'avoit que faire. Les preuves de la vérité des miracles de Moyſe, & celles de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, ſont bonnes; mais elles ne font rien à noſtre ſujet. S'il s'agiſſoit de prouver la fidélité du témoignage des Peres, nous conſentirions qu'on y employaſt le raiſonnement comme on l'employe pour prouver la fidélité du témoignage de Moyſe, & les Apoſtres. Mais il ne s'agit pas de cela, toute noſtre queſtion eſt ſeulement de ſavoir ce que les Peres ont crû, & c'eſt à quoy le raiſonnement eſt beaucoup moins propre que les paſſages tirez fidélement de leurs livres. L'hypotéſe que M. Arnaud poſe, que tous nos paſſages des Peres ont eſté ajoûtez par l'impoſture des diſciples de Jean Scot, eſt, comme il

 l'appelle luy-mesme, une hypotése *fantastique* dont il ne peut tirer aucun avantage, & qui, tout au plus, ne pourroit avoir-lieu que dans la discussion des passages mesmes. Et enfin, sa conclusion, que les preuves de fait & les preuves de raisonnement sont méprisables ou estimables selon qu'elles sont obscures ou évidentes, fausses ou vrayes, vaines ou solides, & que c'est par la qualité de la preuve, & non par le genre de la preuve qu'il en faut juger, cette conclusion, dis-je, est illusoire; car il est vray que les preuves sont méprisables ou estimables par leur qualité, & non par leur genre; mais leur genre & la matiére à laquelle elles sont appliquées servent à faire préjuger leur qualité, & leur qualité préjugée les rend ou méprisables, ou estimables. Une preuve de raisonnement employée pour détruire un fait qui se trouve étably par les yeux & par le Sens-commun, porte, dans cette simple comparaison, assez de caractéres de fausseté, pour nous faire conclure qu'elle est du nombre de ces preuves subtiles & déliées dont parle M. Arnaud, *qui s'évaporent d'elles-mesmes & qui échappent à l'esprit, comme l'air échappe à nos mains*, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans un examen plus particulier. Ainsi, puisque nous sommes en droit de supposer que nos preuves sont fortes, & solides, comme je l'ay fait voir dans le prémier chapitre, nous pouvons aussi fort bien conclure, dans celuy-cy que les raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité sont vains & imaginaires, & par conséquent, les rejetter comme tels, sans nous en mettre davantage en peine.

Livre 1. ch. à pag. 10.

CHAPITRE IV.

Iustification de ma quatriéme Remarque, Que pour rendre inutiles les raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, il ne faut que leur opposer nos preuves de fait.

IL n'est pas necessaire de prouver cette Remarque, puisque M. Arnaud en avouë assez pour en établir la vérité & la justice. *On ne prétend,* dit-il, *nullement luy interdire* (il parle de moy) *de se servir de ses preuves de fait, s'il en a, pourvû qu'il en fasse un usage légitime, & qu'il suive les régles de la raison, en s'en servant. Il peut conclure tant qu'il voudra, que le changement dont il s'agit est possible, en faisant voir, s'il peut qu'il est effectivement arrivé. Il peut nier l'impossibilité d'une chose, en prouvant son existence actuelle. Tout cela est permis, & l'on n'est pas si déraisonnable que de luy vouloir oster ces sortes de preuves. C'est une injustice qu'il fait à l'Auteur de la Perpétuité, que de luy attribuër cette pensée.* Cét aveu n'est pas de si petite importance, qu'il ne mérite d'estre consideré ; car il renverse entierement la véritable prétention de l'Auteur de la Perpétuité, & fait évanouïr, en deux ou trois périodes, toutes ces hautes esperances qu'il avoit conceuës de la Méthode. Nous avons déja vû, qu'il nous la proposoit comme un moyen suffisant pour nous convaincre & pour nous faire confesser *par l'évidence de la vérité, si nous ne sommes entiérement opiniâtres, que la créance de l'Eglise Romaine touchant le mystere de l'Eucharistie, est la même que celle de l'Antiquité.* Ce langage ne s'ajuste pas trop bien avec

Livre I. ch. 2. pag. 15.

Ch. IV. celuy de M. Arnaud. Car, d'un costé, si la Méthode nous conduit jusqu'à nous faire faire cette derniere confession dont son Auteur parle, la dispute cesse dés-là, & nos preuves de fait n'ont plus de lieu, c'est un secours inutile qui ne vient qu'aprés nostre défaite. Et d'autre côté, si nous nous pouvons servir de nos preuves de fait contre la Méthode, pourvû que nous en fassions un usage légitime; si nous pouvons nier l'impossibilité d'un changement, en montrant qu'il est effectivement arrivé; nous sommes pour le moins, en droit de suspendre cét aveu auquel la Méthode nous veut obliger, jusqu'à-ce qu'on ait examiné si nous employons bien nos preuves de fait, & si nous en tirons une bonne conclusion. Comment accorderons-nous ces deux Messieurs? l'un veut que la dispute finisse par ses raisonnemens; l'autre veut que nous la puissions encore faire durer par nos preuves de fait. L'un prétend que nous nous devons déclarer vaincus dés qu'il cessera de parler; & l'autre nous donne du tems, & nous permet de produire nos passages. Si nous voulons expliquer l'Auteur de la Perpétuité par M. Arnaud, il n'aura prétendu que nous conduire jusqu'à nous faire confesser ce dont il s'agit, exclusivement; car entre ses preuves, & nostre confession, nous pourrons mettre nos preuves de fait, c'est-à-dire, qu'il aura crû sa Méthode propre à tout faire, à la reserve de ce qu'il faut faire. Et si nous voulons expliquer M. Arnaud par l'Auteur de la Perpétuité, son intention sera, que nous ne puissions nous servir de nos preuves de fait qu'aprés avoir avoüé, qu'il ne s'est fait aucun changement; c'est-à-dire, qu'il ne nous en laisse l'usage, que quand nous au-

rons reconnû qu'elles ne nous servent de rien. Que si nous voulons obeïr à l'un & à l'autre, & joindre les deux avis, nous nous combattrons nous-mesmes, & nous tomberons en contradiction; car nous avouërons que nous avons tort, & nous soûtiendrons pourtant que nous avons raison; nous avouërons que la créance de l'Eglise Romaine est la mesme que celle de l'Eglise Ancienne, & nous ne laisserons pas de vouloir prouver qu'il s'y est fait un changement essenciel. C'est où nous conduisent les spéculations de ces Messieurs.

A dire le vray, il me semble que M. Arnaud est un mauvais défenseur de la Méthode; car non seulement il l'abandonne dans une question capitale d'où dépend tout son honneur, qui est de savoir si elle est suffisante pour nous convaincre en l'état qu'elle nous rencontre, & pour nous faire avouër la vérité de ce qu'elle prouve; mais de plus, il nous en fait voir l'inutilité, & la vanité; car si aprés tous ses efforts, nous pouvons encore revenir à nos preuves de fait, je ne voy pas à quoy elle est bonne; si ce n'est à embarrasser les matiéres, ou à les allonger, & l'on pourroit fort bien la mettre à part, & se contenter de celle de discusion.

Pour donner plus de jour à cette dispute, il est bon d'examiner icy ce que M. Arnaud nous dit touchant ces deux sortes de Méthodes, l'une de prescription, & l'autre de discussion. *La Méthode, de prescription* dit-il, *est celle dans laquelle, par l'examen de certains points capitaux, on décide la Controverse; l'autre est celle dans laquelle on propose en particulier les preuves de tous les points contestez, & on répond à toutes les objections.* De là il prend occasion de nous parler des avanta-

Livre 1. ch. 3. pag. 16.

CH. IV. Pag. 21.

ges que son Eglise a sur nous par les Méthodes de prescription ; puis venant à sa conclusion, *Il est clair*, ajoûte-t-il, *qu'afin que la Méthode de prescription conserve ses avantages, & qu'elle produise le fruit pour lequel on la recherche, il faut qu'elle demeure séparée de la Méthode de discussion, parce qu'autrement on retomberoit par nécessité dans la longueur, & dans l'embarras de ces examens particuliers que l'on prétend éviter. De sorte qu'au lieu qu'il faut que les écrits destinez à discuter les matiéres en particulier soient les plus exacts qu'il est possible, & que l'on n'y obmette aucune des difficultez qui peuvent arréter tant soit peu l'esprit, il faut, au contraire, que les Ecrits qui sont faits selon la Méthode de prescription, ne contiennent précisément que ce qui est nécessaire pour mettre dans son jour la preuve dont on se sert, & ce seroit un tres-grand défaut de vouloir y joindre l'examen des questions particuliéres qui confondent l'esprit par leur multitude.* Il conclut, enfin, *qu'il n'estoit pas de la prudence que l'Auteur de la Perpétuité entreprist de répondre dans son Traité aux principales defficultez d'Aubertin, que si ce Traité eust esté fait selon la Méthode de discussion, il y estoit en quelque sorte obligé; mais que si c'est une Méthode de prescription, il ne le pouvoit faire sans en ruiner le fruit, & sans témoigner qu'il n'entendoit pas la nature & l'avantage de la Méthode qu'il suivoit qui consiste dans l'abregement, dans la clarté, & dans la proportion avec toute sorte d'esprits.*

Tout ce discours est hors de propos ; car il ne veut rien dire sinon que quand on est convenu de se servir de la Méthode de prescription, il en faut user selon les régles qu'il établit. J'en demeure

d'accord. Mais il ne décide rien, ſi on n'en eſt pas convenû, & ſi au contraire on en diſpute. Car alors la queſtion n'eſt plus, comment on doit ſe ſervir de la Méthode de preſcription, ni ſi on la doit méler avec celle de diſcuſſion, ce n'eſt plus cela, mais la queſtion eſt uniquement, ſi l'on s'en doit ſervir. M. Arnaud impoſe perpétuellement à ſes Lecteurs, il les tranſporte d'un lieu à un autre, de ce dont il s'agit à ce dont il ne s'agit pas, & là-deſſus, il les entretient à ſon aiſe. On ne diſpute pas de quelle maniére l'Auteur de la Perpétuité devoit ménager ſa Méthode de preſcription, ſuppoſé que ce fuſt le lieu de l'employer, c'eſt l'illuſion de M. Arnaud ; mais on diſpute s'il la pouvoit raiſonnablement employer contre nos preuves juſqu'à s'en promettre l'effet qu'il en a prétendu tirer. Or c'eſt un différent qui eſt déja vuidé par ce que j'ay repréſenté dans les Chapitres précedens. En effet, puiſqu'il veut nous convaincre qu'il n'eſt arrivé aucun changement dans la créance de l'Euchariſtie, nous, dis-je, qui ſommes prévenus d'une penſée contraire par des preuves litterales, comment nous peut-il arracher noſtre perſuaſion de l'eſprit, & nous en donner une toute oppoſée, à moins que ſa Méthode de preſcription ayt une évidence, & une certitude plus grande que celle des preuves dont nous ſommes prévenûs. C'eſt ce qu'il faloit montrer, & non pas s'écarter dans le lieu-commun des Méthodes de preſcription. Mais c'euſt eſté s'engager à montrer une choſe impoſſible ; car une Méthode compoſée de preuves de raiſonnement, toutes tirées du genre probable comme on parle dans l'Ecole ne ſauroit ſurmonter la force de nos preuves de fait, qui dé-

Ch. IV. pendent des yeux & du ſens-commun, & dont une grande partie propoſe la choſe immédiatement en elle-meſme.

Mais quoy ? ne ſera-t-il donc jamais permis d'établir ſon ſentiment par une Méthode de preſcription ? On ne veut pas dire cela. On veut dire ſeulement que quand on agit contre des perſonnes dont le ſentiment eſt étably ſur des preuves de fait qu'ils croyent eſtre, comme je viens de dire, d'une certitude des yeux & du Sens-commun, on ne peut raiſonnablement prétendre les faire changer d'avis par une Méthode de preſcription fondée ſur des impoſſibilitez morales. C'eſt-là le nœu de la queſtion. Si un homme agit ſeulement avec des gens qui ſoient préoccupez en ſa faveur, il pourra ſe ſervir de la Méthode de preſcription pour les confirmer dans la penſée qu'ils ont déja. Il n'y aura rien à dire ſur ſa maniére de procéder, & il faudra voir ſeulement de quelle force ſeront ſes preuves. S'il agit avec des perſonnes vuides de toute préoccupation de part & d'autre, c'eſt-à-dire, qui n'ayent pas encore pris party, & qui deſirent s'inſtruire, il pourra auſſi ſe ſervir d'une Méthode de preſcription, pourveû que ſes principes ſoient plus certains & ſes concluſions plus déciſives que tout ce qu'on luy pourroit alléguer au contraire, il n'y aura encore rien à-dire, ſinon que peut eſtre il-y aura quelque choſe d'indirect dans ſa Méthode; mais cela ne peut tout-au-plus qu'obliger d'examiner avec plus de ſoin la vérité de ſes principes, & celle de ſes conſéquences, & non les faire rejetter; car les argumens indirects concluënt quelquefois avec autant d'évidence que les directs. J'iray meſ-

me plus avant, & je ne craindray pas de dire, que quand il agiroit avec des personnes prévenuës d'un sentiment contraire à celuy qu'il leur veut inspirer, il peut légitimement employer une Méthode de prescription, & il ne suffiroit pas de dire qu'on est préoccupé par une autre Méthode, ny d'opposer que celle de prescription procéde indirectement, ou qu'elle ne suit pas l'ordre de la nature, ces sortes d'objections peuvent faire naître du soupçon ; mais elles ne doivent pas aller jusqu'à faire rejetter absolument des argumens qui, peut-estre, seront accompagnez d'une lumiere plus vive, & d'une certitude plus grande que ceux qui ont formé la préoccupation. Mais nous contre qui l'Auteur de la Perpétuité écrit, nous ne sommes en aucun de ces cas ; car dans mon hypotése, non seulement nous sommes instruits par une voye naturelle & directe ; non seulemenr nous le sommes par des preuves qui nous proposent la chose dont il s'agit immédiatement en elle-mesme; mais nous le sommes par des preuves que nous croyons estre au dessus de toute contestation, & l'on nous veut faire changer d'avis par des preuves non-seulement indirectes & médiates ; mais qui tout au plus, ne peuvent estre que probables, estant appliquées au sujet dont il s'agit. Nous avons donc raison de dire, que ce sont des chiméres à nostre égard, & que sans les considérer autrement que dans leur genre, & dans la matiére qu'elles traittent, elles ne sauroient faire une assez forte impression sur nous, pour vaincre celle que nous avons déja receuë ; car il n'y a point d'apparence que des gens raisonnables soient plus touchez de quelques vray-semblances, que de

Ch. IV. ces preuves solides qui dédendent des yeux, & du sens-commun.

Au reste, ce n'est pas icy le lieu de faire la comparaison des Méthodes des Protestans, avec celles de l'Eglise Romaine. On pourroit faire voir que nous en avons de plus seures & de plus courtes que celles qu'elle propose. Mais ce n'est pas là nostre question, & je n'ay pas resolû de suivre toutes les digressions inutiles de M. Arnaud. Les paroles ne luy coûtent rien, & le monde est disposé à les recevoir, quelles qu'elles soient comme des Oracles. Il n'en est pas de mesme de moy, & aprés tout, s'il faloit que je m'écartasse de mon sujet toutes les fois qu'il m'en donne l'exemple, il-y-auroit peu de Lecteurs qui ne fussent ennuyez de nostre dispute. Je luy diray seulement que c'est une de ses erreurs que de s'imaginer que pour demeurer dans nostre Eglise, on soit obligé de discuter toutes les Controverses qui ont esté jusqu'à present agitées parmy les Chrétiens. Nous avons la Parole du Dieu que tout homme peut lire, ou se la faire lire, ou l'écouter lors qu'on la lit publiquement. Cette Parole contient nettement & clairement, tout ce qui est nécessaire pour former la foy, & pour régler le culte & les mœurs ; & Dieu nous favorisant de sa grace, il est aisé mesme aux plus simples, de juger si le Ministere sous lequel nous vivons, peut conduire au salut, & par conséquent si nostre Societé est la véritable Eglise. Car il ne faut pour cela que l'examiner sur deux caractéres, l'un, si l'on y enseigne toutes les choses clairement contenuës en la Parole de Dieu ; & l'autre ; si, d'ailleurs, on n'y enseigne rien qui soit contraire à ces choses, & qui en corrompent

l'efficace, ou la force; si on y trouve suffisamment
dequoy satisfaire sa conscience, pour vivre en la crainte de Dieu, & pour s'assûrer des promesses de Jesus-Christ, & si d'ailleurs on n'y pratique rien qui renverse les doctrines nécessaires pour estre Chrétien. Car, si rien n'y choque la conscience, on doit estre persuadé qu'on est dans la véritable Eglise, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans la discussion de toutes les erreurs qui ont troublé, ou qui troublent encore le Christianisme. Comme il n'est pas besoin pour estre sauvé de connoistre toutes les heresies en particulier, ny de les rejetter formellement, & positivement, & qu'il suffit de n'en estre pas entaché, & de croire fermement les veritez fondamentales de la Religion; il n'est pas nécessaire aussi pour s'assûrer qu'on est dans la vraye Eglise, de penétrer dans toutes les disputes des hommes, il suffit de connoistre que l'Eglise où l'on est, enseigne bien ce qu'il faut pour la gloire de Dieu, & pour l'édification des ames, & de n'y découvrir rien, d'ailleurs, qui ne réponde à cette bonne doctrine. Or c'est ce que tout homme peut facilement trouver dans nostre Eglise; car s'il prend soin d'examiner son Ministere par la Parole de Dieu, il verra que nous annonçons les choses qui sont clairement contenuës dans l'Ecriture, sans en soustraire aucune, il verra aussi que nous n'y mélons aucune de ces doctrines humaines qui renversent le fondement. Cet examen est court, facile, & proportionné à la capacité de tout le Monde, & il forme un jugement aussi certain que si l'on avoit discuté toutes les controverses l'une aprés l'autre.

Les plus simples peuvent donc estre parmy nous

CH. IV. dans un parfait repos, mais il n'en eſt pas de meſme dans l'Egliſe Romaine ; car ces Méthodes de preſcription, dont nous parle M. Arnaud, ne ſont fondées que ſur l'un de ces deux principes, ou que l'Egliſe, c'eſt-à-dire le corps du peuple, ne peut errer, ni ceſſer d'eſtre la vraye Egliſe, en ceſſant de croire ce qu'il croyoit, ou en commençant de croire ce qu'il ne croyoit pas ; ou que l'Egliſe repréſentative, c'eſt-à-dire les Conciles, ou le Pape, ne peuvent errer. Le premier de ces deux principes eſt de la nature ; le ſecond eſt d'un ordre ſurnaturel. Je ne traite pas maintenant la queſtion s'ils ſont faux ou véritables dans le fond, il me ſuffit de dire qu'ils ſont d'une diſcuſſion ſi longue & ſi difficile que d'y vouloir engager les plus ſimples, c'eſt évidemment ſe mocquer d'eux. Je parleray du premier dans le Chapitre ſixiéme, où je feray voir, qu'il eſt impoſſible de ſe tirer des embarras où la Méthode de l'Auteur de la Perpétuité engage le monde, ni de s'aſſûrer des fondemens ſur leſquels elle s'appuye. Il me ſuffit de dire icy, que les peuples ne ſont pas ſi réglez dans les choſes qu'ils croyent d'une foy diſtincte, qu'on ne tâche bien ſouvent de leur enſeigner des doctrines qu'ils ne ſavoient pas auparavant, & de groſſir, par ce moyen, le nombre des myſtéres populaires. L'Auteur de la Perpétuité nous a déclaré, que les veritez de la grace n'ont jamais eſté populaires dans toutes les conſéquences qu'on en tire dans la Théologie ; & néanmoins, nous avons veû qu'on a pris tous les ſoins imaginables de rendre ces conſéquences populaires. On a fait ſur ce ſujet je ne ſay combien d'Ecrits proportionnez à la capacité des femmes; on a dreſſé des Catéchiſmes intitulez,

Catéchisme de la Grace. Cela fait assez voir, ce me semble, qu'on a crû qu'il n'estoit pas impossible de faire recevoir au peuple, par voye d'éclaircissement, ou d'addition, des articles qu'il ne connoissoit pas auparavant, d'où il s'ensuit, qu'on ne l'a pas crû tout-à-fait incapable de changement; car à quoy bon ces Catéchismes, si le peuple ne peut de sa nature, ni laisser diminuër, ni laisser croistre le nombre des mystéres qu'il tient de foy distincte? Ce principe n'est donc pas si inébranlable qu'on n'en puisse douter, ni si clair, ou si évident de *soy*-mesme, que les plus simples s'en puissent assûrer, ayant devant leurs yeux une chose qui luy paroist si contraire.

Quant au second, il est certain que la question de l'infaillibilité des Conciles, ou du Pape, n'est pas d'une discussion si facile, que les plus simples en puissent venir à-bout. Toutes les Sociétez séparées de l'Eglise Romaine, la luy contestent. Si elle l'a, elle l'a par un privilége particulier, qu'il faut examiner, avant que de le recevoir. Car on ne le peut recevoir sur la simple parole de cette Eglise, sans tomber dans l'extravagance, & dans un cercle ridicule, qui est, qu'on croit l'Eglise Romaine infaillible, parce qu'elle le dit, & qu'on croit, à cet égard, ce qu'elle dit, parce qu'elle est infaillible. Avant que les plus simples puissent déférer en bonne conscience à son autorité, il faut que cette autorité leur paroisse indubitable par des choses indépendantes de l'Eglise Romaine, & dont ils jugent par eux-mesmes. Autrement, ce seroit faire un argument qui commenceroit par la conclusion. Car ce seroit à-peu-prés raisonner de cette sorte, L'Eglise Romaine est infaillible en ce

CH. IV. qu'elle dit ; or elle dit qu'elle eſt infaillible, donc elle l'eſt. Un homme en qui l'on ſuppoſe quelque étincelle de Sens-commun, ne ſauroit ſe rendre à cet argument. Il faut donc, avant toutes choſes, que l'Egliſe Romaine prouve ſon privilége d'infaillibilité, aux plus ſimples, ſi elle veut leur faire, en ſuite, recevoir ſes dogmes par un principe d'autorité. Or je ſoûtiens que c'eſt une diſcuſſion dont les plus ſimples ne ſont pas capables ; car ſi on le prouve par la voye de l'Ecriture, il n'y eſt pas ſi clairement, que les paſſages ſur leſquels on le fonde ne puiſſent recevoir un autre ſens. Ils ſont conteſtez, & il faut lire des volumes entiers pour ne faire pas un jugement téméraire, ou paſſionné. Que ſi un homme eſt capable de faire cette lecture, & d'en bien juger, il ſera bien capable auſſi d'entrer dans l'examen des doctrines en particulier, & de voir la conformité que chacune d'elles a avec l'Ecriture, ſur ce qu'on en produit de part & d'autre. Si on le prouve par la voye du raiſonnement, on s'engage encore plus dans des longueurs & dans des difficultez qui ſurpaſſent la capacité des ſimples. En un mot, M. Arnaud décide luy-meſme cette queſtion. *Ce n'eſt point*, dit-il, *une choſe claire de ſoy-meſme que cette infaillibilité, puis qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu, qu'il nous a déclarée par l'Ecriture. L'Egliſe n'eſtant pas naturellement infaillible, c'eſt par les principes de la foy, ou par une longue ſuite de raiſonnemens, qu'on doit prouver qu'elle l'eſt ſurnaturellement.* Les plus ſimples ne ſont pas capables d'examiner cette longue ſuite de raiſonnemens, ni de diſcuter aſſez bien les principes de la foy, pour reconnoiſtre ſi on en peut tirer cette

Livre 1. ch. 7. p. 66.

prétenduë

prétendüe infaillibilité. Et c'est aussi pour cette raison, que l'Auteur de la Perpétuité a mieux aymé prendre l'infaillibilité populaire pour son principe, que celle de privilége, M. Arnaud nous le témoigne; car parlant de l'impossibilité où l'Eglise est de changer de créance sur les Articles qui ne sont pas populaires, c'est-à-dire, de cette infaillibilité de privilége dont il s'agit maintenant, *La raison*, dit-il, *ne nous fait pas voir si clairement cette impossibilité. De sorte que cet Auteur* (il parle de l'Auteur de la Perpétuité) *voulant fonder ses raisonnemens sur un principe de raison & d'évidence humaine, & non pas sur un principe de tradition & d'autorité, ou sur des raisonnemens plus éloignez & plus abstraits, il a dû se borner par nécessité dans les choses où l'impossibilité du changement paroist évidente par la raison. Il-y-a des moyens particuliers pour prouver que l'Eglise ne tombe jamais dans l'erreur sur aucun point qu'elle propose comme de foy à ses enfans. Mais on voit tout d'un coup par le simple Sens-commun qu'elle ne peut pas tomber toute dans une erreur opposée à quelque créance capitale & connuë distinctement de tous les fidéles.* Linfaillibilité de privilége n'est donc pas une chose qui se voye tout d'un coup par le simple Sens-commun, il faut pour la prouver des raisonnemens plus éloignez, & plus abstraits, dont il est clair que les plus simples ne sont pas capables. Ils le seroient encore moins, si l'on vouloit la prouver par la voye de la tradition, & ce seroit les renvoyer bien-loin que de les obliger à la lecture des Peres, & des Conciles, pour s'éclaircir de ce point; outre que les Peres & les Conciles sont eux-mesmes l'Eglise re-

Livre 1. ch. 7. p. 68.

présentative, de l'autorité de laquelle il s'agit, & par conséquent, leur témoignage ne serviroit de rien en cette occasion.

Il est donc manifeste que les simples ne pouvant s'assûrer de l'infaillibilité de privilége, comme je viens de le prouver, ni de l'infaillibilité populaire, comme je l'ay déja touché, & que je le montreray plus à fond dans la suite, ils ne sauroient demeurer dans l'Eglise Romaine, en bonne conscience, & qu'il n'y a rien qui les y retienne que de faux liens, comme sont la naissance, l'éducation, la coûtume, l'exemple des autres, & l'intéreſt, qui sont des choses mal-propres à déterminer une bonne ame qui desire faire son salut. Ils sont donc obligez de se ranger à la Communion Réformée, où ils auront pour Régle les choses clairement contenuës dans l'Ecriture Sainte, & où ils se peuvent assûrer qu'on n'en soustrait aucune dans le ministére public, & que d'ailleurs, on n'y enseigne rien qui en corrompe l'efficace salutaire. Si l'on dit, qu'il faut, avant toutes choses, leur prouver la divinité de cette Ecriture. Je répons, prémiérement, que ce principe ne tombe point en contestation, quand il s'agit de choisir non entre les diverses Religions qui sont au monde, mais seulement entre les diverses Communions qui professent le Christianisme; car la confession de la divinité des Ecritures leur est commune. Je répons, en second lieu, que l'Eglise Romaine ne doit pas moins prouver cette divinité, que les autres Eglises, puis qu'avant que de se faire reconnoistre infaillible, il faut qu'elle se fasse reconnoistre Eglise, ce qu'elle ne peut si on luy conteste la divinité de l'Ecriture, & quelle ne veüille pas prendre la-

peine de la prouver ; outre que toutes les preuves par lesquelles elle prétend établir son infaillibilité, dépendent ou médiatement, ou immediatement, de l'Ecriture, & par conséquent, elles supposent sa divinité. Mais, enfin, je dis que les caractéres de divinité, qui brillent de toutes parts dans cette Ecriture, sont si vifs, & en si grand nombre, que les plus simples en peuvent estre touchez, pourvû qu'ils s'appliquent à les considérer avec un esprit pur, & avec une bonne conscience. Or c'est à quoy les plus petits sont indispensablement obligez, de mesme que les plus grans, & s'ils ne le font, leur damnation est juste, & leur impieté est sans excuse.

Voilà ce que j'ay crû devoir dire briévement sur les prétenduës Méthodes de prescription, n'étant pas icy le lieu d'en parler à fond. Mais pour revenir au principal sujet de nostre dispute, on a de l'obligation à M. Arnaud de ce qu'il ne trouve pas mauvais que je tâche de prouver par des passages que le changement que l'on prétend impossible est réel & effectif. L'Auteur de la Perpetuité en doit aussi convenir puisque M. Arnaud l'a dit ; mais s'il en convient, il souffrira que j'en tire cette conséquence, que j'ay donc pû arréter l'effet qu'il s'estoit proposé de tirer de sa Méthode qui est, *de nous faire avoüer, si nous ne sommes entiérement opiniâtres, que la créance de l'Eglise Romaine, sur le sujet de l'Eucharistie, est la mesme que celle de toute l'Antiquité.* On ne sauroit nous arracher légitimement cét aveu, tant qu'il y-aura entre-nous quelque cause légitime de disputer sur ce point ; & la production de mes passages, en fait naître une que M. Arnaud approuve.

Ch. IV. Il ne se plaint que de ce que je les ay produits, non en bonne forme, mais tronquez, & détachez de leur suite, & que j'ay dissimulé tous ceux que l'on y peut opposer, & qui les peuvent éclaircir. Mais cette plainte est injuste, & il ne devroit pas luy-mesme dissimuler la raison que j'ay donnée pour justifier la forme de mon Abregé, qui est, qu'il n'estoit fait que par rélation, & par renvoy aux preuves étenduës qui sont dans le livre de M. Aubertin que je défens. S'il n'a pas trouvé bon d'inserer *deux volumes in folio* dans une Préface, je n'ay pas trouvé bon aussi de mettre un grand volume dans une petite Réponse de trente pages; d'autant plus, que ses *deux volumes* à luy ne se trouvent en aucun lieu que dans la pensée, ou dans le cabinet de M. Arnaud; mais le mien se trouve par tout.

Je n'ay pas prétendu qu'on formast absolument son sentiment sur mon Abregé tout seul. Je say que cela ne se doit point faire; mais j'ay voulu indiquer le chemin qu'il faut tenir pour chercher la vérité, qui est de faire un juste examen de la créance des Peres; j'ay voulu marquer à ceux de ma Communion ce qu'ils devoient opposer aux raisonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, & l'obliger luy-mesme à disputer desormais dans les régles. Il est permis de faire des Abregez dans cette veuë, & le mien n'a rien qui ne le distingue de ce qu'on appelle, *un Amas de difficultez*, la matiere des preuves dont il est composé, leur nature, & leur force, luy donnent la verité qu'un Abregé doit avoir, & le rapport qu'il a au livre de M. Aubertin, luy en donne l'évidence & la certitude. On ne peut rien exiger davantage, pour conclure que

la créance de l'Eglise Romaine n'est pas celle des Peres, & qu'il s'y est fait un changement, les principes y sont marquez, la conséquence y paroist, la juste clarté dans laquelle on doit proposer des argumens est dans le livre auquel on renvoye les Lecteurs; il ne faut donc pas que M. Arnaud dise, ***que tout ce qu'on en peut conclurre est, qu'il y a des difficultez sur l'Eucharistie***; car on en peut fort bien conclure ce que je viens de dire, que la créance de l'Eglise Ancienne n'a pas esté la mesme que celle de la Romaine d'aujourduy. Ce qui l'a trompé est, qu'il n'a pas vû que ces sortes d'Abregez, qui ont du rapport à un autre ouvrage, & qui le supposent, ne doivent pas conclurre d'eux-mesmes, mais par la force de la supposition, c'est-à-dire, qu'en supposant que les principes qu'ils marquent sont clairement établis dans l'autre ouvrage, la conclusion s'en tire fort bien. C'est tout ce qu'on en peut desirer; mais c'est toûjours conclurre, & conclurre toute autre chose que ce que M. Arnaud s'est imaginé, savoir, ***qu'il-y-a des difficultez sur l'Eucharistie.*** J'avouë que pour déterminer son jugement, il ne faut pas se régler simplement par cette conclusion, il faut aller à la source, & voir si ce qu'on suppose est vray; mais il ne s'ensuit pas delà, que l'Abregé soit vicieux, ni qu'on le doive traiter comme un amas de difficultez, au-contraire, sa nature est de supposer, & il ne seroit pas Abregé, si en effet il n'abrégeoit quelque autre ouvrage où la matiére se trouve traitée avec étenduë. Un Amas de difficultez, à proprement parler, est un recueil de plusieurs objections qu'on forme contre une créance, sans examiner ni les fondemens sur lesquels cette créance

Livre 1. ch 4. pag. 50.

Ch. IV. est établie, ni les preuves ou les argumens qui la persuadent, ni les réponses qu'on peut faire à ces objections, & sans supposer aucun autre ouvrage où toutes ces choses soient traitées. J'avouë que dans la dispute, cette maniére d'agir est confuse, & captieuse, & qu'elle ne doit faire aucune impression sur un esprit raisonnable. Mais c'est à M. Arnaud à nous dire si le traité de la Perpétuité ne seroit pas de cette espéce; car, pour moy, je trouve qu'il en a tous les caractéres. C'est un recueil d'objections contre nôtre creance touchant le changement qui est arrivé sur le sujet de l'Eucharistie, des impossibilitez morales entassées l'une sur l'autre, sans examiner ni les fondemens, ni les preuves de nostre créance, ni les réponses qu'on pourroit faire à ces impossibilitez, & sans supposer aucun autre ouvrage. Car de nous dire, comme fait M. Arnaud, *qu'il nous renvoye à tous les livres des Catoliques*, cela est, ce me semble un peu vague, & illusoire, & ne suffit pas pour mettre le traité de la Perpétuité à couvert du titre d'Amas de difficultez que je luy donne. Que si ce traité suppose tous les livres des Catoliques, quand pourray-je en juger? Ce sera quand j'auray parcouru peut-estre plus de deux cens volumes. Et si je dis, de mesme, que mon Abregé, suppose tous les livres des Protestans, & que j'y renvoye tout le monde; voilà nos Lecteurs fort éclaircis, & fort consolez.

Livre 1. ch 4. pag. 28.

Mais dit M. Arnaud, *on ne donne ce nom d'Amas de difficultez qu'aux choses qui sont traitées imparfaitement, & que l'on ne void pas assez pour en bien juger, & l'Auteur de la Perpétuité a traité tout ce qui regarde son dessein dans une juste*

Livre 1. ch. 4. p. 31.

étendue. Je répons, premiérement, que cet Auteur traite fort imparfaitement ce qui regarde son dessein general, qui est de nous faire quitter la créance que nous avons que l'Eglise Romaine a changé l'ancienne doctrine : Et secondement, qu'il traite encore tres-imparfaitement ce qui regarde son dessein particulier, qui est de montrer l'impossibilité d'un changement ; car il ne considére aucune des réponses qu'on peut donner à ses argumens, de sorte qu'à dire le vray, ce n'est qu'un pur Amas de difficultez. Il ne peut porter que ce tître jusqu'à ce qu'on ait mis au jour les deux volumes *in folio* dont M. Arnaud nous parle. Nous les recevrons quand il luy plaira de nous les donner ; mais nous attendrons à faire la confession à laquelle l'Auteur de la Perpétuité croyoit nous obliger, jusqu'à ce que nous les ayons vûs ; & cependant, parce que M. Arnaud le veut, nous aurons encore une fois le plaisir, ou pour mieux dire, la peine d'examiner sans nécessité les preuves du traité de la Perpétuité. Je dis parce que M. Arnaud le veut, & non parce que la raison l'ordonne ; car ce qu'il allégue *que mes passages ne contenant qu'une réponse indirecte à l'argument de la Perpétuité, il est juste d'examiner d'abord ce que j'y ay répondu directement,* cela, dis-je, n'en est pas une cause suffisante ; Il faudroit voir plûtôt lequel de nous deux se trouve le premier en possession de cette raison, c'est à-dire, lequel c'est de nous deux à qui l'on a fait le premier une réponse indirecte, & il se trouveroit sans doute que c'est moy, puisque l'Auteur de la Perpétuité a attaqué le Livre de M. Aubertin, & qu'il l'a indirectement attaqué. D'où il s'ensuit, qu'il faudroit du moins commencer par l'examen de nos preuves.

Livre 1. c. 3. pag. 24.

CHAPITRE V.

Examen des prétendus avantages que M. Arnaud attibuë au Traité de la Perpétuité.

BIEN que la conclusion que j'ay tirée de l'aveu de M. Arnaud, dans le Chapitre précédent, soit assez clairement établie, je ne crois pourtant pas qu'il en demeurast d'accord, si je n'examinois ce qu'il dit dans les Chapitres cinquiéme & sixiéme de son premier Livre. Il nous diroit, sans doute, qu'il ne s'ensuit pas qu'on doive differer à se rendre à la force des raisonnemens du traité de la Perpétuité, quoy que j'aye droit de leur opposer nos preuves de fait; & que c'est ce qu'il a montré clairement dans ces deux Chapitres que je viens de marquer. Voyons-les donc, à la-bonne-heure, & jugeons-en sans préoccupation.

M. Arnaud se forme d'abord une difficulté, *qu'il s'étonne*, dit-il, *que M. Claude n'ayt pas veuë puis qu'il en a relevé d'autres qui sont plus foibles: c'est que quand un point de doctrine, comme est celuy dont il s'agit, est étably d'une part par des preuves considérables, & qu'il est étably de l'autre par des preuves qu'on croit estre fortes, il faut pour en juger équitablement, faire la comparaison de ces raisons contraires en préférant les plus fortes*, d'où l'on peut conclurre, qu'il sera toûjours nécessaire d'en venir à ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas voulu faire, qui est d'examiner nos preuves de fait; Pour resoudre cette difficulté, il suppose, premiérement, que ceux qui lisent le

Livre 1. ch. 5. pag. 52.

traité de la Perpétuité ont leurs ſentimens déja tout formez ſur les preuves de fait rapportées par M. Aubertin & par les autres Miniſtres ; mais que ces ſentimens ne ſont pas uniformes, parce que les uns en jugent par eux-meſmes, les autres par le rapport d'autruy, & par des circonſtances exterieurcs qui leur font connoiſtre ce qu'on en doit croire. Que les uns les eſtiment, les autres les mépriſent, & les autres ſont dans une diſpoſition qui tient le milieu entre l'eſtime & le mépris. Il nous repréſente enſuite un Caviniſte, ou Religionnaire, (c'eſt ainſi qu'il luy plaiſt de nous appeller) lequel eſtant mal-content de l'Ecriture & des Peres, à cauſe de l'incertitude où le jettent les voix differentes qu'il y entend, qui l'appellent de divers côtez ; mal-content encore des Théologiens d'un & d'autre party, qui ne le ſatisfont point dans les ſolutions qu'ils donnent aux paſſages de leurs averſaires, ſe tourne vers le traité de la Perpétuité, qui luy fait voir la doctrine de la tranſſubſtanciation & de la préſence réelle receuë dans l'Egliſe Latine, & dans la Gréque, & dans toutes les autres Societez également ennemies de la Latine, & de la Gréque, avec les impoſſibilitez qui ſont dans ce changement inſenſible que les Miniſtres inventent ; & ſur celà, ce Calviniſte ſe réſout, en quittant tous ces doutes, à croire ce qui eſt crû par toute la terre, & que toute la terre n'auroit jamais crû ſi elle n'avoit receu cette foy par le canal de la tradition de ſes Peres. Et comme la partie ne ſeroit pas bien-faite ſi je n'en eſtois, il me fait intervenir pour m'oppoſer à cette réſolution avec mes preuves de fait, & mon Aubertin en main, Mais on me ferme incontinent la bouche,

en me disant, qu'on fait toutes ces preuves, & qu'on n'en est pas satisfait, & l'on me renvoye avec ma Rhétorique & mes enthousiasmes.

Ce n'est encore qu'une supposition, & il la faut établir. Pour cet effet, M. Arnaud appelle quelques Savans de Suisse, d'Allemagne, de France, & de Hollande, du témoignage desquels il conclut, que les Peres nous sont plûtôt contraires que favorables, sur l'article de l'Eucharistie, ou qu'aumoins, les preuves tirées de leurs Passages sont fort incertaines. Et ainsi, voila déja les savans sincéres, & ceux d'entre-nous qui ne pouvant pas former leurs sentimens par eux-mesmes s'en doivent rapporter aux personnes plus éclairées, les voilà les uns & les autres obligez à se rendre à l'évidence du traité de la Perpétuité, parce que nos preuves de fait ne peuvent passer dans leur esprit que pour incertaines & inévidentes; que d'ailleurs ce traité est proportionné à toutes sortes de personnes, & qu'estant fondé sur les lumieres du Sens-commun, il peut estre entendu de tout le monde. C'est le sommaire du Chapitre cinquiéme.

Dans le sixiéme il pousse sa prétention bien plus loin, car aprés avoir gagné les savans sincéres, & les simples judicieux & modestes, il ne veut pas mesmes que les plus opiniâtres d'entre-nous, c'est-à-dire ceux qui sont les plus persuadez, ou qui témoignent de l'estre de l'évidence de nos preuves de fait, puissent échapper à sa conqueste, *sans qu'il soit, dit-il, pour cela nécessaire d'entrer dans la discussion de tous ces passages sans laquelle M. Claude voudroit faire croire que le livre de la Perpétuité ne peut rien prouver.* Mais comme cette prétention pourroit d'abord étonner le monde, voicy à

Livre 1. ch. 6. page 53.

peu prés de quelle maniere il déclare qu'il l'entend. Il dit donc, que nos preuves de fait nous paroiſſant d'un coſté évidentes, & les preuves du traité de la Perpétuité nous le devant paroiſtre auſſi, ces deux évidences contraires forment une ſuſpenſion d'eſprit, & nous empéchent de nous déterminer, ou de former noſtre dernier jugement, nous jettant, au-contraire, dans le doute ou dans l'incertitude. Or c'eſt juſqu'où va le traité de la Perpétuité; mais dés qu'il nous a conduits-là, M. Arnaud ſoûtient que nous ne pouvons plus raiſonnablement refuſer de quitter noſtre *Secte*, & de paſſer à la Religion Catholique, Premiérement, parce que l'Egliſe Romaine eſt la Societé matrice, originale, ſucceſſive, & Catholique, de laquelle il ne faut jamais faire Schiſme. Secondement, parce qu'il faudroit eſtre pleinement convaincu des erreurs de cette Egliſe, pour s'en ſéparer, & avoir en meſme tems une entiere certitude de la pureté de la foy de la Societé où nous ſommes, pour nous y tenir. Troiſiémement, parce que l'Egliſe Romaine eſt en poſſeſſion du Miniſtere, de la vocation ordinaire, & de l'autorité, & que les Miniſtres, qui ne ſont que depuis un peu plus de cent ans, n'en ont point. Quatriémement, parce que les plus ſimples d'entre-nous étant obligez de céder aux preuves de la Perpétuité, & par conſéquent à ſe ranger à l'Egliſe Romaine, ils doivent ſervir d'exemple, & de régle aux plus ſavans, n'eſtant pas poſſible qu'il ne faille ſe ranger tous à cette Societé, dans laquelle la plus grande partie des hommes doit eſtre par raiſon. Enfin, il reconnoiſt, que tous ces raiſonnemens ſuppoſent que les preuves

CHA. V. du Traité dont il s'agit sont claires & solides, & il soûtient qu'il est en droit de faire cette supposition, pour me faire voir que je n'ay point d'autre voye raisonnable pour m'en défendre, que de montrer que ces preuves du Traité ne sont pas justes, & par conséquent que je ne dois pas déclamer en l'air, comme j'ay fait contre la Méthode.

Voilà l'Abregé de ces deux grands Chapitres où M. Arnaud a pris soin d'éclaircir les glorieux desseins de l'Auteur de la Perpétuité, & comme c'est peut-estre un des points les plus importans de son Ouvrage, pour plus d'une raison, c'est aussi celuy où il me semble qu'il a employé plus d'art, plus d'esprit, & plus d'éloquence. Cependant, je ne say comment il se fait, que nous concevions luy & moy les choses d'une maniere si différente, qu'apres avoir vû l'explication de tout ce beau projet, je n'y aye presque rien trouvé de raisonnable, ni dans la liaison de ses parties, ni dans ses suppositions, ni dans ses conséquences, & c'est ce que je vay faire voir le plus briévement & le plus clairement qu'il se pourra.

Premiérement, il me semble que M. Arnaud trompe le monde en se proposant, comme de nôtre part, une difficulté que nous ne luy faisons point, dans le sens qu'il la propose, parce qu'en effet elle affoiblit nostre droit. Car je ne prétens pas qu'un homme de nostre Communion, à qui l'on mettra en main le traité de la Perpétuité, & qui sera en estat de le lire, soit simplement obligé, avant que de former son jugement, de faire une comparaison particuliére de nos preuves, avec celles de ce Traité; je soûtiens qu'il peut

rejetter ces dernières, par la seule considération générale qu'il en fera, sans entrer dans la discussion de chacune par le menu, parce que dans cette veuë générale il-y-a une raison suffisante pour les rejetter, savoir, que ce ne sont que des probabilitez qui ne sauroient jamais ni surmonter, ni égaler en clarté & en certitude, nos preuves de fait établies sur l'évidence des yeux & du Sens-commun. D'où il s'ensuit que dans la rigueur des régles les preuves de ce Traité ne doivent point estre receuës, & que si on prend la peine de les examiner, c'est par condescendance, & sans aucune necessité.

En second lieu, M. Arnaud n'a pas fait une exacte énumeration des divers ordres de personnes à qui l'on peut présenter à lire le traité de la Perpétuité. Car la plus grande partie de ceux de nostre Communion jugeant cette lecture non nécessaire, ne s'y voudront pas appliquer. Ils n'auront ni assez de loisir, ni assez de curiosité pour cela, le seul titre les rebutera, sans aller plus loin. Mais, dira-t-il, ce seront donc des injustes, & des opiniâtres. *On croiroit estre téméraire de juger d'un morceau de terre sans écouter ceux qui y ont interest, ne seroit-ce donc pas une témerité beaucoup plus inexcusable de prétendre juger d'un different où il-y-va de son salut, sur les raisons d'une des parties, & en se laissant emporter à la première impression? Le moins que peuvent faire ceux qui veulent se rendre juges des differens de Religion, est d'écouter aussi les divers partis, & de peser les raisons des uns & des autres.* Je réponds, que ces personnes dont je parle seront fort justes, & fort raisonnables, lors qu'ils en use-

Livre I. ch. 6. pag. 62.

ront de la ſorte que j'ay dit. Car y ayant deux queſtions, l'une touchant ce que nous devons croire ſur le ſujet de l'Euchariſtie; & l'autre, touchant ce qui a eſté crû par l'Egliſe Ancienne. La premiere eſtant une fois vuidée, il ne faut plus ſe mettre en peine pour la ſeconde. Or à l'égard de tous ceux de noſtre Communion la premiere queſtion eſt vuidée par la Parole de Dieu. C'eſt la ſource & la régle de noſtre foy. C'eſt elle qui nous juge tous, & ſi l'Auteur de la Perpétuité diſputoit par ce principe, il n'y a pas-un de nous qui ne fuſt bien aiſe de l'écouter; mais au-lieu de nous produire l'Ecriture, il ne nous parle, dés la premiére période, que du conſentement de tous les ſiécles, & il ſe perſuade meſme que deſormais on n'écoutera plus les Miniſtres, quand ils diront en général, qu'il ne faut s'attacher qu'à la Parole de Dieu. Cette queſtion du conſentement de tous les ſiécles ſe peut décider par trois moyens; Premiérement, par les régles de la charité Chrétienne; Secondement, par la confiance que nous devons avoir aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, & aux ſoins de ſa Providence; Troiſiémement, par la connoiſſance exacte de l'hiſtoire de tous les ſiécles, & par la lecture des livres. Ce dernier moyen n'eſtant pas de la capacité de toute ſorte de perſonnes, n'eſt auſſi d'aucune néceſſité, ni pour le ſalut, ni pour la conſolation. Il ſuffit à un homme de bien, qui voit dans l'Ecriture ce qu'il faut croire touchant l'Euchariſtie, de préſumer charitablement que les Peres ne ſe ſont pas éloignez de cette foy par des erreurs capitales. Il luy ſuffit d'eſtre perſuadé que les promeſſes que Jeſus-Chriſt a faites à ſon Egliſe de ne l'abandonner

jamais, ont eu leur accompliſſement, & que quelque obſcurciſſement qui ſoit arrivé dans le Miniſtere exterieur, par le mélange des penſées des hommes avec les véritez éternelles de Dieu, Jeſus-Chriſt a toûjours eu ſoin de conſerver ſes fidéles, & d'exécuter le decret de ſon Election. Ainſi, il n'a que faire de s'aller jetter dans la diſcuſſion de l'hiſtoire, ni de feüilleter trois ou quatre cens volumes qui ne luy donneront pas plus de repos d'eſprit qu'il n'en a; moins encore de s'embarraſſer dans la méthode de l'Auteur de la *Perpétuité*, qui eſt une quatriéme voye dont le monde s'eſt bien paſſé juſqu'à préſent. Quand un homme de cét ordre aura entendu parler du livre de M. Aubertin, & de l'hiſtoire du changement qui y eſt contenuë; je ne doute pas qu'il n'ait eſté bien-aiſe d'apprendre que meſme par cette voye, qui eſt propre aux ſavans, on a éclaircy la vérité qu'il croit; je ne doute pas auſſi qu'il n'ait crû de foy humaine ce qu'on luy en a rapporté; mais il ne faut pas s'imaginer que ſa foy ſur l'Euchariſtie ait changé de fondement, ni qu'elle ait ceſſé d'eſtre appuyée ſur la Parole de Dieu, elle demeure toûjours la meſme; de ſorte que quand on luy conteſtera la ſolidité des preuves de M. Aubertin, ou des autres Miniſtres, ſur ce ſujet, il n'en ſera point troublé, ni ne ſe mélera point plus avant dans cette diſpute, ſachant bien qu'il n'en eſt pas capable. Il ſe contentera de ne préjuger rien contre les Peres, de ne douter point de la fidélité des promeſſes de Jeſus-Chriſt, de croire au fond ce que l'Ecriture luy enſeigne; & il laiſſera la conteſtation aux ſavans.

CHA. V.

Quant à ceux qui mépriſent le livre de M. Au-

bertin, je n'en connois point dans nostre Communion qui soient de ce nombre, & peut-estre que dans la Romaine, il n'y en a pas beaucoup, non plus, si vous en exceptez M. Arnaud & ses amis qui en ont donné leur jugement d'une maniére fort desavantageuse, & fort décisive. Mais ce n'est pas icy le lieu d'en parler, & il faut continuer mes remarques. Ie diray donc, que je n'ay point encore vû ce pauvre Calviniste inquieté, dont il nous fait la description en des termes si pitoyables. Je n'ay point vû d'homme qui m'ait dit, *que l'Ecriture remplissoit son esprit de doutes, & qu'elle ne les résolvoit pas, qu'il ne trouvoit dans les Ouvrages des Peres que des ténebres épaisses, que les livres des Théologiens des divers partis ne le satisfaisoient point*, & qu'il n'y avoit que les raisons du traité de la Perpetuité qui fussent capables de triompher de son cœur. Ne seroit-ce pas là un modéle de Calvinistes comme M. Arnaud les souhaite, tiré sur l'idée qu'il en a luy-mesme conceuë, & presenté à ceux qui desormais voudront estre du nombre de ses prosélytes? Mais qu'elle apparence que pour estre prosélyte de M. Arnaud, ou de l'Auteur de la Perpétuité, il faille leur faire un sacrifice de l'Ecriture & des Peres, & des Theologiens des deux partis; quelle apparence, dis-je, que leur prétention aille si loin? Quoy qu'il en soit, c'est une imagination fort irréguliére que de se figurer qu'un homme qui sera véritablement de nostre Communion puisse tomber dans cét état, ni prendre sur cela la resolution de changer de créance, & la preuve que M. Arnaud en donne est tout-à-fait défectueuse, car elle ne pourroit, tout-au-plus, que conclurre une incertitude,

Livr. 1. ch. 5. page 34.

incertitude, à-l'égard des Peres ; mais nullement à-l'égard de la Parole de Dieu, de laquelle un homme de bien ne se départira jamais, quand mesme il tomberoit dans des doutes touchant le sentiment des Peres.

Mais voyons encore qui sont ces gens qu'on nous represente flotans dans le doute. Ce sont deux sortes de personnes, *les plus savans Ministres*, d'un costé ; *& tous les simples Calvinistes*, de l'autre. *Il est tres faux*, dit M. Arnaud, *que les plus savans Ministres soient persuadez que les Peres soient manifestement pour eux, & que les solutions qu'ils apportent à leurs passages soient bonnes & solides. Tous les simples Calvinistes*, ajoûte-t-il, *qui sont incapables de faire cét examen, sont téméraires de le croire, & ne se le peuvent persuader que par un caprice déraisonnable.* Le premier de ces points est appuyé sur des preuves tres-legéres. Voicy la premiére, Louis Lavatere dit, qu'Oecolampade commença à douter de la vérité de la transsubstanciation & de la présence réelle, en lisant les œuvres de S. Augustin ; qu'il fut fortifié dans ses doutes par la lecture des Evangélistes ; que d'abord il repoussa ses premiéres pensées, par la considération que ces dogmes n'estoient rejettez de personne ; que neanmoins, voulant vaincre cette foiblesse d'esprit il s'attacha à la lecture des Peres ; mais qu'au commencenent il ne s'y trouvoit pas aidé ; parce qu'il y rencontroit souvent les noms de Corps & de Sang du Seigneur donnez au Sacrement, & qu'enfin, aprés avoir mis à part l'autorité des hommes pour s'attacher à la Parole de Dieu, la vérité luy parut plus clairement. Ce témoigna-

Livre premier ch. 5. pag 35.

Pag. 36.

ge ne conclut rien, ſinon, qu'il n'eſt pas facile à un homme qui eſt imbu dés ſa naiſſance des opinions de l'Egliſe Romaine, de découvrir d'abord la vérité, puis qu'Oecolampade, qui en avoit vû reluire les premiers rayons dans S. Auguſtin, & qui en avoit enſuite receu de plus vives impreſſions par la lecture de l'Ecriture Sainte, ne laiſſoit pas de ſe former encore des difficultez dans les Peres, & de s'en former meſme d'aſſez legéres, jusqu'à-ce qu'ayant réſolu de s'appliquer uniquement à l'étude de la Parole de Dieu, il y trouva ſon éclairciſſement entier, aprés quoy il reconnut avec plus de facilité la véritable doctrine des Peres, & les employa en ſuite fortement pour la défenſe de ſa foy. Cela fait voir la force de la préoccupation, & la néceſſité qu'il-y-a pour bien entendre les Peres, d'eſtre premiérement diſciple de l'Ecriture.

Quant aux Centuriateurs de Magdebourg, on ſait qu'ils eſtoient de la Confeſſion d'Auſbourg, & on n'ignore pas auſſi que ceux de cette Confeſſion croyent la préſence réelle, & par conſéquent, qu'ils ne ſont pas des témoins qu'on doive alléguer dans cette Controverſe. Car ils ont tant d'intéreſt à ſe conſerver les Peres, que quelques-uns d'entr'eux aiment mieux donnér un ſens de tranſſubſtanciation aux expreſſions générales qui portent que le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt, ou qu'il eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, que de les entendre en un ſens myſtique qui détruiſe leur propre créance. Quoy qu'il en ſoit, ils ne ſont pas du nombre de nos Miniſtres, & M. Arnaud ne devoit pas ſortir hors des bornes de ſa diſpute.

Le passage qu'il nous produit comme de Scaliger, est tiré d'un des plus impertinens livres qui fut jamais, & M. Arnaud est plus de loisir qu'il ne dit puis qu'il s'amuse à rechercher de ces sortes de témoignages. C'est un recueil de ce qu'on prétend que disoit Scaliger dans la conversation familiére, & l'on y a mis toutes sortes de sottises, & des choses indignes d'un homme d'honneur. Ces jeunes Ecoliers, sur les mémoires de qui l'on a imprimé ce beau ramas, y ont couché ce qu'ils ont voulu, & de la maniére qu'ils l'ont voulu; mais cette maniére ne fait que trop voir qu'ils n'avoient pas beaucoup de discernement. Joint que M. Arnaud nous apprend luy-mesme qu'un de ceux qui ont fait cette rapsodie se fit Catholique Romain, ce qui le pourroit bien avoir porté par un zéle de nouveau converty à prester à son Maistre des paroles favorables à la transsubstanciation, & de plus M. Arnaud parle des Ministres, & l'on sait que Scaliger ne l'estoit pas.

Vvitembogard estoit un des chefs du party des Arméniens, interessé contre les Ministres de France, & ce ne seroit pas un témoin tout-à-fait à croire en ce qu'il nous dit de Casaubon; néanmoins, si ce que Spondanus a ecrit de Casaubon mesme est véritable, il faut avoüer que ce personnage, qui d'ailleurs avoit beaucoup d'érudition, n'excelloit pas en jugement. *C'estoit un homme, dit-il, d'un esprit léger qui estoit toûjours chancelant sur le fait de la Religion, qui vouloit complaire aux uns & aux autres, & par ce moyen il ne contentoit aucun des partis.* Il-y-a de l'apparence que la trop grande frequentation du Cardinal du Perron l'avoit mis dans cette humeur ambi-

Annal. Eccl. ad An. 1600, art. 12.

Cha. V. guë dont il ne faut pas se prévaloir ; moins encore nous en faire un exemple pour régler nostre conduite. Et apres-tout, c'estoit encore un Critique, & non un Ministre.

Je ne m'arresteray point à Socin, ny à ceux de sa Secte ; mais je diray seulement qu'il y-a trop de passion & d'injustice à nous les produire icy, où il ne s'agit que de savoir ce que tiennent nos plus savans Ministres ; J'avouë que les Sociniens rejettent la transsubstanciation & la présence réelle ; mais ils ont d'ailleurs tant d'intérest à décrier la doctrine des Peres qu'ils n'ont garde d'en parler équitablement. Ils ont enchéry sur les anciennes héréfies, de Photinus, de Macedonius, de Pélage, & comme ils se voyent combatus dans les Conciles, & dans les Peres, cela les porte non-seulement à n'avoir aucune considération pour eux ; mais à leur imputer aussi des choses qu'ils n'ont pas cruës, afin de les rendre odieux, & de leur oster toute sorte de créance. Ainsi, M. Arnaud nous trompe quand il nous dit, que *les Sociniens n'ont aucun intérest d'avouër que les Peres soient favorables à ses Catholiques, & qu'ils auroient plus d'avantage à le nier.* Le contraire paroist évidemment.

Livre premier chap. 5. pag. 41.

Quand il nous pourroit produire quelqu'un des nostres qui eust ou douté si les Peres nous sont favorables dans le point de l'Eucharistie, ou qui eust mesme crû qu'ils ne nous le sont pas, devroit-on le trouver si étrange ? Ce n'est pas une chose aisée que de se déméler de tous les faux ouvrages qu'on a supposez aux Anciens, ny de tous les faux passages qu'on a produits sous leur nom, ny de tous les endroits corrompus dans leurs

véritables livres, ny en un mot, de tous les artifices dont on s'est servy pour nous déguiser leur doctrine. J'en ay fait un Chapitre exprés dans ma Réponse au Pere Noüet, où j'en rapporte quelques exemples, que les Lecteurs peuvent voir, s'ils en ont la curiosité. Casaubon dont je viens de parler, est un de ceux qui ont donné dans le piége; car il a pris pour de vrays & légitimes ouvrages de S. Ambroise deux *Priéres préparatoires pour la Messe*, bien qu'en effet elles soient d'Anselme de Cantorbery. Si quelqu'un, trompé comme Casaubon, a douté que les Peres fussent pour nous, faut-il se prévaloir de ses fautes ? Faut-il prétendre que ses erreurs soient la régle de nos sentimens ? Cela ne seroit pas raisonnable.

CHA. V.

Exerc. in Baron. Exerc. 16. art. 58.

Mais pour un Ministre ou deux que M. Arnaud pourroit produire, nous luy en pourrions opposer un tres-grand nombre qui n'ont pas hésité là-dessus. Calvin mesme, qui vivoit en un tems où ces sortes de fourberies n'estoient encore guére découvertes, n'a pas laissé de reconnoistre que les Peres *ont retenu le sens pieux & orthodoxe de ce Mystére*, & de dire, *que ne trouvant pas qu'ils ayent voulu déroger le moins du monde au Sacrifice unique de Jesus-Christ, il ne peut consentir qu'on leur impute aucune impieté, bien qu'il ne croye pas qu'ils soient tout-à-fait excusables en la forme de l'action.* A Calvin, on pourroit ajoûter Cockus Précepteur du Roy d'Angleterre Edoüard VI. qu'on croit estre l'Auteur d'un Livre intitulé Diallacticon; Thomas Crammer Archevesque de Cantorbery; Juellus; Pierre Martyr; l'Auteur du Traité Orthodoxe; An-

Instit. lib. 4. ca. 18. §. 11.

dré Volan; les Théologiens de l'Université de Heydelberg; du Moulin; Chamier; Rivet; Messieurs le Faucheur, Mestrésat, & Blondel; sans parler ny de Messieurs du Plessis, & de Saumaise, ny de beaucoup d'autres qui ont écrit sur cette matiére, par les témoignages des Peres; ce qui fait voir avec combien de précipitation M. Arnaud a avancé cette parole si magistrale & si décisive: *Qu'il est tres-faux que les plus savans Ministres soient persuadez que les Peres soient manifestement pour eux, & que les solutions qu'ils apportent à leurs passages sont bonnes & solides.*

Ce qu'il allégue de M. Daillé est pris à-contre-sens; car sa pensée n'a jamais esté ny de nier les avantages que nous avons dans les Peres sur l'article de l'Eucharistie, ny de les faire revoquer en doute. Son Livre contre Messieurs Adam & Cottiby en est une preuve autentique, & comme il est encore, par la grace de Dieu, en état de dire luy-mesme ce qu'il en croit, on n'a qu'à l'interroger sur cela & l'on verra ce qu'il répondra. Il n'y-a point de contrarieté entre luy & moy, pourvû qu'on prenne ses paroles & les miennes dans le juste sens qu'il leur faut donner.

Du vray employ des Peres chap. 2.

M. Daillé dit, *qu'il est difficile d'apprendre par les Peres qu'elle a esté leur créance sur les Articles dont la Chrétienté est aujourd'huy en différent, parce que les matières dont ils traitent en sont, pour la plus-part tres-éloignées.* Son sens est, que cela est difficile à trouver par voye de déclaration formelle, & expresse, qui porte: j'affirme, ou je nie; j'approuve, ou je condamne; je reçois, ou je rejette, & la raison qu'il en allégue le marque assez: car il dit, *que les matières dont ils*

traitent sont éloignées de nos controverses, & qu'ils CHA. V. *ne pensoient pas à nous quand ils ont écrit.* Mon sentiment n'est pas different du sien, & dans cette veuë, je ne craindray pas de dire avec luy, *que ceux qui pensent appercevoir dans les Peres* Ibid. *leur créance clairement exprimée, se trompent le plus souvent, comme celuy qui dans le son des cloches rencontroit, ce luy sembloit, les desirs & les affections de son esprit.* En effet, si l'on s'imaginoit trouver dans les Peres une rejection positive & précise de la créance Romaine, comme celle que nous en faisons aujourduy, on auroit bien de la peine à se contenter, & la raison n'en est pas difficile à comprendre, c'est que la créance Romaine n'estant pas encore formée du tems des Peres, ils ne l'ont pas aussi condamnée expressément; car on n'a guére accoûtumé de condamner des opinions avant qu'elles paroissent. Mais cela n'empéche pas que les Peres ne soient contraires à la transsubstanciation, par voye de négation, c'est-à-dire, par leur silence, parce qu'ils ne la mettent jamais entre les points de leur foy, qu'ils ne la proposent point à leurs peuples, qu'ils n'en éclaircissent point les mystéres, qu'ils n'en dévelopent point les difficultez, qu'ils n'en établissent point les suites, comme fait l'Eglise Romaine, & comme ils l'eussent fait, sans doute, s'ils l'eussent crûë. Voilà ce que je dis; & M. Daillé ne le nie point; au contraire, peu de lignes aprés ce que M. Arnaud en a rapporté, il établit cette proposition générale: *Que le silence des Peres sur des Articles que l'on estime tant, n'est point entiérement muët, & vaut, peut-estre, bien une claire expression; mais, certes, non en faveur de* Ibid.

Cha. V. *ceux qui les tiennent affirmativement.* Jusques-là, M. Daillé & moy parlons précisément le mesme langage. Mais je prétens aussi, outre le silence des Peres, qu'il-y-ait dans leurs écrits quantité de choses qui ne sauroient compâtir avec la créance de la transsubstanciation, & de la présence réelle, & je tiens que cette preuve conclut évidemment qu'ils ne croyoient point ces dogmes-là; M. Daillé, parlant en général de cét ordre de preuves dit : *Qu'il confesse tres-volontiers que la créance de tout homme sage fait un seul corps, dont les parties s'entretiennent, & se rapportent toutes les unes aux autres. De sorte que par les choses qu'il exprime l'on peut reconnoistre ce qu'il pense de celles-là mesmes qu'il n'exprime pas, s'il les croit ou non, n'estant pas vray-semblable qu'il admette ce qui choque évidemment les créances, ou qu'il rejette ce qui les suit nécessairement,* Il ajoûte en suite, *qu'il avoüe que cette façon de manier les écrits des Peres seroit tres-utile, & plus propre à pénétrer leur fond, qu'aucune autre, pourvû que l'on supposast deux choses, l'une, que la créance des Anciens Docteurs s'entretient toute, & ne se dément nulle-part, & l'autre, qne celuy qui en veut juger par cette voye, ait un esprit aigu, & delié, une mémoire excellente, & un jugement solide, & non préoccupé.* A l'égard de la premiére supposition, il dit, qu'elle n'est pas entiérement hors de doute; & pour l'autre, que toutes ces qualitez se trouvent rarement en un seul homme. Ce qu'il dit est vray, dans cette considération générale. Mais cela ne m'empéche pas d'ajoûter, que dans le cas parti-

Ibid.

culier de la transſubſtanciation, & de la pré-ſence réelle; la premiére ſuppoſition eſt hors de doute, & que la ſeconde n'eſt pas abſolument né-ceſſaire. Pour le reconnoiſtre, il ne faut que con-ſidérer, d'un côté, le rang que ces dogmes tien-nent dans une Egliſe qui les croit; & de l'autre, de quelle nature, & en quel nombre, ſont les cho-ſes qui les choquent dans les livres des Anciens Peres. L'exemple de l'Egliſe Romaine nous ap-prend, que ceux qui les croyent les regardent comme des myſtéres inviolables, qu'il faut bien ſe garder d'ébranler en aucune maniére, & qui ſont d'une importance fondamentale dans la Religion, comme des myſtéres qu'il faut toûjours ſonger à deffendre, contre la contradiction des ſens, & de la raiſon, & pour leſquels il faut avoir beaucoup de précaution; comme des myſtéres, enfin, qui reviennent tous les jours devant les yeux, dans leur célébration & dans la communion, qui doi-vent eſtre diſtinctement connus de tous les fidéles, & enſeignez clairement & nettement aux peuples, afin que chacun ſache que ce qu'il prend eſt la propre ſubſtance de ſon Sauveur, & qu'il luy ren-de ce que toute créature luy doit. Il s'enſuit de-là, que ſi l'Egliſe Ancienne les a crûs, elle les a crûs dans ce degré, & qu'il n'eſt pas poſſible que les Peres en général ne ſe ſoient donnez de garde d'établir des choſes qui les renverſent, ou d'en rejetter d'autres qui les ſuivent néceſſairement. Il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient tous enſemble tom-bez dans cette inconſidération d'avancer beau-coup de choſes qui pouvoient ſcandaliſer leurs peuples, en un point ſi connû, & ſi chatoüilleux que celuy de la ſubſtance de Jeſus-Chriſt, qu'ils

Cha.V. recevoient tous les jours. D'autre-côté, si l'on considére la nature & le nombre des choses qui se trouvent dans les Peres, contraires à la transsubstanciation & à la présence réelle, on verra qu'elles leur sont contraires d'une contrarieté premiére, immédiate, & évidente, pour laquelle il n'est pas besoin d'un esprit aigu, ni d'une mémoire fort heureuse, mais d'un bon sens, & d'un jugement desinteressé, & sans préoccupation; on verra que ces choses sont en grand nombre, & qu'elles frappent l'esprit par leur multitude, de-mesme que par leur qualité. C'est-ce que M. Daillé n'a pas nié; De sorte que comme je ne combats point sa Régle, il ne combat pas aussi mon exception, & il n'y-a point de contradiction entre nous.

Mais, dira M. Arnaud, M. Daillé combat vôtre exception; car il applique sa Régle au sujet de l'Eucharistie, avoüant, *que comme il-y-a des passages dans les Peres qui semblent inexplicables, au sens de l'Eglise Romaine, il-y-en-a aussi qui semblent ne pouvoir en façon quelconque admettre le sens des Protestans, comme ceux qui disent formellement que le pain change de nature, que par la toute-puissance de Dieu il devient la chair du Verbe: & semblables. Si le Cardinal du Perron*, dit-il, *& autres esprits sublimes soit en l'un, soit en l'autre party, protestent de n'y trouver aucune difficulté, il faut avoüer qu'ils ne le disent que par bravade, faisant bonne-mine en mauvais jeu, ou que le reste du monde a la veuë & l'esprit merveilleusement foible de ne voir que tenébres, où ces gens ne voyent que lumiére.* Et ailleurs, aprés avoir parlé de quelques passages qui choquent la consubstancialité du Fils, déterminée au Concile

Chap. 5.

de Nicée, & qui se trouvent dans les Anciens qui ont précedé ce Concile. *Que les Peres*, ajoûte-t-il, *dient ou nient que l'Eucharistie soit réellement le corps de Christ, ils ne contrediront pas pour cela ton opinion, qui que tu sois ou Romain, ou Protestant, plus fortement que les Peres d'Antioche avoient en apparence contredit ceux de Nicée. Ajoûtez, maintenant, que comme les Ariens n'avoient aucun droit de tirer à leur opinion, ni d'alléguer, comme piéces décisives de leur question, tels propos innocemment jettez par les plus anciens Peres, en passant seulement, & sur d'autres sujets, sans aucun dessein de traiter celuy-cy : nous n'avons, non-plus, à-vray-dire, aucune raison, ni toy, ni moy, d'alléguer comme sentences prononcées sur nos causes nées depuis peu, les dires des Peres écrits par eux sur d'autres matiéres, plusieurs siécles devant nos contestations, ausquelles ils se sont exprimez fort diversement, & obscurement, & quelquefois mesme, en apparence, contradictoirement.* En suite, ayant fait voir que les Peres avoient eu dessein d'estre obscurs sur le sujet de l'Eucharistie, pour cacher ce mystére aux Catécumenes. *Puis donc*, dit-il, *qu'en cette matiére, & en d'autres, ils ont eu dessein de nous couvrir leurs pensées, il ne faut pas s'étonner si leurs expressions sont souvent obscures, & ce qui suit de l'obscurité, si elles semblent par fois se choquer, & se contredire les unes les autres.*

Je répons, que cela estant bien entendu, ne combat en aucune maniére mon exception, ni ce que j'ay dit dans ma Réponse à la Perpétuité. M. Daillé parle du jugement particulier qu'on peut faire de quelques passages de Peres qu'on produit

Ch. III. de part & d'autre ; & moy je parle du jugement général qu'on doit faire sur tout le corps de nos preuves, & sur les difficultez qu'on forme au contraire ; & dans ce que M. Arnaud allégue de ma Réponse j'ay parlé du sens *que les peuples, aydez par la lumiére de l'Ecriture, par le perpétuel témoignage des Sens, par la vive force de la Raison, & par les claires explications de leurs Pasteurs, pouvoient donner aux expressions mystiques, qui estoient alors dans l'usage.* Ce sont des choses entiérement différentes. Je ne nie pas qu'il-n'y-ait dans les Peres quelques passages difficiles, qui nous donnent de la peine, comme ceux que M. Daillé a marquez. Il n'estoit pas nécessaire de le produire pour cela, puis que je m'en estois moy-mesme assez déclaré dés l'entrée de ma dispute. *J'avouë que la voye de chercher la vérité de l'Eucharistie par la doctrine des Peres, est d'elle-mesme une voye indirecte, oblique, sujette à de grandes longueurs, & où-il-y-a de l'illusion, & de l'égarement à craindre* ; Ce sont mes termes, & M. Daillé n'en a pas parlé plus fortement. Je ne nie pas encore, Que si dans l'examen qu'on fait de ces passages à part, on proteste de n'y trouver aucune obscurité, il faut prendre ces protestations pour des *bravades.* Mais cela n'empéche pas que le jugement général qu'on doit faire de la créance des Peres touchant l'Eucharistie, & qui résulte d'une considération exacte des preuves rapportées de part & d'autre, ne soit évident & certain en nostre faveur, soit parce que ces passages particuliers, qui semblent d'abord difficiles, sont éclaircis par d'autres qui en indiquent le sens véritable ; Soit encore parce que quand leur difficulté demeu-

Réponse à la Perpétuité, pag. 192.

Réponse à la Perpetuité, pag. 34.

reroit, elle eſt vaincuë par le nombre & par l'évidence des preuves contraires. Les conſidérations que M. Daillé fait ſur ces paſſages difficiles, contribuënt elles-meſmes à établir la certitude de ce jugement général dont je parle; car elles nous découvrent les cauſes de cette obſcurité, elles nous en donnent des exemples ſemblables en d'autres matiéres, & par là, elles diminuënt le ſcandale qu'on en pourroit prendre, & rendent le repos à l'eſprit.

Mais il dit *que ni le Romain ni le Proteſtant n'ont, à-vray-dire, aucune raiſon d'alléguer comme Sentences prononcées ſur nos cauſes, nées depuis peu, les dires des Anciens Peres, écrits par eux ſur d'autres matiéres, pluſieurs Siécles auparavant.* Ce qu'il dit eſt vray, on auroit tort de les prendre comme des *ſentences* prononcées exprés. Mais ce n'eſt pas à dire, qu'on ne les puiſſe employer pour conclurre qu'ils n'ont pas crû la tranſſubſtanciation, & la préſence réelle, parce que s'ils les euſſent cruës, ils n'euſſent pas parlé de la ſorte. Ce n'eſt pas à dire auſſi, qu'on ne puiſſe procéder par la voye de négation, c'eſt-à-dire, conclurre de leur ſilence ſur ces dogmes, qu'ils ne les ont point tenus. Ce n'eſt pas à dire, enfin, qu'apres une légitime conſidération de toutes ces preuves affirmatives & négatives, on ne puiſſe former un jugement certain & déciſif ſur la queſtion de la créance de l'Egliſe Ancienne, & le faire en noſtre faveur. Ainſi, M. Arnaud a perdu ſon tems, quand il a entrepris de montrer cette prétenduë contrarieté qu'il dit eſtre entre M. Daillé, & moy.

Ibid.

Mais *le deſſein*, dit-il, *de M. Daillé eſt de mon-*

CHA. V. Livre I. ch. 5. pag. 47.

trer en général qu'il ne faut pas prendre les Peres pour Juges des Controverses, & en particulier de celles de l'Eucharistie. Je l'avouë, parce que ces difficultez dont il a parlé, & les autres choses qu'il reléve, montrent que cette voye est longue, & ennuyeuse; qu'on y rencontre des embarras mal-aisez à surmonter, & qu'elle n'est pas propre pour toutes-sortes de personnes, mais seulement pour ceux qui ont le tems, les aydes, & les préparations nécessaires. C'est-ce que je ne nie pas, au contraire je dis toûjours que l'Ecriture Sainte est la véritable régle, & que ce que nous allons aux Peres n'est que par condescendance. J'ajoûte seulement que si ceux à qui cette voye appartient proprement, y veulent procéder avec la sincérité & la diligence qu'il faut, ils pourront, sans beaucoup de pénétration, ni d'effort d'esprit, par les simples lumiéres du bon-sens, faire ce jugement certain & évident; Que l'Eglise Ancienne n'a pas crû ce que la Romaine croit aujourduy; & c'est-ce que M. Daillé reconnoistra de mesme que moy.

Si je me suis un peu plus étendu qu'il ne faloit sur ce sujet, c'est parce que j'ay crû que je devois repousser l'injustice que M. Arnaud fait à deux hommes qu'il ne se contente pas de prendre à partie de gayeté de cœur, mais qu'il tâche encore de commettre l'un avec l'autre. Reprenons maintenant la suitte de nos remarques.

CHAPITRE VI.

Suite de l'examen des prétendus avantages que M. Arnaud attribuë au traité de la Perpétuité.

LE ſujet de ma quatriéme remarque, eſt pris de ce que M. Arnaud aſſûre *que tous ceux qui ſeront du ſentiment de M. Daillé, c'eſt-à-dire, qui ſeront perſuadez qu'on ne doit point décider la queſtion de l'Euchariſtie par les Peres, qu'ils ſont trop obſcurs, & trop embarraſſez pour cela, qu'il eſt difficile de les accorder enſemble, ne pourront pas refuſer de ſe rendre aux preuves de la Perpétuité, au cas qu'ils les jugent évidentes*; d'où il conclut que les Savans ſincéres, d'un côté; & de l'autre, tous ceux qui n'en peuvent pas juger par eux-meſmes, aquieſceront à ces preuves. Cette prétention eſt auſſi mal-fondée que les précédentes. Car y ayant, comme j'ay déja dit, deux queſtions, l'une, touchant ce que nous devons croire de l'Euchariſtie, & l'autre touchant ce qui en a eſté crû par l'Egliſe Ancienne, la premiére, qui eſt celle du droit, regarde tous ceux de nôtre Communion en général; mais la ſeconde, entant qu'elle ſe peut décider par l'hiſtoire, ne regarde que ceux d'entre-nous qui ont ou aſſez d'étude, ou aſſez de loiſir, & de curioſité pour s'en éclaircir. Ainſi, les longueurs, les difficultez, & les embarras qui ſont dans les Peres, rendront ces livres mal-propres à la déciſion de la premiére queſtion, d'où dépend celle de nos Controverſes, parce que ces difficultez ſeront inſurmontables à la plus

Livre 1. ch. 5. pag. 47.

grande partie d'entre-nous; mais elles ne les rendront pas mal-propres à décider la ſeconde, parce qu'elles ne ſeront pas invincibles à ceux qui s'y voudront appliquer comme il faut pour ſatisfaire leur curioſité, ni n'empécheront pas auſſi qu'on n'en puiſſe faire enfin un jugement tres-certain en noſtre faveur. Si donc l'on préſente le traité de la Perpétuité à ceux qui ne regardent que la premiére queſtion, ils diront qu'ils n'en ont que faire, & que la Parole de Dieu leur ſuffit: Et ſi l'on leur demande ce qu'ils croyent de l'Ancienne Egliſe, ils répondront, qu'ils en jugent ſelon que la charité Chrétienne & les promeſſes de Jeſus-Chriſt les obligent d'en juger. Si l'on va plus-avant & qu'on leur demande, de qu'elle maniére il s'eſt fait que l'Egliſe Romaine ait changé le ſentiment ancien, ils répondront que leur ſalut ne dépend pas de cette connoiſſance, mais qu'il faut bien qu'elle ait changé, puis-qu'elle croit aujourduy ce qu'elle ne devroit pas croire, & qui ſans doute n'a pas eſté crû autrefois comme ils le jugent par le ſentiment de la charité qu'ils doivent avoir pour les Anciens. Si on les preſſe de dire de quelle façon cela eſt arrivé, ils diront encore que c'eſt une hiſtoire qui ne fait rien à leur ſalut, & qu'on s'en doit informer de ceux qui le ſavent, & en tout cela, ils auront raiſon. Si l'on préſente ce meſme traité à ceux du ſecond ordre, c'eſt-à-dire à ceux qui ont aſſez d'étude, de loiſir & de curioſité pour s'éclaircir ſur toutes ces choſes, & à qui proprement la la ſeconde queſtion appartient, ils diront de meſme qu'ils n'ont que faire de cette Méthode, & qu'ils ſe ſont déja éclaircis par la voye naturelle, & directe, laquelle vaut mieux que toutes ces conjectures,

ctures, ou que s'ils ne l'ont pas fait, ils le feront, n'estant pas si foibles qu'ils veuïllent quitter la voye de leurs yeux, & de leur propre sens pour en prendre une autre où il y a de l'égarement à craindre, & ces derniers auront encore raison.

Mais, dit M. Arnaud, il faut supposer que les preuves du traité sont évidentes ; car vous ne les pouvez supposer fausses, qu'aprés en avoir fait l'examen : il faudroit donc commencer par là, & toutes vos exceptions ne servent de rien. Je répons, que ses suppositions ne sont pas plus justes que ses raisonnemens. Car si ces curieux dont je viens de parler, ont déja pris la peine qu'il faut prendre pour s'assûrer des preuves de fait, ils préjugeront que les raisonnemens du traité sont faux, & captieux, parce que des impossibilitez morales telles que sont celles-cy, & dans un sujet comme celuy-cy, ne peuvent subsister devant des preuves de fait immédiates, certaines, & évidentes, comme sont les nostres. S'ils n'ont pas encore pris cette peine, je dis que sans examiner, si les preuves du traité sont bonnes, ou mauvaises, ils n'en regarderont que la Méthode, & en la comparant avec celle de discussion, s'ils sont raisonnables, ils préféreront cette derniere à l'autre, parce qu'elle est en effet plus naturelle en elle-mesme, & plus assurée dans ses preuves.

Que ferons-nous donc du traité de la Perpétuité qui a fait tant de bruit dans le monde ? Ne serat-il d'aucun usage ? Il-y-a un certain ordre de gens, qui sont curieux & paresseux tout-ensemble, qui veulent savoir ce qu'on tenoit autrefois sur ces grans articles, sur lesquels aujourduy toute l'Europe est partagée, parce qu'il est beau d'estre

CH. VI. écclairci là deſſus, mais qui ne veulent point prendre de peine pour cela, parce que le travail les incommode, & qu'ils ont d'autres choſes à faire. C'eſt pour ceux-là qu'eſt fait le traité. Il les va chercher ou dans l'aiſe & dans le repos, ou dans le tracas du monde. Il ne leur demande que deux heures de lécture pour décider un point de cette importance. Le ſtyle en eſt doux & engageant, les expreſſions en ſont fortes; il ſurprend agréablement l'eſprit, & il le méne inſenſiblement où il veut, par un chemin dégagé. Tout cela flatte la curioſité, & la pareſſe. Mais ſi cette ſorte de perſonnes ayment leur ſalut, comme il le faut ſuppoſer, on n'a que deux ou trois choſes à leur dire. La premiére, qu'ils doivent prendre garde à ces Méthodes abregées, qui favoriſent tout à la fois deux inclinations qui, d'ordinaire, ne s'accordent pas, je veux dire la pareſſe & la curioſité. On ne ſe peut guére bien éclaircir avec certitude de ces ſortes de quéſtions, ſi on ne s'y veut appliquer fortement, le travail & le ſavoir vont preſque toûjours enſemble, & le plus ſouvent il arrive que ceux qui nous promettent ainſi de grandes lumiéres, ſans beaucoup de peine, nous trompent des deux côtez; car ils nous jettent dans des longueurs & dans des difficultez effroyables, & à la fin, aprés nous avoir bien fait ſuër, nous n'en ſavons pas plus qu'au commencement.

C'eſt juſtement ce que fait le traité de la Perpétuité, ſi on le conſidére bien: Ce ne ſont d'abord que facilitez, que clartez, & que convictions; il n'eſt compoſé que de choſes inconteſtables. Cependant, prenez la peine d'examiner ſeulement ſon point fixe, qui eſt ſa premiére ſuppoſition, ſur

laquelle roule tout le reſte du livre ; & vous trouverez qu'il n'eſt pas poſſible de s'en aſſûrer. Ce point fixe eſt l'an 1053. où Berenger fut la premiére fois condamné, & où l'Auteur du traité prétend que toute l'Egliſe ſe trouva unie dans la créance de la tranſſubſtanciation, & de la préſence réelle. Pour s'éclaircir de ce ſeul article, il faut avoir une connoiſſance exacte de l'hiſtoire de l'onziéme ſiécle, afin de diſcerner ſi la condamnation de Berenger fut l'effet d'une veritable union de l'Egliſe, ou celuy de l'autorité d'un party, qui ſe trouva puiſſant à la Cour de Rome. Il faut ſavoir tout le détail de cette grande affaire, pour juger ſi les intéreſts humains n'y ont point eu de part ; ſi ceux qui s'en ſont mélez n'ont pas agy contre leur propre conſcience ; & ſi l'ordre y a eſté bien obſervé. Il faut examiner l'état des Princes, des Eccléſiaſtiques, & des peuples, pour voir nettement ſi cette union eſt comme on la ſuppoſe. Il faudroit avoir en main les écrits de Berenger, & des autres qui tenoient ſon opinion, pour ſavoir leurs raiſons, & leurs défenſes. Or toutes ces choſes ſont impoſſibles. On n'a de cette hiſtoire que ce qu'il a plû à quelques Ecrivains intéreſſez de nous en donner, & dans cela meſme, il-y-a des faits qui jettent mille ſoupçons dans l'eſprit. Les reſſorts & les motifs qui faiſoient agir les perſonnes nous ſont cachez. On ne ſait preſque rien de l'état des hommes qui compoſoient alors l'Egliſe, ſi ce n'eſt qu'ils étoient la pluſpart enſévelis dans une profonde ignorance. Les écrits de Berenger, & ceux de ſes Sectateurs ſont perdus, on a pris grand ſoin d'en éteindre la mémoire. Enfin c'eſt un abyſme où l'on ne voit rien de ce qu'il faudroit voir pour pouvoir dire avec

CH. V I. certitnde, que toute l'Eglise se trouva unie dans la Foy de la transsubstanciation, & de la présence réelle. Car de s'en fier à quelques passages des adversaires de Berenger, qui se vantent que leur opinion est celle de toute la terre, ce seroit estre un peu trop crédule, dans une affaire de cette importance, d'autant plus, que le contraire paroist par des preuves solides, qu'il faut examiner, avant que de former son jugement.

Nous voila déja bien embarrassez sur le premier point; on ne le sera pas moins sur les autres. Si on veut s'assûrer des preuves du traité, il faut connoistre parfaitement les inclinations des peuples, leur état, & leurs occupations principales dans les siécles qui ont précédé l'onziéme. Il faut savoir comment estoit composé le corps des Ecclésiastiques, quel estoit l'esprit & l'humeur de ceux qui y tenoient les premiers rangs, jusqu'où alloit leur crédit & leur autorité, quelles estoient les instructions qu'ils donnoient aux peuples, & de quelle maniére les peuples les recevoient. Il faut encore examiner de quelle nature est le changement dont on parle, par quels degrez on suppose qu'il est arrivé, par combien de moyens ou de voyes on peut dire qu'il est possible. Car si on ne sait distinctement tout cela, comment peut-on dire avec évidence & certitude que ce changement est impossible? De-plus, avant que de pouvoir affirmer comme une chose constante & indubitable, que si l'on eust tenté une innovation sur la matiére de l'Eucharistie, les peuples se fussent soûlevez, les Religieux auroient crié, les Ecclésiastiques en eussent fait du bruit, les Conciles en eussent parlé, qu'on eust rompu le lien de la communion exte-

rieure ; combien d'articles faut-il vuider ? Il faut ſavoir de quelle ſorte eſtoit, dans ces ſiécles, le zéle de la gloire de Dieu ; ſi les effets de ce zéle ne pouvoient pas eſtre empéchez par je ne ſay combien de choſes qui ſe rencontroient dans ces differens ordres de gens, dont je viens de parler, comme l'ignorance dans les uns, la baſſeſſe d'eſprit & la ſimplicité, dans les autres ; la crainte de troubler la paix publique, la haine ou l'amitié des perſonnes, l'intéreſt viſible qu'ils y avoient ; & tant d'autres cauſes humaines qui nous font agir, ou *qui nous* en empéchent. Il faudroit encore avoir une particuliere & fidéle connoiſſance de l'état des Egliſes Schiſmatiques, lors de la condamnation de Bérenger, ce qui n'eſt pas une choſe bien facile, comme il paroiſtra dans la ſuite de cette diſpute. En un mot, pour venir à-bout du deſſein de ce traité, quand meſme ſes preuves ſeroient bonnes & concluantes, il faudroit eſtre un peu plus ſavant qu'un Ange du Ciel ; car, à-moins que de ſavoir les penſées de tout le genre humain, durant l'eſpace de deux cens ans ou environ, ou de reſſuſciter les morts pour nous informer de ce qu'ils ont fait, & de ce qu'ils n'ont pas fait, il n'eſt pas poſſible de s'en tirer. On dira, qu'il en faut juger ſelon les lumiéres du Sens-commun, & ſur le pied de ce que nous voyons aujourduy ; mais je répondray, que le Sens-commun meſme nous dicte, qu'il n'y-a-point de certitude dans ces preuves, & que l'expérience de noſtre ſiécle leur eſt contraire. Et quand on s'imagineroit d'avoir ſurmonté tout cela je viendray troubler cette victoire, avec mon Aubertin, & mes preuves de fait, & je demanderay, qu'avant que de décider la queſtion, on vuide

CH. VI. mon opposition. Que si M. Arnaud prétend que mon opposition soit vaine, & qu'on me fermera la bouche en me disant, qu'on sait toutes ces preuves, & que leur clarté prétenduë ne paroist qu'à ceux qui se laissent transporter aux *Entousiasmes* que ma Rhétorique inspire, je luy diray, que je parle icy à des gens curieux, & paresseux, à qui l'on présente le traité de la Perpétuité comme une Méthode abregée ; pour les délivrer des longueurs de la voye de discussion : Or ces sortes de personnes ne me peuvent dire qu'ils savent toutes nos preuves.

Livre 1. ch. 5. page 35.

Je luy diray, de plus, que la lecture de mon livre n'a point encore transporté les gens jusqu'à ce point, que de leur faire faire des *Entousiasmes en ma faveur,* comme la lecture du sien en a fait faire à sa loüange. Ce sont des vers Latins, sous le propre titre *d'Entousiasmes*, qu'on n'a pas eu honte de faire imprimer sur le sujet du livre de M. Arnaud, où paroissent tous les grans caractéres de la fureur Poëtique. On y parle de ce livre comme d'un *Soleil*, qui porte en soy-mesme un fond de lumiere divine : On dit que ses lignes sont les *nouvelles fléches du Sacré Cupidon,* & que le livre est tout plein de Dieu. *Puro numine, mi libelle, plenus.* On le compare à Jesus-Christ mesme, lors qu'il descendit en terre ; on luy fait faire de semblables miracles ; & l'on introduit un de ses Lecteurs qui remply de sa divinité, s'écrie, *Numen ecce Numen, ibi Numen.* On y appelle M. Arnaud, *Vir sacro & numinis entheatus œstro,* & son esprit, *Mentis vigor entheus.* On nous le dépeint comme un Hercule armé d'armes celestes, qui renverse tout à ses pieds, qui remporte des vi-

ctoires sur les vainqueurs mesmes, & qui triomphe des triomphans. Enfin, on y félicite la France de la gloire qu'elle en reçoit : *Tanto prodigio superba fulge, félix prodigio futura tanto.* Apres-cela, M. Arnaud n'a-t-il pas bonne-grace de parler d'Entousiasmes ? Jamais le trépied de Delphes, ni l'antre de la Sibyle Cumée n'en inspirerent de semblables à ceux-cy.

Mais il faut revenir à nostre dispute. Ne sera-t-il pas possible dira-t-on, de s'éclaircir du fait qui est en question, par quelque moyen qui soit moins long, & moins embarrassé, que l'examen d'un gros volume comme celuy de M. Aubertin? Sans-doute ; car pour en savoir autant qu'il est necessaire pour le repos de l'esprit, & pour la consolation de la conscience, il ne faut qu'en juger selon les instincts de la charité, & selon la confiance qu'on doit prendre aux promesses de Jesus-Christ. Si l'on se sert bien de ces principes, on en tirera une conclusion aussi certaine qu'on la sauroit desirer. Les promesses de Jesus-Christ nous assûrent qu'il sera avec ses vrays fidéles jusqu'à la consommation des siécles, & la charité nous oblige de croire que les Peres ont esté de ce nombre. Je conclus de là, qu'il-y-a eu toûjours un nombre de vrays fidéles dont la créance n'a point esté corrompuë par des erreurs damnables. C'est une conclusion certaine, & suffisante pour établir mon repos. J'en conclus aussi, que les Peres ont esté de ce nombre, c'est un jugement de charité, qui suffit pour m'aquiter de mon devoir. Si on me dit, que pour aller plus-loin, il faut me donner de la peine, lire, étudier, méditer, comparer les preuves de part & d'autre, & qu'il arrive que cette proposi-

tion me choque ; je n'ay à me plaindre que de moy-mesme, c'est-à-dire, ou de ma paresse, ou de ma curiosité.

Il n'y-a donc ni justice, ni necessité, à demander des Méthodes abrégées, autres que celle que je viens de marquer. Cependant, il ne faut pas croire que nous n'en puissions donner ; car le secret n'en est pas bien difficile. Il n'y-a qu'à détacher du corps de la dispute un de ces argumens capitaux qui semblent décider toute la Controverse par la décision d'un seul point. C'est-ce qu'a fait l'Auteur de la Perpétuité, il a détaché de la dispute de Bellarmin l'argument de l'impossibilité d'un changement, & il l'a proposé avec plus d'étenduë, quoy qu'avec moins de force que n'avoit fait Bellarmin ; & voilà tout le grand mystére de sa Méthode de prescription. Cela ne mérite pas tant de bruit à mon avis, puisque le moindre disputeur en pourroit bien faire autant. Prenez l'argument du silence des Peres sur la transsubstanciation, & sur la présence réelle ; étendez-le ; faites-en un petit traité ; ce sera une Méthode abregée. Prenez l'argument de la fidelité du témoignage des Sens ; montrez que les Peres l'ont supposée comme un principe inviolable de la Religion Chrétienne ; faites voir les absurditez qui suivroient, s'ils eussent cru que ce que nous voyons en l'Eucharistie n'est pas de véritable pain ; voilà encore une Méthode de prescription. Prenez aussi, si vous voulez, l'argument du silence des Payens, & l'accommodez à la maniére du traité de la Perpétuité ; vous en ferez une autre Méthode. Il en est de mesme de l'argument des accidens sans sujet, à-l'égard de la transsubstanciation ; & de

celuy de l'adoration de l'Euchariſtie ; & preſque
de tous les autres.

Pour dire mon ſentiment de ces argumens érigez en Méthodes, j'eſtime qu'on les doit conſidérer ou abſolument, ou dans quelques circonſtances. Si on les conſidére abſolument, il ne faut pas les rejetter par cette ſeule raiſon qu'on les appelle Méthodes de Preſcription ; Un homme raiſonnable les recevra dans la diſpute, comme des argumens, il en péſera la force ; mais quelque force qu'ils ayent, il ne ſe déterminera pas par *eux ſeuls*, parce qu'il-y pourroit peut-eſtre avoir d'autre coſté des choſes plus conſidérables. Qu'y-a-t-il, par exemple, de plus fort que l'argument tiré du ſilence des Peres touchant l'exiſtence des accidens ſans ſujet ? Cependant, il eſt vray que cet argument ſeul ne doit pas déterminer un homme ; car ſi on nous faiſoit voir que les Peres euſſent enſeigné formellement l'adoration de l'Euchariſtie, & la converſion ſubſtancielle, avec toutes les autres ſuites de la tranſſubſtanciation, à la reſerve de cette exiſtence des Accidens ſans ſujet, noſtre argument ne ſeroit pas aſſez fort pour vaincre ces preuves contraires. Il les faut donc ranger dans l'ordre de la diſpute, afin d'en faire conſidération dans le jugement déciſif.

Il n'y-a, à-proprement parler, qu'un ſeul cas où l'on doive ſe déterminer par une preuve de preſcription, qui eſt, quand Dieu parle, ou qu'il ne parle pas, ſur un article de Religion ; car qu'y-a-t-il au monde qui puiſſe ou vaincre, ou égaler la force de ſon témoignage, ou celle de ſon ſilence ? En matiére de Religion, c'eſt la Parole de Dieu qui nous détermine à croire poſitivement

 tels & tels points, & c'eſt ſon ſilence qui nous détermine à réjetter les autres. Noſtre foy imite les Mages d'Orient, elle ſuit l'étoile qui la conduit, qui eſt la Révélation Divine, & elle s'arreſte où l'étoile s'arreſte, ſachant que ce ſeroit s'égarer que de vouloir aller plus-avant. C'eſt donc-là la ſeule véritable Méthode de preſcription, pour les queſtions de droit.

Mais ſi l'argument eſtoit pris du témoignage de tous les Sens, dans les conditions qui rendent ce témoignage légitime, & infaillible, ne faudroit-il pas ſe déterminer, ſans aller plus loin ? Je répons, qu'à parler abſolument, les Sens peuvent eſtre trompez, meſme avec toutes les conditions qui rendent leur témoignage légitime, car le démon leur peut faire illuſion; néanmoins, parce qu'un homme ſage doit juger des choſes non par égard à ces cas extraordinaires, & rares; mais ſelon l'ordre & l'uſage commun, il eſt vray qu'un tel argument doit décider la queſtion de fait.

On pourroit demander la meſme choſe de ces argumens qu'on appelle dans la Philoſophie, des Démonſtrations. Si une Méthode eſtoit fondée ſur une preuve de cette force, ne décideroit-elle pas entiérement la queſtion ? Je répons, qu'il-y a peu de démonſtrations, ſi évidentes, & ſi certaines, qu'on n'y puiſſe rien oppoſer. Si pourtant il s'en préſentoit une qui convainquiſt l'eſprit par une évidence immédiate, & inconteſtable, comme ſont celles qui font voir une contradiction manifeſte, & une incompatibilité formelle dans les termes; ou celles qui ſont établies ſur une dépendance néceſſaire, inviolable, & qui ne

peut eſtre empéchée ; ou celles qui ſuppoſent une cauſe unique, ſans laquelle il n'eſt pas poſſible qu'une choſe exiſte ; ou celles qui ſont fondées ſur une liaiſon indiſſoluble de deux ſujets qui ne peuvent eſtre l'un ſans l'autre ; j'avouë qu'il faudroit s'y rendre ; comme quand on dit, le Soleil eſt levé, donc il eſt jour, où il eſt jour, donc le Soleil eſt levé, il-y-a un fils, donc il-y-a un pere : Je dis qu'on ne ſauroit differer d'acquieſcer à ces ſortes d'argumens. Mais parce que dans les choſes dont on diſpute, ces ſortes de démonſtrations premiéres &immédiates ſont extremement rares, un homme de bon ſens ne ſe doit pas laiſſer ſurprendre à tout ce qui porte le nom de démonſtration, ou qui en a la couleur, & l'apparence, & ſur tout lors qu'il s'agit d'une choſe qui appartient à une autre lumiére qu'à celle de la raiſon, comme ſont les objets des Sens, & ceux de la foy : il doit donc ſuſpendre ſon jugement, & mettre encore ſes prétenduës démonſtrations dans l'ordre de la diſpute, pour eſtre comparées avec les preuves contraires, afin de former un jugement équitable.

Voilà ce qu'on peut dire en général de ces Méthodes abregées. Dans les circonſtances, elles doivent eſtre conſidérées par rapport ou aux perſonnes à qui on les préſente, ou à la queſtion qu'elles décident, ou à l'ordre qu'elles tiennent, & à la qualité de leurs preuves. Si on les préſente à des perſonnes qui n'ayent point d'intéreſt en la queſtion, il dépend d'eux de les rejetter abſolument, en diſant, que cela ne les regarde pas, & l'on n'aura pas raiſon de ſe plaindre quand ils en abuſeront ainſi. Si on les produit à des gens

Ch. VI. qui ayent intéreſt en la queſtion, ou qui en veuillent prendre, ils en doivent uſer pour l'ordinaire ſelon les régles que j'ay déja poſées, & ſur tout, ſi la queſtion qu'elles décident eſt de telle importance que l'on n'y doive pas procéder legérement. Mais ſi l'on ſuppoſe d'un coſté, que l'ordre de ces Méthodes ſoit indirect, & contre la nature, & que leurs argumens ne ſoient pris que du genre des probables, & de l'autre, qu'on puiſſe s'en éclaircir par un ordre plus naturel, & par une voye plus certaine, & plus infaillible; je dis qu'un homme ſage doit préférer ce dernier moyen aux autres encore qu'il-y-ait & plus de longueur, & plus de difficulté, & que quand il ne pourroit répondre à ces argumens, il ne doit pourtant pas ſe déterminer par eux; car il ſera aſſez tems de les conſidérer, quand apres un légitime examen de tout ce qu'on produit de part & d'autre, il fera ſon jugement décisif. Enfin, je dis, que ſi on ſuppoſe un homme déja éclaircy de la queſtion, par une voye naturelle, par des preuves en grand nombre, & bien concluantes, chacune dans ſon ordre, & par une lumiére humainement certaine, & infaillible comme eſt celle des yeux, & du Sens-commun ſur leurs objets propres, c'eſt une prétention injuſte que de le vouloir faire changer d'avis par une Méthode indirecte, qui dés-là eſt ſuſpecte d'artifice, & d'illuſion, lors que les preuves qu'elle propoſe ne peuvent-eſtre, tout-au-plus, que des probabilitez. S'il eſt ſage, il s'en tiendra à ſa premiére concluſion, & rejettera cette Méthode ſans en faire aucun eſtat, ny ſans prendre la peine de l'examiner en particulier; ſi ce n'eſt que pour ſe

donner une plus grande ſatisfaction, il en veüille découvrir la fauſſeté.

On voit déja ce que doit devenir le traité de la Perpétuité, avec tout ce long tiſſu de ſuppoſitions, & de raiſonnemens, que M. Arnaud a faits pour en rehauſſer les avantages. Car, premiérement, il n'y a pas aſſez de ſincérité dans l'objection qu'il s'eſt propoſée au commencement, où il n'explique pas noſtre véritable prétention. 2. Il paſſe ſous ſilence, dans le dénombrement qu'il fait des perſonnes de noſtre Communion, un grand nombre de gens qui ne s'embarraſſent point de la diſpute touchant la queſtion de fait, c'eſt-à-dire touchaut la créance de l'Egliſe Ancienne, & à l'égard de ceux-là, qui ſont le plus grand nombre, l'on peut déja dire que le traité de la Perpétuité ne ſert de rien. 3. Il a tres-mal prouvé que les plus ſavans Miniſtres doutaſſent que les Peres fuſſent pour nous, d'où il s'enſuit, que ne pouvant trouver ſes proſélytes, ny dans l'ordre des plus ſimples, ny dans celuy des plus ſavans, il eſt à craindre qu'il ne les trouvera raiſonnablement en aucun lieu. 4. On luy a fait voir que quand meſme il-y-auroit des Miniſtres qui douteroient ſi les Peres nous ſont favorables, ils ne quitteroient pas la Parole de Dieu, de laquelle ſeule leur foy dépend, pour ſe rendre aux diſcours de la Perpétuité. 5. On luy a montré, que quand un ou deux auroient eſté dans ce doute, ils ne devroient pas l'emporter ſur tous les autres qui ont eſté où qui ſont dans un ſentiment contraire : d'où il s'enſuit, que quand les moins éclairez d'entre-nous voudroient régler leurs ſentimens ſur ce point par celuy des plus ſavans,

Ch. VI. ils se rangeroient plus raisonnablement du costé du grand nombre, que de celuy d'un ou de deux; de sorte que les voilà presque tous qui échappent aux victoires du Traité. 6. On luy a montré, de-plus, que les longueurs & les difficultez qui sont dans la voye ordinaire qui est celle de la discussion, ne donnent aucun avantage au Traité, pour le faire recevoir sous le tître de Méthode abregée. 7. On luy a découvert encore les embarras insurmontables où cette Méthode engage le monde : de sorte que les plus amoureux des voyes courtes, & des maniéres nouvelles ne peuvent que se rebuter, & avoir de l'aversion pour celle-cy. 8. On luy a fait voir, que quand on supposeroit des personnes qui n'eussent aucune instruction touchant la véritable créance des Peres, & qui s'en voulussent éclaircir, ils devroient raisonnablement préférer la voye de discussion, quelque longue, & quelque difficile qu'elle fust, à celle de la Perpétuité. 9. On luy a fait voir que les preuves de sa Méthode ne peuvent avoir la juste & légitime étenduë qu'il faut que des preuves ayent pour former le jugement d'un homme sage : & que les nostres l'ont. 10. Enfin, on luy a montré que les plus éclairez, qui savent ce que c'est que nos preuves de fait, & qui les ont examinées, peuvent, avec justice, rejetter absolument ce Traité, & n'en faire aucune considération.

Ce qu'il nous dit donc de ces deux évidences contraires qui tiendront l'esprit suspendu entre nos preuves de fait, d'un costé, & les raisonnemens de la Perpétuité de l'autre est une pure chimere. Cette irrésolution est impossible dans l'es-

prit d'un homme de bon-sens. Et M. Arnaud ne la fonde que sur une supposition qu'il n'a pas droit de faire, qui est, *que les preuves du Traité portent l'impossibilité du changement à un degré d'évidence qui frappe pour le moins autant l'esprit que toute évidence contraire.* C'est ce que je luy nie, & que j'ay raison de luy nier, par la simple comparaison générale de nos preuves avec les siennes. Les siennes sont appuyées sur une supposition incertaine, & qu'il est presque impossible d'éclaircir, Elles sont du genre des impossibilitez morales, qui n'ont jamais une certitude au-dessus de toute exception ; mais, de plus, le sujet, ou la matiére qu'elles traitent, les fait estre encore mille-fois plus incertaines, & plus douteuses, car qu'y-a-t-il de plus douteux que ce qui dépend des inclinations des peuples qui vivoient il-y-a sept ou huit cens ans, & de la conjoncture de mille choses dont à peine en connoissons nous une. Il ne faut que regarder ces preuves dans cette veuë pour les déclarer incertaines ; mais il ne faut pour les déclarer fausses, & illusoires, que les comparer avec les nostres, contre lesquelles il n'y-a-point d'objets généraux à proposer, qui sont en nombre suffisant, qui considérent la question dans toutes les veuës qu'on luy peut donner, & qui prises chacune à part, ont toute l'évidence & toute la force possible.

Livre premier chap. 6. pag. 54.

Si l'on veut savoir nettement & précisément le nœud de toute cette dispute, pour en juger avec moins de peine, & avec plus de solidité, on n'a qu'à considérer que M. Arnaud & moy faisons à-peu-prés les mesmes suppositions, & que nous en tirons à-peu-prés les mesmes conséquences, mais

Ch. VI. chacun en sa faveur. Il suppose que mes preuves de fait sont incertaines, je suppose que celles de son Traité le sont, & de-plus, qu'elles sont fausses. Il suppose que celles du Traité sont évidentes; je suppose que les miennes le sont. Il conclut qu'on doit renoncer aux miennes, & se rendre à celles du Traité; Je conclus, qu'on doit rejetter celles de son Traité, & se tenir aux miennes. Jusques-là, pour en bien juger, il ne faut que voir qui de nous deux est plus en droit de faire ses suppositions, & qui de nous deux les établit mieux; car celuy qui les établit mieux a la conséquence pour soy. M. Arnaud fonde les siennes sur les *entousiasmes, de ma Rétorique*, sur quelques témoignages prétendus des Savans, & sur le propre jugement qu'il fait, soit du livre de M. Aubertin, soit de celuy de la Perpétuité. Je fonde les miennes sur le droit qu'un répondant a de supposer son opinion dans la dispute; d'où je conclus, que je puis supposer que mes preuves de fait sont bonnes & certaines, je les fonde sur une comparaison générale de ses preuves avec les nostres, & je fay voir que les nostres sont d'une Méthode naturelle, & directe, & les siennes d'une indirecte, & contrainte; que les nostres sont suffisantes pour former un bon & solide jugement, & que les siennes ne le sont pas; que les nostres ont la certitude des yeux, & du Sens-commun, & que les siennes ne sont que des conjectures. C'est sur cela qu'on doit juger. Mais il faut encore aller plus-avant; car M. Arnaud va jusqu'à supposer que ses preuves & les miennes paroissent à un homme également évidentes, & c'est sur cela qu'il établit tout le raisonnement de son sixiéme

Chapitre.

Chapitre. Il veut que ces deux évidences contraires formant une ſuſpenſion d'eſprit, un homme raiſonnable ſoit obligé de ſe déterminer par les avantages qui paroiſſent d'ailleurs dans l'Egliſe Romaine, & c'eſt-là où nous commençons à prendre des chemins différens ; car je ne luy veux pas accorder l'évidence de ſon Traité, comme il m'accorde celle de mes preuves. En effet, on ne doit pas faire des ſuppoſitions en l'air, qui n'eſtant pas poſſibles ne ſauroient eſtre raiſonnables. Or il n'eſt pas poſſible qu'un homme perſuadé de l'évidence de nos preuves, trouve de l'évidence dans les *ſiennes* de la nature qu'elles ſont, parce qu'elles ont un défaut dans leur genre qui les fait évanouïr devant les noſtres. C'eſt encore ſur cela qu'il faut juger.

Suppoſons, néanmoins, ſi vous voulez, par forme de divertiſſement, ces deux évidences contraires qui nous tiennent ſuſpendus, que s'en enſuit-il ; Que vous-vous devez déterminer par l'autorité de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce que M. Arnaud dit : & moy je ſoûtiens, Que vous-vous devez tenir attaché à l'Ecriture Sainte, & laiſſer tout cét embarras touchant la créance des Peres, pour faire dépendre uniquement voſtre foy de la Parole de Dieu, & je prétens que par ce moyen vous demeurerez attaché à l'Egliſe Réformée. Que faut-il faire ſur ce nouveau différent ? Il faut que nous diſputions M. Arnaud & moy, de l'Ecriture, & de l'Egliſe Romaine, pour ſavoir lequel de nous deux a plus de raiſon. Voilà ce que produit cette admirable Méthode, la gloire de nos jours, le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, c'eſt qu'aprés bien des circuits, bien des com-

CH. VI. bats, bien de la chaleur, aprés avoir appelé toute la France; tous ceux de l'une & de l'autre Communion, au ſpectacle d'une grande diſpute : nous ſommes réduits à traiter la matiére de l'Ecriture, & de l'Egliſe. C'eſt le fruit du traité de la Perpétuité. En vérité, ſi nous continuons à diſputer de la ſorte, je ne croy pas que le monde doive plus s'amuſer à nous. Car c'eſt une pure illuſion. Nous luttons de toutes nos forces, nous ſuons, nous prenons bien de la peine, nous faiſons achéter nos livres bien cher : & aprés tout cela nous ſommes à recommencer. Car s'il faut maintenant diſputer de l'Ecriture, & de l'Egliſe, pourquoy ne l'avons-nous pas fait au commencement ? Pourquoy le traité de la Perpétuité nous devoit-il ſervir de prélude ? Eſt-ce que la porte de cette Controverſe n'eſt pas aſſez ouverte d'elle-meſme, ſans que le Traité nous y introduiſe ? ou eſt-ce qu'elle n'eſt pas aſſez digne de nous, ſi le Traité ne luy ſert de Médiateur ? Eſt-ce que l'Egliſe Romaine, ou l'Ecriture, ont beſoin, pour ſe recommander à nous, l'une du traité de la Perpétuité, & l'autre de ma Réponſe, & qu'on ne puiſſe ſe ranger à l'une ou à l'autre que ſous nos auſpices ? Pour-moy, je n'ay pas une prétention ſi vaine, & ainſi j'eſtime qu'il eſt hors de propos que nous allions entamer une nouvelle Controverſe.

CHAPITRE VII.

Examen des six derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud.

COMME les six derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud ne sont que des pieces détachées, qui ne regardent pas la méthode du livre de la Perpétuité, dans la comparaison avec nos preuves de fait, & que d'ailleurs, ils ne consistent, pour la plusparť, qu'en des digressions inutiles, qui n'ont qu'une liaison treséloignée avec la matiére de l'Eucharistie : il semble qu'il ne les ait employez que pour grossir son volume, & pour accabler ses Lecteurs. C'est ce qui m'obligera à n'y faire qu'une réponse succinte, n'estant pas juste de transporter la dispute à d'autres sujets qu'à celuy dont il s'agit, ny de me charger de choses non nécessaires : mais quelque succinte que soit ma réponse, elle ne laissera pas de faire voir la foiblesse & la vanité de tous ces longs & importuns discours de M. Arnaud.

Son septiéme Chapitre regarde une objection que javois faite à l'Auteur de la Perpétuité sur l'infaillibilité qu'il attribuë aux peuples, & qu'il fait consister en ce que naturellement les peuples ne souffrent pas qu'on leur ravisse leurs opinions, ny qu'on introduise des nouveautez dans la Religion; car j'avois prétendu que c'estoit choquer l'infaillibilité qu'on attribuë dans l'Eglise Romaine ou aux Conciles, ou aux Pontifes. Le reste du premier livre est employé à traiter quel-

CH. VII. ques autres changemens insensibles que nous supposons, comme celuy qui s'est fait dans l'établissement de l'Episcopat, celuy de l'introduction de la Priére pour les morts, celuy de l'invocation des Saints, & celuy de la défense de certaines viandes. C'est ce que j'entreprens de traiter dans ce Chapitre, & pour y procéder avec ordre, j'examineray premiérement, cette prétenduë infaillibilité populaire, par comparaison à l'infaillibilité des Conciles, ou des Pontifes: car il faut voir si j'ay eu raison de faire à l'Auteur de la Perpétuité l'objection contenuë dans ma Préface.

Cette question sera bien-tost vuidée, si l'on considére que j'avois allégué quelques exemples de changemens insensibles actuellement arrivez dans l'Eglise sur divers points de pratique, & de créance, & que l'Auteur ne s'en estoit défendu qu'en protestant. *Qu'il n'avoit point avancé généralement cette maxime, qu'il ne peut arriver dans l'Eglise aucun changement imperceptible, non-pas mesme dans les pratiques cérémoniales, ou dans des opinions spéculatives, & nullement populaires. Qu'il s'est bien donné de garde de la proposer dans cette généralité, qu'il l'a restrainte aux Mystéres capitaux, & connus par tous les fidéles, d'une foy distincte.* Répondre de la sorte, c'est confesser qu'il est arrivé des changemens en des points non-populaires. Or faire cette confession, c'est renverser absolument l'infaillibilité que l'Eglise Romaine prétend avoir.

Perpétuité de la Foy part. 2. ch. 7.

Il ne sert de rien à M. Arnaud de distinguer entre une *infaillibilité de grace ou de privilége*, & une *infaillibilité humaine & populaire*, & de dire,

Livre 1. ch. 7.

que *l'Auteur de la Perpétuité ne prétend nullement desavouër l'infaillibilité de l'Eglise, & des Conciles, à l'égard de toutes sortes de mystéres populaires, & non populaires.* Car les exemples que j'avois produits, choquent également toute sorte d'infaillibilité, & les reconnoistre, à quelque égard que ce soit, c'est abandonner cette prétenduë infaillibilité de privilége. Je veux que les changemens que j'allégue soient en des points non-populaires, ils n'en sont pas moins changemens, & quand ils ne seroient pas contraires à l'infaillibilité naturelle, ils le sont à celle qu'on appelle de grace, puis que ce sont des changemens actuels en des points de Religion. D'où il s'ensuit, qu'un homme qui les reconnoist pour véritables, ne peut plus nier qu'il ne choque le principe de l'Eglise Romaine, qui est que les Conciles, ou les Pontifes, sont absolument infaillibles, & la distinction de M. Arnaud, est une pure illusion, si l'Eglise Romaine a changé en des points non-populaires, elle n'est donc pas infaillible à l'égard de ces points-là. J'avouë que l'Auteur de la Perpétuité avoit voulu chicaner sur quelques-uns des exemples que j'avois produits & qu'il avoit prétendu que la créance n'a pas esté changée, bien que la pratique l'ait esté; mais il n'avoit point chicané sur celuy que j'avois allegué touchant la doctrine de la Grace, qui n'est pas un point de pratique mais de créance, & il s'estoit contenté de dire, *Que les véritez de la Grace n'ont jamais esté populaires dans toutes les conséquences qu'on en tire dans la Théologie, & qu'il est faux qu'elles ne le soient pas encore dans les points principaux, & essenciels.* Mais n'est-

Perpet. de la Foy part. 1. chap. 7.

ce pas toûjours reconnoiſtre qu'à-l'égard des points non-populaires, & qui ne ſont ny principaux, ny eſſenciels dans la matiére de la Grace, il eſt arrivé du changement? Or ces points quels qu'ils ſoient, principaux, ou non principaux, grans, ou petits, ſont des points de doctrine dans leſquels on ne peut changer, ſans paſſer ou de la vérité à l'erreur, ou de l'erreur à la vérité. Si donc il eſt vray, comme je l'avois dit, & comme l'Auteur de la Perpétuité ne l'a pas nié, que l'Egliſe ait eſté, en divers tems, dans des ſentimens contraires, à cét égard, il n'eſt pas poſſible qu'elle n'ait eſté dans l'erreur, & par conſéquent elle n'eſt pas infaillible de cette infaillibilité de grace, & de privilége quelle s'attribuë. La réponſe de l'Auteur de la Perpétuité ſuppoſe évidemment la vérité actuelle de ce changement, elle m'a donc donné un juſte ſujet de luy faire l'objection que je luy ay faite, & la diſtinction de M. Arnaud vient trop tard.

C'eſt en vain qu'il nous aſſeure, que l'Auteur de la Perpétuité *n'a jamais eu la moindre penſée de nier cette infaillibilité de privilége, & de grace*; car il ne s'agit pas de ſavoir abſolument ce que l'Auteur en croit, ou ce qu'il n'en croit pas, ce qu'il a eu dans la penſée, ou ce qu'il n'y a pas eu; quand il ſera queſtion de cela, l'on aura toûjours aſſez d'équité pour recevoir la déclaration que M. Arnaud en fera; mais il s'agit de ſavoir quelle conſéquence on peut tirer de ſes termes, & s'il a donné un juſte ſujet de luy faire l'objection contenuë dans ma Préface. Il ne ſuffit pas de faire ſur cela des déclarations, il faut

montrer que la conséquence qu'on en tire n'est pas légitime.

M. Arnaud s'imagine, qu'il a bien justifié son amy, en disant, qu'il ne s'est pas servy de l'infaillibilité de privilége, parce que c'est un privilége à prouver, & non à supposer, & que les Calvinistes la niant, il est clair que pour s'en servir utilement, il faudroit l'auoir établie auparavant, c'est-à-dire, qu'il faudroit avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Eglise, avant que de l'employer dans cette dispute. *Mais, dit-il, de conclurre de là qu'il l'a niée, & qu'il ne la reconnoist point, c'est peut-estre une des plus téméraires conséquences qui ait jamais esté tirée, quoy que M. Claude l'ait fait dés la Préface mesme de son livre.*

Voilà le caractére de M. Arnaud, il n'est jamais plus fier, que quand il veut donner le change, ou quand il dit des choses tout-à-fait hors-de-propos. On n'a pas fondé l'objection dont il s'agit sur ce que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas employé l'infaillibilité de privilége pour son principe, c'est une illusion. On l'a fondée sur ce que les termes de sa Réponse aux exemples de changement que j'avois proposez choquent cette infaillibilité que l'Eglise Romaine prétend, & ne reconnoissent que celle du peuple. C'est à cela qu'il falloit s'attacher, & ne nous faire pas toûjours des discours en l'air.

De plus, que luy sert-il de nous dire que l'infaillibilité de privilége est un principe à prouver, & non à supposer, & que la raison qui a empéché l'Auteur de la Perpétuité de l'employer, est parce que nous la nions? Nous ne nions pas moins la prétenduë infaillibilité populaire, & elle

Ch. VII. n'eſt pas moins un principe à prouver plûtoſt qu'à ſuppoſer. Luy-meſme nous dit, dans le commencement du Chapitre huitiéme, que le principe des changemens inſenſibles, qui eſt directement oppoſé à celuy de l'infaillibilité populaire, *eſt un fondement qui eſt néceſſaire aux Calviniſtes, pour l'établiſſement de la pluſpart de leurs dogmes, & que toute cette grande machine de la prétenduë-réformation compoſée de tant d'opinions différentes, a preſque beſoin dans toutes, de cette ſuppoſition que l'opinion contraire qu'elle entreprend de détruire ſe ſoit introduite dans l'Egliſe inſenſiblement.* Voilà de quelle maniére il parle, quand il veut qu'on luy nie ſon principe; mais quand il veut qu'on le luy accorde, il tient un autre langage, *L'Auteur de la Perpétuité*, dit-il, *ne prétend point attribuër au peuple d'autre infaillibilité que celle que tout le monde luy attribuë, & que M. Claude luy donne luy-meſme.* Jamais homme ne diſpoſa plus librement du ſentiment des gens, que M. Arnaud. On nie, on avouë, comme bon luy ſemble, il nous fait monter ſur ſon theatre quand il veut; quand il veut nous diſons noir; quand il veut nous diſons blanc; n'eſt-ce pas diſputer heureuſement? Mais qu'on luy nie, ou qu'on luy avouë ſon infaillibilité populaire, il ne m'importe, il ne s'agit pas maintenant de cela, il s'agit ſeulement de ſavoir ſi l'Auteur de la Perpétuité a choqué l'infaillibilité qu'on attribuë au Pape, ou aux Conciles; c'eſt là le nœud de l'affaire, & M. Arnaud ne s'en ſauroit défendre.

Livre 1. ch. 8.

Livre 1. ch. 7.

A quoy bon, je vous prie, nous dire, *qu'il-y-a une infinité de choſes où non ſeulement l'Egliſe toute entiére, non ſeulement tous les peuples de la*

Livre 1. ch. 7.

Terre, mais un peuple particulier, une Province, une Ville, une Bourgade, une douzaine de personnes, un ſeul particulier, eſt infaillible en la maniére qu'on l'entend, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut arriver qu'il ſe trompe, ni qu'il veüille tromper? A quoy bon nous alléguer l'exemple du Gazetier, qui eſt infaillible lors qu'il nous rapporte de certaines nouvelles conſidérables, comme le voyage du Roy dans les Païs-bas, la priſe des Villes de Flandres, la canonization de S. François de Sales, la mort du Pape Alexandre VII. & l'élection de Clement IX? S'il ne parle de ces nouvelles que pour nous avertir qu'il n'a commencé ſon livre qu'aprés les victoires du Roy dans les Païs-bas, il eſt permis à chacun d'en croire ce qu'il voudra; car on ſait qu'il n'eſt pas difficile d'ajoûter une période ou deux au commencement d'un ouvrage, bien qu'il ſoit déja fort avancé; & quoy qu'il en ſoit, j'oſe dire, que les victoires de M. Arnaud ne ſeront pas ſi réelles que celles de noſtre Monarque. Si en effet il ne nous en a parlé que pour établir par des exemples ſon infaillibilité populaire, je dois luy dire, qu'ils ſont entiérement hors-de-propos; car il faut diſtinguer entre une infaillibilité qui rend le témoignage d'un peuple, ou celuy d'un ſimple particulier certain, & celle qui rend tout un peuple incapable de changer d'état. J'appelleray, ſi l'on veut, la premiére une infaillibilité de *témoignage*, & la ſeconde une infaillibilité de *perſévérance en un meſme état.* Il-y-a de la difference entre l'une & l'autre. On peut attribuër la premiére à un peuple, à une Egliſe, à une Province, à une Ville, à un particulier meſme, ſans luy attribuër la ſeconde. Je veux qu'il

CH. VII.

Ch. VII. soit impossible, dans de certaines occasions, que tout un corps de peuple se trompe dans les nouvelles qu'il débite, quoy qu'à dire le vray cela mesme arrive assez souvent, n'y ayant rien d'ordinaire de plus faux que les nouvelles populaires. Mais je veux que cela soit impossible dans de certaines occasions, il-y a bien-loin de là à dire qu'un peuple qui est gouverné par de certaines personnes, ne puisse, insensiblement & sans bruit, changer d'état, & passer dans un sentiment qu'il n'avoit pas auparavant. Pour faire un changement de cette nature, il ne faut que le concours de deux ou trois Puissances à qui l'on défére tout en ces occasions. Nous avons veu arriver, il n'y a pas long-tems, des choses dans l'Eglise Romaine, qui en ont changé la face, & qui ont surpris beaucoup de gens. M. Arnaud luy-mesme y-a de l'intérest, & j'estime qu'il seroit bien marry que l'infaillibilité de persévérance dans un mesme état, eust esté aussi ferme & aussi inébrable que le fut le témoignage du Gazetier lors qu'il nous donna la nouvelle de *la mort du Pape Alexandre*. Aprés tout, cela ne fait pas que l'Auteur de la Perpétuité n'ait choqué l'infaillibilité que l'Eglise Romaine s'attribuë d'ordinaire.

Voilà ce que j'eusse dit à M. Arnaud s'il m'eust fait cet honneur dont il parle, qui est d'avoir conféré avec moy sur le sujet de mon objection, & peut-estre que mes réponses luy eussent ouvert les yeux à luy-mesme, & luy eussent fait voir ce qu'il n'a pas veu. J'y eusse ajoûté deux observations qui luy eussent fait encore mieux comprendre que sa prétenduë infaillibilité populaire ne s'accommode pas trop bien avec celle qu'il appelle de gra-

ce, ou de privilége. La premiére de ces observations est, que les mystéres populaires estant seuls nécessaires à salut, s'ils sont suffisamment conservez par la voye de la nature, c'est-à-dire, par les inclinations inviolables des peuples, on n'a pas grand besoin de l'infaillibilité de grace, qui ne sera, tout-au-plus, nécessaire que pour les dogmes non-populaires, c'est-à-dire, pour des questions d'Ecole, dont l'Eglise se peut bien passer, & qui ne sont, comme parle l'Auteur de la Perpétuité; que des conséquences Théologiques, ce qui en diminuë déja beaucoup le prix, & la nécessité. La seconde est, que la raison pour laquelle il dit que l'Auteur de la Perpétuité a plûtôt choisi l'infaillibilité populaire pour son principe, que celle de grace, suppose que cette derniére est absolument moins évidente, & plus difficile à prouver que la premiére. *Cette infaillibilité de l'Eglise, dit-il, estant niée par les hérétiques, ne peut pas servir de principe contre-eux, à moins qu'on ne l'établisse par des preuves séparées. Car les Calvinistes ne se trouveroient pas, sans doute, suffisamment réfutez sur la matiére de l'Eucharistie, si l'on se contentoit de faire contr'eux ce raisonnement. Toute doctrine condamnée par une Eglise infaillible, est fausse. Or la créance des Calvinistes sur l'Eucharistie est condamnée par l'Eglise Catholique, qui est infaillible; Donc elle est fausse. Ce n'est pas que ce raisonnement ne soit bon; mais la mineure, qui dit que l'Eglise Catholique est infaillible, estant contestée, & faisant un des principaux points des Controverses, il est clair que pour s'en servir utilement, il faudroit l'avoir établie auparavant, c'est-à-dire, qu'il faudroit*

Livre 1. ch. 7.

avoir fait un traité entier de l'infaillibilité de l'Eglise, avant que de l'employer. Ce n'est point une chose claire de soy-mesme que cette infaillibilité, puis-qu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu, qu'il nous a déclarée par l'Ecriture. L'Eglise n'estant pas naturellement infaillible, c'est par les principes de la foy, ou par une longue suite de raisonnemens, qu'on doit prouver qu'elle l'est surnaturellement. Pour faire que cette raison soit bonne, il faut supposer que cette infaillibilité de grace ne se peut prouver qu'avec beaucoup de longueur, & de difficulté, de quelque maniére qu'on s'y prenne, soit par l'Ecriture, soit par le raisonnement; car si elle se pouvoit prouver clairement, & brïévement, par l'Ecriture, l'excuse de M. Arnaud seroit vaine; on luy diroit, pourquoy l'Auteur de la Perpétuité ne l'a-t-il pas établie par les passages formels de l'Ecriture, puis-qu'on ne demande point de raisonnement où l'Ecriture s'explique formellement ? Il faut donc que sa raison, pour estre concluante, suppose qu'il estoit impossible à l'Auteur de la Perpétuité de prouver l'infaillibilité de grace, sans s'engager dans des longueurs, & dans des difficultez embarrassantes. Or il est aisé de voir, qu'il s'ensuit de là que ce n'est pas un principe propre pour les plus simples qui ne sont point capables d'une discussion longue & difficile. Elle n'est pour eux d'aucun usage, selon M. Arnaud, d'autant plus, que luy-mesme nous a assûrez qu'il faut des voyes courtes, & faciles, pour discerner la véritable Religion, & la véritable Eglise, *des voyes qui exemtent les hommes de ces examens laborieux dont l'ignorance, la foiblesse de l'esprit, & les nécessitez*

Livre 1. ch. 3. pap. 17.

de la vie, rendent tant de personnes incapables. CH. VII.
De sorte que ce principe de l'infaillibilité de l'Eglise, ne pouvant estre prouvé qu'avec beaucoup de longueur & de difficulté, ne sera bon que pour les doctes, qui d'ailleurs n'en ont pas grand besoin, puis-qu'ils peuvent assez, par eux-mesmes, s'éclaircir des doctrines particuliéres, sans le secours de l'autorité. Voilà à quoy se réduit selon M. Arnaud, cette infaillibilité de grace & de privilége, dont on fait tant de bruit dans la communion Romaine.

Le reste du premier livre de M. Arnaud est employé, comme j'ay dit, à traiter quelques autres changemens insensibles, que nous pretendons estre arrivez dans l'Eglise. Mais puis que ce sont des points séparez de celuy de l'Eucharistie, & qu'on ne les sauroit bien discuter sans faire sur chacun d'eux un juste volume, M. Arnaud peut se donner la liberté d'en dire ce qu'il luy plaira, sans que je me croye obligé de luy répondre. Quand il attaquera les livres de Messieurs de Saumaise & Blondel, ou ceux de M. Daillé de la maniére qu'il faut, il ne demeurera, peut-estre, pas sans replique. Il est aisé, sur quelque Controverse que ce soit, de joindre ensemble trois ou quatre passages, & de faire sur cela des déclamations. C'est le métier de tout le monde. On commence par où l'on veut, & l'on finit quand on veut; mais s'il faloit examiner à-fond quelqu'un de ces ouvragees dont je viens de parler, & y répondre pied-à-pied, je suis assûré qu'on n'y trouveroit pas la mesme facilité.

La supposition des changemens insensibles, est un principe que l'Ecriture Sainte établit, que la

CH. VII. droite raiſon avouë, & que l'experience confirme. Saint Paul nous parle d'un Myſtére d'iniquité, qui commençoit dés ſon tems à ſe former, & qui devoit, enfin, produire ce grand effet qu'il appelle la révolte, ou l'apoſtaſie; ce qui a tous les caractéres d'un changement inſenſible, puiſque les fondemens en eſtoient jettez du tems meſme de l'Apôtre, & qu'aprés de longues ſuites, telles que les projets myſtérieux les ont, il faut qu'il vienne à ſa fin, ou à ſon comble. La droite raiſon reconnoiſt auſſi, que les changemens importans qui arrivent dans les Sociétez, ne ſe font preſque jamais tout d'un coup, qu'ils viennent par degrez, & peu-à-peu, & qu'il eſt bien plus aiſé de joindre enſemble, ſucceſſivement, pluſieurs innovations particuliéres, dont chacune à part ne ſemble pas conſidérable, & d'en faire par ce moyen une grande, que ſi on entreprenoit de la faire toute à une fois. C'eſt le principe de tous les Politiques, & de tous ceux qui ſont capables de conduire des deſſeins, mais cela meſme arrive auſſi aſſez ſouvent ſans deſſein. L'experience confirme cela meſme par beaucoup d'exemples; car c'eſt ainſi que les Arts & les Sciences ſe perfectionnent: c'eſt ainſi que les Langues & les Coûtumes des peuples ſe changent? c'eſt ainſi que la puiſſance des Royaumes, & celles des autres Etats croiſt, ou diminuë; & ſans en chercher des exemples ailleurs que dans l'Egliſe meſme, & dans la Religion Chrétienne, c'eſt ainſi que l'autorité du Pontife Romain eſt parvenuë juſqu'à ce degré où nous la voyons depuis quelques ſiécles: c'eſt ainſi que les anciennes cérémonies obſervées en la célébration du Bapteſme, ont eſté abrogées, & que d'autres nouvel-

les ont pris leur place. C'est ainsi que l'opinion de l'absoluë nécessité de l'Eucharistie, mesme aux petits enfans pour estre sauvez, a esté abolie, & qu'on est passé dans une créance contraire. *Nullus*, dit S. Augustin, *qui se meminit Catholicæ fidei Christianum negat aut dubitat parvulos non accepta gratia regenerationis in Christo, sine cibo carnis ejus & sanguinis potu non habere in se vitam, ac per hoc pœnæ sempiternæ obnoxios. Il n'y-a aucun Chrétien qui tienne la foy Catholique, qui nie, ou qui doute que les petits enfans, qui n'ont pas receu la grace de la régénération en Iesus-Christ, ni participé à l'aliment de sa Chair, & au brûvage de son Sang, ne soient privez de la vie éternelle, & par conséquent plongez dans la damnation.* Que M. Arnaud nous dise de quelle maniére cette créance publique a esté changée. Saint Augustin dit, qu'elle est un article de la foy Catholique, il assûre qu'il n'y-a-point de Chrétien qui en doute, c'est-à-dire, que c'estoit un point de créance populaire; & cependant, aujourduy l'on tient le contraire dans l'Eglise Romaine: comment s'est fait ce changement? On en pourroit marquer beaucoup d'autres exemples semblables, s'il estoit nécessaire: mais dans cette dispute, un seul exemple suffit pour renverser le faux principe de M. Arnaud, & pour établir celuy qui luy paroist si déraisonnable.

Epist. 106.

Neanmoins, pour dire icy seulement un mot, en passant, de chacun de ces points qu'il a traitez, espere-t-il que sur le sujet de l'Episcopat ses discours l'emportent sur l'autorité de S. Hiérome qui nous assûre, *qu'avant qu'il-y-eust des partialitez dans la Religion, & que l'on dist parmy les*

Hier. Comm. in Epist. ad Tit. c. 1.

CH. VII. *peuples, je suis de Paul, & moy je suis de Cephas, les Eglises estoient gouvernées par le commun conseil des Prestres; mais que depuis, chacun ayant estimé que ceux qu'il avoit baptizez estoient à luy, & non à Christ, il fut ordonné par toute la terre, qu'un seul choisi d'entre les Prestres, seroit élevé sur tous les autres, & qu'il seroit chargé du soin de toute l'Eglise, pour oster l'occasion du Schisme.*

Espere-t-il que sur le sujet de la priere pour les morts, nous abandonnions la doctrine de S. Paul qui nous enseigne, *que nous avons confiance, & que nous aymons mieux estre étrangers de ce corps, & estre avec le Seigneur; & que si nostre habitation terrestre de cette loge est détruite, nous avons un édifice de par Dieu, savoir, une maison éternelle aux Cieux, qui n'est point faite de main.* Ces paroles ne nous permettent pas de douter que ceux qui meurent en la foy de Jesus-Christ ne jouïssent de sa présence glorieuse dans le Ciel, d'où il s'ensuit qu'ils n'ont pas besoin de nos priéres. Que si les Anciens ont fait memoire des morts dans leurs oraisons, il est certain qu'ils n'ont point eu en veuë de les délivrer des peines qu'ils endurent en Purgatoire pour la satisfaction de leurs péchez, qui est la fin que l'Eglise Romaine se propose aujourduy dans ses prieres. *Nous célébrons*, dit l'ancien Auteur des Commentaires sur Job attribuez à Origene, *Nous célebrons non le jour de la naissance mais le jour de la mort; car celuy de la naissance est l'entrée des douleurs, & des tentations; mais celuy de la mort, est au-contraire, la fin de toutes les douleurs, & l'éloignement de toutes les tentations. Nous célébrons donc le*

2. Cor. 5.

Comment. in Iob, l. 3.

jour

jour de la mort, parce que ceux qui ſemblent mourir, ne meurent point. C'eſt pourquoy nous faiſons mémoire des Saints, & nous célébrons avec dévotion la mémoire de nos Peres, ou celle de nos amis qui ſont morts en la foy, tant pour nous réjoüir du rafraiſchiſſement où ils ſont, que pour demander à Dieu pour nous une conſommation religieuſe en la foy.

M. Arnaud eſpere-t-il que ſur le ſujet de l'invocation des Saints, nous l'en croyons plûtoſt qu'Origene, qui parle au nom de tous les Chrétiens de ſon ſiécle, dans ſa diſpute contre Celſus? Ce Payen vouloit qu'on adoraſt le Soleil, la Lune & les Etoiles, parce que ce ſont des Anges céleſtes. *Nous eſtimons*, dit-il, *qu'il ne faut pas prier des créatures qui prient elles-meſmes, puiſqu'au contraire, elles ayment mieux que nous adreſſions nos vœux à celuy qu'elles prient, & qu'elles ſervent, qu'à elles-meſmes, ne voulant pas que nous partagions en aucune maniere la force de noſtre priére entre Dieu & elles.*

Origen cont. Celſ. l. 5.

Et quant à la défenſe de certaines viandes, Tertullien qui eſtoit Montaniſte, nous apprendra mieux que M. Arnaud quel jugement les Catoliques de ſon tems en faiſoient. *Arguunt nos*, dit-il, *quod jejunia propria cuſtodiamus; quod ſtationes plerumque in veſperam producamus, quod etiam Xerophagias obſervemus, ſiccantes cibum ab omni carne, & omni jurulentia, & uvidioribus quibuſque pomis ne quid vinoſitatis vel edamus vel potemus. Ils nous cenſurent de ce que nous obſervons des jeuſnes particuliers, que nous étendons les jeuſnes ordinaires juſques au ſoir, que nous obſervons des Xérophagies, uſant de viandes ſéches, ſans*

Tertull. de jejun. cap. 1.

CH. VII. *chair, & sans suc, & nous abstenant mesme des fruits qui ont trop de liqueur, pour ne manger, ni ne boire rien qui ait la force du vin.* Et un peu aprés. *Quant aux Xérophagies, ils disent, que c'est un nom nouveau d'une devotion affectée, & qui approche de la superstition Payenne, comme sont les mortifications d'Apis, d'Isis, & de la Mere des Dieux, qui purifient par l'abstinence de certaines viandes.* Voilà ce que j'avois à-dire, en peu de mots, sur ces quatre points.

Cap. 2.

Si l'on vouloit suivre les régles exactes de la dispute, il faudroit s'arrester ici, sans se donner la peine d'entrer dans l'examen du reste de ce gros volume de M. Arnaud, dont on peut dire, sans blesser ni la charité, ni la justice, qu'il péche également en quantité, & en qualité. Car aprés avoir fait voir démonstrativement comme j'ay fait que le traité de la Perpétuité de la foy doit estre rejetté par la seule considération de sa méthode, on voit bien que je n'avois que faire de suivre M. Arnaud dans ces voyages qu'il fait en Gréce, en Moscovie, en Perse & en Syrie, dans l'Egypte, dans l'Ethiopie, & dans les Indes. Si nous ne pouvons jamais nous départir de nos preuves de fait, à quoy luy sert-il de battre tant de païs? Ni les Grecs, ni les autres Nations Chrétiennes, considerées depuis l'onziéme siécle, ou depuis le septiéme, ne décideront pas la question touchant ce qu'on croyoit dans l'Eglise Ancienne, au préjudice des Peres, & de leur témoignage. Je ne laisseray pourtant pas de luy répondre exactement, non par aucune néceſsité, mais seulement par condescendance, & à condition qu'il se souviendra que j'ay étably dans ce premier livre les articles suivans.

I. Que sa censure touchant ce que j'avois dit du livre de M. Aubertin, n'est fondée que sur une imagination chimérique; qu'elle ne sauroit avoir un sens raisonnable; qu'elle n'est pas faite de bonne foy; qu'elle suppose une erreur assez grossiére; qu'on en peut conclurre une prévarication contre la cause de l'Eglise Romaine; & enfin, qu'on la peut réfuter par le propre exemple de M. Arnaud. C'est le sommaire du premier Chapitre.

II. Que la Méthode de l'Auteur de la Perpétuité suit un ordre indirect, & contraire à la nature, en voulant décider les questions de droit par des faits, & les questions de fait par des preuves de risonnement; ce qui est un déréglement qui rend cette Méthode suspecte d'illusion & d'artifice.

III. Que l'Auteur de la Perpetuité a formellement attaqué le livre de M. Aubertin, mais qu'il l'a attaqué d'une maniére indirecte & artificieuse, qui sert de préjugé contre luy-mesme. C'est le sommaire du second Chapitre.

IV. Que le traité de la Perpétuité n'ayant pour but que de détruire l'impression que les preuves de fait, ou les passages des Peres ont faite dans nostre esprit, ne fait rien moins que cela; d'où il s'ensuit qu'il est inutile, & de nul usage. C'est ce qui est contenu dans le Chapitre troisiéme.

V. Que M. Arnaud combat l'Auteur de la Perpétuité, en le voulant deffendre, & qu'il ruyne tout le dessein de son traité.

VI. Que ces Méthodes de Prescription dont M. Arnaud se vante, sont illusoires, & que la voye dont nous-nous servons pour prouver aux plus simples la vérité de nostre Eglise est courte, facile, & certaine; au lieu que celles que M. Arnaud pro-

 pose, sont longues, difficiles, incertaines, &c. insurmontables aux simples; d'où il s'ensuit qu'ils ne sauroient demeurer en bonne conscience dans le sein de l'Eglise Romaine.

VII. Que l'abregé de nos preuves de fait, que j'avois proposé dans ma premiére Réponse, a esté fait dans les régles, & que le traité de la Perpétuité n'est qu'un pur amas de difficultez. Ces trois derniers articles sont contenus dans le Chapitre quatriéme.

VIII. Que tous ces prétendus avantages que M. Arnaud espere tirer du traité de la Perpétuité, à l'égard des savans, des simples, & de ceux qu'il appelle opiniâtres, ne sont que des imaginations sans fondement, qui n'aboutissent, enfin, qu'à faire voir l'inutilité de ce traité. C'est le sujet des Chapitres cinquiéme & sixiéme.

IX. Enfin, qu'il ne peut excuser l'Auteur de la Perpétuité, ni s'excuser luy-mesme, d'avoir choqué l'infaillibilité des Conciles, ou du Pape, receuë dans l'Eglise Romaine; & c'est ce qui a esté traité dans ce Chapitre septiéme.

LIVRE SECOND,

Où l'on fait voir que quand il seroit vray que les Eglises qu'on appelle Schismatiques croiroient la transubstanciation, il ne s'ensuivroit pas que ce dogme fust perpétuel dans la Religion Chrétienne.

CHAPITRE I.

Contenant la division de toute cette dispute touchant les Eglises Orientales, & leur état, à l'égard de la Religion depuis l'onzième siécle, jusqu'à-présent. Première illusion de M. Arnaud.

IL faut maintenant entrer dans la dispute touchant la créance des Grecs, & des autres Eglises Orientales, sur les points de la transsubstanciation, & de l'adoration de l'Eucharistie, & tacher de nous mettre à couvert des injustices, & des insultes de M. Arnaud, & de ses Partisans. Il n'est pas nécessaire de dire, que c'est le sujet de leurs triomphes, toute la terre le sait. Déja l'Auteur de la Perpétuité nous avoit menacez de *vingt millions de témoins* tous prests à déposer en sa faveur; & M. Arnaud qui n'est pas homme à rien rabbattre d'une

Seconde partie, chap. 5. pag. 256.

CHAP. I. si belle prétention, ne nous parle, de son côté, *que d'absurditez, de téméritez, de hardiesses inconcevables, de convictions, de démonstrations, & de Ministres accablez par le nombre de ses preuves.* Dans sa Préface, il avertit le monde, *qu'il nous a osté tout moyen de remettre en doute une chose si constante que le consentement de toutes ces societez dans la doctrine de la transsubstantiation.*

pag. 11.

Livre 1. ch. 1. pag. 113.

Ailleurs, il nous dit, *que ce n'est point une matière où il-y-ayt lieu de s'éblouïr parce qu'il-n'y-a pas la moindre ombre de difficulté, qu'il faut que ce soit la volonté qui produise toute seule les tenebres, & qui empéche l'esprit de voir la verité, quelque évidente qu'elle soit, ou qui fasse parler la langue contre le témoignage de la conscience.* Avant mesme que la Réponse de M. Arnaud parust dans le Monde, on luy avoit, à cét-égard, donné le titre de *foudroyante*, comme à cette ancienne Légion qui, sous l'Empereur Marc-Aurele, faisoit tomber le feu du Ciel sur les ennemis. Enfin, on peut dire, sans exaggération, que pour grossir le bruit de cette prétenduë victoire sur le sujet des Grecs, & pour en remplir toute l'Europe, on a dit, & on a fait, tout ce que l'amour de la fausse gloire peut inspirer à des personnes qu'elle possede. Que si vous demandez à M. Arnaud quel avantage il prétend tirer de toute cette dispute; il vous dira, *Que c'est l'intérest de l'Eglise Catholique, & qu'il est tres-important de ne pas souffrir que l'on luy ravisse l'une des preuves les plus éclatantes qu'elle ait pour établir la foy d'un Mystére qui fait le principal objet de sa devotion sur la terre. Que Dieu conserve toutes ces Societez Chrétiennes, quoy que divisées de son Eglise, & qu'il ne permet pas que la*

I livre 1. ch. 1. pag. 115.

tyrannie des infidéles les dissipe entirément, ni que la connoissance des principaux mystéres se soit éteinte parmy-elles, afin qu'elles rendent perpétuellement témoignage à l'Eglise Catholique de la vérité, & de l'antiquité des dogmes que les nouveaux hérétiques luy contestent. Demandez-luy, néanmoins, si jusqu'à present, les Docteurs de l'Eglise Romaine avoient fort poussé cét argument; il vous dira, que *personne n'avoit encore traité exactement cette matiére.* Cela veut dire, que ce grand intérest de l'Eglise Catholique, & cette preuve, l'une des plus éclatantes qu'elle ait pour établir sa foy, & sa dévotion, à-l'égard de ce Mystére, estoit reservée pour M. Arnaud, & que la Providence divine n'a retenu, depuis tant de siécles, la violence des infidéles, ni arresté les progrez de la secte de Mahomet, ni conservé dans l'Orient le débris de son Christianisme, que pour donner lieu à M. Arnaud de composer ce beau Livre qui doit estre l'admiration de l'Univers. Il ne faut donc pas trouver étrange si luy-mesme aprés cela, l'a jugé digne d'estre presenté aux Roys & aux Princes, & d'estre dédié au Chef mesme de l'Eglise Romaine, & s'il a bien voulu que quarante-six Prélats ou Docteurs, luy fissent autant de Panégyriques. Que restoit-il que de le comparer au Sauveur du Monde. Aussi est-ce un honneur dont on n'a pas voulu le priver.

Dans la Préface, pag. 10.

L'Auteur des Entousiasmes dit, que comme le Fils de Dieu avant sa Naissance, purifia Jean Baptiste son Précurseur, & ensuite, aprés avoir fait ce miracle il sortit du sein de la Vierge, pour aller voir le jour dans le sein de la paix; de mesme, le livre de M. Arnaud estant encore dans le sein de son Auteur, a remply de sa divinité un grand homme,

 & qu'ensuite, aprés avoir commencé ses miracles par cette conversion, il a veu le jour dans le sein de cette nouvelle paix qui a esté faite dans l'Eglise Romaine. C'est jusqu'où l'on a porté les caractéres de la droite raison, & ceux de la modéstie Chrétienne.

Namque si liceàt pusil!a magnis plenum & numine numini libellum, æquare, ut gravibus licet Poëtis. Iis omnibus diem subibis, ô quantum ominibus libelle faustis, quibus sidereus subit puellus qui dum delituit tenebricosus sacris visceribus sacræ puellæ, quot miracula sunt secuta natum hoc monstro, fuit auspicatus uno quod cum numinis ad sui perenne Lumen & prodromo suoque vati futuro ingenitas fugasset umbras, purgasset veterique labe fœdum, nil beatius æstimarit ille quam per pacificos subire plausus diem & virginis è sinu parentis involare sinum recentioris pacis. Quid melius beatiusve iis ominibus diem videbis. O quantum ominibus libelle faustis, ex quo, dum latites tenebricosus, absque sole, tui in sinu parentis Dius..... immigravit ardor affulsitque viro undequaque numen quòd imas animi in sui medullas quando amabilius vir ille sensit Chartis gliscere de tuis libelle magis gliscere quo magis magisque lustraret latebras sinusque rerum tua luce, liber, nitoribusque raptus numine quo tumebat intus raptus numine, numen, ecce numen, ibi numen, ait, seneriorque in se se exerit hoc fides libello. *Enthusiasmo 1.*

A tout cela, je n'ay rien à répondre si ce n'est que je ne me sens pas encore touché de cette prétenduë divinité, & que la foudre de M. Arnaud ne m'a fait encore ni mal, ni peur; que ces vingt-millions d'hommes ne seront, à mon avis, que vingt millions de phantômes; & enfin, que de sang-froid, & sans m'émouvoir plus que d'ordinaire, j'espére d'établir invinciblement ces trois véritez. La premiére, que quand M. Arnaud auroit prouvé tout ce qu'il prétend touchant les Grecs, & les autres Eglises Orientales, depuis l'onziéme siécle jusqu'à maintenant, il ne s'ensuivroit ni que le changement dont nous sommes en question fust impossible, ni qu'il ne fust actuëllement arrivé, & par conséquent, que toute cette longue & ennuyeuse dispute sur ce sujet est vaine & inutile à l'égard du fond de la cause que je défens. La seconde, que la véritable Eglise Grecque & les au-

tres que les Latins appellent Schifmatiques, n'ont jamais conté, ny ne content encore aujourduy la tranffubftanciation, ny l'adoration entre les articles de leur créance. La troifiéme que tous les efforts que M. Arnaud a faits pour prouver l'affirmative, font inutiles, & que mefme la plus grande partie de fes preuves concluent tout le contraire de ce qu'il prétend. Mais comme il eft important auffi de favoir fur quels fondemens eft bafty ce prétendu triomphe dont il a fait tant de bruit, on ne trouvera pas mauvais qu'en établiffant ces trois véritez que je viens de dire, je marque les illufions que M. Arnaud nous a faites, felon qu'elles fe préfenteront d'elles-mefmes dans la fuite de mon difcours, afin qu'on voye nettement de quelle maniére il a procedé dans cette difpute.

Pour éclaircir la premiére de mes propofitions, il faut commencer par l'état des Eglifes Orientales, à l'égard de la Religion, depuis l'onziéme fiécle, c'eft-à-dire depuis le fiécle de la condamnation de Bérenger, jufqu'à maintenant, car par ce moyen on faura comment eft fait ce champ bien-heureux qui fournit tant de Lauriers à M. Arnaud, & en mefme tems on verra la premiére de fes illufions qui confifte à nous avoir caché cet état pour laiffer croire au monde que l'argument qu'il tire du confentement de ces Eglifes, a tout le poids, & toute la force que les argumens de cette nature peuvent avoir. J'ay dit depuis l'onziéme fiécle jufqu'à prefent, parce que M. Arnaud ayant divifé fa difpute touchant les Grecs en deux parties, l'une depuis le feptiéme fiécle jufqu'à l'onziéme, & l'autre depuis l'onziéme

CHAP.I. jusqu'à maintenant, & ayant commencé par cette derniere, je suis obligé de suivre son ordre pour m'accommoder autant qu'il m'est possible à ses maniéres. Il faut donc se souvenir qu'il ne s'agit maintenant de ces Eglises, & particuliérement de la Gréque que depuis l'onziéme siécle jusqu'à nostre tems, & qu'on examinera en son lieu cette autre partie de la dispute de M. Arnaud, qui comprend depuis le septiéme jusqu'à l'onziéme.

On ne doit pas s'imaginer que ces Sociétez Chrétiennes soient dans le mesme estat florissant où elle se sont veuës autrefois. Car mesme dés avant l'onziéme siécle elles avoient beaucoup perdu de leur ancienne splendeur, estant tombées dans une ignorance tres-profonde, dans une étrange corruption de mœurs, & ce qui est inséparable de l'ignorance, & de la corruption, dans une foule de superstitions, & dans une négligence extréme des mystéres de la Religion, & cét estat est allé toûjours depuis en empirant.

Bell. Sacr. lib. 1. cap. 8.

Guillaume Archevesque de Tyr, décrivant les causes de l'inondation des Barbares dans la Terre-Sainte, & dans la Syrie, & de cette longue servitude des Chrétiens d'Orient; *La foy*, dit-il, *& la crainte de Dieu avoient défailly presque dans toute la terre, & principalement parmy ceux qui se disoient fidéles. Il n'y avoit plus ny justice, ny équité, la violence regnoit entre les peuples; la fraude & la tromperie s'estoient répanduës par-tout, & la malice avoit pris la place de la vertu; de sorte que le monde sembloit estre parvenu à sa fin, & prés du téms de l'avenement du Fils de l'Homme. Car la charité de plusieurs estoit réfroidie, & l'on ne trouvoit plus de foy sur la terre. Tout estoit bouleversé.*

& l'on eust dit que l'Univers estoit sur le point de retomber dans son ancien Chaos. Les Princes, au-lieu de maintenir leurs sujets en paix, rompoient les alliances, & excitoient des guerres pour des causes frivoles, desolant les Provinces par des incendies, & par des pillages, & exposant le bien des pauvres à la fureur du soldat, sans qu'il-y-eust au-reste rien qui pust estre à-couvert de leurs embusches. La seule réputation d'avoir quelque bien, suffisoit pour faire traîner les gens dans les prisons, & dans les fers, & pour leur faire souffrir les plus indignes tourmens. On n'épargnoit ny les biens des Eglises, ny ceux des Monasteres, sans avoir égard ny aux priviléges, ny aux immunitez accordées par les Princes. On enfonçoit les Sanctuaires avec violence, on pilloit les choses sacrées de mesme que les prophanes, sans épargner ny les vaisseaux dédiez au services de Dieu, ny les ornemens des Autels, ny les vestemens Sacerdotaux. Les Eglises ne servoient plus d'azyle aux misérables, les chemins publics estoient couverts de voleurs armez, qui n'épargnoient ny les Religieux, ny les Pelerins. Les villes, ou les bourgades, n'estoient pas plus seures, estant pleines d'assassins qui en vouloient à la vie des plus innocens. La fornication, de quelque espece qu'elle fust, estoit commune, elle s'exerçoit impunément, & sans honte, comme une chose licite. On joignoit l'inceste à l'adultere, & la continence, cette vertu si agréable à Dieu, n'estoit plus à l'usage des hommes, non-plus que la modération, & la sobriété, qui avoient fait place aux jeux, au luxe, & à l'yvrongnerie. Et quant aux Ecclésiastiques, ils ne menoient pas une vie plus reglée que les autres, il en estoit de-mesme du Sacrificateur que du peuple, com-

me il est dit dans un Prophéte. Car les Evesques, devenus négligens, estoient des chiens muëts, incapables de crier, ils avoient égard aux personnes, ils se graissoient la teste de l'huyle des pécheurs; comme des mercenaires ils abandonnoient leurs troupeaux à la mercy des loups; & Simoniaques comme Giézi ils avoient oublié la parole de Jesus-Christ, vous l'avez receu pour néant, donnez-le pour néant. Dieu donc irrité par tant de crimes, ne souffrit pas seulement que les fidéles de la Terre-Sainte demeurassent dans la servitude; mais pour châtier ceux-là mesmes qui estoient en liberté, il suscita Belpher Satrape de Perse, & d'Assyrie, contre Romain, surnommé Diogéne, Empereur des Grecs.

Iacob de Vitriaco lib. 1. cap. 14.

Jaques de Vitry, qui marque à-peu-prés les mesmes causes de la colere de Dieu contre son Eglise, ajoûte une chose assez vray-semblable, qui est, que la négligence & l'ignorance des Prélats, & les diverses héréfies qui infectoient alors l'Orient, donnerent-lieu à la Religion Mahométane de s'avancer, & de faire ces prodigieux progrés qu'elle fit en si peu de tems.

Allat. de Eccles. Occid. & Orien. Perpe. consens. lib. 2. cap. 13.

Leo Allatius, parlant de l'estat des Grecs dans le douziéme siécle, *Apres la mort*, dit-il, *de l'Empereur Manuël, l'Empire des Grecs commença à déchoir de jour-en jour, soit à-cause des incursions des Occidentaux, & des Barbares d'Orient, soit par la mollesse, ou par la tyrannie des Empereurs; ou par l'avarice de leurs Ministres; soit aussi à cause des soulévemens ordinaires des Grands, & des ambitieux, jusqu'à ce qu'enfin, cét Empire fust opprimé misérablement par les armes des Latins. La Religion mesme, parmy de si grandes revolutions, fut enveloppée dans les ruïnes de l'Empire; car les*

choses ne se conduisoient plus ny par la raison, ny par l'honnesteté, mais par la haine, & par la rage, qui transportoit les esprits, & qui les poussoit jusqu'à la fureur. Alors, les choses les plus hautes estoient confonduës avec les plus basses, les divines avec les prophanes, les justes avec les injustes, & les Chrétiens qui n'avoient plus du Christianisme que le nom, au-lieu d'avoir soin des dogmes de l'Eglise, ne songeoient qu'à se vanger de leurs ennemis.

Guillaume de Rubruquis Missionnaire envoyé vers les Tartares par le Pape Innocent quatriéme, l'an 1253. rapporte que les Alains *qui sont*, dit-il, *Chrétiens à la Gréque, & ont la langue Gréque, & des Prestres Grecs*, estoient si peu instruits, *qu'ils ignoroient tout ce qui est des cérémonies de la Religion Chrétienne, & ne savoient rien que le nom de Christ.*

Voyage de Rubruquis chap. 13.

Celuy qui a fait l'Histoire du Concile de Florence rapporte une chose qui marque assez la négligence & le peu de capacité des Grecs; car il dit, que quand l'Empereur Jean Paléologue eut résolu d'aller avec les siens au Concile, Marc d'Ephese, & George Scholarius, bien qu'ils fussent, sans contredit, les plus habiles d'entr'eux, furent obligez, pour s'instruire des points controversez entre les deux Eglises, d'estudier un Traité de Cabasilas, & d'envoyer au Mont Athos pour avoir des livres à ces usages.

Syropul. sect. 3. cap. 7.

C'est, en effet, dans les Monasteres de ce Mont qu'est renfermée, depuis long-tems, toute la science de cette Eglise, & M. Arnaud en convient; car il dit, *que c'est comme le Noviciat, & le Seminaire des Religieux de tout l'Orient, parce que*

Livre 4. ch. 8. pag. 400.

ceux qui y ont esté élevez se répandent en suite dans les provinces du Patriarchat de Constantinople, & y sont d'ordinaire établis Superieurs. Ainsi, ajoûte-t-il, *la foy du Mont Athos est celle de tous les Religieux d'Orient, & la foy des Religieux d'Orient est celle de tous les Evesques, qui sont tous tirez de cet ordre.* On peut dire ce me semble, sur le témoignage mesme de M. Arnaud, que la science du Mont Athos est celle de toute la Gréce, & ensuite pour bien comprendre en quoy consiste cette science, il ne faut que lire ce que nous en rapportent ceux qui ont fait des voyages dans ces pays-là. *Les Grecs des Monasteres du Mont Athos*, dit Belon, *estoient, le temps passé, beaucoup plus doctes qu'ils ne sont pour l'heure presente. Maintenant il n'y-en-a plus nuls qui sachent rien, & seroit impossible qu'en tout le Mont Athos on trouvast, en chaque Monastere, plus d'un seul Calojere Savant. Qui en voudroit avoir des livres en Théologie, écrits à la main, on y en pourra bien trouver; mais ils n'en ont ny en Poësie, ny en Philosophie. Il faut que nous attribuyons cette ruine des livres Grecs à la nonchalance & ignorance qui a esté entre les peuples des païs de Grece qui se sont totalemont abastardis. Et non-seulement de nostre memoire, mais aussi depuis long-temps il-n'y-a eu personne de savoir en toute la Gréce. Soit; qu'il-y-en ait quelques-uns savans de la diction Gréque & Latine, mais nous entendons de savoir acquis par estude, comme maintenant est, par tout le païs des Latins. Entre tous les six mille Calojers qui sont par la montagne, en si grande mnltitude, à-peine en pourroit-ou trouver deux ou trois de chaque Monastere, qui sachent lire, ny écrire.*

Les Observ. de Belon liv. 1. ch. 39. & 40.

Jean Cottovic parlant des Moines de ce Mont, & des autres, qui sont au Mont de Sinaï, & au Mont Olympe dit: *Qu'ils s'occupent particuliérement à l'Agriculture, qu'ils vivent de leur travail, & qu'il-y-en a peu d'entr'eux qui s'adonnent à l'étude; car la pluspart sont grossiers, & ignorans des bonnes lettres.*

Irinebar. Hierosol. & Syr. lib. 2. cap. 6.

Celuy qui a décrit le voyage de M. de la Haye Ambassadeur du feu Roy à Constantinople, parle à-peu-prés du savoir de ces bons Religieux en la mesme maniére: *Nous vismes*, dit-il, *le Mont Athos, que ceux du pays appellent Mont Saint, à-cause de cinq mille Calojers qui vivent en grande austerité dans vingt-trois Monasteres qui sont à l'entour de cette Montagne; Ces Religieux sont de l'ordre de S. Basile, & reconnoissent le Patriarche de Constantinople. Ils s'adonnent plus à la vie active qu'à la contemplative: car il-y-en-a fort peu d'entr'eux qui sachent lire; de sorte que la plusspart s'employent à cultiver le terroir des environs, qui est assez fertile.*

Le Voyage de M. de la Haye Edit. 2. Paris 1629. pa. 338.

Antoine Caucus Archevesque de Corfou, faisant sa Relation au Pape Gregoire XIII. touchant l'état de l'Eglise Gréque de son tems, le décrit de cette sorte. *Il-n'y-a personne*, dit-il, *qui ne sache, qu'autrefois les Arts & les Sciences sont sorties de la Grece, comme des Héros sortirent du cheval de Troye. Mais il en est bien autrement aujourduy; car j'ay trouvé une si grossiere ignorance de toutes choses entre ces nouveaux Grecs; & surtout, parmy les Prestres qui ont la charge d'enseigner le peuple, qu'à-peine savent-ils lire, à peine savent-ils leurs ceremonies Ecclesiastiques. Et il ne s'en faut pas étonner; car ceux qui sont appelez au*

De Græcor. recentior hæref. ad. Greg. XIII. lib Mſ. ex Biblio. Reg p. 75.

CHAP. I. *Sacerdoce ſont des Artiſans, leſquels quittant leurs boutiques, & leurs meſtiers, ſe font en un moment Papas. Il arrive d'ordinaire en Grece qu'aujourd'huy vous verrez un homme qui ſera Tailleur, & demain vous le verrez Preſtre. Aujourd'huy c'eſt un parfumeur, ou un barbier, demain ce ſera un Papas: aujourd'huy c'eſt un Orfévre, & demain ce ſera un grand Eccleſiaſtique. Que ſi vous les interrogez touchant leur foy, ou leurs cérémonies, ou que vous leur demandiez la raiſon de leurs coûtumes, ils ne répondront rien, ſinon qu'ils ſuivent ce que leurs Ayeux leur ont enſeigné. Allez plus avant demandez-leur qui ſont ces Ayeux, ils demeurent muëts.*

Itiner. lib. 1. cap. 13.

Ce meſme Jean Cottovic dont j'ay déja produit le témoignage ſur le ſujet des Moines du Mont Athos, du Mont Olympe & de celuy de Sinaï, étend l'ignorance de ces Religieux generalement ſur toute la Gréce, *Ce que je trouve*, dit-il, *de plus mépriſable dans cette nation eſt, qu'il n'y a parmy-eux ny ville, ny bourgade, où ils ayent d'Académie ou de Collége pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Et ce qui eſt étonnant, ils n'ont aucun ſoin de former l'eſprit de leurs enfans ni aux Sciences, ny aux Arts. Ils ont une négligence extreme pour les bonnes-lettres, & il ſemble qu'ils les ayent en horreur: de ſorte que l'on peut dire avec raiſon, que le ſavoir & l'erudition eſt maintenant bannie tout-à-fait de la Grece, qui en fut autrefois la mere. Car vous n'y en trouvez à preſent aucune trace, tant la ruïne en a eſté generale, les Grecs s'eſtant fait entiérement barbares avec les barbares.*

Obſervat. lib. 1. ch. 3.

Belon avoit fait, avant luy, la meſme obſervation: *Tous les Grecs*, dit-il, *tant de l'un que de*

l'autre party, c'est-à-dire, tant ceux qui sont sous les Venitiens, que ceux qui sont sous l'Empire des Turcs, sont pour le jourduy en si merveilleux regne d'ignorance, qu'il n'y a aucune ville en tout leur païs, où il-y-ait Vniuersité; & aussi ne prennent aucun plaisir à faire apprendre les lettres & sciences à leurs enfans.

Eugene Roger Recollet, Missionnaire de Barbarie, dans sa Description de la Terre-Sainte dit, *Que la plus grande partie des Religieux & des Prestres seculiers* (il parle des Grecs qui sont dans la Palestine) *sont ignorans au dernier point, & s'occupent en des exercices vils, & abjets, comme tisserans, & autres arts méchaniques.*

La Terre Sainte liv. 2. chap. 2.

M. Thevenot confirme la mesme chose, dans ses voyages, où pa[illegible]ant des Grecs de l'Isle de Chio. *Les Lettres, dit-il, n'ont point de cours en ce païs-là, & il regne parmy-eux une fort grande ignorance.* Et un peu aprés, parlant de l'Isle de Nixia, & d'une Eglise qui y est, *Elle est servie, dit-il, par dix Moines, tous païsans, qui n'ont aucune connoissance des lettres, & ce n'est pas seulement là, mais par toutes les Isles de l'Archipel, ils sont si ignorans, qu'on peut dire. Ignoto Deo.*

Voyages de Thevenot part. 1. pag. 188.

Pag. 193.

François Richard Jesuite, dans sa Rélation de l'Isle de Sant-Erini, fait encore la mesme remarque : *L'ignorance, dit-il, de nos Mysteres est si grande en Turquie, particulierement où les Missionnaires ne hantent pas, que je ne say, vû la difficulté qu'il-y-a à professer nostre foy, & les appas qui s'offrent pour la quitter, comme tous ne prennent le Turban, ainsi qu'on fait ces années passées plus de soixante mille personnes en Candie.*

Relation de l'Isle de San-Erini. ch 9.

Du Loir, parlant des Arnautes, ou Albanois, Les voyages

CHAP. I.

qui sont une espece de gens dont on ne sait pas trop bien l'origine, *Ils sont*, dit-il, *répandus par les campagnes de la Grece & se disent Chrétiens ; mais ils ne savent pourtant rien de nostre Religion que le nom, & n'en pratiquent aucun exercice que le signe de la Croix.*

du Sieur du Loir p. 303.

Mais on dira, qu'il ne faut peut-estre pas faire le mesme jugement des Grecs qui sont à Constantinople ; car comme c'est l'Eglise Patriarchale, il y-a de l'apparence qu'elle n'est pas si profondement ensevelie dans l'ignorance que les autres, où l'on n'a pas eu le mesme soin pour la conservation de la Religion. Je veux croire, en effet, que s'il-y-a encore quelques restes de lumiere dans la Gréce, l'Eglise de Constantinople les a, & néanmoins, si l'on veut savoir en quel état est aujourduy cette Eglise, on n'a qu'à lire une Lettre de Jean Barbereau Jesuite, écrite de Constantinople mesme, le 10. Juillet 1667. *Les Grecs Schismatiques*, dit-il, *qui sont en cette Ville jusqu'au nombre de trois cens mille, sont autant d'ames à gagner à nostre Seigneur, parce qu'effectivement, aprés qu'ils nous ont dit qu'ils sont Chrétiens, & que pour marquer leur Religion ils ont fait quelque tour de main sur leur visage, qu'ils pretendent estre le signe de la Croix, il ne faut pas leur en demander beaucoup davantage : car de prieres, de croyance, d'actes de vertus, c'est dequoy ils n'ont presque pas oüi parler. Il m'est arrivé plusieurs fois de demander à des personnes que je croyois les plus intelligentes, s'il-y-avoit plusieurs Dieux, & si Jesus-Christ qui les faisoit Chrétiens estoit Dieu, & Homme, & autres choses que les enfans apprennent en France par les premieres leçons du Cate-*

Lettres des Pays étrangers envoyées au Procureur des Missions imprimées à Paris chez Denys Bechet 1668. Lett. 1. pag. 1.

chisme. Ils m'ont presque tous répondu, qu'ils n'estoient pas assez subtils pour satisfaire à ces grandes questions de Theologie. Et quand je leur disois, qu'ils sont obligez de savoir ces choses, sous peine de damnation, je ne voyois pas qu'ils s'en missent fort en peine, parce que comme ils ne croyent rien, aussi ne craignent-ils rien de l'autre vie. Or non seulement le peuple, & d'autres personnes seculieres considérables sont dans cette profonde ignorance, mais un tres-grand nombre de leurs Religieux, Prestres, Curez, & autres Prélats y sont aussi. J'ay tres-souvent interrogé des Prestres-Religieux, qui avoient passé toute leur vie dans des Monasteres, de ce qu'ils croyoient de nostre Religion, s'il-y-avoit plus d'un Dieu, si Jesus-Christ estoit vray Dieu, & les autres principaux mystéres, il ne me souvient pas d'en avoir trouvé qui l'ayent sû. Et comme ils sont honteux de cette grossiere & stupide ignorance, plusieurs m'ont donné pour excuse, que leur Abbé savoit toutes ces choses, & que pour eux, ils n'avoient pas étudié en Theologie. Et comme je leur demandois, s'il estoit possible qu'ils eussent passé les vingt & trente ans dans les Monasteres, sans avoir entendu parler de ces choses necessaires au salut, ils me répondoient qu'oüy, & la raison qu'ils m'en donnoient estoit, que parmy eux, dans les Monasteres, & par tout ailleurs, on ne sait ce que c'est que salut, qu'autre vie, que Paradis & qu'Enfer, & que toute l'industrie d'un chacun est à trouver le moyen d'amasser de l'argent pour vivre; Il dit ensuite, *qu'une des principales causes de cet effroyable desordre est, que le Patriarche achéte son Patriarchat, qu'il vend les autres di-*

CHAP. I. *gnitez Eccleſiaſtiques, & que les Archeveſques & les Eveſques vendent auſſi de leur coſté les Cures, & les autres dignitez ſubalternes.*

Les voyages de Pietro Della Vallé Tom. 1. pag 76.

Au-reſte, il ne faut pas s'imaginer que les autres ſociétez Orientales ſoient dans un meilleur état que les Grecs. Pietrô Della Vallé, célebre voyageur, nous aſſure, *Que les Chrétiens ramaſſez à Bagdad de diverſes communions, ne ſavent rien de leurs créances, que de ſe dire tels, & de faire tellement, quellement le ſigne de la croix; qu'ils n'ont point d'Egliſes, ni de Sacremens, ni de perſonnes qui les leur puiſſent adminiſtrer, ou bien s'ils en ont, leurs Preſtres ſont ſi peu gens de bien, & tellement ignorans, qu'il eſt impoſſible qu'ils inſtruiſent les autres des choſes qu'il ne ſavent pas eux-meſmes.*

Tom. 4. pag. 434.

Le meſme, parlant des Chrétiens qu'on appelle de S. Jean. *Il-y-a*, dit-il, *en je ne ſay combien de maiſons de Baſſora, des Chrétiens Chaldéens, qu'ils appellent de S. Jean, ou Sabei; mais qui n'ont quaſi, comme je croy, que le nom de Chrétiens, parce qu'ils n'ont point d'autre Egliſe que le logis d'un ſeul Preſtre fort ignorant, qu'ils avoient de mon tems, & chez lequel je ne croy pas que perſonne ſe rende pour y aſſiſter à l'office divin. Ils n'ont aucun jeuſne, ni abſtinence de viande; mais ils en mangent indifféremment tous les jours. Ils n'ont point de Sacrement, ſi ce n'eſt quelque ombre, ou quelque apparence.*

Tom. 3. pag. 188.

Il remarque cette meſme ignorance, à-l'égard des Georgiens, *Ils ſont*, dit-il, *moins infectez de leurs erreurs que les autres, ou s'ils y ſont engagez, je puis dire que ce n'eſt qu'en partie, & non pas entierement, ou s'ils le ſont, eſtant moins adonnez à*

l'étude des lettres que les Grecs, ils ont moins de malice, & plus d'ignorance.

Les voyages de Thomas Herbert liv. 2 pag. 246.

Thomas Herbért, Anglois célébre, dont le voyage a esté traduit en François par M. de Uicqfort, parlant de ces mesmes Georgiens, *dans la ville d'Assepose*, dit-il, *& aux environs, demeurent prés de quarante mille Georgiens, & Circasses, qui font tous profession du Christianisme; mais ils sont esclaves & miserables, n'ayant, avec-cela, aucune connoissance de Religion presque, sinon qu'ils ont beaucoup de vénération pour S. George, Evesque de Cappadoce, leur Apostre.*

Voyages de Thevenot part. 2. ch. 75.

Quant aux Cophtes, ceux qui nous en parlent, ne manquent pas aussi de remarquer cette mesme ignorance qui regne au milieu d'eux comme elle régne au-milieu des autres. *Ces Cophtes*, dit M. Thevenot, *sont gens fort ignorans, & grossiers à tel point, qu'ils ont de la peine à trouver parmy eux un homme qui soit capable d'estre Patriarche.*

Voyage de Montconis pag. 291.

Montconys, de-mesme, *Les Cophtes suivent l'heresie de Dioscore Patriarche d'Alexandrie & sont tres-ignorans dans la Religion.*

La Terre Sainte liv. 2. chap. 4.

Eugéne Roger Recollet, Missionnaire de Barbarie, parlant de ces mesmes Cophtes, *Cette nation est la plus grossiére & ignorante de tous les Chrétiens de l'Orient. On ne les entend jamais conférer des Mysteres divins, ni des choses de la Religion. Aussi la pluspart des Prestres ne savent que lire, non écrire, & témoignent faire leurs actions sans aucune réflexion, ni sentiment de Dieu, à ce que j'ay pû remarquer pendant que j'ay séjourné en Egypte.* Il ajoûte, *que la plusspart des Religieux qui sont dans les Monasteres des deserts de la Thebaï-*

CHAP. I. *de, sont aussi ignorans que des bestes, & travaillent comme des Esclaves.*

Spond. Ann. tom. 3 ad ann. 1561.

M. de Sponde Evesque de Pamiez, dans ses Annales, rapportant l'Histoire d'une réünion qu'on prétendoit faire des Cophtes avec l'Eglise Romaine, l'an 1561. sous le Pontificat de Pie IV. dit entre autre choses, que leur Patriarche nommé Gabriël estoit un homme ignorant, & qu'une de leurs erreurs estoit, qu'ils contoient bien sept Sacremens, mais qu'au lieu du Mariage, de la Confirmation, & de l'Extreme-Onction, ils mettoient la Foy, le Jeûne, & la Priére.

Relations d'Antoine de Gouvea liv. 3. ch. 3. pag. 368.

Il n'y-a pas plus de lumiere parmy les Arméniens, Antoine de Gouvea Religieux de l'ordre des Hermites de S. Augustin, nous les represente, dans sa Relation, comme des gens sans connoissance, & sans étude, il dit de David leur Patriarche, *que c'estoit une homme lasche, & ignorant, qui savoit seulement lire, & écrire en sa langue, sans avoir connoissance d'aucune autre science, qui est,* ajoûte-t-il, *une chose fort ordinaire entr'eux.*

Lettres des Pays Etrangers, lett. 1.

Le Jesuite Jean Barbereau, dont j'ay déja parlé, dit, *qu'ils sont dans Constantinople au nombre de plus de soixante mille; mais qu'ils sont dans un abandon encore plus grand que les Grecs. Car outre les tenebres qu'ils ont communes avec les Grecs en tout ce qui regarde leurs Schismes, & leurs erreurs, ils ont une Hérefie particuliere, qui les separe d'avec les autres. Leur ignorance,* ajoûte-t-il, *est si grande, que je leur ay oüy-dire à eux-mesmes, que le tems auquel ils consacrent, c'est celuy auquel ils mettent le pied dans l'Eglise, le jour qu'ils doivent dire la Messe, ne sachant ni la matiere, ni la forme du Sacrement de l'Eucharistie. Mais qui*

leur apprendroit ces choses? leurs Patriarches & leurs Prélats n'estant occupez qu'à amasser de l'argent, ainsi que les Grecs, pour payer, vendre, acheter, & enchérir les uns sur les autres, afin de se maintenir.

Vincent le Blanc, parlant des Chrétiens des Indes, qu'on appelle Chrétiens de S. Thomas, & qui suivent l'hérésie de Nestorius, *Les Chrétiens, de ces lieux*, dit-il, *ont retenu encore quelque chose de l'instruction que leur a laissé autrefois S. Thomas, mais ils sont en une grande ignorance des principaux points de la foy, & ne savent ce que c'est que de psalmodier, & on a bien de la peine tous les jours à les remettre au bon chemin.*

Voyages de Vincent le Blanc part. 1. pag. 115.

Les Habitans de l'Isle de Socotora, dit du Jarric Jesuite, *se disent Chrétiens*, (ce sont aussi des Chrétiens de S. Thomas, Nestoriens,) *& portent un grand honneur & respect à la croix. Ils sont tous fort ignorans, tellement qu'ils ne savent ni lire ni écrire, & le mesme est-il de leurs Caciques* (c'est-à-dire de leurs Prestres) *lesquels ayant appris par cœur certaines priéres, & oraisons, les chantent à l'Eglise, & répetent souvent un mot qui approche fort de nostre Alleluïa.*

Histoire des Indes Orient. liv. 1. cha. 6. pag. 84.

Ce mesme du Jarric, qui a fait l'Histoire de la réduction des Nestoriens du Malabar à l'obeïssance du Pape, procurée par Alexis de Meneses Archevesque de Goa l'an 1599. nous fait assez connoistre la grossiéreté de ce peuple. Il nous dit, *qu'il-y-avoit parmy-eux une si grande confusion, à l'égard du Baptesme, quant à sa forme essencielle, que chaque Caçanar* (C'est le nom de leurs Prestres) *presque baptisoit à sa fantaisie, & comme, la pluspart d'eux*, ajoûte-t-il, *estoient ignorans,*

bien souvent ils ne donnoient point le Sacrement, n'usant pas des paroles essencielles. De façon que l'Archevesque trouva un des plus grans bourgs de cet Evesché (d'Angomalé) *où il fit derechef baptiser secretement tout le peuple, entendant qu'il n'avoit pas esté baptisé selon la forme qu'il faloit.* Il dit, qu'il y en avoit mesme plusieurs d'entr'eux qui n'estoient point du tout baptisez, & qui ne laissoient pas de recevoir l'Eucharistie, ce qui se trouvoit non seulement en quelques particuliers, mais en des Bourgs entiers; que d'ordinaire ils ne baptisoient leurs enfans que quelques mois, ou un an aprés leur naissance; qu'il-y-en avoit de dix & onze ans qui n'estoient pas baptisez. Qu'ils avoient accoûtumé chaque Dimanche d'allumer du feu au-milieu de l'Eglise, & y ayant jetté de l'encens, chacun s'approchoit pour prendre de la fumée avec la main, & en la portant contre la poitrine ils estimoient qu'avec cela les péchez estoient chassez de l'ame. Il ajoûte, *Que l'Evesque Latin qui leur fut donné, aprés leur reduction, visita plusieurs lieux de son Diocese, où aucun Prélat n'avoit esté il-y-avoit plus de trente ans. Qu'il y trouva les gens si abâtardis, en ce qui estoit de la foy, & des mœurs, que plusieurs n'avoient rien de Chrétien que le nom.*

Bien que les Maronites soient depuis assez longtems, reconciliez à l'Eglise Romaine ils ne sont pourtant ny plus heureux, ny mieux instruits que les autres. Joseph Besson dans sa Syrie sainte dit, *qu'ils sont frappez de quatre playes plus dangereuses que toutes les playes d'Egypte, savoir d'ignorance, d'indevotion, d'usure & d'injustice, Ils ont,* dit-il, *de la peine à se bien persuader que la*

Syrie Sainte Traité 5. ch. 2. & 3.

seconde Personne de la Trinité soit Fils de Dieu; que Iesus-Christ, qui est Dieu, soit mort, que Dieu ait un Fils. Il n'est point croyable, disent-ils avec les Turcs. Comment peut-il avoir un fils, il n'est point marié? & s'il est Dieu, comment peut-il mourir?

Il me seroit aisé de rapporter plusieurs témoignages touchant l'état des Moscovites, des Abyssins, & des Jacobites; car leur condition n'est pas plus avantageuse que celle des autres, Dieu ayant permis que généralement toutes ces Eglises autrefois si favorisées des rayons de sa grace & des lumiéres de sa vérité, se soient laissées insensiblement envelopper de tant de tenébres, & mesme de tant d'erreurs que dans le peu de connoissance qui leur reste, à peine peut-on remarquer en elles quelques traits de leur ancien Christianisme. *Il n'y a dans la Moscovie*, dit le Jesuite Possevin, *aucuns livres Grecs, il n'y-a aussi aucunes Academies. Ayant cherché exactement quelqu'un qui entendist le Grec, je n'y en ay point trouvé. Ils ont ajoûté erreurs sur erreurs, & quoy qu'ils se vantent de leur Christianisme par dessus tous les autres peuples, si est-ce qu'ils se rapportent de toutes choses à la sapience de leur Prince comme à un Oracle, & comme ils sont imbus de cette opinion dés leur enfance, & qu'ils ne permettent pas l'abord des étrangers dans leur pays, si ce n'est des Lituaniens, ou des Polonois, & quelquefois des Allemans; cela fait qu'ils méprisent les autres peuples.* Ailleurs il dit, que les Moscovites ont une telle créance en leur Prince, que quand on les interroge, ils répondent souvent, *Dieu seul, & nostre Prince savent cela. Nostre grand Czar sait tou-*

Biblior. Selec. lib 6. c. 5.

De rebus Moscov. p. 2.

CHAP. I. *tes choses, il peut d'un seul mot résoudre toutes sortes de difficultez. Il-n'y-a point de Religion dont il ne connoisse toutes les cérémonies, & tous les dogmes. Tout ce que nous avons soit que nous allions bien à cheval, ou que nous soyons en santé, nous le tenons de la bonté de nostre grand Prince:* Il ajoûte, *qu'il n'y-a parmy eux, ni Collége, ni Académie, mais seulement quelques écoles, où l'on apprend les enfans à lire & à écrire, en leur mettant en main les Evangiles, les Actes des Apostres, quelque Chronique qu'ils ont, quelques Homélies de S. Iean Chrysostome, & quelques Vies de leurs Saints. Que si quelqu'un faisoit semblant de vouloir s'avancer davantage en la connoissance des lettres, ou de vouloir apprendre les autres sciences, ils entreroient en soupçon de luy, & le puniroient.* A l'égard de leurs Prestres, & de leurs Moynes, il assûre, *qu'il-y-a parmy-eux une merveilleuse ignorance des lettres, jusques-là que leur ayant demandé qui estoit l'Auteur de leur ordre, pas-un ne le luy avoit seu dire;* & quant au peuple, il dit, *qu'ils travaillent tous les jours, les Dimanches mesmes, & les jours de Feste, sans en excepter le jour de Pasque, & qu'ils sont persuadez que c'est aux Gentils-hommes & non à eux à fréquenter si souvent les Temples. Qu'ils sont contens de leur simplicité, & de faire beaucoup de signes de croix, & de servir fort devotieusement les images.* Pour les Russes qui sont sous la domination du Roy de Pologne, il dit, *que quelquefois leurs Evesques font le service divin en Grec, bien qu'à-peine y-ait-il aucun d'eux qui entende cette langue, & qu'ils sont trés-ignorans en Thélogie.*

page 3.

page 1.

page 5.

page 7.

Quant aux Abyſſins, la Rélation du Jeſuite Paëz, que du Jarric a inſerée dans ſon Hiſtoire des Indes Orientales, nous fait aſſez comprendre qu'ils ſont enſévelis, de meſme que les autres, dans une profonde ignorance. Ce Jeſuite aſſûre, *que le ſpirituel de tout l'Empire, dépend de leur Empereur; que les Eccleſiaſtiques ne font rien que ce qu'il veut, & que s'il commande que tous ſoient Catholiques, il n'y aura nulle contradiction, ni aux Eccleſiaſtiques, ni aux Seculiers.* Il rapporte, qu'il diſputa avec quelqu'un d'entr'eux, ſur le ſujet des cérémonies légales qu'ils obſervent, & que cet homme ne ſeut que luy dire, ſinon, qu'on trouveroit bien qui luy répondroit. *Mais*, ajoûte-t-il, *comme ces gens ſavent peu, le bruit courut incontinent de moy que j'eſtois un grand Docteur; & pour ce aucun n'eſt venû depuis pour diſputer avec moy juſqu'à preſent.* Du Jarric remarque que le Jeſuite Paëz ayant fait apprendre quelque Catechiſme aux enfans, ce Catechiſme fût le ſujet de l'admiration de tout le monde, & que le Roy meſme l'ayant entendu reciter aux enfans, il en fut ſi ravy, qu'il dit aux principaux de ſa Cour qui eſtoient préſens, *Qu'eſt-il de beſoin que le Pere diſpute contre nos Moynes, qui ne ſauroient répondre à ces petits enfans? la verité eſt telle que nous n'avons ni doctrine, ni inſtruction, ni autre choſe que le nom de Chrétien.*

Le Jeſuite Maffée, rapporte qu'un Preſtre nommé Conſalve Rhoderic, ayant eſté envoyé de Goa vers Claude Roy des Abyſſins, l'an 1556. *découvrit en luy, & en ſes plus grans Courtiſans, une merveilleuſe ignorance des Conciles, de l'Hi-*

Hiſt. des Indes liv. 16. pag. 938.

CHA.II. *ſtoire Eccleſiaſtique, & de tout droit divin & humain*, ce ſont ſes termes.

Annal. Eccl. ad ann. 1524. M. de Sponde dans ſes Annales Eccleſiaſtiques aprés avoir rapporté les principaux articles de leur créance ſelon la Confeſſion de Zaga-Zabo, conclut en ces termes. *Ils ont tant de choſes ridicules, qu'en la plus-part ils ne retiennent rien de Chrétien que le nom.*

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement à l'égard des myſtéres de la Religion, que l'ignorance régne dans tous ces pays-là, c'eſt, en genéral, à-l'égard de toutes les ſciences qui y ſont étrangeres & inconnuës depuis long-tems : ce qui a fait dire au Jeſuite Beſſon, ſur le ſujet de la Syrie, *Que les Sciences ſont plus rares en Orient que le Phœnix, & que les meſtiers y ſont plus priſez que les ſciences ; c'eſt pourquoy*, ajoûte-t-il, *la multitude des livres qui va toûjours croiſſant en Europe, diminuë tous les jours en Syrie. Les meilleurs ont déja paſſé la Mer, & pluſieurs ſe trouvent dans les Biblioteques de France, ce qui eſt reſté eſt fort commun.*

Syrie Sainte 2 part. remar. 4. ch. 2.

A cette ignorance groſſiére, il faut ajoûter les ſuperſtitions, qui ſont les ſuites néceſſaires de l'ignorance ; car il eſt certain que ces peuples en ont de ſi étranges, qu'elles ſeroient preſque incroyables ſi des témoins dignes de foy ne nous les rapportoient. Les Arméniens, comme le témoigne Nicephore, *célébrent encore la Paſque à la maniére des Iuifs, ils immolent des bœufs, & des brebis, ils arroſent le ſeüil de leurs portes du ſang d'un Agneau, & au-lieu de participer au Corps & au Sang de Ieſus-Chriſt, ils ſacrifient l'Agneau, ils le font roſtir, & en partici-*

Hiſtor. Eccl. lib. 18. cap. 53.

pent. Cette coûtume, qui est assez ancienne, dure encore au milieu d'eux. Le Jesuite Besson, dit : *Qu'ils appellent ce sacrifice Korban, & que celuy qui veut faire le Sacrifice méne un mouton au parvis de l'Eglise, où le Prestre bénit du sel, & le met dans la gorge de la victime, & ensuite fait quelque priére sur le coûteau qui la doit immoler, & sur la teste à qui il impôse les mains ; aprés, on l'égorge. L'Evesque & le Prestre en prennent leur part, une partie est distribuée aux pauvres, une autre sert au festin qui se fait avec une réjoüissance publique.* Ce mesme Jesuite Missionnaire assûre, *que les grands desordres du Levant sont les superstitions, & le recours aux Magiciens, dont le nombre est assez grand parmy les Chrétiens mesmes, à qui la pauvreté & les maladies conseillent ce mal.*

Syrie Sainte, 1. part. des Armeniens, pag. 48.

Ibid. pag. 46.

Les Cophtes & les Abyssins gardent, avec le Baptéme, l'usage de la Circoncision, qu'ils reçoivent le huitiéme jour, à la maniére des Juifs. Les Abyssins se baptisent tous les ans au jour de l'Epiphanie, dans les lacs, ou dans des étangs, en memoire du Baptéme de Jesus-Christ. Possevin rapporte la mesme chose des Moscovites. Il dit *que tous les ans deux fois, savoir, le jour de l'Epiphanie, & le jour avant l'assomption de la Vierge, le Métropolitain bénit le fleuve de Moscou, & les Prestres bénissent, de mesme, ailleurs les autres fleuves ; que plusieurs hommes & femmes s'y lavent avec la cérémonie de la triple immersion ; qu'on y baptise mesme en quelque sorte les chevaux, & les images, & que cela est appellé en leur langue le Baptesme.*

Boucher, Bouquet sacré, livr. 4. ch. 7. Brerevod. recherches curieuses, ch. 22. 23. Villamont, & alii passim.

De reb. Mosc. pag. 6.

Je ne sçay quel jugement on doit faire de la coû-

CHAP. I. cume qui eſt entre les Grecs, d'aller déterrer leurs morts un an aprés leur ſepulture. S'ils trouvent que les corps ne ſoient pas encore bien conſumez, ils en examinent les reſtes, & s'ils ſentent bon, ou qu'ils ayent une belle couleur, ils tiennent la perſonne ſainte: Si, au contraire, le corps eſt noir, ou enflé comme un tambour, c'eſt un méchant, & un excommunié. A cauſe dequoy, dans les excommunications qu'ils lancent, une de leurs imprécations eſt, *Qu'aprés la mort ils ne puiſſent eſtre conſumez, ni deſſous, ni en ce preſent ſiécle, ni en celui qui eſt-à-venir, & qu'ils ſoient enflez comme des tambours.* Ils ſont perſuadez que cela s'accomplit au pied de la lettre; & Leo Allatius meſme rapporte je ne ſay combien de choſes de ces phantômes qu'ils appellent Burcolaques, *qui ſont*, dit-il, *les morts excommuniez qui viennent tourmenter les vivans*, & dont les Grecs ſont autant épouvantez, que le ſont parmy nous les enfans lors qu'on leur parle du Moine bourru. La préoccupation va juſques-là, parmy eux, que de s'imaginer que l'excommunication prononcée par un homme qui enſuite quite le Chriſtianiſme pour embraſſer la Religion Turque, produit le meſme effet, c'eſt-à-dire, qu'elle empéche la conſomption des corps, & qu'elle les fait durcir, & enfler, à la maniére des tambours, juſqu'à-ce qu'elle ſoit levée par celuy-là meſme qui l'a faite, quelque deſerteur qu'il ſoit de la Religion Chrétienne. C'eſt ce qui paroiſt par une Hiſtoire que Leo Allatius rapporte du Patriarche Raphaël, qui pour faire réſoudre le corps d'un excommunié, eut recours à l'abſolution d'un Renégat.

Chriſtoph. Angel. ſtat. & rit. Ecc. Græc. c. 25. vide Annot. Georg. Fehlau. Euchol. Goar. pag. 689. Allat. Epiſt. de quorund. Græcor. opin.

Ibid.

Chriſtoph. Angel. ca. 42. Fhelau. in

Il faut mettre au nombre des superstitions des Grecs, la persuasion où ils sont depuis bien long-tems, qu'il se fait tous les ans un miracle en leur faveur, dans le S. Sepulcre, à Jerusalem, le Samedy avant Pasques, qui est que toutes les lampes estant éteintes, le Patriarche entre seul dans le Sepulcre, & que là Dieu luy envoye du Ciel un rayon de lumiére, qui rallume la bougie qu'il tient à la main, d'où, en suite, il rallume toutes les autres. Ce qui se fait avec une grande cérémonie, & avec des acclamations de joye publique, non-seulement à-l'égard des Grecs, mais à l'égard aussi de tous les autres Chrétiens Orientaux qui sont à Jerusalem; car ils tiennent tous ce miracle pour véritable.

CHAP. I.

Annot Allat. de quorund. Græcor. opinat. & alii passim.

Ils ne doutent pas aussi d'un autre miracle, qu'ils disent qui se fait tous les ans au Cayre, prés du fleuve du Nil, depuis le Jeudy Saint, jusques à l'Ascension. C'est que, dans quelques cimetiéres, les corps morts ne manquent pas de sortir de leurs tombeaux : mais ce miracle n'arrive que quand ils célébrent la Pasque selon l'ancienne coûtume; au lieu que s'ils la vouloient célébrer selon la réformation du Calendrier, le miracle cesseroit infailliblement, comme il arriva il y a environ quatre-vingts ou cent ans, que les Grecs ayant voulu changer le tems de la célébration, les morts ne sortirent plus, & la lumiére sacrée ne fut plus aussi donnée au Saint Sepulcre, ce qui les obligea de reprendre leur ancien jour, & les miracles revinrent. C'est-ce que rapportent Christophorus Angelus, & quelques autres.

Christoph. Angel. c. 42.

On pourroit pousser plus avant les preuves de l'ignorance & de la superstition de ces pauvres

gens, si celles que je viens de rapporter ne suffisoient pour commencer à faire connoistre au monde la vanité des trophées de M. Arnaud. Car quand il seroit vray que toutes ces Sectes contassent encore aujourduy la transsubstanciation, & l'adoration de l'Eucharistie, entre les points de leur créance, quel avantage luy en reviendroit-il? Seroit-il impossible que ces doctrines fussent entrées parmy eux par les mesmes portes par lesquelles ils ont laissé écouler les véritables mysteres du Christianisme, & par lesquelles ils ont receu tant d'autres choses qui sont contraires à la pureté de la Religion? L'ignorance & la superstition sont de mauvaises gardes des veritez de l'Evangile. Il est aisé d'imposer à des peuples grossiers qui ne savent presque plus ce que c'est que des dogmes de la Religion, & qui en ont comme perdu la trace depuis long-tems. On leur peut faire accroire tout ce qu'on veut, comme on peut écrire tout ce qu'on veut sur un papier blanc. Il ne faut qu'un seul homme qui tombe dans l'erreur pour y faire tomber les autres. Et c'est-ce que M. Poulet a fort bien remarqué dans ses Relations; car aprés avoir dit, que les Nestoriens soûtiennent encore opiniâtrement leurs erreurs, & que pour cette raison ils sont haïs de tout le reste des Chrétiens qui sont dans le Levant, il ajoûte, *Ceux-cy*, c'est-à-dire ces autres Chrétiens, *ne savent ce qu'ils croyent, & ils croiront tout ce qu'on voudra, pourveû qu'on n'exige point d'eux une soûmission au S. Siége.* Cela veut dire, qu'ils ne sont fermes & précautionnez, que sur le point de l'obeïssance au Pape, parce qu'ils ont esté fort souvent tentez, & quelquefois mesme surpris, sur cet article, mais quant aux

Relation du Levant, ou voyage du Sieur Poulet 2. part. ch. 28.

aux autres points, ils ſont plus faciles, parce qu'ils ne ſavent ce que c'eſt. Ce ſont-là les gens que M. Arnaud demande, & qui luy ont ſemblé propres à en faire le principal ſujet de la diſpute. Il a eſperé trouver de l'avantage dans cette confuſion; mais il devoit, au-moins, de bonne-foy, avertir le monde de l'état des choſes, & ne porter pas ſi haut qu'il a fait l'honneur de ſa victoire, car elle ſouffre déja bien de la diminution, par ce que je viens de repréſenter.

CHAPITRE II.

Que l'état temporel des peuples d'Orient depuis l'onziéme ſiécle, & les efforts que les Latins ont faits pour leur communiquer leur Religion, rendent inutile la preuve qu'on prétend tirer de leur créance. Seconde illuſion de M. Arnaud.

VOylà donc la premiére illuſion de M. Arnaud découverte, elle conſiſte à nous avoir caché le véritable état où ſe trouve, depuis long-tems, la Religion parmy ces peuples, de-peur qu'on ne reconnuſt la foibleſſe de ſon argument.

La ſeconde eſt, de nous avoir propoſé de certains faits hiſtoriques, dans une veuë inutile, & vaine, pour détourner l'eſprit de ſes Lecteurs de la juſte & legitime conſidération qu'ils en doivent faire, parce qu'elle ne luy ſeroit pas favorable. C'eſt, ſans doute, une adreſſe vicieuſe dans la diſpute, que de changer les uſages naturels des choſes, & de dérober aux yeux les véritables & importantes conſéquences qu'on en peut tirer, en

CHA. II. leur en substituant d'autres qui ne sont que des amusemens. C'est pourtant ce qu'a fait M. Arnaud ; car ne pouvant nier que l'état temporel des peuples d'Orient, depuis l'onziéme siécle, n'ayt donné beaucoup de facilité aux Latins d'établir leurs doctrines & leurs créances, dans ces pays-là ; Il suppose que je soûtiens que les Grecs n'ont jamais sû que les Latins crûssent la transsubstanciation ; & sur cela, sous prétexte de combattre ce phantôme qu'il s'est luy-mesme formé, il nous débite l'histoire de l'Orient, pour faire voir que les Grecs ne pouvoient ignorer la créance des Latins sur le sujet de l'Eucharistie. Je n'examine pas maintenant s'il a pû de bonne-foy m'imputer ce sentiment, je feray voir dans la suite que c'est une chimére de sa façon, & non de la mienne ; je ne prétens icy, que de faire regarder ces mesmes faits historiques, que M. Arnaud a luy-mesme proposez, dans la veuë naturelle dans laquelle il les faut regarder, pour former un juste jugement sur cette dispute, & non dans cette veuë illusoire qu'il leur a donnée. Je prétens, en un mot, faire voir, par les mesmes choses qu'il a mises en avant, & dont il a abusé, que quand les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux croiroient la transsubstanciation, ne plus ne moins que l'Eglise Romaine la croit, il ne s'ensuivroit pas que ce dogme fust perpetuël dans l'Eglise, puis qu'ils l'auroient pû recevoir par la communication des Latins.

Premiérement donc M. Arnaud se met fort en peine de nous prouver que le commerce a esté toûjours tres-fréquent entre les Grecs & les Latins, il nous dit, *que ce n'estoient pas deux mondes separez, que Pise, Venise, Rome, & plusieurs*

Livre 2. ch. 8. pag. 172.

autres villes d'Italie, estoient pleines de Grecs; que Constantinople estoit pleine de Latins, & d'Eglises Latines; que les armées estoient souvent mélées de soldats Grecs, Italiens, & François, qu'ils se trouvoient toûjours ensemble en grand nombre dans Ierusalem, où ils communioient dans les mesmes Eglises, de la main du Patriarche, & des Prestres de cette ville-là; que la multitude des Pelerins y estoit si grande, que l'on y donnoit la communion tous les jours, que les personnes de la plus grande condition, les Roys, les Comtes, les Prélats, les Dames de qualité, entreprenoient ces pelerinages, & que Ierusalem estoit alors, c'est-à-dire dans l'onziéme siécle, *un lieu où toutes les nations du monde se trouvoient ensemble.*

Je laisse à-part ce qu'il nous dit qu'on communioit ensemble dans Jerusalem, de la main du Patriarche, & des Prestres de cette ville-là. C'est un fait dont il n'apporte point de preuves, & il n'y a pas beaucoup d'apparence que des personnes de deux différentes Eglises qui estoient en division, ou en Schisme, prissent ensemble la communion d'une mesme main. Quoy qu'il en soit, je suis si éloigné de contester ce commerce fréquent des Grecs avec les Latins, que je m'en fais, au-contraire, un principe, pour faire voir à M. Arnaud la foiblesse de son argument. Car quand il auroit solidement prouvé que les Grecs croyent la conversion des substances, & qu'ils adorent l'Eucharistie, il en pourroit bien conclurre contre-moy que c'est témérairement que je l'ay nié; mais il n'en pourroit tirer aucun avantage pour le fond de sa cause, puis qu'il faudroit encore examiner, si

 ces peuples n'auroient pas reçû ces doctrines de la main des Latins, par le commerce qu'ils ont eu ensemble depuis la derniére condamnation de Berenger. Ce que j'ay fait voir dans le chapitre précédent touchant l'ignorance qui régne depuis si long-tems dans ces pays-là, & touchant les superstitions folles qui s'y sont introduites, sans mesme qu'on en sache bien l'origine, rendroit toûjours cette supposition vray-semblable, n'estant pas difficile qu'un dogme, & un culte, s'introduisent à la faveur des tenébres, parmy des gens ignorans & superstitieux qui sont dans un perpetuël commerce avec d'autres, qui font une ouverte profession de ce dogme & de ce culte.

Liv. 2. ch. 10. M. Arnaud va plus avant, il nous rapporte l'histoire des Croisades qui se firent sur la fin de l'onziéme siécle, & dans le douziéme, pour la conqueste de la Terre Sainte; & cette histoire mérite bien qu'on y fasse quelque refléxion; car il en résultera ces deux véritez; l'une, que le mauvais état des affaires des Grecs, & des autres Chrétiens Orientaux, les obligeoit, quelque fierté naturelle qu'ils eussent, à avoir pour les Latins des complaisances basses & serviles, & à s'accommoder à leurs humeurs, & à leurs inclinations; & l'autre, que les Latins n'ont pas négligé cette favorable occasion que la conjoncture des affaires leur présentoit, pour établir leur religion dans l'Orient.

Chacun sait en quel estat estoient la Paléstine, la Syrie, & l'Egypte, quand les Occidentaux y allerent. Les Sarrasins avoient inondé ces pays-là, dés le tems d'Heraclius, c'est-à-dire, dés le

septiéme siécle, & la puissance de ces infidéles s'estoit renduë formidable à toute la terre, pendant que celle des Grecs alloit tous les jours en diminüant, soit par la nonchalance de leurs Empereurs, soit par les crimes horribles dont ces mesmes Empereurs deshonoroient leur trône. Les Turcs, aprés avoir subjugué la Perse, se répandirent dans tout l'Orient, & occuperent la Palestine, la Syrie, la Cilicie, l'Isaurie, la Pamphilie, la Lycie, la Pisidie, la Lycaonie, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Bythinie, avec une partie de l'Asie mineure, jettant un si grand épouvantement parmy les Grecs, comme le rapporte Guillaume de Tyr, qu'à-peine se tenoient-ils assûrez dans les murailles de Constantinople, bien que la mer qui estoit entre-deux leur servist comme de rempart. Déja les Chrétiens d'Orient avoient receu quelque protection de la faveur de Charles-Magne, qui avoit intercedé pour eux envers Aron, sous la domination duquel ils vivoient alors. Mais ce soulagement ne fut ni de longue durée, ni fort considérable, & les miséres où ils tomberent dans la suite des tems, leur devinrent si insupportables, que sur la fin de l'onziéme siécle, Simeon Patriarche de Jerusalem, comme le disent Guillaume de Tyr & Jacques de Vitry, se résolut d'implorer l'ayde des Latins, & d'écrire au Pape Urbain II. & aux Princes d'Occident, tant en son nom, qu'au nom de toute son Eglise, par les mains d'un Pelerin François nommé Pierre l'Hermite, natif du Diocése d'Amiens. Guillaume de Tyr remarque que dans l'entretien que le Patriarche eut avec ce Pierre l'Hermite, il luy dit, entre autres

CHA. II.

Guillel. Tyr. Bell. sacri, lib. 1. cap. 1.

Idem lib. 1. cap. 9.

Idem lib. 1. cap. 3.

Guill. Tyr. lib. cap. 11. Iacob. de Vitr. hist. Orient. cap. 16.

CHA. II. choses, *qu'ils n'avoient rien à espérer du costé des Grecs, bien qu'ils fussent d'un mesme sang avec eux, & leurs voisins, & qu'ils abondassent en richesses, parce qu'à-peine se pouvoient-ils conserver eux-mesmes, estant tellement déchûs que depuis peu ils avoient perdu plus de la moitié de leur Empire.* En effet, M. Arnaud a luy-mesme fort bien remarqué, *que les Empereurs de Constantinople se sentant trop foibles pour resister à la puissance des Turcs, & des Sarrasins, implorérent le secours des Princes Chrétiens de l'Europe, & principalement celuy du Pape, qui donnoit en ce temps-là, le branle à tous les autres, mesme dans les affaires temporelles, & qu'Alexis Comnéne envoya pour ce sujet des Ambassadeurs au Concile de Plaisance.*

Page 192.

Voylà donc le mauvais état des affaires des Grecs, & des autres Chrétiens d'Orient, qui les obligeoit à avoir bien de la déférence pour les Latins, de la main de qui ils esperoient leur rétablissement. Ces Lettres du Patriarche de Jerusalem, & les priéres d'Alexis, avec les solicitations de Pierre l'Hermite, produisirent l'expédition des Latins dans la Syrie, & dans la Palestine. On en sait le succés, sans que je me mesle de le décrire; je diray seulement que les Chrétiens de ces pays-là ne firent que changer de maistres; car les Latins s'y établirent non en qualité de simples amis, ou de libérateurs, mais en qualité de conquerans qui faisoient tout dépendre de leur volonté. Dés qu'ils se furent emparez de la Syrie, & de la Palestine, ils y établirent des Evesques Latins, chassant des Eglises les Evesques Grecs, qui ne vouloient pas

rendre obeïssance à l'Eglise Romaine, ni s'accommoder à la forme de sa Religion. M. Arnaud n'en demeure pas tout à fait d'accord. *Il faut s'imaginer*, dit-il, *que c'est un million de Transsubstanciateurs qui passent d'Europe en Asie, & qui se rendent maistres d'une grande partie de ces Provinces Orientales. Si-tost qu'ils avoient pris une Ville, on y ordonnoit un Evesque de Communion Latine, avec un Clergé suffisant pour le service de cette Eglise. Quelquefois les Chrétiens d'Orient se rangeoient sous son obeyssance, & quelquefois on leur permettoit d'avoir leur Evesque en particulier.* Il ajoûte, *qu'aprés la prise d'Antioche, on n'établit point d'autre Patriarche que celuy qui y estoit, & qu'il y subsista encore deux ans; qu'aprés la prise de Ierusalem, & des autres villes de Syrie, & de Palestine, on créa un Patriarche, & des Evesques Latins, sans chasser pour cela les Grecs, & les Chrétiens Syriens, & sans les obliger de communiquer avec les Latins, s'ils ne le vouloient.*

CHA. II.

Livre 1. chap. 10. pag. 193.

Page 194.

Cette prétenduë modération des Latins est réfutée premiérement, par le mesme témoin que M. Arnaud a produit, qui est Jaques de Vitry. *Iaques de Vitry*, dit-il, *témoigne que les Chrétiens Syriens, qui estoient Grecs de Religion, avoient leurs Evesques particuliers.* On ne sauroit citer un Auteur avec moins de sincerité; car voicy les paroles de Jaques de Vitry. *Les Syriens suivent entiérement les coûtumes, & les ordonnances des Grecs, dans la célébration du service divin, & dans les autres choses spirituelles, & ils leur obeïssent comme à leurs superieurs. Mais quant aux Prélats Latins, dans les Diocéses desquels ils ha-*

Ibid.

Hist. Orient. cap. 75.

CHA. II. *bitent, ils disent qu'ils ne leur obeïssent que de la bouche & non du cœur, superficiellement, & par la crainte qu'ils ont des Seigneurs temporels. Car ils ont leurs propres Evesques Grecs, & ils ne craindroient ni les excommunications ni les autres sentences des Latins, s'ils n'apprehendoient que nos Laïques ne communiqueroient plus avec eux dans les contracts, & dans les autres nécessitez de la vie. Car ils disent entre-eux, que les Latins sont excommuniez.* Où est, je vous prie, la bonne-foy, d'alléguer le témoignage de Jaques de Vitry pour prouver la modération des Latins, qui n'obligeoient pas les Syriens de communiquer avec eux, s'il ne le vouloient. Ce témoignage porte bien que les Syriens reconnoissoient encore leurs Evesques Grecs; mais il porte aussi, en mesme tems, qu'ils estoient contraints par la crainte des Seigneurs temporels de reconnoistre les Prélats Latins, & de leur rendre une obeïssance extérieure; ce qui est formellement contraire à ce que M. Arnaud en veut conclurre. Cependant, il ne s'est pas contenté d'alléguer ainsi, à contre-sens, Jaques de Vitry, il s'en est fait encore un principe, dont il tire une conséquence pour les autres Chrétiens;

Ibid. p. 194. *L'on doit*, dit-il, *conclurre le mesme des autres sectes d'Armeniens, de Jacobites, & de Nestoriens, dont la Syrie estoit remplie de son tems.* C'est, ce me semble, disposer un peu trop librement des principes & des conclusions.

En second lieu, cette prétenduë modération est refutée par les lettres mesmes que le Pape Paschal II. écrivit aux Latins en Orient aprés la prise de Jerusalem, par lesquelles il leur mande, *qu'il*

a donné charge à son Legat de travailler à régler l'Eglise que Dieu avoit délivrée par leurs mains, & celles aussi qu'il délivreroit dans la suite, d'y corriger ce qu'il-y trouveroit contraire aux Canons, de planter & d'édifier ce qu'il jugeroit à propos, avec leur assistance, ce qui fait bien voir que les Latins, aprés avoir délivré ces Chrétiens Orientaux de la tyrannie des Infidéles, ne leur permettoient pas de vivre selon la forme de leur Religion, & qu'ils se les assujettissoient à cét égard.

Baron. ad ann. 1100.

Allatius Grec Latinizé, & Bibliotécaire du Pape, plus ingenu que M. Arnaud, avouë de bonne foy que les Latins établissoient des Prélats Latins en Orient, qu'ils chassoient les Prélats Grecs, lors qu'ils le pouvoient faire avec sureté, & qu'ils châtioient rudement les Schismatiques obstinez. Et quant à ce que M. Arnaud allégue de Balsamon, *qu'excepté à Antioche, les Latins permettoient aux Evesques Grecs de faire les fonctions Pontificales dans les Villes où ils avoient étably d'autres Evesques*; je n'ay rien trouvé de semblable dans son Nomocanon de l'Edition de Paris 1620. Ceux qui l'ont donnée au public rapportent ce passage dans un supplément qui est à la fin du livre: mais ils nous avertissent aussi que ce sont des additions qui ne se trouvent en aucun exemplaire Grec, & qui sont seulement dans la Version Latine de Gentian Hervet; de sorte que la vérité de ce témoignage est douteuse, & M. Arnaud, qui semble avoir fait son allégation & sa citation, sur Baronius, s'en devoit un peu mieux assûrer. Quoy qu'il en soit, Balsamon vivoit sur la fin du douziéme siécle, cent ans ou environ aprés l'entrée des Latins dans l'Orient, en un tems où

De Eccl. Occid. & Orient. perp. consens. lib. 2. cap. 13.

Ibid. pag. 194.

CHA. II. leurs affaires estoient en desordre; car les Infidéles avoient repris Jerusalem avec une grande partie des places occupées par les Latins; de sorte qu'il ne faudroit pas s'étonner que les Latins eussent relâché quelque chose de leur rigueur envers les Grecs, d'autant-plus, qu'il paroist, par ce mesme passage de Balsamon, que les Infidéles donnoient la mesme liberté aux Evesques Grecs, de faire les fonctions Episcopales dans les lieux de leur domination.

Guillel. Tyr. lib. 6. cap. 23. & lib 7. ca 8. & lib. 9. c. 15. & lib 10. cap. 16. & lib. 11. cap 12. & lib. 1. cap. 23. & lib. 15. cap. 11.

Il est certain que cette modération que M. Arnaud remarque, est une chimére. Immédiatement apres la prise d'Antioche, on remplit toutes les Villes de son voisinage d'Evesques Latins; on conserva quelque tems le Patriarche, mais il fut obligé, bien-tôt apres de se retirer à Constantinople, & on en mit un Latin en sa place. On établit ensuite, Dabert Evesque de Pise pour Patriarche à Jerusalem; Baudoüin pour Archevesque à Cesarée, Guillaume pour Archevesque à Tyr, Adam, pour Evesque à Panéade, & tous les Diocéses furent pourvûs de mesme comme il paroist par l'Histoire de Guillaume de Tyr.

On peut donc, ce me semble, sans pousser cette histoire plus-avant, conclurre cette seconde vérité dont j'ay parlé, & qui d'ailleurs se fait croire d'elle-mesme assez naturellement, savoir, que les Latins ne négligerent pas une conjoncture si favorable, pour tâcher d'établir leur Religion, & leurs créances dans l'Orient. Mais il faut encore considérer une autre histoire, dont M. Arnaud fait usage à sa maniére, c'est-à-dire, pour nous empécher de voir la juste conséquence qui s'en doit tirer: Cette histoire est celle de la sujetion de l'Empire Grec aux Latins.

L'an 1204. les Latins prirent d'assaut la ville de Constantinople, & ils se saisirent, presque en mesme tems, de l'Empire Grec, qu'ils donnerent à Baudoüin Comte de Flandres. Ils le garderent cinquante-huit ans, jusqu'à ce que Michel Paléologue reprit Constantinople, & qu'en suite, il chassa les Latins de la Gréce. On ne garda pas plus de modération envers les Grecs aprés cette conqueste, qu'on avoit fait dans l'Orient aprés la conqueste de la Terre Sainte. *Les Latins*, dit Leo Allatius, *établirent dans les lieux qu'ils avoient occupez, des Prestres, & des Prélats Latins, pour gouverner les Eglises à leur maniére, ils en chassérent les Grecs, lors qu'ils le purent faire avec sureté; & quant aux Grecs rebelles, & opiniâtres, qui ne vouloient pas se repentir, & embrasser la vérité, ils les punissoient sévérement, comme ils avoient fait auparavant dans l'Orient, & principalement à Antioche.* Il produit, en suite, le témoignage d'un Auteur Grec Anonyme, qu'il faut que je mette icy, pour éclaircir d'autant plus la conséquence qu'il faut tirer de cette histoire, *Depuis l'Empire de Manuel Porphyrogennete, jusques à l'Empire de Jean Batatza, les Latins ne faisoient autre chose que piller les villes, & les Isles. Ils chassoient des lieux qu'ils avoient occupez les Prélats Orthodoxes, & en leur place ils y établissoient des Cardinaux qui avoient la mesme créance qu'eux. C'est-ce qu'ils firent à Constantinople, en Chypre, à Antioche, & dans les autres villes, & ne se contentant pas de cela, ils contraignoient tout le peuple, & les Prestres & les Moines, d'entrer dans leurs sentimens, & dans leur communion, & de faire commémoration du Pape. Ils estoient amis*

De Eccl. Occ. & Orient. perp. consens. lib. 2. cap. 13.

Ibid.

de ceux qui leur obeïssoient : mais pour ceux qui les reprenoient, ils les traitoient d'hérétiques, & avoient en horreur leur communion, ils les punissoient ouvertement, jusques à leur faire souffrir le martyre, de mesme que les Roys & les Tyrans faisoient autrefois aux Chrétiens Ortodoxes. Témoin les Saints Moines de l'Isle de Chypre, qu'ils garderent trois ans en prison, pour n'avoir pas voulu communier avec-eux, leur faisant souffrir toute sorte de tourmens, & enfin, n'ayant pû leur faire confesser de bouche seulement que leur créance estoit bonne, poussez de rage ils en attachérent les uns à la queuë de leurs chevaux, les trainant par des précipices, & firent brûler les autres tout-vifs. Jean leur Abbé estant demeuré quelque tems au milieu des flammes, invoquant Dieu, un de ces Latins furieux luy donna un coup de massuë, & le fit tomber dans le feu. Ce fût de cette sorte que ce Saint homme de Dieu rendit l'esprit. Il ajoûte, *que le Pape ayant envoyé quelques Moines pour espions, sous pretexte d'un pelerinage à Jerusalem, ils virent le Patriarche Germain, qui estoit à Nicée, lequel s'estant plaint de ces cruautez, receut pour toute réponse, que le Pape en estoit bien marry, & que si les Grecs vouloient envoyer quelques-uns pour faire la paix, ils seroient les bien venus. C'estoit,* dit-il, *pour se moquer de nous, & pour nous tromper, qu'ils vouloient que nous envoyassions les premiers vers eux, comme pour nous accuser nous-mesmes, & pour reconnoistre nostre erreur, ce qui parût ensuite par leurs Lettres.*

Mais afin qu'on ne pense pas que Leo Allatius, qui nous rapporte cette plainte des Grecs, soit suspect aux Latins, sous pretexte qu'il est luy-

mesme Grec de naissance, il est bon de voir la ré-
ponse qu'il y fait. *Si cét Auteur*, dit-il, *parle des* Ibid.
Grecs qui demeurant attachez à leurs cérémonies, embrassoient au reste la vérité; il s'est trompé; car bien loin que les Latins les ayent chassez, qu'au contraire, ils se sont servis d'eux lors qu'ils en ont eu besoin. S'il entend les Schismatiques, & ceux qui soûtenoient les erreurs des Grecs, il est ridicule; car comment veut-il que des Catoliques tres-attachez à l'Eglise Romaine, pussent souffrir dans un pays qu'ils avoient conquis par le sang, & par le fer, les Grecs leurs ennemis, & adversaires de leur foy, s'emportant de cette maniére impunément? Il faloit ramener ces ègarez, qui estoient rebelles à leur propre foy, & qui combattoient la vérité, non par de simples bannissemens, mais par le fer, & par le feu. Voilà la modération d'Allatius, qui n'est pas bien d'accord avec celle que M. Arnaud attribuë aux Latins.

Mais il n'est pas besoin de luy opposer Allatius, il ne faut que l'entendre luy-mesme, pour savoir si les Latins n'userent pas de toute sorte de violences, afin d'établir leur Religion parmy les Grecs. *Aprés la prise de Constantinople*, dit-il, *les Latins* Liv. 3. ch. 1.
se saisirent de toutes les Eglises, ils y établirent un Patriarche Latin, ils remplirent Constantinople de Prestres Latins, ils creérent un Empereur Latin, qui fut Baudoüin Comte de Flandres, & étendant en suite leur conqueste dans la Grece, ils reduisirent sous leur obeïssance presque tout ce qui avoit appartenu dans l'Europe aux Empereurs de Constantinople. L'Empereur Grec, qui s'estoit réfugié en Asie, n'y ayant conservé que trois ou quatre villes, qui furent assez long-tems les seules qui demeurerent

CHA. II. *sous l'obeïssance des Grecs. Voila donc toute la Gréce réduite, non seulement sous l'autorité temporelle des Latins, mais aussi sous l'autorité spirituelle des Papes.* Il ajoûte, un peu aprés, *que les Légats du Pape,* SELON LE STILE DE CE TEMS-LA, *userent de voyes si dures, & si rigoureuses, pour contraindre les Grecs à communiquer avec le Pape, qu'enfin, l'Empereur Henry successeur de Baudoüin fut obligé de les faire cesser, malgré le Légat Pélage.* Il nous dit mesme, en un autre endroit, *que la Gréce fut alors remplie de Dominicains, & de freres Mineurs, c'est à dire,* dit-il, *d'Inquisiteurs, qui avoient souvent fait cét office en France, & en Allemagne, qui s'estoient signalez par les supplices d'un grand nombre d'Hérétiques, qui mettoient une partie de leur adresse à les découvrir, & une partie de leur pieté à les punir avec une rigueur extraordinaire, que ces Inquisiteurs estoient les maistres des Grecs en beaucoup de lieux, & qu'ils estoient chargez par le Pape de conférer avec eux, & d'examiner leur doctrine.*

Liv. 3. ch. 7.

Si on n'estoit persuadé dans l'Eglise Romaine des bonnes intentions de M. Arnaud, ne diroit-on pas qu'il a voulu nous fournir luy-mesme indirectement par ces histoires dequoy rendre toute sa dispute inutile? Car cét état pitoyable des affaires de la Gréce; & de tout l'Orient, & cette violence avec laquelle les Latins s'efforcerent d'y planter leur Religion, pendant une longue suite d'années, c'est-à-dire, pendant prés de deux cens ans en Orient, & pendant cinquante-huit ans en Gréce, pourroit bien avoir fait passer parmy ces peuples, la créance de la conversion substancielle, & il-y aura ce me semble, bien plus de sujet de

s'étonner s'il se trouve que cela ne soit pas arrivé, qu'il n'y en auroit s'il estoit arrivé effectivement.

Nous ne sommes pourtant pas encore au bout des histoires de M. Arnaud. Il nous dit trois choses qui sont dignes d'estre remarquées, La premiere, *est* que *quoy que Constantinople eust esté reprise sur les Latins par Michel Paléologue, il demeura, néanmoins, aux Latins plusieurs places dans la Gréce, & mesme des provinces entieres, comme l'Achaye.* La seconde, que *les Latins estoient encore maistres des plus grandes Isles, comme de Chypre, de Créte, d'Eubée, de Rhodes, & de plusieurs autres.* La troisiéme, que *la nécessité que les Empereurs de Constantinople eurent du secours des Princes d'Occident, les portoit à entretenir un commerce continuel avec plusieurs d'entr'eux, & à garder beaucoup de mesures avec les Latins qui restoient à Constantinople, de sorte qu'il-y-en eût toûjours un grand nombre qui y demeurerent, en faisant profession de la Religion Romaine.* Voilà donc encore les Latins non seulement mélez avec les Grecs dans le commerce ordinaire; mais aussi en plusieurs lieux, leurs Maistres, & leurs Seigneurs, & en estat de leur faire recevoir leur Religion. Liv. 3. ch. 7.

Leo Allatius nous dit aussi que *quand le Roy d'Angleterre se fut saisi de la Chypre, & qu'il l'eust donnée au Roy de Jerusalem, pour s'y retirer, tout le pays fut incontinent remply de Prestres & d'Evesques Latins, pour amener les peuples à la piété, & à l'Ortodoxie.* De perp. conf. lib. 2. cap. 1.

M. Arnaud en demeure d'accord. Il dit, *mesme que les traitemens y furent plus rigoureux, sur le sujet de la Religion, qu'ils ne le furent en Gréce;* Liv. 3. ch. 1. pag. 156.

que cette grande rigueur donna sujet à divers Auteurs Grecs d'en faire de grandes plaintes ; Et que Germain Patriarche de Constantinople, résidant en Asie, s'en plaignit au Pape Gregoire IX. en des termes capables de donner beaucoup d'horreur de cette conduite.

Histoire generale de l'Isle & Royaume de Chypre fol. 71.

Frere Estienne de Lusignan, dans son histoire du Royaume de Chypre, rapporte, que Guy de Lusignan, qui de Roy de Jerusalem qu'il estoit, fut contraint de se contenter d'estre Roy de Chypre, amena avec luy un grand nombre de Grecs, d'Arméniens, de Cophtes, de Maronites, de Jacobites, d'Indiens, de Nestoriens, d'Ibéres & Georgiens qui ne reconnoissoient pas le Pontife Romain, ny ne le vouloient avouër pour supérieur, mais chacun avoit son Patriarche. *Vray est*, ajoûte-t-il, *que les Roys de Lusignan ne voulurent permettre que leurs Evesques eussent aucune jurisdiction sur eux, mais ordonnérent qu'ils leur administreroient seulement les Sacremens, laissant le surplus sous la jurisdiction de l'Archevesque Latin auquel ces nations pour ce regard, estoient sujettes.* Il rapporte aussi, qu'en ce mesme temps, on publia une Révélation de Jesus-Christ à Sainte Brigide, dans laquelle Jesus-Christ luy-mesme exhortoit les Grecs à se soûmettre à l'Eglise Romaine; *Sachent aussi les Grecs*, ce sont ses termes, *que leur Empire, Royaumes, & Seigneuries, ne seront jamais en sureté, ny mesme en paix tranquile, mais toûjours sujets à leurs ennemis, desquels ils recevront continuellement de grans dommages, & perpétuelles miséres, jusqu'à-ce qu'avec une vraye humilité, & charité, ils se soûmettent à l'Eglise Romaine, obeïssant à ses sacrées constitutions & cérémonies, se conformant*

Ibid.

Ibid.

formant du tout en tout à elle, & à sa foy. C'est ainsi qu'on faisoit intervenir le Ciel avec la Terre, pour faire que ces peuples changeassent de Religion.

On voit donc, ce me semble, assez clairement qu'il n'a pas tenu aux Latins qu'ils n'ayent fait passer leurs cultes, & leurs créances, parmy les Grecs, d'où il s'ensuit que quand on trouveroit que depuis cela ils auroient crû la transsubstanciation ne paroissant pas d'ailleurs, qu'ils l'eussent tenuë auparavant, il faudroit conclurre, selon toutes les régles de la droite raison, qu'ils l'auroient receuë des Latins. C'est une conséquence qui se tire naturellement, & sans grande méditation; car l'esprit va tout droit à cela. L'on ne sauroit plus produire le témoignage, des Grecs, comme de purs Grecs, apres tant d'efforts qu'on a faits pour leur faire recevoir les doctrines de l'Eglise Romaine, & plus M. Arnaud tâche de prouver ce mélange des deux nations, plus il nous donne d'ouverture, & de droit, à luy contester l'avantage qu'il en prétend tirer pour le fond de sa cause. Aussi est-ce pour cela qu'il s'est servy d'un expedient admirable, afin d'empécher qu'on ne songeast à cette conséquence. Car ayant vû, d'un côté, que ces histoires estoient trop connuës, pour les passer absolument sous silence; & de l'autre, que s'il les produisoit purement & simplement comme elles sont, elles ne manqueroient pas de faire en nostre faveur, l'impression que j'ay marquée; il a crû qu'il faloit leur donner une autre veuë, pour détourner insensiblement l'esprit de ses Lecteurs, & pour les amuser par une agréable diversion. Pour cét effet, il a trouvé bon de

CHA. II. suppoſer, que je niois que les Grecs ſuſſent quelle eſtoit la créance des Latins, & d'employer, en ſuite, toutes ces hiſtoires à combattre *cette ſuppoſition phantaſtique*, c'eſt-à-dire, à faire voir que les Grecs ne pouvoient ignorer ce que les Latins tenoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Je feray voir en ſon lieu, que ce n'eſt qu'une ſuppoſition chimérique, & une pure chicane ſur les termes. Il s'eſt fondé ſur une de mes expreſſions qu'il a affecté de prendre, en un ſens tout différent de ce qui paroiſt de mon intention dans tout le cours de cette diſpute. C'eſt pourquoy dés-à-préſent je déclare qu'il ne m'eſt jamais tombé dans la penſée de nier ce qu'il me fait nier. C'eſt une invention dont il s'eſt aviſé exprés, pour couvrir l'illuſion qu'il a voulu faire au monde; l'illuſion eſt donc réelle, & le prétexte eſt imaginaire.

CHAPITRE III.

Que les Empereurs Grecs pouſſez par des intéreſts politiques, ont eux-meſmes favoriſé le deſſein qu'ont eu les Latins, d'introduire leur Religion, & leurs créances dans la Gréce. Troiſiéme illuſion de M. Arnaud.

CE ne ſont pas les Latins ſeuls qui ont travaillé de toute leur force à faire recevoir aux Grecs leurs dogmes, & leurs cultes. Les Empereurs des Grecs ont aidé eux-meſmes à ce deſſein, par divers intéreſts humains qui leur ont fait rechercher l'amitié des Princes d'Occident, & principalement celles des Papes, *qui donnoient, en ce tems-là*, comme parle M. Arnaud, *le branle à*

Liv. 2. ch. 10. pag. 191.

tous les autres, mesme dans les affaires temporelles. On n'ignore pas combien les inclinations des Princes ont de force, non-seulement sur les peuples, & sur les Grands; mais aussi sur les Ecclesiastiques, & sur les Prélats. Il est assez naturel à des sujets de se tourner du costé qui est le plus agréable à leurs Souverains, & il-y-a peu de personnes qui ne s'en fassent comme une espéce d'affaire, & un intérest, particuliérement lors que les Princes ont déclaré publiquement leurs inclinations, & qu'ils employent toute leur autorité pour y soûmettre leurs peuples, flattant ceux qui les approuvent & punissant ceux qui y résistent. Or c'est précisément ce que les Empereurs Grecs ont fait assez souvent, en faveur de l'Eglise Romaine, à laquelle ils desiroient de reünir la Gréque.

Possevin Jesuite fait monter toutes ces reünions intéressées jusqu'au nombre de quatorze; *Les Grecs, dit-il, se sont reünis à nous, par des confessions publiques, quatorze fois, & ils s'en sont autant de fois séparez.* Et il est vray que comme ils ont toûjours reconnû dans les Pontifes Romains un desir ardent de les soûmettre à leur siége ils n'ont aussi jamais manqué de flatter ce desir par de belles espérances, lors qu'ils ont eu besoin de l'Eglise Romaine, pour venir-à-bout de quelque dessein important, ou pour détourner quelque fâcheux orage qui les menaçoit. Mais dés que ces intérests ont cessé, ils sont retournez à leur premier état, & se sont toûjours moquez des reünions. Je ne say comment il s'est fait que les Papes, si souvent trompez, ne se soient, enfin, rendus plus difficiles; peut-estre que l'intérest n'estoit pas tout d'un côté; mais, quoy qu'il en soit les Papes ne se sont jamais rebutez.

De reb. Mosc. covit. pag. 7.

CH. III. Mon dessein, n'est pas de marquer icy toutes ces réünions l'une aprés l'autre, ny d'en rapporter les circonstances. On les peut voir dans les Historiens, & particuliérement dans le livre que Leo Allatius a fait touchant la concorde des deux Eglises. J'en toucheray seulement quelques-unes que M. Arnaud a mises-en avant, & qui suffiront pour faire voir de quelle maniére les Empereurs Grecs ont agi en faveur des Latins, lors qu'ils ont voulu ménager les Papes.

Baron. ad ann. 1053.

Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & Leon Evesque d'Acride, ayant écrit quelques Lettres contre l'Eglise Romaine, à Pierre Patriarche d'Antioche, & à un Evesque de la Poüille, & ayant ensuite, fait fermer les Eglises des Latins, qui estoient à Constantinople; le Pape Leon IX. s'en émût extrémement. Il écrivit à Cerularius, & à Leon d'Acride, une longue Lettre, où il répondit à leurs accusations, en accusant à-son-tour, l'Eglise Gréque, de légéreté, de témérité, & de présomption. Cela arriva sur le milieu de l'onziéme siécle. L'Empereur Constantin Monomaque qui regnoit alors, voyant ce différent, ne hésita pas à embrasser le party de l'Eglise Romaine; il commanda à Cerularius de récrire au Pape des Lettres de réconciliation, & de paix; & le Pape ayant envoyé, sur ces Lettres, ses Légats à Constantinople pour la réünion des Eglises, savoir Humbert & Frederic, Cardinaux, & Pierre Archevesque de Melphe avec des Lettres à l'Empereur, & au Patriarche, l'Empereur favorisa ces Légats en tout ce qui luy fut possible, jusqu'à contraindre Nicetas Pectoratus Moine Grec, qui avoit écrit contre l'Eglise Romaine, de

brûler luy-mesme publiquement son livre, & d'anathematiser tous ceux qui ne reconnoissoient pas la souveraine autorité du Pape, ou qui osoient censurer en quelque chose la foy des Latins. Cette protection enfla tellement le courage des Légats, qu'estant allez dans l'Eglise Patriarchale en présence de tout le peuple & du Clergé Grec, ils excommuniérent le Patriarche, & l'Evesque d'Acride, & tous ceux qui suivoient leur party, ce qui causa une telle émotion dans Constantinople, que l'Empereur eût assez de peine à faire sauver les Légats, qui, aprés avoir fait leur coup se retirérent en Italie; en suite dequoy, le Patriarche excommunia aussi, de son costé, les Légats, & raya le nom du Pape des Diptyches, c'est-à-dire, des Tables, où estoient les noms de ceux dont on faisoit commémoration, & pour qui l'on prioit Dieu dans le service divin. Quelques Auteurs disent, qu'il anathématisa aussi le Pape, & tous les Latins, comme hérétiques; mais Leo Allatius rapporte le témoignage d'un Auteur Anonyme, par lequel il paroist, que l'Empereur empécha par son autorité cette excommunication. *Du tems*, dit cét Auteur, *que Michel Cerularius tenoit le siége de Constantinople, les quatre Patriarches ostérent entiérement le nom du Pape des Dyptiches, & néanmoins, ils ne prononcérent pas tout-à-fait anathéme contre les Latins, parce que l'Empereur l'empécha, à-cause que c'est une nation grande & puissante, & qu'il craignit leurs incursions ordinaires.*

Anonym. apud All. de perp. cons. l. 2. cap. 8.

L'an 1071. Michel Parapinacius fut élevé à l'Empire; Ce fut un Prince fay-néant, qui laissa faire de grans progrés aux Turcs. Il suivit la politique ordinaire des Empereurs Grecs, qui estoit

Liv. 2. cap. 8. pag. 173.

CH. III. de favoriser les Latins, & M. Arnaud remarque, aprés Baronius, & Leo Allatius, que le Pape Alexandre II. luy envoya Pierre Evesque d'Anagnie pour Nonce. Allatius, ajoûte, que Pierre demeura un an à Constantinople. Il dit que cela marque que cét Empereur estoit dans la communion de l'Eglise Romaine, & en effet, Grégoire septiéme excommunia, à cause de luy Nicéphore Botoniate, qui avoit usurpé l'Empire, & avoit enfermé Michel dans un Monastere.

Allat. de perp. conf. l. 2. cap. 9.

Allat. ibid.

L'an 1081. Nicéphore Botoniate fut traité, par Alexis Comnéne, de la mesme maniére que Michel avoit esté traité par Nicéphore, c'est-à-dire, qu'il fut dépoüillé de l'Empire, & renfermé dans un Monastere; Mais Alexis s'estant mis en sa place, il ne s'éloigna pas de la conduite de ses prédécesseurs; la nécéssité de ses affaires l'obligea mesme à se tourner du costé des Latins, plus ouvertement que les autres n'avoient fait, & à garder beaucoup de mesures avec eux, encore qu'il ne les aimast pas. Il traversoit leurs desseins pour la Terre-Sainte, autant qu'il luy estoit possible, s'opposant à leur passage, & les obligeant, quelquefois, à tourner leurs armes contre luy-mesme, & à le châtier bien rudement; ce qui a fait dire au Jesuite Petau, *Qu'on ne peut rien concevoir de plus fourbe, ny de plus injuste que la conduite de cét Empereur à l'égard des Latins dans toute cette expédition.* Cependant, il avoit envoyé ses Ambassadeurs au Concile de Plaisance pour soliciter le Pape & les Princes d'Occident d'entreprendre la guerre contre les Infidéles. Il flattoit l'Eglise Romaine en toutes occasions, envoyant souvent visiter le Monastere du Mont-

Rationar. temp. part 1. lib 8. cap 13. Baron ad ann. 1095.

Allat. de Perp. conf. l. 2. c. 10.

Caſſin, avec des préſens, uſant auſſi de la meſme libéralité envers les autres Egliſes Latines, & particulierement envers celle de S. Marc. à Veniſe, à laquelle il attribua des revenus conſidérables, comme le remarque Allatius, qui allégue pour cela le témoignage de la Princeſſe Anne Comnéne, fille de cét Empereur. Il donna les mains à une tentative de réünion, qui fut faite au Synode de Bary l'an 1097. Il envoya des Ambaſſadeurs à Rome en faveur du Pape Paſchal II. qui fut élevé au Pontificat, deux ans aprés le Synode de Bary, & ce Pape deux ans aprés, luy envoya l'Archeveſque de Milan, *eo ſolo nomine quod ipſe exiſtimo*, dit Allatius, *ut ſi quid erat in Græcia noxium ex Cerularii ſchola radicitus extirparet, Græcoſque alios contineret in fide, afin d'extirper juſqu'à la racine, tout ce qui pouvoit reſter de l'école de Cérularius, & de contenir les autres Grecs en la foy.*

Ch. III.

Baron. ad ann. 1057.

Baron. ad ann. 1112. & ad ann. 1118.

Al'at. ubi ſupra.

Jean Comnéne, qui ſuccéda à Alexis, fut encore plus favorable aux Latins, que n'avoit eſté Alexis, car c'eſt ce qu'entend le Jeſuite Petau quand il dit, qu'il fut *Patre aliquanto commodior, un peu moins incommode que ſon pere.* Je n'ay point remarqué qu'on diſe de luy autre choſe ſur ce ſujet, ſinon qu'il reçut une lettre de Pierre Abbé de Clugny, par laquelle il le prioit de luy rendre un Monaſtere de ceux de ſon Ordre qu'ils avoient à Conſtantinople, & qu'on leur avoit oſté, luy promettant qu'il ſeroit participant de tous les mérites de l'Ordre, s'il les rétabliſſoit. Baronius dit auſſi, qu'Anaclet, Antipape oppoſé à Innocent II. écrivit à cét Empereur, pour luy donner avis de ſa promotion au Papat, & qu'il l'appelle ſon tres-cher fils.

Ration. temp. part. 1. l. 8. cap. 21.

Allat. de perp. conſ. lib. 2. c. 11. & Baron. ad an. 1119.

Baron. ad ann. 1130.

CH. III. Apres Jean, vint Manuel Comnéne, Prince double, & artificieux, qui d'un costé faisoit aux Latins tout le mal qu'il luy estoit possible sous-main, par l'intelligence qu'il avoit avec les Sarrasins, & qui, de l'autre, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour complaire aux desirs de l'Eglise Romaine touchant la réünion des Grecs. Allatius nous apprend qu'il envoya au Pape Alexandre III. des Ambassadeurs, pour traiter avec luy de cette réünion, & que le Pape envoya Jean Sous-diacre de l'Eglise Romaine, à Constantinople, pour ramener les Grecs par ses prédications. Il dit aussi, que ce fut cét Empereur qui obligea Hugo Eterianus d'écrire contre les Grecs sur la procession du S. Esprit; que l'Impératrice sa femme, comme M. Arnaud l'a marqué aprés-luy, estoit Allemande & de Religion Latine: qu'il fit de grans biens aux Eglises des Latins: & que les Evesques Latins mirent pour marque de leur reconnoissance, son image dans leurs Eglises. Il seroit difficile de comprendre comment un Prince qui avoit dans le cœur une haine contre les Latins, si terrible qu'elle a obligé le Jesuite Petau de l'appeller *hominem subdolum & Christianis rebus quæ ad Latinos spectabant infestum & iniquum adeo, ut cum Saracenis in eorum conspiraret exitium*, c'est-à-dire, *un homme fourbe, ennemy des affaires des Chrétiens, en ce qui regardoit les Latins, & si cruel, qu'il conspira leur ruine avec les Sarrasins*. Il seroit dis-je difficile de comprendre comment il ne laissoit pas avec tout-cela, de favoriser les Latins dans son Empire, & de procurer la réünion de son Eglise avec la Romaine. Mais Allatius dénoüe la difficulté, en nous faisant

Allat. de consens. l. 2. c. 11.

Allat. ibid.

Ration. temp. part 1. ch. 8. cap. 21.

Allat. ubi supra.

voir, par les actes d'Alexandre III. que le but de cet Empereur estoit de faire en sorte que le Pape, qui estoit en querelle avec l'Empereur Frederic, ôtast à celuy-cy l'Empire Latin, pour le rendre aux Grecs à qui Manuël disoit qu'il appartenoit de droit : que pour cet effet il envoya des Ambassadeurs aux Pape, & que le Pape renvoya ses Ambassadeurs, & avec eux l'Evesque d'Hostia, pour négocier cette affaire à Constantinople. Quoy qu'il en soit, on voit toûjours que tous les différens intérests donnoient aux Latins d'assez belles ouvertures pour semer leurs dogmes & leurs créances, parmy les Grecs.

L'intrigue de Manuël alla si avant, qu'il fit assembler un Concile à Constantinople, où la réünion des Eglises fut proposée. Quelques-uns disent, que les Latins ne vouloient obliger les Grecs qu'à reconnoistre l'autorité du Pape, qu'à luy accorder les appellations, & qu'à faire commémoration de luy dans le service ; les autres disent, que les Latins voulurent soûmettre les Grecs à leurs volontez & à leurs coûtumes. Ce qui est certain est, qu'ils ne pûrent s'accommoder, & que l'Empereur luy-mesme donna les mains à une entiére séparation, sans pourtant oser anatématiser les Latins, *parce*, dit un Auteur Grec, allégué par Allatius, *que c'estoit une nation grande, & renommée.*

Alla de perp. conf. l. 2. ca. 2. Idem ibid.

Ancyran. apud Allat. ib.

Aprés que les Latins eurent étably leur Empire à Constantinople, les Grecs se retirerent en Asie, où ils créerent un Empereur, & un Patriarche, & les affaires des Latins venant en suite à souffrir de la diminution, on voulut encore tenter les Grecs sur le sujet de la réünion. M. Ar-

CH. III. naud remarque, que le Pape en écrivit à Germain Patriarche de Constantinople, & il-y-a de l'apparence qu'il n'oublia pas d'en soliciter l'Empereur qui estoit alors Jean Ducas. Il leur envoya deux Dominicains, & deux Franciscains, qui firent faire une assemblée pour cet effet, sans pourtant que la chose pûst réüssir. Chacun avoit son but & son intérest dans cette affaire. Le Pape se proposoit de soumetre l'Eglise Gréque à son obeïssance, l'Empereur songeoit à empescher le Pape de favoriser les Latins qui tenoient Constantinople, & à reprendre cette ville, comme les Grecs firent quelque tems aprés; Mattieu Paris rapporte les lettres du Patriarche au Pape, & du Pape au Patriarche sur le sujet de cette négociation.

Livre 3. ch. 2.

Matt. Par. in Henrico 3.

Théodore Lascaris ayant succedé à Jean Ducas, l'an 1255. le Pape Alexandre quatriéme, ne manqua pas de le soliciter à se réünir, il luy envoya un Légat exprés pour cela; mais cet Empereur ayant peu vescu, cette affaire ne fut pas poussée.

Raynald. ad ann. 1256. num. 47.

Allatius remarque, qu'il y eut alors un Patriarche Grec, appellé Blemmida, homme qui avoit du savoir, qui s'échauffa extrémement pour l'union, en faveur des Latins.

Alla de conf. perp. l. 2. c. 14.

Michel Paléologue, ayant envahy l'Empire, & s'estant, quelque-tems aprés, rendu maistre de Constantinople, fut celuy de tous qui s'attacha le plus à la réünion des Grecs. M. Arnaud avouë, *qu'aprés s'estre luy-mesme réüny à l'Eglise Romaine, il contraignit, par toute sorte de rigueurs, les Evesques & les Religieux Grecs de reconnoistre le Pape.* Ce Prince avoit fait amitié particuliére avec Grégoire X. avant qu'il parvint

Livre 3. ch. 1. pag. 255.

au Papat, comme le dit Allatius ; ce qui luy donna plus de facilité à négocier avec la Cour de Rome. Il y envoya plusieurs fois ses Ambassadeurs, & les Papes envoyerent plusieurs fois leurs Légats à Constantinople pour la réconciliation. Il fit tenir sur ce sujet plusieurs Conciles. *Il employa les derniers supplices contre ceux qui avoient le courage de luy resister, & éleva aux honneurs & aux dignitez ceux qui embrassoient l'union* ; ce sont les termes d'Allatius. Il suscita une accusation contre Jean Veccus Trésorier de l'Eglise de Constantinople, & sur ce prétexte, il le fit mettre en prison ; mais c'estoit en effet parce que Veccus avoit dit en sa présence, *qu'encore qu'on ne traitast pas les Latins d'Hérétiques, ils l'estoient pourtant* ; ce qui irrita tellement contre luy l'esprit de l'Empereur, qu'il ne songea plus qu'à s'en venger : & parce que Veccus s'estoit refugié dans le Temple de Sainte Sophie, & que l'Empereur n'osoit violer cet asyle, il luy écrivit des lettres fort douces & fort honnestes, le priant de le venir trouver, ce que Veccus se mit en devoir de faire; mais dés qu'il fut sorty du Temple, on se saisit de sa personne, & on le mit dans une Tour, où, ensuite, l'on travailla à le gagner en faveur des Latins.

CH. III.

Alla. de perp. cons. l. 2. c. 15.

Ibidem.

Pachymer. hist. l. 5. c. 12.

Idem cap. 13.

Ce Prince faisoit & défaisoit les Patriarches à sa fantaisie, *Il avoit usurpé*, dit l'Historien Raynaldus, *l'autorité Ecclésiastique, chassant & introduisant les Patriarches comme bon luy sembloit.* Il contraignit premiérement Arsénius de céder sa place à Nicéphore ; en suite, aprés la prise de Constantinople, il rappella le mesme Arsénius, mais Arsénius l'ayant excommunié, à cause du

Raynald. ad ann. 261. num. 32.

Vide Pach. l. 2. c. 15. & 16. & lib. 3. cap. 1. & lib. 4. c. 6. & cap. 13. & c. 21. & c. 23. & l. 5. c. 17. 22. & 24.

CH. III. crime qu'il avoit commis contre Jean Lascaris fils de Théodore, à qui l'Empire appartenoit de droit, & à qui il avoit fait crever les yeux ; & voyant qu'il ne pouvoit radoucir le Patriarche, il luy suscita des accusateurs ; le fit déposer dans un Synode, & fit élire Germain en sa place. Germain n'étant pas encore à son gré, il fit en sorte de tirer de luy une abdication volontaire, & il luy fit substituer Joseph ; mais Joseph n'ayant pas voulu consentir à la réünion avec les Latins, ny à l'envoy des députez à qui l'Empereur avoit donné charge d'aller conclurre cette affaire avec le Pape, il l'obligea de se retirer dans un Convent, à condition que si l'affaire se rompoit, il reprendroit son Patriarchat, & que si elle se faisoit, il le céderoit à un autre ; de sorte que les députez estant revenus avec la nouvelle de la réünion déja faite, l'Empereur fit élire ce mesme Jean Vecchus dont j'ay parlé, & qui s'étoit enfin laissé vaincre, soit par la lecture de quelques traitez qu'on luy avoit mis en main, soit par les misères d'une longue prison, & par l'espérance d'un traitement tout contraire ; néanmoins, Vecchus ne luy fut pas long-tems agréable.

Il seroit difficile de rapporter icy toutes les violences & les cruautez de Michel contre ceux qui résistérent à l'accommodement des deux Eglises. Il suffira d'en marquer une ou deux sur lesquelles on pourra facilement juger des autres. Il fit emprisonner Holobulus Rhéteur de l'Eglise de Constantinople, c'est-à-dire, selon Codinus, celuy qui avoit la charge d'interpréter les Ecritures ; il le fit foüetter cruellement ; & luy ayant, en suite, fait attacher une corde au col, il le produisit, de

Pachymer. lib.5.c.20. Codin. de Officiis Const. cap.1.

cette mauiére, par toute la ville, avec sa femme, Ch. III. sa niéce, & dix autres, attachez à la mesme corde, faisant de tems en tems battre les jouës des deux premiers, avec les entrailles d'une brebis, ce qui est entre les Grecs, une espece de supplice infame, & dont on ne se sert qu'envers les plus horribles scélérats, qui ajoûtent l'obstination aux crimes qu'ils ont commis. Il avoit aussi fait mettre en prison quatre des principaux Officiers de sa maison, entre lesquels il y-en avoit deux qui étoient de ses parens, & il les tenoit là couverts de chaines depuis assez long-tems. Cette dureté semble assez grande; mais il la voulut encòre pousser plus-loin; car le Pape ayant envoyé des Légats à Constantinople, pour affermir les Grecs dans l'obeïssance de son siége, il crut qu'il les devoit rendre eux-mesmes témoins des soins qu'il prenoit de châtier ceux qui résistoient à l'union; & pour cet effet, il commanda à un Evesque d'Ephese, de les conduire dans la prison, où estant allez, ils trouverent ces quatre hommes qui estoient de la premiére dignité entre les Grecs, dans une chambre quarrée, attachez chacun à un coin de la chambre, & chargez de fers, ce qui rendit leur peine bien plus dure lors qu'ils se virent ainsi produits comme en spectacle aux yeux de leurs ennemis.

Idem lib. 6. cap. 16.

Si l'on veut savoir par quels motifs ce Prince poussoit cette affaire avec tant de rigueur, Pachymere le déclare assez nettement. *Il envoyoit souvent*, dit-il, *des Ambassadeurs au Pape, & l'adoucissoit par des présens. Car il voyoit bien que le danger estoit toûjours de ce costé-là, & que les Italiens ne pouvoient guéres demeurer en repos. C'est*

Idem lib 5. cap. 18.

CH. III. *pourquoy il leur faisoit des propositions d'union, afin de s'assûrer d'eux, & de pourvoir, cependant, avec plus de confiance au reste de ses affaires. Ces Ambassades estoient donc fréquentes, & ses présens magnifiques, non-seulement au Pape, mais aussi à plusieurs des Cardinaux, & à ceux qu'il jugeoit estre les plus puissans.* En effet, dés que le Pape Urbain IV. eut eu les nouvelles de la prise de Constantinople, & des progrés des Grecs, il fit tous ses efforts pour exciter les Princes & les peuples à aller au secours des Latins; il écrivit, pour cet effet, aux Freres mineurs de France, & leur commanda de prêcher une croisade sur ce sujet, avec les mesmes Indulgences qui avoient esté accordées à ceux qui se croisoient pour la Terre Sainte; il écrivit au Roy S. Loüis pour la mesme chose; il menaça les Genois qui favorisoient Michel, à cause qu'ils estoient broüillez avec les Vénitiens, que s'ils ne se départoient de son alliance, il les excommunieroit, il écrivit aux Prélats d'Angleterre, & de France, les exhortant de contribuer à cette guerre; enfin, il n'oublia rien de ce qu'il crût necessaire dans cette occasion. Michel donc voyant que l'unique moyen pour détourner l'orage, estoit de recourir à la Politique ordinaire des Grecs, c'est-à-dire, à negocier la réünion des deux Eglises, écrivit au Pape des lettres pleines de respect & d'amour pour l'Eglise Romaine, & en ayant receu la réponse telle qu'il desiroit, il s'attacha fortement à cette affaire. M. Arnaud est luy-mesme d'accord des motifs qui faisoient agir cet Empereur. *Prévoyant*, dit-il, *que les Papes ne manqueroient pas d'armer contre luy les Princes d'Occident, & qu'il avoit*

Rayrald. ad ann. 1262. num. 5 &c. ad ad ann. 1262.

Raynald. ad ann. 1263. num. 22.

Livre 3 ch. 2. page 166.

un puissant ennemy en la personne de Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, avec qui l'Empereur Baudoüin, chassé de Constantinople, s'estoit allié, il se résolut de reünir les Grecs avec l'Eglise Romaine, afin de se délivrer par là de la crainte de ces terribles croisades qui faisoient trembler alors les Empereurs Grecs dans Constantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Grand-Caire, & les Tartares mesmes jusques dans la Perse. Il est certain, ajoûte-t-il, *qu'il y avoit de la Politique mélée dans ce dessein de reünion.*

Voilà, en effet, les véritables raisons de la conduite de Michel ; & comme cet intérest luy estoit de tres-grande importance, il employa toute son autorité pour venir à-bout des résistances qu'il trouva parmy ses sujets. C'est encore ce que M. Arnaud avouë. *On voit,* dit-il, *par Pachymere, qu'il ne travailloit qu'avec trop de violence, pour réduire les Evesques à sa volonté.* Mais quand il ne l'avoüeroit pas, il ne faudroit que voir ce que Michel luy-mesme en dit dans sa harangue au Clergé de Gréce, qu'il avoit assemblé sur ce sujet. *J'avouë,* dit-il, *que j'ay étouffé les plus tendres sentimens de la Nature pour venir-à-bout de mon dessein. Vous savez que j'ay aymé un homme avec autant de tendresse & de reconnoissance, que s'il eust esté mon propre Pere, & je croyois mesme luy devoir plus qu'à mon Pere, puis qu'il m'avoit rendu la communion, m'ayant remis dans le sein de l'Eglise, ce que j'estime plus que de m'avoir donné la vie, & je l'ay pourtant sacrifié à cet intérest. C'est le Patriarche Joseph. J'ay fait violence à plusieurs autres, jusqu'à offenser mes intimes amis, & j'en ay mesme opprimé plusieurs*

Livre 3. ch. 3. pag. 174.

Pachym. lib. 6. cap. 15.

d'entre-vous. J'ay encore de mes plus proches parens en prison, sans qu'il-y-ait eu aucune autre raison qui les ait poussez à me choquer, ni moy à leur faire sentir ma colére, que cette réünion avec les Latins. Il n'en faut ce me semble pas davantage, pour conclurre que cet Empereur abusoit bien de son pouvoir en faveur de la Cour de Rome.

J'avouë que ceux qui vinrent, en suite, & qui furent dans le mesme sentiment touchant la réünion, ne se porterent pas aux mesmes extrémitez; néanmoins, Jean Paléologue ne laissa pas de faire quelques efforts pour cela, & d'aller mesme à Rome avec beaucoup de pompe, pour y faire sa déclaration.

Raynald. ad ann. 1370.

Manuël II. qui luy succéda, marcha sur les mesmes traces, il eut recours au Pape Boniface IX. qui publia une Croisade pour le secourir contre les Turcs; & en suite, il traita avec Martin V. de la réconciliation des deux Eglises. Enfin, Jean VII. Paléologue, fut celuy qui vint au Concile de Florence, & qui y conduisit son Clergé pour le mesme dessein.

Syrop. Hist. Concil. Flor. Sect. 2. cap. 5.

Il est maintenant aisé de conclurre de toutes ces histoires que les Latins ont eu en main tous les moyens qu'ils pouvoient souhaiter pour introduire leur Religion, leurs doctrines, & leurs cultes, au milieu des Grecs. Car premiérement, il ne faut pas douter que cette grande passion que les Empereurs témoignoient pour la réünion, n'inclinast l'esprit & le cœur de beaucoup de gens, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, en faveur de l'Eglise Romaine, & qu'elle ne les portast à embrasser ses intérests avec chaleur, & à s'accommoder mesme de ses dogmes. Nous savons tous comme

comme la pluſpart des hommes ſont faits, ils approuvent, ils eſtiment tout ce qui eſt en faveur, ou en crédit; & il y-en a peu en qui le faux éclat d'un avantage temporel, ne faſſe quelque impreſſion, à l'égard meſme des choſes de la Religion. On tâche d'adoucir, & de tourner en un bon ſens, ce qui auparavant eſtoit un ſujet de ſcandale: on groſſit, & on diminuë les objets, pour les mettre au point qu'on deſire; on n'écoute que ce qui plaiſt; & on ne manque pas de regarder tout ce qui choque, d'une maniére qui le fait paroiſtre mauvais, ou dans des veuës qui le rendent odieux.

En ſecond lieu, il ne faut pas douter que cette meſme paſſion des Empereurs n'en obligeaſt quantité d'autres à ſe ménager ſur les Controverſes, & à relâcher beaucoup d'articles comme s'ils euſſent eſté de petite conſéquence. *Tous les Grecs Schiſmatiques*, dit Allatius, *ne ſont pas également animez contre les Latins, les uns agiſſent plus doucement, & font conſiſter la diviſion dans un point ou deux; les autres ſont plus rigoureux; car tout ce que les Latins font, qui ne s'accorde pas avec les rites & les cérémonies des Grecs, ils le blâment, le condamnent, & le rejettent comme une abomination.* Il confirme en ſuite ce qu'il dit, par un paſſage de Démétrius Comatenus qui porte, *que pluſieurs Grecs adoucis ſont entrez dans les ſentimens des Latins, à-l'égard de beaucoup de choſes, reconnoiſſant le naturel farouche & ſuperbe de leur nation, qui s'eſt renduë comme barbare par la fréquentation des barbares, & que ceux-cy ſe ſont arreſtez au ſeul article de la proceſſion du S. Eſprit.* M. Arnaud meſme dit, *que l'on remarquoit dans les Grecs de ce temps-là*

De perp conſ. lib. 3. cap. 12.

Livre 2. c. 10. pag. 200.

CH. III. (il parle du douziéme siécle) *deux sortes de dispositions, que les uns soûtenoient qu'on devoit traiter les Latins d'hérétiques ; mais que les autres blâmoient cet emportement.* Mais à-l'égard mesme des plus rigides, il ne faut pas douter qu'ils ne se soient contentez de s'attacher particulierement aux points qui estoient déja formellement en contestation entre les deux Eglises, & qui avoient déja servy de fondemens à la séparation, entre lesquels les principaux estoient celuy de la procession du S. Esprit, & celuy des Azymes. La fermeté qu'ils témoignoient, à-l'égard de ces articles, les exposoit assez à la haine, & aux mauvais traitemens des Empereurs, pour leur oster l'envie de descendre jusqu'à l'examen de toutes les autres différences qui n'avoient pas encore éclaté en disputes de part & d'autre.

Il ne faut pas mesme douter que plusieurs ne condescendissent aux volontez des Empereurs, par cette considération, que quoy qu'ils se réünissent avec l'Eglise Romaine, ils ne changeroient pourtant rien ni en l'essence de la Religion, ni dans leurs cérémonies, ni dans la forme du gouvernement Ecclésiastique, & qu'il n'y avoit point de mal à tromper les Latins par ce fantôme d'union qui ne seroit rien au fond, mais dont ils tireroient, cependant, beaucoup d'avantage dans leurs affaires. C'est la raison principale que Michel Paléologue représentoit fortement à son Clergé, comme Pachimere le rapporte ; *Il leur déclaroit*, dit-il, *que la seule cause qui l'avoit porté à rechercher cette paix avec l'Eglise Latine, estoit de détourner les funestes & cruelles guerres qui les menaçoient, & d'épargner le sang de ses*

Hist. l. 5. c. 18.

sujets. Qu'au-reste, ils fussent assurez, que mesme aprés la réünion, leur Eglise demeureroit dans le mesme état qu'auparavant, sans aucune innovation ; que luy-mesme y prendroit bien garde. Que toute cette reconciliation avec l'Eglise Romaine, se réduisoit à ces trois articles, la Primauté, l'Appellation, & la Commémoration ; & que tous ces trois articles s'en alloient en fumée, à les bien considérer. Car quand est-ce, disoit-il, que le Pape viendra à Constantinople, pour prendre possession de sa Présidence ? Qui est-ce qui interjettera des appels pour les aller faire vuider dans un pays si éloigné, qui voudra courre pour cela les mers ? Et quant à la commémoration du Pape dans nostre Temple Patriarchal, & dans l'autre grand Temple que vous avez, lors que le Patriarche y officiera, estant sages comme vous estes, cela vous peut-il paroistre si étrange ? Ignorez-vous que les Peres ont souvent usé de dispensation, & qu'ils se sont souvent accommodez pour un avantage public? Pachymere ajoûte, qu'il-y-en eut en effet quelques-uns qui relâchérent les deux premiers articles de la Primauté, & des Appellations, par cette raison que le Pape n'en auroit que l'ombre, & le nom, sans jamais joüir de la chose mesme.

Mais, enfin, il ne faut pas douter que toute cette conduite des Empereurs, ne donnast aux Latins beaucoup de courage, & de hardiesse, pour travailler, d'une commune main, à insinuër leurs créances, & leurs cultes, dans l'esprit non seulement des peuples, mais aussi des Ecclésiastiques, sous prétexte de les instruire, & de les rendre capables de cette union. On n'ignore pas ce que le zéle de la Religion peut faire, & sur tout,

CH. III. lors qu'il est approuvé par les Puissances, & secondé par l'espérance de faire des progrés. Car, alors, le zéle est comme un esprit général qui se répand par tout, chacun en veut estre animé, & l'on ne songe grands & petits, qu'aux moyens de faire quelque conqueste. Si l'Eglise Gréque ne fust demeurée dans cet état que quelques années, on pourroit dire que ce n'auroit esté que des efforts passagers, qui n'auroient pas eu le tems de faire de grands effets : Mais il est certain que depuis la fin de l'onziéme siécle, c'est-à-dire, depuis la derniére condamnation de Bérenger, jusqu'à maintenant, elle a esté presque toûjours comme sous le joug des Latins, & qu'ils ont eu toutes les ouvertures du monde les plus favorables pour y faire entrer le dogme de la transsubstanciation ; & c'est un espéce de miracle s'ils n'en sont venus à-bout. Car quand on a affaire à un peuple ignorant, & grossier en matiére de Religion, comme sont les Grecs depuis bien longtems, qu'on a avec eux un commerce ordinaire & familier, qu'on a en main tous les moyens les plus propres, comme la force, l'autorité, la douceur, la voye de l'instruction, la crainte, & l'espérance, & que d'ailleurs on se trouve soûtenu par leurs propres Empereurs, par leurs Patriarches mesmes, par leurs Evesques, bien loin qu'il soit difficile de faire ce qu'on veut, il est au contraire bien difficile qu'on ne le fasse pas. D'où il s'ensuit, que quand M. Arnaud nous feroit voir la transsubstanciation, & l'adoration de l'Eucharistie, établies parmy les Grecs depuis l'onziéme siécle, sa preuve seroit vaine, inutile & de nulle conséquence, pour le fond de nostre dispute ; car

on pourroit toûjours répondre, qu'elle leur auroit esté communiquée par les Latins, & les voyes de cette communication ne seroient pas difficiles à comprendre. M. Arnaud a bien vû la vérité de ce que je dis; & c'est pourquoy il a voulu luy-mesme rapporter la plus grande partie de ces histoires que je viens de toucher: Mais il les a rapportées sous d'autres veuës, pour en tirer des conclusions inutiles, & frivoles, afin de nous dérober, par ce moyen, le juste & naturel usage que nous en devons faire. C'est-là son illusion, semblable à celle que nous avons veuë dans le Chapitre précédent. On détruira dans la suite les prétenduës conséquences qu'il en veut tirer, il suffit maintenant de faire remarquer le tour qu'il a pris, pour empécher qu'on ne voye ce à quoy l'esprit se porteroit de luy-mesme s'il agissoit naturellement, & sans aucune méditation. Car je ne croy pas qu'il-y-ait homme de bon sens qui ne juge que si ces doctrines ne paroissent pas dans l'Eglise Gréque, avant tous ces desordres, quand elles y paroistroient ensuite, il faudroit dire nécessairement, qu'elles s'y seroient introduites par là. C'est une conclusion qui n'oblige pas à faire de grands efforts pour l'appuyer.

CHAPITRE IV.

Que les Moynes & les autres Missionnaires, dont on a remply l'Orient, depuis fort long-tems, rendent inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la créance de ces peuples, Quatriéme illusion de M. Arnaud.

LA quatriéme illusion de M. Arnaud consiste à nous avoir caché les soins qu'on a pris, depuis plusieurs siécles, de remplir la Gréce, l'Asie, l'Egypte, l'Ethiopie, les Indes, & en un mot, tous les pays où il-y-a des peuples qui font profession du Christianisme, de Religieux, ou d'autres personnes Ecclésiastiques, envoyez exprés pour y planter la Religion Romaine, & d'y établir mesme des Missions fixes avec ordre de travailler de toute leur force à l'instruction, & à la réduction de ces Schismatiques. Cette illusion n'est pas de petite importance; car elle nous dérobe une connoissance sans laquelle il n'est pas possible de faire un jugement solide & équitable de toute cette dispute. Et en vérité, il-y-a sujet d'admirer de plus-en plus les adresses de M. Arnaud. Car quand il-y-a des faits historiques qui nous sont favorables, s'ils sont d'une connoissance si publique qu'il seroit inutile de les vouloir cacher, il les produit, mais en les produisant, il les détourne à un autre usage, pour faire perdre la conséquence que nous en pourrions tirer; & si ce sont des faits moins connus, & qu'il les puisse taire, sans choquer les lumieres de tout le monde, son adresse

consiste ou à n'en point parler du tout, ou à n'en dire qu'un mot en passant, afin qu'on n'y fasse aucune réfléxion. Il a suivy cette derniere voye à l'égard des Missions. Il a vû qu'on ne pouvoit pénétrer dans ce mystére, sans reconnoistre aussi-tost la foiblesse & l'inutilité de sa preuve tirée des Eglises Schismatiques ; & c'est pour cela qu'il a trouvé-bon de n'en rien dire, ou d'en parler, au moins, si légérement, qu'on n'y prist pas-garde, de-peur qu'on ne l'accusast d'avoir découvert le secret, & d'avoir luy-mesme renversé tout ce qu'il prétendoit établir. Mais comme il ne doit pas s'attribuër ce droit, que sa parole & son silence soient les bornes de la curiosité des hommes, & qu'il ne faille savoir que ce qu'il dit, sans songer à rien au de-là, il ne doit pas aussi trouver-mauvais que je rapporte à mon tour des choses qu'il a voulu tenir cachées.

Je dis donc, que depuis que les Latins conquirent la Terre Sainte, & qu'en suite, ils se rendirent maistres de l'Empire des Grecs, toute la Gréce, & toutes les autres Nations de l'Orient, ont esté remplies de Moynes, ou de Missionnaires, qui n'ont eu autre but, ni autre occupation, que d'insinuër les doctrines, & les cultes de l'Eglise Romaine, dans ces pays-là. M. Arnaud, qui tourne souvent les choses en un mauvais sens, ne manquera pas de dire, que j'ay tort de vouloir blâmer cette conduite, qui n'est qu'un effet du zéle que les Latins ont eu pour leur Religion, & qu'il est assez naturel à des personnes persuadées de la vérité de leurs créances, de faire tout ce qu'ils peuvent pour ramener des Schismatiques, ou des Heretiques, au giron de leur Eglise. J'en de-

meure d'accord, & je ne blâme pas aussi les efforts que l'Eglise Romaine a faits à cet égard, pour s'acquerir ces peuples. Elle croit qu'ils sont dans l'erreur, & elle les en veut tirer, il-n'y-a rien jusques-là qui ne soit de la charité, & de la justice commune; & si vous en exceptez quelques moyens artificieux, dont les Missionnaires se servent, & qui sentent un peu trop la supercherie mondaine, je ne croy pas qu'on les doive blâmer de ce qu'ils travaillent à la propagation de leur foy, hors de laquelle ils estiment qu'il-n'y-a point de salut.

Mon dessein n'est donc pas de choquer les Missions, je ne suis pas assez injuste pour cela. Mais je ne puis souffrir que M. Arnaud, qui n'ignore pas ce que les Moynes & les Missionnaires ont fait, & ce qu'ils font encore dans l'Orient, veüille nous prouver la perpétuité des créances de l'Eglise Romaine par cette raison, qu'elles se trouvent établies parmy ces peuples. Car puis qu'on travaille depuis un tems immémorial à la réduction de ces pauvres gens, & qu'on y employe tous les moyens imaginables, comment peut-on soûtenir aujourduy que s'ils croyent la transsubstanciation, il s'ensuit qu'elle est du premier établissement de la Religion Chrétienne? Qui ne voit que cette conséquence est frivole, & que jamais preuve ne fut ni plus vaine, ni plus captieuse que celle-là? Qu'on appelle donc l'employ des Missionnaires une réduction, une instruction, une conversion; je n'en disputeray pas maintenant, on luy peut donner le nom qu'on voudra; mais que M. Arnaud nous veüille persuader que si les Grecs & les autres Chrétiens Orientaux à l'égard de

qui les Missionnaires ont tant travaillé, croyent la transsubstanciation, il faut que la transsubstanciation soit de toute ancienneté dans l'Eglise, c'est une maniére d'argumenter que j'appelle trompeuse & illusoire. Car il ne faut pas estre fort habile en matiere de raisonnement, pour reconnoistre que si ces gens-là croyoient la transsubstanciation ce seroit parce que les Missionnaires la leur auroient enseignée, à moins qu'on nous fit voir d'ailleurs qu'ils la croyoient avant que les Missionnaires fussent parmy eux. Voilà dequoy il s'agit dans ce chapitre. La conséquence que je prétens tirer de ce fait, est évidente d'elle-mesme, & il ne faut que bien établir le fait mesme que je mets en avant touchant l'employ des Moines & des Missionnaires dans le Levant.

Premiérement donc, il ne faut pas douter qu'aprés la conqueste de la Terre Sainte, la Palestine & la Syrie n'ayent esté remplies d'un tres-grand nombre de Moines de toute sorte d'ordres. M. Arnaud luy-mesme le reconnoist, & il allégue, sur ce sujet, le témoignage de Jacques de Vitry qui dit, *que de toutes les parties du monde, de toute tribu, de toute langue qui est sous le Ciel, des personnes touchées de Dieu venoient en foule à la Terre Sainte, y estant comme attirez par l'odeur de ces saints & vénérables lieux; qu'on y réparoit les anciennes Eglises, qu'on en bastissoit de nouvelles, & qu'on fondoit des Monasteres de Réguliers en divers lieux, par la libéralité des Princes.* En effet, Guillaume de Tyr nomme des Abbez & des Prieurs qui assisterent à quelques Conciles tenus à Napoli ville de Samarie, & à Antioche. Il en marque mesme quelques-uns qui signérent les

Liv. 2. ch. 10. page 194.

Guill. Tyr. lib. 12. c. 13. & l. 15. c. 16. & li. 12. c. 25.

CH. IV. conventions passées entre les Venitiens, & le Patriarche de Jerusalem. M. Arnaud luy-mesme dit, *qu'on y bastit des Monasteres de l'ordre de Cisteaux, de S. Norbert, & de S. Benoist, en plusieurs lieux propres pour cela.*

Liv. 2. ch. 10. pag. 195.

Il ne faut pas aussi douter qu'apres que les Latins se furent rendus maistres de la Gréce, les Moines ne s'y répandissent de tous costez, & M. Arnaud en convient. *La Gréce*, dit-il, *estoit alors remplie de Dominicains, & de Freres mineurs, c'est-à-dire d'Inquisiteurs, qui avoient souvent fait cét office en France, & en Allemagne.* Il ajoûte, que le Pape les avoit chargez de conférer avec les Grecs, & d'examiner leur doctrine; ce qui n'est pas difficile à croire.

Liv. 3. ch. 7. pag. 294.

L'an 1177. selon Baronius, le Pape Alexandre III. envoya un certain Médecin, nommé Philippe, dans l'Etiopie, pour la conversion des Chrétiens de ce pays-là, & pour leur enseigner la Religion Romaine.

Baron. ad ann. 1177.

Peu de tems aprés, Innocent III. parvint au Papat, & d'abord, un de ses plus grans soins, comme le rapporte Raynaldus, fut de travailler à ramener les Hérétiques, & les Schismatiques, à l'obeïssance de son siége. Il envoya, pour cét effet, Jean & Simon en Dioclie, & en Dalmatie, quelques autres dans la Bulgarie, Albert & Albertin à Constantinople, & l'Archevesque de Mayence dans l'Arménie.

Raynald. ad ann. 1199. num. 55.

Ibid. num. 58. 59. 65.

Gregoire IX. son Successeur continua le mesme dessein. Raynaldus dit, que de son tems toute l'Asie estoit pleine de Religieux, qui alloient préchant de lieu-en lieu. Il rapporte la lettre qu'un Dominicain, nommé Philippe, écrivit au

Raynald. ad ann. 1233. num. 23. 24. Idem ad ann. 1237. nu. 87.

Pape, par laquelle il luy rendoit conte des progrés qu'il avoit faits en la conversion du Patriarche des Jacobites Orientaux, de deux Archevesques, l'un Jacobite, & l'autre Nestorien, du Patriarche mesme des Nestoriens, & d'un autre Patriarche des Jacobites, qui estoit en Egypte. Il ajoûtoit, que toutes ces Nations, savoir les Chrétiens de la Chaldée, de la Médie, de la Perse, de l'Arménie, de la Syrie, de la Phenicie, de l'Inde, de l'Etiopie, de la Libye, & de l'Egypte, acquiesçoient à leurs prédications, & qu'il n'y avoit que les Grecs qui persévéroient en leur malice, & qui contredisoient partout à l'Eglise Romaine, soit ouvertement, soit en cachette, en blasphemant contre tous ses Sacremens.

Innocent IV. qui succéda à Grégoire, écrivit au Prince de Bulgarie, & le solicita d'embrasser la Religion des Latins, & pour cét effet, il luy envoya quelques Moines d'entre les Freres Mineurs, le priant de les recevoir favorablement & d'ajoûter-foy à leurs discours. L'an 1246. il envoya Frere Ascelin, Simon de S. Quentin, Alexandre, & Albert, de l'ordre des Prescheurs, & Jean du Plan Carpin, avec Frere Benoist Polonois, de l'ordre de S. François, vers les Tartares, pour les exhorter à recevoir la Foy Chrétienne; Ils passérent par la Russie, & rendirent au Duc Daniel, à Basile son Frere, & aux Evesques du pays, des lettres du Pape, qui les conjuroit de quitter la Religion Gréque qu'ils professoient, & de se réünir à l'Eglise Romaine; Ils travaillérent eux-mesmes de tout leur pouvoir pour les y porter, & le succés de leur négociation fut, que les Russes députerent vers Opizon, qui estoit alors

Raynald ad ann. 1245. num. 11.

Idem ad ann. 1246.

Voyages de Jean du Plan Carpin ch. 5. & ch. 24.

Légat du Pape dans la Pologne, offrant de se soûmettre au siége de Rome, pourvû que le Pape voulust ériger leur pays en Royaume, & donner la Couronne Royale à leur Duc. Opizon les receut avec joye leur accordant tout ce qu'ils demandoient. Le Pape leur envoya l'Archevesque de Prusse en qualité de Légat, & ordonna, pour les instruire en la Religion Romaine, une Mission composée tant de Prestres Seculiers, que de Religieux de l'ordre des Prescheurs, & des Freres Mineurs, entre lesquels un certain Alexius, frere Prescheur, fut particuliérement choisi, pour demeurer auprés du Prince. L'Archevesque de Prusse reconcilia le Roy Daniel, son Frere Basile, ou Basilique, Roy de Laudemirie, de mesme que leurs peuples, à l'Eglise Romaine.

Raynald. ad ann. 1147. num. 30. & ad ann. 1253. num. 38.

Mais pendant qu'Innocent travailloit pour la conversion des Russes, il ne négligeoit pas celle des autres Chrétiens qui estoient en Orient. *Il s'employoit*, dit Raynaldus, *avec beaucoup de soin à reduire les autres peuples, quelques éloignez qu'ils fussent aux extrémitez de l'Orient, & pour y parvenir, il leur envoyoit des Religieux ardens pour la propagation de la Foy, & qui avoient du savoir, lesquels il honoroit du titre de Légats Apostoliques.* Il ajoûte, qu'il donna à Laurens son penitencier, une commission tres-ample, pour la mesme fin, luy ordonnant d'avoir soin de l'Arménie, de l'Iconie, de la Turquie, de la Gréce, de la Babylone, & de travailler à gagner les Grecs qui estoient dans les Patriarchats d'Antioche, & de Jerusalem, & dans le Royaume de Chypre, aussi bien que les Jacobites, les Maronites & les Nestoriens.

L'an 1253. le mesme Innocent IV. envoya Frere Guillaume de Rubruquis, & Bartelemy de Crémone, deux Moines de l'ordre des Freres Mineurs, en Tartarie, où ils trouverent beaucoup de Chrétiens de Religion Gréque, & Nestorienne, à la reduction desquels ils s'employerent de tout leur pouvoir.

CH. IV. Voyage de Frere Guill. de Rubruq. ch. 1. &c.

Urbain IV. marchant sur les traces de ses prédécesseurs, envoya l'an 1264. Nicolas Evesque de Crotone, avec Gerard, & Raynier, Moines de l'Ordre des Freres Mineurs, vers Michel Paléologue Empereur des Grecs, qui avoit repris Constantinople, *afin,* dit Raynaldus, *de l'instruire en la Foy Orthodoxe, & de ramener les Grecs à l'obeïssance du Siége Apostolique.* Il paroist par des Lettres de Clement son successeur, qu'Urbain avoit encore envoyé d'autres Moines à Constantinople, pour le mesme dessein, savoir, Simon, Pierre de Moras, Pierre de Crista, & Boniface; & Clement mesme y envoya des Dominicains.

Raynald. ad ann. 1264. num. 64.65.

Raynald. ad ann. 1267. num 73. Ibid. num. 81.

L'an 1276. deux Evesques, & deux Freres Prescheurs, allérent en Gréce, par ordre du Pape Jean XXI. pour instruire de plus en plus les Grecs, & pour les confirmer dans l'obeïssance du Siége Romain, auquel l'Empereur Michel Paléologue les avoit obligez de se soûmettre.

Idem ad ann. 1276. num. 45. & ad ann. 1277. num. 10. 21.

Peu de tems aprés, il y eut une autre Mission de Freres Mineurs qui allérent vers les Tartares, pour instruire plus-à plein des articles de la Foy Romaine, ceux d'entr'eux qui avoient embrassé le Christianisme. Ce fut l'an 1278. sous le Pape Nicolas III.

Idem ad ann. 1278. num. 17. 18. &c.

Sur la fin du siécle, Nicolas IV. en envoya de mesme dans l'Esclavonie, pour la réduction de ces

Idem ad ann. 1288. num. 29. 30. 31.

CH. IV. peuples qui professoient la Religion Gréque; l'Historien Raynaldus assure que ce Pape se servit particuliérement des Dominicains, & qu'il les envoya précher par tout l'Orient, dans la Gréce, dans la Bulgarie, dans la Valachie, aux Syriens, aux Ibéres, aux Allains, aux Russiens, aux Jacobites, aux Ethiopiens, aux Nestoriens, aux Georgiens, aux Arméniens, aux Indiens, aux Chrétiens Tartares, & généralement à toutes les nations étrangéres, séparées de l'Eglise Romaine. Que pour cela mesme, il se servoit aussi des Freres Mineurs, de l'ordre desquels il avoit esté, qu'il envoya à quelques Evesques d'Orient, une formule de foy, selon laquelle il vouloit qu'on instruisist les peuples; & qu'il recommandoit soigneusement ses Missionnaires aux Princes, & aux Roys, afin qu'ils fissent plus de fruit, estant plus considerez.

Ibid. num. 32.

Ibid. nu. 33.

Boniface VIII. renouvela ces Missions générales de l'Orient, & pour les animer davantage à s'acquiter de leur employ, il augmenta leurs priviléges d'une maniére tres-considérable. Ce fut l'an 1299. Elles continüérent sous les Papes suivans, comme il paroist par les Lettres que Jean XXII. leur adressa l'an 1318. où il rend graces à Dieu des progrés que faisoient les Freres Précheurs, & il les exhorte de continuer. La mesme chose paroist par d'autres lettres de Grégoire XI. sur la fin du quatorsiéme siécle.

Idem ad ann. 1299. nu. 39. 40. 41.

Idem ad ann. 1310. num. 7.

Idem ad ann. 1374. num 7.

On trouve encore deux anciennes Relations des voyages de deux Dominicains, l'un nommé Frere Bieul, & l'autre Frere Oderic, qui allérent par le commandement du Pape, précher dans l'Orient. La premiére ne marque pas le tems;

Histoire merveilleuse du grand Cham de Tartarie Paris 1529. Fol. 40.

mais j'estime qu'il la faut rapporter au commencement de ce siécle-là, c'est-à-dire, du quatorziéme; Car il y est parlé de la mort d'Argon Roy des Tartares, qui n'arriva que sur la fin du treiziéme. La seconde est de l'an 1330. Il paroist par la premiére, qu'il y-avoit dés ce tems-là, des maisons de Dominicains établies dans l'Assyrie, pour la conversion des Schismatiques. *Nous en vismes droite voye*, dit l'Auteur, *jusques en la noble Cité de Baudas, & vindrent à l'encontre de nous jusques au dehors de la Cité les Freres de nostre Ordre des Freres Preschears qui là demeurent, & nous reçurent à tres-grande joye.* Et par la seconde, il paroist aussi que des Freres Mineurs Missionnaires avoient dé-ja pénétré jusques dans les Indes; car il-y- est parlé de trois Freres, qui apres avoir long-temps disputé contre les Nestoriens, furent mis-à-mort pour avoir parlé fortement contre Mahomet.

Fol. 43.

Fol. 55.

L'an 1369. Urbain V. envoya des Freres Mineurs parmy toutes ces Nations, avec le mesme ordre d'y précher, & d'y avancer la foy Catholique. Il envoya aussi quatre Evesques dans l'Albanie, & dans les Provinces voisines, pour réduire ces peuples Schismatiques à son obeïssance. Il prit le mesme soin pour l'instruction des Russes, des Moldaves, & des Valaques, ausquels il destina vingt-cinq Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs. Antoine Evesque de Miléve eut ordre d'aller instruire les Géorgiens, & les autres Chrétiens Orientaux, avec vingt-cinq autres Moines qu'on luy donna.

Raynald. ad ann. 1369. num. 14.

Raynald. ad ann. 1370. num. 8.

Ibid.

Sous Gregoire XI. on établit plusieurs Convens dans la Bosnie, & dans la Rascie, pour le

Idem ad ann. 1372. nu 32.

CH. IV. mesme dessein de la conversion des Schismatiques. Ce Pape amplifia les priviléges des Missionnaires d'Orient, mais ce fut à condition qu'ils demeureroient en ce pays-là, sans songer à revenir en Occident, sur peine d'estre privez de tous les droits qu'on leur attribuoit.

Idem ad ann. 1418. num. 19. 20.

Dans le quinziéme Siécle, Martin V. reprit le soin des Missions, qui avoit esté en quelque sorte interrompu durant les troubles de ce grand Schisme qui commença sous Urbain VI. l'an 1378. & qui ne finit qu'au Concile de Constance assemblé l'an 1414. où Martin fut élû. Il établit le Roy de Pologne pour son Vicaire, dans toute l'étenduë de son Royaume; afin qu'il travaillast à la reduction des Grecs, luy donnant pour cela toute sorte d'autorité sur les Ecclesiastiques & sur les Moines. Il fit la mesme chose à l'égard du Duc de Lituanie, a qui, aussi, il donna charge expresse de travailler à la propagation de la Religion Catolique, le revestant de toute l'autorité nécéssaire pour cét employ.

Idem ad ann. 143. num. 29.

Eugene IV. successeur de Martin, dressa une nouvelle Mission composée d'un Evesque, & de vingt Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, lesquels il envoya dans l'Asie, pour l'exaltation de la Foy Romaine, & pour l'instruction particuliére des Chrétiens qui habitoient dans les Monts Caspiens. Il employa Gregoire Archevesque de Moldoblachie, qui estoit un Grec Latinizé pour la réduction des Bulgares, des Valaques, des Moldaves, luy recommandant de s'attacher à cela, avec toute l'ardeur, & toute la diligence dont il seroit capable. Il envoya en Chypre André Archevesque de Colosse, pour amener à son

Idem ad ann. 1436. nu. 27.

Idem ad. ann. 1445. num, 20, 21.

obeïssance

obeïssance les Chrétiens de différentes Sectes qui s'estoient habituez dans cette Isle, les Nestoriens, les Arméniens, les Cophtes; les Chaldéens, les Jacobites, avec les Grecs qui en estoient les naturels habitans.

Dans le seiziéme Siécle les Portugais s'estant établis dans les Indes Orientales, chacun sait qu'ils y établirent aussi des Seminaires, & des Missions, en plusieurs lieux, & qu'ils y travaillérent de tout leur pouvoir à l'instruction des Ethiopiens, des Nestoriens, & des autres sectes Chrétiennes qui sont en ce pays-là.

Leon X. envoya des gens pour l'instruction des Russes & des Moscovites; il prit le mesme soin pour les Abyssins, & pour les Maronites; car ces derniers, bien qu'ils fussent soûmis à l'Eglise Romaine, ne laissoient pas de conserver leurs anciennes erreurs.

Idem ad ann. 1514. nu. 87. 101. 102. & ad ann. 1519. num. 60. Spondan. ann. Eccl. ad ann. 1531. num. 13. Raynald. ad ann. 1525. num. 67. & 73.

Clement VII. receut un Ambassadeur de la part de Basile Duc de Moscovie, & envoya vers ce Duc un Legat pour traiter l'affaire de sa réünion à l'Eglise Romaine. Ce fut l'an 1531. selon Spondanus; Raynaldus le rapporte à l'an 1525.

Enfin, si l'on veut savoir quel est encore aujourd'huy à cét égard, l'état de tout l'Orient, il ne sera pas difficile de s'en éclaircir, les Missionnaires s'y estant tellement multipliez, qu'à peine y a-t-il aucun lieu où ils ne se soient établis, & où ils ne déployent tout ce qu'ils ont de savoir, & d'industrie, non pour la conversion des infidéles; car c'est à quoy ils ne peuvent songer; mais pour la conqueste des Schismatiques, & pour insinuer la Religion Romaine parmy ces peuples ignorans & grossiers, qui font encore profession du Christianisme.

CH. IV.

La Terre Sainte liv. 2. chap. 3.

Eugene Roger, Recollet, Missionnaire de Barbarie, dans sa Terre Sainte, *dit que ceux de son Ordre se sont maintenus dans la Palestine, depuis l'an 1333. jusqu'à aujourduy, & qu'ils ont* deux Convens à Jerusalem, un à Betlehem, un à Nazaret, un à Ramatha, un à S. Jean d'Acre, un à Sydon, six dans l'Egypte, deux dans l'Isle de Chypre, un à Alep, un à Damas, deux au Mont-Liban, un à Alexandrette, & un à Constantinople.

Syrie Sainte ch. 1. & 3.

Joseph Besson Jesuite, dans sa Syrie Sainte dit, que ceux de sa Compagnie, ont dans la Syrie seule cinq Missions, savoir à Tripoly, à Sidon, à Damas, à Alep, & au Quesroan, & qu'ils s'y sont établis depuis l'an 1625. qu'ils y furent envoyez par l'ordre d'Urbain VIII.

François-Richard, dans sa Rélation de l'Isle de Sant-Eriny, prend la chose d'un peu plus haut.

Dans sa Lettre au Clergé de France.

Depuis qu'on a cessé, dit-il, *de secourir cette pauvre Eglise Orientale par les Armes, nos Roys ont continué de la secourir par des moyens qui n'ont pas esté de si grans frais, & qui n'ont pas fait tant de bruit; mais qui n'ont pas esté moins utiles au salut des ames, qui est le premier but où il faut viser en pareilles entreprises.* Et un peu aprés, *nostre Compagnie entretenuë en ce pays-là par la providence de Dieu, & par les charitez des fidéles, n'a pas laissé de continuer ses services à cette Eglise abandonnée. Et afin que le fruit de ses travaux ne fust pas renfermé dans les murailles de Constantinople, elle est étenduë à Thessalonique, Patras, Athenes, Napli de Romanie, Milo, Paros où elle a séjourné quelque tems, & s'est établie à Smyrne, à Scio, à Naxie, à Négrepont, à Sant-Eriny, sans parler de la Syrie, où*

elle à quatre autres résidences, savoir, en Alep, à Damas, à Seide, à Tripoly. Elle fait maintenant des desseins pour le Mont Athos, & pour tous les autres lieux où regnent le schisme, & l'hérésie. Elle n'aura pas peu à faire, ayant à défricher tant de pays, à combattre tant d'erreurs, à corriger tant d'abus que l'ignorance & l'hérésie ont introduites parmy ces peuples.

M. Thevenot nous apprend, qu'il-y-a dans l'Isle d'Andra un Convent de Capucins *qui apportent*, dit-il, *un grand soulagement à l'Evesque par leurs prédications*, & parlant de l'Isle de Chio, il dit, *qu'outre les Jesuites, qui y ont une Eglise, & un Collége, il-y-a aussi des Capucins qui enseignent les lettres humaines & la doctrine Chrétienne*, & que de plus, *il-y-a des Iacobins, & des Cordeliers, qui ont tous de belles Eglises.* Il dit de mesme, que dans l'Isle de Nixia, il-y-a des Jesuites, des Recollets, & des Capucins, qui y font de grands progrés pour la Foy Catholique. Outre les Jesuites & les Capucins qui sont, selon le Sieur Thevenot, dans l'Isle de Chio, le Sieur Stochove y met encore des Carmes.

Voyages de Thevenot part. 1. ch 13. & ch. 61. & ch. 66.

Le Voyage du Sieur Stochove pag. 225.

A Smyrne, il-y-a des Capucins, & des Iesuites, dit le Sieur de la Boulaye-le Goux, & Villamont remarque que dans l'Isle de Cephalonie, & dans celle de Zante, il-y-a des Religieux de l'ordre de S. François.

La Boulaye le Goux part. 1. ch. 9. pag. 20.

On sait qu'il-y-a des Jesuites établis depuis l'an 1609. à Constantinople. *Les PP. Iesuites*, dit le Sieur Stochove, *ont l'Eglise de S. Benoist, où ils sont bien accommodez, ayant un tres-beau Iardin, l'Eglise, quoy que petite, est fort belle, estant toute revestuë d'une belle Mosaïque. Ces PP.* ajoûte-t-il,

Voyages de Villamont liv. 2. ch. 4. Voyage du Sieur Stochove pag. 98.

CH. IV. *y font un merveilleux fruit parmy les Hérétiques, & Schismatiques, les instruisant dans la Foy Catholique, Apostolique, & Romaine.* Mais outre les Jesuites, il-y-a des Jacobins, & des Cordeliers. *Les Cordeliers,* dit le S. du Loir voyageur, *sont encore à Sainte Marie, les Iacobins à S. Pierre, & les Iesuites à S. Benoist, qui est une tres-jolie Eglise, peinte de Mosaiques plus riches que bien faites.* On sait aussi qu'il-y-a des Missionnaires dans Hispaham en Perse & qu'ils s'étendent jusques dans les lieux circonvoisins où il-y-a des Arméniens. *Nous n'avons point vû de ville en nostre route,* dit le Sieur de Bourges dans la Rélation qu'il a faite du voyage de M. de Beryte parlant d'Hispaham, *qui soit pourveuë de meilleurs Missionnaires, les RR. PP. Augustins Portugais, les RR. PP. Capucins; les RR. PP. Carmes, & les RR. PP. Iesuites s'y sont successivement établis, depuis quelques années; & par la permission du Prince, ils y exercent, avec assez de liberté, leurs fonctions. Les RR. PP. Iesuites s'estant établis à Iulfa, petite ville distante d'une lieuë d'Hispaham, toute composée d'Arméniens, ont une commodité particuliere pour la conversion des Schismatiques.* Il dit aussi, qu'il y-a à Surate une Mission de Capucins François, & une autre à Babylone, & parlant des derniers, *Ce sont,* dit-il, *les seuls Missionnaires qui soient en cette ville. Nous sommes témoins de l'estime que l'on a pour eux, & du fruit qu'ils y font, travaillant à ramener à la Sainte Eglise les Arméniens, Iacobites, & Nestoriens.*

Voyages du Sieur Loir pag. 67.

Ch. 4. pag. 86.

Ch. 6. pag. 98.

Ch. 1. pag. 46.

Je ne diray rien des Missions des Indes, ny de celles de l'Ethiopie, car les Relations en sont publiques, & connuës de tout le monde. On peut

lire ce qu'en ont écrit Jean-Pierre Maffée, & du Iaric, Jesuites dans leurs Histoires des Indes. On peut lire aussi les Relations d'Ethiopie tirées des lettres écrites au General des Jesuites Vitelleschy, & une autre histoire des Indes Orientales imprimée à Arras l'an 1628. Il me suffit, sans aller plus-avant, de faire remarquer, combien est trompeuse & illusoire cette maniere d'argumenmenter de M. Arnaud, qui prétend prouver la Perpétuité de sa Foy par le témoignage des Eglises Schismatiques. Car aprés ce que je viens de representer, & que j'ay fidelement tiré d'Auteurs non suspects à l'Eglise Romaine, quelle assurance peut-on avoir que le dogme de la transsubstanciation, quand il se trouveroit étably parmy ces peuples, ne leur auroit point esté communiqué par tant de Missionnaires, dont on se sert depuis un si long-tems, pour leur inspirer les créances, & les cultes des Latins? Il faudroit, ce me semble, pour donner quelque couleur à cette preuve, nous faire voir que les sources dont ils ont puisé leur Christianisme n'ont pas esté alterées, qu'elles ont coulé purement, & sans aucun trouble jusqu'à-maintenant, ou, du moins, il faudroit mettre à-part tout le tems de Missions, & remonter aux siécles qui les ont précédées, si l'on vouloit agir de bonne-foy; car s'il ne nous paroist pas que ces Schismatiques ayent crû de l'Eucharistie ce que l'Eglise Romaine en croit, avant qu'on prist tous ces soins pour leur instruction, & pour leur réduction, quelle apparence y-a-t-il que nous nous laissions surprendre à un argument si frivole? Je veux que je me sois trompé, lors que j'ay assuré qu'aucune de ces Nations qui font pro-

CH. IV. fession de la Religion Chrétienne, & qui ne sont pas soûmises au Pape, ne conçoit la transsubstanciation entre les articles de sa créance, ny l'adoration de l'Eucharistie entre ses cultes. M. Arnaud s'imagineroit-il que mon erreur fist aucun préjudice à ma cause, ou qu'elle autorisast la conséquence qu'il prétend tirer de son principe ? Il y auroit à-mon-avis trop d'injustice dans cette prétention. Car si les Grecs, & les autres Societez Orientales, croyent, ou ne croyent pas, la transsubstanciation, c'est-une question entre luy & moy, à laquelle la cause que je défens n'a point d'intérest, & à cét égard, il ne pourroit tout-au-plus espérer qu'une victoire personnelle sur moy, & non sur ma cause, pendant qu'on luy contestera la conséquence qu'il en veut tirer, savoir que la transsubstanciation est perpetuelle dans l'Eglise, ou, pour mieux dire, pendant qu'on luy fera voir la foiblesse & la nullité de sa conclusion. D'où il s'ensuit, qu'il ne devoit pas passer aussi légérement qu'il a fait sur un point de cette importance, duquel dépend toute la force de sa preuve, & que l'on pourroit bien se plaindre dans l'Eglise Romaine de ce qu'il a fait voir dans sa conduite plus d'amour pour sa propre gloire, que pour celle de cette Eglise. Pour ce qui me regarde, j'espére de rendre bon conte au public de ce que j'ay nié; mais si je l'avois mal-nié, je n'aurois pas de honte d'en faire une solennelle retractation, & je n'apprehenderois pourtant pas que ma retractation nuisist en aucune sorte à ma cause, parce qu'en effet, je ne croy pas qu'il s'ensuive qu'une doctrine soit perpetuelle dans la Religion, encore que les Eglises Schismatiques

l'ayent commune avec les Latins. C'est cette suite qu'il faloit prouver, aussi-bien que le principe, si l'on eust voulu aller droit, & disputer d'une maniére qui satisfist les personnes solides, & judicieuses. Et pour cét effet, il faloit rapporter de bonne-foy toute cette histoire des Missions que je viens de représenter dans ce chapitre. Car je ne puis comprendre comment M. Arnaud s'est pû imaginer que la sincérité ne seroit pas choquée, quand il tairoit, comme il a fait, une Histoire si importante ; & si nécessaire pour bien juger de toute cette dispute, puisque d'ailleurs elle ne luy pouvoit pas estre inconnuë. S'il l'a crû ainsi il faut dire qu'il s'est fait une espéce de bonne-foy fort singuliére, & fort éloignée de celles des autres ; & s'il ne l'a pas crû, il faut avoüer que son silence est d'autant-plus condamnable, qu'il a peché contre sa propre conscience.

CHAPITRE V.

Que les moyens dont les Missionnaires se servent pour introduire la Religion Romaine parmy les Schismatiques, les Seminaires établis pour le mesme dessein, & l'instruction particuliere qu'on a tasché de leur donner touchant le dogme de la transsubstanciation font voir qu'on ne peut tirer aucun avantage de leur créance. Cinquiéme illusion de M. Arnaud.

APrés les considérations que j'ay faites dans les Chapitres précédens, je ne croy pas qu'on mette deformais à un si haut prix la peine que M. Arnaud s'est donnée touchant les Grecs,

CHA. V. & les autres Societez Orientales qu'on appelle Schiſmatiques. Car il eſt vray qu'il n'y eut jamais d'amuſement plus vain, ou plus infructueux, que toute ſa diſpute, au bout de laquelle il ſe trouvera, ſi je ne me trompe, qu'il aura mal-employé ſon tems, & qu'il n'aura donné aucun éclairciſſement à la queſtion principale dont il s'agit, qui eſt de ſavoir ſi la créance que l'Egliſe Romaine a maintenant, touchant l'Euchariſtie, a eſté perpetuelle entre les Chrétiens. Mais outre ce que j'ay déja repréſenté, il me reſte encore quelques réflexions importantes à faire ſur des choſes que M. Arnaud a, pour la pluſpart, couvertes de ſon ſilence, & que je ramaſſeray le plus briévement que je pourray dans ce chapitre, pour ne tenir pas davantage les Lecteurs ſur un article que je croy avoir mis dans une entiere évidence.

Premiérement, je trouve dans la Relation des Miſſionnaires de Sant-Erini, qu'une des cauſes de leur envoy, eſt afin qu'ils travaillent à l'avancement de l'honneur du S. Sacrement. L'Auteur deſirant rendre conte au public des honneurs qu'ils tâchent de faire rendre au S. Sacrement par les habitans de cette Iſle commence ainſi. *Ie croy*, dit-il, *que Meſſieurs les Confréres de l'auguſte Compagnie du S. Sacrement, aprés avoir témoigné tant de zéle pour l'avancement de cette devotion, particulierement dans les pays Orientaux, agréront ce diſcours, par lequel ils connoiſtront que tant de vœux qu'ils font, & de prieres qu'ils ont faites, pour la converſion de ces pauvres infortunez, ne ſont pas inutiles.* Ces paroles marquent aſſez, ſi je ne me trompe, qu'une des principales fins que les Miſſion-

Chap. 10. pag. 184.

naires se proposent en la conversion des Grecs est
de leur donner des sentimens qu'ils n'ont pas touchant le S. Sacrement, & que c'est à cela qu'aboutissent les vœux, & le zéle des Confréres. D'où il s'ensuit déja, que ce ne seroit pas une grande merveille s'ils avoient réüssi dans leur dessein ; & que quand ces gens croiroient aujourduy la transsubstanciation, & qu'ils adoreroient l'Eucharistie, il ne s'ensuivroit pas que ce dogme & ce culte fussent de toute ancienneté parmy-eux.

Mais pour mieux faire voir à M. Arnaud combien est vaine sa prétenduë conséquence, & combien peu de cas je ferois de sa victoire quand elle seroit aussi réelle qu'elle est nulle, & imaginaire, je n'ay qu'à luy representer quels sont les moyens dont usent en ce pays-là les Missionnaires, pour y insinuër insensiblement la Religion Romaine, en quoy je ne diray que ce que les Missionnaires mesmes, ou d'autres Auteurs non suspects nous en ont appris.

La premiére chose qu'ils employent, c'est l'argent, François Richard Jesuite, dans cette mesme Relation de l'Isle de Sant-Erini que je viens d'alléguer, nous le fait assez connoistre ; *Plus de cent pauvres Grecs*, dit-il, *se sont faits Francs, allêchez par quelque petite charité que nous leur faisons. L'argent est-tout-puissant par deçà, & on nous assûre que si nous avions dequoy contenter les Evesques Grecs, ils nous donneroient toute permission d'agir avec ceux qui sont sous leur charge, de les confesser, de les prêcher, & de leur enseigner tout ce que nous voudrions.* Ne sont-ce pas là des gens bien propres à déterminer l'Antiquité de nos créances ?

Chap. 15. Pag. 247.

CHA. V.

Relation d'Antoine Gouvea liv. 3.

Antoine de Gouvea l'un des Miſſionnaires de Perſe, faiſant l'hiſtoire de la réduction des Arméniens, tranſportez en Perſe ſous la conduite du Patrîarche David, remarque expreſſément qu'un des premiers moyens dont les Miſſionnaires uſerent pour attirer ces peuples à eux, fut de leur diſtribuër des Aumônes, & qu'ainſi l'on les faiſoit venir facilement aux Catéchiſmes.

Mais outre l'argent, ils ſe ſervent auſſi de la Médecine, & du prétexte de ſecourir les malades, parce que cela leur donne entrée dans les maiſons, où ils prennent, en ſuite, occaſion de parler de Religion. *Par ce moyen*, dit le Jeſuite Richard, *nous avons entrée dans les maiſons des Grecs, & gagnons quelquefois, par la converſation, ce que l'on refuſe aux prédications.*

Relation de l'Iſle de Sant-Erini ch. 16. pag. 148.

La ſcience des Mathématiques leur attire auſſi beaucoup de perſonnes, & leur fournir les occaſions de les entretenir. Le Jeſuite Beſſon parlant d'un de leurs Miſſionnaires de Damas; *Il attiroit*, dit-il, *à noſtre maiſon pluſieurs Grecs, par les Mathematiques, dont le charme eſt grand parmy les peuples du Levant, nommément de l'Aſtronomie, que je puis dire eſtre l'introduction de nos Miſſionnaires dans les maiſons des Grands, ſoit Turcs, ſoit Chrétiens.*

La Syrie Sainte, part. 1. traité 3. ch. 5.

Ils s'attachent particuliérement à gagner les Eveſques & les Patriarches, en quoy ils réüſſiſſent tres-ſouvent comme il paroiſtra par les témoignages que je vay produire. *Le Pere Jean Amien*, dit Beſſon parlant de la Miſſion de Tripoly, *avoit gagné l'Eveſque Grec de Tripoly, & luy avoit inſpiré de bons ſentimens de la Religion Romaine, & utiles à ſes Grecs.*

Ibid. traité 4. chap 4.

Le mesme Besson parlant de la Mission d'Alep, & d'un de ses Peres, *Il s'est entierement aquis*, dit-il, *le Patriarche des Arméniens Philippe, qui est celuy de la grande Arménie dont le Siége est en Perse à Eschmiadzim. Ce véritable Prélat estant venu à Alep, pour aller visiter les Saints lieux, receut le Pere avec une grande démonstration de bienveillance, & témoigna qu'il estoit Catholique dans son cœur, & Franc d'inclination, il s'en expliqua en quelques rencontres, & mesme en présence d'un autre Patriarche.* Il ajoûte, que ce mesme Missionnaire convertit un Evesque Arménien, lequel ayant, en suite, esté chassé par les Schismatiques, se retira dans la Cappadoce, en un Monastére, & qu'il voulut se faire Jesuite; *Mais*, dit-il, *quelques grandes qualitez qu'il eust, on n'a pas jugé qu'il falust dessaisir l'Eglise des Armeniens de ce Pasteur.*

Ibid. traité 1. chap. 9.

Un peu aprés, parlant d'un autre Missionnaire d'Alep, *Il a aquis*, dit-il, *à l'Eglise Romaine un Evesque Grec, & avec cet homme doüé de grandes qualitez, il s'est assûré la conqueste de plusieurs autres, qui se rendront du bon party, gagnez par ce puissant instrument de leur conversion. Certes*, ajoûte-t-il, *dans ces Missions du Levant, il faut viser particuliérement à remettre dans l'obeïssance du S. Siége les Evesques, dont l'influence est universelle sur les peuples, & toutes leurs actions servent d'exemple.*

Ib. chap. 10.

Ailleurs, parlant de la Mission de Seyde: *Nous sommes redevables*, dit-il, *à l'Evesque des Grecs, qui, d'ailleurs, ayant esté gagné à l'Eglise Romaine par un de nos Peres, s'estime nostre obligé. Ce Catholique Prélat nous ouvre tres-volontiers son*

Traité 6. chap. 7.

Eglise, & son cœur, & témoigne hautement à ses Auditeurs, que l'Eglise des Francs, & des Maronites, est toute sainte, & la véritable Eglise. Ces conquestes sont des coups d'Etat parmy un peuple qui est Schismatique, sans connoistre presque le Schisme, & ne peut guére périr, que par la mauvaise conduite des Pasteurs, & par les pernicieuses maximes qu'ils peuvent débiter. Gagnez en-un, vous les gagnez tous, gagnez-les tous, à la reserve d'un, vous n'avez rien fait.

Traité 1: chap. 9.

Traitant de la Mission d'Alep, il raconte, que l'Evesque des Suriens d'Alep avoit, avant son ordination, conçû une grande haine pour l'hérésie Surienne, & qu'il s'estoit fait Catholique; qu'en suite il avoit esté à Rome, & qu'estant revenû, il avoit esté sacré Evesque par le Patriarche des Maronites, & étably dans l'Eglise des Suriens d'Alep, d'où ayant esté contraint de se retirer il fut rappellé par les priéres des Curez, & par l'aide de M. Piquet. *Il sert*, ajoûte-t-il, *genereusement Dieu parmy les siens, qu'il tient unis à l'Eglise Romaine. Ainsi, l'ouvrage de nostre Missionnaire fut vrayement l'ouvrage de la Grace, de grande conséquence aux Suriens, puis-qu'il a converty comme une Nation, en gagnant, & cultivant un homme de ce mérite.*

Voyages du Sieur Stochove pag. 58.

Le sieur Stochove, Voyageur, parlant des Jesuites qui sont à Galata, *Ces Peres*, dit-il, *y font un merveilleux fruit, parmy les hérétiques, & Shismatiques, les instruisant dans la foy Catholique, Apostolique, & Romaine, mesme ils ont converty plusieurs Evesques Grecs, & en ont disposé d'autres, en cas de quelque révolution, de suivre la vraye Eglise.*

Je fis connoissance, dit Busbequius Ambassadeur de l'Empereur, *avec Métrophane Métropolitain & superieur du Monastére de Chalcy. Il est tres-honneste homme, & n'est pas ignorant; il desire passionnément la réünion des deux Eglises, de la Gréque & de la Latine; contre la coûtume du reste de sa Nation, qui déteste ceux de nostre Communion, comme des gens impurs, & prophanes.*

CHA. V. Ambassad. & voyages de Busbeq. liv. 4. pag. 526.

Le Moyne Gouvea racontant de quelle maniére luy & les autres Augustins Portugais procédérent pour réünir les Arméniens de Perse à l'Eglise Romaine, remarque, qu'ils s'attacherent particuliérement à gagner David leur Patriarche, & qu'ils se servirent ensuite de luy, pour attirer les Evesques, & tout le reste du peuple.

Relation d'Antoine de Gouvea liv. 3.

Aprés cela, dites-moy, je vous supplie, si l'on peut encore de bonne-foy nous alléguer les Grecs, & les autres Chrétiens d'Orient? On les gagne par de l'argent, on s'insinuë, sous divers prétextes, dans leurs maisons, on s'aquiert leurs Evesques, non pour les faire changer publiquement de Religion; mais pour les laisser dans la Communion où l'on les trouve, afin qu'ils y travaillent à l'établissement de la foy Romaine. Quel usage peut-on faire de ces gens-là? Ne faudroit il pas que nous eussions perdu le Sens-commun, pour ne voir pas que s'ils croyoient la transsubstanciation, ne nous paroissant pas d'ailleurs qu'ils la crûssent avant toutes ces intrigues, ils l'auroient infailliblement receuë par le ministére des Missionnaires, & par ces voyes indiréctes qu'ils pratiquent.

Mais ce n'est pas tout, un des plus ordinaires, & des plus puissans moyens que les Missionnaires employent pour établir peu-à-peu, insensiblement

CHA. V. & sans bruit, la Religion Romaine dans la Gréce, & parmy toutes ces autres Nations c'est l'instruction de la Jeunesse à laquelle ils s'occupent par tout où ils sont ; car sous prétexte de leur enseigner les lettres humaines, ils leur enseignent la Religion & les élevent dans tous les sentimens des Catholiques Romains, de sorte qu'une grande partie des Prélats Grecs se trouvent avoir esté de ce nombre ; je veux dire qu'ils ont esté leurs Ecoliers, ayant receu d'eux, dans leur âge tendre, des impressions favorables au dessein qu'on a de réduire ces peuples à l'obeïssance du Pape.

Voyage de M. de la Haye ch. 5. pag. 125.

Celuy qui a écrit le voyage de M. de la Haye, Ambassadeur du feu Roy, dit, *que les Jesuites qui sont à Galata, font un fruit merveilleux ; car outre les Prédications, & leurs Confessions, ils enseignent toute la jeunesse, & mesme les Schismatiques, qu'ils retirent la plus
part de leurs erreurs, en sorte que plusieurs des principaux Evesques & Archevesques Grecs, qui ont étudié sous eux, ont de tres-bons sentimens de la créance de l'Eglise, & sont capables de rendre de grands services.*

Voyages de Stoch. pa.98.

Le Sieur Stochove, sur ce mesme sujet, dit à-peu prés la mesme chose ; *Les Grecs, dit-il, ne font point difficulté d'y envoyer leurs enfans à l'Echole* (il parle des Jesuites de Galata) *où avec la science, ils leur apprennent la vraye Religion Catholique.* Et parlant de l'Isle de Chio, il dit, *que les Peres Jesuites y ont un grand Convent bien bâty, & une assez belle Eglise, qu'ils sont bien-vingt Religieux tous naturels du pays, lesquels à leur ordinaire y instruisent la jeunesse Gréque, & en conduisent plusieurs à la vraye Religion. Les Peres Carmes,* ajoûte-t-il, *y ont aussi une assez*

Pag.225.

belle Eglise & Convent, ils s'adonnent aussi à instruire la jeunesse, & en tirent plusieurs hors de l'hérésie ordinaire des Grecs.

Le Sieur du Loir dit, de-mesme que les Jesuites de Galata *tiennent échole pour les enfans des Armeniens, & des Grecs.* Et le sieur Thevenot dit, que dans l'Isle de Chio, *il-y-a un Convent de Capucins, qui enseignent les lettres humaines, & la doctrine Chrétienne, à plusieurs enfans qui vont à l'Echole chez eux.* Ailleurs il assûre, que dans l'Isle d'Andra, *les Capucins apportent un grand soulagement à l'Evesque, par leurs Prédications, & Confessions, & par leur Echole, à laquelle vont tous les enfans des Grecs, & qu'on y en envoye mesme d'Athenes, pour apprendre les Lettres.*

Voyages du Loir, pag. 67. Thevenot, part. 1. ch. 61. Chap. 13.

La Boulaye le Goux témoigne, *qu'à Smyrne les Jesuites ont une belle maison, où ils instruisent la Jeunesse Gréque.* Ils font la mesme chose à Sant-Erini, comme il paroist par la Rélation du Jesuite Richard, qui introduit un autre Jesuite parlant en ces termes, *J'ouvris l'Ecole à tous ceux qui voudroient venir tous les jours apprendre les bonnes Lettres, & les bonnes-mœurs. C'est par là que j'ay voulu commencer, & me suis montré tres-affectionné pour l'instruction de la Jeunesse tant par voye d'obeyssance à mon Superieur, qui m'avoit fort recommandé cet employ, que par la lumiére du Ciel, qui me fit voir clairement que c'estoit le meilleur moyen de réformer peu-à-peu l'Eglise Gréque & Latine, & peut-estre l'un des plus importans pour nous maintenir en ces pays étrangers.*

Voyage de la Boulaye le Goux, part. 1. chap. 9. Relat. de Sant Erini, chap. 5.

Il paroist déja, par ces témoignages, qu'une des principales choses qu'on recommande aux Missionnaires, lors qu'on les envoye, est l'édu-

CHA. V. cation des enfans, comme un moyen infaillible pour établir la Religion Romaine au milieu de ces peuples, & que les Missionnaires, de leur costé, s'aquittent fort bien de ce devoir. Mais l'Auteur de la Syrie Sainte s'en explique encore plus clairement. Car parlant de ce que font les Jesuites dans la Ville d'Alep, *Le premier de leurs employs*, dit-il, *est l'instruction de la jeunesse que l'on a toûjours regardée comme une affaire de trés-grande conséquence pour le changement de ces Nations.* Remarquez, je vous prie, ces termes, car ils veulent dire, non-seulement que les Missionnaires s'y appliquent avec soin; qu'ils s'y appliquent par le commandement exprés de ceux qui les envoyent; mais que c'est un des principaux moyens qu'on met en œuvre, pour faire que bien-tost tous ces peuples se trouvent Catholiques Romains, sans y prendre garde.

Part. 1. Trait. chap. 1.

Mais il faut encore remarquer que ces Messieurs qui ménagent tout, joignent ensemble les deux derniers moyens dont j'ay parlé, savoir celuy de gagner les Prélats, & celuy d'instruire les enfans. Car quand ils se sont aquis quelque Evesque, ou quelque Archevesque, ils l'obligent de les employer à l'éducation de la jeunesse, & se servent, pour cela, de son autorité, afin d'agir avec plus d'assûrance, & plus de succez. C'est-ce que ce mesme Auteur de la Syrie Sainte nous apprend. *Le Pere Queyrot*, dit-il, *fut assez capable pour offrir son service au Metropolitain Grec, homme tres-Catholique, & d'une vie austere* (il parle du Metropolitain d'Alep) *Il l'oblige de nous confier l'instruction de la jeunesse Gréque de ce pays, & de mépriser les discours des ennemis de la Religion Romaine*

Syrie Sainte part. 1. traité 1. chap. 4.

maine. Et un peu aprés. *Il faut remarquer encore*, dit-il, *que le Patriarche de Constantinople l'ayant repris de ce qu'il employoit un Religieux Franc pour enseigner les Grecs, dans sa maison mesme Episcopale, ce grand homme toûjours égal à soy, ne laissa pas de permettre aux enfans Grecs de prendre l'instruction du Pere dans nostre maison.*

Ailleurs, parlant de la Mission de Damas. *Cette Mission*, dit-il, *est l'ouvrage du P. Hiérosme Queyrot qui fut mené d'Alep à Damas, sur le commencement de l'année 1643. par le Patriarche Grec Euthymius, de l'Isle de Chio, & du Rite Romain, pour l'instruction de la jeunesse, nommément de son neveu, & pour la composition de ses lettres circulaires, & de ses patentes Gréques, & Arabes.* Il ajoûte, pourtant, que ce Pere fut obligé de quitter *par les secrétes persécutions que la jalousie excitoit contre un Religieux Franc, employé aux plus importantes affaires du Patriarchat.*

Part. I Tr. 3. chap. 3.

Je ne saurois m'empécher de rapporter ce que ce mesme Auteur remarque sur le sujet de cette instruction de la jeunesse. *C'est, ce me semble*, dit-il, *l'endroit par lequel il faut reprendre la conversion des Grecs Schismatiques. Nous sommes trop vieux, disoit ces années passées, Jerasimus Archevesque, Vicaire du Patriarche, pour prendre une nouvelle teinture; mais instruisez nostre jeunesse, qui se rendra, par vos soins, capable de tenter les bonnes choses, & sera un Seminaire de parfaits Chrétiens; paroles*, ajoute-t-il, *qu'il proféra devant cette jeunesse mesme, pour l'animer à user de l'avantage qu'elle possédoit. L'on a bien de la satisfaction à voir de jeunes Grecs naturellement éloquens, qui instruisent de bonne-grace les serviteurs, & si*

Part. I. Tr. 3. chap. 4.

CHA. V. *je l'oſe dire leurs parens meſmes, qui deviennent comme leurs diſciples en la Religion. Eſt-il rien de pus grand, & de plus glorieux, que de bâtir de nouvelles Egliſes avec les Apoſtres, & convertir le Monde? On en fait de nouvelles par l'établiſſement de ces Séminaires, & on renouvelle les vieilles, en meſme tems, inſtruiſant les enfans qui enſeignent leurs peres.* Ce Jeſuite dit bonnement ce qu'il penſe, il eſt ſincére, mais M. Arnaud l'eſt un peu moins, luy qui nous veut faire paſſer pour vieilles ces Egliſes nouvelles, ou renouvelées.

Le meſme Auteur raconte, en ſuite, qu'ayant découvert que Jean Damaſcene paſſoit en ces pays-là pour un Docteur infaillible, & que ſon témoignage contre les Héréſies, eſtoit de grand poids; *Vn de nos Peres perſuadé*, dit-il, *de cette vérité, & de l'amour que tous les peuples ont pour la nouveauté, entreprit d'enſeigner la Logique de ce Saint & ſa Theologie touchant les points de controverſe.* Il dit, *que cette invention eut un grand ſuccés, & anima d'un grand zéle les écholiers.* Mais il ajoûte, *Que ce zéle éclata trop, que les envieux en parlerent au Vicaire du Patriarche, & qu'ils l'animerent ſi fort, qu'il fit appeler les jeunes Théologiens, & aprés avoir repris leur hardieſſe, il en condamna les ſentimens, & leur défendit de continuër ſemblables diſcours, ajoûtant, que s'ils n'obeïſſoient il leur procureroit des Avanies, qui ruïneroient leurs familles. Cette ſorte d'argumens*, dit-il, *ne fit pas changer d'opinion à nos Echoliers, qui furent toûjours tres-conſtans en la doctrine de leur Maiſtre, ni rompre leurs aſſemblées, mais les obligea à ſe taire, & à ne publier plus dans les cercles ce qu'ils-y-avoient déja répandu.*

Ibid. chap. 5.

Il est aisé, maintenant de comprendre quel est le fruit que l'Eglise Romaine retire du travail de ces Missionnaires ; mais si l'on en veut estre encore plus particuliérement instruit, on n'a qu'à lire ce que le Sieur Poulet a écrit touchant les Jesuites, & leur maniére d'agir en Orient. *Ils ont bien reconnu*, dit-il, *l'impossibilité qu'il y avoit de pouvoir jamais faire ployer l'esprit d'une personne qui a vieilly dans l'erreur, & que les premiéres impressions, fortifiées par une habitude faisant une nouvelle nature en nous, il faloit introduire nos instructions dans des cœurs qui n'eussent point encore esté corrompus par les maximes du Schisme & de l'Hérésie. Ils ont, à ce sujet, & fort à-propos inventé une Congrégation, où les enfans des Schismatiques, & quelquefois de quelques Turcs, viennent. Le desir d'avoir quelques images, ou quelques Agnus, les y attire ; ils écoutent insensiblement, ils s'engagent à nos maximes en les écoutant, & se trouvent estre effectivement Catholiques, sans mesme y avoir pensé ; car le reste des Schismatiques n'écoute, & ne feint d'estre Catholique ; que dans l'espérance de quelque avantage qu'il attend de sa dissimulation.*

Voyages du Sieur Poulet, 2.part.ch.20.

On n'a qu'à lire aussi ce que le Jesuite Besson écrit touchant le fruit des Congrégations d'Alep, *Les ordres Religieux*, dit-il, *mesme les plus réglez ont receu des Congrégations d'Alep de rares sujets ; & l'Eglise Orientale en a tiré des Prélats, qui sont aujourduy les plus belles lumiéres du Clergé de Syrie.* Et c'est-ce qui luy fait dire ailleurs, *Les Grecs, & les Suriens, ouvrent leurs maisons aux hommes Apostoliques. Ils ouvrent mesme les portes de leurs Eglises, & leurs chaires ; les Curez agréent nostre assistance, les Evesques nous prient de cultiver*

Part. 1. Tr. 1. ch. 11.

Part. 1. Tr. 1. ch. 2.

leurs vignes ; & cette Eglise de l'Orient lasse de ses miséres, & aveuglée de ses larmes, attend de l'Occident les plus pures lumiéres de l'Evangile. J'avouë que ces Messieurs ont esté fort heureux, & fort adroits, à s'acquitter de l'employ qu'on leur a donné, & que l'Eglise Romaine leur a bien de l'obligation ; mais je trouve que M. Arnaud est encore plus heureux qu'eux ; car il semble que ces gens ont vû de loin, par esprit prophétique, le livre qu'il devoit faire, & qu'ils ont voulu, par avance, luy préparer les matiéres, & luy donner lieu de pouvoir faire tout ce beau recueil qu'il nous a fait d'attestations, & de témoignages. Qui l'eust dit que Messieurs les Jesuites eussent passé les Mers, & couru jusqu'au bout du Monde pour travailler à la gloire de M. Arnaud ? Cependant, il est vray qu'ils ont esté comme ses précurseurs, & vous diriez qu'ils ne sont allez en ce pays-là, que pour luy.

Il ne faut pas passer sous-silence les Séminaires qu'on a établis à Rome & ailleurs, pour l'éducation des enfans Grecs, où l'on leur enseigne d'un costé, les rites, & les cérémonies de l'Eglise Gréque ; & de l'autre, les dogmes, & les créances de l'Eglise Romaine : Car sortant de ces écholes, ils s'en vont dans l'Orient, où il arrive tres-souvent qu'ils sont appellez aux charges Ecclesiastiques, & ce sont autant de créatures de la Cour de Rome, qui travaillent de tout leur pouvoir à établir les maximes ; & les doctrines des Latins. Chacun sait que sous le Pontificat de Gregoire XIII. on en érigea un à Rome ; A quelle fin, on le peut apprendre de Leo Allatius. *Le Collége des Grecs*, dit-il, *fut dressé sous Gregoire XIII. afin que les*

De per. cons. lib 3. cap. 6. pag. 970.

enfans Grecs y pussent apprendre les Sciences, & les Arts, qui ne se trouvent plus dans la Grèce, & en mesme tems, la piété, afin qu'en suite, ils les communiquassent aux autres, & particuliérement à ceux de leur nation. Et dans le Chapitre suivant, aprés avoir raconté de quelle maniére on a travaillé à la propagation de la Religion Romaine dans la Gréce, depuis qu'elle a passé sous la domination des Turcs, il ajoûte, *C'est ainsi que par une longue suite d'années, la Religion a fait des progrés dans la Gréce. Mais enfin Grégoire XIII. desirant d'éteindre le feu qui embrase la Gréce, & de pourvoir à sa misére fit bâtir à Rome l'Eglise des Grecs, qu'il dédia à S. Athanase. Il acheta, en mesme tems, les maisons voisines, pour la demeure des écholiers Grecs qu'on feroit venir de Gréce, enfans des Grecs. Il ordonna un riche fond pour leur entretien; afin qu'en leur enseignant les lettres Grécques, & Latines, ils pussent servir d'ornement, & d'ayde, à leur misérable Patrie.* Mais ce n'est pas une chose qu'il faille prouver, puisque ce Séminaire subsiste encore aujourduy à Rome, dans l'usage auquel il a esté destiné.

Les fruits qu'on en recueille ne sont pas petits; car c'est delà que sont sortis, & que sortent encore tous les jours, je ne say combien d'hommes tous ardens zélateurs des cultes, & des créances Romaines, qui se répandent, en suite, dans l'Orient, & qui en faisant profession de la Religion des Grecs Schismatiques, & vivant dans la mesme Communion avec eux, ne laissent pas de s'employer avec soin à insinuër les dogmes Latins dans les esprits. Leo Allatius en a fait un Catalogue que les curieux pourront voir, si bon leur semble, il en marque plu-

CHA. V. sieurs d'entre-eux qui ont esté faits Archevesques, un grand nombre d'autres qui ont esté promeus à l'Episcopat ; quelques-uns qui pour avoir porté leur zéle un peu trop-loin, ont fait soûlever les Grecs contre-eux ; & quelques autres qui ont si bien travaillé, qu'ils ont gagné les Patriarches de Constantinople mesmes. Il fait mention d'un entre-autres, qu'il nomme Josaphat Azales, qui aprés avoir achevé ses études dans le Séminaire, fut envoyé à Messéne, ville du Péloponese, pour y instruire les Moynes de S. Basile qui y sont & en suite, ayant esté fait Papas, c'est à-dire, Prestre Grec, il s'en alla au Mont Athos, & là, dit Allatius, il enseigna la vérité de la foy. Or il faut remarquer que ce Mont Athos est, comme parle M. Arnaud, le Noviciat de tout l'Orient, & que c'est de là que les Religieux se répandent par toute la Gréce, qu'on en tire la plûpart des Patriarches, des Archevesques, & des Evesques; de sorte qu'aller porter la Religion Romaine au Mont Athos, c'est aller à la source, & pratiquer un moyen capable de gagner bien tost tous les Grecs. Il parle d'un autre, qu'il nomme Ignace Mindon, qui sortant du Séminaire, s'en retourna dans la Gréce, où il enseigna, durant plusieurs années en particulier ; de là, il alla à Trébizonde, qui est une ville sur le Pont-Euxin, où de mesme, il s'employa à l'instruction des peuples, avec un tel succés qu'il y passoit pour Prophéte; & enfin, ayant esté appellé par Raphaël Patriarche de Constantinople, pour estre Recteur de l'Eglise Patriarchale qui est à Péra, *il y travailla*, dit-il, *de tout son pouvoir, pour les interests de l'Eglise Romaine.*

C'est de ce mesme Séminaire que sont sortis

deux hommes qui ont fait assez de bruit, savoir, Jean Matthieu Caryophile Archevesque d'Iconie, & Pierre Arcudius; le prémier fut envoyé dans la Gréce; mais ne s'y estant pas assez bien ménagé, il fut contraint, pour mettre sa vie à-couvert, de s'en revenir à Rome, où il se mit à écrire contre les Grecs; & l'autre fut envoyé *en Pologne, en Lituanie, en Russie, & en Moscovie, où il s'employa,* dit-il, luy-mesme, *vingt ans durant, à la propagation de la Religion Romaine.*

Arcudius Epist. ad Sigism. Regem Poloniæ. De reb. Mosc. pag. 10.

Le Jesuite Possevin, écrivant au Pape Grégoire XIII. touchant les moyens qu'il y auroit de faire passer les cultes, & les créances des Latins parmy les Moscovites, fait un si grand cas des Séminaires, qu'il luy conseille d'en faire dresser un à Rome, pour les Russes, & un autre à Vilna dans la Lituanie, où il dit que les Jesuites ont aussi leur Collége, qui est fourny d'un bon nombre d'Ecoliers. Ailleurs il dit que ce Pape établit en effet des Séminaires pour les Russes dans la Lituanie, & ailleurs.

Bibl. select. lib. 6. cap. 1.

M. l'Evesque de Pamiez dans ses Annales aprés avoir dit que Grégoire dressa un Séminaire à Rome pour les Maronites, ajoûte qu'il en établit aussi pour les autres Nations Orientales & Septentrionales tant à Rome que dans les Provinces.

Spondanus Annal. tom. 3. ad ann. 1584.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que les Turcs sous la puissance desquels les Grecs vivent, s'opposent aux efforts que font les Latins; *On n'a jamais oüi dire*, dit Jean Cottovic, *que les Turcs ayent mal-traité les Religieux, qui aprés avoir fait leurs études à Rome, & y avoir pris les ordres, s'en sont retournez dans leur païs, & y ont esté elevez aux dignitez, ni que le Magistrat Turc leur ayt.*

 pour cela, fait souffrir jusqu'à-présent le moindre dommage. En effet, pourvû qu'on ne choque pas leur Religion, & qu'on ne se méle pas de disputer contre les impietez de leur Mahomet, ils sont assez commodes pour tout le reste. Ils favorisent ceux qui leur donnent le plus d'argent; & de-là vient qu'on voit souvent sur le Siége Patriarchal de Constantinople, des personnes qui sont en bonne intelligence avec Rome, ou qui mesme ont esté Echoliers des Jesuites, lesquels se voyant élevez à cette dignité, ne manquent pas de favoriser, autant qu'il leur est possible, ce changement qu'on poursuit depuis si long-tems; & c'est en ce rang qu'il faut mettre Raphaël, Néophytus, Timotée, Cyrille de Beroë, & je ne say quels autres que le party des Latins a poussez en divers tems, au Patriarchat, & qui leur ont, ensuite, rendu des services tres-importans.

Tout cela fait voir, ce me semble, évidemment qu'il n'y a pas beaucoup de sincérité dans le procedé de M. Arnaud, qui taisant ces intrigues, nous veut persuader brusquement, & de plain saut, l'antiquité des créances Romaines touchant l'Eucharistie, par ce principe qu'elles se trouvent dans les autres Sociétez Chrétiennes, comme s'il n'y avoit jamais eu aucune porte ouverte pour les communiquer de l'Italie à la Gréce, & au reste de l'Orient, ou comme si les Latins n'avoient jamais fait aucun effort pour les y faire entrer. Si je disois que ces peuples peuvent les avoir prises d'ailleurs, ou les avoir eux-mesmes inventées, il-y-auroit, peut-estre, encore de la couleur dans l'argument de M. Arnaud; au moins, on ne pourroit pas dire qu'il pechast contre la bonne foy; mais que

M. Arnaud ſache bien que les Latins ont eſté perpétuellement occupez à introduire dans ces pays-là leurs doctrines, & qu'ils y ont travaillé conſtamment, depuis je ne ſay combièn de Siécles, & que, néanmoins, ſur la penſée qu'il a qu'ils y auront infailliblement réüſſi, il nous viénne produire maintenaut la foy de ces gens-là comme un caractére de perpétuité, c'eſt, pour en parler auſſi honneſtement que je puis, un procedé que les perſonnes raiſonnables ne ſauroient jamais approuver.

On dira, peut-eſtre, que je fais bien voir en général, que les Latins ont tâché d'inſinuer leur Religion dans l'Orient; mais que je ne fais pas voir, en particulier, qu'ils ayent pris aucun ſoin d'y faire paſſer le dogme de la tranſſubſtanciation. A cela je répons premiérement, que cela n'eſt pas néceſſaire; car ne me propoſant maintenant que de faire voir la nullité de la conſéquence que M. Arnaud prétend tirer pour la perpétuité de la créance Romaine, touchant la tranſſubſtanciation, de ce qu'il s'imagine que les Egliſes Orientales la tiennent de meſme que les Latins, il me ſuffit de montrer que cette créance pourroit leur avoir eſté communiquée par les Latins meſmes, dans tous les efforts qu'ils ont faits pour introduire leur Religion dans l'Orient, puiſque la tranſſubſtanciation en eſt un des points les plus importans. Et ſi M. Arnaud veut que ſa preuve ſubſiſte, il faut qu'il mette à-part tout le tems de ces efforts dont nous parlons, & qu'il ſe renferme dans les ſiécles qui ont précédé. Car s'il ne montre que la tranſſubſtanciation a eſté cruë dans ces Egliſes-là, avant meſme qu'on travaillaſt à ſe les acquerir, il

n'y-a perſonne qui ne comprenne que ſon argument n'a point de force, puiſqu'on luy pourra toûjours dire, qu'ils l'ont receuë de la main des Latins, ne paroiſſant pas qu'ils l'euſſent auparavant.

Raynald. ad ann. 1267. num. 75.

Mais, en ſecond lieu, je ne veux pas qu'il tienne à cela que M. Arnaud ne ſoit ſatisfait entiérement, & que noſtre conteſtation ſur cét Article ne finiſſe. Je dis donc, que l'an 1267. Clément IV. voulant profiter de cette grande ardeur que Michel Paléologue Empereur des Grecs témoignoit avoir pour la réünion de ſon Egliſe avec la Romaine, comme nous l'avons vû dans le Chapitre troiſiéme, luy envoya une Confeſſion de foy, qu'il entendoit que les Grecs receuſſent, parce qu'il avoit trouvé celle que les Grecs luy avoient envoyée non-ſeulement défectueuſe en beaucoup de choſes, mais meſme pleine d'erreurs, bien que les Freres Mineurs qui eſtoient à Conſtantinople pour travailler à la réünion, l'euſſent acceptée. Or entre les articles de cette Confeſſion, il-y-en-a un qui regarde l'Euchariſtie, & qui eſt exprimé en Latin en ces termes, *Sacramentum Euchariſtiæ ex azymo conficit eadem Romana Eccleſia tenens & docens quod in ipſo Sacramento, panis verè tranſſubſtanciatur in corpus, & vinum in Sanguinem Domini noſtri Ieſu-Chriſti*, c'eſt-à-dire, *l'Egliſe Romaine célébre le Sacrement de l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, tenant, & enſeignant, qu'en ce Sacrement, le pain eſt vrayement tranſſubſtancié au corps, & le vin au Sang de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Il envoya en ſuite, des Dominicains, pour faire valoir cette Confeſſion, & pour la faire accepter aux Grecs.

CHA. V.

L'an 1272. Gregoire X. envoya des Freres Mineurs en Gréce, pour travailler de nouveau à la réduction des Grecs, sous l'autorité de ce mesme Michel Paléologue, qui vouloit achever cette affaire à quelque prix que ce fust, & il les chargea encore de la mesme Confession de Foy.

Raynald. ad ann. 1272. num. 27.

L'an 1288. le Pape Nicolas IV. envoya des Freres Mineurs dans l'Esclavonie, pour ramener ce peuple de la Religion Gréque qu'ils professoient, à la Religion Romaine; il les chargea de ses lettres au Roy Vrosius, & à la Reine Héléne sa mére; mais il les chargea aussi de cette mesme formule de foy, contenant l'article de la transsubstanciation, afin que ce fust la régle de l'instruction qu'on donneroit desormais au peuple.

Idem ad ann. 1288. nu. 30.

Le mesme Pape l'envoya aussi en Orient à trois Evesques qui avoient embrassé sa Communion, les exhortant d'enseigner les peuples selon la doctrine qu'elle contenoit, & en mesme tems, il leur recommanda les Missionnaires qu'il avoit envoyez en ces pays-là, pour la conversion des Grecs, des Bulgares, des Valaques, des Syriens, des Ibéres, des Alains, des Russiens, des Jacobites, des Nestoriens, des Georgiens, des Arméniens, & des Indiens; d'où il est aisé de conjecturer que les Missionnaires estoient chargez aussi de cette formule.

Ibid. num. 33.

L'an 1318. le Pape Jean XXII. envoya cette Confession au Roy d'Arménie. Et non-seulement, dit Raynaldus, *les Arméniens qui habitoient dans la Cilicie & dans l'Arménie, embrassérent la Doctrine de l'Eglise Romaine; mais les autres aussi, qui chassez de leur pays par les Sarasins, s'estoient retirez dans la Chersoneze Taurique. Ils se soûmirent*

Raynald. ad ann. 1318. num. 13.

à l'Eglise Romaine entre les mains de l'Evesque de Capha, qui estoit Latin. Le Pape, ajoûte-t-il, *les en félicita, & les instruisit, que dans les Mysteres divins la Substance du Pain est changée au Corps & au Sang de Jesus-Christ, les especes demeurant en leur entier.*

Idem ad ann. 1338. nu. 77.

L'an 1338. Benoist XII. receut des Lettres des Alains, c'estoit une espece de Chrétiens qui professoient la Religion Gréque, & qui vivoient sous la domination des Tartares. Il leur écrivit, & leur donna pour leur instruction la Confession de foy dont j'ay déja parlé. Raynaldus rapporte cette lettre à l'an 1338. Mais il-y-a un vieux livre dont j'ay déja parlé intitulé, *l'Histoire merveilleuse du grand Cham de Tartarie*, qui l'a rapporté à l'an 1328. l'article de la transsubstanciation y est expressément marqué.

Idem ad ann. 1366. num. 6.

L'an 1366. Jean Paléologue Empereur des Grecs, desirant de se réünir avec l'Eglise Romaine, pour avoir du secours contre les Turcs, le Pape Urbain V. luy envoya, comme ses prédécesseurs avoient fait à Michel, cette mesme Confession.

Voilà donc les Latins empressez à faire recevoir non-seulement leur Religion en général, mais en particulier la Doctrine de la transsubstanciation aux Chrétiens Orientaux, & afin qu'on ne dise pas que cette Confession contient les autres points de la foy Chrétienne, aussi-bien que celuy de la conversion substancielle, il faut remarquer, qu'elle a deux parties bien distinguées; dans la premiére on y explique les articles du Symbole des Apôtres; & dans l'autre on y déclare quelques points particuliers déterminez par l'Eglise Ro-

maine formellement *propter diversas hæreses à quibusdam ex ignorantia & ab aliis ex malitia introductas, à-cause de certaines Hérésies introduites par l'ignorance de quelques-uns, & par la malice de quelques autres.* Or c'est entre ces derniers points qu'est contenuë la transsubstanciation ; ce qui induit, qu'on la leur proposoit comme une doctrine nouvellement définie par l'Eglise Romaine, & dont ces peuples n'avoient pas encore de connoissance précise.

M. Arnaud n'a donc qu'à chercher d'autres preuves pour établir sa prétention touchant l'antiquité de la créance dont il s'agit, & je ne craindray pas de dire qu'il sera un fort habile-homme, s'il peut se défaire solidement de tout ce que je luy ay mis en avant, & où je le défie de trouver une mauvaise allégation. On luy a fait voir cinq Illusions capitales qu'il a faites au monde, soit en cachant ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien juger de toute cette dispute, soit en détournant à un usage vain, & inutile, ce qui conclut directement contre luy. On luy a montré l'ignorance profonde où tous ces peuples ont esté ensévelis, depuis l'onziéme siécle jusqu'à maintenant, & les folles superstitions qui régnent au-milieu d'eux, ce qui les rend déja fort impropres à décider nostre controverse. On luy a représenté l'état miserable de ces Eglises, à-l'égard des choses temporelles, & les violences que les Latins leur ont faites pour les obliger à changer de Religion. On luy a mis en-avant les persécutions qu'ils ont souffertes de leurs propres Princes, pour cela mesme. On luy a fait voir tous ces pays couverts de Moines, & de Missionnaires, depuis un tems immémorial, &

CHA. V. ſans interruption, juſqu'à-préſent. On luy a expliqué par le menu ce que les Miſſionnaires y font, & ce que les Séminaires y contribuënt, pour leur faire recevoir la foy Romaine. Et enfin, on luy a montré qu'un des principaux ſoins qu'on a eu d'eux a eſté de leur apprendre le myſtére de la converſion ſubſtancielle. Aprés cela, s'ils la croyent, ou s'ils ne la croyent pas, ce nous doit eſtre une choſe fort indifferente à-l'égard du fond de noſtre diſpute. Il ne s'agit maintenant, au pis-aller, que de mon honneur en particulier, c'eſt-à-dire, de ſavoir ſi j'ay bien ou mal avancé qu'ils ne la croyent point, & c'eſt-ce que j'éclairciray dans la ſuite moyennant la grace de Dieu, d'une maniére qui pourra ſatisfaire les perſonnes raiſonnables.

LIVRE TROISIE'ME

Où l'on fait voir que l'Eglise Grecque qu'on appelle Schismatique ne tient point la transsubstanciation.

CHAPITRE I.

Estat de la question. Sixiéme illusion de M. Arnaud.

ON se souviendra que dés le commencement de cette dispute touchant les Eglises Schismatiques, je me suis engagé à établir trois propositions. La prémiére que quand M. Arnaud auroit prouvé tout ce qu'il prétend à l'égard de ces Eglises, depuis l'onziéme siécle jusqu'à maintenant il ne s'ensuivroit pas que les créances de l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie fussent perpétuelles dans le Christianisme, ny que le changement dont il s'agit, fust impossible, ny qu'il ne fust actuellement arrivé. La seconde que la véritable Eglise Grecque & les autres que les Latins appellent Schismatiques n'ont jamais conté ny ne content encore aujourduy la transsubstanciation entre les articles de leurs créances, ny l'adora-

tion souveraine de l'Eucharistie entre leurs cultes. La troisiéme que tout ce que M. Arnaud a mis en avant ; pour prouver l'affirmative, est nul & inutile, & que mesme la plus grande partie de ses preuves concluent le contraire de ce qu'il prétend. J'ay déja éclaircy la premiére dans le Livre précédent, celuy-cy sera destiné pour la seconde, à l'égard des Grecs dont j'examineray la créance depuis l'onziéme siécle jusqu'à present, me réservant d'en parler ailleurs depuis le septiéme jusqu'à l'onziéme, pour m'accommoder à l'ordre de M. Arnaud. Et quant aux autres Eglises Orientales j'en parleray dans le cinquiéme livre. Mais avant toutes choses il est nécessaire de bien poser l'état de la question, afin qu'on sache nettement dequoy il s'agit, & qu'en mesme tems on voye la suite des illusions de M. Arnaud, qui s'éloigne presque toûjours du point de nostre différent, supposant ce qui n'est pas, prouvant ce dont il ne s'agit pas, & confondant ce qui doit estre bien distingué.

Premiérement il faut savoir qu'il-y-a de deux sortes de Grecs, les uns réünis à l'Eglise Romaine, qui reconnoissent la jurisdiction du Pape, & qui reçoivent le Concile de Florence, vivant en paix avec les Latins, les autres qui sont séparez ne reconnoissant que leurs Patriarches, & faisant une communion à part opposée à l'Eglise des Latins. C'est à mon avis ce que M. Arnaud ny ses amis ne nieront pas, puisque dans les remarques sur la Requeste de M. l'Archevesque d'Ambrun ils ont eux-mesmes fait cette distinction *de l'Eglise Gréque Catholique & de l'Eglise Gréque Schismatique.* Il seroit inutile d'apporter icy d'autres preuves

preuves d'un fait auſſi conſtant que celuy-là, qui n'eſt aujourduy ignoré de perſonne, & dont l'évidence doit eſtre au deſſus de toute conteſtation. En effet les ſoins que les Latins ont pris pour ſe ſoûmettre les Grecs ne ſont pas demeurez entiérement ſans fruit, car outre que dans la Gréce meſme, & dans les autres Patriarchats, ils ſe ſont acquis un grand nombre de perſonnes & de familles entiéres, outre cela dis-je, il y-a des Nations en corps qui ont reçu le Concile de Florence, & qui vivent ſous la juriſdiction du Pontife Romain, gardant néanmoins les rites & les coûtumes des Grecs. Il faut mettre en ce rang tous les Grecs qui ſont en Italie, à Rome, à Veniſe, dans la Toſcane, & dans les Royaumes de Sicile, & de Naples, que l'on appelle Grecs Italiens, il y faut mettre auſſi une grande partie de ceux qui vivent ſous la domination des Venitiens. Car Allatius témoigne que tous ceux-là non-ſeulement gardent les meſmes cérémonies que les Orientaux, mais que le Pape meſme les oblige de les garder, & qu'ils entretiennent un Eveſque Grec à Rome, pour conférer les ordres à la maniére des Grecs, afin qu'ils ne ſoient pas obligez de les aller prendre en Orient de la main des Schiſmatiques. Il y faut mettre encore les Ruſſes qui habitent dans la Ruſſie noire & dans la Podolie, ſous la domination du Roy de Pologne, qui ſe ſoûmirent à l'Egliſe Romaine ſur la fin du ſiécle précédent. Arcudius louë Sigiſmond III. de ce qu'il les avoit non-ſeulement ſolicitez, mais preſque contraints à cette union, *ut ad Romanam*, dit-il, *hoc eſt veram Dei Eccleſiam ſe adjungerent excitaſti ac pene dixerim impuliſti.* Noſtre que-

Arcud. Epiſt. ad Sigiſm.

Chap. I. ſtion n'eſt pas à l'égard de ceux-là, leur ſujettion au Pontife de Rome les exclut évidemment de cette diſpute, & je les ay formellement exceptez, lors que j'ay nié que les Grecs & les autres Chrétiens crûſſent la tranſſubſtanciation, & adoraſſent le Sacrement, ayant dit en termes exprés *hormis ceux qui ſe ſoûmettent au Pape.* Il ne s'agit donc pas des Grecs qu'on appelle Schiſmatiques; & M. Arnaud ne devoit pas négliger de faire cette diſtinction dés l'entrée de ſa diſpute.

Réponſe au premier Traité ſur la fin.

Secondement, il faut ſe ſouvenir qu'un des principaux avantages que l'Egliſe Romaine tire des Séminaires dont nous avons déja parlé, & des Miſſionnaires qu'on entretient dans la Gréce eſt de faire des proſélytes, & d'inſtruire beaucoup de jeunes gens dans ſa créance pour s'en ſervir enſuite à la réduction des autres, comme je l'ay fait voir dans le Livre précédent. Or il ne ſeroit pas juſte que M. Arnaud vouluſt mettre ces ſortes de perſonnes en ligne de conte, & je ſuis perſuadé qu'on ne trouvera pas mauvais que je les ſépare du rang des autres, car en effet l'illuſion ſeroit trop groſſiére de prétendre déterminer cette queſtion touchant l'Egliſe Grecque, par le témoignage de gens gagnez, ou élevez dés leur jeune âge par les Jeſuites, & autres Religieux, ou Docteurs Latins qui les ont imbûs de leurs dogmes. J'ay déja montré que le nombre n'en eſt pas petit, & Allatius luy-meſme nous l'aſſure. *Les Grecs, dit-il, qui révérent le Pontife Romain & qui reçoivent ſes paroles comme des Oracles ſont bien en plus grand nombre qu'on ne penſe, & ſi la crainte d'un Tyran tres-cruel, & celle des calomnies, & des accuſations*

Allat. de perp. conſ. l. 3. cap. 11.

de quelques méchans, ne les retenoient, on en verroit tous les jours plusieurs de ceux qui possedent les dignitez entre les Grecs qui viendroient se prosterner aux pieds du Pape. C'est le fruit des Missions, & des Séminaires; mais il n'est pas juste que M. Arnaud en profite.

En troisiéme lieu, il ne s'agit pas icy de savoir si les Grecs ont la mesme créance que nous sur le sujet du Saint Sacrement. C'est une illusion perpétuelle que M. Arnaud fait à ses Lecteurs, disputant assez souvent sur ce principe, savoir que je soûtiens que les Grecs sont d'un mesme sentiment avec nous. Il se met par exemple fort en peine de nous montrer qu'il n'y a pas apparence que nous nous voulussions servir des paroles d'Euthymius pour instruire un homme de nostre opinion, & qu'Euthymius n'a pas pris le terme, *Est*, dans les paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, au sens de, *significat*. Il se met fort en peine de nous prouver que Nicolas de Méthone n'étoit pas Bérengarien, & qu'il ne croyoit pas que le pain fust la figure du Corps de Jesus-Christ, que la profession de foy qu'on faisoit faire aux Sarrazins lors qu'ils embrassoient la Religion Chrétienne, n'estoit pas propre à faire entendre que le pain & le vin n'estoient pas véritablement le Corps de Jesus-Christ, mais que c'estoit seulement la figure remplie de sa vertu, & que le Pape Innocent III. n'a pas reproché aux Grecs de croire qu'ils ne mangeoient que la figure du Corps de Jesus-Christ. Tout cela n'est qu'un artifice pour se joüer du monde, & pour surprendre les simples qui n'ont pas toûjours précisément devant les yeux le point du différent, & qui se laif-

Liv. 2. ch. 12.

Liv. 2. ch. 13.

Liv. 2. ch. 15.

Liv. 3. ch. 1.

 sent facilement transporter d'un sujet à l'autre. Je dis donc qu'il ne s'agit pas de savoir, si les Grecs croyent de l'Eucharistie formellement ce que nous en croyons, & s'ils s'en expliquent de la mesme maniére que nous nous en expliquons. C'est ce qu'on n'a jamais dit à M. Arnaud, mais on luy a dit au contraire que plusieurs d'entre les Grecs ont depuis le septiéme siécle rejetté les termes de *figure, d'image, de type*, dont les Anciens s'estoient servis, & dont nous nous servons à leur exemple. Il s'agit seulement de savoir si les Grecs croyent du Sacrement ce que l'Eglise Romaine en croit, c'est le point unique de la dispute, auquel il faloit s'attacher, sans s'égarer à des discours & à des conséquences inutiles. En effet le but du traité de la Perpétuité estant de nous faire avoüer *que la créance de l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, a esté perpétuelle dans tous les Siécles*, & l'Auteur s'estant pour cela servy de la conformité que les Grecs ont avec elle sur ce point, & cette conformité ayant esté niée, il est clair qu'il s'agit non de nostre sentiment, mais de celuy de l'Eglise Romaine, pour savoir si les Grecs tiennent & enseignent la mesme chose.

Réponse au premier Traité.

Premier Traité de la Perpétuité pag. 14.

En quatriéme lieu, la dispute que nous avons euë jusqu'icy n'a point esté sur le sujet de la présence réelle comme M. Arnaud le suppose, mais seulement sur le sujet de la transsubstanciation, & de l'adoration; de sorte que c'est mal-à-propos, & contre la bonne foy qu'il a voulu faire croire au monde qu'il s'agissoit aussi de la présence réelle; *C'est de la foy*, dit-il, *de tous ces peuples, & de toutes ces Sectes, à l'égard de la présence réelle & de la transsubstanciation dont il s'agit mainte-*

Liv. 2. ch 3. pag. 128.

nant dans nostre dispute. C'est encore plus mal-à-propos, qu'il s'est plaint que contre l'intention de l'Auteur de la Perpétuité j'ay détourné la question sur la transsubstanciation. *Encore*, dit-il, *que l'Auteur de la Perpétuité n'eust parlé dans son prémier Traité que de la présence réelle, & qu'il se soit contenté de soûtenir qu'elle estoit reçuë par toutes ces Societez Schismatiques, néanmoins M. Claude a toûjours détourné la question sur la transsubstanciation, dont il ne s'agissoit point précisément.* Mais enfin c'est l'effet d'une liberté tout-à-fait surprenante & condamnable d'avoir écrit, *qu'il ne sait si la hardiesse d'un homme peut aller jusques au point où la mienne devroit estre pour soûtenir jusques au bout que la présence réelle & la transsubstanciation sont des dogmes inconnus à l'Eglise Gréque.* Et moy j'ose dire que la sienne ne sauroit estre guére plus grande qu'elle est, car il est certain qu'il ne s'agit icy que de la transsubstanciation, & de l'adoration, & non de la présence réelle, de laquelle je n'ay point encore parlé. 1. Qu'on lise la derniére section de ma premiére Réponse, l'on y trouvera précisément ces termes; *Je soûtiens que la transsubstanciation, & l'adoration du Sacrement, sont deux choses inconnuës à toute la terre, à la reserve de l'Eglise Romaine; car ny les Grecs, ny les Arméniens, ny les Russiens, ny les Iacobites, ny les Ethiopiens, ny en général aucuns Chrétiens hormis ceux qui se soûmettent au Pape ne croyent rien de ces deux articles.* 2. Qu'on voye de mesme les endroits de ma seconde Réponse où je retouche la mesme question, & l'on trouvera qu'il s'y agit uniquement de la transsubstanciation, & qu'il ne s'y parle

Ibid.

Liv. 2. ch. 10. pag. 191.

 pas mesme de la présence réelle. 3. Qu'on lise le dernier Chapitre du second traité de la Perpétuité, on verra qu'il porte pour titre ces paroles. *Que toutes les Sectes séparées de l'Eglise Romaine sont d'accord avec elle sur le sujet de la transsubstanciation, & principalement les Grecs ;* On verra aussi que dans le corps du Chapitre il n'y est pas dit un mot touchant la présence réelle.

Il n'y a donc que M. Arnaud qui se soit avisé de la faire entrer malgré nous dans la dispute, sans autre raison que parce qu'il veut qu'elle y soit, & qu'il a crû se sauver par l'ambiguité des termes de présence réelle. Car quant à ce qu'il nous a dit, que l'Auteur de la Perpétuité n'avoit parlé dans son premier traité que de la présence réelle, & qu'il s'estoit contenté de soûtenir qu'elle estoit reçuë par toutes ces Sociétez Schismatiques, je suis marry d'estre obligé à luy dire que je ne connois point d'homme qui écrive aussi legérement qu'il fait, ny qui expose sa réputation plus facilement que luy sur des faits dont il peut estre convaincu par autant de personnes qu'il y en a qui savent lire. Car sans aller plus loin il ne faut que lire pour trouver dans la page 14. du premier Traité, que l'Auteur se propose *de conduire un esprit qui ne seroit pas entiérement opiniâtre, jusques à luy faire avoüer par l'évidence de la vérité que la créance de l'Eglise Romaine touchant ce mystére est la mesme que celle de toute l'Antiquité.* Or chacun sait que la créance de l'Eglise Romaine va jusqu'à la transsubstanciation. Il ne faut que lire pour reconnoistre qu'en suite de cela dans les pages 18. & 19. voulant faire voir l'universalité de

la créance de Rome, il dit, *que Lanfranc apres avoir expliqué la doctrine Catholique en ces termes; Nous croyons que les* SUBSTANCES *terrestres du pain & du vin estant divinement sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministére des Prestres, sont* CHANGE'ES *par l'opération ineffable, incompréhensible & miraculeuse de la toute-puissance de Dieu en l'essence du Corps du Seigneur, ajoûte, Voilà la foy que l'Eglise qui estant répanduë par tout le monde est appellée Catholique a tenuë dans tous les siécles, & qu'elle tient à présent, qu'il la répete avec confiance au chapitre 22. qu'il presse Bérenger de s'informer du sentiment de tous les Chrétiens du monde dans l'Orient & dans l'Occident. Interrogez, dit-il, tous ceux qui ont quelque connoissance de la langue Latine & des Livres Latins. Interrogez les Grecs, les Arméniens, & généralement tous les Chrétiens de quelque nation qu'ils soient, & ils vous répondront tous qu'ils tiennent cette foy dont nous faisons profession.* Il ne faut que lire pour voir que l'Auteur de la Perpétuité produit ensuite le témoignage de Guitmond dans le mesme sens, & pour la mesme fin qu'il avoit produit celuy de Lanfranc, savoir pour prouver que les Grecs & les autres Schismatiques croyent la transsubstanciation, & que dans la page 22. il fait cette remarque; *Que Guitmond n'applique pas seulement ce qu'il dit à l'opinion contraire à la présence réelle, mais aussi à la doctrine de l'Impanation qui est celle des Luthériens,* ce qui veut dire fort nettement que ce témoignage de Guitmond ne regarde pas la présence réelle seulement, mais aussi la transsubstanciation. Enfin il ne faut que lire pour reconnoistre qu'aprés avoir allégué le passage de Guitmond,

CHAP. I. l'Auteur de la Perpétuité ajoûte tout d'une ſuite dans la page 23. *Auſſi tous les livres des Grecs Schiſmatiques que nous avons depuis ce tems-là, témoignent clairement qu'ils étoient dans la meſme foy que l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie.* Aprés cela M. Arnaud nous vient dire, *qu'encore que l'Auteur de la Perpétuité n'euſt parlé dans ſon prémier traité que de la préſence réelle, & qu'il ſe ſoit contenté de ſoûtenir qu'elle eſtoit reçuë par toutes ces ſocietez Schiſmatiques, néanmoins M. Claude a toûjours détourné la queſtion ſur la tranſſubſtantiation dont il ne s'agiſſoit point préciſément.* Il ne s'en agiſſoit pas ? Et que veulent donc dire tous ces témoignages de Lanfranc & de Guitmond, qu'il a produits formellement pour montrer que la tranſſubſtanciation eſtoit la foy de toute la terre, des Grecs, des Arméniens, & généralement de tous les Chrétiens ? Sans mentir M. Arnaud ſe fait un tort irréparable d'avancer ainſi les choſes ſans conſultation, & ſans examen, ſeulement parce qu'il ſe les eſt imaginées, & de ſe laiſſer flatter de cette eſpérance qu'il en ſera crû à ſa ſimple parole. Ce qui l'a trompé ſans doute eſt qu'il a vû dans le traité de la Perpétuité que l'Auteur aprés avoir produit ſon argument touchant les Egliſes Schiſmatiques de la maniére que je viens de le marquer, c'eſt-à-dire formellement à l'égard de la tranſſubſtanciation, paſſant enſuite à étaler quelques raiſonnemens par leſquels il prétend montrer que le myſtére de l'Euchariſtie eſt connu diſtinctement de tous les fidéles, & qu'un changement inſenſible eſt une choſe impoſſible, ſe reſtraint à la préſence réelle, mais il y a de la différence de l'un à l'autre, & M. Arnaud y devoit un peu mieux

prendre garde. Je dis donc que dans cette diſpute des Grecs, & des autres Chrétiens ſéparez de l'Egliſe Romaine, il s'agit de la tranſſubſtanciation, & nullement de la préſence réelle, ſoit parce que l'Auteur de la Perpétuité a expreſſément parlé de la tranſſubſtanciation dans ſon premier traité comme je vien de le faire voir, ſoit auſſi parce que c'eſt à cette doctrine ſeule & à l'adoration, que je me ſuis formellement reſtraint dans ma premiére Réponſe, & qu'en ſuite la diſpute a eſté préciſément continuée ſur ces deux articles. Il eſt néanmoins bon que je faſſe icy une déclaration afin qu'on ne s'y trompe point, qui eſt que bien que noſtre diſpute ne ſoit pas maintenant ſur la préſence réelle, ſi eſt-ce que je ne prétens pas qu'on tire de là cette conſéquence que je la reconnoiſſe établie dans l'Egliſe Gréque au ſens que l'Egliſe Romaine l'entend. Ce n'eſt du tout point ma penſée, & je ne veux dire autre choſe ſinon que ce n'eſt pas à preſent le ſujet de cette conteſtation. On verra peut-eſtre aſſez dans la ſuite ce qu'on en doit croire, ſans qu'il ſoit beſoin de changer pour cela l'état de noſtre queſtion.

Mais outre les conſidérations que je viens de faire, il faut encore prendre garde, qu'il ne s'agit pas de ſavoir ſi les Grecs rejettent formellement la tranſſubſtanciation, où s'ils en ont fait un article de controverſe entr'eux & les Latins, mais il s'agit ſeulement de ſavoir s'ils la croyent poſitivement, ou non, s'ils la content entre les points de leur créance ou non. Car il-y-a grande difference entre rejetter expreſſément & formellement une doctrine, c'eſt-à-dire, en faire un article de conteſtation, & ne la pas recevoir, ou ne la pas met-

Chap. I. tre entre les points de ſa foy. Noſtre diſpute n'eſt que ſur ce dernier, Je veux dire, ſi l'Egliſe Gréque ſeparée de la Romaine fait profeſſion de croire la converſion ſubſtancielle, ou ſi elle ne le fait pas. C'eſt le véritable état de la queſtion. M. Arnaud ſoûtient l'affirmative, & moy la négative, de ſorte qu'il faut voir deſormais qui de nous deux a la raiſon & la vérité de ſon coſté. Cependant on luy peut dire qu'ayant deſſein de traiter cette matiére à fond, il devoit poſer de bonne-foy toutes ces diſtinctions & laiſſer enſuite aux Lecteurs la liberté de former un jugement équitable. Mais au lieu de cela il n'y a aucun de ces articles que je viens d'expliquer qu'il n'ait choqué formellement. 1. Il tire avantage de tous ces partis qui ſe ſont formez de tems en tems, ſoit par la violence & l'autorité des Empereurs Grecs, ſoit par les intrigues des Latins pour la réünion des deux Egliſes. 2. Il ſe ſert du témoignage de gens gagnez comme d'un Manuël Calecas, d'un Beſſarion, d'un Jean Pluſiadéne, d'un Gennadius Scholarius, d'un Baron Spatari, d'un Payſius Ligaridius, tous évidemment engagez dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine, comme on le fera voir dans la ſuitte de cette diſpute. 3. Il s'amuſe à prouver inutilement que les Grecs ne croyent pas comme nous que le Sacrement ſoit une figure, & qu'ils ne ſont pas Bérengariens. 4. Il ſoûtient qu'il s'agit de ſavoir s'ils croyent la préſence réelle, & que la diſpute roule principalement ſur ce point. 5. Il s'étend à montrer que les Grecs n'ont jamais fait de la tranſſubſtanciation un point de Controverſe formelle avec les Latins. Tout cela n'eſt qu'une illuſion générale qui change l'état de la queſtion,

mais bien que je ne la conte icy que pour une, elle se subdivise neanmoins en autant d'articles qu'il y en a de marquez dans ce Chapitre. CHA. II.

CHAPITRE II.

Premiére preuve prise de ce que les Grecs ne veulent pas se servir du terme de transsubstanciation. Seconde preuve prise de ce qu'ils n'enseignent pas expressément la conversion des substances. Septiéme illusion de M. Arnaud.

MA premiére preuve est prise de ce que les Grecs ne se servent point du terme de transsubstanciation, quand ils veulent expliquer leur créance sur le sujet de l'Eucharistie. C'est ce qu'Arcudius luy-mesme qui ne doit pas estre un témoin suspect à l'Eglise Romaine, puisque c'est un homme tout dévoüé à ses intérests a esté contraint de confesser dans le mesme lieu où il nous veut persuader que les Grecs croyent la conversion des substances, *dans le Sacrement de l'Eucharistie*, dit-il, *les Grecs reconnoissent, embrassent & croyent d'une ferme foy, veram* μετουσίωσιν, *une véritable transsubstanciation, comme il est constant par le témoignage des Anciens Peres Grecs de tous les Siécles, & nouvellement par celuy de Jerémie Patriarche de Constantinople, au Chapitre dixiéme de sa censure contre les Luthériens.* Jusques-là le voilà d'accord avec M. Arnaud, mais ce qui suit ne s'ajuste pas bien avec ce qu'il vient de dire, *& encore qu'ils ne se servent pas de ce terme, ils en ont neanmoins inventé d'autres, par*

Arcud. lib. 3. de Sacr. Euch. cap. 2.

 lesquels ils s'expriment autant qu'il se peut. Dicunt enim μεταβάλλεσθαι, καὶ μεταβολὴν, μεταποιεῖσθαι, καὶ μεταποίησιν μεταβαίνειν, καὶ μετάβασιν, μεταρρυθμίζειν, μετασκευάζειν, μεταστοιχειοῦν, τελείωσιν, καὶ τελειοῦν, μετινεῖν, *aliaque id genus.* Nous verrons dans la suite s'il a raison de dire que ces termes signifient & expriment une véritable transsubstanciation, il me suffit maintenant de faire remarquer ce qu'il avouë, qu'ils ne se servent pas du terme de transsubstanciation.

Cela mesme se justifie par le témoignage de Paysius Ligaridius, ce faux Grec que M. Arnaud a produit avec tant d'éclat, & dont on parlera en son lieu; *Vox etenim*, dit-il, μετουσίωσις, *transsubstanciatio tametsi nova quodammodo videatur, & à pluribus non libenter ut recens suscipiatur licet nihilominus, &c. Ce terme de transsubstanciation quoy qu'il semble en quelque sorte nouveau, & que plusieurs ne le reçoivent pas volontiers à cause de sa nouveauté, &c.* Ces plusieurs dont il parle sont tous les véritables Grecs, c'est à dire tous ceux qui ne sont pas comme Paysius d'intelligence avec les Latins.

Liv.11. p.60.

Je pourrois produire icy le témoignage de M. Basire Archidiacre de Northombelland, & Prédicateur ordinaire du Roy de la Grand Bretagne, personnage illustre, d'un savoir exquis, & d'une probité exemplaire, bien versé dans les langues, & qui non-seulement a voyagé, mais a fait aussi du séjour en Gréce, & dans le reste de l'Orient où il a presché publiquement dans les Eglises des Grecs. Car dans une lettre que j'en ay receuë, & dont je produiray quelques articles dans la suite, il m'assûre qu'il a pris soin de lire plusieurs piéces

publiques des Grecs comme leurs Symboles, leurs Confeſſions, & leurs Catéchiſmes, pour voir s'il y trouveroit le terme de tranſſubſtanciation, mais qu'il ne l'a trouvé en aucun endroit. Il ajoûte meſme qu'un de ces faux Grecs dont les Latins ſe ſervent pour la propagation de leurs dogmes en ces pays-là, ayant fait un Catéchiſme, où il avoit employé le terme de tranſſubſtanciation, il en fut cenſuré par les véritables Grecs.

Mais tous ces témoignages ne ſont pas néceſſaires, puis que l'on peut voir une grande partie de ces piéces authentiques des Grecs, comme leurs Canons recueillis par Balſamon, par Zonare, & par quelques autres, une partie de leurs Liturgies qu'on a inſérées dans la Bibliotéque des Peres, leur Euchologe qui nous a eſté donné par Jaques Goar Dominicain, leur Pontifical publié par M. Habert Eveſque de Vabres, la Confeſſion de foy que font leurs Prélats lors qu'ils reçoivent l'ordination, le Typique, c'eſt à dire, le livre qui régle l'Office de chaque jour avec les Feſtes, les Jeûnes & les ſolemnitez, leur Anthologe qui contient particuliérement les Offices des jours de Feſte, leur Horologe qui eſt compoſé des priéres qu'ils diſent chaque jour, & je ne ſay combien d'autres livres Eccléſiaſtiques, dont on trouvera un dénombrement aſſez ample dans la diſſertation que Leo Allatius a faite ſur ce ſujet. M. Arnaud qui en a fait une recherche fort exacte, ou par luy-meſme, ou par ſes amis, n'a pû en produire un ſeul paſſage qui portaſt la tranſſubſtanciation en propres termes, ce qui eſt à mon avis une marque bien convaincante qu'elle n'y eſt pas. On peut voir auſſi les livres de leurs Auteurs les plus ap-

CHA.II. prouvez comme de Jean Damaſcene, de Nicéphore Patriarche de Conſtantinople, de Photius, de Théophylacte, d'Oecuménius, de Zonare, de Germain, de Balſamon, de Nicétas Choniate, de Cabaſilas, de Marc d'Ephéſe, de Jeremie Patriarche, de Metrophane, & de quelques autres dont les Ouvrages ſont parvenus juſques à nous, car on n'y trouvera point de terme qui réponde à celuy de la tranſſubſtanciation. Et il ne faut pas dire que comme cette expreſſion eſt nouvelle & inventée depuis les conteſtations de Bérenger, les Grecs n'en ont point dans leur langue qui la ſignifie, ou qui la repréſente parfaitement, car ils ont le mot de μέλυσίωσις, qui veut dire proprement *tranſſubſtanciation*. Nous avons déja veu qu'Arcudius, & Payſius Ligaridius l'ont remarqué, en effet les Grecs Latiniſez s'en ſervent communément, & on n'a pas manqué de l'inſérer dans le formulaire de l'abjuration, qu'on fait faire aux Grecs, lors qu'ils embraſſent la Religion Romaine, comme je le feray voir dans la ſuite. Cependant M. Arnaud luy meſme a eſté contraint d'avouër *que le mot de* μέλυσίωσις, *n'eſt pas celuy dont les Grecs ſe ſervent ordinairement pour expliquer la tranſſubſtanciation.* Ce qu'il dit, qu'ils ne s'en ſervent pas pour expliquer la tranſſubſtanciation eſt captieux, comme s'ils l'expliquoient par leurs autres termes. Il faloit dire qu'ils ne s'en ſervent pas pour expliquer leur créance. Il ne faloit pas ajouter auſſi *ordinairement*, car il eſt certain qu'ils ne s'en ſervent ny ordinairement, ny extraordinairement.

Liv. 4. ch. 6. pag. 387.

Mais il ne s'enſuit pas dira-t-on qu'ils ne croyent avec les Latins la doctrine repreſentée par ce ter-

me, encore qu'ils ne se servent pas du terme mesme. Je répons premiérement que si l'on suppose que les Grecs ont toûjours crû ce dogme, comme M. Arnaud nous le veut persuader, on ne sauroit rendre raison pourquoy le mot de μετουσίωσις ne se trouve depuis long-tems employé par leurs Auteurs, d'autant plus qu'on y trouve celuy de οὐσίωσις, & celuy de οὐσιόω. Car les Latins qui n'avoient dans leur usage ordinaire ny celuy de *substanciatio*, ny celuy de *substantiare*, n'ont pas laissé de trouver & d'admettre celuy de *transsubstanciatio*, & celuy de *transsubstanciare*; comme tres-propre pour expliquer leur pensée sur ce sujet, de sorte que cela mesme qu'on ne voit point paroistre ces sortes d'expressions dans les écrits des Grecs est une marque qu'ils ne croyent pas la chose qu'elles signifient. De plus, aprés que les Latins eurent inventé le terme de *transsubstanciation*, pourquoy les Grecs au moins à leur exemple, depuis ce tems là, ne se sont-ils servis aussi de celuy de μετουσίωσις, afin de marquer cette entiére conformité de créance avec l'Eglise Romaine que M. Arnaud suppose? Pourquoy lors que ce terme grec leur a esté connu, & que les Latins mesme le leur ont enseigné, n'ont-ils pas voulu le recevoir, & quels inconvéniens en ont-ils appréhendez, si en effet ils croyent la conversion des substances? Il n'est peut-estre pas étrange qu'il y ait eu autrefois des personnes fort Orthodoxes qui ont fait difficulté d'admettre le terme *d'hypostase*, parce qu'en effet les simples prenoient occasion de là, de s'imaginer qu'il y avoit plusieurs Divinitez, parce qu'on admettoit plusieurs hypostases, mais on ne peut rien dire de semblable à l'égard de celuy de *transsub-*

CHA. II.

Cha. II. *ſtanciation*, car il n'y a nul danger qn'on luy puiſſe donner un ſens exceſſif, au delà de ce qu'il en faut croire, ſuppoſé qu'on croye la converſion ſubſtancielle. Il-y-a au contraire quelque ſorte de neceſſité de s'en ſervir, parce qu'il exprime mieux que tout autre cette eſpéce de converſion, & que les termes, μεταβολη, μεταποίησις, μεταστοιχείωσις, eſtant généraux ſont par conſéquent défectueux, & donnent lieu à nier le changement dont il s'agit, & à tomber dans l'hereſie, ce que les Grecs ont eu autant d'intéreſt d'éviter que les Latins, s'il eſt vray qu'ils ayent eu les meſmes ſentimens qu'eux, comme M. Arnaud l'aſſûre. Il nous fait de grands raiſonnemens à ſa maniére, c'eſt-à-dire de grandes déclamations ſur ce que les Grecs n'ont jamais querellé les Latins touchant cette doctrine, & il le trouve fort étrange, ſuppoſé qu'ils ayent crû toute autre choſe que les Latins. Qu'il nous diſe donc luy-meſme, pourquoy ils ont ſi opiniâtrement refuſé d'employer le mot de μετουσιώσις, *tranſſubſtanciation*, & qu'ils n'ont jamais voulu s'expliquer de ce myſtére en la meſme forme que l'Egliſe Romaine, car je le trouve bien plus étrange ſuppoſé qu'ils ayent eu au fond la meſme créance qu'elle. On ne peut pas dire ny que l'ignorance les ait empéchez de trouver un terme ſi propre, il eſtoit deja tout trouvé, ny qu'ils ayent eu crainte de choquer leurs Empereurs, leurs Empereurs n'eſtoient que trop engagez à favoriſer l'Egliſe Romaine, ny qu'ils ayent apprehendé de s'attirer davantage la haine des Latins, ou l'importunité des Miſſionnaires, ils ne pouvoient leur faire un plus grand plaiſir.

D'où vient donc qu'ils ne s'en ſont jamais ſervis,

vis, & qu'au contraire lors que les Latins dans ces réünions forcées & interessées dont j'ay parlé dans le Livre précédent, leur ont proposé l'article de l'Eucharistie sous le terme de *transsubstanciatur*, *Le pain est transsubstancié*, ils s'en sont tenus à leurs expressions générales en disant seulement μεταβάλλεται, *le pain est changé*, comme je le feray voir dans la suite? N'est-ce pas un témoignage évident qu'ils n'ont pas voulu adopter un dogme qui estoit inconnu à leur Eglise, & qu'ils l'ont regardé comme une nouveauté à laquelle ils ne devoient point prendre de part.

Cette premiére preuve sera soûtenuë par une seconde qui n'aura pas moins de force. Elle est tirée de ce que les Grecs en expliquant leur foy touchant le mystére de l'Eucharistie, non seulement n'employent pas le terme de *transsubstanciation*, mais quelques termes qu'ils employent, ils ne disent rien qui porte formellement la conversion réelle de la substance du pain & du vin en celle du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Quand le Pape Grégoire sur la fin de l'onziéme siécle voulut faire comprendre quelle estoit sa créance sur ce sujet, il ne se servit pas à la verité du terme de *transsubstanciation*, parce qu'il n'estoit pas encore inventé; mais il s'énonça pourtant d'une maniére claire & intelligible. *Le pain & le vin*, dit-il, *qui sont mis sur l'Autel sont changez substanciellement par le mystére de l'Oraison sacrée, & par les paroles de nostre Redempteur, en la vraye propre & vivifiante chair, & au sang véritable, propre & vivifiant de Jesus-Christ nostre Seigneur, & aprés la consécration c'est le vray Corps de Jesus-Christ né de la Vierge Marie, & le vray sang qui a coulé de*

M. Arnaud Liv. 2. ch. 8. p. 170.

CHA. II. *son costé, non seulement en signe, & par la vertu du Sacrement, mais par la proprieté de la nature, & la verité de la substance.* Quand Innocent III. voulut faire connoistre cette mesme créance dans le Concile de Latran, il s'en expliqua nettement & se servit du terme mesme de *transsubstanciation. Dans le Sacrement de l'Autel*, dit-il, *le Corps & le Sang de Jesus-Christ sont véritablement contenus sous les especes du pain & du vin, le pain estant transsubstancié au Corps, & le vin au Sang par la puissance Divine.* Il en a esté de mesme du Concile de Trente qui a tres-expressément marqué ce qu'il croyoit, & ce qu'il vouloit qu'on crust. *Il se fait*, dit-il, *par la consécration une conversion de toute la substance du pain en la substance du Corps de nostre Seigneur Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en la substance de son Sang, laquelle conversion est convenablement & proprement appellée la Transsubstanciation.*

Concil. Lat. sub Innoc. III. cap. 1.

Sess. 13. c. 4.

C'est aussi de cette sorte que parlent les Docteurs de l'Eglise Romaine, & c'est en effet ainsi qu'ils doivent parler pour former l'idée de cette doctrine. Mais il en est autrement des Grecs ; car outre ce que j'ay dit qu'ils ne se servent pas du terme de μετουσίωσις, ny ne s'en veulent servir, on ne trouvera point qu'ils employent, ny entiérement ny à peu prés, les expressions de l'Eglise Romaine, ny qu'ils parlent de conversion substancielle, ou de présence de substance sous les accidens du pain & du vin, ou de changement d'une substance en l'autre, qui est néanmoins ce qu'il faut dire pour faire connoistre qu'on croit la transsubstanciation. On ne voit rien paroistre de tel ny dans les Canons de leurs Conciles, ny dans les Confessions

de foy que nous avons d'eux, ny dans leurs Liturgies, ny dans les explications des Liturgies, ny dans les priéres de l'Horologe, ny en un mot dans aucune de leurs piéces publiques. On ne trouve aussi rien de semblable dans leurs meilleurs Auteurs ny anciens, ny nouveaux; & ce seroit bien la chose du monde la plus surprenante que ces gens crûssent la transsubstanciation, & qu'en mesme tems ils ne seussent, je ne dis pas la prouver, & la persuader à leurs peuples, mais l'énoncer au moins formellement, & dire ce qu'ils en pensent en des termes clairs & exprés. Car outre que ces termes sont en petit nombre, & qu'ils sont tres-faciles à trouver, n'y ayant rien de plus aisé à un homme qui croit la conversion substancielle, que de dire, *Le pain est converti substanciellement au Corps de Jesus-Christ, ou la substance du pain est réellement convertie en la substance du Corps de Jesus-Christ, en telle sorte que la première substance ne demeure plus*; outre cela, dis-je, ils ont la forme de ces expressions toute dressée dans le langage ordinaire de l'Eglise Romaine, & à cet égard ils ne seroient pas excusables de ne parler pas comme elle parle s'ils avoient le mesme sens qu'elle.

Cependant il est certain que le langage des Grecs n'est point conforme à celuy des Latins, il ne faut que les comparer les uns avec les autres pour en reconnoistre la différence. Comparez par exemple la confession de Grégoire VII. avec ce que M. Arnaud nous rapporte de Nicetas Pectoratus, & de Théophilacte. Comparez les discours d'Urbain II. dans le Concile de Plaisance, d'Innocent III. dans le Concile de Latran, de Thomas

 d'Aquin, & de tous les Scholastiques, & enfin du Concile de Trente, avec ce qu'il nous allégue d'Euthymius, de Nicolas de Methone, de Zonare, de Nicetas Choniate, de Cabasilas, & de Jeremie, vous verrez dans les uns la convesion des substances nettement & précisément exprimée, sans qu'il soit besoin ny de force de raisonnement pour l'en tirer, ny de grande application d'esprit pour l'y reconnoistre, mais dans les autres vous ne l'y verrez paroistre que quand M. Arnaud vous aura fasciné les yeux, c'est à-dire, quand il aura déployé toutes les machines de ses conséquences, & toutes les illusions de sa Philosophie.

J'ay déja parlé de M. Basire Docteur Anglois qui a eu un commerce particulier avec les Grecs, & qui estant parmy eux s'est attaché avec beaucoup de soin à la lecture de leurs livres, voicy ce qu'il m'en a écrit de Duresme le 6. Decembre 1668. *Dico 3. in specie Ecclesiam Græcam, transsubstanciationem nullibi asserere, neque voce, neque re. De publicis instrumentis, puta Symbolis, Confessionibus, Catechismis, &c. intelligi volo; quorum plurima pervolvi ad indaginem neque in eorum vel unico, μετουσιώσεως vocis, ut & rei ipsius, priscis Patribus Græcis prorsus ignotæ, vel vola vel vestigium. Privatos eorum Doctores nil moror, quoniam non sum nescius quemdam ipsorum pseudo-Græcorum hieromonachum in suam Cathechesim quam mihi videre licuit Constantinopoli, illam vocem μετουσιώσεως intrusisse, qui vel ideo verorum Græcorum censuram haud effugit; l'Eglise Grecque n'enseigne en aucun endroit la transsubstanciation; ny à l'égard du terme ny à l'égard de la chose. Ce que je dis doit estre entendu touchant les piéces publiques*

comme les Symboles, les Confessions, les Catéchismes, &c. J'en ay lû plusieurs, par curiosité & avec dessein de faire cette recherche, & je n'ay trouvé en aucun d'eux la moindre trace ny du terme de transsubstanciation, ny de la chose mesme que ce terme signifie, laquelle estoit entiérement inconnuë aux Anciens Peres Grecs. Je ne m'arreste point aux Docteurs particuliers d'entr'eux, parce que je say qu'un certain Moyne, du nombre de ces faux-Grecs, avoit fait glisser le terme de μετέπωσις, transsubstanciation, dans sa Catéchese que j'ay vûë estant à Constantinople, aussi fut-il pour cela mesme censuré par les véritables Grecs. On dira que M. Basire est un Protestant; & qu'il est par conséquent suspect en cette cause; mais outre que c'est un homme d'honneur dont la sincérité ne peut estre révoquée en doute sans injustice, un Théologien qui ne doit pas se méprendre dans les choses de sa profession, un homme tres-savant qui a esté sur les lieux, qui y a fait un séjour considérable, & qui a eu non-seulement la curiosité, mais aussi les moyens de s'informer exactement de la vérité de ce qu'il rapporte, outre cela, dis-je, il ne me semble pas que M. Arnaud puisse honnestement rejetter son témoignage par cette seule raison qu'il est Protestant, luy qui nous a produit les lettres de M. de Pompone son neveu, & de M. Picquet, & l'histoire de ce qui se passa chez M. l'Archevesque de Sens sur le sujet des Moscovites attestée par des Catholiques Romains.

Quoy qu'il en soit le témoignage de M. Basire ne m'est pas absolument nécessaire, & je ne veux que celuy de M. Arnaud mesme. Personne ne doute à mon avis qu'il n'ait fait autant de recher-

 che qu'il eſt poſſible d'en faire ſur le ſujet des Grecs, & l'on doit ſe perſuader que s'il euſt trouvé des paſſages formels contenant la doctrine de la tranſſubſtanciation en termes exprés il ne les euſt pas rejettez, mais qu'il en euſt fait pour le moins autant de cas que de ces autres paſſages, où il a eſté obligé d'employer le raiſonnement, & la conſéquence. Néanmoins il eſt vray que tout ce qu'il nous produit de précis, qui porte la converſion des ſubſtances, dans cette longue diſpute qui s'étend juſqu'à prés de la moitié de ſon Volume, ſe réduit à une illuſion qu'il nous fait touchant l'acte de la réünion des Grecs avec les Latins ſous Michel Paléologue, & à quelques témoignages dont le plus ancien en datte n'eſt que de l'an 1641. On examinera ces piéces dans leur rang; & quelque impreſſion qu'elles ſemblent avoir faite ſur les eſprits, on eſpére d'en deſabuſer le monde. Cependant il eſt juſte de remarquer qu'au lieu de nous donner des preuves formelles & claires, qui ſont les ſeules qu'on peut légitimement produire ſur ce ſujet, il amuſe les Lecteurs par de longs diſcours, par des argumens négatifs qui au fond ne concluent rien, & par des conſéquences tirées à perte de vûë. Car s'agiſſant d'un fait qui ſe doit décider par la voye des preuves de fait, on attendoit des témoignages concluans d'eux-meſmes ſans l'ayde des raiſonnemens de M. Arnaud; & l'impoſſibilité où il s'eſt trouvé de ſatisfaire à l'attente publique, eſt elle meſme une preuve évidente du contraire de ce qu'il prétend. Mais cela paroiſtra encore mieux par les éclairciſſemens qu'on va donner dans le chapitre ſuivant où l'on découvrira de plus en plus l'illuſion qu'il a faite au monde.

CHAPITRE III.

Troisiéme preuve tirée de ce que les expressions dont les Grecs se servent sont générales, & ne suffisent pas pour former l'idée d'une conversion substancielle. Quatriéme preuve prise de ce que les Grecs ne reçoivent pour les déterminations de la Foy que les sept premiers Conciles universels. Suite de la septiéme illusion de M. Arnaud. Cinquiéme preuve prise de ce que les Grecs dans les actes qu'ils ont passez avec les Latins se sont toûjours tenus à leurs expressions générales. Huitiéme illusion de M. Arnaud.

LES expressions ordinaires dont les Grecs se servent pour expliquer ce qu'ils croyent du mystére de l'Eucharistie sont à peu-prés celle-cy. Ils appellent les Symboles, *les dons Saints, les choses Saintes, les ineffables mysteres; le Corps & le Sang de Jesus-Christ, le pain sanctifié, le pain saint, la particule ou les parties, la Marguerite,* c'est-à-dire, la Perle, & quelques autres termes semblables. Ils disent, *que le Pain est le Corps de Jesus-Christ, qu'il est fait le Corps mesme de Jesus-Christ, qu'il est changé au Corps de Jesus-Christ, qu'il est le vray Corps de Jesus-Christ.* Et pour exprimer ce changement ils se servent des termes de *μεταβάλλειν, μεταῤῥυθμίζειν, μεταποιεῖν, μεταστοιχειοῦν, μεταβαίνειν, μετασκευάζειν*, qui signifient, *changer.* Or il est certain que ces expressions, soit qu'on les prenne chacune à-part, soit qu'on les joigne toutes ensemble, ne sauroient former l'idée de la

tranſſubſtanciation. Car outre qu'eſtant générales elles ſont capables de pluſieurs ſens particuliers, & qu'on les trouve indifféremment employées en d'autres ſujets où l'on ne s'imagine aucune tranſſubſtanciation, comme on le pourroit juſtifier par mille exemples s'il eſtoit néceſſaire, outre cela, dis-je, c'eſt une régle de la droite raiſon de n'attribuër jamais un ſens particulier & déterminé à des perſonnes qui ne s'expliquent qu'en des termes généraux, à-moins qu'il ne paroiſſe évidemment d'ailleurs qu'elles ont eu ce ſens particulier dans la penſée.

J'avouë qu'en ce cas, c'eſt-à-dire, s'il paroiſt qu'elles ont eu le ſens particulier dans l'eſprit, il ne faut faire aucune difficulté de tourner de ce coſté-là leurs termes, quelques généraux qu'ils ſoient, mais à moins que de cela l'on ne peut leur donner qu'un ſens général & indéterminé. Nous ſavons par exemple que dans l'Egliſe Romaine on croit communément la tranſſubſtanciation, quand donc on nous y dit, *que le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt, ou qu'il eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt,* bien que ces paroles ſoient générales nous ne héſitons pourtant pas à les entendre en ce ſens particulier, que le pain eſt changé ſubſtanciellement au Corps de Jeſus-Chriſt. Mais ſi d'ailleurs elle ne parloit pas de changement de ſubſtance, qu'aucun Concile ne l'euſt définy, qu'il ne ſe trouvaſt formellement ny dans les Confeſſions de foy, ny dans les Catéchiſmes, ny dans les autres livres publics, & que les Docteurs ne l'enſeignaſſent pas communément, il eſt évident que nous ne ſerions pas raiſonnables, ſi nous voulions donner à

ces expressions générales un autre sens que le général, & cette généralité mesme seroit un argument invincible qu'elle ne seroit pas descenduë jusques à la détermination distincte de la transsubstãciation, & par conséquent que ce ne seroit pas un article de sa créance. Or c'est de cette maniére qu'il faut juger de l'Eglise Gréque, toutes ses expressions sont générales, il ne nous paroist rien d'ailleurs qui détermine cette généralité, ou qui nous engage de luy attribuer le sens particulier & distinct de l'Eglise Romaine, & tout ce que M. Arnaud a produit pour cela est de nulle considération. Il s'ensuit donc nécéssairement qu'on ne luy doit attribuer qu'un sens général, & nullement celuy de la transsubstanciation qui est comme chacun voit particulier, & déterminé, & cela mesme qu'on est obligé d'employer le raisonnement, & la conséquence pour expliquer le langage ordinaire de cette Eglise en un sens de transsubstanciation, est une marque infaillible qu'elle ne la croit pas.

Comme cette preuve est décisive, & que non-seulement elle établit mon sentiment, mais qu'elle renverse aussi toute la dispute de M. Arnaud, il sera bon de la mettre encore dans un plus grand jour, & d'en bien examiner les fondemens, afin qu'on voye si la conclusion que j'en prétens tirer est nette, & droite. Premiérement donc il faut savoir que la transsubstanciation est la détermination précise & distincte de la maniére en laquelle le pain est fait le Corps de Jesus-Christ, savoir par une conversion réelle de la substance de ce pain, en la substance de ce Corps, de sorte qu'il est impossible de la croire sans se former une idée distincte de cette maniére-là, puis qu'elle est elle-

Ch. III. mesme cette idée précise & déterminée. Il est donc absurde, & contradictoire de la chercher dans une idée générale, & confuse, qui ne détermine rien, car c'est chercher la détermination dans l'indétermination, & la distinction dans la généralité, c'est-à-dire la clarté dans les ténébres. Et de là il paroist quelles doivent estre les expressions d'une Eglise qui croit la transsubstanciation, & qui l'enseigne, car il faut nécéssairement qu'elle l'enseigne en des termes clairs qui répondent à l'idée distincte qu'elle a, & qui en puissent former immédiatement une semblable idée dans l'esprit de ceux qui l'écoutent. Or cela ne se peut faire que par des termes exprés & formels, ou par des termes tellement équivalens, qu'on ne les puisse détourner ailleurs. Ce que je dis se vérifie par l'exemple de l'Eglise Romaine dont les expressions sont nettes & claires, & qui d'abord font concevoir quelle est sa pensée.

De plus il faut considérer que l'idée de la Transsubstanciation n'est pas une de celles qu'on appelle spéculatives, qui n'aboutissent qu'à une simple connoissance, sans engager à rien davantage, mais qu'elle est du nombre de celles qu'on appelle pratiques, qui engage ceux qui l'ont à beaucoup de devoirs & à beaucoup d'actes, & particuliérement à l'adoration souveraine de cette mesme substance qui auparavant estoit la substance du pain, comme estant maintenant la propre substance du Corps naturel de Jesus-Christ, la mesme en nombre, comme on parle, d'où il s'ensuit qu'il faut qu'une Eglise qui le croit ainsi, & qui le veut enseigner ainsi à ses peuples, l'enseigne d'une maniére, qui donne si précisément cette connoissance, que l'acte

d'adoration en naiſſe de luy-meſme.

Il faut auſſi remarquer qu'il s'agit icy de l'Egliſe Gréque depuis l'onziéme ſiécle, c'eſt-à-dire, depuis que ſur les conteſtations de Bérenger l'Egliſe Romaine détermina formellement la converſion ſubſtancielle, ce qui mettoit les Grecs dans une plus grande néceſſité de parler clairement ſur ce point, ſoit pour témoigner la conformité de créance qu'ils avoient avec les Latins, ſoit pour ne tomber pas dans les meſmes inconvéniens que les Latins avoient voulu éviter par cette déclaration formelle. Et cette remarque eſt d'autant plus conſidérable contre M. Arnaud, qu'il veut que les Grecs n'ayent rien ignoré de cette affaire de Bérenger.

Pour ſavoir donc au vray ſi l'Egliſe Gréque croit la tranſſubſtantiation ou non, il ne faut que voir de quelle maniére elle s'explique ſur le ſujet de l'Euchariſtie, car ſi ſes expreſſions ne portent pas une converſion ſubſtancielle, ou expreſſément, ou par équivalence, en telle ſorte qu'elles en puiſſent former facilement & immédiatement l'idée, & qu'on ne puiſſe leur donner un autre ſens, ſi elles ne ſont que générales, & qu'elles ne déterminent rien d'elles-meſmes, c'eſt une preuve certaine qu'elle ne la croit pas, car toute Egliſe qui la croit, & qui la veut faire croire à ſes enfans ne peut qu'elle ne s'en explique bien nettement. Si l'on examine la diſpute de M. Arnaud ſur ce principe que j'eſtime eſtre de la lumiére du Sens commun, on en oſtera premiérement tous ces argumens négatifs tirez du ſilence des Grecs, & de celuy des Latins, car encore que ces ſortes d'argumens ſoient tres-bons en d'autres rencontres, on

Ch. III. voit pourtant bien que pour vuider une queſtion telle que celle-cy, ſi l'Egliſe Orientale croit, & enſeigne la tranſſubſtanciation, il faut ſuivre ce me ſemble une voye plus déciſive que celle de conſidérer ce que les Grecs ont fait à l'égard de la trãſſubſtanciation des Latins, ou ce que les Latins ont fait à l'égard de la créãce des Grecs. Il vaut bien mieux s'attacher directement à voir de quelle maniére ils expriment eux-meſmes poſitivement leur créance touchant l'Euchariſtie. Si l'on y trouve la tranſſubſtanciation clairement énoncée ces argumens du ſilence ne ſont plus néceſſaires, & ſi on ne l'y trouve pas clairement on en tirera une concluſion à mon avantage devant laquelle tous les argumens négatifs de M. Arnaud ne ſauroient ſubſiſter, car il-y-a mille fois plus de force à raiſonner de cette ſorte; Une Egliſe n'enſeigne pas clairement la tranſſubſtanciation, donc elle ne la tient pas, qu'à argumenter ainſi; Une Egliſe ne combat pas la tranſſubſtanciation que les Latins tiennent, donc elle la croit. Outre que le premier argument conclut directement, & immédiatement ce que l'autre ne fait pas, il-y-a bien plus de liaiſon entre croire la tranſſubſtanciation, & l'enſeigner clairement, qu'il n'y a de répugnance entre ne la pas croire, & néanmoins ne la pas combattre en des perſonnes qui la croyent. Il n'y a point de raiſon qui puiſſe empécher que les Grecs croyant la tranſſubſtanciation ne l'enſeignent diſtinctement, mais il-y-en-a pluſieurs qui peuvent les obliger à n'en pas faire une diſpute contre les Latins encore qu'ils ne la croyent pas.

Il faut mettre encore à-part l'acte de profeſſion de foy que l'Empereur Michel Paléologue envoya

de la part des Grecs au Pape Jean XXI. pour
achever l'ouvrage de la réünion des deux Eglises, car outre que ce fut un acte oxtorqué par force, & qui n'est d'aucune considération parmy les Grecs, on ne trouve pas que les termes Latins qui portent que le pain est *véritablement transsubstancié* répondent fidélement aux termes Grecs du mesme acte qui selon toutes les apparences contenoit seulement que le pain est *véritablement changé*, comme on le fera voir dans la suite.

Il faut enfin ôster de la dispute les attestations & les témoignages particuliers qui ne sont que depuis l'an 1641. car sans dire que ces piéces sont visiblement le fruit des Missions, & des Séminaires, & que la qualité des personnes qui attestent ne leur donne pas assez d'autorité pour décider nostre question, qui est touchant le corps de l'Eglise Gréque Schismatique, toutes ces piéces sont trop nouvelles pour fonder seules une tradition depuis l'onziéme siécle, c'est-à-dire depuis six cens ans.

On peut donc voir déja en général que toute la dispute de M. Arnaud se réduit à des conséquences, qu'il ne sera pas difficile de renverser quand on en fera un examen particulier. Cela viendra dans son rang, mais cependant ce que je viens de dire suffit pour établir la solidité de mon argument qui est tiré de ce que les expressions ordinaires des Grecs, je veux dire les plus fortes, & celles que l'Eglise Romaine croit luy estre les plus favorables sur le sujet de l'Eucharistie ne consistent qu'en des termes généraux. D'où je conclus qu'ils ne tiennent pas la transsubstanciation; car il n'y-a rien qui soit plus opposé à cette doctrine que la

CH. III. généralité, puiſque la créance de la converſion ſubſtancielle, comme je l'ay déja établY, eſt elle-meſme la détermination particuliére & diſtincte de la maniére en laquelle le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt, ou eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'eſt pas poſſible qu une Egliſe qui la croit, & qui la veut enſeigner à ſes peuples, ne s'en explique nettement, & diſtinctement, & à meſure que ma preuve s'établit l'illuſion de M. Arnaud ſe découvre de plus en plus.

Mais cette preuve que je viens de produire doit eſtre ſuivie d'une conſidération, qui en fera paroiſtre encore plus la force & la ſolidité. C'eſt que les Grecs font profeſſion de ne recevoir pour les déterminations de la foy que les ſept premiers Conciles univerſels, c'eſt-à-dire celuy de Nicée contre Arius ſous l'Empereur Conſtantin le Grand, celuy de Conſtantinople contre Macédonius ſous Theodoſe, celuy d'Epheſe contre Neſtorius ſous le jeune Theodoſe, celuy de Calcedoine contre Eutyches & Dioſcore ſous Marcien, celuy de Conſtantinople ſur la querelle des trois Chapitres ſous l'Empereur Juſtinien, le troiſiéme de Conſtantinople contre les Monothélites ſous Conſtantin Pogonate, & enfin le ſecond de Nicée ſur le fait des Images ſous Conſtantin, & ſa mere Iréne. Or il eſt conſtant qu'il n'y a rien dans aucun de ces Conciles qui détermine la tranſſubſtanciation, car ce qu'on produit du premier de Nicée, *qu'il faut concevoir par la foy que l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde eſt giſant ſur cette table Sacrée, qu'il eſt ſacrifié ſans ſacrifice par les Preſtres, & que nous prenons véritablement ſon précieux Corps & ſon Sang*, cela dis-je, com-

me chacun voit, n'est pas la transsubstanciation, non plus que ce qu'on nous allégue du second de Nicée, comme il paroist par la simple lecture qu'on en pourra faire dans le septiéme Livre de M. Arnaud au chapitre 5. où il le rapporte. Et quant à ces Conciles, où l'Eglise Romaine a déterminé la conversion des substances, comme celuy de Gregoire VII. tenu à Rome l'an 1079. celuy de Plaisance tenu l'an 1095. sous Urbain II. celuy de Latran l'an 1215. où Innocent III. déclara la doctrine de son Eglise sur ce sujet, celuy de Constance assemblé l'an 1414. où l'on condamna Viclef pour avoir combattu ce dogme, & enfin celuy de Trente qui enchérit sur les décisions précédentes, l'Eglise Gréque n'en reçoit aucun & ne les a en nulle considération. *Ils disent tous communément*, dit le Jesuite Richard dans sa Relation de l'Isle de S. Eriny, *que l'on ne doit recevoir que les sept premiers Conciles, & les Prestres font accroire au peuple qu'à la fin du septiéme Concile un Ange descendit du Ciel, & assura que tout ce qui concernoit la foy estoit conclû, & qu'il n'y avoit plus rien à déterminer ny à ajoûter.* Leo Allatius ne fait aussi mention que de ces sept Conciles qu'ils approuvent. *Ils ont*, dit-il, *en vénération les decrets des sept Conciles universels comme inviolables, ils reçoivent leurs Canons pour la correction des mœurs, & les plus religieux d'entr'eux les observent constamment.* Alexandre Guagnin parlant de la Religion des Russes qui est la mesme que celle des Grecs, rapporte que leur créance est, *qu'il fut conclu au septiéme Concile universel que les choses resoluës dans les Conciles précédens demeureroient fermes à l'avenir, & qu'il ne seroit plus permis sous peine*

CH. III.

Relation de l'Isle de Sant-Erini ch. 11. pag. 150.

Allat. de Perp. cons. lib. 3. c. 9.

Guagn. in Mosc. descrip.

CH. III. *d'anathéme de célébrer aucun autre Concile, à cauſe de quoy*, ajoûte-t-il, *ils diſent que tous les Conciles ou Synodes qui ont eſté tenus depuis les ſept prémiers ſont maudits, pervers, & entachez vilainement d'héréſie.* Sacranus Chanoine de Cracovie dit de meſme, *qu'ils ne content pour rien tous les Conciles qui ont eſté tenus depuis le ſeptiéme, diſant qu'ils n'ont point de force parce qu'ils ont eſté tenus ſans leur conſentement.* Le Jeſuite Scarga marque pour leur ſixiéme erreur cela meſme, *Qu'il ne faut tenir que ſept Conciles, & que ſi l'on en met un huitiéme & un neuviéme il les faut avoir en execration.* Monſieur Baſire dont j'ay parlé dans le chapitre précédent me confirme la meſme choſe par ſa lettre. *In publicâ*, dit-il, *Græcorum profeſſione, non niſi* ἑπ̀τὰ *Συνόδους recipiunt quas* οἰκουμενικὰς *nuncupant. Dans la profeſſion de foy publique ils ne reçoivent que les ſept Conciles qu'ils appellent Oecuméniques.* Et Metrophane Patriarche d'Alexandrie autoriſe tous ces témoignages par ſa déclaration expreſſe; *Nous ne recevons*, dit-il, *que les ſeuls ſept Conciles Oecuméniques, & quant aux Conciles particuliers nous en recevons ce qui a eſté reçû & confirmé par les ſept Oecuméniques.* Si je concluois de là qu'ils ne tiennent point la tranſſubſtanciation pour un article de leur foy, cette concluſion ne ſeroit peut-eſtre pas à mépriſer, car enfin ne recevoir pour détermination de foy que ce qui eſt dans les ſept premiers Conciles, & en meſme tems croire le dogme de la converſion ſubſtancielle, ne ſont pas deux choſes fort compatibles, ſur tout en des gens qui rejettent ouvertement les autres Conciles, où ce dogme a eſté décidé. Et en effet il me ſemble que ce dogme eſt d'une importance aſſez grande pour eſtre

Relig. Ruthen. art. 9.

De uno paſt. part. 3. c. 2.

Confeſſ. Eccleſ. Or. c. 15.

ẽtre mis entre les articles de la foy décidez, ou confirmez par les Conciles, & non entre les simples coûtumes, ou les pratiques qu'on ne laiſſe pas d'obſerver, encore qu'elles ne ſoient pas formellement déterminées, ou entre les points peu conſidérables qu'on n'a pas pris la peine de décider, mais qu'on ne laiſſe pourtant pas de tenir. Le lecteur en jugera. Quoy qu'il en ſoit, il n'eſt pas concevable qu'une Egliſe ne reçoive pour les déterminations de la foy que des Conciles où il ne ſe parle point de la tranſſubſtanciation, qu'elle en rejette d'autres où la tranſſubſtanciation eſt établie, & qu'avec tout cela elle la croye, & la tienne auſſi fermement que font les Latins ſans daigner au moins s'en expliquer en des termes clairs & précis, qui n'obligent pas M. Arnaud à prendre tant de peine ny à remplir trois ou quatre grands livres de longs raiſonnaimens, & de conſéquences la pluſpart éloignées & tirées mal-à-propos. Que veulent dire ces Grecs avec leurs expreſſions générales qui ne ſont bonnes qu'à faire ſuer les gens? Si nous en voulons croire M. Arnaud, ils ont dans la teſte fort diſtinctement cette penſée, que toute la ſubſtance du pain eſt réellement convertie en la ſubſtance du Corps de Jeſus-Chriſt, ils veulent bien l'enſeigner comme ils le penſent, ils ont intéreſt qu'on le ſache nettement afin que cette doctrine porte les peuples à adorer cette ſubſtance apres la converſion. Ils n'ignorent pas de quelle maniére l'Egliſe Romaine s'en explique. Ils ſont engagez d'ailleurs à ne recevoir pour la foy que les ſept prémiers Conciles, où il n'y a pas un mot de cette converſion ſubſtancielle, & à rejetter tous ceux qui l'ont formellement décidée

ſans jamais excepter ce dogme, & cependant ils ne s'expliquent que par des généralitez qui ne ſignifient rien. Et il faut que M. Arnaud pour la gloire de qui les Grecs ſont encore au monde, & à qui ils ont l'obligation de n'eſtre pas peris ſous les conqueſtes des Ottomans, il faut, dis-je, qu'il ſe fatigue & qu'il fatigue ſes amis, qu'il ennuye ſes Lecteurs, qu'il épuiſe le tréſor de ſes conſéquences, c'eſt-à-dire le tréſor de ſes illuſions, & qu'il tienne toûjours ſon imagination agitée pour tirer du langage ordinaire de ces gens-là, au moins une ombre & une apparence de tranſſubſtanciation. Sans mentir il-y-en-a là pour ſe mettre en colére contre les Grecs, car il faut qu'ils ayent la teſte bien dure, & la langue bien ſeche de ne ſavoir pas exprimer nettement & ſans ambiguité une idée qu'ils ont ſi bien dans l'eſprit, & qui d'elle-meſme eſt ſi diſtincte & ſi nette. Cependant, non-ſeulement les Grecs ne s'en ſont pas expliquez; mais quand par des intéreſts temporels, & par les intrigues politiques de leurs Empereurs, ils ont donné les mains à ces réünions plâtrées avec l'Egliſe Romaine, ils ont changé les termes des Latins, & au-lieu que dans les actes de ces derniers il eſt porté expreſſément que le pain eſt *tranſſubſtancié* au Corps de Jeſus-Chriſt, ils ont mis ſimplement qu'il eſt *changé*, qu'il eſt *conſacré*, en un mot ils ont toûjours ſubſtitué leurs expreſſions générales aux expreſſions formelles & préciſes des Latins. Que peut dire M. Arnaud, quand d'un coſté il voit dans Raynaldus cette Profeſſion de foy dont il a tant fait de bruit, & qui fut propoſée aux Grecs par Clement IV. par Grégoire X. par Jean XXI. & par Urbain V. comme contenant nettement &

ſans équivoque la créance de l'Egliſe Romaine, qu'il la voit, dis-je, conçuë en ces termes Latins, *Sacramentum Euchariſtiæ ex azymo conficit eadem Romana Eccleſia tenens & docens quòd in ipſo Sacramento panis verè tranſſubſtantiatur in Corpus, & vinum in Sanguinem Domini noſtri Jeſu Chriſti. L'Egliſe Romaine célébre le Sacrement de l'Euchariſtie avec du pain ſans levain, tenant & enſeignant qu'en ce Sacrement le pain eſt vrayement tranſſubſtancié au Corps & le vin au Sang de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt*; & quand d'autre coſté il trouve ce meſme article dans le Grec qu'Allatius a rapporté, conçu en cette forme τὸ μυστήριον τῆς εὐχαριστίας ἐξ ἀζύμου θυσιάζει ἡ προειρημένη ῥωμαϊκὴ ἐκκλησία, κρατοῦσα καὶ διδάσκουσα, ὅτι ἐν αὐτῷ τῷ μυστηρίῳ ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. *L'Egliſe Romaine célébre le Sacrement de l'Euchariſtie avec du pain ſans levain tenant & enſeignant qu'en ce Sacrement le pain eſt vrayement changé au Corps & le vin au Sang de noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Les Latins diſent, *verè tranſſubſtantiatur, il eſt vrayment tranſſubſtancié*, les Grecs diſent ἀληθῶς μεταβάλλεται il eſt vrayment changé.

CH. III.

Raynald. ad ann. 1267. num. 77.

Allat. Perp. conf. lib. 2. cap. 17.

Monſieur Arnaud qui n'aime pas à ſe plaindre, lors que les plaintes ne luy ſont pas avantageuſes, paſſe légérement ſur cette diverſité comme ſur une bagatelle qui n'eſt pas digne de l'arreſter, car apres avoir dit que Raynaldus remarque, que les uns liſent en Latin *tranſmutatur*, & les autres *tranſſubſtanciatur*, il ajoûte, *Allatius qui en a donné l'original meſme, fait voir que ces paroles tranſmutatur, & tranſſubſtanciatur, ſont abſolument Synonymes, puiſqu'elles ont eſté ſubſtituées par les*

Liv. 3. ch. 7. pag. 298.

Ch. III. *Interprétes à ces paroles Gréques*, ἐν αὐτῷ τῷ μυστηρίῳ ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται, &c. Voilà qui est bien-tost vuidé par la régle de la Synonymie, *transmutatur*, & *transsubstantiatur* sont une mesme chose parce que les Interprétes substituent l'un & l'autre de ces mots au terme μεταβάλλεται, & c'est icy la huitiéme illusion qu'on peut appeller l'illusion de la Synonymie. Mais qui sont ces Interprétes qui tournent *transsubstantiatur*? ne sont-ce pas des gens qui veulent trouver la Transsubstanciation par tout, & qui la veulent faire entrer dans l'Eglise Gréque malgré elle? Si *transmutare* & *transsubstantiare* sont Synonymes, M. Arnaud peut mettre quand il luy plaira dans la traduction de Gregoire Nazianze, *Christo indutus sum, in Christo transsubstantiatus sum*, car il-y-a *transmutatus* & quand il trouvera dans une Homélie attribuée à Origéne, *Sanctus Théologus in Deum transmutatus*, il pourra lire *in Deum transsubstantiatus*, & quand il lira dans saint Irénée, *Oleaster transmutatur in bonam olivam*, il pourra mettre *transsubstantiatur in bonam olivam*. Si l'on peut également substituer au mot Grec μεταβάλλε) ces deux Latins *transmutatur*, & *transsubstantiatur*, M. Arnaud peut lire dans la version de saint Macaire, *omnes in naturam Divinam transsubstantiantur*, car l'Interpréte a mis, *transmutantur*, & le Grec porte μεταβάλλον), & quand il trouvera dans le mesme Auteur, *que Jesus-Christ est venu pour changer la Nature*, il pourra l'entendre qu'il est venu pour *transsubstancier la Nature*, parce que le Latin porte *transmutare* & le Grec μεταβαλεῖν. En vérité un homme qui liroit les bons Auteurs sur la bonne foy de

Gregor. Naz. Or. 40.

Hom. 2. in diversf.

Iren. ad hæref. liv. 5. cap. 12.

Macair. hom. 34.

Idem hom. 44.

M. Arnaud, & sur le pied de sa Synonymie feroit bien des transsubstanciations extravagantes, & je ne croy pas que M. Arnaud les voulust toutes garentir. Il dira que ces paroles sont Synonymes quand il s'agit de l'Eucharistie, car à l'égard du pain estre changé, & estre transsubstancié c'est une mesme chose. Une mesme chose ? Je distingue, à ceux qui croyent la transsubstanciation, comme M. Arnaud, je l'avouë ; à ceux qui ne la croyent pas je le nie. Mais les Grecs la croyent. C'est ce qui est en question, & il ne doit pas supposer ce qu'il est obligé de prouver. Les argumens de M. Arnaud sont admirables, ils concluent bien, mais c'est à condition qu'on suppose la vérité de ce qu'ils concluent. Demandez-luy pourquoy il fait tant de bruit de cette formule de foy, il vous dira que c'est parce que le terme de *transsubstantiatur* y est. Dites-luy qu'il-y-a dans le Grec *μεταβάλλεται*, *transmutatur* & non *transsubstantiatur*, il vous dira que *μεταβάλλεται*, *transmutatur & transsubstantiatur* sont une mesme chose. Qu'on examine cela, on trouvera que ce n'est une mesme chose qu'à ceux qui croyent la transsubstanciation, car pour les autres ils y mettent bien de la différence ; de sorte qu'à-dire le vray pour faire que le raisonnement de M. Arnaud soit bon, il faut avant toutes choses supposer que les Grecs croyent la conversion substancielle de mesme que les Latins, & ce n'est que sur ce fondement que sa preuve est juste.

CH. III.

Il la raccommodera quand il luy plaira, & cependant je luy diray que les Grecs en usérent encore de mesme au Concile de Florence. Les Latins ayant demandé *pourquoy apres avoir prononcé*

Concil. Florent. sess. 25.

CH. III. *les paroles de Jesus-Christ, prenez, mangez, car cecy est mon Corps qui est rompu pour vous en remission des pechez, &c. Ils ajoûtoient encore cette priére, Et fay ce pain le précieux Corps de ton Christ. & ce qui est dans le Calice le précieux Sang de ton Christ en les changeant par ton Esprit*, ils répondirent qu'ils confessoient que le pain divin estoit consacré & fait le Corps de Jesus-Christ par ces paroles. L'Acte Latin porte, *fateri nos diximus per hac verba transsubstantiari Sacrum panem, & fieri Corpus Christi*, mais le Grec est conçu en ces termes, *ἡμεῖς εἴπομεν ὅτι ὁμολογοῦμεν διὰ τῶν ῥημάτων τούτων τελειοῦσθαι τὸν θεῖον ἄρτον καὶ γίνεσθαι σῶμα χριστοῦ*, le Latin dit est *transsubstancié*, le Grec est *consacré*.

Liv. 4. ch. 1. pag. 345.

M. Arnaud à recours encore icy à sa Synonymie; il dit *que les Latins à qui on faisoit cette réponse l'ayant prise comme un aveu de la transsubstanciation, il est ridicule de pretendre qu'il-y-eust une équivoque effroyable entr'eux & les Grecs, les uns entendant un changement de substance, & les autres un changement de vertu.* Il ajoûte *que si les Grecs n'avoient pas pris ces paroles au sens des Latins, Syropolus & Marc d'Ephese devoient remarquer que l'on se moqua des Latins par une équivoque, & qu'ils devoient accuser ceux qui avoient ainsi répondu de prévarication, & de fourberie.* Enfin il dit, *qu'André de Sainte Croix qui ne merite pas moins de créance que tous les autres Historiens de ce Concile, parce qu'il y estoit present, rapporte cét aveu que Bessarion fit de la transsubstanciation au nom des Grecs d'une maniére plus précise, plus distincte, & plus circonstanciée, & qu'il luy attribuë ces paroles, nous avons appris que ce sont les paroles du Seigneur qui changent & qui transsubstancient le pain au corps de Je-*

sus-Christ, & le vin en son Sang, & que ces divines Ch. III.
paroles ont toute la force de la transsubstanciation.

Je répons que plus j'étudie le caractére de M. Arnaud, plus je voy que les choses ne luy sont *ridicules* & *effroyables* que parce qu'elles ne tombent pas dans son sens. Il est constant que τελειοῦσθαι & *transsubstantiari* sont deux termes differens qui ne signifient pas une mesme chose, le premier s'applique généralement à tous les mystéres, & il veut dire simplement *estre consacré* ou *estre consacré parfaitement*, le second represente un changement d'une substance en une autre. Il est constant encore que quand les Latins ont mis *transsubstantiari*, les Grecs n'ont mis que τελειοῦσθαι, pourquoy veut-il que les Grecs n'ayent pas pris ce terme dans sa signification naturelle, & dans le sens ordinaire qu'ils luy donnoient parmy eux? *Parce*, dit-il, *que les Latins prenoient cette réponse pour un aveu de la transsubstanciation.* Mais qui luy a dit que les Latins ne fissent pas mal de la prendre de cette maniére; Qui luy a dit que ce fust le dessein des Grecs que les Latins la prissent ainsi? Les Grecs se sont tenus à leurs expressions générales, les Latins les ont tirées à leur avantage autant qu'ils ont pû. S'il-y-a eu de l'équivoque, les Latins l'ont faite volontairement, & il-y-a de l'apparence que s'ils eussent pû faire dire aux Grecs μετουσιοῦσθαι au lieu de τελειοῦσθαι ils en eussent esté bien-aises, mais ne le pouvant pas ils ont tâché de profiter du τελειοῦσθαι en l'interprétant par *transsubstantiari.* C'est là tout le secret, qui n'est *ridicule* ny *effroyable* que dans l'imagination de M. Arnaud.

Et quand à ce qu'il dit que Syropulus & Marc d'Ephese devoient remarquer que l'on se moqua

CH. III. des Latins par une équivoque, & accuser ceux qui avoient ainsi répondu de la part des Grecs de prévarication & de fourberie, je ne voy pas par quelle raison ils en devoient user ainsi, car quand les Grecs ont dit πλειοῦσθαι, ils ont parlé leur langage ordinaire & ne se sont moquez de personne. Si les Latins l'ont entendu autrement que la force du terme, & son usage commun ne portent; ce sont eux qui se sont moquez des Grecs plûtost que les Grecs d'eux, & il n'y avoit aucun sujet à cét égard d'accuser ceux qui firent cette réponse, ny de prévarication, ny de fourberie. André de sainte Croix rapportant les paroles de Bessarion dans l'intention des Latins ne fait que confirmer ce que je dis, qui est que l'Eglise Romaine a toûjours tâché d'expliquer à son avantage les expressions générales des Grecs, & je ne say pourquoy M. Arnaud nous dit qu'il ne mérite pas moins de créance que tous les autres Historiens de ce Concile. Veut-il que Bessarion qui porta la parole pour les Grecs ne se soit pas servy du terme πλειοῦσθαι; Il est ainsi couché dans le texte Grec du Concile, & l'autorité d'André de Ste Croix ne peut corriger un Acte public, ny son Latin faire changer le Grec. Veut-il que les Latins ayent expliqué le πλειοῦσθαι de Bessarion, par *transsubstantiatur*, je le veux de mesme que luy, & l'Acte du Concile le porte sans qu'il soit besoin d'appeller au secours André de Ste Croix. Cependant il faut prendre garde que M. Arnaud n'est pas tout-à-fait bien persuadé que l'expression Gréque, & la Latine, dans ce sujet-cy, ne soient qu'une mesme chose, encore qu'il nous le dise; car il apelle ce qu'André de Ste Croix rapporte des paroles de Bessarion, *Une maniere*

plus précise, plus distincte, & plus circonstanciée, CH. III.
Cela veut dire qu'aprés tout le *transsubstantiari* des Latins est bien plus précis, plus distinct, & plus circonstancié que le πλάσσεσθαι des Grecs.

C'est ce que la force de la verité l'a obligé de reconnoistre ; mais il seroit juste aussi qu'elle l'obligeast à confesser que cette conduite des Grecs est une marque certaine qu'ils ne croyoient pas la transsubstanciation. Car s'ils l'eussent cruë, quelle apparence qu'ils eussent ainsi pris soin de s'éloigner des termes des Latins qui sont propres, décisifs, distincts, & précis, qu'ils les eussent changez en d'autres généraux & équivoques ; & que dans les mesmes Actes où ceux-cy marquoient nettement la conversion des substances, les autres se fussent opiniâtrez à ne la marquer pas. S'ils eussent esté persuadez qu'ils n'innovoient rien dans leur Religion, n'eussent-ils pas obéy à mille raisons qui sembloient les porter à témoigner une entiére conformité avec les Latins ? Leurs affaires estoient dans un tres-mauvais état ; ils avoient quitté leur pays pour venir rechercher le secours des Occidentaux ; ils estoient entre les mains du Pape, & nourris à ses dépens ; ils avoient consenti à la réünion des deux Eglises ; leurs Empereurs les y avoient non-seulement sollicitez, mais contrains ; & déja ils avoient franchy de grandes difficultez contre leur conscience ; car ils avoient consenty à l'addition du *filióque* faite au Symbole sur l'article de la Procession du S. Esprit, quelle raison les empeschoit de confesser la conversion substancielle s'ils l'eussent tenuë conformément à ce qu'en tenoit l'Eglise Romaine ? Pourquoy affecter toûjours leurs termes généraux ἁγιάζεσθαι,

Ch. III. τελειοῦσθαι, μεταβάλλεσθαι ; Pourquoy dans l'acte mesme de la réünion qui se fit à Florence, le terme de la transsubstanciation n'y est-il point entré, mais seulement celuy de *confici* dans le Latin, & celuy de τελεῖσθαι dans le Grec ? car voicy comment il fut conçû, ὅτι ἐν ἀζύμῳ ἢ ἐνζύμῳ ἄρτῳ σιτίνῳ τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα τελεῖσθαι ἀληθῶς, τούς τε ἱερεῖς ἐν θατέρῳ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ὀφείλειν τελεῖν, ἕκαστον δηλονότι κατὰ τὴν τῆς ἰδίας ἐκκλησίας εἴτε δυτικῆς εἴτε ἀνατολικῆς συνήθειαν. *Item, in azymo sive fermentato pane triticeo Corpus Christi veraciter confici, sacerdotesque in altero ipsum Domini Corpus conficere debere, unumquemque scilicet juxta suæ Ecclesiæ sive Occidentalis sive Orientalis consuetudinem. Que le Corps de J.C. est véritablement fait ou consacré en un pain de froment soit sans levain, soit avec levain & que les Prestres doivent faire ou consacrer le Corps mesme du Seigneur en l'un ou en l'autre, chacun selon la coûtume de son Eglise, soit Occidentale soit Orientale.* Il n'y a point là de conversion de substance, les termes généraux l'emporterent sur les déterminations des Latins.

Concil. Florent. Sess. 25.

Et il ne faut pas que M. Arnaud nous dise, comme il fait, que les Grecs l'entendoient en un sens de transsubstanciation, par cette raison, qu'on ne peut pas douter que tous les Evesques Latins ne le prissent en ce sens-là, ny qu'il ait toûjours recours à *ses équivoques effroyables.* Car si les Grecs eussent entendu une véritable & réelle conversion de substance, pourquoy l'article n'auroit-il pas esté conceu en des termes clairs & précis ? Les Latins ne les ignoroient pas, les Grecs les savoient bien aussi, puisqu'il n'y avoit rien de plus commun entr'eux que les mots de *substantia* &

Livr. 4. ch. 2. pag. 346.

ὑσία. Déja celuy de *ſubſtantia* avoit eſté particuliérement affecté par les Latins au myſtére de l'Euchariſtie, & les Papes qui avoient précedé Eugene IV. n'avoient pas manqué de l'introduire dans cette célébre profeſſion de foy, dont nous avons ſi ſouvent parlé. Enfin il ne faut pas que M. Arnaud nous faſſe tant de peur de ces équivoques; car on ſait aſſez que dans ces ſortes d'accommodemens où l'intéreſt tient le principal lieu, les deux partis conviennent d'ordinaire dans de certaines généralitez que chacun enſuite tâche d'expliquer à ſon avantage. Il n'y-a-rien de plus commun que ces ſortes de traitez où quand on prévoit des difficultez inſurmontables on évite meſme d'en parler, & l'on ſe contente de quelques termes généraux où chacun croit trouver ſon conte. M. Arnaud a trop de lecture & d'expérience pour conteſter une vérité ſi connuë, & il ne faudroit peut-eſtre pas aller trop loin pour en trouver des exemples. Mais quoy qu'il en ſoit une choſe eſt certaine, & il en faut demeurer d'accord, que dans tous les actes du Concile de Florence, il ne ſe trouve rien de la part des Grecs qui établiſſe la converſion des ſubſtances, & qu'au contraire, il ſemble qu'ils ont obligé les Latins à diminuër leurs expreſſions dans l'acte ſolemnel de leur réünion.

Mais avant que de quitter cette preuve, il eſt important de remarquer que Beſſarion Archeveſque de Nicée, l'un des principaux entremetteurs de cét accommodement, qui portoit d'ordinaire la parole au nom des Grecs, eſtoit un homme déja gagné pour les intéreſts des Latins, & qui pour la récompenſe de ſes ſervices fut fait bien-tôt apres Cardinal de l'Egliſe Romaine. Il ne faut donc pas

 s'imaginer qu'il ne favorisast les Latins, & qu'il ne tâchast d'engager les Grecs autant qu'il luy estoit possible. En effet Syropulus s'en plaint d'une maniére qui fait assez connoistre le jugement qu'on en doit faire. Cependant comparez je vous prie les termes dont Bessarion se sert quand il parle de la part des Grecs dans les conférences du Concile, avec les termes qu'il employe dans le traité de l'Eucharistie où il parle de son chef depuis qu'il fut fait Cardinal. *In specie*, dit-il, dans ce Traité, *panis & vini, veritas corporis & sanguinis continetur, cum in illa, substantia panis vinique mutetur. La vérité du Corps & du Sang de J. C. est contenuë sous les especes du pain & du vin la substance estant changée en ce Corps & en ce Sang.* Et aprés, *Verba dicuntur quibus dictis mox consecratio fit, transsubstantialitas perficitur. On dit les paroles & incontinent la consecration se fait, & la transsubstanciation s'achéve.* Ce n'est plus ἁγιάζεσθαι & τελειοῦσθαι, *sanctification, & consécration*, c'est *substantia mutatur, transsubstantialitas perficitur, changement de substance, transsubstanciation.* D'où vient cette différence sinon de ce que les Grecs ne tiennent pas le mesme langage que les Latins, & qu'il n'y a entre ces deux Eglises aucune conformité de doctrine sur ce point de la conversion des substances ? Bessarion contrefaisant le Grec ne se sert que d'expressions générales ; Bessarion Latin découvert parle distinctement & précisément.

Bessar. de Sacr. Euch.

Mais outre Bessarion, cette mesme différence se remarquera encore dans les autres Grecs Latinisez, & engagez à la propagation des créances Romaines si on compare leur style avec celuy des

véritables Grecs. Comparez par exemple ce que M. Arnaud vous rapporte de Manuël Calécas, & de Jean Plusiadéne, avec ce que luy-mesme allégue ce Cabasilas, de Marc d'Ephese, de Simeon de Thessalonique, & des autres, vous trouverez que ces derniers ne parlent point de changement de substance, au lieu que les premiers l'enseignent formellement. Manuël dit sur le sujet de l'Eucharistie, *qu'il est au pouvoir de Dieu de changer la substance interieure, & de conserver néanmoins les accidens, qui estoient auparavant.* Plusiadéne de mesme, *que la substance du pain est changée au Corps du Seigneur.* On ne trouvera rien de tel dans les véritables Grecs; on y voit, *que le pain est véritablement le Corps de Jesus-Christ, qu'il est changé au Corps de Jesus-Christ,* & telles expressions semblables; mais à l'égard de la substance ils n'en parlent point, & il n'y-a que la conséquence, ou la synonymie de M. Arnaud qui la leur fasse dire.

M. Arnaud liv. 3. ch. 9.

M. Arnaud l. 4. c. 3. p. 352.

CHAPITRE IV.

Sixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent sur d'autres sujets les mesmes expressions que sur l'Eucharistie. Neuviéme illusion de M. Arnaud.

IL me semble que pour bien juger du sens des Auteurs lors qu'il y-a quelque sujet de contestation, la raison veut qu'on examine leur style sur d'autres matiéres semblables, parce qu'il n'est pas possible qu'en comparant leurs expressions, les

Ch. IV. unes ne servent d'éclaircissement pour l'intelligence des autres. Si M. Arnaud eust voulu suivre cette méthode, il n'eust peut-estre pas fait un si grand état de quelques termes qu'il a trouvez dans les livres des Grecs; car en mesme tems il eust vû qu'ils parlent à peu prés de la mesme maniére sur d'autres sujets, où il n'y a pas de transsubstanciation à soupçonner. J'avouë qu'il est difficile à un homme préoccupé de regarder la question qu'il traite dans des veuës qui ne luy sont pas agréables; mais outre que la préoccupation est un vice qu'il faut soigneusement éviter, lors qu'on écrit pour le public, ou qu'on se mesle d'enseigner le monde, outre cela, dis-je, il y a de certaines choses importantes qui tombent d'elles-mesmes sous les yeux sans qu'on se puisse presque défendre de les connoistre; & c'est particulierement à l'égard de celles-là, que la négligence est blâmable, parce qu'elle est affectée, & qu'elle ne compatit pas avec les régles de la bonne-foy. Comment pourroit-on par exemple approuver le procedé de M. Arnaud qui n'a presque pas dit un mot dans son livre de cette prodigieuse ignorance qui régne dans l'Orient touchant les mystéres de la Religion? Comment pourroit-on approuver qu'il ne nous ait presque point parlé ny de cette multitude innombrable de Missionnaires qui couvre tout ce pays-là, depuis je ne say combien de siécles, ny des moyens dont ils se servent pour la propagation des créances Romaines, ny des progrez qu'ils y font? Ce sont des choses qu'il ne pouvoit pas ignorer, & qui ne sont pas de si petite conséquence que le jugement qu'on doit faire de toute cette dispute n'en dépende en partie. Mais sans ramener icy ce que

nous avons déja vû, comment peut-on approuver qu'il ait passé sous silence plusieurs expressions des Grecs, semblables à celles dont il veut tirer avantage, & qui sont néanmoins appliquées à des sujets où personne ne s'imagine de transsubstanciation? Ces expressions se présentoient d'elles-mesmes devant luy, & il ne faloit pas beaucoup de méditation pour reconnoistre de quel usage elles sont, & quel rang elles tiennent dans la décision de cette controverse. Cependant il n'en a fait aucune mention, & le desir de vaincre en multipliant les illusions l'a emporté sur l'amour de la vérité.

Quoy qu'il en soit il est certain que les Grecs parlent à peu prés de mesme sur le sujet de l'Eglise entant qu'elle est le Corps de Jesus-Christ, que sur l'Eucharistie. Cabasilas est un des Auteurs que M. Arnaud a produits avec plus de complaisance, ayant remply tout un grand chapitre de ses passages, il en allégue entre autres ces paroles du chapitre 38. *L'Eglise est representée dans les mystéres non comme dans les signes, mais comme les membres sont marquez par le cœur, l'arbre par la racine, & les pampres par la vigne, parce que les mystéres sont le Corps & le Sang de Christ, & que ce Corps & ce Sang sont la nourriture & le breuvage de l'Eglise.* Jusques-là c'est son allégation; mais il est nécessaire d'entendre Cabasilas mesme dans toute l'étenduë de son discours, pour bien juger du style de cét Auteur, & de l'illusion de M. Arnaud. *L'Eglise*, dit-il, *est representée dans les mystéres non comme dans les signes, mais comme les membres le sont au cœur, les branches de l'arbre dans la racine, & les pampres dans la vi-*

Ch. IV. *gne, comme le Seigneur parle. Car il n'y a pas seulement icy une communion de noms, ny un rapport de ressemblance, mais c'est l'identité de la chose mesme. Car les mystéres sont le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Or ils sont la véritable viande & le breuvage de l'Eglise, & quand elle en est renduë participante elle ne les change pas au corps humain, comme les autres viandes, mais elle mesme est changée en eux, μεταβάλλεται εἰς ἐκεῖνα, parce que la partie la plus excellente l'emporte. Voyez le fer, lors qu'il est joint avec le feu, il devient feu, & il ne fait pas que le feu devienne fer, car le feu efface toutes les proprietez du fer; ainsi si quelqu'un pouvoit voir l'Eglise de Jesus-Christ par cela mesme qu'elle est unie à luy, & qu'elle est participante de sa Chair, il ne verroit autre chose que le Corps mesme de nostre Seigneur; c'est pourquoy S. Paul dit, Vous estes le corps de Jesus-Christ, & chacun de vous vous estes ses membres. Car quand il l'appelle la teste, & nous les membres, il n'a pas voulu nous representer ny les soins de sa providence, ny ses instructions, & ses exhortations, ny nostre sujettion à luy au mesme sens que nous nous appellons les membres de nos parens, ou de nos amis, par une maniére de parler hyperbolique; mais il a fort bien voulu dire cela mesme qu'il disoit; savoir que les fidéles par le moyen de ce Sang vivent de la vie qui est en Jesus-Christ, & qu'ils sont véritablement attachez à luy comme à leur teste, & qu'ils sont revestus de ce Corps.*

On ne peut plus demander maintenant pourquoy M. Arnaud a tranché court ce passage de Cabasilas, on en voit manifestement la raison; car si on prend la peine de comparer tout ce qu'il

a allegué

a allegué de cét Auteur sur le sujet de l'Eucharistie avec ce que je viens de rapporter sur le sujet de l'Eglise, il n'y a point d'homme de bon sens qui ne juge d'abord que ces derniéres expressions sont bien plus fortes & plus significatives que tout ce qu'il dit du S. Sacrement. Il exclut la simple communion de nom & de ressemblance entre Jesus-Christ & l'Eglise, il y établit une parfaite identité. Il dit que l'Eglise est changée au Corps & au Sang de Jesus-Christ. Il se sert de la comparaison du fer enflâmé que quelques autres appliquent à l'Eucharistie, & comme s'il avoit dessein de nous faire entendre que l'Eglise est le Corps de Jesus-Christ au pied de la lettre, il nous assûre que ce n'est pas une hyperbole, & que S. Paul a bien voulu dire tout ce qu'il a dit. Je suis fort trompé si l'on trouve rien de si pressant, & de si exaggeré touchant l'Eucharistie, ny dans cét Auteur, ny dans aucun autre des véritables Grecs ; & cela fait voir d'un costé combien sont vains & imaginaires les triomphes de M. Arnaud, & de l'autre combien il est nécessaire & juste, de faire voir la conversion substancielle clairement, & formellement exprimée dans les enseignemens d'une Eglise, si l'on veut conclurre solidement qu'elle la croit.

Cabasilas n'est pas le seul qui parle de cette maniére touchant l'Eglise, les autres empruntent ses propres termes pour s'en expliquer entiérement comme luy ; car on trouvera ce mesme passage tout du long, & sans qu'il y ait rien de changé dans la premiére réponse de Jérémie Patriarche de Constantinople aux Theologiens de Vittemberg.

Photius avoit parlé presque aussi fortement que

Ch.IV. cela, & Oecuménius aprés luy, comme il paroist par les Commentaires de ce dernier sur le 10. chapitre de la premiére Epistre aux Corinthiens. *L'Apostre*, disent-ils, *avoit dit que le pain est la Communion du Corps de J. C. mais parce qu'il semble que ce qui est communiqué est different de celuy à qui il est communiqué, il veut maintenant faire voir que nous ne communiquons pas, mais que nous sommes tous* αὐτὸ τὸ σῶμα, *ce Corps mesme de Jesus-Christ, comme dans le corps humain, le reste qui vient aprés est le corps. Car en la mesme maniére qu'un seul pain est fait de plusieurs grains, ainsi nous sommes faits un seul Corps de Jesus-Christ, bien que nous soyons plusieurs.* On ne trouvera guéres d'expressions parmy les Grecs, qui aillent au delà de celles-cy sur le sujet du S. Sacrement.

Mais outre ce que je viens de dire touchant l'Eglise il faut encore considérer de quelle maniére les Grecs s'expriment sur le sujet du Livre ou du Volume de l'Evangile, lors que le Diacre qui le porte dans ses mains haut élevées entre dans l'Eglise. Cette entrée est appellée μικρὰ εἴσοδος, la petite entrée, & ils veulent representer par cette cérémonie l'entrée du Fils de Dieu dans le monde. Ils s'humilient profondément devant ce Livre, & ils en parlent comme si c'estoit Jesus-Christ mesme, s'écriant tous d'une voix δεῦτε προσκυνήσωμεν καὶ προσπέσωμεν Χριστῷ, σῶσον ἡμᾶς υἱὲ Θεοῦ. *Venez adorons Jesus-Christ & nous prosternons devant luy, sauve-nous ô Fils de Dieu.* Dés qu'on commence à lire, l'Evesque met bas son manteau, & Siméon de Thessalonique rendant la raison de cette action dit, que c'est pour donner un témoignage

public de sa servitude, *car,* dit-il, *lors que le Seigneur mesme paroist parlant dans son Evangile, & qu'il est comme present, l'Evesque n'ose se couvrir de son manteau.* Isidore de Péluse avoit dit la mesme chose avant luy, *lors que le véritable Pasteur luy-mesme,* dit-il, *approche par l'ouverture des vénerables Evangiles, l'Evesque quitte son vestement pour signifier que le Seigneur luy-mesme le Prince des Pasteurs nostre Dieu & nostre Maistre est present.* Je ne pense pas que le livre soit transsubstancié, cependant ils parlent & agissent comme si c'estoit Jesus-Christ mesme ; ce qui fait déja bien connoistre que le style des Grecs est toûjours fort mystique, & qu'il ne faut pas leur imputer des conversions substancielles, toutes les fois qu'ils employent quelques termes excessifs.

On peut voir encore un autre exemple de ce que je dis dans le pain mesme de l'Eucharistie avant la consécration. Les Grecs ont deux tables l'une qu'ils appellent la Prothése, & l'autre qui est le grand Autel. Ils mettent d'abord les Symboles sur la premiére, & ils y expriment par diverses actions mystiques une partie de l'œconomie de Jesus-Christ, c'est-à-dire, sa naissance, sa vie, & ses souffrances. Ils les portent en suite avec pompe sur le grand Autel, où ils les consacrent, de sorte qu'avant cela, ce n'est que de simple pain & de simple vin, sur lesquels néanmoins, on represente comme dans un tableau les principaux évenemens de l'histoire de Jesus-Christ, & ils disent eux-mesmes qu'alors le pain & le vin sont un type ou une figure. Cependant ils ne laissent pas d'en parler presque de la mesme maniére que quand ils sont consacrez. Germain Patriarche de

Ch. IV.

German. in Theor.

Conſtantinople les appelle, *le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt.* Il dit *que les Saints, & tous les juſtes entrent avec luy, & que les Chérubins, les Anges, & toute l'armée des Eſprits immateriels marchent devant luy chantant des Hymnes & accompagnant le grand Roy Jeſus-Chriſt qui vient à ſon ſacrifice myſtique, & qui eſt porté par des mains matérielles. Regarde*, dit-il, *les Anges qui viennent avec les Saints dons, c'eſt-à-dire, le Corps & le Sang de Jeſus-Criſt, depuis le Calvaire juſqu'à ſon ſepulcre.* Et un peu aprés, *la tranſlation des choſes Saintes ſavoir du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt qui viennent de la Prothéſe & qui entrent vers le grand Autel, avec l'Hymne Cherubique ſignifie l'entrée de Jeſus-Chriſt de Bétanie en Jeruſalem.* Il dit, *que Jeſus-Chriſt eſt porté dans le plat, & qu'il ſe fait voir dans le pain*, Χριϛὸν ἐν τῷ ἄρτῳ ὁρώμενον. Ce n'eſt encore pourtant que du pain & du vin non conſacrez. Arcudius remarque que *quelques-uns appellent ce pain le corps mort de Jeſus-Chriſt.* Il ajoûte que Gabriël de Philadelphie le nomme *le corps imparfait de Jeſus-Chriſt*, & qu'il prouve que les Symboles ſont appellez dans cét etat ἅγια, θεῖα, ἄῤῥητα, καὶ ἄχραντα μυϛήρια, *les Saints, les divins, les ineffables, & les impollus myſteres*, qui ſont les meſmes noms qu'ils leur donnent aprés la conſécration.

Arcud. lib. de Euch. c. 20. & 21.

Quand ils les portent de la Prothéſe ſur le grand Autel, les Chantres entonnent l'Hymne qu'ils appellent Chérubique, dans lequel ils chantent, *que le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs Jeſus-Chriſt noſtre Dieu s'avance pour eſtre égorgé, & pour eſtre donné à ſes fidéles comme une viande.* Alors la devotion devient ſi grande qu'Ar-

cudius n'a pas fait difficulté d'accuser les Grecs d'estre à cet égard des idolâtres. Goar les décharge de ce crime, mais quoy qu'il en soit Goar mesme dit, *que les uns s'inclinent, que les autres s'agenoüillent, & que les autres se prosternent tout de leur long en terre comme ayant à recevoir le Roy du monde invisiblement accompagné de tous ses Anges, que tous font des priéres, ou qu'ils se recommandent aux priéres des Prestres, & que d'ordinaire ils parlent à Jesus-Christ comme présent, & qu'ils luy disent la priére du bon Larron, Seigneur souvien-toy de moy quand tu viendras en ton Royaume. Les Prestres répondent, Le Seigneur Diéu se souvienne de nous tous maintenant, & toûjours & aux siécles des siécles.*

Arcud. l. 3. de Euch. cap. 19. & seq.
Goar in Euchol: notis in Miss. Chrys.

Ils répetent ces paroles sans cesser jusqu'à ce que celuy qui porte les dons soit entré dans le Sanctuaire, & alors ils crient, *Benit soit celuy qui vient au nom du Seigneur.* Cependant jusques-là il n'y a point encore de consécration, & l'on ne peut pas mesmes soupçonner qu'ils s'imaginent une conversion de substance.

Pendant que les Symboles sont encore sur la Prothése, ils en séparent une particule assez grande en mémoire de Jesus-Christ, mais ils appellent le reste du pain d'où cette particule a esté tirée, *le corps de la Vierge Marie.* En suite ils mettent une autre particule au costé droit de la premiére en l'honneur de la Sainte Vierge, afin dit Goar qu'en effet ils disent *παρέστη ἡ βασίλισσα ἐκ δεξιῶν σου ἐν ἱματισμῷ χρυσῷ, περιβεβλημένη πεποικιλμένη*, *La Reyne est présente à son costé droit avec un vestement d'or parée d'ornemens de diverses couleurs.* Ils en séparent une autre en l'honneur de S. Jean

Goar ibid.

Ch. IV. Baptiste, une autre à l'honneur des Apostres, & quelques autres à l'honneur des autres Saints. Goar dit qu'ils en font neuf, outre celle de Jesus-Christ & de sa Sainte Mere, & que cela se fait pour representer toute la Cour Céleste. Ils portent ensuite tout cela sur le grand Autel où la consecration se fait; mais quand ils parlent de ces particules ils appellent l'une *le corps de la Vierge Marie*, l'autre *le corps de S. Jean*, l'autre, *le corps de S. Nicolas*, & ainsi du reste. Je say que Goar nie qu'on les appelle ainsi, & qu'il dit que les Grecs disent seulement θεοτόκου μερίδα, *la particule de la Vierge, & non le corps de la Vierge.* Je say aussi qu'Arcudius semble n'en vouloir pas demeurer d'accord, & il peut estre que les Latins auront enfin fait desaccoûtumer les Grecs Latinisez de cette maniére de parler. Mais Goar luymesme dit, qu'il y a eu des gens assez grossiers parmy les Latins pour s'imaginer que les Grecs croyent la présence réelle du corps de la Vierge dans sa particule; & quelle apparence y-a-t-il que des gens tant soit peu raisonnables fussent tombez dans cette opinion, si l'expression des Grecs ne leur en eust donné quelque fondement? Arcudius assûre que de son tems il y eut un homme dans la Pologne, *lequel d'ailleurs*, dit-il, *estoit savant & pieux, qui avoit persuadé à une Dame de Russie de ne prendre plus l'Eucharistie de la main des Prestres de sa Religion, parce qu'ils ne luy distribuoient pas le corps de Jesus-Christ, mais le corps de la Vierge Marie, le corps de S. Nicolas, &c.* L'erreur de cét homme à qui Arcudius donne un tout autre caractére que celuy de calomniateur, ne pouvoit procéder que de la maniére de parler or-

Arcud. lib. 3. de Euch. c. 9.

dinaire des Grecs qui nommoient ces particules le corps d'un tel & d'un tel Saint ? car quelle apparence qu'il eust inventé de luy-mesme une fable si impertinente ? Hottinger témoigne qu'il se trouve dans la Bibliotéque de Zurich un Manuscrit qui porte le nom d'un certain Pierre Numagen dans lequel il est dit expressément que les Grecs affirment que les restes du pain consacré, c'est-à-dire ce pain d'où la grande particule a esté tirée en mémoire de Jesus-Christ, & qu'ils distribuent au peuple à la fin de l'action, l'appellans *ἀντίδωρον*, c'est-à-dire, tenant la place du don, ils affirment, dis-je, que ces restes sont *les restes du corps de la Vierge Marie.* Guy le Carme rapporte la mesme chose, *La treiziéme erreur des Grecs*, dit-il, *consiste en ce qu'ils disent que les restes du pain consacré sont les restes du corps de la Bien-heureuse Vierge.*

Ch. IV.

Histor. Eccl. part. 4. p. 20.

Germain Patriarche de Constantinople, en parle de cette maniére, *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'y ait une benédiction spirituelle, & une abondance de biens qui accompagne la distribution de ce pain, qui est le corps de la Sainte Vierge.* Et c'est enfin à cette façon de s'exprimer qu'il faut rapporter ce qu'on trouve dans la Relation de Boucher Religieux Observantin lequel parlant des Grecs dit, *Qu'ils ont tous une opinion assez ridicule & fort extravagante; Car ils croyent que sous ces parcelles de l'Hostie consacrée est réellement le corps de la Vierge, comme sous les parties principales de ladite Hostie est réellement le Corps précieux de son Fils, si qu'ils reçoivent ces fragmens avec nouvelles priéres & nouveaux préparatifs pour l'honneur qu'ils portent à la Mere du Sauveur.* Je

Theoriæ rer. Eccles. sub fidem.

Le Bouquet Sacré, liv. 4. chap. 3.

CH. IV. ne doute pas que Boucher ne se soit trompé aussi bien que ceux dont parle Goar, & ce Savant de Pologne dont parle Arcudius, en leur imputant cette erreur folle; mais il est certain que ce qui a donné lieu à cette imputation a esté la maniére de parler des Grecs qui attribuënt à ces fragmens & à ces particules du pain, le nom du corps de la Vierge & des Saints, de mesme que celuy du Corps de Jesus-Christ, à la grande particule.

Or cela fait bien voir manifestement qu'il ne faut pas abuser comme fait M. Arnaud de leurs expressions mystiques; car puis qu'ils les employent au sujet du pain non-consacré, qu'ils en parlent comme si c'estoit Jesus-Christ luy-mesme, & qu'ils agissent à peu prés, comme s'ils avoient en effet le Fils de Dieu présent en sa nature humaine devant leurs yeux, qui trouvera étrange qu'ils parlent avec quelque exaggération du pain consacré, sur lequel se fait la consommation de tout le mystére? Puis qu'ils n'épargnent pas ce langage mystique à des particules de pain, séparées à l'honneur de la Vierge & des Saints, quelle apparence qu'ils soient plus reservez à l'égard de celle qu'ils consacrent en mémoire du Fils de Dieu, & sur laquelle ils expriment avec tant de cerémonie & de pompe toute l'œconomie de nostre salut? Il est évident que pour leur attribuër la créance d'une conversion réelle & substancielle comme l'Eglise Romaine la croit, il faudroit qu'ils s'en expliquassent en termes clairs & précis; car si l'on suit l'esprit de M. Arnaud qui se fait des preuves des moindres choses, & qui tire ses conséquences de tous costez à tors & à travers, on

court riſque de ſe tromper auſſi-bien que ceux qui ſe ſont imaginez que les Grecs croyoient la préſence réelle du corps de la Sainte Vierge, & de celuy de S. Nicolas.

CHAPITRE V.

Septiéme preuve priſe de ce que les Grecs ne croyent pas que les particules de la Vierge, & des Saints ſoient conſacrées ſur le grand Autel, comme eſt celle de Jeſus-Chriſt, & que néanmoins ils en communient le peuple comme du Corps de Jeſus-Chriſt. Dixiéme illuſion de M. Arnaud. Huitiéme preuve priſe de ce qu'ils croyent que l'Euchariſtie conſacrée le Jeudy Saint eſt d'une plus grande vertu que celle des autres. Neuviéme preuve priſe de pluſieurs paſſages de leurs Liturgies.

NOus avons vû dans le chapitre précédent que les Grecs eſtant encore à la Prothéſe, c'eſt-à-dire au petit Autel ſeparent onze particules de pain, la premiére & la principale à l'honneur de Jeſus-Chriſt, la ſeconde à l'honneur de ſa Sainte Mere, & les autres à l'honneur des Saints, & qu'ils portent tout cela ſur le grand Autel, où ſe fait la conſécration.

Il faut maintenant remarquer qu'ils ne croyent pas qu'il ſe faſſe conſécration de toutes ces particules, & qu'ils reſtraignent cét effet à celle qui porte le nom de J. C. les autres demeurant non conſacrées, Arcudius veut que Simeon de Theſſalonique qui vivoit au commencement du 15. ſiécle ait eſté l'Auteur de cette opinion, contre laquelle il

Arcud. de Sacr. Euch. lib.3.ch.10.

CHA. V. s'emporte avec beaucoup de chaleur. M. Arnaud assure qu'il ne faut pas attribuer cette erreur à tous les Grecs; *Parce*, dit-il, *que Simeon proteste devant que de la proposer, qu'il ne l'avance pas dogmatiquement, c'est-à-dire, pour en faire un dogme, mais comme une simple pensée*; Mais Arcudius ne dit pas tout-à-fait cela, il rapporte seulement que Simeon, *à la fin de tout son discours ajoûte qu'il ne parle pas de ces choses dogmatiquement, parce qu'il suit toûjours l'Eglise.* C'est une clause de soûmission, mais ce n'est pas protester devant que de proposer son opinion qu'il ne l'avance que comme une simple pensée. M. Arnaud ajoûte, *qu'il y a apparence que les Grecs au Concile de Florence ne répondirent pas aux Latins selon la pensée de Simeon, car les Actes portent que l'Evesque de Mytilene les satisfit pleinement sur les questions proposées dont celle-cy estoit une.* Mais il se trompe, car la question des Latins ne fut pas sur la consécration des petites particules, mais sur ce que les Grecs les font, & en suite les unissent avec la grande διὰ τί διαλαμβάνομεν μερίδας ἐν τῇ προσκομιδῇ, καὶ ἑνοῦμεν τῷ θείῳ καὶ δεσποτικῷ ἄρτῳ. *Ils nous demanderent pourquoy nous divisons les particules dans l'oblation*, c'est-à-dire sur la Prothése, *& pourquoy ensuite nous les joignons au pain divin*, c'est-à-dire à la grande particule consacrée. Or cette question ne regarde pas la consécration de ces particules, mais elle suppose au contraire qu'elles ne se consacrent pas, car si les Grecs croyoient qu'elles se consacrassent, ce seroit en vain que les Latins leur demanderoient pourquoy ils les joignoient avec celle qui est consacrée. Il paroist mesme par Arcudius que Gabriel de Phila-

Liv. 4. ch. 1. pag. 331.

Concil. Florent. sess. 25. Post Decret.

delphie soûtient cette opinion de la non consecration de ces particules, non comme une simple pensée de Simeon de Thessalonique, mais comme celle de toute l'Eglise Gréque, car il rapporte ces paroles de Gabriël, *Qui est-ce qui me persuade cecy? C'est premiérement la foy, & ensuite l'autorité des SS. Peres, mais enfin j'en suis persuadé parce que c'est la doctrine que l'Eglise Catholique répanduë par toute la terre enseigne & confirme.* Par cette Eglise Catholique il entend la Gréque. Aussi le Jesuite François Richard Missionnaire parlant de cette créance touchant la non consécration des particules dit, *qu'il a eu quelques prises avec des Papas qui suivoient cette fausse opinion, & que le peuple faute d'instruction ne sait ce qu'il en doit croire.* Si M. Arnaud eut bien lû son Leo Allatius, c'est-à-dire son grand Auteur, celuy qui luy a fourny la plus grande partie de sa dispute touchant les Grecs, il luy eust appris que ce sentiment est celuy des Moines du Mont Athos. *Tous les Moines*, dit-il, *qui habitent au Mont Athos sont de cette opinion, comme le témoigne Athanase Veniore Archevesque d'Imbre, qui a demeuré longtems avec eux, & moy-mesme j'en ay vû plusieurs qui estoient Prestres, & qui soûtenoient fortement la mesme chose.*

Arcud. lib. 3. cap. 11.

Relation de l'Isle de Sant-Erini ch. 12.

Epist. 2. ad Nihus.

Quoy qu'il en soit M. Arnaud & moy voulons tirer d'un mesme principe des conclusions bien opposées, le principe est que les Grecs ne croyent pas que les particules se consacrent, sa conclusion est, que donc ils tiennent la transsubstanciation, & la mienne au contraire, que donc ils ne la croyent pas. Voyons lequel de nous deux tirera la sienne plus juste.

CHA. V. Liv. 4 ch. 1. pag. 330.

Il nous dit que quand on objecte aux Grecs, que si leur opinion estoit véritable *il s'ensuivroit que ceux qui communient de ces particules ne reçoivent pas le corps de Jesus-Christ, ils répondent qu'on met dans le Calice une partie de l'Hostie vrayment consacrée, en la confondant, & en la mélant avec ses particules non consacrées, d'où ensuite ils distribuent dans une cuillier la Communion aux Laïques, de sorte qu'il arrive ordinairement que tous reçoivent quelque partie du corps de Jesus-Christ, & que quand il n'y en auroit pas, tout ce qui s'ensuivroit est qu'alors ils communieroient sous une espece.*

Mais cette prétenduë réponse des Grecs n'a autre fondement que l'autorité de M. Arnaud qui n'allégue aucun Auteur pour l'établir, & Arcudius qui traite cette dispute contre Simeon, & Gabriel, & d'où M. Arnaud a puisé ce qu'il en sait, n'en parle point.

Il ajoûte, *que cette erreur prouve invinciblement que les Grecs tiennent la transsubstanciation, & qu'il ne faut que considérer de quelle manière ils l'expriment.* Et en suite il produit les passages de Simeon & Gabriel. *C'est avec raison dit Simeon que l'Eglise offre ces particules pour montrer que cette Hostie vivante sanctifie les vivans, & les morts, mais elle ne les rend pas Dieux par nature. Il veut dire que comme les Saints sont unis à Dieu par la grace, mais ne deviennent pas Dieux dans leur nature, de mesme ces particules sont unies au corps mesme de Jesus-Christ, mais ne deviennent pas pour cela le corps de Iesus-Christ. Et c'est-ce qu'il exprime clairement en ces paroles. Les Saints estant unis à Iesus-Christ sont divinisez par la grace, mais ne de-*

viennent pas Dieux par nature, de mesme les particules que l'on offre pour eux, recouvrent la sainteté par la participation du Corps & du Sang, & deviennent un avec ce Corps & ce Sang par le mélange, mais si vous les considérez séparément elles ne sont pas le corps mesme & le sang mesme de Iesus-Christ, mais elles sont jointes seulement au Corps & au Sang. L'Archevesque de Philadelphie dit la mesme chose en se servant de la mesme comparaison, comme les ames des Saints, dit-il, *sont exposées à la lumiére de la Divinité qui les éclaire, mais ne deviennent Dieux que par participation, & non par nature, de mesme ces particules, quoy qu'unies à la chair & au sang de Iesus-Christ, ne sont point changées, mais reçoivent la Sainteté par participation.* Aprés cela M. Arnaud conclut en ces termes, *il est plus clair que le jour que tout cela n'a point de sens que dans la doctrine de la transsubstanciation, & que comme ces Auteurs supposent que ces particules ne sont point transsubstanciées, ils supposent aussi que la grande portion qui est offerte au nom de Iesus-Christ, & de laquelle seule l'on prend ce que l'on reserve pour les malades est effectivement transsubstancié, & devient le corps mesme de Iesus-Christ.*

Mais j'ose luy dire que sa Philosophie le trompe, car ces Auteurs ne disputent pas sur ce point, si ces particules sont transsubstanciées ou non. Ils disputent seulement si elles sont faites le corps de Jesus-Christ en la mesme maniére que la grande portion. Et cela suppose à la vérité que la grande portion est faite ce Corps, mais cela ne suppose pas qu'elle soit transsubstanciée. La comparaison dont ils se servent ne favorise pas cette prétenduë supposition, car ils veulent dire seulement que

CHA. V. comme les Saints ſont bien unis à Dieu, & participent à ſa Sainteté, mais ne deviennent pas Dieux par nature, de meſme les particules qui repreſentent les Saints, ſont bien unies avec la grande qui repreſente Jeſus-Chriſt, & participent de ſa ſanctification, mais elles ne deviennent pas effectivement tout ce que la grande eſt faite, ſavoir le corps de Ieſus-Chriſt. Voilà leur raiſonnement ſur lequel il reſte toûjours à demander de quelle maniére la grande particule eſt faite ce corps, ſi c'eſt par une converſion ſubſtancielle, ou autrement. Ainſi la Logique de M. Arnaud eſt illuſoire, & ſa concluſion eſt nulle.

Voyons maintenant celle que je prétens en tirer. Premiérement nous ſommes d'accord que dans le ſens de Simeon ces petites particules ſont du pain en ſubſtance, & qu'elles repreſentent les Saints. Or ſi on ſuppoſe que la grande ceſſe d'eſtre pain, & qu'elle ſoit faite la ſubſtance propre de Jeſus-Chriſt, il n'y euſt jamais rien de plus impertinent que cette cérémonie des Grecs, de mettre dans un meſme myſtére à l'entour de Jeſus-Chriſt qui y eſt en propre ſubſtance, non des Saints réels, mais de petits morceaux de pain qui les ſignifient. Il faut tâcher de conſerver aux penſées des hommes le plus de raiſon qu'on peut, & il me ſemble que la raiſon, & la convenance ſeroient bien mieux gardées ſi l'on diſoit que la grande particule eſt le corps de Jeſus-Chriſt myſtique, & que les petites de meſme ſelon eux ſont encore des Saints myſtiques, que de dire que la grande eſt Jeſus-Chriſt ſubſtanciellement, & que les petites ne ſont que du pain en ſubſtance, & des Saints en myſtére. De plus que veut dire

Simeon quand il nous enseigne, *que les petites particules deviennent un avec le corps & le sang de Jesus-Christ par le mélange*, c'est-à-dire que quand on les joint avec la grande particule dans le Calice & qu'on les méle ensemble ce n'est plus qu'une mesme chose. Car si nous supposons que tant la grande que les petites sont le corps de Jesus-Christ, & des Saints, en mystére, je n'y trouve pas de difficulté, il veut dire que tout cela joint ensemble ne fait qu'un seul mystére qui exprime cette unité parfaite qui est entre J.C. & les Saints, lesquels ne font avec luy qu'un mesme Corps. Mais si nous supposons au contraire que la premiére particule soit Jesus-Christ en substance y eut-il jamais absurdité qui égalast celle de cét homme, de dire que des petits Saints de pain sont faits une mesme chose avec Jesus-Christ luy-mesme. Il est un avec ses véritables Saints, soit qu'ils soient au Ciel, soit qu'ils soient sur la terre, mais de dire qu'il soit fait un avec leurs images, ou avec des miettes de pain qui les représentent sur un Autel, c'est-à mon avis une extravagance qu'il ne faut pas imputer aux Grecs. Enfin Arcudius assure que la coûtume est de communier le peuple avec ces particules. Il dit bien que Simeon & Gabriel avertissent les Curez de ne les pas donner au peuple, mais de le communier avec la grande particule brisée dans le Calice. *Toutesfois*, ajoûte-t-il, *Simeon s'explique ambigument car il dit que les particules sont le corps du Seigneur lors qu'on les méle avec le Corps & le Sang, & qu'elles ne le sont pas estant séparées, & c'est pourquoy les fidelles les peuvent participer en Sacrement*, c'est-à-dire qu'il les peuvent recevoir comme une véri-

Apud Arc. lib.3.cap.11.

Arcud. lib. 3. cap. 10.

CHA. V. table Communion. Dites-moy, je vous prie si un homme qui croiroit que l'Eucharistie est le corps de Jesus-Christ en propre substance pourroit parler de cette maniére. Ces particules, dit-il, deviennent le corps du Seigneur quand elles sont mélées & estant séparées elles ne le sont pas. Est-ce que l'attouchement & le mélange les transsubstancient, & que la séparation les détranssubstancie ? S'il l'entendoit ainsi pourquoy établiroit-il si fortement qu'elles ne sont pas consacrées ? Pourquoy Gabriel son disciple, diroit-il, *qu'elles ne sont point changées quoy qu'elles soient unies ?* Il faut donc necessairement qu'il entende qu'elles sont le Corps du Seigneur autrement qu'en propriété de substance, & il s'en explique assez quand il dit dans le second passage que M. Arnaud a allegué *κοινωνοῦσι μὲν τοῦ σώματός τε καὶ αἵματος, elles participent du corps & du sang du Seigneur,* ce que M. Arnaud n'a pas mal entendu quand il a traduit, *elles recouvrent la Sainteté par la participation du Corps & du Sang.* C'est-à-dire qu'elles sont faites le Corps & le Sang par une communication de Sainteté qui leur vient de la grande particule par le moyen du mélange, jusqu'à les rendre capables d'estre données en Communion aux fidéles. Or il-y-a bien des choses qui s'ensuivent de là nécessairement. Car, 1. Il s'ensuit qu'un pain qui est le Corps de Jesus-Christ, non en substance, mais en sanctification, suffit pour la Communion des fideles. 2. Il s'ensuit que la grande particule est le Corps de Jesus-Christ d'une maniére qui se peut communiquer, & qui peut estre participée par un autre pain sans le changement de sa substance, & par conséquent qu'elle n'est pas elle-mesme ce Corps

Ibid.

Apud Arc. lib 3. cap. 11. Pag 331.

Corps ſubſtanciellement, car outre que cette maniére d'eſtre le Corps de Jeſus-Chriſt eſt incommunicable, il eſt évident que ſi elle ſe pouvoit communiquer à un autre ſujet, juſqu'à le faire le Corps de Jeſus-Chriſt, il faudroit que cét autre ſujet fuſt tranſſubſtancié. En un mot Simeon veut que la grande particule ſoit tellement le Corps de Ieſus-Chriſt qu'elle puiſſe communiquer cét honneur aux autres, & les faire eſtre auſſi le Corps de Jeſus-Chriſt d'une maniére qui les rende propres pour la Communion. C'eſt ce que portent les paroles d'Arcudius. *Il dit*, dit-il, *que les particules ſont le Corps du Seigneur lors qu'on les méle avec le Corps & le Sang, & c'eſt pourquoy les fidéles les peuvent recevoir en Sacrement*, & ces autres paroles, *κοινωνοῦσι μὲν τοῦ σώματός τε καὶ αἵματος*, *elles communiquent, ou elles participent du Corps & du Sang du Seigneur*. Il eſt donc évident qu'il n'entend pas que la grande particule ſoit le Corps du Seigneur en propriété de ſubſtance, car cette propriété ne ſe peut communiquer à un autre ſujet, ſi l'on ſuppoſe en meſme temps comme fait Simeon que cét autre ſujet demeure véritablemẽt du pain.

Voilà mon argument. M. Arnaud qui en a vû la force a tâché de l'éluder par ſes artifices ordinaires, car d'un coſté il nous a caché ce qu'Arcudius rapporte de plus formel, ſavoir que ces particules ſont le Corps du Seigneur eſtant mélées, & que les fidéles en peuvent participer du Sacrement, & de l'autre il nous a déguiſé le ſens de Simeon, & a fait ſemblant de le tirer à ſon avantage. Mais quelque illuſion qu'il nous faſſe, il n'empéchera pas qu'on ne voye que le véritable ſentiment de l'Egliſe Gréque eſt, 1. Que la ſub-

CHA. V. ſtance du pain demeure dans toutes les particules, c'eſt-à-dire auſſi bien dans la conſacrée que dans les autres. 2. Que la particule conſacrée eſt faite le Corps de Jeſus-Chriſt par une plénitude de ſanctification qui établit en elle comme un fond de grace & de vertu ſanctifiante. 3. Que les autres particules par le mélange & l'attouchement participent à cette Sainteté, & deviennent par ce moyen le Corps & le Sang du Seigneur, non d'une maniére pleine & parfaite comme la grande particule, mais en un degré beaucoup plus bas, qui ſuffit néanmoins pour les rendre propres à eſtre diſtribuées au peuple en communion comme eſtant le Corps & le Sang du Seigneur.

On ſera confirmé dans cette penſée ſi l'on conſidére avec un peu d'application la huitiéme preuve que je vây produire. Elle conſiſte en ce que les Grecs croyent que l'Euchariſtie qui eſt conſacrée le Jeudy Saint a une plus grande vertu que celles qui ſont conſacrées les autres jours. C'eſt ce qu'on pourroit vérifier s'il eſtoit néceſſaire par le témoignage de pluſieurs Auteurs. Voicy ce qu'en dit Prareolus. *Ils aſſurent*, dit-il, *que cét excellent myſtére conſacré le jour que Jeſus-Chriſt célébra ſa Cene, c'eſt-à-dire le Jeudy de la ſemaine Sainte, eſt d'une vertu & d'une efficace plus excellente, que quand il eſt conſacré les autres jours, & c'eſt ſur ce fondement, comme dit Guy le Carme, qu'ils ne conſacrent l'Euchariſtie* (pour les malades) *en nul autre jour de l'année qu'en celuy où Jeſus-Chriſt fit la Cene, mais qu'ils gardent pour toute l'année celle de ce jour là, & qu'ils s'en ſervent pour les malades.* Jean de Lasko Archeveſque de Gneſne, & Ambaſſadeur du Roy de Pologne vers

Prareol. Elen. hæretic. lib. 7. pag. 201.

V

Leon X. l'an 1514. rapporte la mesme chose des Moscovites, dont la Religion comme chacun sait est à peu prés la mesme que celle des Grecs. *Quant au Sacrement de l'Eucharistie*, dit-il, *qu'ils consacrent le jour de la Cene du Seigneur, ils disent que celuy-là seul est bon pour les malades, & non celuy qui est consacré les autres jours, de sorte qu'ils le consacrent ce jour-là pour toute l'année, dans un Calice preparé pour cela, & ils le mettent tout sec & tout plein de vers dans la bouche des malades avec une cuiller.* Le Jesuite Possevin dans l'écrit qu'il presenta au grand Duc de Moscovie l'an 1582. dans lequel il fait un dénombrement des erreurs des Grecs, conte particuliérement cét article comme un des plus importans, *Ils errent*, dit-il, *lors qu'ils disent que le tres-excellent Sacrement de l'Eucharistie qui se consacre le jour de la Cene du Seigneur c'est à dire le Jeudy Saint est d'une efficace & d'une vertu plus excellente que celuy qui se consacre les autres jours.* Antoine Caucus Archevesque de Corcyre dans sa Relation des erreurs des Grecs au Pape Gregoire XIII. marque de mesme dans le 14. article, *qu'ils tiennent que le Sacrement de l'Eucharistie consacré le jour de la Cene du Seigneur a une plus grande vertu que celuy qu'on consacre les autres jours.* Allatius rapporte cét article de Caucus avec quelques autres qu'il censure comme des calomnies, mais bien qu'il s'échauffe fort à réfuter cét Archevesque, & qu'il le traite aussi indignement qu'il se puisse sans aucun respect de sa dignité jusqu'à l'appeller, *Os durum & stygium non nisi mentiri gnarum*, il n'a pourtant osé toucher à cét article-cy en particulier, & ses outrages ne font que confirmer à cét égard l'autorité de Caucus, & la vérité de sa Relation.

Raynald. ad ann. 1514.

Possevin in Mosc. pag. 43.

Allat. de Perpet. conf. lib. 3. cap. 17.

CH. A V. Alphonse de Castro adverf hæref. lib. 6. tit. de Euchar. hæref. 9.

Alphonse de Castro attribuë cette mesme opinion aux Grecs. Il allégue pour cét effet le témoignage de Guy le Carme, & quoy qu'il ait accoûtumé de ne luy pas épargner ses censures quand il en trouve l'occasion, il le suit néanmoins en cette rencontre disant, *qu'il ne faut pas s'étonner si les Grecs sont dans cette erreur, puisque c'est leur génie de dire toûjours des sottises, & de ne s'amuser qu'à inventer des fables.*

Arcud. lib. 3. cap. 55.

Arcudius confirme la mesme chose. *Il-y-a*, dit-il, *des impertinens qui croyent que la Sainte Eucharistie qui est preparée ce jour-là,* (le Jeudy Saint) *à une plus grande vertu pour sanctifier ceux qui la reçoivent, que si elle estoit preparée un autre jour. Comme si ce n'estoit pas toûjours le mesme Jesus-Christ, ou comme si le Seigneur pouvoit estre en divers tems, plus & moins puissant.*

Que si maintenant on demande quelle conséquence nous pouvons tirer de là contre la transsubstanciation, je répons qu'elle paroist assez visiblement d'elle-mesme. Car si l'on suppose que les Grecs tiennent que l'Eucharistie est faite le Corps de Jesus-Christ en vertu, & en efficace, à cause de cette abondante sanctification que le pain reçoit, on ne trouvera rien d'absurde dans cette autre opinion qu'ils ont que l'Eucharistie du Jeudy Saint est d'une efficace plus grande que celle des autres jours, car cette Sanctification du pain, & cette grace vivifiante qui l'accompagne peut avoir ses degrez, elle reçoit plus & moins comme on parle dans l'école, mais si vous supposez que l'Eucharistie soit faite le Corps de Jesus-Christ par conversion de substance, ce plus, & ce moins, qu'ils s'imaginent, ne sauroit avoir de lieu, car il

eſt bien vray que le Sacrement produira diverſement ſes effets ſelon la diverſe diſpoſition des perſonnes qui le recevront, & que ſelon qu'il y aura plus, ou moins de dévotion, & de piété dans une ame, elle ſentira plus, ou moins la force de la grace, mais la cauſe en ſera dans ceux qui recevront le Sacrement, & non dans le Sacrement meſme ny dans le jour de la conſécration. Si le pain devient la propre ſubſtance du Fils de Dieu, il eſt toûjours d'une égale vertu en ſoy-meſme, & les jours de ſa conſécration ne la luy peuvent ny accroiſtre, ny diminuer. Il eſt donc preſque inconcevable que des gens qui croiroient la tranſſubſtanciation puſſent tomber dans cette autre opinion, car n'eſt-ce pas la meſme ſubſtance, le meſme Jeſus-Chriſt perſonellement, n'eſt-ce pas une meſme converſion qui ſe termine à un meſme ſujet? D'où viendroit ce plus, & ce moins. Voudroient-ils dire que la tranſſubſtanciation ſe fiſt plus à un jour qu'à l'autre? La penſée n'en peut tomber dans l'eſprit de ceux qui ſavent ce que c'eſt que tranſſubſtanciation. Voudroient-ils dire que le Corps de Jeſus-Chriſt a plus d'efficace en luy-meſme un jour que l'autre? La penſée n'en peut auſſi tomber dans l'eſprit de ceux qui ſavent ce qu'eſt Jeſus-Chriſt. Voudroient-ils dire ſeulement qu'il déploye plus d'efficace un jour que l'autre, bien qu'il en ait toûjours en luy-meſme également? Il eſt certain que ce plus, & ce moins de grace, que les fidéles reçoivent en la Communion, ſuppoſé que nous y prenions la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt de la bouche du corps, ne peut venir que du plus, ou du moins de dévotion qu'ils y apportent. Ainſi cette opinion des Grecs

 ne ſe trouvant nullement compatible avec celle de la tranſſubſtanciation, & d'ailleurs ne nous paroiſſant pas clairement qu'ils ayent cette derniére, au lieu qu'il nous paroiſt clairement qu'ils ont l'autre, nous ſommes obligez de conclurre qu'ils ne tiennent point la converſion ſubſtancielle. Je ſay qu'il ne faut pas s'imaginer que les hommes ajuſtent ſi bien leurs ſentimens qu'ils ne ſe contrédiſent jamais, & j'avouë que les Grecs ſont aſſez ignorans pour avoir ſur un meſme ſujet des opinions qui ſe combatent, mais outre qu'il y a de certaines contradictions groſſiéres dont peu d'hommes, quelques brutaux qu'ils ſoient, ſont capables, comme ſeroit celle-cy de croire que l'Euchariſtie eſt la propre ſubſtance du Fils de Dieu, & que néanmoins elle eſt d'une vertu plus excellente eſtant conſacrée le Jeudy Saint que les autres jours, outre cela, dis-je, puiſqu'il ne nous paroiſt pas d'ailleurs nettement & formellement qu'ils croyent la tranſſubſtanciation, il eſt bien plus juſte de donner à leurs termes, ſur le ſujet du changement qui arrive au pain, un ſens qui s'accorde avec cette créance dont nous venons de parler, que de leur en donner un autre qui la choque entiérement, & qui les rend ridicules. S'il faut les amener à la converſion ſubſtancielle, ou les en éloigner par voye d'explication de leurs expreſſions générales, il y a bien plus de raiſon de les expliquer en un ſens conforme à leurs autres créances que de les faire tomber dans des abſurditez manifeſtes.

Si M. Arnaud ſe vouloit défaire pour quelque tems de cét intéreſt perſonel qu'il a pris dans nôtre diſpute, & qu'il ſe réſoluſt de regarder les choſes de ſang froid, je ſuis perſuadé qu'il reconnoî-

troit bien-toſt que le ſens qu'il impute aux Grecs n'a point de rapport auſſi ny avec les termes de leurs Liturgies ny avec leurs autres expreſſions ordinaires. Il s'agit par exemple de ſavoir comment il faut entendre cette clauſe de leurs Liturgies, *Fay ce pain le précieux Corps de ton Chriſt & ce qui eſt dans le Calice le précieux Sang de ton Chriſt les changeant par ton S. Eſprit.* M. Arnaud l'entend d'un changement de ſubſtance; je dis au contraire que ce ſont des termes généraux, à qui l'on ne peut tout au plus donner qu'un ſens général, & que s'il leur en faut donner un particulier & déterminé il les faut entendre d'un changement myſtique, & d'un changement de ſanctification, qui conſiſte en ce que le pain nous tient la place du Corps naturel de Jeſus-Chriſt, qu'il en imprime tres-fortement l'idée dans nos ames, qu'il nous le communique ſpirituellement, & qu'il eſt accompagné d'une grace vivifiante qui le ſanctifie, & qui le fait eſtre en quelque ſens une meſme choſe avec le corps de Jeſus-Chriſt ſans que néanmoins la ſubſtance naturelle du pain ceſſe d'eſtre. Examinons les Liturgies meſmes, pour voir à quel de ces deux ſens elles ſe rapportent le plus.

Nous trouverons dans celle qui porte le nom de Chryſoſtome, & qui eſt la plus commune entre les Grecs, qu'immédiatement aprés que le Preſtre a dit, *Fay ce pain le précieux Corps de ton Chriſt, & ce qui eſt dans le Calice le précieux ſang de ton Chriſt, les changeant par ton ſaint Eſprit,* il ajoûte, *afin qu'ils ſoient faits à ceux qui les recevront en purification de l'ame,* c'eſt-à-dire propres à purifier l'ame, *en rémiſſion des péchez, en communication du S. Eſprit, pour accomplir le regne du Ciel, & pour*

Euchar. Græcorum Iacobi Goar. & Bibl. patr. Græcolat. tom. 2.

Cha. V. *leur donner confiance en toy.* Ces paroles expliquent ce me femble affez bien de quel changement il s'agit, favoir d'un changement de fanctification & de vertu, car s'il eftoit queftion d'un changement de fubftance, il euft falu dire, les changeant par ton S. Efprit, afin qu'ils foient faits la propre fubftance de ce Corps, & de ce Sang, ou quelque chofe femblable.

Bibliot. Patr. Græco. Lat. tom. 2.

Dans la Liturgie qui porte le nom de S. Jacques on trouve à peu prés la mefme chofe, *Envoye*, dit-elle, *ton S. Efprit fur nous & fur ces Saints dons qui font icy propofez, afin que venant il les fanctifie par fa fainte, bonne & glorieufe préfence, & qu'il faffe ce pain le faint Corps de ton Chrift, & ce Calice le précieux fang de ton Chrift, afin qu'il foit à tous ceux qui le recevront en rémiffion des péchez, en vie éternelle, & en fanctification de l'ame & du corps, pour porter des fruits de bonnes œuvres.* Voilà ce me femble encore qui détermine affez bien, comment le pain eft fait le corps de J. C. favoir entant qu'il eft fanctifié par la préfence du S. Efprit, & qu'il opére la rémiffion des péchez, & noftre fanctification.

Ibid.

La Liturgie qui porte le nom de faint Marc a prefque les mefmes termes; *Envoye fur nous & fur ces pains & ces Calices ton S. Efprit, afin qu'il les fanctifie, & les confacre, comme Dieu Tout-puiffant, & qu'il faffe le pain le Corps, & le Calice le Sang du nouveau Teftament de noftre Seigneur Dieu & fauveur Jefus-Chrift, noftre fouverain Roy, afin qu'ils foient faits à tous ceux qui y participeront, en foy, en fobriété, en guérifon, en tempérance, en renouvellement d'ame, de corps, & d'efprit, en communion de félicité, de vie éternelle, & d'immortalité à la gloire de ton faint Nom.* Un homme qui ne fera

pas tout à fait préoccupé verra clairement que cette clause, *afin qu'ils soient faits, &c.* est l'explication des paroles précédentes, *change-les au Corps & au Sang de Jesus-Christ*, & qu'elle les détermine *à un changement* non de substance, mais de sanctification, & de vertu. Cette vérité est si évidente, qu'Arcudius n'a pas fait de difficulté de reconnoistre que si l'on prend cette clause, *fai le pain le Corps de ton Christ*, en un sens absolu, pour dire qu'il fasse le Corps de Christ, non à nostre égard, mais simplement & en luy-mesme, elle n'aura nul rapport ny nulle liaison avec ces autres paroles qui suivent, *afin qu'ils soient faits, &c.* Et il se fait de cela mesme un principe pour conclurre que la consécration ne se fait pas par cette priére, mais qu'elle est déja faite par les paroles, *Cecy est mon Corps*, directement contre le sentiment des Grecs qui veulent qu'elle se fasse par la priére. De sorte que si l'on applique la remarque d'Arcudius à la véritable opinion de l'Eglise Grecque, savoir que la consécration se fait par cette priére, on verra nettement que leur sens est, que le pain est fait le Corps de Jesus-Christ à nostre égard, entant qu'il nous sanctifie, & qu'il opére la rémission de nos pechez.

Arcud. lib.3. cap. 33.

A cela se rapporte aussi le terme de *ἁγιάζειν sanctifier*, dont les Grecs se servent communément pour exprimer l'acte de la consécration, & celuy de *ἁγιάσματα, les sanctifications*, dont ils appellent les mystéres, comme il paroist par les Liturgies, & ceux de *ἅγια δῶρα, ἁγιασθέντα δῶρα, ἅγια μυστήρια, μυστήρια ζωόποια, ἅγιος ἄρτος, les dons saints, les dons sanctifiez, les mystéres saints, les mystéres vivifians, le paint saint*, qui sont ordinaires parmy eux:

Cha. V. Tout cela favorise le changemẽt de sanctification.

D'autre costé on trouvera, que dans la Liturgie de Chrysostome le nom de *pain* est donné par trois fois au Sacrement aprés la consécration, dans le Pontifical quatre fois, & dans la déclaration des présanctifiez il est appellé ainsi jusqu'à sept fois. Dans la Liturgie de S. Basile le Prestre fait cette priére incontinent aprés avoir consacré. *Seigneur souvien-toy de moy qui suis pécheur, & quant à nous qui participons tous à un mesme Pain & à un mesme Calice, fay que nous soyons unis entre nous, en la Communion d'un mesme Esprit Saint.* Aussi ce que les Latins appellent *Ciboire*, les Grecs l'appellent ἀρτοφόριον, comme qui diroit *le garde-pain*; & c'est-là, qu'ils mettent ce qu'ils appellent les *présanctifiez*, & la Communion pour les malades. Je say ce qu'on a accoûtumé de dire sur ce sujet, que l'Eucharistie est appellée pain à cause des espéces, c'est à dire, des accidens du pain qui demeurent soûtenus par la Toute-puissance de Dieu sans aucun sujet; mais il faudroit que les Grecs nous donnassent eux-mesmes cette explication; car jusques-là nous devons présumer en faveur de la signification naturelle du terme, lequel ne se trouvant pas accompagné de cette glose des Latins, il faut avouër qu'il ne favorise pas la conversion des substances.

Archiratic. Habert. Apud Goar. in Euchol.

Elle n'est pas plus favorisée par beaucoup d'autres clauses qui se trouvent dans ces mesmes Liturgies. Car dans celle de S. Jacques il y a une priére que le Prestre adresse à Jesus-Christ dans le Ciel encore qu'il ait devant luy le pain consacré, Αγιε, dit-il, ὁ ἐν ἁγίοις ἀναπαυόμενος, Κύριε ἁγίασον ἡμᾶς τῷ λόγῳ τῆς σῆς χάριτος καὶ τῇ ἐπιφοι-

Bibl. Patr. Græcolat. tom. 2.

τῆς τοῦ παναγίου, σου πνεύματος. *O Saint qui reposes dans les lieux ſaints, Seigneur, ſanctifie-nous par la parole de ta grace, & par l'avénement de ton S. Eſprit.* On voit cette meſme oraiſon dans la Liturgie de S. Marc. Dans celles de S. Baſile, & de S. Chryſoſtome, il y en a une autre qui s'adreſſe de meſme à Jeſus-Chriſt dans le Ciel. *Regarde*, dit-elle, *Seigneur Jeſus-Chriſt noſtre Dieu du ſaint lieu de ton habitation, & du Trône de gloire, qui eſt en ton Royaume, & vien pour nous ſanctifier, toy qui es aſſis là haut avec ton Pere, & qui es icy avec nous inviſiblement.* M. Arnaud abuſe de ces derniéres paroles, *& qui es icy inviſiblement avec nous*, ne conſidérant pas qu'elles ſe rapportent à ce qu'on le prie de venir *pour nous ſanctifier*, & qu'elles ne marquent que cette préſence inviſible de ſa grace, & de ſa Divinité qu'il nous promit lors qu'il abandonna le monde, pour ſe retirer dans le Ciel. Il paroiſt clairement que l'intention de l'Egliſe Grecque eſt de porter ſa dévotion là haut où Jeſus-Chriſt habite. Pourquoy ne trouvons-nous pas au moins une priére qui marque qu'il a enveloppé ſa propre ſubſtance de ſon humanité ſous les voiles des accidens, ou quelque choſe d'approchant? & pourquoy au contraire, lors que le Preſtre crie, τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, *Les choſes ſaintes ſont pour les Saints*, le chœur répond-il, *il n'y a qu'un Saint, & un Seigneur qui eſt J. C. à la gloire de Dieu le Pere.* Car il eſt clair que ces paroles, *à la gloire de Dieu le Pere*, le déſignent là haut dans le Ciel. Dans la Liturgie des préſanctifiez le Preſtre dit à Dieu, *que ſon Fils unique repoſe ſur l'Autel par ces redoutables myſtéres qui y ſont propoſez*, diſtinguant ainſi ma-

Ibidem.

Eurho. Goar.

CHA. V. nifeftement les myftéres d'avec Jesus-Chrift, & tout d'une fuite il luy demande *qu'il fanctifie nos ames, & nos corps, d'une fanctification permanente, afin que participanz à ces chofes faintes avec une confcience pure, avec un vifage affûré, & avec un cœur illuminé, & qu'eftant vivifiez par elles, nous foyons unis à Jefus-Chrift mefme, noftre vray Dieu, qui a dit, celuy qui mange ma Chair & qui boit mon Sang demeure en moy & moy en luy,* où l'on voit auffi que les myftéres font formellement diftinguez d'avec *Jefus-Chrift mefme*, & que ceux qui les reçoivent indignement ne font point unis avec *luy-mefme*. Dans la Liturgie de S. Bafile le Preftre demande, *qu'avec le témoignage d'une pure confcience prenant la particule des fanctifications de Dieu, nous foyons unis au Corps & au Sang de fon Chrift, & qu'ayant reçû ces chofes dignement, nous ayons Iefus-Chrift habitant en nos cœurs.* Ces paroles diftinguent encore Jefus-Chrift, d'avec fon Sacrement; & il eft certain que ces termes, *Iefus-Chrift habitant en nos cœurs*, portent bien plus le caractére d'une communion fpirituelle, que d'une communion corporelle. Enfin dans cette mefme Liturgie le Preftre aprés avoir achevé l'action fait une oraifon à Dieu, dans laquelle il récapitule tout ce qui s'eft paffé dans cette célébration myftique; mais il ne dit pas un mot qui fe rapporte à la tranffubftanciation. *Nous avons*, dit-il, *achevé & confommé le myftére de ton œconomie, ô Iefus-Chrift noftre Dieu, autant qu'il nous a efté poffible. Car nous avons célébré la mémoire de ta Mort, nous avons vû la figure de ta Réfurrection, nous avons efté remplis de ta vie impériffable, & participans de tes déli-*

ubi fupra.

ces immortelles, donne nous que nous soyons trouvez dignes d'en joüir aussi dans le siécle à venir. N'est-ce pas une chose étonnante qu'il ne s'y fasse mention de rien qui marque la conversion des substances, laquelle pourtant dans le sentiment de l'Eglise Romaine est la partie la plus essentielle, & la plus éminente de tout ce mystére, celle où tout aboutit, & d'où tout dépend, & sans laquelle le reste ne seroit rien. Que M. Arnaud en dise ce qu'il voudra, il n'est pas concevable que l'Eglise Grecque oubliast cette partie du mystére dans une récapitulation solemnelle qu'elle a faite à Dieu, à la fin de son Office, si en effet elle la croyoit, & qu'au contraire elle ne marquast dans toutes les Liturgies qu'un changement de vertu & de sanctification.

CHAPITRE VI.

Dixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent souvent un terme exténuant lors qu'ils appellent l'Eucharistie le Corps de Iesus-Christ. 11. Prise de ce qu'ils ne croyent pas que les méchans qui participent à l'Eucharistie reçoivent le Corps de Iesus-Christ. 12. Prise de ce qu'ils croyent que les morts, & ceux qui sont dans les deserts éloignez de tout commerce, reçoivent cela mesme que nous recevons dans la Communion.

BIEN que les Grecs appellent tres-souvent l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ, il ne faut pourtant pas croire d'abord qu'ils soient en cela d'un mesme sentiment avec l'Eglise Ro-

CH. VI. maine, ny qu'ils ayent adopté la tranſſubſtanciation, ni la préſence ſubſtancielle. Une marque du contraire eſt que quelquefois, lors qu'ils parlent du pain ſacré, & qu'ils le nomment de ce nom de Corps de Jeſus-Chriſt, ils ajoûtent un terme de diminution, qui témoigne qu'ils n'entendent pas que ce ſoit ce Corps en proprieté de ſubſtance. C'eſt ce qui paroiſt par un paſſage de Balſamon ſur le 70. Canon des Apoſtres. Ce Canon ordonne qu'on puniſſe tous ceux qui jeûneront avec les Juifs, ou qui célébreront leurs feſtes ; & Balſamon prend de là occaſion d'invectiver contre les Azymes en ces termes, *Si pour avoir ſimplement mangé l'Azyme avec les Juifs on merite d'eſtre déposé, & privé de la Communion, de quelle condamnation ou de quelle peine ne ſeront pas dignes ceux qui y participeront* COMME *au Corps du Seigneur, & qui feront leur Paſque de meſme qu'eux.*

Balſam. in Canon. SS. Apoſt. Can. 70.

Matthieu Blaſtarius parle à-peu-prés de la meſme ſorte dans Arcudius. *Ceux,* dit-il, *qui célébrent le ſacrifice myſtique avec des Azymes, tranſgreſſent la Loy d'une maniére conſidérable. Car ſi l'on doit déposer, & excommunier ceux qui mangent ſimplement les Azymes de la feſte des Iuifs, quelle excuſe apparente peuvent avoir ceux qui les reçoivent* COMME *le Corps du Seigneur.*

Arcud. lib. 3. cap 6.

Simeon de Theſſalonique expliquant cét endroit de la Liturgie où le Preſtre encenſe les dons en diſant ces paroles, *Sois exalté ô Dieu par deſſus les Cieux, & que ta gloire ſoit ſur toute la Terre; le Preſtre,* dit-il, *parle de l'Aſcenſion du Seigneur, & de la gloire qu'il a receuë lorſqu'il a eſté preſché à toute créature,* COMME *s'il parloit à noſtre Sauveur, & qu'il luy diſt. Tu es deſcendu*

vers nous, tu es monté au Ciel, & tu as remply toute la Terre de ta gloire. C'est par elle que nous célébrons les saints mystéres & que nous sommes participans de toy, & que nous te possédons éternellement. Pourquoy ce *comme s'il parloit à luy*, ὁσονεὶ διαλεγόμενος τῷ σωτῆρι ; ce que Goar a fort bien traduit, *Quasi cum Salvatore differeret.* Pourquoy, dis-je, ce *Comme*, ce *Quasi*, si en effet Jesus-Christ estoit présent, & que le Prestre luy parlast ? Je say que ce terme n'est pas toûjours diminutif, & qu'il marque quelquefois la qualité d'une chose, ou l'égard sous lequel on la doit considérer. Par exemple quand on dit que Jesus-Christ est par tout *comme Dieu*, & qu'il est dans le Ciel *comme homme*, on ne veut pas affoiblir le sens de ces termes *Dieu & homme*, ny insinuer qu'il ne l'est qu'en quelque maniére, mais on veut seulement marquer les égards sous lesquels il est & par tout, & en un seul lieu. On pourroit donc dire que les passages que je viens de produire ont quelque ambiguité, car on peut douter si on marque l'Azyme, *ou comme estant le Corps mesme du Seigneur*, ou *comme s'il estoit le Corps du Seigneur*, c'est-à-dire, comme tenant lieu du Corps du Seigneur. Mais premiérement cette ambiguité est nulle à l'égard du passage de Simeon qui dit que le Prestre fait *comme s'il parloit à nostre Sauveur* ; car on ne peut pas dire que ce soit ny un *Comme* de qualité ny un *Comme* d'identité, pour me servir de ce terme, ny luy donner un autre sens que celuy-cy, savoir que le Prestre parle ne plus ne moins que s'il avoit Jesus-Christ mesme personnellement présent devant luy, & qu'il luy addressast sa parole, au mesme sens qu'il dit, *que nous*

Goar in Euchol p.155.

Ch. VI.

Apud Allat. de perp. conf. lib. 3. c. 13.

voyons Iesus-Christ parlant dans l'Evangile, & qu'il y est *Comme present*, ὡς παρὼν ἐστὶ, & ailleurs *que le Prestre tenant l'Evangile en ses mains le donne à baiser à celuy qui entre en Religion comme si c'estoit le Sauveur*, ὡς τὸν σωτῆρα, *& luy dit, voicy, Iesus-Christ est présent invisiblement au milieu de nous.* Or cela mesme contribuë à résoudre ce qu'on pourroit trouver de douteux dans les autres passages.

D'ailleurs le raisonnement de Balsamon & de Blastarius vuide la difficulté: car si on supposoit qu'ils crûssent la transsubstanciation, on ne sauroit donner un bon sens à leurs discours. En effet, où ils reconnoissoient que l'Azyme se convertit au Corps de Jesus-Christ, de mesme que le pain levé, où ils le nioient, s'ils le reconnoissoient, leur sens est que c'est un grand crime que de manger le propre Corps de Jesus-Christ sous les accidens d'un Azyme. Or cela est absurde; car si Jesus-Christ met réellement son Corps, sous les accidens de l'Azyme, quel crime y-a-t-il de le manger ainsi? Ce qu'on mange n'est plus un vray Azyme, c'est la substance du mesme Corps? Pourquoy encore les juger plus dignes de condamnation que ceux qui se meslent avec les Juifs quand ils célébrent leur feste, & qui mangent l'Azyme avec eux? Car ces derniers mangent réellement un Azyme, au lieu que les autres n'en prennent que les accidens; qui servent de voile à la propre chair du Seigneur. Si l'on dit qu'ils ne reconnoissent pas que l'Azyme se convertit au Corps de Jesus-Christ de mesme que le pain levé, leur sens sera que c'est un plus grand crime de manger un Azyme, en pensant manger le Corps de Jesus-Christ, que de

manger

manger le meſme Azyme ſciemment, & volontairement, en la communion des Juifs. Or cela n'eſt pas moins abſurde, car l'intention, & la créance, que les premiers ont, diminuë leur crime quand il-y-en-auroit, au lieu que la connoiſſance, & l'intention des autres l'aggrave. Ceux qui mangent l'Azyme avec les Juifs veulent bien manger un Azyme; mais ceux qui le mangent en s'imaginant de manger le Corps du Seigneur, ne prétendent rien moins que de manger un Azyme; ainſi on ne ſauroit dire qu'à cét égard le crime de ces derniers ſoit plus grand que celuy des autres. Il faut donc avouër pour donner un ſens vray-ſemblable à Balſamon & à Blaſtarius que leur *Comme* eſt un comme de comparaiſon & non d'identité, & qu'ils veulent dire que manger le pain Azyme en la place du Corps de Jeſus-Chriſt, eſt un plus grand crime que de le manger ſimplement avec les Juifs, parce que c'eſt introduire le Judaïſme dans la Religion Chrétienne, & faire de ce qui eſt maudit le myſtére du Corps du Seigneur. M. Arnaud dira ſans doute qu'ils diſputent contre les Latins, & que par conſéquent il faut prendre ce *Comme* dans le ſens des Latins. Or les Grecs n'ignoroient pas que les Latins ne reçûſſent le pain de l'Euchariſtie, non en la place du Corps de Jeſus-Chriſt, mais comme eſtant en effet & réellement ce Corps meſme. Je répons que Balſamon & Blaſtarius ne diſputent point en particulier contre les Latins, leſquels meſme ils ne nomment pas dans les Commentaires qu'ils font ſur le 70. Canon des Apoſtres; mais qu'ils établiſſent en général cette régle, qu'on ne doit pas manger un pain Azyme dans les myſtéres. Ainſi cette échapatoire ne ſerviroit

CH. IV. de rien, car il faut prendre leur *Comme* dans le ſens des Grecs, & non pas dans le ſens des Latins. Mais quand il-y-auroit encore de l'ambiguité dans ce terme, elle ſeroit éclaircie par l'expreſſion de Jean Citrius dans un paſſage qu'Allatius nous en rapporte; *Nous offrons*, dit-il, *en Sacrifice un pain levé en la place du Corps du Seigneur.* Voilà ce que veut dire le comme des Grecs, *comme le corps*, c'eſt-à-dire, *en la place du corps.*

Apud Allat. lib.3. de perp. conſ.cap.11.

C'eſt dans ce ſens que Germain Patriarche de Conſtantinople dit, *Que toutes les fois que nous mangeons ce Pain & que nous beuvons de ce Calice nous confeſſons la Mort & la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, & que dans cette penſée nous mangeons le Pain & beuvons le Calice* COMME *la Chair du Fils de Dieu, confeſſant ſa Mort & ſa Réſurrection.* On trouve la meſme particule employée dans Nicétas Choniate; *Ieſus-Chriſt*, dit-il, *eſt* COMME *mangé aprés ſa Réſurrection.*

Saint Athanaſe s'eſtoit ſervy de ce *Comme* dés long-temps auparavant, *Ieſus-Chriſt*, dit-il, *aprés ſa Paſſion & ſa Réſurrection a envoyé ſes Apoſtres pour appeller les Nations, ayant dreſſé ſa table, qui eſt l'Autel ſacré ſur lequel il nous donne le pain celeſte & incorruptible, ſavoir ſon Corps, & le vin qui réjoüit le cœur*, ὡς δὲ κρατῆρα κεράσας τὸ ἑαυτοῦ αἷμα, *comme meſlant ſon Sang dans le Calice*, Ces *commes* ſont ſi peu du gouſt de Meſſieurs de la Communion de Rome, que le Pere Noüet alléguant ce paſſage de S. Athanaſe avoit jugé néceſſaire de l'en oſter; & c'eſt la meſme averſion des *commes* qui a obligé ceux qui ont fait la Traduction du Nouveau Teſtament de Mons d'en oſter un qu'ils ont trouvé ſur un autre ſujet dans le texte

Athan.diſp. hab. in Concil. Nic. vel alius ſub nomine Athanaſii.

de S. Paul, au chap. 3. de la premiére aux Corinthiens verſ. 15. Car au lieu que le Grec porte, αὐτὸς δὲ σωθήσεται, οὕτως δὲ ὡς διὰ πυρός, & la Vulgate de meſme, *Ipſe autem ſalvus erit, ſic tamen quaſi per ignem*, ils ont traduit, *Il ne laiſſera pas néanmoins d'eſtre ſauvé quoy qu'en paſſant par le feu.* Le reſpect de S. Paul n'a pû ſauver le *comme* de la colére de ces Meſſieurs. C'eſt ainſi qu'ils en uſent, & quand l'Ecriture meſme ne parle pas à leur mode, ils prennent la peine de la corriger.

CH. IV.

Je ne ſay ſi les *commes* de Balſamon, de Blaſtarius, de Siméon de Théſſalonique, de Germain, de Nicétas, & de S. Athanaſe leur ſeront plus agréables que celuy de S. Paul; quoy qu'il en ſoit ces diminutions marquent que la penſée des Grecs ne va pas juſques à la tranſſubſtantiation, car ceux qui la croyent ſongent bien plûtôt à fortifier par des expreſſions claires & formelles le nom *de Corps de J. C.* qui eſt donné à l'Euchariſtie, qu'à l'affoiblir par des reſtrictions, & des diminutions.

Mais pour continuër nos preuves, on en peut tirer une tres-conſidérable d'une doctrine qui eſt commune entre les Grecs, ſavoir que les méchans qui participent à l'Euchariſtie ne prennent pas le Corps de Jeſus-Chriſt. Et premiérement on peut juſtifier qu'ils ont cette créance par pluſieurs bons témoignages.

Prateolus la met formellement dans le dénombrement qu'il a fait de leurs erreurs. *Ils diſent auſſi*, dit-il, *que ceux qui ſont enveloppez de quelques pechez ne reçoivent point le Corps de Jeſus-Chriſt, encore qu'ils approchent de la table du Seigneur, & qu'ils reçoivent de la main des Preſtres le pain conſacré.*

Prateol. Elen. hęreſic. lib. 7. cap. de Græcis.

Ch. VI.

Possevin in Mosc. p. 43.

Le Jesuite Possevin assûre la mesme chose, *Ils errent*, dit-il, *en ce qu'ils disent que ceux qui sont soüillez de quelques pechez ne reçoivent point le Corps du Seigneur lorsqu'ils viennent à son Autel.*

Cabasil. in explicat. Litur. cap 42.

Nicolas Cabasilas explique nettement la créance de l'Eglise Gréque sur ce sujet, *Les causes*, dit-il, *de nostre sanctification, ou si vous voulez les dispositions que Jesus-Christ exige de nous, sont la pureté de l'ame, l'amour de Dieu, la foy, le desir de participer au Sacrement, un appetit fervent, & une soif qui nous y fasse courir. Ce sont les choses qui attirent nostre sanctification, & avec lesquelles il n'est pas possible que ceux qui approchent de la Communion, ne soient participans de Jesus-Christ, &* SANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE QU'ILS LE SOIENT. Et un peu aprés voulant prouver que les ames separées de leurs corps reçoivent tout ce que les fidéles vivans en ce monde reçoivent au S. Sacrement. *Si l'ame*, dit-il, *n'a pas besoin du corps pour recevoir la sanctification, mais qu'au contraire le Corps ayt besoin de l'ame, qu'est-ce que les ames revetuës de leurs corps reçoivent davantage du mystére que celles qui en sont dépoüillées? Est-ce qu'elles voyent le Prestre & qu'elles reçoivent de luy les dons? Mais les ames qui sont hors du corps ont le Prestre Eternel qui leur est toutes ces choses, & c'est luy aussi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent* VERITABLEMENT. *Car tous ceux à qui le Prestre donne ne reçoivent pas* VERITABLEMENT. *Il n'y-a que ceux à qui Jesus-Christ donne luy-mesme. Car pour le dire en un mot, le Prestre donne à tous ceux qui s'approchent de luy, mais Jesus-Christ ne donne qu'à ceux qui sont dignes de participer.*

D'où il paroist clairement que c'est le seul Sauveur qui par le moyen du Sacrement consacre, & sanctifie les ames tant des vivans que des morts. CH. VI.

Leo Allatius a fait un Catalogue des Ouvrages de Siméon Abbé de S. Mamant qui vivoit sur la fin de l'onziéme siécle, & que les Grecs appellent Siméon le Théologien. Or entre ses œuvres il-y-a un Hymne fait exprés pour traiter cette proposition dont nous parlons, savoir que les méchans ne participent pas au Corps de Jesus-Christ lorsqu'ils prennent l'Eucharistie. Allatius témoigne l'avoir vû Manuscrit dans quelque Bibliothéque d'Italie, & il en rapporte le titre conçû en ces termes, *que ceux qui participent indignement aux mystéres ne reçoivent point le Corps & le Sang de Iesus-Christ.* C'est à cela mesme qu'il faut rapporter ce que Nilus dit dans ses sentences, *Abstenez-vous de toute corruption, & participez tous les jours à la Céne mystique; car* C'EST AINSI *que le Corps de Iesus-Christ devient nostre.* Et ce qu'on trouve dans les vers de Psellus sur le Cantique des Cantiques, *Iesus-Christ donne son corps aux enfans de la Vierge, c'est-à-dire de l'Eglise, car voicy comme il leur parle, mais c'est* SEULEMENT *à ceux qui sont dignes, lesquels il appelle ses proches parens, venez mes parens, mangez & beuvez, & faites bonne chére, mes fréres, vous qui estes mes fréres en bonnes œuvres, mangez mon Corps & buvez mon Sang.* Et ce que dit Joannicius Cartanus, *les Saints sont faits participans des choses saintes, non les indignes ou les pecheurs, qui n'ayant pas nettoyé leurs crimes demeurent encore pollus,* & ailleurs *quand nous nous approcherons de Dieu avec amour, avec crainte, & avec re-*

Apud Allat. de Simeon

Nil. in Par. Bibl. Patr. Græcolat. tom. 2.

Comm trium patr. in Cant. Cant.

Apud Allat. de Perpet. consf. lib. 3.

CH. VI. *pentance, & que nous aurons de la charité pour tous les hommes, alors serons-nous dignes de participer au Corps mesme, & au Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ.*

cap. 17. & ca. 18.

Que si vous voulez maintenant savoir de quelle importance est l'argument que nous tirons de cette doctrine des Grecs, il ne faut que lire ce que le Jésuite Chifflet, & les Auteurs de l'Office du S. Sacrement ont écrit eux-mesmes sur un passage de la Confession attribuée à Alcuin qui porte, *que la vertu de ce Sacrifice est si grande, qu'il est le corps & le Sang de Iesus-Christ aux seuls justes pecheurs, tanta est virtus hujus sacrificii ut solis justis peccatoribus Corpus sit & Sanguis Christi. Si le sacrifice, ou le Sacrement,* dit ce Jesuite, *est le corps & le sang de Iesus-Christ à quelques-uns seulement & non à tous, que reste-t'il que de confesser, qu'Alcuin a esté le précurseur de Bérenger & de Calvin, & qu'il n'a point reconnu la présence réelle de Iesus-Christ dans l'Eucharistie?* Il dit que ce passage luy a fait de la peine, & il tâche de l'expliquer en disant qu'Alcuin parle du Corps & du Sang de Jesus-Christ à l'égard de leur effet salutaire qui n'appartient qu'aux seuls justes. Mais les Auteurs de l'Office; aprés avoir dit qu'il semble qu'il faut lire, *tanta est virtus sacrificii ut solis justis, non peccatoribus, Sanguis sit & Corpus Christi,* ajoûtent *qu'on ne se seroit point servy de cette expression depuis l'hérésie de Berenger, & que les Scholastiques qui ont esté plus scrupuleux dans les termes aprés la naissance des Hérésies contre ce mystére, l'auroient évitée.* Cela veut dire à mon avis que quand on croit la transsubstanciation, comme l'Église Romaine la croit depuis la con-

Chifflet. præfat. ad Lector. in confess. Alcu.

dans la tab. Hist. & Chr. au titre du B. Alcuin.

damnation de Bérenger, on ne peut pas tomber dans cette opinion que l'Euchariſtie ne ſoit le Corps de Jeſus-Chriſt qu'aux ſeuls fidéles, & non aux méchans. Et en effet ſi la ſubſtance du pain eſt réellement convertie en celle du corps, il ne faut pas douter que tous ceux qui communient, quels qu'ils ſoient d'ailleurs, ne reçoivent ce Corps tel qu'il-y-eſt, c'eſt-à-dire, en ſa propre ſubſtance, couverte du voile des accidens. De ſorte que les Grecs enſeignant que l'Euchariſtie n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt aux pécheurs, comme je viens de le faire voir, la preuve que j'en tire pour montrer qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciation eſt ſolide & convaincante.

On pourroit néanmoins oppoſer deux réponſes à mon argument, la premiére, que les Grecs n'entendent parler du corps de Jeſus-Chriſt qu'à l'égard de ſon effet ſalutaire, comme vient de dire le Jeſuite Chifflet, & non à l'égard de ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire que leur ſens eſt que les méchans reçoivent bien la ſubſtance propre de ce Corps & de ce Sang, mais qu'ils n'en tirent aucun avantage: La ſeconde qu'ils peuvent eſtre dans cette penſée que la ſubſtance du pain revient, lors qu'un méchant s'approche pour prendre la Communion, & que celle du corps de Jeſus-Chriſt ſe retire. Mais premiérement pour faire que des gens de bon ſens ſe contentaſſent de ces explications, il faudroit qu'ils les trouvaſſent dans les livres meſmes des Grecs, & il n'y-a pas d'apparence qu'elles n'y fuſſent ou l'une, ou l'autre s'ils tenoient la tranſſubſtanciatiation. On ne peut pas nier que cette doctrine qu'ils enſeignent à l'égard des méchans ne choque viſiblement celle de la converſion

Ch. VI. ſubſtancielle, & que la premiére penſée qu'elle donne ne ſoit celle-cy, ſi l'Euchariſtie n'eſt pas le corps de Jeſus-Chriſt pour les méchans, comment, dit-on, que la ſubſtance du pain a eſté changée en celle de ce Corps? Ce ſcrupule naiſt d'abord de luy-meſme dans l'eſprit de ceux qui ſont imbus de la tranſſubſtanciation, comme il paroiſt par l'exemple du Jeſuite Chifflet, par celuy des Auteurs de l'Office, & par la précaution des Scholaſtiques, & des Ecrivains Latins, qui évitent ſi ſoigneuſement cette ſorte d'expreſſions. Il ne faut donc pas douter que ſi les Grecs croyoient la converſion des ſubſtances ils ne fiſſent de deux choſes l'une, ou qu'ils ne renonçaſſent à cette autre opinion, & ne parlaſſent d'une autre maniére, ou qu'au-moins ils ne donnaſſent des explications & des adouciſſemens, par le moyen deſquels ils pûſſent mettre la tranſſubſtanciation à-couvert. Le ſens commun les conduiroit là néceſſairement, de ſorte qu'il faudroit au-moins nous donner ces réponſes de leur part, & nous les faire voir dans leurs livres, afin qu'elles euſſent de la ſolidité.

Mais outre cela je dis, que ſi l'on examine ces prétendus éclairciſſemens en particulier l'un aprés l'autre, on trouvera qu'ils ſont vains, & mal-appliquez aux Grecs. En effet le premier ne peut eſtre d'aucun uſage, parce que les Latins leur imputent la créance dont il s'agit comme une erreur. Or ce ne ſeroit pas une erreur à l'égard des Latins, ſi les Grecs l'entendoient en ce ſens ſeulement, que les méchans ne reçoivent pas l'effet ſalutaire du corps de Jeſus-Chriſt dans la Communion, bien qu'ils en reçoivent la ſubſtance, car on

croit cela mesme dans l'Eglise Romaine. Cependant Possevin ne dit pas seulement qu'ils errent, mais il oppose encore à leur erreur une proposition contraire qu'il faut tenir & sur laquelle il fonde sa censure. *Ils errent*, dit-il, *car les pécheurs reçoivent véritablement le Corps de Jesus-Christ, bien qu'ils le reçoivent indignement, & à leur condamnation.*

Possevin ubi suprà.

Quant à l'autre réponse, il est certain qu'elle ne sauroit avoir lieu, car sans parler de l'extravagance de cette pensée que la substance du pain est changée en celle du corps & qu'ensuite celle du corps est rechangée en celle du pain, les termes de Cabasilas sont si clairs qu'ils ne souffrent pas cette échapatoire, car il distingue deux personnes qui donnent en la Communion, l'une est le Prestre & l'autre Jesus-Christ, & il attribuë à Jesus-Christ seul la gloire de donner son Corps & son Sang, *c'est luy aussi*, dit-il, *qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent véritablement. Car tous ceux à qui le Prestre donne ne reçoivent pas véritablement. Il n'y a que ceux à qui Jesus-Christ donne luy-mesme.* Luy-mesme; cela veut dire immédiatement, & sans que le Prestre puisse avoir part à cét honneur. Le Prestre a l'honneur de distribuer le pain, mais il n'a pas celuy de donner le corps, & le sang véritablement. Or cela renverse entiérement la transsubstanciation, & réfute cette seconde réponse que j'examine, car si le pain estoit transsubstancié, il ne seroit pas nécessaire d'avoir recours à Jesus-Christ *luy-mesme*, pour luy faire donner aux fidéles son corps & son sang, le Prestre le leur donneroit, car ce qu'il tient en ses mains & qu'il communique aux fidéles seroit ce Corps & ce sang

Cabasilas ubi suprà.

 en proprieté de substance, & Cabasilas n'auroit pas raison d'opposer Jesus-Christ, au Prestre.

Mais avant que de quitter ce passage de Cabasilas il est important d'y remarquer deux choses, l'une regarde la proposition qu'il veut établir, & l'autre les moyens qu'il employe pour cela. La proposition qu'il veut établir est, que les morts reçoivent la mesme chose que reçoivent les vivans lors qu'ils participent à l'Eucharistie. *La pureté de l'ame*, dit-il, *l'amour de Dieu, la foy, le desir d'estre participant du mystére, une secrete joye qui accompagne ce desir, un appetit fervent & une soif qui nous fasse courir, ce sont les choses qui attirent nostre sanctification, avec lesquelles il n'est pas possible que ceux qui approchent de la Communion ne soient participans de Jesus-Christ, & sans lesquelles il est impossible qu'on le soit. Or toutes ces choses dépendent de l'ame seule & ne sont pas corporelles. Il n'y-a donc rien qui empéche que les ames des morts ne les puissent avoir aussi bien que celles des vivans. Si donc ces ames sont dans l'état & dans la disposition qu'il faut pour recevoir le mystére, si celuy à qui il appartient de conférer la sanctification & la consécration veut toûjours sanctifier, & desire de se communiquer soy-mesme, toûjours, en tout lieu, qu'est-ce qui peut empécher cette participation?* Et un peu aprés, *Il est clair*, dit-il, *par les choses que je viens de dire, que tout ce qui appartient à ce Mystére est commun aux vivans & aux morts.* Et ensuite, *La participation des Saints dons est une chose qui accompagne nécessairement les ames apres la mort. Si leur joye, & leur repos venoit de quelqu'autre principe, on pourroit dire que cela mesme seroit le prix de cette pureté dans laquelle elles sont, & cette*

Cap. 42.

Cap. 43.

table ne leur seroit pas nécessaire. Mais il est certain que tout ce qui fait leurs delices & leur felicité, soit que vous l'appelliez le Paradis, soit que vous le nommiez le sein d'Abraham, soit que vous les mettiez dans des lieux exemts de douleur & de tristesse, dans les lieux clairs, agréables, & rafraichissans, soit que vous les éleviez dans le Royaume mesme, tout cela, dis-je, n'est que ce pain & ce Calice. Car ces choses sont nostre Médiateur qui est entré comme nostre Précurseur dans les lieux Saints, qui seul nous conduit au Pere, qui seul est le Soleil des ames, qui paroist maintenant, & se communique ainsi à ceux qui sont dans les liens de la chair, en la maniére qu'il a voulu, mais alors il se rendra visible & se communiquera sans voiles, lorsque nous le verrons comme il est, & qu'il assemblera les aigles auprés du corps mort. Il prouve ensuite que les ames séparées du corps sont beaucoup plus propres à la participation des mystéres que quand elles sont révétuës de la chair, que tout ce qu'elles ont de repos, & de récompense, soit grande ou petite n'est autre chose que ce pain & ce Calice qui sont convenablement participez, & par les vivans & par les morts, & que c'est pour cela que Jesus-Christ appelle la félicité de ses Saints un souper pour nous montrer que ce n'est autre chose que cette table.

Voilà qui donne déja de grans soupçons que Cabasilas n'a pas crû que ce que nous mangeons dans l'Eucharistie fust la propre substance du corps & du sang de Jesus-Christ, car il ne faut pas s'imaginer qu'il crût que les ames des morts la reçoivent réellement en elles-mesmes. Elles participent à Jesus-Christ, à son corps & à son sang, mais c'est d'une maniére spirituelle qui s'accom-

 plit ſans que la ſubſtance du Sauveur entre en elles. Cependant Cabaſilas dit que les morts reçoivent les Saints dons, qu'ils reçoivent le Myſtére, que ce qui fait leur félicité c'eſt ce pain & ce Calice, qu'ils y participent, & que tout ce qui appartient à ce myſtére leur eſt commun avec les vivans. Tout cela s'entend fort bien ſi l'on ſuppoſe que nous n'avons dans l'Euchariſtie autre Communion avec Jeſus-Chriſt que la ſpirituelle, car les ames ſéparées du corps l'ont de meſme que nous, & elles participent à noſtre pain & à noſtre Calice, non à l'égard de leur ſubſtance & de leur matiére, mais à l'égard du myſtére qu'ils contiennent & de la grace qu'ils communiquent, & ainſi il eſt certain que tout ce qui appartient à ce myſtére leur eſt commun avec les vivans. Mais ſi l'on ſuppoſoit la converſion ſubſtancielle comment pourroit-on dire, *qu'elles participent aux ſaints dons, qu'elles reçoivent ce que nous recevons, que nous n'avons rien davantage au myſtére qu'elles, & que tout ce qui appartient au myſtére leur eſt commun avec nous?* Car enfin nous y recevrions réellement dans nous-meſmes la propre ſubſtance du corps & du ſang du Seigneur ce qu'elles ne font pas.

Mais pour donner plus de jour à la doctrine de Cabaſilas, & pour la dégager de toute ſorte de chicane, il faut conſidérer quels ſont les moyens qu'il employe pour établir ſa propoſition. Car il paroiſtra que cette participation au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt qu'il fait commune aux vivans & aux morts, ſans qu'il y ait ny plus ny moins, regarde non-ſeulement la choſe à laquelle nous participons, mais auſſi la maniére d'y parti-

ciper, & qu'en un mot il n'entend pas que nous y participions autrement que ſpirituellement. Premiérement donc il parle toûjours de la ſanctification qui ſe fait par voye de participation, & de la réception du corps de Jeſus-Chriſt, comme d'une ſeule & meſme choſe, ſans y mettre la moindre différence, ce qui ſe juſtifice par la ſimple lecture de tout ſon diſcours. Or cela meſme fait voir qu'il n'entend pas qu'on reçoive au Sacrement la propre ſubſtance du corps du Seigneur, car en ce cas les méchans la recevroient ſans recevoir la ſanctification, comme l'Egliſe Romaine elle-meſme le reconnoiſt, & l'on ne ſauroit conſidérer la réception de cette ſubſtance, & la ſanctification, que comme deux choſes diſtinctes. Cependant Cabaſilas les confond, & ſur ce fondement il ſe forme d'abord cette difficulté; Comment les morts qui ne peuvent ny boire ny manger peuvent eſtre ſanctifiez de cette ſanctification qui ſe fait par la participation. *Sont-ils*, dit-il, *d'une pire condition à cét égard que les vivans? Non*, ajoûte-t-il, *car Jeſus-Chriſt ſe communique à eux d'une maniére qu'il connoiſt luy-meſme.* Enſuite il recherche quelles ſont les cauſes de la Sanctification des vivans, & de leur participation à Jeſus-Chriſt, il dit *que ce n'eſt point avoir un corps, ny venir des pieds à la ſainte Table, ny prendre la Communion des mains & de la bouche, ny manger & boire, mais que c'eſt la pureté de l'ame, la foy, l'amour de Dieu & les autres mouvemens de la piété. Ce ſont ces choſes*, dit-il, *qui nous font néceſſairement eſtre participans de Jeſus-Chriſt, & ſans leſquelles il n'eſt pas poſſible de l'eſtre.* D'où il conclut que les ames ſéparées du corps ſont capables de cette participa-

CH. VI.

Cap. 42.

CH. VI. tion, & qu'en effet elles l'ont puisqu'elles ont tous ces bons mouvemens. Or il paroist de là manifestement qu'il ne reconnoist pour les vivans qu'une seule maniére de participer à Jesus-Christ qui est la spirituelle, qu'ils ont commune avec les morts, & qui regarde l'ame immédiatement. Car si ce sont seulement les bonnes dispositions de l'ame qui nous font estre participans de Jesus-Christ, que sans elles il ne nous soit pas possible de l'estre, & que les morts ayent le mesme avantage que nous avons, on ne sauroit dire que nous recevions la propre substance du corps, puisque d'un côté selon l'hypothése de Rome on ne laisse pas de la recevoir quoy qu'on n'ait aucune de ces dispositions, & que de l'autre les morts avec toutes leurs dispositions ne la sauroient recevoir.

Cela mesme se voit par la suite de son raisonnement, car ce qu'il dit des morts il le dit aussi des vivans qui habitent dans les deserts, & qui ne peuvent approcher corporellement de la sainte Table. *Jesus-Christ*, dit-il, *les sanctifie invisiblement de cette sanctification-cy. D'où le peut-on savoir? On le sait parce qu'ils ont la vie en eux-mesmes, & ils ne l'auroient pas s'ils n'estoient participans de ce Mystére. Car Jesus-Christ a dit luy-mesme, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez son sang vous n'aurez pas la vie en vous-mesmes. Et pour nous donner un signe de cela, il a fait apporter à plusieurs de ces Saints, les dons par le ministére des Anges.* Il est évident qu'il attribuë à ces habitans des deserts, la mesme participation à Jesus-Christ, la mesme manducation de sa chair, & de son sang qui se fait au Sacrement, sans y mettre aucune différence; D'où il s'ensuit

Cap. 42.

que noſtre Communion à Jeſus-Chriſt par le moyen du Sacrement eſt purement ſpirituelle, & que la manducation que nous y faiſons de ſa chair eſt ſpirituelle auſſi, ſans qu'il ſoit beſoin d'y ajoûter la réception de ſa ſubſtance dans nos eſtomachs.

Mais cela eſt encore plus viſible, dans ce qui ſuit. *Le don*, dit-il, *eſt bien communiqué aux vivans par le moyen du corps, mais il paſſe premiérement à la ſubſtance de l'ame, & enſuite il ſe communique au corps par le miniſtére de l'ame. C'eſt ce que ſaint Paul a voulu enſeigner quand il a dit, Que celuy qui eſt joint au Seigneur eſt un meſme eſprit avec luy, parce que cette union, & cette conjonction ſe fait premiérement en l'ame. C'eſt là qu'eſt l'homme à proprement parler. C'eſt le ſiége de cette ſanctification que nous acquerons par l'exercice des vertus. C'eſt là auſſi qu'eſt le peché. C'eſt là qu'eſt ce lien de ſervitude dont le Sacrement nous attache à Dieu. Le corps n'a rien qui ne luy vienne de l'ame, & comme ſa ſoüilleure vient des mauvaiſes penſées du cœur, du cœur auſſi procéde ſa ſanctification, tant celle des vertus, que celle des Myſtéres. Si donc l'ame n'a pas beſoin du corps pour recevoir la ſanctification, mais le corps au contraire à beſoin de l'ame, pourquoy les ames qui ſont encore revétuës de leur corps ſeront elles plus participantes du Myſtére que celles qui en ſont dépoüillées?* Il faut eſtre fort préoccupé pour ne reconnoiſtre pas que cét Auteur n'établit que la Communion ſanctifiante, & ſpirituelle, & nullement celle de la propre ſubſtance du corps & du ſang du Sauveur, car ſi vous ſuppoſez que le pain eſt le corps de Jeſus-Chriſt en ſanctification & en vertu, il eſt aiſé de comprendre

Ch. VI. ce qu'il veut dire, mais si vous supposez la transsubstanciation, comment entendrez-vous ce qu'il dit, que le don est bien reçu par le corps, mais que d'abord il passe à l'ame, & qu'ensuite il se communique de l'ame au corps? La substance du corps de Jesus-Christ ne descend-elle pas immédiatement de la bouche dans l'estomach, & n'y demeure-t-elle pas jusqu'au changement des espéces? Comment entendrez-vous donc ce qu'il dit que nostre Communion avec Jesus-Christ s'établit premiérement en l'ame? car il est vray, qu'à en juger sur le pied de la transsubstanciation, elle s'établiroit au contraire premiérement au corps, qui seroit le premier sujet qui recevroit la substance de la chair, & du sang du Seigneur. Comment entendrez-vous la conclusion qu'il tire de tout ce discours, savoir que les ames des morts ne sont pas moins participantes de ce Mystére, que celles des vivans, car les vivans participent en deux maniéres spirituellement, & substanciellement, au-lieu que les morts ne participent qu'en une seule? Comment enfin entendrez-vous ce qu'il dit que le corps n'a aucune sanctification par le moyen des Mystéres que celle qui luy vient de l'ame? Est-ce qu'il n'est nullement sanctifié par l'attouchement de la propre substance du Fils de Dieu?

Cabasilas ne s'arréte pourtant pas là, car aprés avoir conclu par forme d'interrogation que les ames revétuës de leurs corps ne sont pas plus participantes du mystére que celles qui en sont dépoüillées, il continuë à demander ce qu'elles ont davantage. *Est-ce*, dit-il, *qu'elles voyent le Prestre & qu'elles reçoivent de luy les dons? Mais celles*

Cap. 43.

qui sont hors du corps ont le grand Prestre éternel qui leur est toutes ces choses, & c'est luy aussi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent véritablement. Vit-on jamais un défaut de mémoire semblable à celuy de cét homme s'il eût crû la transsubstanciation? Ne se souvenoit-il pas que les vivans n'ont pas seulement cela de plus que les morts de voir le Prestre & de recevoir de luy les dons, mais aussi de recevoir la propre substance de leur Sauveur? Ne considéroit-il pas que la Communion spirituelle demeurant commune aux uns, & aux autres, la substancielle estoit particuliére aux vivans? D'ailleurs à quoy songeoit-il de dire que comme c'est Jesus-Christ qui donne aux morts, c'est luy aussi qui donne à ceux d'entre les vivans qui reçoivent *véritablement?* Est-ce que le Prestre qui donne la propre substance de Jesus-Christ ne donne pas *véritablement?* Est-ce que cette substance qu'on appelle avec tant d'emphase, *la vérité, & la Réalité,* & que M. Arnaud entend toûjours quand il trouve ces sortes d'expressions, *le vray Corps, & le vray Sang de Jesus-Christ?* Est-ce, dis-je, que ce n'est pas une vérité?

Monsieur Arnaud nous éclaircira quand il luy plaira ces difficultez, & il-y-a de l'apparence qu'il trouvera sans peine le moyen d'allier tout cela avec la créance de la transsubstanciation, puisque luy mesme a bien écrit autrefois, *que Dieu nous admet à la participation de la mesme viande dont joüissent ses élûs dans l'éternité, sans qu'il-y-ait autre différence sinon qu'icy il nous en oste la veuë & le goust sensible, nous réservant l'un & l'autre pour le Ciel.* Il nous dira que personne ne doute qu'il ne soit du nombre des Transsubstanciateurs.

De la freq. comm. par. 3. pag. 725.

 depuis qu'il a si glorieusement taillé en piéces le Ministre Claude, & que cependant ce qu'il a dit ne s'éloigne pas du discours de Cabasilas. J'avouë que sa proposition seule est presque aussi forte que tout ce que je viens de rapporter de Cabasilas, car s'il n'y a autre différence entre la participation des fidéles sur la terre, & celle des élûs dans l'éternité, que celle de la veuë, & du goût sensible, que nous n'avons pas icy, & que nous n'aurons que dans le Ciel, je ne voy pas pourquoy M. Arnaud s'est tant empressé à nous montrer que ce que nous prenons de la bouche du corps, & qui entre dans nos estomachs est la propre substance du corps & du sang de Jesus-Christ, puisqu'il est certain que les élûs dans l'éternité ne reçoivent pas Jesus-Christ de cette sorte. Mais côme il ne seroit pas juste que ce que M. Arnaud a dit en un tems, contradictoirement à ce qu'il soûtient dans un autre, me servist de régle pour l'intelligence des Auteurs, tout ce que je puis faire en sa faveur c'est de luy offrir d'abandonner la preuve que je tire de Cabasilas, lors qu'il aura fait approuver sa proposition en Cour de Rome.

CHAPITRE VII.

Que les Grecs n'adorent point le Sacrement d'adoration de Latrie, comme les Latins & par conséquent qu'ils ne croyent pas la transsubstanciation. Treiziéme preuve. Onziéme illusion de M. Arnaud.

On peut déja ce me semble commencer à douter si les Grecs ont en effet les mesmes senti-

mens que les Latins ſur le ſujet de la tranſſubſtanciation, & ſi les aſſurances que M. Arnaud nous en donne ſont tout-à-fait bien fondées. Il paroiſt à la vérité fort fier & fort brave ſur cét article, & il ne parle qu'en ſtyle d'homme qui donne la Loy; mais qui ſait ſi cette hauteur ne ſeroit pas une des maximes de la fauſſe Rétorique qui enſeigne de crier bien fort lors qu'on n'a pas trop bonne cauſe, afin d'emporter par le bruit, ce qu'on ne ſauroit gagner par la raiſon. Quoy qu'il en ſoit on peut dés à preſent demander ce que deviendront ces amas d'hiſtoires, de raiſonnemens, d'atteſtations, & de conſéquences tirées à droite & à gauche, ces clefs, ces ſyſtémes, cette aſſurance, ou ce défy qu'on ne ſauroit rien dire qui ait la moindre apparence contre ſes preuves, & en un mot tout ce grand apparat d'éloquence, & de Philoſophie mondaine.

Auræ
Omnia diſcerpunt & nubibus irrita donant.

Les preuves que j'ay produites juſqu'icy donnent aſſez ce préjugé, mais celle que je vay traiter dans ce chapitre le confirmera puiſſamment, & mettra en meſme tems en évidence une nouvelle illuſion de M. Arnaud. Ma preuve ſera priſe de ce que les Grecs n'adorent point l'Euchariſtie de cette adoration ſouveraine que les Latins luy rendent. Si ce fait eſt une fois bien juſtifié la conſéquence n'en eſt pas difficile à tirer, car quelle apparence y a-t-il qu'une Egliſe qui d'ailleurs n'eſt nullement ſcrupuleuſe en matiére de culte, qui a beaucoup de dévotion pour les peintures, pour les livres de l'Evangile, pour le pain benit qu'ils appellent ἀντίδωρον, & pour le pain meſme de l'Euchariſtie avant

 la consécration, soit persuadée que la substance des symboles est réellement convertie en la substance du corps & du sang du Fils de Dieu, sans que pourtant elle luy rende l'honneur souverain qui luy appartient ? Il importe donc de savoir au vray quelle est la pratique des Grecs sur le sujet de cette adoration, d'autant plus que cette question estant elle-mesme un des chefs de nostre dispute il est d'une nécessité indispensable de s'en éclaircir.

Mais avant que de passer plus avant, il faut distinguer dans le sens des Grecs & des Latins deux sortes d'adoration, l'une inférieure & subalterne qu'on rend à des sujets en qui l'on ne reconnoist pas une Majesté infinie, & l'autre Souveraine & derniére qu'on appelle de Latrie, & qu'on ne rend qu'à un sujet en qui l'on reconnoist une Majesté vrayment Divine.

Il faut distinguer aussi dans le sens des mesmes Grecs & Latins une adoration qu'on appelle relative, qui ne se termine pas à un sujet, mais qui ne fait par maniére de dire que passer d'un sujet à un autre comme par un canal, & une adoration absoluë, qui se termine à ce sujet mesme qu'on adore, sans se rapporter plus loin.

Enfin, il faut distinguer l'adoration intérieure qui consiste dans les mouvemens de l'ame vers le sujet qu'on adore, & l'adoration extérieure qui consiste dans les témoignages qu'on en donne au dehors.

Sur ces distinctions, il s'agit de savoir si les Grecs adorent l'Eucharistie d'une adoration Souveraine & de Latrie, non relativement comme on parle, mais absolument, & de la mesme maniére qu'on doit adorer la propre substance, & la propre

personne de Jesus-Christ. Et parce que les mouvemens intérieurs de l'ame ne se peuvent connoître immédiatement, il s'agit encore de savoir si les Grecs donnent au dehors une marque suffisante d'une telle adoration soit par leurs paroles, soit par leurs actions. M. Arnaud tient l'affirmative & moy la négative, & comme ce n'est encore icy qu'une question de fait, c'est aussi par des preuves de fait qu'il la faut décider.

Pour cét effet je produis premiérement un Chanoine de Cracovie nommé Sacranus lequel dans le dénombrement des erreurs des Russes qui comme chacun fait suivent la Religion Gréque, conte formellement celle-cy. *Avant la préparation du Calice, ils allument des cierges & ils exposent aux yeux du peuple avec une dévotion extraordinaire le pain, qui doit estre consacré, avec le vin & l'eau chaude qu'ils versent dans le Calice. Ils le proménent & le peuple humilié fait des actes de vénération ou plûtost d'idolatrie. Mais en suite lors que le pain est mis sur l'Autel & qu'il est consacré on ne luy rend aucune vénération, n'y on n'en fait aucune élevation.*

Religio. Ruthenor. art. 10.

Jean de Lasko Archevesque de Gnesne, & Ambassadeur de Pologne à Rome au commencement de l'autre siécle fait le mesme dénombrement des erreurs des Russes que Sacranus avoit fait. Il y a de l'apparence à ce que M. Arnaud en a dit qu'il n'a fait que copier l'Ecrit de Sacranus, & se l'approprier, car on y trouve les mesmes termes. Quoy qu'il en soit, il n'oublie pas cét article que je viens de rapporter.

Raynald. ad ann. 1514.

Pierre Scarga Jésuite de Vilna dans la Lituanie à fait un livre contre les Grecs & les Russes, qu'il intitule, *de uno Pastore*, dans lequel, faisant le

Par. 3. cap. 5. art. 8.

Ch. VII. catalogue de leurs erreurs, il met entr'autres celle-cy. *En la Messe ils adorent à genoux le pain avant qu'il soit consacré mais aprés qu'il a esté consacré ils ne rendent aucun honneur au tres-saint corps de Jesus-Christ.*

Voilà déja trois témoins qui ne sont pas à rejetter, & qui valent bien les conséquences forcées de M. Arnaud, car ils estoient sur les lieux, témoins oculaires, qui ne parlent pas sur la foy d'autruy, mais qui rapportent ce qu'ils en ont appris par eux-mesmes dans le commerce de ces gens-là, trois Ecclesiastiques Romains, un Chanoine, un Archevesque, un Jesuite, qui disent tous trois nettement que les Grecs ne rendent ny véneration ny honneur à l'Eucharistie apres la consécration; En voicy un quatriéme du mesme ordre, c'est Antoine Caucus Patrice Venitien & Archevesque de Corfou. Il reçut ordre du Pape Grégoire XIII. de s'informer exactement de la créance des Grecs, & de luy en faire une Relation, ce qu'il fit. Allatius parle de cette Relation comme d'un livre donné au public. J'avouë que je ne l'ay pas vû imprimé, mais j'en ay vû un Manuscrit qui est dans la Bibliothéque Royale où j'ay trouvé ces paroles dans l'article 13. des erreurs. *Ils ne rendent aucune revérence ny culte, ny honneur, ny adoration au tres-saint Sacrement de l'Eucharistie consacré avec du pain levé selon leur coûtume, ils le portent aux malades sans cierges & sans lumiére. Ils le tiennent dans leurs Eglises pendu à la muraille dans un petit sac, & dans une boëtte de bois, & cependant ils allument des chandelles devant les Images de tous les Saints.* Ailleurs il assure que les Prestres Grecs ont accoûtumé lors qu'ils portent l'Eucharistie

aux malades, de l'envelopper dans un linge, ou dans un mouchoir, & de la mettre ainsi pliée dans leur sein sans autre cérémonie. Mais lors qu'il vient à impugner cette erreur il parle de cette sorte. *Il n'y a que je sache aucun peuple qui professe le Christianisme qui rende au tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie moins de révérence, de culte, & d'honneur que la nation Gréque. Ils vénérent, & adorent leur pain levé avant qu'il soit consacré, ce qui a l'air d'une idolatrie, mais quand il est consacré à peine se lévent-ils devant luy pour l'adorer. Leurs Prestres portent aux malades l'Eucharistie dans le sein sans aucune lumiére, & ce qui est tres-absurde, ils la tiennent dans leurs Eglises dans une petite boëtte de bois, enfermée dans un sac, & penduë à la muraille sans luminaire, comme si c'estoit une chose prophane, ou commune, avec une grande irrévérence au grand scandale des personnes pieuses. Je croy qu'ils ont pris cette coûtume de nos hérétiques Sacramentaires qui nient la vertu de ce tres-Saint Sacrement. Au reste ils sont si superstitieux & si avares, que quand les mourans leur ont fait quelque legs, ils allument des chandelles devant les peintures de tous les Saints, ils s'avancent vers elles avec humilité, lors qu'ils entrent dans les Eglises, mais ils tournent le dos au S. Sacrement de l'Eucharistie. Je me suis étonné en les voyant agir de la sorte, & quand j'ay voulu m'informer de la cause de cette irrévérence les avertissant qu'ils erroient grandement, en ce qu'ils rendoient plus d'honneur aux Saints qui sont les serviteurs, & les amis de Jesus-Christ, qu'ils n'en rendoient au Seigneur, ou au Maistre, ces Papas ne m'ont rien répondu sinon qu'il n'y avoit aucun commandement qui enjoignist ce respect, & cette adoration. Cette réponse est hérétique*

comme je le feray voir dans la ſuite, car Jean Oecolampade Héréſiarque de noſtre tems, le chef & l'auteur des Sacramentaires, ayant aſſuré que Jeſus-Chriſt n'étoit pas contenu dans le Sacrement de l'Euchariſtie, a écrit auſſi, & a enſeigné publiquement qu'il ne faloit nullement adorer l'Euchariſtie de l'adoration de Latrie, nommant idolâtres tous ceux qui l'adoroient. Que les perſonnes Catholiques jugent ſi cela ne s'accorde pas bien avec l'opinion des Grecs.

On pourroit s'imaginer peut-eſtre que cét Auteur ne parle que de quelques particuliers, & non du général de l'Egliſe Gréque, mais on n'aura pas cette penſée lors qu'on verra ce qu'il ajoûte ſur la fin de ſa Relation, *Voilà*, dit-il, *tres-ſaint Pere toutes les héréſies des Grecs modernes que j'ay réfutées & déclarées autant que j'ay pû. Je dis les héréſies des Grecs, non ſeulement des habitans de Corfou, mais de tous les Grecs Orientaux, afin que les autres ne ſe glorifient pas, car ils ont tous un meſme ſentiment, un meſme eſprit, une meſme volonté, tous une meſme créance, une meſme foy, & une meſme opiniâtreté à défendre par tout les meſmes choſes.*

Voilà encore ce me ſemble un bon témoin, un autre Archeveſque qui a de l'Eſprit & du ſavoir, qui a eſté ſur les lieux, & qui fait ſon rapport au Pape. Il dit préciſément comme les autres, que les Grecs ne rendent ny culte, ny honneur au Sacrement, il ajoûte, ny adoration. Il va plus avant il en fait un crime aux Grecs, il l'exaggére par la comparaiſon du culte qu'ils rendent aux Images; il rapporte leurs raiſons, qu'il n'y a aucun commandement qui enjoigne cette adoration. Il veut que ce ſentiment ſoit hérétique, & conforme à celuy du chef des hérétiques, il explique que

ce n'eſt pas ſeulement l'eſprit de quelques particuliers, mais de tous les Grecs Orientaux, & enfin il remarque des irrévérences directement opposées à toute penſée d'adoration. Que veut-on de plus exprés, & que peut dire à cela M. Arnaud? Appellera-t-il encore icy à ſon ſecours Allatius qui diſpute contre Caucus, & qui veut faire accroire que cét Archeveſque a imputé beaucoup de choſes aux Grecs. Mais outre qu'on ne peut dire par quel intéreſt Caucus euſt voulu former une telle accuſation contre la ſincérité qu'il devoit au Pape, & que ſon témoignage ſe trouve conforme à celuy de tant d'autres, il eſt certain qu'Allatius eſt luy-meſme l'homme du monde le moins ſincére, & le plus paſſionné, qui affirme & qui nie d'ordinaire les choſes ſelon ſon caprice, ou plûtôt ſelon ſon intéreſt, & ce qui eſt auſſi tres-conſidérable, eſt qu'Allatius qui s'attache à d'autres articles n'a oſé toucher en particulier à celuy-cy, de ſorte que ſon ſilence en eſt une confirmation.

Le Jeſuite qui a fait la Relation de Sant-Erini dit à-peu-prés la meſme choſe que Caucus. *Vn grand abus*, dit-il, *s'eſt gliſſé parmy les Grecs. Quand le Preſtre ſort du petit Autel à l'offertoire, pour paſſer au plus grand, tout le peuple qui eſt préſent adore le pain qui n'eſt pas encore conſacré, & témoigne beaucoup plus de dévotion en cette action, qu'au tems, ou aprés la conſécration; car au tems de la conſécration ils éteignent les cierges qu'ils avoient allumez pour l'offertoire.* Et ailleurs, *On aura pû apprendre des chapitres précedens combien les Grecs ſont repréhenſibles à cauſe du peu de reſpect qu'ils témoignent à cét adorable Sacrement, puis*

Relation de l'Iſle Sant-Erini, ch. 12. pag. 142.

Chap. 10.

 qu'aprés avoir consacré le Jeudy Saint quantité de particules, ils les conservent toute l'année dans une petite boëtte de bois, enclose dans un petit sac de toile, & penduë à un clou au dessus de l'Autel, ou derriére une Image, sans lumiére, ou autre marque de vénération. Joint que quand ils entrent dans l'Eglise pour y faire leurs priéres, vous voyez qu'ils font de profondes révérences devant les images de nostre Seigneur, ou de nostre Dame, ou de quelqu'autre Saint, mais jamais vous ne les verrez se prosterner devant cét Auguste Sacrement. Nous les avons fort souvent repris de cette faute, quelques-uns ont promis d'y mettre ordre, les autres reconnoissent bien l'indignité de cette irrévérence; mais pour ne paroistre particuliers en leurs devotions, ils ayment mieux suivre les façons de faire d'un peuple ignorant, que de se rendre à la raison. Tant le mauvais exemple a de force sur les esprits foibles. Il y a quelque tems que la Signora Margareta Dargenta, Dame également devote & éloquente me racontoit que s'estant trouvée en une compagnie de Grecs, elle leur avoit fait une verte réprimende sur ce sujet, Vous montrez bien, disoit-elle, vous autres Grecs qu'aux choses de la foy vous estes aveugles au dernier point, & ne connoissez à qui vous devez rendre vos respects, adresser vos priéres, & offrir vos vœux. D'un costé vous avoüez que Jesus-Christ Dieu & homme, nostre Créateur, & Sauveur est réellement au S. Sacrement de l'Autel, avec tous les trésors de ses graces, & d'autre costé on ne voit pas que vous luy rendiez aucun respect digne de sa Majesté. Je suis entrée plusieurs fois dans vos Eglises, & aprés avoir bien cherché l'objet de mes amours, & le Dieu de mon cœur, j'ay trouvé que

vous le teniez enfermé dans une petite boëtte de bois, penduë dans un méchant petit ſac de toile à un clou, chargée de pouſſiére & entourée ſouvent de toiles d'araignées. Un Sauveur dans une boëtte d'épices, une Majeſté infinie dans la pouſſiére, un Dieu Tout-Puiſſant dans un ſac, ſuſpendu à un petit clou! Il n'en va pas de meſme en noſtre Rit, vous voyez qu'il reçoit bien d'autres honneurs, & que nous luy témoignons beaucoup plus de reſpect. Nos Preſtres le conſervent dans un Ciboire d'argent, il repoſe dans un Tabernacle doré au dehors, & au dedans couvert de velours; & pour témoigner que nous croyons qu'il eſt la lumiére qui éclaire nos entendemens, & échauffe nos volontez, nous voulons que les lampes brûlent toûjours, & luiſent jour & nuit en ſa préſence. Quand nous entrons dans nos Egliſes nous ne nous amuſons pas à conſidérer les diverſes peintures & les autres ornemens, nos cœurs ſe portent incontinent où nous croyons eſtre noſtre treſor. Pendant que vous vous tenez debout avec une face Phariſaïque, nous nous tenons à genoux avec l'humilité du Publicain.

Ce que le Jeſuite fait dire à cette femme que les Grecs avouënt la préſence réelle, eſt une parole de Miſſionnaire, avancée ſans charge, & ſans fondement dans le ſens qu'il l'a dite, c'eſt-à-dire, la prenant pour une préſence ſubſtancielle; car il eſt certain que les Grecs ne l'entendent pas ainſi, bien que les Latins le leur veuïllent faire accroire. Mais tout ce qu'il nous rapporte d'ailleurs ſont des faits hiſtoriques dont ſes yeux ont eſté témoins, & où il n'y-a pas lieu de le ſoupçonner de menſonge. Or ces faits ſont tels qu'on ne peut que les juger incompatibles avec la créance qu'il faille

Ch.VII. adorer le Sacrement de l'Euchariſtie de l'adoration ſupréme qu'on doit rendre au Fils de Dieu.

Voyage de M. de la Haye, pag.49.

Celuy qui a fait la Relation du voyage de M. de la Haye Ambaſſadeur de France remarque la meſme choſe que les autres touchant ce ſac de toile, qu'ils pendent à un clou derriére l'Autel, & où ils mettent les particules qui ſont ſacrées. Il dit qu'ils le virent à Selivrée, & en pluſieurs autres lieux. Néanmoins parce que cette remarque pouvoit ſcandaliſer ſes Lecteurs, il a voulu l'adoucir en rapportant cela à l'extréme pauvreté des Grecs; mais ce n'eſt qu'une fauſſe couleur, car les Grecs ne ſont pas ſi pauvres qu'ils ne peuſſent garder l'Euchariſtie avec plus de bien-ſéance, s'ils croyoient qu'elle fuſt la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt. La véritable raiſon de cette coûtume eſt qu'ils ne la croyent pas ce que les Latins la croyent, ou comme parle Caucus, qu'ils ne croyent pas qu'il y ait aucun commandement qui oblige de rendre au Sacrement les cultes que les Latins luy rendent.

Voyage de M. Thevenot, part.2. ch.77.

Monſieur Thevenot voyageur éxact & curieux, rapporte la maniére de célébrer & de communier dont uſe le Patriarche Grec d'Alexandrie; mais dans tout ſon récit il ne ſe voit aucune marque d'adoration, & il eſt meſme contraint de dire *que véritablement ils vont avec beaucoup moins de reſpect à la communion que les Latins.*

Voyage de Montconis, pag. 128. &c.

Monſieur de Montconis décrit auſſi fort exactement le ſervice divin qu'il vit célébrer à un Archeveſque Grec au Mont de Sinaï; & il ne marque rien qui témoigne qu'ils adorent le Sacrement.

Monſieur Arnaud qui a bien vû l'uſage qu'on

pouvoit faire des témoignages formels par lesquels il paroist que les Grecs n'adorent pas le Sacrement, & de plusieurs autres preuves qu'on y pourroit ajoûter, & qui concluent la mesme chose, s'est avisé de recourir à ses illusions ordinaires. Premiérement il se donne bien de garde de traiter la question de l'adoration comme un moyen pour éclaircir celle de la transsubstanciation, ou de la présence réelle. Il ne la traite au contraire que comme en estant une conséquence, & une suite nécessaire, je veux dire qu'au lieu de raisonner de cette maniére, les Grecs rendent au Sacrement l'honneur Souverain qui est dû à Jesus-Christ, ils croyent donc que le Sacrement est Jesus-Christ en proprieté de substance, il raisonne au contraire de cette sorte, les Grecs croyent la transsubstanciation, & la présence réelle, donc ils adorent le Sacrement. Or je dis qu'il y a de l'illusion dans cette méthode; car bien qu'on puisse se servir de la transsubstanciation, quand on convient qu'elle est crûë, comme d'un moyen pour en conclurre que ceux qui la croyent adorent, qui ne voit pourtant qu'en cette dispute où je nie l'un & l'autre à M. Arnaud, il estoit plus naturel, & plus juste de prendre l'adoration comme un moyen pour en conclurre la transsubstanciation. La raison en est manifeste, car l'adoration est une pratique qui passe à des actes extérieurs, un culte public où toute une Eglise s'accorde, & par conséquent elle est beaucoup plus sensible, & plus facilement connuë qu'un point de créance, ou de doctrine, sur lequel il faut consulter les livres des Savans, juger des personnes, & peser les termes. Il nous est sans doute bien plus aisé de savoir si les Grecs ren-

Ch.VII. dent au Sacrement le mesme honneur que l'Eglise Romaine luy rend, ou un équivalent, que de savoir quelle est leur créance touchant la conversion substancielle. On nous peut imposer sur cette derniére, on peut avoir des attestations mandiées, on peut faire parler des Grecs affamez, à qui une pension fait dire plus qu'ils ne savent; on peut nous produire des Synodes Latinisez pour des Synodes Grecs. Un Consul zelé pour sa Religion peut facilement donner, ou prendre le change. Un faux-Grec peut estre produit en témoignage comme un véritable, & par dessus tout cela on peut ébloüir le monde par une longue suite d'histoires & de raisonnemens. Mais il n'est pas facile d'user de tous ces déguisemens sur le sujet de l'adoration. En un mot on voit bien que le dessein de M. Arnaud a esté de renvoyer cét article au Livre des Conséquences, pour nous empescher de le traiter dans celuy des preuves.

La seconde chose qu'il fait, semble corriger la premiére; car il prétend établir cette adoration par des preuves particuliéres qu'il appelle des preuves grossiéres pour les distinguer de cette autre preuve plus déliée & plus fine qu'il tire de la présence réelle. Il produit d'abord un passage de Cabasilas en ces termes, *les fidéles voulant montrer leur foy dans l'acte de la Communion adorent, benissent, & célébrent Jesus-Christ comme Dieu, qui est connu dans les dons.* Je répons qu'il faloit traduire fidélement. Cabasilas parle des dons & dit, *que les fidéles adorent, benissent, & célébrent Jesus-Christ, qui est entendu en eux,* τὸν ἐν αὐτοῖς νοούμενον Ἰησοῦν. Or à moins que d'estre peu versé dans le style des Auteurs Grecs on n'ignore pas

Liv. 10. ch. 9.

chap. 37.

que quand il est question de Symboles le τὸ νοούμενον, ou le τὸ νοητὸν, veut dire l'objet spirituel, & mystique, représenté par le symbole extérieur. Jesus-Christ donc représenté par les dons est adoré selon Cabasilas, & non les dons mesmes. C'est ce que j'avois remarqué dans ma Réponse à la Perpétuité. M. Arnaud eust voulu qu'avant que de me servir de ce passage j'eusse examiné tout ce qu'il a rapporté de cét Auteur pour faire voir qu'il croit la présence réelle. *Car*, dit-il, *Cabasilas enseigne dans son livre que Iesus-Christ est présent réellement dans l'Eucharistie, & il enseigne dans ce passage qu'on doit adorer Iesus-Christ dans les dons. Donc il enseigne l'adoration de l'Eucharistie.* Je répons que Cabasilas n'enseigne ny la transsubstanciation ny la présence réelle, comme je le feray voir en son lieu; & si l'Auteur de la Perpétuité eust allegué les passages rapportez par M. Arnaud, on n'eust pas manqué de les examiner; mais ne s'agissant alors que de l'adoration, il y a de l'injustice à vouloir que j'eusse chargé les Lecteurs d'une longue dispute sur la présence réelle, avant que de pouvoir alléguer un passage qui est formel sur le sujet que je traitois.

Livre 3. ch. 8. Pag. 317.

M. Arnaud dit en suite que Cabasilas blâme ceux qui adorent avant la consécration les dons que l'on porte, & qui leur parlent comme au Corps & au Sang de Jesus-Christ, & qu'il approuve que l'on rende les mesmes honneurs à l'Eucharistie aprés la consécration. Je répons que les Grecs se prosternent devant le Livre de l'Evangile, & qu'ils luy parlent comme à Jesus-Christ, sans que pourtant on en puisse conclurre qu'ils adorent le Livre mesme d'une adoration absoluë, & qui se ter-

Liv. 10. ch. 9.

Ch.VII. mine à luy, comme si le Livre estoit en effet Jesus-Christ mesme. Cabasilas approuve qu'on fasse la mesme chose à l'égard des dons consacrez, & il n'approuve pas qu'on le fasse avant leur consécration, encore qu'il les reconnoisse déja pour des types ou des figures, parce qu'il veut qu'on y mette de la différence, n'estant pas encore le Corps & le Sang de Jesus-Christ en la maniére qu'ils le seront aprés. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille rendre aux dons, ny avant, ny aprés la consécration, un honneur qui se termine à eux-mesmes.

Ibid. Quant à ce qu'il nous allégue de Siméon de Thessalonique nous n'avons d'autre assûrance de le verité de ces passages que la bonne-foy d'Allatius, c'est-à-dire, d'un homme passionné, prest à tout faire & à tout soûtenir pour les intérests de la Cour de Rome. On pourra parler encore de luy dans la suite, & cependant on dira que les paroles de Siméon quelles qu'elles soient ne concluent pas qu'on doive honorer les dons d'un honneur absolu, qui aboutisse à cette substance mesme que le Prestre porte sur sa teste lors qu'il entre dans l'Eglise avec les présanctifiez, ou qui est meslé avec le vin dans le Calice.

Seconde part. pag. 257. Le passage que l'Auteur de la Perpétuité avoit cité comme de Gabriel de Philadelphie avoit quelque chose de plus spécieux, mais parce que le Cardinal du Perron de qui l'on l'avoit emprunté ne rapporte pas le Grec de Gabriel, & qu'Arcudius qui en rapporte quelques clauses, nous le dépeint comme un homme impertinent qui n'avoit ny Théologie, ny Philosophie, ny Grammaire, & que d'ailleurs le mesme Arcudius assûre que les Grecs ne rendent que peu, ou point d'honneur

neur au Sacrement aprés la sanctification, j'avois dit que je suspendois mon jugement jusqu'à ce que je pûsse m'assûrer de la vérité, par la lecture du livre mesme de Gabriel.

Rép. au 2. Traité de la Perpet. 2. part. ch. 8.

M. Arnaud qui ne demande qu'à critiquer, & qui quitte volontiers la matiére pour s'en prendre à la personne, s'est imaginé qu'il avoit trouvé icy une occasion favorable pour se faire à soy-mesme un sacrifice à mes dépens. Je suis marry d'estre obligé de troubler ses plaisirs, & je ne l'empeschera y pas d'en jouïr paisiblement lors qu'il ne m'en coûtera rien; mais quand il censurera les gens mal-à-propos, & que la justice & la verité s'y trouveront interessées, je croy qu'il ne sera pas mal que je me deffende. Je dis donc premiérement que j'ay eu raison de suspendre mon jugement, parce que pour bien juger du sens d'un Auteur, il ne suffit pas d'en voir un passage traduit en François par le Cardinal du Perron. Car outre que ses traductions ne sont pas toûjours trop exactes, comme plusieurs l'ont remarqué, non plus que celles de l'Office du S. Sacrement à ce que disent ceux qui les ont examinées, il se peut faire que cette allégation de Gabriel luy a esté fournie par d'autres personnes que nous ne connoissons pas, & dont on ne voudroit pas répondre. En effet ce qu'il ne rapporte pas le Grec à la marge, comme il a fait en la plûpart de ses citations, en pourroit bien estre une marque. D'ailleurs on y voit le terme de *transsubstanciation* qui selon M. Arnaud mesme n'est pas le terme ordinaire dont les Grecs se servent. Il y est parlé aussi des accidens du pain qui demeurent, ce qui n'est pas du style des Grecs. Je n'ay donc fait tort à personne quand j'ay sus-

Ch. VII. pendu mon jugement; mais j'ay fait ce que je devois, & tout homme de bon ſens en uſera comme j'ay fait. Il n'eſt pas néceſſaire d'en demander la permiſſion à M. Arnaud, comme il le prétend, car il n'eſt pas l'arbitre Souverain des affaires qui ſe traitent dans l'empire de la raiſon, il s'y paſſe bien des choſes où il ne prend point de part.

Liv. 10. ch. 9. pag. 67.

Ibid. *Mais*, dit-il, *Arcudius le grand Auteur de M. Claude rapporte des paſſages de Gabriel auſſi formels que celuy dont il s'agit.* Je répons que ce qu'Arcudius en rapporte m'oblige encore plus à ſuſpendre mon jugement, parce que dans cela meſme il y a des contradictions, & des abſurditez manifeſtes comme je l'ay fait voir dans ma Réponſe au P. Noüet que les Lecteurs pourront conſulter s'ils ont la curioſité de s'éclaircir ſur cét article.

Ibid. *J'avouë*, ajoûte M. Arnaud, *que comme je n'ay pas éu le moindre ſujet de douter du ſentiment de cét Auteur ſur les ſeuls paſſages que rapporte Arcudius je ne me ſuis pas mis en peine davantage de faire chercher ſon Livre.* Et moy j'avouë que je ne ſuis pas ſi facile à me déterminer, & que je ne m'en repoſe pas tout à fait ſur la foy d'autruy. Que voulez-vous, chacun a ſes maniéres. M. Arnaud eſt d'humeur à s'arreſter à ce qu'on luy dit, & à prendre party ſur les premiers objets; j'en uſe un peu différemment; juſqu'icy je ne m'en ſuis pas mal trouvé, & j'ay toûjours crû que c'eſtoit l'unique moyen d'éviter les ſurpriſes. Ce n'eſt pas que je deſire qu'il ſe mette en peine de faire chercher Gabriel, comme il m'en fait l'offre, noſtre diſpute n'en vaudra pas moins quand cét Archeveſque n'en ſera pas, car ſon livre eſt

fort extravagant, s'il en faut croire Arcudius, & les civilitez d'un homme tel que M. Arnaud méritent d'estre mieux ménagées.

Mais comme il ne faut pas abuser de ses douceurs, il ne faut pas aussi se laisser accabler par ses injustices. Il m'accuse d'avoir supprimé de mauvaise foy des paroles d'Arcudius qui auroient fait connoistre le veritable sens de ce que j'en cite. Il m'accuse aussi d'avoir mal-à-propos essayé de détruire le témoignage de Gabriel par celuy d'Arcudius. C'est donc sur ces deux points qu'il faut que je me justifie. Le premier sera bien tôt vuidé lors qu'on saura que n'ayant fait dans mes premiéres éditions que marquer à la marge, les lieux des Auteurs où se trouvoient les passages que j'employois, j'ay rapporté dans la derniére ces passages tout du long selon qu'ils sont dans les originaux. Or on y verra celuy d'Arcudius dont il s'agit maintenant dans toute son étenduë avec la clause que M. Arnaud dit que j'ay supprimée. Qu'on prenne la peine de lire à la page 296. on y trouvera ces propres termes, *Nam etiam postea in elevatione sacratissima hostia quantumvis eam non aspiciant, quamprimum tamen sacerdos ea verba protulerit τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, sancta sanctis, statim procumbunt & cultu Latria adorant*; qui sont les mesmes paroles sur lesquelles M. Arnaud fait son effort. Voilà donc une accusation formée trop legérement, & il ne peut pas dire que cette derniére Edition luy ait esté inconnuë, car il la cite luy-mesme au chap. 8. de son 7. Livre sur le sujet du second Concile de Nicée.

Mais pourquoy, dira-t-on, n'avez-vous point rapporté dans le corps de vostre discours ces paro-

CH.VII. les d'Arcudius qui sont si manifestement connoistre son sens? Je répons que si j'eusse argumenté sur le sens d'Arcudius, il y eust eu en effet de la surprise de n'alléguer pas tout ce qui pouvoit donner à connoistre ce sens. Car quand on veut tirer une conséquence juste, il faut établir le principe d'une maniére nette, & pleine, & sans qu'il y ait lieu de s'y tromper. Mais M. Arnaud n'ignore pas qui est Arcudius, il sait bien que c'est un Prestre Grec Latinizé, qui avoit fait ses études à Rome dans le Séminaire des Grecs, le plus échauffé de tous les hommes pour les intérests de l'Eglise Romaine, qui a fait son Livre directement contre les Protestans, pour persuader que les Grecs sont d'accord avec les Latins sur la matiére des Sacremens dans toutes les choses essencielles. Je ne puis donc alléguer Arcudius, que pour prendre droit contre luy-mesme de quelques véritez qui luy échappent, & de quelques faits qu'il rapporte, en la mesme maniére que j'alléguerois les Cardinaux Bellarmin, & du Perron, & M. Arnaud luy-mesme, non comme des témoins qui croyent ce que je veux conclurre, mais comme des gens qui disent des choses, d'où je conclus ce qu'eux-mesmes ne croyent pas. C'est de cette sorte que M. Arnaud allégue Messieurs Mestrezat, & Daillé, & quelques autres de nos Auteurs. Or il est évident que quand on allégue sur ce pied-là le témoignage d'un aversaire, non seulement on n'est pas obligé de dire quel a esté son sentiment dans le fond, ny de rapporter toutes les paroles qui le peuvent faire connoistre, mais il y auroit de l'impertinence à le faire, car ce seroit amuser les Lecteurs, & perdre le tems inutilement. Il suffit que ce qu'on

allégué d'eux soit véritable, & qu'on ne leur impute rien. C'est donc mal-à-propos que M. Arnaud m'accuse de mauvaise foy, & c'est avec raison que je me plains de son injustice, qui est d'autant plus grande, qu'ayant donné cét éclaircissement au public dans ma Réponse au Pere Noüet, qu'il a vûë puis qu'il en a jugé, il n'a pas laissé de suivre sa pointe, taisant ma justification, ne plus ne moins que si je n'en avois rien dit.

Il ne reste donc qu'à savoir si ce que j'ay allegué d'Arcudius peut estre un moyen suffisant pour en conclurre que les Grecs n'adorent pas l'Eucharistie, quoy qu'en dise d'ailleurs le mesme Arcudius. C'est-ce que je soûtiens. Il dit que *quand le Prestre consacre les dons, en disant, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang, alors il ne leur rend que peu, ou point d'honneur, qu'il n'incline point la teste, ny n'adore, ny ne se prosterne, ny n'allume des chandelles, ny ne fait aucune révérence.* M. Arnaud répond qu'il ne s'agit pas de l'adoration en soy, mais du tems de l'adoration, qu'il faut distinguer une adoration volontaire, & une adoration de rite, ou de cérémonie, que la premiére est uniforme parmy les Grecs, & parmy les Latins, parce qu'elle consiste principalement à reconnoistre l'Eucharistie comme le Corps de Jesus-Christ avec une soûmission intérieure, ce qu'ils font les uns & les autres, si tôt que la consécration est faite, que pour la seconde, les Latins la pratiquent incontinent aprés la consécration, & les Grecs plus tard, savoir à l'élevation de l'Hostie qui se fait un peu avant que le Prestre se dispose à communier.

Arcud. lib. 3. cap. 21.

Liv. 10. ch. 9. pag. 59.

Pour examiner cette réponse, il faut laisser à part cette adoration volontaire dont il nous parle, car

CH.VII. elle n'a d'autre fondement à l'égard des Grecs que l'autorité de sa parole, ou tout au plus les preuves qu'il suppose qu'il a données de leur créance touchant la présence réelle; mais c'est ce qui est en question, & nous ne pouvons pas encore supposer la solidité de ses preuves. Pour donner quelque couleur à cette prétenduë distinction d'adoration volontaire, & d'adoration de rite, il faudroit nous faire voir que les Grecs rendent au moins quelquefois à l'Eucharistie immédiatement aprés la consécration cét honneur qu'il appelle volontaire, & montrer que dans leur intention, c'est un honneur souverain. Mais de nous dire comme il fait que cét honneur consiste principalement à reconnoistre l'Eucharistie comme le Corps de Jesus-Christ, avec une soûmission intérieure, & de nous assûrer que les Grecs le font, c'est une illusion manifeste, car c'est nous vouloir obliger à pénétrer les cœurs, & deviner les pensées. Ceux qui pratiquent cette soûmission intérieure à l'égard de l'Eucharistie, en donnent quelque témoignage au dehors, & les Grecs n'en donnant aucun, & d'ailleurs ne s'en déclarant nullement, M. Arnaud ne peut fonder ce qu'il nous en dit que sur une révélation particuliére qu'il en a euë. Sacranus, Scarga, Caucus, qui vivoient parmy les Grecs, & qui estoient avec eux dans un commerce ordinaire, n'ont rien seu de cette prétenduë soûmission intérieure, car s'ils en eussent seu quelque chose, ils n'eussent pas dit aussi absolumẽt qu'ils ont fait que les Grecs ne rendent ny honneur, ny vénération, ny adoration à l'Eucharistie aprés la consécration, ny ne les eussent traitez sur ce sujet de prophanes, & d'hérétiques. Les Grecs mesmes qui répon-

doient à Caucus qu'il n'y avoit aucun commandement qui enjoigniſt cette adoration, n'en ſavoient rien. Cette ſoûmiſſion intérieure ſe paſſoit dans leur ame ſans qu'ils en euſſent connoiſſance; car s'ils l'euſſent connuë, il n'euſſent pas répondu de la ſorte. Il n'y a que M. Arnaud à qui ce ſecret a eſté manifeſté; mais s'il ne nous en donne d'autres preuves, il eſt à craindre que ſon adoration volontaire ne paſſe pour une de ſes imaginations.

Il faut donc venir à cette adoration de rite, ou de cérémonie qu'il dit qui ſe fait à l'élévation de l'Hoſtie, & voir ſi c'eſt une adoration de latrie qui ſe termine au Sacrement meſme. Or je ne puis que je n'admire l'adreſſe perpétuelle de ces Meſſieurs à qui j'ay à faire. La Liturgie des Grecs porte, *que le Preſtre & le Diacre adorent trois fois, en diſant trois fois à voix baſſe, ô Dieu ſois propice à moy qui ſuis pécheur.* L'Auteur de la Perpétuité voulant rapporter ces trois adorations au Sacrement, avoit dit, *Que le Preſtre adore, & le Diacre pareillement du lieu où il eſt en diſant trois fois ſecrettement, Seigneur ayez pitié de moy qui ſuis pécheur.* Ma réponſe avoit eſté, *que je trouvois dans le Rituel de Goar, non ce terme de Seigneur, mais celuy de Dieu, ce qui montroit que cette adoration ſe terminoit à Dieu, & non au Sacrement.* M. Arnaud qui ne peut pas nier cette vérité éclipſe la priére du Preſtre qui découvriroit ſon illuſion, & ſe contente d'alléguer ces paroles de la Liturgie, *Alors le Preſtre adore, & le Diacre auſſi, & un peu aprés le peuple & tous les autres adorent avec révérence.* Laiſſant à conclurre qu'infailliblement ces adorations ſe terminent à l'Euchariſtie. Mais

Seconde part. ch. 5. pa. 154.

Réponſe au ſecond Traité. part. 2. c. 8.

Liv. 10. ch. 9. pag. 7.

Ch. VII. il faut aller franchement, il eſt vray qu'alors le Preſtre & le Diacre adorent, mais il eſt vray auſſi que leur adoration ſe rapporte à Dieu en ces termes exprés, ὁ Θεὸς ἱλάσθητί μοι τῷ ἁμαρτωλῷ, *ô Dieu ſois propice à moy qui ſuis pécheur*, & l'on voit bien qu'on n'en ſauroit concurre l'adoration de l'Euchariſtie.

Quant au témoignage d'Arcudius qui dit, *que le peuple ſe proſterne à terre ſi toſt qu'il entend le Preſtre diſant, Sancta Sanctis, les choſes ſaintes pour les Saints, & qu'il adore le Sacrement de l'adoration de Latrie*, on ne s'en met pas beaucoup en peine, ſoit parce que c'eſt un homme préoccupé, ſoit parce qu'il témoigne d'une choſe qu'il ne ſait pas, *Arcudius*, dit Goar, *tout Grec qu'il eſtoit ſavoit tres-peu les rites des Grecs, parce qu'il fut amené en Italie eſtant encore un jeune enfant de dix ans.* En effet ce qu'il dit que le peuple ſe proſterne en terre, ſi-tôt qu'il entend le Preſtre diſant *ſancta ſanctis* n'eſt pas vray, car la Liturgie marque expreſſément cette adoration du peuple avant le *ſancta ſanctis*, au meſme tems que le Preſtre & le Diacre adorent, immédiatement aprés cette priére, *regarde ô Seigneur Jeſus-Chriſt noſtre Dieu, &c.*

Goar. in not. in S. Ioan. Chryſoſt. Miſſ. pag 153.

Mais quand il ſeroit vray que le peuple ſe proſterneroit au moment qu'on prononce le *ſancta ſanctis*, il ne s'enſuivroit pas que leur adoration ſe terminaſt au Sacrement meſme. Il adoreroit Dieu comme fait le Diacre dans les paroles que je viens de rapporter, *ô Dieu ſois propice*, &c. ou il adoreroit Jeſus-Chriſt dans le Ciel comme ils font dans la priére que je viens auſſi de marquer & qui précéde le *ſancta ſanctis*, *regarde, ô Seigneur noſtre*

Dieu du Saint lieu de ton habitation. Ils se prosternent devant les images des Saints, devant le livre de l'Evangile, devant le pain non encore consacré, & personne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choses d'une adoration absoluë. Pourquoy donc veut Arcudius qu'ils adorent l'Eucharistie d'une adoration qui se termine à elle.

Mais si le témoignage d'Arcudius n'est pas recevable pour ce dernier article pourquoy le sera-t-il pour l'autre sur lequel je fonde ma conclusion ? Je répons que c'est pour deux raisons, l'une parce qu'estant intéressé comme il est contre nous, il n'avoit garde de dire une chose en nostre faveur, si elle n'eust esté constante ; & l'autre parce qu'en effet son témoignage à cét égard s'accorde avec la Liturgie des Grecs qui ne marque aucun acte d'adoration adressée à l'Eucharistie immédiatement apres la consécration. Et n'y en ayant point aussi dans la suite jusqu'à la fin de l'Office, la conclusion que j'en tire est incontestable. Si les Grecs avoient les mesmes sentimens que les Latins, & qu'ils fissent profession de rendre à la substance du Sacrement les mesmes honneurs divins qu'il faut rendre à la propre personne du Fils de Dieu, quel moment pourroient-ils mieux choisir pour s'acquiter de ce devoir que celuy auquel il commence d'estre présent sur l'Autel ? Quand un Prince entre dans un lieu on n'attend pas plus long-tems à luy témoigner le respect qui luy est dû, chacun se découvre en sa présence, & c'est un mouvement si naturel qu'on imputeroit à folie ou a crime de différer un moment à luy rendre cét honneur. Quelle apparence donc que si l'Eglise Gréque eust crû ce que l'Eglise Romaine croit, qu'immédiatement

Ch.VII. aprés la consécration ce ne soit plus que la substance mesme du corps & du sang du Seigneur, elle eust voulu différer davantage à la reconnoistre par un culte solemnel ? Il ne faut pas que M. Arnaud nous dise que le Prestre est encore tout occupé de l'idée du Sacrifice, & qu'il est encore tout engagé dans les Cieux. Ce sont des raisonnemens inventez exprés pour excuser une chose qu'on ne peut pas changer, mais dans la vérité, il est si naturel à des personnes qui croyent la transsubstanciation de donner d'abord des marques d'adoration à cét objet qu'ils ont devant les yeux, que nonobstant toutes ces belles raisons, ceux qui ont dressé la Liturgie des Grecs n'auroient pas manqué s'ils l'eussent cruë de suivre ce mouvement. De sorte que cela mesme que les Grecs n'ont point ordonné de culte solemnel immédiatement apres la consécration des dons, est un préjugé pour tout le reste de l'action, bien que ce préjugé ne soit pas nécessaire, puis qu'on s'en peut éclaircir d'ailleurs par la simple lecture de leur Rituel.

Ibid. Monsieur Arnaud qui n'a pas sujet d'estre trop content de ses premiéres preuves a recours à son Baron de Spatari, & à son Paysius Ligaridius, c'est à dire à deux faux Grecs imbus des doctrines, & des dévotions de l'Eglise Romaine, & gagnez pour ses intérests comme il paroistra dans la suite. Je m'étonne qu'on n'ait quelque sorte de honte de nous produire de ces sortes de gens.

Quant à Oderborne Luthérien qui parlant des Russes dit, *que le Prestre ayant quitté l'Autel pour venir montrer au peuple l'Eucharistie, le peuple se met à genoux, & que le Prestre dit en langue Moscovite voilà le Corps & voilà le sang de nostre Sei-*

gneur Jesus-Christ que les Juifs ont fait mourir tout innocent qu'il estoit, il est aisé de reconnoistre qu'il s'est trompé en prenant pour un respect rendu à l'Eucharistie consacrée une dévotion qu'ils pratiquent avant la consécration; lors qu'on porte le pain, de la Prothése au grand Autel. Il n'y a pas ce me semble à hésiter là dessus, puisque nous avons tous les Auteurs qui d'un consentement unanime remarquent que cette cérémonie se fait avant la consécration. Alexandre Gagnin dit, *que l'un d'eux porte le pain qui est preparé pour le sacrifice, & un autre le Calice plein de vin, qu'ils sortent du Sanctuaire par une petite porte avec d'autres Prestres qui portent les images de saint Pierre, de saint Paul, de saint Nicolas, & de Michel Archange, pendant que le peuple témoigne sa dévotion par des acclamations, & par des actes de vénération, que quelques-uns crient Seigneur aye pitié de nous, que d'autres se frappent le front contre la terre, & que d'autres font souvent le signe de la Croix, avec une inclination de teste, enfin qu'ils rendent aux signes qu'on porte beaucoup de marques de vénération, & d'honneur. Qu'apres avoir fait le tour dans l'Eglise ils r'entrent par la porte qui est au milieu du chœur dans le Sanctuaire, & que là ils font le sacrifice.* Sigismond Baron de Herberstain dit aussi, *qu'avant que d'avoir consacré le pain par les paroles accoûtumées à nostre maniére, ils le proménent par l'Eglise, le vénérent, & l'adorent avec une certaine forme de paroles qu'ils prononcent.*

Moscovit. descript. cap. 2.

Comment. vir. Mosc.

Arcudius qui dispute si fortement contre cette pratique comme contre une idolatrie l'attribuë non-seulement aux Grecs, mais aussi aux Russes, & dit *qu'ils se prosternent & donnent du front contre*

Arcud. lib. 3. cap. 19.

Ch. VII. *terre.* Monsieur Habert Evesque de Vabres dit, *que dans les Eglises des Grecs le peuple fait une profonde inclination, mais que dans les autres Eglises, comme dans celles de Russie, ils se prosternent aussi en terre comme si le vray corps de Jesus-Christ passoit.* Nous avons déja vû que Sacranus, & Scarga rapportent formellement cette dévotion au pain non encore consacré de mesme que les autres, & que de plus ils ajoûtent que les Russes ne rendent aucun honneur au Sacrement aprés la consécration. Et en effet on ne trouve point qu'ils fassent deux fois ce tour dans l'Eglise, d'où il s'ensuit manifestement qu'Oderborne s'est méconté, & qu'il a pris ce respect comme s'il estoit rendu au pain consacré quoy qu'en effet il ne le soit pas, car le tour ne se faisant qu'une fois on ne sauroit nier qu'il ne se fasse avant la consécration. Ce que je dis est si constant qu'Allatius mesme censure un Protestant nommé Jerôme Viscer de ce qu'il avoit dit que les Grecs portoient deux fois le corps de Jesus-Christ en le promenant par l'Eglise; *Tant s'en faut, dit-il, qu'ils le promenent deux fois qu'ils ne le promenent au contraire jamais. Car quand ils le portent de la Prothése au grand Autel ce qu'ils appellent la grande entrée, ce n'est que du pain & du vin non encore consacrez.*

Pontif. Eccl. Gr. observat. xi. ad partem 7. litt.

Allat. de Perp. conf. lib. 3. c. 15.

Voilà les *preuves grossiéres* de M. Arnaud, car je ne touche pas icy à ce qu'il nous dit d'une lettre de M. de Pompone. On l'examinera dans le Livre suivant. Les preuves fines sont celles qu'il tire de la présence réelle en supposant que les Grecs la tiennent. *Car*, dit-il, *quiconque croit J. C. présent dans l'Eucharistie luy parle comme à Dieu, implore sa miséricorde, luy demande ses graces, s'excite à l'ai-*

Liv. 10. ch. 9. pag. 76.

mer par des paroles de confiance, reconnoist son indignité, & toutes ces actions estant extérieures sont des actions extérieures d'adoration. Ainsi pour produire des preuves de l'adoratiō extérieure de l'Eucharistie, il n'y a qu'à alléguer toutes les oraisons des Liturgies qui s'adressent à J.C. aprés la consécration. Mais on a déja remarqué que c'est une des illusions de M. Arnaud de ne vouloir pas qu'on traite la question de l'adoration, comme un moyen pour éclaircir celle de la conversion substancielle, & de vouloir au contraire la traiter comme une suite, ou une conséquence, de sorte que toute la force de ces prétenduës preuves consistant à supposer que les Grecs croyent la transsubstanciation, & la présence réelle, il ne faut pour les renverser que le renvoyer à la réfutation qu'on fera de ces argumens par lesquels il prétend avoir étably son principe, & cependant cela mesme qu'il n'a pû former sa preuve sans faire cette supposition, ne fera que confirmer ce que nous soûtenons que les Grecs n'adorent pas le Sacrement, d'où il s'ensuit qu'ils ne croyent pas qu'il soit la propre substance du Fils de Dieu, car il n'y a pas apparence qu'une Eglise qui auroit cette opinion, ne rendist au Sacrement des honneurs extérieurs qui se distingueroient par eux-mesmes facilement de toute autre sorte d'honneur. L'Eglise Romaine nous en fournit un exemple sur lequel il ne faut que jetter les yeux, car il paroist clairement par ses paroles ; & par ses actions que l'honneur qu'elle rend à l'Eucharistie est un honneur divin & souverain tel qu'on le peut rendre immédiatement à un Dieu visible. Si la Gréque avoit dessein de luy rendre le mesme culte, ne feroit-elle pas à peu prés ce que

Ch. VII. la Romaine fait? Ne tâcheroit-elle pas au moins d'imiter son exemple en beaucoup de choses? Pourquoy ne rendroit-elle pas au Sacrement le mesme honneur dans les Eglises où il est reservé? Pourquoy ne le porteroit-elle pas aux malades avec quelque solemnité? Pourquoy n'obligeroit-elle pas ses fidéles à se prosterner en terre à sa rencontre? Pourquoy ne l'exposeroit-elle pas publiquement dans ses joyes, ou dans ses afflictions? Pourquoy ne le porteroit-elle pas pompeusement en Procession? Pourquoy ne luy auroit-elle pas dédié de feste particuliére? M. Arnaud a beau nous dire *qu'il n'y a nulle liaison naturelle entre ces choses, & l'adoration, que l'institution de ces cérémonies est sainte & loüable, mais qu'elle n'est nullement néceſſaire, & que l'adoration peut subsister sans elles, & qu'elle y subsiste en effet dans tout l'Orient.* Quand il n'y auroit pas une liaison naturelle entre l'adoration & chacune de ces pratiques en particulier, il seroit pourtant ce me semble contre nature que l'adoration subsistast séparée de toutes en général, puisque ce sont à peu prés les mesmes marques extérieures que les peuples ont toûjours données d'un culte divin rendu à quelque objet visible. Quelle apparence y a-t-il que si les Grecs eussent eu les mesmes sentimens que les Latins touchant ce Sacrement ils n'eussent pas adopté quelques-unes de ces dévotions qui sont si familiéres aux Latins, sur tout celles qui approchent le plus de leurs maniéres ordinaires, & qui d'ailleurs sont tres-propres pour donner à connoistre cét honneur souverain dont il s'agit, comme est cette feste solemnelle qu'on appelle la Feste-Dieu avec toutes ses pompes? Mais bien loin qu'ils ayent voulu imi-

Liv. 10. ch. 9. pag. 78.

ter l'Eglise Romaine en cela, ils témoignent au contraire de l'aversion pour cette pratique, comme il paroist par la Confession de Métrophanes Citropulus faite à Helmstad l'an 1625. *Nous ne promenons point*, dit-il, *ce saint Mystére par les places, si ce n'est seulement lors que nous le portons aux malades, parce qu'il ne nous a pas esté donné pour estre porté par les ruës mais pour estre reçû religieusement en rémission des péchez, selon les paroles du Seigneur.* Tous les Historiens tombent d'accord que les Russes ne célébrent point cette feste. Sigismond dans ses Commentaires touchant la Moscovie, & Gagnin dans la description qu'il a faite de ce mesme pays le remarquent expressément. Mais ce qu'il y a de plus considérable est que quand ceux d'entr'eux qui sont sujets au Roy de Pologne furent contraints de se réünir à l'Eglise Romaine, ce qui arriva l'an 1595. sous le Pape Clement VIII. ils stipulérent formellement cette condition. *Qu'ils ne seroient pas obligez à faire de procession pour la feste du Corps de Jesus-Christ, parce qu'ils avoient parmy eux d'autres maniéres, & un autre usage à l'égard des Sacremens.*

CH. VII.

Confess. Ecclesf. Orient cap. 9. De cœna Dom.

Homber. summ contr. t. 11. Tho. à Iesu lib. 6. p. 3. c. 1. Thom. à Iesu ibid.

Or sur cela un savant Homme de la Communion Romaine ayant esté consulté répondit, *qu'il ne se mettoit pas en peine de la procession, mais qu'il y avoit bien des choses à examiner sur le sujet du saint Sacrement.*

Cét homme ne parle qu'à demy, mais il ne laisse pas de se faire bien entendre. Car il veut dire, si je ne me trompe, que s'il ne s'agissoit que de la feste du S. Sacrement ce ne seroit rien, mais que la difficulté que ces gens faisoient de recevoir cette feste faisoit bien voir qu'ils n'avoient pas au fond

Ch.VII. le mesme sentiment que les Latins touchant l'Eucharistie. Et en effet pourquoy refuser de célebrer la feste-Dieu, s'ils croyoient que le Sacrement fust la propre substance du Fils de Dieu, & s'ils l'adoroient d'adoration de Latrie? Appréhendoient-ils de luy rendre trop d'honneur? Pourquoy ne se conformer pas en ce point avec l'Eglise Romaine, puis qu'ils se réünissoient avec elle, & qu'ils se séparoient de la Gréque? N'est-ce pas une marque évidente que les Grecs ne se peuvent pas bien accommoder de l'adoration que pratiquent les Latins, ny par conséquent de la doctrine qu'ils enseignent, & sur laquelle cette adoration est fondée.

Mais quand ce que je viens de dire n'auroit point de lieu, & que l'adoration pourroit subsister sans ces cérémonies, il faloit au moins que M. Arnaud fit voir qu'on leur en avoit substitué quelques autres équivalentes qui fussent aux Grecs ce que celles dont nous parlons sont aux Latins. Car il n'est pas possible qu'une Eglise défére l'honneur supréme à un sujet qu'on tient dans ses mains, & qu'on voit devant ses yeux sans en donner des marques extérieures qui distinguent ce culte d'avec tout autre culte inférieur. Mais c'est dequoy M. Arnaud s'est le moins mis en peine. Il luy suffit de me dire *que je suis tombé dans un renversement incroyable de la raison, & du Sens commun, que je tire des conclusions extravagantes, qu'il a pitié & honte de moy tout ensemble, qu'il se moque de mes argumens, que ce sont de petits argumens indignes d'estre proposez par une personne judicieuse, & que ma témérité est sans exemple d'avoir nié que les Grecs adorent l'Eucharistie.* Ce sont là ses civilitez ordinaires, qui ne me feront pourtant pas changer d'humeur.

d'humeur. Il faut espérer que la sienne se radoucira quelque jour, & c'est à quoy je contribueray de tout mon pouvoir non seulement par ma maniére d'agir qui sera toûjours tranquile, & modérée, comme le doit estre celle d'un homme de ma profession, mais aussi par mes vœux & par mes priéres, que je n'épargneray pas en sa faveur.

Mais avant que de finir ce chapitre, je suis obligé de l'avertir qu'il ne pouvoit rendre un plus mauvais office à sa cause que de produire comme il a fait sur ce sujet de l'adoration du Sacrement un passage d'Estienne Stylite qui disoit à l'Empereur Copronyme. *Que les Chrestiens adoroient & baisoient les antytipes du Corps & du Sang de Jesus-Christ.* Il faut ou qu'il n'ait pas examiné luy-mesme ce passage, ou que sa préoccupation l'ait empéché d'y voir ce qui est plus visible que le jour, savoir qu'Estienne n'attribuë à l'Eucharistie qu'une adoration inférieure & relative semblable à celle qu'on rend aux images, à la Croix, aux ornemens, & aux vaisseaux sacrez dont on n'adore pas la matiére. C'est ce qui paroist par toute la suite de son discours. L'Empereur l'avoit accusé d'estre un idolatre en adorant les Images. Il répond que son adoration ne se rapportoit pas à la matiére, mais que l'honneur qu'il rendoit à l'Image passoit jusqu'à l'original que l'Image représentoit. Et pour faire voir que cette espéce d'adoration n'est pas vne idolatrie, bien qu'elle s'adresse à une chose creée & inanimée il produit l'exemple de la Croix qu'on adore, des vestemens sacrez, & des vaisseaux qu'on adore aussi, & enfin il allégue celuy de l'Eucharistie. Voicy ses termes qui justifient ce que je dis. *Quel crime commettons-nous lors que*

Vita S. Stephani junio-

CH. VII. ris apud Damascen. Billij.

nous représentons dans un image la forme humaine de Jesus-Christ qui a esté veuë, & que nous l'adorons? Quoy? Est-ce à dire qu'il vous semble que nous adorons une créature, où que nous attribuons l'adoration à la matiére, quand nous adorons une Croix de quelque matiére qu'elle soit composée? Nous adorons les vestemens sacrez, & les vaisseaux sacrez, sans encourir aucune censure, car nous sommes persuadez que par l'invocation de Jesus-Christ ils sont changez en des choses saintes. Quoy? voudriez-vous aussi bannir de l'Eglise les Antytipes du Corps & du Sang de Jesus-Christ, parce qu'ils sont l'image, & la véritable figure de ce Corps & de ce Sang. Nous les adorons & nous les baisons, & en y participant nous acquerons de la sainteté. Il faut ou que les amis de M. Arnaud l'ayent trompé, s'il n'a cité cét Auteur que sur leur rapport, ou qu'il se soit trompé luy-mesme, ou ce qui seroit encore pis qu'il ait voulu tromper le monde, lors qu'il a produit ce passage, car il est vray qu'il s'en tire une démonstration convaincante que les Grecs n'adorent pas l'Eucharistie de cette adoration supréme & absoluë dont il s'agit, & qui se termine à cette substance que nous recevons. Il ne faut ny beaucoup de raisonnement pour la former, ny beaucoup de méditation pour la comprendre. Il ne faut que remarquer que cét homme veut deffendre, & mettre à couvert du crime d'idolatrie l'adoration qu'il rendoit aux images par l'exemple de l'adoration de l'Eucharistie. Il ne faut que remarquer qu'il met dans un mesme ordre, l'adoration qu'on rend à la Croix, celle qu'on rend aux vestemens sacrez, celle qu'on rend aux vaisseaux de l'Eglise, celle qu'on rend aux Images, & celle qu'on rend à l'Eu-

chariſtie. Il ne faut que remarquer qu'il appelle pour cét effet l'Euchariſtie *l'antytipe, l'image, & la véritable figure du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt*, d'où il s'enſuit qu'il met l'adoration de l'Euchariſtie au rang de celles qui ne ſe terminent pas à l'objet qu'on a devant ſes yeux, mais qui ſe rapportent à l'Original qu'ils repréſentent, où l'on n'adore pas la matiére ny ce qu'on void, mais par le moyen d'un ſymbole matériel, on s'éleve juſqu'à l'objet dont on voit le ſymbole. Il ne faut que remarquer enfin, que ſi l'on euſt adoré le Sacrement d'adoration de Latrie terminée au Sacrement meſme, jamais homme ne fut plus impertinent que luy, de vouloir excuſer une adoration relative par une abſoluë, jamais homme ne trahit plus ſa cauſe qu'il faiſoit la ſienne, puis qu'outre l'extravagance de ſon raiſonnement, qu'on luy pouvoit reprocher, on pouvoit luy dire auſſi qu'il tomboit dans une nouvelle héréſie, & dans une impieté déteſtable de vouloir que l'adoration de l'Euchariſtie fuſt ſemblable à celle de la Croix, & des vaiſſeaux ſacrez, ou à celle des images où l'on n'adore pas ce ſujet, ou cette matiére qu'on voit. Et il ne faut pas que M. Arnaud nous diſe qu'il ne parle que de l'adoration des accidens, ce ſeroit une chicane inſoûtenable, car Eſtienne met formellement cette adoration au nombre de celles où l'on n'adore pas *la matiére de ce qu'on voit*, & par conſéquent, il veut qu'il-y-ait dans l'Euchariſtie une matiére qu'on n'adore pas. Il dit qu'on *adore ces antytipes, & qu'on les baiſe*, Or dans l'intention des communians ces actions d'adorer & de baiſer ne s'addreſſent pas ſimplement aux accidens, mais à tout ce ſujet qu'on appelle l'Euchariſtie. Il dit

Ch. VII. enfin *qu'en participant à ces antytipes nous obtenons la sainteté*, ce qui appartient à toute l'Eucharistie & non aux seuls accidens.

Damascene qui vivoit au mesme tems qu'Estienne & qui soûtenoit asprement la mesme cause que luy, savoir celle des images, raisonne de la mesme maniére. *Je n'adore point*, dit-il, *la matiére, mais j'adore l'Auteur de la matiére qui a esté fait luy-mesme matiére pour l'amour de moy, & qui a voulu habiter dans la matiére, afin de me donner par elle le salut, & quant à la matiére par laquelle le salut m'a esté acquis, je luy rendray toûjours du culte; non comme à Dieu, Dieu m'en garde, car comment seroit Dieu ce qui a esté tiré du neant, bien qu'il est vray que le Corps de Dieu, est Dieu à cause de l'union des deux natures en unité de personne, car le corps est fait sans conversion, ce dont il a esté Oint, & est demeuré ce qu'il estoit par nature, savoir une chair animée, doüée d'ame & d'intelligence, qui a eu commencement & a esté creée.* Quant a l'autre matiere, *par laquelle le salut nous a esté aquis, je l'honore & la vénére, comme estant pleine de l'action & de la grace divine. Le tres-heureux bois de la Croix n'est-il pas une matiére? La sainte & vénérable montagne du Calvaire, n'est-elle pas une matiére? Le rocher de vie où fut le sepulcre de Jesus-Christ, & qui est la source de nostre Resurrection n'est-il pas une matiére? Ces noirs caractéres dont les saints Evangiles sont écrits ne sont-ils pas une matiére? Cette auguste table qui nous dispense le pain de vie n'est-elle pas une matiére? Enfin le Corps & le Sang de nostre Seigneur ne sont-ils pas une matiére. Il faut donc ou que vous renversiez la vénération & le culte de toutes ces choses, ou que*

Orat. 1. de Imag.

vous accordiez le culte des images de Dieu, & des images des amis de Dieu? Il est clair que par ce corps & ce sang du Seigneur, il entend l'Eucharistie, & qu'il la distingue du corps naturel, car aprés avoir parlé du corps naturel comme d'une matiére, il ajoûte, *Quant à l'autre matiére &c.* ce qui marque qu'il passe à un autre genre de choses matérielles distinctes du Corps uny hypostatiquement à la Divinité. Il est clair aussi qu'il met ce Corps & ce Sang au rang du bois de la Croix, de la montagne du Calvaire, du S. Sepulcre, des lettres de l'Evangile, & de la table de la Communion, & qu'il n'attribuë à toutes ces choses, qu'une seule & mesme adoration, une adoration semblable à celle qu'on rend aux images.

Quand il s'agit de l'adoration qu'on doit rendre au corps naturel, il en parle bien autrement. *J'adore*, dit-il, *un seul Dieu, Pere, Fils, & saint Esprit, je rens à luy seul le culte de latrie, j'adore un Dieu, une Divinité, mais j'adore aussi la Trinité des Personnes, Dieu le Pere, Dieu le Fils, revétu de la chair humaine, & Dieu le S. Esprit, qui toutefois ne sont pas plusieurs Dieux, mais un seul Dieu. Je n'adore pas la créature outre le Créateur, mais j'adore le Créateur qui m'a creé, & qui, sans perdre sa dignité, ny souffrir de division est descendu vers moy pour honorer ma nature, & me faire participant de la nature Divine. J'adore ensemble, avec mon Roy, & mon Dieu, la pourpre de son Corps, pour ainsi dire, non toutefois comme un vestement, ny comme une quatriéme personne, à Dieu ne plaise, mais comme ayant esté declarée Dieu, & faite sans conversion, ce dont elle a esté Ointe.* Voilà l'humanité adorée en la personne d'adoration de latrie,

Ibid.

CH. VII. au lieu que le Corps & le Sang myſtiques ne ſont adorez que d'une adoration relative, comme la Croix, le S. Sepulcre & les Images. *Si vous dites,* ajoûte-t-il un peu plus bas, *qu'il ne faut eſtre joint à Dieu que par l'eſprit & par l'intelligence, aboliſſez donc toutes les choſes corporelles, les luminaires, l'odeur de l'encens, les priéres que nous proférons de vive voix, les myſtéres meſme divins qui ſont faits de matiére, ſavoir le pain & le vin, l'huile de l'onction, le ſigne de la Croix, le roſeau & la lance qui perça ſon coſté pour en faire ſortir la vie. Il faut ou abolir la vénération de toutes ces choſes, ce qui ne ſe peut faire, ou ne rejetter pas le culte des images;* Ce qu'il avoit appellé un peu plus haut le Corps & le Sang, il l'appelle là le pain & le vin, mais ſoit qu'il les déſigne ſous le nom de Corps & de Sang, ſoit qu'il les appelle pain & vin, il ne leur attribuë qu'une adoration pareille à celle qu'il prétend qu'on doit rendre aux images & aux autres choſes matérielles dont il fait mention, c'eſt-à-dire une adoration relative.

On trouve dans Photius un paſſage ſemblable à ceux d'Eſtienne & de Damaſcene, où il juſtifie de meſme, l'adoration relative qu'on rend aux images, par l'exemple de celle qu'on rend aux myſtéres. Il compare ces deux cultes enſemble, & les fait eſtre d'un meſme ordre & d'une meſme qualité. *Quand nous adorons*, dit-il, *l'Image de Jeſus-Chriſt, la Croix, & le ſigne de la Croix, nous ne prétendons pas terminer à ces choſes noſtre culte ou noſtre adoration, mais nous l'adreſſons à celuy qui par les richeſſes ineffables de ſon amour a voulu ſe faire homme, & ſouffrir pour nous une mort honteuſe. C'eſt ainſi que nous adorons les Temples, les Se-*

Photius de Synod.

pulchres, & les reliques des Saints, d'où sortent les guérisons miraculeuses, loüant & célébrant Jesus-Christ nostre vray Dieu qui leur a donné cette gloire; & s'il y a quelque chose de semblable en nos mystiques & saints Sacremens, nous reconnoissons & glorifions l'Auteur & la cause premiere pour le don & la grace qu'il nous confére par leur moyen.

C'est là ce que j'avois à dire sur ce point; je laisse maintenant à juger, si ce que j'ay nié que les Grecs adorassent ce Sacrement comme font les Latins est l'effet d'une *témérité sans exemple*, comme parle M. Arnaud, ou si ce ne seroit pas plûtost l'effet d'une connoissance plus juste & d'un examen plus tranquille & plus desintéressé que le sien. J'établis ma négative sur les témoignages formels de Sacranus, de Jean de Lasko, de Pierre Scarga, d'Antoine Caucus, de François Richard tous Catholiques Romains, & Ecclésiastiques qui estoient sur les lieux & par conséquent tous témoins irréprochables à cét égard, qui disent formellement que les Grecs n'adorent point le Sacrement aprés la consécration, & qui leur en font un crime capital, les égalant aux hérétiques. Je confirme cela non seulement par le silence des Voyageurs qui nous rapportent exactement les cérémonies de leur Office, sans marquer celle-là qui est essencielle, mais aussi par les propres Rituels des Grecs, & par le refus qu'ils font de pratiquer les principaux cultes que les Latins employent pour témoigner leur adoration, sans leur en substituer d'autres équivalens. Je le confirme encore par des passages exprés des autres Peres Grecs, qui n'attribuent à l'Eucharistie qu'une adoration relative, semblable à celle qu'on rend aux Images, aux

Ch. VII. Temples, aux Croix, aux reliques des Saints. Avec tout cela M. Arnaud dit *qu'il a pitié & honte de moy tout ensemble*, & que *ma négative est l'effet d'une témérité sans exemple*, & il fonde cette fierté dédaigneuse sur des *adorations volontaires*, & sur des *soûmissions intérieures* que personne n'a veuës que luy ; c'est-à-dire sur des chiméres que l'engagement & la nécessité de soûtenir sa Thése à tors & à travers luy ont fournies. Quelque préoccupation qu'il y ait dans le monde, je suis persuadé que les honnestes gens de sa Communion en jugeront tout autrement.

J'espére au moins qu'ils ne diront pas que je sois téméraire d'avoir nié que les Grecs adorent le Sacrement de mesme que les Latins. Car s'il y avoit en cela de la témérité, il en faudroit accuser ces Chanoines, ces Archevesques, & ces Jesuites, & non pas moy qui ne l'ay nié qu'aprés eux. J'espére aussi qu'on ne trouvera pas si pitoyable la preuve que j'en tire que ces mesmes Grecs ne croyent pas la Transsubstanciation, car ma conséquence est fondée sur le propre principe de M. Arnaud. *Non seulement*, dit-il, *la doctrine de la présence réelle est attachée par nécessité à l'adoration intérieure, mais elle l'est aussi nécessairement à quelque action de respect extérieur. Car quoy que l'on puisse les séparer par des suppositions métaphysiques, ou par des erreurs extravagantes, comme celles de quelques hérétiques du dernier tems, néanmoins il est impossible de les séparer par des suppositions réelles de gens qui ayent du Sens commun.*

Lib. 10. ch. 9.

CHAPITRE VIII.

Quatorziéme preuve priſe de ce que les Grecs diſputant ſur le ſujet des Azymes agiſſent toûjours ſur ce principe que le Sacrement eſt encore de véritable pain aprés la conſécration. 15. Preuve priſe du peu de ſoin qu'ils ont de conſerver la ſubſtance du Sacrement. 16. Preuve priſe d'un paſſage d'Oecuménius.

ON ſait que les Grecs conſacrent l'Euchariſtie avec du pain levé, & qu'il-y-a ſur cè ſujet entre-eux & les Latins, une controverſe ſi opiniâtrée, que les Grecs croyent que leurs Autels ſont ſoüillez quand les Latins y ont fait leur ſervice, & c'eſt pourquoy lorſque cela arrive ils les lavent avec grand ſoin avant que d'y célébrer la Liturgie. Ce n'eſt pas icy le lieu de parler ny de l'origine ny des progrés de cette diſpute, il me ſuffit d'en tirer s'il ſe peut quelque éclairciſſement pour la queſtion que je traite. Il me ſemble donc qu'il eſt aſſez aiſé en liſant leurs écrits ſur cette matiére de reconnoiſtre quelle eſt leur véritable créance touchant la tranſſubſtanciation, car on les voit toûjours agir & raiſonner ſur ce principe que l'Euchariſtie eſt encore de vray pain aprés la conſécration.

C'eſt ce qui paroiſt par la lettre de Michel Cérularius, & de Leon Eveſque d'Acride, à Jean Eveſque de Trani dans le Royaume de Naples; car aprés avoir rapporté l'hiſtoire de l'inſtitution du S. Sacrement, ils ajoûtent, *Prenez*

C.VIII. *garde comment Jesus-Christ a appellé sous le Nouveau Testament le pain son Corps.* Cette expression quoy qu'en puisse dire M. Arnaud ne s'accorde pas avec la créance de la transsubstanciation ; car selon cette créance on peut bien dire que Jesus-Christ a fait du pain son Corps, & qu'il l'a changé en son Corps ; mais on ne sauroit dire à-moins que de vouloir parler contre le bon sens, qu'il appella le pain son Corps, puisque cette derniére expression signifie qu'il attribua au pain le nom de son Corps, ce qui suppose que le pain demeure ; & qu'il reçoit le nom de Corps de Jesus-Christ. On trouve néanmoins cette façon de parler non seulement dans Michel Cérularius, mais dans le Triode des Grecs qui est un de leurs Livres Ecclésiastiques, ὅρα δὲ, disent-ils, aprés avoir aussi rapporté les paroles de l'Institution, ὅρα δὲ ὅτι ἄρτον λέγει τὸ σῶμα αὐτοῦ οὐχὶ ἄζυμον, αἰσχυνέσθωσαν οὖν οἱ τῇ θυσίᾳ ἄζυμον προσφέροντες. *Considerez qu'il appelle le pain son Corps, & non un Azyme, que ceux donc qui offrent au sacrifice un Azyme soient confondus.* Il paroist par la dispute qui porte le nom de Gennadius que ce passage est d'ordinaire dans la bouche des Grecs. Et M. Arnaud a remarqué que Jérémie & Photius Patriarches de Constantinople parlent de cette sorte, *Jesus-Christ nomma le pain son Corps, le vin commun est appellé son Sang.* Il nous assûre bien que Jérémie croyoit la transsubstanciation, mais c'est ce que nous verrons dans la suite. Il nous dit aussi que Photius joint cette expression avec celle qui marque naturellement la transsubstanciation, savoir que le pain commun est changé au Corps de Jesus-Christ, μεταβάλλεται ; mais c'est se moquer de nous

Bibliot. Patr. tom. 4. edit. 4.

All. de lib. Eccles. Græc. diss. 2.

Gennad. pro Concil. Flor. cap. 2. sect. 7.

Liv. 10 ch. 4. pag. 22.

C. VIII.

que de nous vouloir faire accroire qu'une terme si général que celuy de μεταϐάλλειν marque naturellement une conversion de substance.

En second lieu les Grecs ont accoûtumé dans cette dispute de reprocher aux Latins qu'ils mangent l'azyme des Juifs, & qu'ils le mangent en figure de la chair de Jesus-Christ, *Vous offrez à Dieu en Sacrifice*, dit Nicétas Pectoratus, *l'Azyme & le pain mort des Juifs, & vous le mangez en figure de la Chair véritable & vivante de Jesus-Christ.* Et un peu aprés, *Celuy qui fait l'Azyme & qui le mange, bien qu'il n'ait pas pris cette coûtume des Juifs, il les imite en cela, & son intelligence est comme celle d'un Juif.* Ils appliquent à ce sujet l'onziéme Canon du sixiéme Concile in Trullo qui défend de manger l'Azyme des Juifs, & c'est à-peu-prés le langage de tous les Grecs. Mais ce langage seroit extravagant s'ils ne supposoient que ce qu'on mange dans l'Eucharistie est de véritable pain; car manger le Corps de Jesus-Christ sous les accidens d'un Azyme, ce n'est pas manger l'Azyme des Juifs, & en effet ceux d'entre les Latins qui les ont refutez sur cét article n'ont pas manqué de leur dire qu'aprés la conversion ce n'est plus du pain, ny levé, ny non-levé, mais le Corps de Jesus-Christ; & qu'en supposant cette conversion la question des Azymes est superfluë, comme cela se voit dans un traité Anonyme qui est dans la Bibliotéque des Peres, & dans une lettre du Pape Grégoire IX. que M. Arnaud a rapportée au chapitre deuxiéme de son troisiéme Livre.

Bibl. Patr. tom. 4. edit. 4.

Il paroist aussi par un Traité qu'on attribuë à Gennadius Patriarche de Constantinople, qu'aprés la tenuë du Concile de Florence, où il fut or-

C. VIII. donné que les Prestres consacreroient le Corps de Jesus-Christ avec du pain levé, & avec de l'Azyme chacun selon la coûtume de son Eglise, les Grecs qui rejettérent l'union disoient hautement, *que le Concile avoit partagé le mystére du Nouveau Testament en deux, & qu'ils avoient fait deux corps de Jesus-Christ, l'un Azyme, & l'autre pain-levé.* Cette maniére de parler seroit fort impropre dans la bouche des gens qui croiroient la transsubstanciation; car outre que ce ne seroient pas deux corps, mais un seul sous de différentes espéces, il eust falu dire au-moins qu'ils avoient étably deux corps, l'un fait d'un Azyme, & l'autre d'un pain-levé.

Gennad pro Concil. Flor. cap. 2. sect. 1.

On trouve que dans cette mesme dispute les Grecs pour faire voir qu'on ne doit pas employer un Azyme dans ce mystére, se servent de cette raison que le levain est au pain ce que l'ame est au corps, parce que le pain reçoit de l'élévation par le moyen du levain, de sorte qu'ils appellent le pain levé un pain vivant & plein d'esprits, & au contraire l'Azyme un pain mort, une masse morte, incapable de representer le Corps animé de Jesus-Christ; & que là dessus ils fondent cette accusation, que les Latins mangent une masse morte, un pain inanimé, & non le Corps de Jesus-Christ qui nous est consubstanciel, & qui n'est pas privé d'ame comme l'enseignoit l'hérétique Apolinaire. On peut voir ce raisonnement dans la lettre de Cérularius, dans Nicétas Pectoratus & dans les réponses du Cardinal Humbert; on le trouve aussi assez bien exprimé de la part des Grecs dans l'Auteur Anonyme dont j'ay déja parlé, *la Pasque*, dit-il, *des Chrétiens fut célébrée*,

Bibl. Patr. tom. 4. edi. 4.

non avec des Azymes, mais avec du pain levé, pour signifier la perfection de Jesus-Christ. Car Jesus-Christ nostre Seigneur a uny en soy deux natures en une seule personne; & comme la nature divine est tres-simple, aussi l'humaine est composée d'ame, & de corps, ou de chair. Comme donc il-y-a en Jesus-Christ la Divinité, l'Ame, & le Corps, ainsi dans le mystére de nostre Sacrement que nous célébrons avec du pain parfait, c'est-à-dire du pain levé, il-y-a trois choses, la farine; le levain, & l'eau. Mais le vostre bien loin d'estre un vray Sacrement n'est pas mesme un Sacrement estant si fort différent de la vérité. Mais on trouve ce raisonnement bien plus clairement expliqué dans une lettre d'un Patriarche d'Antioche à l'Evesque d'Aquilée : *Ceux*, dit-il, *qui participent aux Azymes courent risque de tomber dans l'hérésie d'Apolinaire qui a osé dire que le Fils de Dieu avoit pris de la sainte Vierge un corps destitué d'ame & de raison, soûtenant que la Divinité luy tenoit lieu d'ame & d'intelligence. Ainsi ceux qui offrent des Azymes, offrent une chair, non vivante, mais morte. Car le levain tient la place de l'ame, & le sel celle de l'intelligence. L'Azyme donc qui n'a ny sel ny levain n'est-il pas mort & inanimé & digne en effet d'un mort? Nostre Seigneur Iesus-Christ, qui est parfaitement Dieu, & parfaitement Homme, a deux Natures & une seule Hypostase, ayant pris de la sainte Vierge un Corps animé, & doüé d'intelligence, nous a convenablement donné le mystére du Nouveau Testament par le moyen d'un pain parfait.* Supposez que le pain de l'Eucharistie est un mystére qui représente Jesus-Christ, sans que sa substance cesse d'estre, il ne vous sera

C. VIII.

Auctar. Combefis, tom. 2. in not. ad Isaaci arm. Cath ambas inv.

C. VIII. pas difficile de comprendre ce raiſonnement des Grecs ; ils veulent dire que la maſſe du pain repréſente le Corps du Seigneur ; le levain ſon Ame, ou ſa vie, & le ſel ſon intelligence, ou ſa raiſon, à cauſe dequoy ils diſent que le levain tient la place de l'ame, & le ſel celle de l'intelligence : de ſorte que participant à un tel pain nous mangeons myſtiquement le Corps animé & vivant de Jeſus-Chriſt tel qu'il eſt, & non tel qu'Apollinaire l'a révé. Au lieu que ceux qui participent à un Azyme ne mangent myſtiquement qu'une chair inanimée, c'eſt-à-dire deſtituée de vie, & d'intelligence. Mais ſuppoſez que ces gens croyent la tranſſubſtanciation, & jugez de ce qu'ils veulent dire. *Ceux qui célébrent*, diſent-ils, *avec les Azymes mangent une maſſe morte*, pourquoy cela ? Ils ne mangent pas la ſubſtance de l'Azyme, mais celle de la chair vivante de Jeſus-Chriſt. *Ils offrent*, diſent-ils, *une chair morte*. Comment cela encore, s'ils l'offrent en ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt maintenant, c'eſt-à-dire vivante ? *Ils ne mangent pas le Corps de Jeſus-Chriſt qui nous eſt conſubſtanciel, parce qu'ils mangent un Azyme inanimé*. Mais il eſt faux qu'ils mangent l'Azyme, ils n'en prennent que les couleurs & les apparences, comme les autres prennent les couleurs & les apparences d'un pain-levé. *Leur Sacrement n'eſt pas meſme un Sacrement, car il eſt ſi différent de la vérité*. Leur Sacrement eſtant la vérité meſme, il ne faut pas qu'il ait ny différence, ny reſſemblance, puiſqu'il eſt la choſe meſme. Qui ne voit que ces gens-là ne ſont pas intelligibles ſi l'on s'imagine qu'ils ayent raiſonné ſur le pied de la tranſſubſtanciation. Car s'ils ne veulent

dire autre chose, sinon que la matiére du Sacrement doit estre du pain-levé pour estre propre à estre convertie au Corps mesme de Jesus-Christ, il faut qu'ils la considérent dans le tems qui précéde la consécration, comme si je veux montrer que ces pierres ne sont pas propres à bâtir un Palais, il faut que je les considére dans le tems qui précéde le bâtiment. Le sens naturel conduit là. Mais ces gens au contraire la considérent presque toûjours dans le tems qui suit la consécration. *Vous participez*, dit Nicétas, *à un Azyme inanimé, vous offrez à Dieu l'Azyme le pain mort des Iuifs, vous mangez de la Table des Hebreux, & non de la Table vivante & raisonnable de Dieu. Vous communiez avec les Iuifs*, dit Cérularius, *Vous mangez une masse morte*, dit l'Auteur du Traité des Azymes contre les Arméniens, *Vous recevez un Azyme, vous offrez un Azyme, une chair morte, une chair vivante, au lieu que Iesus-Christ a donné son mystére, διὰ τοῦ τελείου ἄρτου, par un pain parfait.* Tout cela s'accorde mal avec la créance de la transsubstanciation.

Auctar.Combef. tom.2.in not.ad If.Armen.in.

Il ne sera pas moins difficile de l'accorder avec quelques autres expressions dont les Grecs se servent dans cette mesme dispute, comme celle-cy de Nicétas que j'ay déja rapportée ; *Vous offrez en Sacrifice à Dieu, l'Azyme, le pain mort, ou non-levé des Iuifs, que vous mangez en figure de la vraye & vivante Chair du Seigneur* ; & ce qu'il ajoûte bien-tôt aprés, *Vous dites que les Apostres ont reçû les Azymes de Iesus-Christ, & qu'ils vous les ont ensuite laissez pour célébrer le mystére en figure du Corps de Iesus-Christ.* Et celle de Jean Citrius que j'ay aussi déja rapportée, *Nous*

Nicet. pect. in Lat bib. Patr. t. 4.

C. VIII. *offrons en Sacrifice un pain-levé en la place du Corps du Seigneur.* ; ἀντὶ τοῦ κυριακοῦ σώματος. Et celle du Patriarche d'Antioche qu'on a déja remarquée, *le levain tient la place de l'ame, & le sel celle de l'intelligence.* Et celle de Jean Métropolitain de Russie dans sa lettre au Pape, ou comme il l'appelle à l'Archevesque de Rome, *Iesus-Christ ne donna pas à ses Disciples un Azyme, mais du pain lors qu'il leur dit, Voicy du pain que je vous donne.* Que M. Arnaud en dise ce qu'il voudra, je ne puis pas me persuader que ces expressions luy soient extrémement agréables. Il aura beau nous representer qu'il-y-a deux différentes faces, dont on peut considérer l'Eucharistie; & que quand on la considére à l'égard de son voile extérieur, on l'appelle une figure & un pain, sans que le dogme de la transsubstanciation en reçoive du préjudice; cela ne satisfera pas le monde, l'on voit bien que le sens de Nicétas & de ces autres Auteurs va plus loin; car de dire qu'on offre un pain mort, un pain non-levé, & qu'on le mange en figure de la Chair de Jesus-Christ, que Jesus-Christ donna du pain à ses Disciples, qu'il leur dit c'est du pain que je vous donne, que ce pain tient la place de son corps, que le levain y tient la place de l'ame, & le sel celle de l'intelligence, ce n'est pas considérer de simples accidens. C'est au contraire supposer que le pain demeure; car on ne le peut ny offrir, ny manger, pain mort, masse morte, pain non-levé, pain figuré de la Chair de I. C. s'il ne demeure pain réellement & en sa substance. Le pain ne peut tenir la place du Corps, ny le levain celle de l'Ame, ny le sel celle de l'intelligence, si en effet ce pain, ce levain, & ce sel ne

Apud Allat. Perpet. conf. lib. 3. cap 12. Sigism. rer. Mosc. Comment.

ne ſubſiſtent plus, & s'ils cedent leur place au Corps, à l'Ame, & à l'intelligence de Jeſus-Chriſt meſme. M. Arnaud aura beau dire qu'Agapius ſon Moine du Mont-Athos qui enſeigne la tranſſubſtanciation ſe ſert auſſi de cette maniére de parler que *l'Euchariſtie nous tient la place de Ieſus-Chriſt*, on verra bien que c'eſt un homme qui n'a pas voulu s'éloigner entiérement des expreſſions des Grecs, s'il eſt vray qu'il ait pris la doctrine des Latins. Mais il faut continuer nos preuves.

C. VIII.

La 15. ſera priſe du peu de ſoin que les Grecs prennent de conſerver la ſubſtance du Sacrement aprés la conſécration. Car il n'eſt pas concevable que s'ils en croyoient ce que l'Egliſe Romaine en croit, ils la traitaſſent avec autant d'irrévérence & de négligence qu'ils font. J'ay déja rapporté dans ma Réponſe à la Perpétuité ce que le Cardinal Humbert écrivoit dans Conſtantinople meſme, touchant leur maniére de mettre ſous terre les reſtes de la Communion, & d'en laiſſer tomber des miettes, ſans s'en mettre autrement en peine. *Lors que vous rompez, dit-il, le pain ſaint, ou que vous le prenez, vous ne vous ſouciez point, encore qu'il en tombe çà & là des miettes. Ce qui arrive auſſi lors que vous frottez d'une maniére indécente les plats, avec des rameaux de palmes, ou avec des vergettes de poil de pourceau, pluſieurs meſmes d'entre vous ramaſſent le Corps de Chriſt avec tant d'irrévérence qu'ils en rempliſſent les boëttes, & afin qu'il ne tombe ou ne ſe répande, ils le preſſent de la main. Ils mangent auſſi les reſtes de l'oblation comme du pain commun, & quelquefois juſqu'à s'en ſaouler, & s'ils ne peuvent tout manger ils les enterrent, ou ils les jettent dans un*

Humbert. cont. Nic. bib. Patr. tom. 4. edit. 4.

C. VIII. *puits.* Ailleurs il censure rudement cette coûtume des Grecs; *Enterrer, dit-il, l'Eucharistie comme on dit que quelques-uns font, ou la jetter dans une bouteille, ou la répandre, c'est une grande négligence & une marque qu'on n'a pas la crainte de Dieu. Car les saints & divins mystéres sont la foy des Chrétiens.* Et en un autre endroit répondant à Cérularius qui promettoit d'enseigner des choses grandes & excellentes, *Sont-ce là*, dit-il, *ces choses grandes & excellentes dont vous nous parlez, que de mettre l'oblation sur l'Autel en si grande quantité, que les Ministres, ny le peuple ne la puissent consumer, & qu'il la faille enterrer ou la jetter dans un puits préparé pour cét effet?*

Humbert. cont. Græc. calumn.

Ibid.

L'Auteur Anonyme du Traité contre les Grecs remarque la mesme chose que Humbert; *Les jours de Pasque*, dit-il, *lorsque le peuple doit communier, ils préparent du pain abondamment, & consacrent tout ce pain au Corps du Seigneur, & parce que les restes entassez ne sauroient se conserver, ils les enterrent.*

Bibl. Patr. tom. 4. ed. 4.

Il y a dans le texte *aridè*, on a mis à la marge *avidè*, mais il semble qu'il faut lire *abundè*.

Cette coûtume d'enterrer l'Eucharistie dure encore aujourd'huy parmy les Grecs; car le Jésuite Richard raconte qu'une pauvre femme de l'Isle de Sant-Erini, *n'eut pas plûtôt reçû la sainte Communion que par un dévoyement d'estomach, qui estoit tout son mal, elle fut contrainte de la vomir, & que le Prestre Grec qui n'avoit point fait scrupule de la communier sans confession, n'en fit non plus de prendre ce qu'elle venoit de vomir avec les sacrées particules, & de l'aller enterrer au pied de son Autel, en quoy il fut condamné par les autres Papas qui vouloient l'o-*

Relat. de l'Isle Sant-Erini, chap. 17. p. 260.

bliger de l'aller enterrer sur le bord de la mer. Jugez de là, ajoûte-t-il, *quelle est l'ignorance de ces Prestres Grecs, & quelle patience a Jesus-Christ de les souffrir. O qu'il prévoyoit bien tous ces desordres, & tous les affronts qu'il auroit à supporter quand il institua ce Divin Sacrement.*

C.VIII.

Le mesme Auteur Anonyme dont j'ay déja parlé, dit aussi *que leurs Prestres suivant la coûtume des Iuifs laissent croître leurs barbes, lesquelles sont toutes moites du Sang du Seigneur lorsqu'ils le boivent.* Arcudius leur fait le mesme reproche. *Les Prestres Grecs*, dit-il, *reçoivent l'Eucharistie avec une grande indécence; car ayant pris le pain consacré ils le serrent étroitement dans la main, ils le mettent en suite avec la main sur leur teste, je croy que c'est en signe d'honneur & de vénération, & aprés avoir recité quelques priéres, & consumé l'Eucharistie, ils portent encore la main à la teste, & s'y essuyent, & il ne faut pas douter qu'il n'y ait souvent de petites miéttes qui s'y attachent, & qui y demeurent. Aussi-tôt qu'ils ont bû le Sang, ils ne craignent pas de s'essuyer la barbe avec la main, ou avec un petit linge, comme s'ils avoient bû du vin commun; & parce qu'ils laissent fort croître leur barbe & qu'ils ne souffrent jamais qu'on coupe leurs moustaches, il arrive souvent que des goûtes du Sang tombent de leurs moustaches sur les ornemens sacrez, ou sur l'Autel, ou mesme quelquefois à terre.* Il ajoûte, *que la rubrique de leur Liturgie les trompe, & qu'il faut corriger ces paroles, aprés que le Prestre a essuyé ses lévres & les bords du sacré Calice avec le voyle qu'il a en ses mains, il appelle le Diacre.* Sacranus parlant des Russes dit de

Tract. contr. bibl. Patr. tom. 4.

Arcud. lib. 3. cap. 60.

Reli. Ruth. art. 16.

C.VIII. mesme, *qu'ils donnent la Communion au peuple dans des cuillers de bois tout-sales, & qu'ils essuyent avec un linge les miettes qui restent, les jettant à terre.*

On ne voit point aussi parmy eux ces soins scrupuleux que l'Eglise Romaine prend pour empécher que l'Eucharistie ne soit mangée des animaux, & les rats peuvent en emporter des particules sans qu'ils s'en mettent autrement en peine. Manuel Patriarche de Constantinople que Binius place au 7. siécle, estant interrogé par un de ses Evesques quelle censure méritoit un Prestre qui laissoit emporter à une souris l'Eucharistie consacrée, répond froidement, *que ceux à qui ces accidens arrivent ne sont point coupables, parce que ces sortes de choses arrivent souvent; Multa enim ejusmodi sæpè accidunt.* Si on proposoit une semblable question à un Evesque Latin, je suis persuadé qu'il ne manqueroit pas de parler des précautions qu'il faut apporter pour éviter ces inconvéniens, au lieu de les mépriser comme fait ce Patriarche, & au lieu d'excuser le Prestre sur ce que cela arrive souvent, il chercheroit au contraire tous les moyens imaginables pour empécher que cela n'arrivast jamais.

Bibl. Patr. tom. 6.

Que M. Arnaud fasse s'il luy plaist quelque réflexion sur toutes ces choses. Comment seroit-il possible que ces gens traitassent la substance du Sacrement avec cette négligence, & cette indignité, s'ils la croyoient la propre substance de leur Sauveur, leur Sauveur mesme personnellement? Ils la mangent comme du pain commun jusqu'à s'en saouler, ils l'enterrent, ils la jettent dans un puits, & quand il en tombe à terre quel-

ques miettes, ou qu'il s'en attache à leurs cheveux, ils ne s'en ſoucient pas, & ne s'en font aucun ſcrupule. Ils laiſſent répandre le vin conſacré ſur leur barbe, ſur l'Autel, ſur les ornemens de l'Autel, à terre meſme ſans s'en mettre en peine ; & leur Liturgie porte qu'aprés avoir communié ils s'eſſuyent les lévres avec un mouchoir, à quoy il faut ajoûter ce que j'ay rapporté dans le chapitre précedent, qu'ils laiſſent le Sacrement une année entiére dans un petit ſac pendû à un clou à la merci des vers, comme le diſent formellement Sacranus, & l'Archeveſque de Gneſne.

Quel rapport y-a-t-il de tout cela avec la créance de la tranſſubſtanciation ? M. Arnaud a beau diſtinguer entre les ſuites néceſſaires, & les ſuites de convenance, toute ſa Philoſophie eſt courte, elle ne nous perſuadera jamais que ces pratiques ſoient compatibles avec la perſuaſion que ce n'eſt plus la ſubſtance du pain, mais la propre ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.

Je finiray ce chapitre par un paſſage d'Oecuménius qui ſera ma ſeiziéme preuve. Cét Auteur qui eſt célébre entre les Grecs, & qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, expliquant ces paroles de Saint Pierre, *Que voſtre converſation ſoit honneſte entre les Gentils, afin qu'au lieu qu'ils médiſent de vous comme de malfaiteurs ils glorifient Dieu ; S. Pierre*, dit-il, *parle des médiſances des Payens, & ſi vous voulez ſavoir ce que c'eſt, liſez ce qu'Irenée Eveſque de Lyon a écrit touchant les Martyrs Sanctus & Blandine, car vous l'apprendrez là fort exactement. En voicy l'hiſtoire en peu de mots. Les Grecs ayant pris quelques eſclaves des Chrétiens Catécuménes, les violentoient pour tirer*

C. VIII. *d'eux les ſecrets des Chrétiens, & les eſclaves ne ſachant que dire qui pûſt plaire à ceux qui les maltraitoient, ſe ſouvinrent qu'ils avoient oüi dire à leurs maîtres que la Communion divine eſtoit le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, s'imaginant que c'eſtoit* EN EFFET *de la chair & du ſang, ils le dirent aux Inquiſiteurs. Et les Inquiſiteurs prenant cela comme ſi les Chrétiens l'euſſent fait* RE'ELLEMENT *le publiérent parmy les autres Grecs, & contraignoient par des tourmens les Martyrs Sanctus & Blandine de le confeſſer. Mais Blandine leur répondit librement & fort à propos, comment des gens qui par exercice de dévotion s'abſtiennent meſme de manger des chairs dont l'uſage leur eſt permis, ſeroient-ils capables de faire une telle choſe?*

Ce paſſage peut eſtre conſidéré à deux égards, ou comme eſtant de S. Irenée, ou comme eſtant d'Oecuménius. Au premier égard je n'ignore pas qu'il-y-a des Savans qui croyent qu'Oecuménius s'eſt trompé en rapportant cette hiſtoire comme de S. Irenée, & en effet on ne la trouve pas ainſi dans la Lettre des Egliſes de Vienne & de Lyon rapportée par Euſebe. Mais au ſecond égard ſous lequel je le produis maintenant, on en peut fort bien conclurre quel eſtoit le ſentiment d'Oecuménius meſme. Car comment euſt-il traité d'erreur la penſée des eſclaves & des Inquiſiteurs Payens, *Que la divine Communion eſtoit en effet de la Chair & du Sang, & que les Chrétiens faiſoient cela réellement?* Comment euſt-il mis cette erreur entre les *médiſances* des Payens? Comment euſt-il introduit Blandine refutant cette imagination, s'il euſt crû luy-meſme

que la Communion eſt *en effet & réellement* la Chair & le Sang de Jeſus-Chriſt en propre ſubſtance, & ſi c'euſt eſté le véritable ſentiment de ſon Egliſe ? Comment n'euſt-il pas moins tâché d'adoucir ces termes, de les expliquer, & de faire voir ou que Blandine meſme s'eſtoit trompée en niant que l'Euchariſtie fuſt *en effet & réellement* de la chair & du ſang, ou que ce qu'elle en avoit fait n'avoit eſté que pour cacher aux Payens la doctrine de l'Egliſe ſur ce ſujet, ou qu'enfin elle ne l'avoit nié que dans un certain ſens, ſavoir que ce fuſt de la chair & du ſang viſiblement & ſenſiblement ? Comment n'euſt-il pas apprehendé que les Grecs au milieu deſquels il écrivoit cette hiſtoire n'en euſſent eſté ſcandaliſez, ou que les infirmes n'en euſſent pris occaſion de révoquer en doute la verité des dogmes de la tranſſubſtanciation, & de la préſence réelle ? Cependant il ne ſe met en nulle peine d'y chercher ny des adouciſſemens, ny des explications, & de la maniére abſoluë qu'il la propoſe on voit clairement qu'il ne croyoit en aucune ſorte que la ſainte Communion fuſt en effet & réellement de la chair & du ſang, & qu'il ne s'imaginoit pas de rien dire en cela qui choquaſt la créance de ſon Egliſe, ou qui pûſt eſtre pris en un mauvais ſens,

CHAPITRE IX.

Dix-septiéme preuve prise de la dispute qui fut agitée entre les Grecs dans le douziéme siécle sur le sujet de l'Eucharistie, les uns voulant que le Corps de I. C. y fust incorruptible & les autres qu'il y fust corruptible. 18. *Preuve prise d'un passage de Zonare Moyne Grec du douziéme siécle.*

J'Avois rapporté dans ma Réponse à la Perpétuité une dispute qui s'éleva dans l'Eglise Grecque au douziéme siécle, touchant le Corps de Jesus-Christ que nous recevons dans l'Eucharistie, & j'en avois tiré une preuve pour faire voir que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation des Latins. M. Arnaud ne se contente pas de prétendre que ma preuve ne soit pas juste, il veut encore que du mesme principe dont je me sers il s'en tire une conclusion toute contraire. Il s'agira donc dans ce chapitre d'examiner deux passages, l'un de Nicétas Choniate, & l'autre de Zonare qui parlent tous deux de cette controverse, & de savoir si ce différent suppose la transsubstanciation, ou s'il ne la suppose pas.

Nicer. Chon. Annal. lib. 3.

Je commenceray par Nicetas, il propose l'état de la question en ces termes. *La question, dit-il, estoit si le saint Corps de Iesus-Christ que nous recevons est incorruptible, tel qu'il a esté depuis sa Passion, & sa résurrection, ou s'il est corruptible comme il estoit avant sa Passion.* Avant que d'aller plus loin, il faut voir s'il est vray-semblable qu'une telle question se puisse former dans une

Eglise qui croit la transsubstanciation. C'est un point facile à vuider si l'on considére, que ceux qui tiennent ce dogme ne mettent dans l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ ny dans l'état corruptible, tel qu'il estoit avant sa passion, ny dans cét état incorruptible, où il a esté depuis sa résurrection. Ils en ont inventé un troisiéme qui tient le milieu entre les deux autres, & qui convient également aux deux tems, avant, & apres sa resurrection. C'est ce qu'ils appellent l'état sacramental, où ils veulent que ce corps soit caché sous les accidens du pain, invisible & impalpable en luymesme, sans étenduë, sans action, sans mouvement, ayant toutes ses parties dans un point, & existant à la maniére des esprits. En cét état il n'a selon eux ny l'incorruption qu'il a acquise par la résurrection, ny la corruption qu'il avoit revétuë en venant au monde, mais il est corruptible à l'égard des espéces qui l'enveloppent, & il est incorruptible à cause de cette spiritualité que la transsubstanciation luy donne. Comment M. Arnaud entend-il, que sur ce principe de l'état sacramental, on puisse former la question, s'il est incorruptible tel qu'il a esté depuis sa resurrection, ou corruptible comme il estoit avant sa passion? Comment conçoit-il que des personnes, qui ont en veuë ce troisiéme état, & qui en tombent d'accord entr'eux, puissent se debattre sur les deux autres? Car il ne faut pas s'imaginer que l'ignorance des Grecs leur ait caché cette incompatibilité que nous découvrons entre leur question, & la doctrine de la conversion substancielle telle que les Latins l'enseignent. Il n'y a point d'ignorance si grossiére, qui ne laisse voir facilement, qu'un corps hu-

Ch. IX. main comme est celuy de nostre Sauveur, estant sous les accidens du pain de l'Eucharistie, n'y est ny tel qu'il estoit sur la Croix, ny tel que Thomas le toucha quand il fut ressuscité, & qu'il faut supposer nécessairement qu'il n'a ny la corruptibilité sous laquelle il estoit avant sa mort, ny l'incorruptibilité qu'il reçut quand il se releva du sepulcre, mais une autre incorruptibilité qui luy vient de son existence à la maniére d'un esprit. Il n'y-a point d'ignorance si épaisse qui ne permette de savoir que Jesus-Christ célébra son Sacrement avant sa mort, & que nous le célébrons aussi depuis son Ascension au Ciel, & par conséquent que dans l'hypotése de la transsubstanciation il ne faut régler l'état de son Corps dans le mystére, ny par l'un ny par l'autre de ces deux tems, c'est-à-dire ny par le tems qui précéda sa mort, ny par celuy qui a suivy sa resurrection, mais qu'il faut prendre un milieu qui puisse convenir à l'un, & à l'autre, d'où il paroist manifestement que ces gens ne croyoient pas la transsubstanciation, car s'ils l'eussent cruë jamais ce différent ne se fust émû entr'eux. Voilà pour ce qui regarde la question en général. Voyons maintenant de quelle maniére les deux partis soûtenoient leurs opinions,

Les uns, dit Nicétas, *disoient qu'il estoit incorruptible parce que la participation des divins mystéres est une confession, & une commemoration que le Seigneur est mort, & ressuscité pour nous, comme le grand Théologien Cyrille l'enseigne, & qu'ainsi quelque partie qu'on en reçoive, on reçoit tout entier celuy que Thomas a manié, & qu'il est comme mangé apres sa Résurrection, ainsi que S. Jean Chrysostome le dit dans les paroles suivantes. O mer-*

veille celuy qui est à la droite du Pere se trouve dans les mains des pécheurs, Et ailleurs, Jesus-Christ est un fruit qui a fleury en la Loy, qui s'est grossi dans les Prophétes, & qui est mangé apres sa résurrection. Et ensuite, Ce n'est pas un autre Corps que celuy qui a esté plus fort que la mort & qui a cômmencé nostre vie. Car comme un peu de levain fait lever toute la paste selon le dire de l'Apostre, de mesme ce corps que Dieu a rendu immortel estant dans nostre corps le change & le convertit tout entier en luy-mesme, Quelques-uns alléguoient aussi ces paroles d'Eutychius ce grand flambeau de l'Eglise, l'homme reçoit le sacré Corps du Seigneur tout entier & son précieux Sang, quoy qu'il n'en reçoive qu'une partie, car il est divisé indivisiblement en toutes à cause du mélange.

M. Arnaud prétend que ce party supposoit la transsubstanciation, *Parce*, dit-il, *qu'ils disoient apres S. Chrysostome que Jesus-Christ estoit dans le Ciel & dans la terre, & apres Eutychius qu'il estoit distribué tout entier à tous, c'est-à-dire qu'ils enseignoient la présence réelle.* Mais on espére qu'il corrigera son, *c'est-à-dire*, quand il aura consideré que le but de ces premiers disputeurs n'a esté simplement que de montrer sous quel égard Jesus-Christ se communique à nous dans l'Eucharistie, savoir non comme mortel & corruptible tel qu'il estoit avant sa passion, mais comme ressuscité. Ainsi quand ils disent que nous recevons celuy que Thomas a manié, celuy qui est à la droite du Pere, le mesme qui a vaincu la mort, le corps que Dieu a rendu immortel, ils n'entendent nullement marquer sa substance, mais seulement l'état qui a suivy sa résurrection, comme s'ils disoient

Liv. 2. ch. 14. pag. 242.

 que nous recevons non le corps entant que les soldats l'ont outragé, mais entant que Thomas l'a manié, non entant qu'il estoit en terre, mais entant qu'il est à la droite du Pere, non entant qu'il a souffert la mort, mais entant qu'il l'a vaincuë, & que Dieu l'a rendu immortel, c'est-à-dire en un mot que nous le recevons comme ressuscité, parce qu'en cette qualité il est le principe de nostre vie. Il est clair que c'est là leur but d'où l'on ne sauroit rien conclurre pour ce qui regarde la substance, car quand nous recevrons le Corps de Jesus-Christ non en sa substance, mais en son mystére, nous ne laisserons pourtant pas de le recevoir sous l'égard de ressuscité. Nous ne laisserons pas aussi de le recevoir tout entier, & le passage d'Eutychius ne décidera pas nostre différent.

Il faut pour cela faire d'autres considérations. Et 1. Il faut se souvenir que ceux qui veulent soûtenir sur l'hypotése de la transsubstanciation que le Corps de Jesus-Christ est dans l'Eucharistie incorruptible ne luy doivent pas attribuer l'incorruption qui luy vient de l'état de sa gloire, car outre qu'il ne la pouvoit pas avoir, comme j'ay dit, dans la premiére Cene, puisque Jesus-Christ n'estoit pas encore glorifié, il est d'ailleurs constant que mesme aujourduy il n'y est pas dans cét état de gloire & de Majesté qu'il a dans le Ciel. Ils luy doivent donc attribuer cette autre incorruption qui luy vient de son état Sacramental. C'est où les conduit nécessairement & naturellement la doctrine de la présence substancielle. Il-y est incorruptible, parce qu'il y est indivisible & impalpable à la façon des esprits.

Cependant les Grecs ne disent pas un mot qui

aille à cette incorruption Sacramentale, ils ne parlent absolument que de l'incorruption qui suit sa résurrection & sa glorification, ce qui est une marque évidente qu'ils n'agissoient pas sur le pied de la transsubstanciation. 2. Si ces Grecs vouloient mettre en avant la résurrection de Jesus-Christ, ils n'avoient que faire de dire que les mystéres en sont une commémoration de mesme que de sa mort, car ils pouvoient dire plus fortement, & plus clairement que puisque c'est la propre substance du Corps ressuscité elle ne peut plus estre ny passible, ny corruptible, comme elle estoit avant sa résurrection. D'où vient donc qu'ils ne disent rien de ce que le bon sens leur dictoit, supposé qu'ils crûssent la conversion des substances.

M. Arnaud dit pourtant que leur raison estoit bonne, *& qu'elle détruisoit l'unique fondement de ces hérétiques, qui estoit que l'Eucharistie ne représentoit Jesus-Christ qu'en estat de mort, d'où ils concluoient qu'il n'y estoit qu'en estat de mort, en prenant pour principe qu'il y estoit tel, qu'il est représenté.* Mais M. Arnaud n'y pense pas, car outre qu'il n'est pas vray que les averſaires de ces Grecs dont nous parlons prissent pour principe que le corps y fust, tel qu'il y est representé, en supposant qu'il y fust réellement, outre cela, dis-je, ce seroit imputer à ces Grecs-cy non un raisonnement, mais un renversement de la raison, & du Sens commun. Si on en croit M. Arnaud leurs averſaires auroient raisonné de cette sorte. Jesus-Christ est dans l'Eucharistie, tel qu'il y est representé, Or il y est representé en état de mort, donc il y est effectivement mort. Supposons qu'ils crussent la transsubstanciation n'eussent-ils pas esté

Liv. 3. ch. 14. Pag. 241.

Ch. IX. bien imprudens de laiſſer paſſer cette premiere propoſition qui eſt tout-à fait contraire à la tranſſubſtanciation dans le ſens qu'on veut qu'ils la tinſſent, pour s'attacher à la ſeconde qui eſt d'une évidence inconteſtable. Car perſonne n'a jamais nié que Jeſus-Chriſt ne fuſt repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort, puiſque ce Sacrement eſt une commémoration de ſa mort. Mais ceux qui croyent la tranſſubſtanciation du pain au corps de Jeſus-Chiſt vivant & glorifié ne peuvent convenir qu'il y ſoit réellement tel qu'il y eſt repreſenté, parce qu'il faudroit qu'il y fuſt effectivement mort, y eſtant repreſenté comme mort, qui eſt préciſément ce que les averſaires de ces Grecs vouloient conclurre. Il y euſt eu donc de la folie de paſſer la premiére propoſition de l'argument des averſaires ſur laquelle ils pouvoient ſe défendre, & de s'attacher à la ſeconde contre laquelle il n'y avoit rien à dire. Car comme je viens de dire on ne peut nier que Jeſus-Chriſt ne ſoit repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort. Mais n'euſſent-ils pas encore eſté fort impertinens de s'attacher à cette ſeconde propoſition de la maniére qu'ils font, en ſoûtenant que Jeſus-Chriſt eſt repreſenté dans l'Euchariſtie en état de mort, & de réſurrection tout enſemble? C'eſtoit laiſſer à conclurre qu'il y eſt donc en meſme tems, & actuellement mort, & actuellement reſſuſcité par ce principe reconnu des deux partis, *Qu'il y eſt réellement, tel qu'il y eſt repreſenté. Les Catholiques*, dit M. Arnaud, *renverſoient le fondement des hérétiques par le paſſage de S. Cyrille où ce Saint dit que l'Euchariſtie eſt la confeſſion de Jeſus-Chriſt mort & reſſuſcité pour nous. D'où ils concluoient fort bien*

qu'il y estoit donc dans un état de ressuscité, & par Ch. IX.
conséquent dans un état incorruptible. Si cette conclusion est bonne comme M. Arnaud le dit, celle-cy ne l'est pas moins, donc il y est dans un état de mort, & par conséquent dans un état de corruption, car Cyrille dit également que c'est la confession de Jesus-Christ mort, & de Jesus-Christ ressuscité; d'où il s'ensuit que selon ces gens Jesus meurt, & ressuscite effectivement dans l'Eucharistie. Voicy de quelle maniére ils raisonnoient selon M. Arnaud, Jesus-Christ est dans l'Eucharistie tel qu'il-y est representé or il y est representé non seulement en état de mort, mais aussi en état de résurrection. Il-y est donc réellement non seulement mort, mais aussi ressuscité, & par conséquent corruptible & incorruptible tout ensemble. Ce seroit comme on voit la derniére de toutes les folies, & leur maniére d'argumenter seroit bien la plus pitoyable qu'on vit jamais, car ils raisonneroient aussi bien pour leurs aversaires que pour eux-mesmes. C'est pourtant ce raisonnement que M. Arnaud trouve si bon, & c'est jusqu'où il conduit les personnes qu'il se veut rendre favorables, c'est-à-dire, jusqu'à en faire des extravagans.

Il ajoûte néanmoins, *qu'il est assez aisé de conclurre que selon ces Catholiques, Jesus-Christ y estoit réellement présent, mais qu'on ne devine pas bien par quel moyen M. Claude a conclu qu'il n'y estoit pas.* Il ne faut pas estre grand devin pour le reconnoistre. Car si ces gens n'ont pas dit ce que le Sens commun leur dictoit d'abord, supposé qu'ils crussent la transsubstanciation, & qu'au contraire ils ayent dit ce que le mesme Sens commun les empéchoit de dire, il s'ensuit qu'ils n'ont pas eu cette hypo- Ibid.

CH. IX. téfe dans l'efprit. Or c'eft ce que porte ma preuve, elle fait voir que ce qu'ils ont dit feroit une extravagance, & elle montre ce qu'ils devoient dire, & qu'ils n'ont pas dit. Car il faloit dire que Jefus-Chrift depuis fa réfurrection ne peut plus eftre dans un état de mort ou de paffibilité, & par conféquent qu'eftant réellement dans l'Euchariftie il n'y pouvoit pas eftre corruptible, & c'eft ce qu'ils n'ont pas dit.

Comment eft-ce, dit M. Arnaud, *que M. Claude peut favoir ce qu'ils ont dit, ou ce qu'ils n'ont pas dit? Eft-ce qu'il prétend que tous les raifonnemens de ces perfonnes font renfermez dans le recit abregé que cét Hiftorien a fait en paffant, de cette conteftation?* Mais on ne prétend pas cela, on prétend feulement que fi les Grecs dont Nicétas rapporte la difpute euffent crû la tranffubftanciation, il les euft fait raifonner autrement qu'ils ne font, il leur euft fait dire ce que le bon fens dicte d'abord néceffairement à des perfonnes qui tiennent cette doctrine, & non des impertinences, qui ne peuvent entrer dans l'efprit d'un homme préoccupé de la tranffubftanciation.

Ibid. *Mais*, ajoûte-t-il, *ces Grecs dont il s'agit ont dit expreffément ce que M. Claude leur reproche de n'avoir pas dit. Car n'eft-ce pas ce qu'ils ont exprimé clairement dans ces paroles, que quelque partie qu'on reçoive de l'Euchariftie, on reçoit tout entier Jefus-Chrift mefme que Thomas a touché, parce qu'on le mange aprés la Réfurrection, ce qu'ils confirmoient par divers paffages des Péres & entr'autres par celuy de S. Chryfoftome, ô merveille! celuy qui eft affis à la droite du Pere fe trouve entre les mains des pécheurs.* Je répond que M. Arnaud ne comprend la

force

force d'une objection que quand il luy plaist. On ne nie pas que ces Grecs n'ayent dit que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie entant que ressuscité, & que nous l'y recevons tout entier. C'est l'état de leur question, & ils le prouvent par des passages des Peres. Mais on dit que s'ils eussent raisonné sur l'hypothése de la conversion substancielle, ils eussent dit que Jesus-Christ depuis sa résurrection ne peut plus estre ny mortel, ny passible en luy-même, qu'il existe sur l'Autel à la maniére d'un esprit, & par conséquent incorruptible, que la conversion substancielle ne se peut faire au Corps de Jesus-Christ mort, & inanimé, puisque c'est un état qui a cessé depuis tant de siécles, & que ce seroit un blasphéme & un outrage horrible contre la Majesté du Fils de Dieu que de le faire remourir tous les jours réellement & personnellement. C'est ce que j'ay dit en termes clairs, mais M. Arnaud n'a pas voulu m'entendre. Je le luy redis donc encore, le Sens-commun conduisoit là les Grecs, s'ils eussent eu la mesme créance que les Latins. Cependant vous ne trouvez point cela dans ce que Nicétas leur fait dire. Vous y voiez bien que quelque partie qu'on y reçoive, on reçoit tout entier celuy que Thomas a manié, c'est-à-dire Jesus-Christ, le *mesme* que M. Arnaud y a ajoûté est de son invention. Vous y voyez qu'on le mange aprés sa résurrection & au lieu du *Parce* de M. Arnaud il y a dans le Grec une particule diminutive ὡς ἐσθίεται, *il est comme mangé*, mais vous n'y voyez pas que Jesus-Christ ne peut plus estre passible, ny qu'il soit dans l'Eucharistie à la maniére d'un esprit, ny qu'on outrageroit le Fils de Dieu de le faire encore mourir & souffrir personnellement. Et c'estoit ce-

Ch. IX. pendant ce qu'ils devoient dire dans le bon sens supposé qu'ils crussent la présence réelle, & qu'ils voulussent combattre leurs averſaires.

Nicétas continuant à rapporter de la part de ces Grecs le passage d'Euthychius, ajoûte ces paroles, *C'est comme un seau qui imprime ses images & ses formes aux matiéres qui les reçoivent, & qui demeure pourtant un, aprés cette communication, sans estre ny diminué ny changé en ces choses qui participent à l'impression, encore qu'elles soient plusieurs en nombre. Et de mesme une seule voix poussée par une personne, & répanduë dans l'air, demeure toute entiére en celuy qui la prononce, & elle est néanmoins portée toute entiére dans l'air, aux oreilles de tous ceux qui l'entendent, sans qu'aucun des auditeurs en reçoive ny plus ny moins, mais elle demeure indivisible & toute entiére en tous, quand ils seroient plusieurs milliers en nombre, encore qu'elle soit un corps, car la voix n'est autre chose qu'un air frappé. Que personne ne doute donc qu'aprés le S. Sacrifice & la Ste Résurrection le corps incorruptible, & immortel du Seigneur, & son Sang Saint, & vivifiant appliqué aux Antitypes par la consécration, n'imprime autant sa propre vertu que les choses que je viens de proposer en exemple, & qu'il ne se trouve tout en toutes les parties.* Je ne say quel jugement M. Arnaud a fait de ces paroles, mais il me semble qu'il ne les devoit pas supprimer comme il a fait. Il rapporte ce qui précéde, il rapporte ce qui suit, & retranche tout ce milieu. Peut-estre n'a-t-il pas trouvé bonne cette comparaison du cachet qui imprime ses images sur plusieurs matiéres, ny celle de la voix qui se multiplie dans l'air sans perdre son unité, car en effet il n'arrive aucun changement de substance ny dans les matiéres qui

reçoivent l'impression, ny dans l'air qui reçoit la voix, & ces diverses matiéres à qui le cachet communique son image, ou ces diverses parties de l'air dans lesquelles la voix se répand sont bien une mesme chose entr'elles, & avec le cachet, ou le premier air, à l'égard des caractéres, ou de l'articulation, mais nullement à l'égard de la substance, d'où l'on peut conclurre la mesme chose touchant les parties du Sacrement, c'est-à-dire que le pain recevant l'impression de la vertu du corps de Jesus-Christ ne laisse pas de garder sa substance, comme le corps de J. C. la sienne, la vertu demeurant la mesme dans toutes les parties du pain. Peut-estre n'a-t-il pas approuvé qu'en proposant la comparaison du cachet, Eutychius ait remarqué *qu'il n'est pas changé* aux choses à qui il communique ses caractéres, d'où il s'ensuit qu'elles ne sont pas aussi changées en luy substanciellement. Peut-estre n'a t-il pas goûté cette expression, que le corps & le sang de J. C. sont *appliquez aux Antytipes*, & qu'ils n'y impriment pas moins *leurs propres vertus οἰκείας δυνάμεις* que le cachet dans les matiéres, & la voix qu'un homme pousse dans l'air. En effet je suis fort trompé si cela ne donne l'idée d'un corps de J. C. en vertu, & en efficace pour lequel M. Arnaud a tant d'aversion. Je suis fort trompé si ces expressions ne sont incompatibles avec le dogme de la transsubstanciation, ou de la présence réelle. Car que veulent dire ce corps & ce sang appliquez aux Antitypes par la consécration & qui comme un cachet leur impriment leurs propres vertus, si l'on suppose que ces Antitypes sont réellement convertis en ce corps & ce sang, & deviennent la mesme substance en nombre ? Mais quoy qu'il en soit M.

Ch. IX. Arnaud ne devoit par retrancher tout ce discours du milieu de son passage, ou s'il avoit ce dessein il ne devoit pas au-moins me faire un reproche inju- ste de ce que dans ma Réponse à la Perpétuité je n'avois pas rapporté tout du long les passages de Nicétas, & de Zonare. Il ne me sera pas aussi difficile qu'à luy de me justifier, car on verra à la fin de ce chapitre qu'il m'eust esté tres-avantageux de les représenter dans toute leur étenduë, & que si je ne l'ay pas fait, c'est parce que je n'ay pas voulu ennuyer les Lecteurs par des passages qui sont fort longs, & dont on peut rapporter le sommaire en peu de mots, outre que je les ay fait mettre tous entiers à la marge dans ma derniére Edition. Il faut donc attribuer ce reproche que M. Arnaud me fait à son humeur, & non à sa méditation, car s'il se fust donné le tems d'y penser il nous eust épargné la lecture d'une chose si frivole. Mais quand il a luy-mesme supprimé une partie du passage d'Eutychius, il faut dire que c'est un effet de sa méditation, & non de son humeur, car il semble que naturellement il n'aime pas trop d'abréger.

Pag. 234.

Enfin Nicétas, apres avoir fait parler les Grecs du premier party, produit aussi les autres, & il ajoûte les paroles suivantes; *Ceux-cy alléguant ces choses & produisant plusieurs autres témoignages de l'Eglise, les autres disoient au contraire que le mystére n'est pas la confession de la Résurrection, mais que c'est seulement un Sacrifice, & que par conséquent il est corruptible sans intelligence, & sans ame, & que celuy qui s'approche de la Communion ne prend pas Jesus-Christ entier, mais une partie comme participant à une partie. Car s'il estoit, disoient-ils, incorruptible il auroit un esprit, il seroit animé, il ne pou-*

roit eſtre ny touché, ny vû, ny coupé, ny briſé des CH. IX.
dents, & en le coupant il n'auroit ny déplaiſir ny douleur.

Pour ſavoir ſi ces gens-là ont crû la tranſſubſtanciation, ou la préſence réelle, il ne faut que demander s'ils ont eu le Sens-commun, car à moins que d'en eſtre privez ils ne peuvent pas avoir crû que la ſubſtance du pain ſe convertit au Corps meſme du Seigneur inanimé, mort, qui eſt vû, touché, coupé, & briſé des dents, & qui tout inanimé qu'il eſt a pourtant du déplaiſir & de la douleur de ſe voir ainſi briſé. Si M. Arnaud peut perſuader cela au monde il peut entreprendre de luy perſuader toutes choſes. Il y auroit dans ce ſentiment de l'impieté, de la folie, & de la contradiction manifeſte, car n'eſt-ce pas une impieté que de ſoûmettre encore Jeſus-Chriſt aux déplaiſirs, & aux douleurs, n'y a-t-il pas de la folie à s'imaginer qu'on le voit & qu'on le touche, qu'on le briſe avec les dents & qu'on tranche ſa chair par piéces pour en donner à chacun ſon morceau, & n'y-a-t-il pas de la contradiction à croire qu'il eſt ſans eſprit & ſans ame, ἄνουν καὶ ἄψυχον, & que néanmoins il eſt moleſté & qu'il ſent de la douleur δυσχεραῖνον καὶ ὀδυνώμενον.

Mais dira-t-on quel eſt donc leur ſens, car M. Arnaud nous aſſure, que tout cela ſeroit ridicule ſi on l'entendoit d'un pain qui ne ſeroit que la figure de Jeſus-Chriſt ou qui ne contiendroit que ſa vertu. Je répons qu'il n'eſt pas difficile de leur donner un ſens raiſonnable quand on ſuppoſera qu'ils ne croyent qu'un changement de myſtére, & de vertu, car ils voudront dire que nous recevons Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie comme mort & ſacrifié pour nous, que pour nous le repréſenter de la ſorte,

Ch. IX. les symboles sont pris du nombre de ces choses qui n'ont ny esprit ny intelligence, de ces choses qu'on voit, qu'on touche, & qu'on brise des dents, ce qui a du rapport avec ce premier état de J. C. visible dans le commerce des hommes & sujet aux déplaisirs & aux douleurs, au lieu que s'il y étoit représenté dans son état incorruptible, où il n'est plus visible à nos yeux, ny exposé aux mauvais traitemens de ses ennemis, le Seigneur auroit sans doute employé d'autres symboles, où ces douleurs n'eussent pas esté si précisément marquées. Et quant à ce qu'ils disent que nous ne recevons pas J. C. tout entier mais par parties, cela ne suppose autre chose si ce n'est qu'ils croyent que tout le corps du pain recevant l'impression de la vertu de J. C. étoit fait son corps entier, & que chaque particule n'en étoit en effet qu'une partie. Ils pourroient aussi avoir eu égard au corps moral de J. C. qui est l'Eglise, laquelle est représentée par un pain, dont chacun prend une partie, pour signifier que chaque fidéle n'est pas tout le corps, & qu'il n'en est qu'une partie dans la communion des autres, selon la pensée de S. Paul, *Nous tous qui participons à un mesme pain sommes un seul pain & un seul corps.*

1. Cor. 10.

Voilà le passage de Nicétas examiné, & afin qu'on ne pense pas que le sens que je luy donne ne soit fondé que sur mes conjectures, on verra dans la suite que Zonare parle à peu prés dans le mesme sens, ces deux Auteurs se donnant du jour l'un à l'autre. Au reste ce sont là les raisons qui m'ont obligé à ne suivre pas entiérement M. Aubertin sur ce point, quand il a crû que cét Historien, je veux dire Nicétas, n'avoit pas rapporté fidelement la question, & qu'en effet la dispute avoit esté sur

la tranſſubſtanciation, & la préſence réelle. C'eſt une de ſes conjèctures, & l'on ſait que les conjectures des Auteurs quelques éclairez qu'ils ſoient d'ailleurs n'impoſent aucune néceſſité de les ſuivre. Chacun eſt en liberté pour ces ſortes de choſes, & M. Arnaud qui ne fait pas de ſcrupule de s'éloigner quelquefois des opinions de ſes Docteurs ſur des ſujets plus importans n'avoit que faire de dire *que me voilà commis avec M. Aubertin, c'eſt-à-dire, le diſciple avec le Maiſtre.* Je fay profeſſion en éfet d'eſtre diſciple de ceux qui m'ont précédé, je n'aſpiray jamais à eſtre chef, on ne m'a point encore accuſé d'aimer les ſingularitez, ou de vouloir régner ſur les autres, mais quand, ſur un fait d'hiſtoire, les Maiſtres propoſent une conjecture ſous le tître de *videtur*, comme a fait M. Aubertin, les diſciples ont droit d'en juger, & de s'en éloigner, ſi elle ne leur paroiſt pas bien établie. C'eſt ce que j'ay fait dans cette rencontre, & il ne faut pas prétendre de me réfuter en m'oppoſant M. Aubertin, moins en m'alléguant quelques prétenduës nottes marginales de Volphius, qui ne paroiſſent point dans ſon Nicétas de l'édition de Baſle 1557. & dont on n'a pas beaucoup d'aſſurance, il faut examiner la choſe en elle-meſme.

Pag. 137.

Je viens maintenant à l'autre paſſage que nous avons dit eſtre de Zonare, & qu'Allatius attribuë à Glycas, *Nous n'ignorons pas*, dit-il, *mon cher frere, que quelques-uns, ſe laiſſant trop aller à leur propre raiſonnement, forment des doutes ſur la nature des myſtéres immaculez, ſoûtenant quelquefois que l'Euchariſtie eſt incorruptible puiſqu'elle communique la vie immortelle, & quelquefois affirmant qu'elle eſt corruptible, puiſqu'on la briſe avec les dents, &*

Tom. 6. Cyrill. Alex. in notis vulcan. ad lib. adverſ. antrop. Allat. adverſ. Chreiſt.

Ch. IX. *qu'on la mange. Ils disent aussi plusieurs choses tirées de leur propre sens, se joüant inconsidérément, comme il me semble, en des choses tres-sérieuses, & se hazardant de rire sur des sujets tres-importans. Quant-à-vous, mon cher frere, ne suivez pas leur exemple, ne vous empressez pas à examiner les mystéres, de peur que quand vous aurez recherché curieusement si la Ste Communion de J.C. est au dessus de la corruption, ou si elle ne dure que quelque temps, en vous confiant trop à vous-mesmes, vous n'alliez au delà des bornes. Car ces sortes de choses sont plus dignes du silence que de la curiosité. Au reste que vostre raison ne doute pas si fort, & qu'elle ne s'attache pas à l'une de ses opinions en rejettant l'autre comme impie. Car en les examinant vous trouverez qu'on peut soûtenir l'une & l'autre dans un sens Catholique. Le pain de la Prothése est cette mesme chair de J. C. qui fut égorgée au tems de la Passion & mise dans le Sepulcre. Ce qui paroist manifestement par ce que le Seigneur dit à ses Apostres lorsqu'il institua les mystéres du Nouveau Testament; car en les leur donnant il leur dit, Prenez mangez cecy est mon Corps qui est rompu pour vous en rémission des péchez. Considérez que si la chair du Seigneur n'eust pas esté corruptible elle n'eust pas esté sujette à la corruption de la mort. Car ce qui est incorruptible est au dessus de toute corruption. En la mesme maniére donc le pain de la Prothése est sujet à corruption, comme estant la vraye chair de Jesus-Christ, il est coupé par les dents & brisé, car s'il estoit incorruptible il ne pourroit estre ny coupé, ny mangé. Au reste ne soyez pas fâché de cette parole, & qu'elle ne vous paroisse ny dure, ny insupportable, car encore qu'on vous parle de corruption en cette Communion Divine, & terri-*

ble, néanmoins elle est enfin suivie d'incorruption. Car la Chair du Seigneur aprés qu'elle eut succombé à la mort, & qu'elle eut esté mise dans le Sepulchre ne fut point corrompuë, selon ce que le Prophéte dit, Tu ne permettras point que ton Saint sente corruption, estant conservée par la Divinité, elle est demeurée incorruptible. De mesme le pain de la Prothése aprés qu'il a esté brisé par les dents, & qu'il est descendu dans l'estomach comme dans un sepulchre revient à l'état d'incorruption; comme dit Jean Damascene, estant uny à la substance de l'ame. Et c'est pourquoy ceux qui sortent de cette vie, s'ils ont participé aux saints Mystéres de J. C. avec une conscience pure, sont enlevez par les Anges à cause de ce qu'ils ont reçû comme dit S. Chrysostome.

Ch. IX.

Monsieur Arnaud qui propose toûjours ses argumens comme des arrests dit, *qu'il n'y a qu'à lire ces paroles, que le pain que l'on offre sur l'Autel est cette Chair mesme de Jesus-Christ qui a esté sacrifiée & ensevelie, afin de se moquer des vains raisonnemens de M. Claude, & qu'un homme qui a seulement la hardiesse de raisonner contre une telle évidence ne mérite pas d'estre écouté.* Et moy laissant à part la vanité de son discours qui découvre l'intérest qu'il a que je ne sois pas écouté, je demande l'audience publique pour faire voir la nullité de sa preuve. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Auteurs Ecclésiastiques que de dire d'un sujet à qui l'Ecriture donne le Nom de Jesus-Christ, que c'est Jesus-Christ mesme. Saint Chrysostome parlant d'un pauvre dit, *que c'est Jesus-Christ mesme qui a esté livré pour nous & qui a esté mis à mort.* Ailleurs parlant de l'Eglise, il dit que *c'est le Corps mesme de Iesus-Christ.* Saint

Ibid. pa. 243.

Chrysost. hom. 15. in Rom. lib. 4. de Sacerdot.

CH. IX. Auguſtin s'exprime de la ſorte en beaucoup d'endroits, & s'il faloit s'étendre là-deſſus, il ne ſeroit pas difficile de montrer ce, *meſme*, ou ce, *luymeſme*, appliqué ſoit aux pauvres, ſoit à l'Égliſe, ſoit à chaque fidéle en particulier dans Sédulius, dans Céſarius, dans Fulgence, dans Ephrem, dans Valérien, dans Alcuin entre les Anciens, & dans Cabaſilas, & dans Jérémie entre les Modernes. D'ailleurs comment Monſieur Arnaud, qui me fait un crime de ce que dans un fait hiſtorique je me ſuis éloigné de la conjecture de M. Aubertin, oſe-t-il ſoûtenir que l'évidence de ces paroles de Zonare, *Le pain eſt la Chair meſme de Ieſus-Chriſt qui a eſté ſacrifiée*, ne laiſſe plus aucun lieu à mes raiſonnemens luy qui n'ignore pas que les plus célébres Docteurs de l'Egliſe Romaine enſeignent que cette propoſition, le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, ne peut eſtre admiſe que dans un ſens figuré? *Toute propoſition*, dit Occam, *en laquelle le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dit du pain, eſt impoſſible. Cette propoſition*, dit Bellarmin, *que le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, ſi elle n'eſt priſe figurément & en ce ſens, que le pain ſignifie le Corps de Jeſus-Chriſt, eſt entiérement abſurde & impoſſible, car il ne ſe peut faire que le pain ſoit le Corps de Jeſus-Chriſt.* Suarez & Vaſquez diſent la meſme choſe, & ſi ces trois derniers n'eſtoient Jéſuites je pourrois bien dire à mon tour, Voilà le diſciple commis avec les Maiſtres. En troiſiéme lieu je dis que dans le diſcours de Zonare le terme de, *meſme*, ſe rapporte non tant à celuy de *Chair*, qu'à celuy d'*égorgée*, ou de *ſacrifiée*, comme M. Arnaud l'a traduit, & d'*enſevelie*, pour déſigner non que le pain eſt cette

August. in Pſalm. 87. & Serm. 49. & 53. de verb. Dom.

Occham quod. 4. quæſt. 35. Bell. lib. 1. d'Euch. cap. 1.

Chair en proprieté de ſubſtance, mais qu'il eſt cette Chair morte, & miſe dans le Sépulcre ; ce qui fait voir combien la preuve de M. Arnaud eſt frivole, car ce ne peut eſtre ny cette meſme mort, ny cette meſme ſépulture, c'en eſt néceſſairement une autre. Enfin il ne faut que prendre tant ſoit peu garde au diſcours de Zonare pour reconnoiſtre qu'il diſtingue le pain d'avec le Corps de Jeſus-Chriſt, car il compare l'un avec l'autre, diſant que comme la chair de Jeſus-Chriſt ſouffrit la mort, & fut enſévelie, de meſme le pain eſt ſujet à corruption, eſtant briſé par les dents, mangé, & mis dans l'eſtomach comme dans un ſépulcre ; & que comme la chair de Jeſus-Chriſt vainquit la corruption, de même le pain devient incorruptible, & paſſe en la ſubſtance de l'ame ; ce qui montre que ſon ſens eſt que le pain eſt la Chair meſme de Jeſus-Chriſt, non en ſubſtance mais en myſtére ; & que par conſéquent cette prétenduë évidence de M. Arnaud n'eſt qu'une de ſes chiméres.

En effet ſuppoſez que Zonare ait crû la tranſſubſtanciation, & que ce qu'il appelle pain ſoit la propre ſubſtance du Corps de J.C. eſt-il concevable que ſon extravagance ſoit allée juſqu'à ce point que de croire que cette chair eſt au commencement corruptible, & qu'enſuite elle devient incorruptible ; qu'elle eſt coupée & briſée par les dents, & qu'enfin elle eſt réduite en la ſubſtance de l'ame. M. Arnaud dit qu'il eſt probable que Zonare *abuſe du mot de corruption, & qu'il étend ce terme à tous les changemens qui arrivent au Corps de Jeſus-Chriſt, non en luy-meſme, mais à l'égard du voile qui le couvre.* Mais cette échapatoire eſt vaine, car Zonare dit que *le pain eſt ſujet à*

Ibid. pa. 144.

Ch.IX. *corruption, comme estant la vraye Chair de Jesus-Christ.* Or ce n'est pas à l'égard de ses accidens, ou du voile, qu'il est la vraye chair de Jesus-Christ dans l'hypothése de la transsubstanciation. Il l'est par le changement de sa substance. Je laisse à part que c'est une pensée assez singuliére, & qui donne une idée fort nouvelle que celle de briser & de couper avec les dents des accidens, c'est-à-dire, des figures, des étenduës, & des couleurs dénuées de leur substance.

Ce passage de Zonare que je viens d'examiner me donne lieu d'en produire un autre de ce mesme Auteur, qui est un Religieux Grec tres-célébre parmy les siens qui vivoit au douziéme siécle, & ce sera ma dix-huitiéme preuve. Le passage est tiré de ses Commentaires sur les Canons des Apôtres & des Conciles. Voicy ce qu'il écrit sur le Canon 32. du Concile sixiéme *in Trullo*; *Les divins Mystéres, je veux dire le pain & le Calice, nous representent le Corps & le Sang du Seigneur; car en donnant le pain à ses Disciples il leur dit, Prenez mangez, Cecy est mon Corps, & en leur presentant le Calice, il dit, Beuvez-en tous, Cecy est mon Sang. Puis donc que le Seigneur dans sa Passion divine aprés avoir versé son Sang fit sortir de son costé percé d'une lance non seulement du Sang, mais aussi de l'eau, l'Eglise a crû qu'il estoit entiérement nécessaire de méler de l'eau avec du vin dans les saints Mystéres.*

Il y-a deux réfléxions importantes à faire sur ce passage, l'une est qu'il dit que le pain & le Calice nous *représentent* le Corps & le Sang de Jesus-Christ, ce qui ne peut s'accorder avec la doctrine de l'Eglise Romaine que sous le bénéfice de plu-

ſieurs interprétations inconnuës aux Grecs, comme que par le pain il faut entendre les accidens ou les apparences du pain; & que par le mot de *repréſenter* il faut entendre une repréſentation incluſive de la choſe meſme. L'autre réflexion eſt que fondant comme il fait cette repréſentation ſur les paroles de Jeſus-Chriſt, *Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang*, il eſt clair qu'il les a priſes luy-meſme en un ſens de repréſentation, & qu'il a crû que c'eſtoit autant que ſi Jeſus-Chriſt euſt dit, *Ce pain repréſente mon Corps, Ce Calice repréſente mon Sang*; car à moins que cela il ne pouvoit pas fonder comme il a fait ſa propoſition, que le pain & le Calice repréſente le Corps & le Sang du Seigneur, ſur cette raiſon, que le Seigneur a dit, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.

Comme ce paſſage me ſemble déciſif en noſtre faveur, il eſt bon de voir ce qu'on pourroit mettre en avant pour en éluder la force. Zonare ſe ſert du terme παριστῶσιν, & l'on peut dire qu'il faut traduire, non *repréſentent*, mais *préſentent, donnent, communiquent*; & que le ſens de cét Auteur eſt non que le pain & le vin nous repréſentent le Corps & le ſang de Jeſus-Chriſt comme des ſignes & des tableaux répreſentent leur original, mais qu'ils nous les préſentent & nous les donnent en effet, parce qu'ils en contiennent la ſubſtance, & que c'eſt pour confirmer cette propoſition qu'il allégue les paroles du Seigneur, *Cecy eſt Corps, Cecy eſt mon Sang*. Mais cette échapatoire ne ſauroit avoir lieu pour peu que l'on conſidére le ſens de Zonare & la ſuite de ſon diſcours. Il s'agiſſoit de faire voir contre les Arméniens, qu'il faut meſler de l'eau avec le vin du Calice. Pour le prouver, il établit qu'il

 faut repréſenter dans le Myſtére l'eau & le ſang qui coulérent du coſté percé de Jeſus-Chriſt lors qu'il eſtoit ſur la Croix ; & pour établir cette propoſition, il a recours à cette maxime générale, Que les Myſtéres, c'eſt-à-dire le pain & le Calice repréſentent le Corps & le Sang du Seigneur. Cette ſuite fait donc voir manifeſtement qu'il ne faut pas traduire le verbe παριςῶσι par *préſentent* ou *donnent* ; car que voudroit-il dire, Le pain & le Calice nous donnent le Corps & le Sang du Seigneur, parce que Jeſus-Chriſt a dit, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang. Il faut donc mettre de l'eau dans le Calice puiſqu'il ſortit du ſang & de l'eau du coſté de Jeſus-Chriſt. Les Arméniens auroient dit au contraire qu'il n'y en faloit pas mettre, parce que le Seigneur n'avoit fait mention que de ſon Sang ; que c'eſt une choſe fort incertaine ſi les Myſtéres nous donnent cette eau qui coula du coſté du Seigneur ; & que quand ils nous la donneroient il ne s'enſuit pas que nous devions mettre de l'eau avec le vin dans le Calice, le vin ſeul ſuffiſant pour eſtre tranſſubſtancié au Sang & à l'eau qui accompagne le Sang. Il faut donc néceſſairement ſi l'on veut conſerver le bon ſens à Zonare prendre le terme παριςῶσι au ſens de repréſentation, & alors ſon diſcours poroiſtra fort raiſonnable ; Les Myſtéres repréſentent le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, comme ils eſtoient ſur la Croix. Or en cét état il ſortit du coſté percé de Jeſus-Chriſt du ſang & de l'eau, il faut donc exprimer dans le myſtére cette circonſtance, & pour l'exprimer il faut meſler l'eau avec le vin dans le ſacré Calice, afin que comme le vin repréſente le ſang, l'eau de meſme repréſente cette divine

eau qui coula avec le Sang du costé du Seigneur. Et cela estant ainsi éclaircy il est évident que Zonare a entendu les paroles de Jesus-Christ, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang en un sens de représentation mystique.

CHAPITRE X.

Dix-neuviéme preuve, qu'on ne trouve point que les Grecs enseignent les doctrines qui suivent nécessairement celle de la transsubstanciation. 20. Témoignage de quelques Grecs modernes qui ont fait des Traitez touchant leur Religion. 21. Tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs lors qu'ils embrassent la Religion Latine.

J'Avois dit dans ma réponse à la Perpétuité que nous ne voyons pas que les Grecs enseignent aucune de ces doctrines qui suivent nécessairement la créance de la conversion des substances, d'où j'avois conclu qu'il n'y avoit nulle apparence qu'ils fussent sur ce point d'un mesme sentiment avec les Latins. Cette conséquence a choqué M. Arnaud ; & comme il ne met pas de différence entre luy & la raison mesme, il n'a pas fait de difficulté de nous assûrer *que la raison la rejette comme une extravagance & une folie.* Mais puisque nous avons déja reconnu bien des fois qu'en matiére de raison, de folie, & d'extravagance, il n'est pas seur de s'en fier nécessairement à M. Arnaud, je pense que nous pouvons bien mettre à part l'autorité de ses Oracles, & examiner la chose en elle-mesme.

Liv. 10. ch. 8. pag. 59.

Cha. X. Premiérement les Grecs n'enseignent point l'existence des accidens du pain & du vin de l'Eucharistie sans aucun sujet, ou substance qui les soûtienne. Or c'est une suite si nécessaire de la transsubstanciation que ceux qui croyent cette derniére ne peuvent s'empescher d'enseigner l'autre, & de la reconnoistre, supposé qu'ils ayent le sens commun. En effet ce seroit imputer aux Grecs la derniére de toutes les folies que de dire qu'ils s'imaginent que la propre substance du Corps de Jesus-Christ, celle-là mesme absolument qui est sortie du sein de la Vierge, & qui est maintenant dans le Ciel, existe réellement sur l'Autel toute telle que le pain de l'Eucharistie nous paroist, c'est-à-dire, blanche, ronde, divisible en petites miettes, &c. & que les mesmes choses qui, comme on parle, qualifioient & affectoient auparavant le pain, qualifient & affectent le Corps mesme de Jesus-Christ. On ne sauroit guéres concevoir de pensée plus extravagante, & elle l'est trop pour l'attribuër à toute une Eglise comme la Grecque. D'où il s'ensuit qu'il ne faut pas aussi luy attribuër la transsubstanciation; car si elle faisoit profession de la croire & de l'enseigner, elle enseigneroit aussi l'existence des accidens sans sujet; ces deux doctrines estant si fort liées ensemble qu'il n'est pas possible de les séparer à moins que de tomber dans cette imagination que les accidens du pain existent au Corps mesme de Jesus-Christ, ou dans cette autre que ce qui paroist dans l'Eucharistie ne sont pas réellement les accidens du pain, mais de fausses apparences, & de purs phantômes qui trompent nos sens; ce qui n'est pas moins absurde, ni moins contraire à la doctrine des Grecs.

II. Il

II. Il ne se trouve point aussi qu'ils enseignent ce que les Latins appellent la Concomitance, c'est à-dire que sous chaque espéce le Corps & le Sang soient également contenus ; mais on trouve au-contraire qu'ils établissent la nécessité de communier sous les deux espéces, & qu'ils l'établissent sur la necessité qu'il-y-a de prendre le Corps & le Sang de Jesus-Christ, comme il paroistra dans la suite de ce chapitre ; ce qui est directement opposé à cette Concomitance. Cependant il n'est pas concevable que des gens qui croiroient la conversion des substances, n'établissent en mesme tems cét autre dogme. Car si on suppose comme fait l'Eglise Romaine que nous recevons de la bouche corporelle cette mesme substance du corps & du sang de Jesus-Christ, qu'il avoit lors qu'il estoit sur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, il n'est pas possible qu'on sépare de telle sorte son Sang de son Corps, & son Corps de son Sang, qu'on mette le Corps dans la seule espéce du pain, & le Sang dans la seule espéce du vin, puis qu'il est vray que cette séparation ne se peut concevoir sans rompre l'unité de la vie qui est en Jesus-Christ.

III. On ne trouve pas aussi que les Grecs se soient jamais appliquez à éclaircir comment il se peut faire que le corps du Seigneur existe dans l'Eucharistie dépoüillé de sa propre & naturelle figure, privé de ses dimensions, impalpable, indivisible, sans mouvement & sans action, ce qui est encore une suite de la transsubstanciation.

IV. On ne voit pas que les Grecs ayent le moindre embarras sur le sujet de la nourriture, que nos corps reçoivent quand ils prennent l'Eucharistie,

& néanmoins il eſt vray que ſi on ſuppoſe la tranſſubſtanciation, il n'eſt pas poſſible de mettre à cét égard l'eſprit humain en repos. Car ſi l'on nie cette nourriture on en peut eſtre convaincu par l'expérience ſi on la rapporte à la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt, on ſe jette dans des abymes d'abſurditez, & d'impiétez, dont on ne ſauroit ſortir. Si on dit que les accidens nourriſſent, outre que le ſens commun ne ſouffre pas qu'on diſe que des couleurs, & des figures nourriſſent, on s'expoſe à la riſée de ceux qui ſavent que noſtre nourriture ſe fait par l'addition d'une nouvelle ſubſtance à la noſtre. De dire que Dieu fait révenir la premiére ſubſtance du pain, ou qu'il en crée immédiatement une autre, c'eſt faire des miracles à plaiſir, & diſpoſer trop librement de la Toute-puiſſance divine. Auſſi les Latins s'y ſont trouvez ſi empeſchez que les uns ont pris un party, les autres un autre. Les uns ont hardiment nié cette nourriture, quelque expérience qu'il y eust au-contraire, comme Guitmond, & Alger; les autres ont mieux aymé dire que les accidens nourriſſoient, comme Thomas, & Bellarmin. Quelques autres ont inventé le retour de la premiére ſubſtance du pain, comme Vaſquez; & d'autres la création d'une nouvelle ſubſtance, comme Suarez, & quelques autres. M. Arnaud a mieux aymé dire, *qu'on eſt nourry non du Corps de Jeſus-Chriſt, mais d'une autre maniére que Dieu connoiſt*; ce qui fait voir que l'embarras eſtoit ſi grand pour luy qu'il n'a ſeu de quel coſté ſe tourner. Cependant les Grecs ſe poſſédent avec tant de tranquilité ſur ce point, qu'il ne paroiſt pas qu'ils y ayent jamais trouvé la moindre difficulté. Ils aſſûrent que l'Euchariſtie nourrit

Liv. 2. ch. 6. pag. 155.

nos corps ; mais ils ne voyent aucun de ces inconvéniens qui accablent les Latins ; ce qui conclut clairement qu'ils ne croyent pas la converſion des ſubſtances. Car s'ils l'a croyoient, ils ne manqueroient pas de voir ce que le ſens-commun découvre aux autres ; & le voyant, comment ſeroit-il poſſible qu'ils n'en témoignaſſent aucun étonnement, qu'ils n'y trouvaſſent aucune difficulté, ou qu'ils ne priſſent au moins le party que M. Arnaud a pris, qui eſt de laiſſer ces difficultez à Dieu.

On ne trouve pas non plus, que les Grecs ſe mettent en peine de l'altération, ou corruption qui arrive aſſez ſouvent dans la matiére de l'Euchariſtie, comme font les Latins, bien que ceux-là en ayent plus de ſujet que ceux-cy. Car les Latins prẽnent toutes les précautions imaginables pour empeſcher que leurs Hoſties ne ſe corrompent ; mais les Grecs au-contraire n'en prennent aucune. Et gardant comme ils font le pain du Sacrement arroſé du vin conſacré, l'eſpace d'un an entier pour l'uſage des malades, il arrive ſouvent qu'il eſt corrompu & plein de vers, comme le remarquoient Sacranus & l'Archeveſque de Gneſne; & par conſéquent ils ſont plus expoſez à ces inconvéniens que les Latins. Cependant ils n'en paroiſſent point choquez, ny ne s'informent d'où viennent ces vers, leſquels eſtant comme ils ſont, des ſubſtances, on ne peut pas dire qu'ils s'engendrent de ſimples accidens. On ne ſauroit dire auſſi ſans blaſphéme qu'ils ſoient faits de la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt.

On pourroit pouſſer plus loin cette preuve ; car il eſt vray qu'on ne trouve parmy les Grecs aucune de ces ſortes de choſes qui dépendent de la

Cha.X. transsubstanciation, je veux dire qui en dépendent nécessairement & uniquement. Ils sont à cét égard dans un silence fort profond. Mais il est bon d'écouter icy M. Arnaud. *C'est une vérité de fait*, dit-il, *que les Grecs parlent peu de ces suites philosophiques. Samonas parle par occasion d'un corps en deux lieux, & des accidens sans sujet, l'Archevesque de Gaza en parle, mais l'un & l'autre le font par contrainte & par l'importunité de ceux qui les y forçoient.* Que sert-il de tergiverser, il ne faut pas dire que les Grecs en parlent peu, car ils n'en parlent point du tout. Ce Samonas, & cet Archevesque de Gaza ne sont pas des Auteurs à alléguer, puis qu'on fera voir dans son lieu que le livre qui porte le nom du premier est notoirement suspect de supposition, & que l'autre est un prosélyte Romain travesty en Grec-Schismatique pour les intérests de la Cour de Rome. Chacun voit que pour établir une restriction de cette conséquence, il faut avoir de meilleures preuves. Mais pour faire une entiére justice à M. Arnaud, on ne doit pas taire ce qu'il ajoûte dans la suite. J'avois tiré du silence des Péres sur les merveilles de la transsubstanciation & sur ses suites, un argument pour conclurre qu'ils ne la croyoient pas. Il répond qu'au lieu des Péres je dois *substituer les Grecs, les Arméniens, les Cophtes de ce tems-cy; Car*, dit-il, *il est tres-vray que tous ces Chrétiens croyent la transsubstanciation comme nous, & ne parlent point néanmoins de toutes ces difficultez dont M. Claude a la teste pleine.* Cét aveu est sincére, & il n'en faut pas demander davantage. Les Grecs, non plus que les Arméniens, & les Cophtes, ne parlent point des difficultez qui naissent de la transsubstanciation,

Liv. 10. ch 8. pag. 59.

Ibid. pag. 63.

& M. Arnaud tient ce fait pour si constant qu'il s'en fait le fondement d'une réponse.

Il ne s'agit donc maintenant que de savoir si la conséquence que j'en tire est juste & solide. C'est-ce qu'il me conteste, & premiérement il dit, que toutes ces Sociétez Orientales font profession de croire le peché Originel, & que cependant leurs Théologiens ne se mettent pas en peine d'expliquer les difficultez de cette doctrine. Il ajoûte qu'ils gardent *le mesme silence sur toutes les questions & toutes les difficultez que les Sociniens proposent contre la Trinité, contre la Personne du S. Esprit, & contre la satisfaction de Jesus-Christ, quoy que ces difficultez soient aussi naturelles, & aussi sensibles que celles qu'on allégue contre la présence réelle.*

Ibid. pag. 58. 59.

Mais c'est la préoccupation, & non la raison qui luy a dicté cette réponse. Car 1. il y a une différence infinie entre les mystéres incompréhensibles qui regardent la Divinité, laquelle estant infiniment au dessus des lumiéres naturelles de la raison demande une soûmission tres-profonde, & les dogmes de la transsubstanciation. La nature des Sacremens est connuë, & plus encore la matiére & les signes qui sont le pain & le vin. La chose signifiée mesme, savoir le corps naturel & le sang de Jesus-Christ sont non-seulement l'objet naturel de la raison, mais aussi celuy des Sens, & l'une & l'autre de ces facultez en peuvent juger, & elles en jugent mesme par un mouvement libre, quand nous ne le voudrions pas. 2. Outre cette différence infinie, qui ne laisse aucun lieu à la comparaison que fait M. Arnaud, il ne s'agit pas icy des difficultez qu'on forme contre la

CHA. X. transſubſtanciation, ou la préſence réelle, il s'agit des doctrines qui les ſuivent néceſſairement, & des queſtions qui en naiſſent immédiatement d'elles-meſmes. Il y a grande différence de l'une à l'autre. Les difficultez qu'on forme contre une vérité ſont d'ordinaire de fauſſes ſuites que les adverſaires en tirent; & j'avouë que ce ne ſeroit pas bien raiſonner que de conclurre abſolument qu'une Egliſe ne tient pas une doctrine, parce qu'elle ne ſe met pas en peine de réſoudre toutes les objections qu'on peut propoſer au contraire. Pour donner lieu à ces ſortes d'argumens, il y-a des diſtinctions à faire, & des circonſtances particulieres à obſerver, ſans leſquelles on ne conclud rien. Mais nous parlons içy des véritables ſuites d'une doctrine, de ces ſuites, dis-je, qui paroiſſent d'abord aux moins éclairez, ſans grande méditation, & ſans étude. Or bien que les Grecs ne s'appliquent pas à répondre aux objections des Sociniens contre le peché Originel, contre le myſtére de la Trinité, contre la perſonne du S. Eſprit, & contre la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, & que peut-eſtre meſme ils ne les connoiſſent pas, ſi eſt-ce que nous voyons fort bien parmy eux les ſuites néceſſaires de ces doctrines. Ils baptiſent les petits enfans, & ils les baptiſent au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit, ils tiennent le Pere, le Fils, & le S. Eſprit pour conſubſtanciels; ils adorent la perſonne du S. Eſprit, ils mettent leur confiance en la mort de Jeſus-Chriſt, & telles choſes ſemblables. Pourquoy n'en ſeroit-il pas de meſme à l'égard des ſuites de la tranſſubſtanciation? Eſt-il poſſible de tenir ce dogme ſans ſonger en meſme tems au-moins à quelqu'une de ces ſuites, à l'e-

xistence actuelle d'un corps humain en plusieurs lieux, à l'existence de ce corps sans ses dimensions ordinaires, à la concomitance du Corps & du Sang, & aux accidens du pain qui demeurent aprés la consécration ?

Les difficultez que les Sociniens forment contre la Trinité, & les autres doctrines dont parle M. Arnaud, sont pour la plufpart de fausses conséquences que ces hérétiques tirent de ces doctrines. Il ne faut pas s'étonner que presque tous les Chrétiens ignorent ces conséquences. Elles ne naissent pas naturellement. C'est la passion, & l'aveuglement qui les produit. Car j'appelle aveuglement ces fausses lumiéres qui font voir à ces hérétiques ce qui n'est pas. Mais ce que M. Arnaud appelle les difficultez de la transsubstanciation en sont des suites tres-véritables, & avoüées mesmes par ceux de l'Eglise Romaine. Qu'il dise tant qu'il voudra que ce sont des suites philosophiques, je soûtiens qu'elles ne sont pas si philosophiques qu'elles ne soient aussi tres-naturelles, & qu'elles ne se découvrent à la simple lumiére du sens-commun. Il est tres-naturel à un homme qui croit que la substance du pain cesse d'estre, de penser aux accidens qui en restent. Il luy est tres-naturel, lors qu'il croit que le corps de Jesus-Christ & son sang sont là substanciellement, de penser que là où est le corps, ou la chair, là aussi est le sang qui est ce qu'on appelle en un mot la Concomitance. Il est tres-naturel, lors qu'on croit que ce n'est pas la substance du pain qui nourrit, de songer à ce qui peut faire cette nourriture. Il est naturel, lors qu'on sait que le Corps du Seigneur est un véritable corps humain, de s'informer comment ce

Cha. X. Corps peut eſtre dépoüillé des propriétez de ſa nature. Il eſt naturel, lors qu'on voit des vers qui s'engendrent de l'Euchariſtie, de s'enquerir d'où ils prennent leur matiére. Auſſi eſt-il certain que la Philoſophie ne s'eſt mélée proprement de ces ſuites, que pour les deffendre, & non pas pour les faire paroiſtre. Et quand elles ne paroiſtroient pas d'elles-meſmes aux yeux des Grecs, & qu'on ſuppoſeroit tout le corps de cette Egliſe dans une ſtupidité ſi prodigieuſe, que depuis tant de ſiécles, ils n'euſſent rien penſé ou découvert par eux-meſmes de ces choſes, ce qui ſeroit à mon avis la ſuppoſition du monde la plus hardie; il faudroit pourtant avoüer qu'ils les auroient veuës dans la créance & dans la profeſſion commune des Latins qui en ont remply leur Religion depuis le ſiécle de Bérenger.

Auſſi n'eſt-il pas vray que ce ſoit la diſpute qui ait donné lieu à toutes ces queſtions ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ou qui ait découvert ces ſuites dont nous parlons. M. Arnaud nous le voudroit bien perſuader, mais on ſait le contraire, & que c'eſt le dogme meſme de la tranſſubſtanciation, qui les a produites. Car elles naiſſent de ce que les yeux voyent, & que les mains touchent, & des expériences qu'on ne peut s'empeſcher de reconnoiſtre. En effet on les trouvera bien plus dans les Scholaſtiques que dans les Controverſiſtes, plus dans les Auteurs de l'Egliſe Romaine que dans les noſtres.

Il-y-a tant d'abſurdité à dire que les Grecs ignorēt ces ſuites de la doctrine de la tranſſubſtanciation, ſuppoſé qu'ils la croyent, que M. Arnaud ſemble avoir eu quelque eſpéce de honte de le ſoûtenir,

Ibid. pag 62.

jusqu'au bout. Il se tourne d'un autre côté, il nous dit que c'est la docilité de la foy des Grecs qui ne leur permet pas d'envisager ces difficultez. Mais c'est encore une mauvaise réponse. Car s'il estoit ainsi, les Grecs mesmes nous en diroient au moins quelque chose. Je veux dire qu'ils nous déclareroient eux-mesmes en quelque sorte, qu'ils connoissent bien toutes ces conséquences, & qu'ils ne sont pas si grossiers qu'ils ne voyent telles & telles questions qui naissent de la conversion des substances, mais qu'ils les regardent comme un abysme qu'il ne faut pas sonder, ou pour parler avec l'éloquence de M. Arnaud, *qu'ils étouffent & qu'ils noyent toutes les veuës & toutes les pensées humaines dans la certitude absoluë de la parole de Dieu, & l'autorité infaillible de son Eglise.* Ils rendroient quelque raison de leur silence, ils tâcheroient d'empecher qu'on ne le prist en un mauvais sens. Ils enseigneroient à leurs peuples la mesme modestie & la mesme docilité, & ils pourroient remarquer en mesme tems que leur conduite en ce point seroit plus judicieuse que celle des Latins. Voilà ce que feroient les Grecs s'ils croyoient la transsubstanciation de cette maniére douce, & tranquile que M. Arnaud leur attribuë. Cependant ils ne font pas seulement mention de ces suites, ou de ces difficultez, ils ne parlent ny de leur silence à cét égard, ny de ces *veuës étouffées* ou de ces *pensées noyées.* M. Arnaud parle pour eux sans charge & sans vocation. Il nous dit ses conceptions, & celles d'Ernulphe Evesque Anglois du douziéme siécle, mais il ne nous dit pas celle des Grecs. Les Grecs sont dans un silence si absolu sur ce sujet que ce silence ne peut venir que de la

CHA. X.

Ibid. pag. 62.

Cha. X. nature de leurs dogmes, lesquels n'ayant pas les suites de la transsubstanciation, ne les engagent aussi nullement à parler de ces mesmes suites.

Jusques-là il me semble que mon argument peut passer pour bon dans l'esprit des gens qui savent ce que c'est que de raisonner. Cependant M. Arnaud veut que ce soit *une extravagance & une folie.* Pour le montrer il nous dit, que *c'est la raison mesme qui nous dit qu'il ne faut pas desavoüer des véritez certaines, indubitables, constantes, sous prétexte qu'elles paroissent contraires entr'elles sur de foibles conjectures, mais qu'il faut que la certitude de ces véritez nous fasse conclurre la fausseté de ces raisonnemens, & de ces prétenduës contrarietez. C'est,* ajoûte-t-il, *une vérité aussi certaine, qu'aucune autre vérité de fait du mesme genre peut-estre, que les Grecs & toutes les autres Societez d'Orient croyent la présence réelle, & la transsubstanciation, & il n'y a rien dont on puisse douter, si on peut révoquer en doute le consentement de toutes les Eglises avec l'Eglise Romaine dans cette doctrine. C'est une autre vérité de fait, que les Grecs parlent peu des suites philosophiques.* D'où il conclut, que ces deux véritez estant également certaines elles ne peuvent estre contraires, & qu'elles nous font voir la fausseté de la conséquence de Monsieur Claude.

Ibid. pag. 59.

Il faut avoüer que jamais homme n'eut moins de peine à répondre que M. Arnaud. On luy prouve que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation parce qu'ils ne parlent ny de ses suites, ny de ses difficultez. Il nie la conséquence parce que les Grecs croyent la transsubstanciation, & que deux véritez de fait ne peuvent pas estre contrai-

res. Il ne coûte guére de faire de telles réponses, mais il ne coûte guére plus de luy dire que si c'estoit une vérité certaine, comme il dit, que les Grecs crussent la conversion des substances, il n'auroit que faire de s'amuser à répondre à mes argumens. Car la question estant terminée il n'y auroit plus rien à démesler à cét égard entre nous. Je croy d'établir la négative, que je défens, mille fois plus solidement, qu'il n'a prouvé son affirmative, mais si je prétendois éluder ses argumens, en disant, je nie la conséquence parce que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation je serois un disputeur impertinent. Je dois faire voir, ce me semble, ou que les faits que M. Arnaud avance ne sont pas véritables, ou qu'il les prend à contre-sens, & qu'il en tire de fausses conclusions, mais de dire simplement que j'en nie la conséquence, parce qu'elle choque ma thése, laquelle je tiens pour une vérité constante, ce seroit me rendre ridicule. Je say qu'un homme qui répond, suppose toûjours sa thése comme véritable, & qu'il a droit d'en tirer s'il peut dequoy soûdre les argumens de son aversaire, mais il faut qu'il le fasse d'une autre maniére qu'en disant, je nie la conséquence parce que ma thése est véritable. Car autrement son aversaire luy diroit, & moy je prouve que vostre thése est fausse par l'argument mesme que je mets en avant, de sorte que ce seroit toûjours à recommencer. M. Arnaud dira qu'il ne propose pas simplement sa thése pour réponse ; mais qu'il la propose comme l'ayant déja solidement établie par un grand nombre de preuves, & qu'il prétend que ses preuves doivent surmonter les miennes. J'avouë que si c'est là son sens il est

 en droit d'oppoſer preuve à preuve, & d'en demander la comparaiſon, avant que le Lecteur faſſe ſon dernier jugement. Mais je demande auſſi de mon coſté qu'on faſſe entrer dans cette comparaiſon, non ſeulement une de mes preuves, mais toutes mes preuves enſemble avec toutes les réponſes que je donneray aux ſiennes pour en faire voir la foibleſſe ou l'inutilité. C'eſt ce qu'un Lecteur judicieux doit faire à la fin de la diſpute, cependant chaque preuve en particulier doit avoir ſa force, & il ne faut pas s'imaginer de les éluder, l'une aprés l'autre, en leur oppoſant ſimplement celles qui ſemblent établir le contraire. Si je prétendois par la ſeule force de mon argument pris du ſilence des Grecs ſur les ſuites de la tranſſubſtanciation me décharger de l'examen des preuves de M. Arnaud, & terminer la diſpute par ce ſeul moyen, il auroit raiſon de me ramener à cét examen. Car ce ſeroit à peu prés tomber dans la meſme faute de l'Auteur de la Perpétuité, qui a voulu décider toute la controverſe de l'Euchariſtie, par un argument tiré des prétenduës ſuites d'un changement, ſans avoir égard à nos preuves de fait, qui concluent tout le contraire. J'aurois beau alléguer que ma Méthode eſt de preſcription, & non pas de diſcuſſion, ce ſeroit une chicane ſur laquelle je ne mériterois pas d'eſtre écouté. Mais ce n'eſt nullement ma penſée. Je me propoſe apres avoir étably par diverſes raiſons tres-ſolides, que les Grecs ne croyent pas la tranſſubſtanciation, de répondre en ſon lieu à tout ce que M. Arnaud a mis en avant pour faire voir qu'ils la croyent. Et cependant cette preuve dont je traite icy vient avec les autres dans l'ordre de la diſpute. Elle a

donc, comme j'ay dit sa force particuliére & son poids, & il ne faut pas que M. Arnaud s'imagine de la renverser en luy opposant simplement les siennes, car avant la fin de la dispute j'espére de montrer que ce qu'il appelle ses preuves ne sont que des paralogismes, ou des illusions.

Pour mieux juger de la solidité de ma preuve il faut remarquer que je ne l'ay proposée dans ma Réponse à la Perpétuité, que sur ce fondement, qu'il n'y a parmy les Grecs aucune Loy, ou décision générale qui établisse la transsubstanciation, qu'aucun de leurs Conciles ne l'a déterminée, qu'aucune de leurs Confessions de foy ne la porte, qu'aucun de leurs Catéchismes publics ne l'enseigne. Or quand on est en différent d'un fait, il est certain qu'il faut premiérement, l'aller chercher dans les lieux où l'on peut préjuger raisonnablement qu'il doit estre, s'il n'y paroist pas par luy-mesme, le bon sens nous oblige de recourir aux suites, & si les suites ne paroissent non plus que le fait mesme, on tire de là un argument négatif, lequel venant dans son rang, a toute la force qu'on peut desirer. C'est le mesme ordre que j'ay suivy dans cette Réponse à M. Arnaud, car je ne produis cét argument tiré des suites, qu'apres avoir posé que le fait mesme dont il s'agit, c'est-à-dire, la transsubstanciation, ne paroist en aucun lieu parmy les Grecs ny à légard des termes ny à l'égard de la chose que les termes signifient, & pour le justifier j'ay produit la dispute mesme de M. Arnaud.

Réponse au 2. Traité de la Perpet. ch. 8. pag. 442. edit. 7.

En effet si vous ostez les Grecs Latinisez, comme un Bessarion, un Manuël Calecas, un Plusiadéne, les faux Grecs comme le Baron Spatari, &

CHA. X. l'Archevesque de Gaza que je prouveray estre un pensionnaire de la Cour de Rome, & les autres qui sont notoirement suspects, comme le prétendu Samonas, le Moine Agapius, les six Prestres du Patriarchat d'Antioche, & le Synode de Chypre de l'année 1668. avec quelques actes altérez par les Latins dont nous avons déja parlé, tout le reste ne consiste qu'en des raisonnemens, & en des conséquences qui n'ont mesme en cette qualité ny évidence, ny certitude, comme il paroistra dans la suite. Car quant à ce que M. Arnaud se vante d'avoir montré que la transsubstanciation a esté définie par des Conciles qu'elle est contenuë expressément dans la profession de foy que l'on faisoit signer aux Sarrasins, & dans les livres Ecclésiastiques des Grecs, c'est ce qu'il ne devoit pas avancer si legérement, puisque l'on peut estre convaincu du contraire par la simple lecture de ces prétendus Conciles de Cyrille de Béroë, & de Partémius, & des passages qu'il produit tant de la profession de foy des Sarrasins Prosélites, que des livres Ecclésiastiques, car il est certain qu'on n'y trouve point de transsubstanciation ny définie, ny expressément enseignée.

Cette créance donc ne paroissant pas d'elle-mesme dans l'Eglise Gréque, & les expressions dont elle se sert estant sujettes à diverses interprétations, il est de la prudence d'un homme, qui veut estre bien éclaircy de jetter les yeux sur les doctrines qui en dépendent, & qui en sont comme les suites inséparables, car si ces doctrines n'y paroissent non plus que la conversion substancielle, il n'y a point de doute que c'est une nouvelle preuve qui confirme la premiere, & qui nous aide beau-

coup à former noſtre dernier jugement. Car, comme i'ay dit, il n'eſt pas poſſible que les Grecs ſoient en ce point de la meſme opinion que les Latins, ſans croire en meſme tems avec eux, que les accidens du pain qui demeurent, ſubſiſtent ſans eſtre ſoûtenus par la ſubſtance du pain, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt préſent ſubſtanciellement en pluſieurs lieux à la fois, qu'il exiſte dans l'Euchariſtie privé de ces dimenſions naturelles, & que le Corps & le Sang ſe trouvent également ſous l'une, & ſous l'autre eſpéce par la force de la concomitance, &c. Ce ſont des dépendances néceſſaires de la tranſſubſtanciation, & les Grecs ſeroient d'autant plus obligez de s'en expliquer, que les termes par leſquels on prétend qu'ils expriment leur foy touchant cette derniere, ſont équivoques, & capables de pluſieurs ſens, car il faudroit au moins qu'ils marquaſſent par là qu'elle eſt leur véritable intelligence. De ſorte que ne le faiſant pas, c'eſt une preuve qu'ils ne ſont pas d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le point principal de la converſion. Avec tout cela ſi on en veut croire M. Arnaud, ma preuve n'eſt qu'une *extravagance & une folie*. Il en dira ce qu'il luy plaira, mais il me ſemble que de cecy meſme il paroiſt qu'on peut bien quelquefois ne s'accorder pas avec luy ſans renoncer entiérement à la ſageſſe. Mais il faut continuer nos preuves.

J'ajoûteray à tout ce que je viens de repréſenter juſqu'icy, les témoignages de quelques Grecs modernes, qui nous ont fait des deſcriptions aſſez exactes de leur Religion, & qui pourtant ne nous diſent rien de la tranſſubſtanciation, bien que leur deſſein, & les occaſions qui les faiſoient écrire les

Cha. X. obligeassent à ne se pas taire sur un article si important. Je pourrois commencer par Jéremie Patriarche de Constantinople, car quand on aura lû & relû ses réponses aux Théologiens de Vittemberg, on n'y trouvera point la conversion des substances à moins que de se laisser corrompre l'esprit par les déclamations de M. Arnaud, mais il vaut mieux renvoyer cét examen au Livre suivant, où l'ordre & la suite de cette dispute nous obligeront d'en parler.

Nous avons l'écrit de Christophorus Angelus qui nous a esté donné par George Felavius Luthérien Prédicateur de Dantzic; Cét Angelus estoit un Grec qui avoit du savoir & de la probité, ce qui n'est pas ordinaire en ceux de sa nation. Il avoit beaucoup souffert au milieu des Turcs pour la Religion Chrétienne, & s'estoit enfin retiré dans l'Angleterre l'an 1608. afin d'y passer le reste de sa vie en repos. Il y a dans son écrit un chapitre entier de la maniére que les Grecs observent en l'usage de la Sainte Cene, où bien loin d'enseigner la conversion substancielle des Latins il explique au contraire ces termes de Corps & de Sang, par ceux de pain & de vin. *Le Prestre*, dit-il, *portant dans ses mains les choses saintes s'approche du peuple & s'arreste sur la porte du Sanctuaire, où en un seul acte il distribuë à chacun le Corps & le Sang du Seigneur, c'est-à-dire le pain & le vin mélez, disant, Ce serviteur de Dieu communie au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit en rémission des péchez, Amen.*

Status & ritus Ecclesiæ Græcæ à Christop. Angelo cap. 23.

Nous avons une Confession dressée par Métrophanes Critopulus à Helmstat l'an 1625. Il estoit alors élevé en dignité auprés de la personne du Patriarche

Confession Cath. & apost. in Orient. Ecclesiæ per

Patriarche Cyrille & ce que les Grecs appellent πρωτοσύγκελλος. Il fut fait ensuite Patriarche d'Alexandrie. Il y a dans cette Confession un chapitre entier, dont le titre est, περὶ τῦ κυριακοῦ δείπνυ, *De la Cene du Seigneur.* Là apres avoir étably l'usage du pain Azyme, l'unité de ce pain pour représenter nostre unité avec Jesus-Christ, & entre nous, le mélange de l'eau avec le vin, la Communion des petits enfans, & celle de tout le peuple sous les deux espéces, il ajoûte. *Que le pain consacré est véritablement le Corps de Jesus-Christ, & que ce qui est dans le Calice est indubitablement son Sang; mais la maniére*, dit-il, *de cette mutation nous est inconnuë & inexplicable. Car la déclaration de ces choses est reservée aux Elûs dans le Royaume des Cieux, afin que nous ayons plus de grace envers Dieu par une foy simple, & sans curiosité. Ceux qui veulent chercher la raison de toutes choses renversent la raison, & ostent la science, comme dit Theophraste, puis donc que ce Mystére est véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, c'est fort à propos que S. Ignace l'appelle un remede d'immortalité, une médecine qui nous purifie, & un antidote pour nous empécher de mourir, & pour nous faire vivre en Dieu par Jesus-Christ.*

CHA. X. Metrophanem Critopulum ca. 9.

On voit là, que le pain est véritablement le Corps de Jesus-Christ, qu'il y a de la mutation ou du changement, mais on n'y voit pas que la substance de l'un soit changée réellement en la substance de l'autre, qui est précisément la transsubstanciation des Latins. On y voit au contraire que la maniére de ce changement nous est inconnuë, & inexplicable, pendant que nous serons sur la terre, c'est-à-dire en un mot qu'il veut bien qu'on

Cha. X. croye un changement, car le pain n'eſt pas le Corps de Jeſus-Chriſt par nature, mais il ne veut pas qu'on détermine la maniére de ce changement, ce qui eſt aſſez clairement rejetter la tranſſubſtanciation, puis qu'elle eſt elle meſme la détermination de cette maniére. On dira que ceux de l'Egliſe Romaine proteſtent auſſi que la tranſſubſtanciation eſt un changement inexplicable, qu'il le faut croire ſans ſe mettre en peine de s'informer comment il ſe fait, & M. Arnaud n'a pas manqué de produire dans ce ſens le paſſage de Metrophane que je viens d'alléguer ſelon ſa maxime perpétuelle qui eſt de tourner à ſon avantage les choſes qui luy ſont le plus contraires. Mais c'eſt une illuſion, car il y a bien de la différence entre dire, qu'il y a un changement qui fait que le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, mais qu'on n'en ſait pas la maniére, & dire qu'il y a un changement ſubſtanciel qui convertit la ſubſtance du pain en celle du corps de Jeſus-Chriſt, mais qu'on ne ſait pas comment cela ſe fait. Par le premier on ſe tient dans l'idée générale d'un changement ſans deſcendre à une détermination particuliére. Par le ſecond on détermine quel eſt ce changement, ſavoir un changement d'une ſubſtance en un autre, mais on ne veut pas s'embarraſſer des difficultez. Dans le premier on garde encore l'expreſſion qui ſuppoſe que le pain demeure, ſavoir que *le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt*, mais dans le ſecond on n'aime plus à ſe ſervir de cette expreſſion, parce qu'on ne la peut admettre que ſous le bénéfice des figures, & des diſtinctions. Le premier eſt le langage des Grecs, le ſecond eſt celuy des Latins.

Mais avant que de quitter cette Confeſſion de

Métrophane, il est bon d'y faire deux réflexions, l'une que quand il établit la nécessité de la Communion sous les deux espéces, il la fonde sur la nécessité de participer tant au Corps qu'au Sang de Jesus-Christ, & il allégue pour cét effet le passage du 6. de saint Jean, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez son Sang vous n'aurez point la vie en vous-mesmes.* Or cette raison combat manifestement la prétenduë Concomitance des Latins, & la transsubstanciation mesme, car s'il se fait une conversion du pain en la propre substance du Corps de Jesus-Christ, tel qu'il est à present, c'est-à-dire vivant & animé, ceux qui reçoivent l'espéce du pain participent au Sang aussi bien qu'au Corps, & l'on ne sauroit dire qu'il y ait aucune nécessité de recevoir le Calice, par cette raison qu'il faut participer au Sang, sans tomber dans une contradiction manifeste, qui est aussi la raison pourquoy dans l'Eglise Romaine on croit qu'il suffit de communier sous une espéce.

Ibid. cap. 9.

La seconde considération, qu'il faut faire sur Métrophane, c'est que cét Auteur parlant, sur la fin de son chapitre, du Sacrement que les Grecs réservent pour les malades, dit, *qu'ils croyent, selon la doctrine du premier Concile Oecuménique, que le Mystére estant réservé demeure toûjours un Saint Mystére, & qu'il ne perd jamais la Sanctification qu'il a une fois receuë. Car comme la laine*, dit-il, *estant une fois teinte de quelque couleur ne la perd plus, ainsi la Sanctification demeure dans ce Mystére à jamais indelebile, & comme les restes qu'on leve de la Table du Roy sont toûjours les restes de la table du Roy pendant qu'elles durent quand on les conserveroit plusieurs années, ainsi il ne se peut faire*

Ibid.

CHA.X. *que les restes de ce Saint Mystére estant gardées ne soient les restes du Corps & du Sang de Jesus-Christ.* Que M. Arnaud nous dise sincérement si c'est là le stile d'un homme qui croit bien la transsubstanciation, & si luy-mesme voudroit appeller ce qu'on reserve au Sacrement *les restes du Corps & du Sang de Jesus-Christ*, s'il voudroit comparer la sanctification que le pain reçoit à la *couleur* dont on imbibe la laine. S'il voudroit dire que cette sanctification demeure dans les mystéres, & qu'elle est *indelebile.* Car il est vray que cela donne l'idée d'un pain, qui demeurant pain, reçoit néanmoins une impression de grace & de Sainteté, qui reside en luy comme en son sujet, & qui le fait estre le Corps de Jesus-Christ, mais nullement celle d'un pain transsubstancié. S'il faloit entendre par la sanctification non une impression du S. Esprit dans le pain, mais une action qui convertist la substance du pain en la substance du Corps de Jesus-Christ, on pourroit bien dire que l'effet qui est produit par cette action, ou conversion, demeure, c'est-à-dire, que c'est toûjours la substance du Corps de Jesus-Christ. Mais on ne pourroit pas dire comme fait Métrophane que l'action mesme, c'est-à-dire la sanctification, demeurast toûjours, parce qu'on la concevroit en ce cas comme une action momentanée, qui n'est plus, dés que la conversion est faite. On ne pourroit non plus la comparer à la teinture que la laine reçoit, puis que la laine demeure toûjours laine à l'égard de la substance. Enfin si Métrophane n'avoit voulu rien dire sinon que le mystére demeure toûjours ce qu'il a esté fait, savoir le Corps de Jesus-Christ, en substance, on ne sauroit dire pour-

quoy, pouvant s'en expliquer facilement, & nettement, il auroit mieux aimé choisir des termes embarrassez, obscurs, qui ont un air tout contraire à sa pensée, & qu'on ne peut sauver que par des commentaires, & des distinctions, que se servir d'expressions claires, & naturelles, car combien de commentaires faut-il pour faire entendre que cette sanctification *indelebile* que le pain reçoit, & qui est semblable à une teinture que la laine reçoit, signifie la propre substance du Corps & du Sang de nostre Seigneur Jesus-Christ.

Je finiray ce Chapitre par une vingt-uniéme preuve, elle est tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs, lors qu'ils quittent leur Religion pour embrasser la Romaine. Un des articles qu'on leur fait confesser est celuy-cy; *Que le Corps & le Sang de nostre Seigneur Jesus-Christ avec son ame & sa Divinité sont vrayement, réellement & substanciellement dans le tres-Saint Sacrement de l'Eucharistie, & qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain au Corps, & de toute la substance du vin au Sang, laquelle conversion l'Eglise Catholique appelle la transsubstanciation.* Le Grec porte, ἐν τῷ ἁγιωτάτῳ τῆς εὐχαριστίας μυστηρίῳ ὑπάρχειν ἀληθῶς, ὄντως, καὶ οὐσιωδῶς τὸ σῶμα καὶ τὸ αἷμα μετὰ τῆς ψυχῆς καὶ θεότητος τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, καὶ ὅλην μὲν τὴν τοῦ ἄρτου οὐσίαν εἰς τὸ σῶμα, ὅλην δὲ τὴν τοῦ οἴνου οὐσίαν εἰς τὸ αἷμα μεταβάλλεσθαι, ἣν μεταβολὴν ἡ καθολικὴ ἐκκλησία μετουσίωσιν ὀνομάζει.

Apud Possevin. bibl. select. lib. 6.

Voilà bien nettement la conversion substancielle τῆς οὐσίας μεταβολὴ, & la transsubstanciation μετουσίωσις, car c'est ainsi que parlent les Grecs

CHA. X. lors qu'ils se font Latins, & c'est ainsi qu'on doit parler quand on croit cette doctrine. Mais pourquoy la faire professer aux Grecs, lors qu'ils changent de Religion, s'ils tenoient le mesme langage auparavant? A-t-on accoûtumé, lors qu'on reçoit des Prosélytes de leur faire confesser des créances communes à la Religion qu'ils quittent, & à celle qu'ils embrassent? Les Grecs en usent-ils de mesme envers les Latins qui passent vers eux, & n'est-ce pas une marque évidente que leur premiére créance touchant ce point n'estoit pas celle de l'Eglise Romaine? Car il faut remarquer que ce formulaire contient premiérement le Symbole avec l'adition du *filióque*, que les Grecs ne veulent pas recevoir. Il contient en suite les déterminations faites au Concile de Florence que les Grecs rejettent. Il contient enfin les articles déterminez au Concile de Trente, & à l'égard de cette derniére partie c'est la mesme profession de Foy qu'on fait faire à ceux de nostre Communion qui embrassent celle de Rome.

On me dira qu'entre ces articles il-y-en-a deux, savoir celuy de l'invocation des Saints, & celuy du culte des Images, qu'il n'estoit pas nécessaire de faire confesser aux Grecs, puis qu'ils les pratiquoient déja dans leur Religion, & qu'ainsi il ne s'ensuit pas qu'ils ne crussent la transsubstanciation, bien qu'elle se trouve exprimée dans ce formulaire, car il en faut faire le mesme jugement que des deux autres articles. Mais si cette réponse tombe dans le sens de M. Arnaud, je l'avertis qu'elle ne sera pas solide. Car quant à l'invocation, les Grecs ne la veulent point pratiquer envers les Saints de l'Eglise Romaine qu'ils ne re-

connoissent point. *Lors que j'entre dans une Eglise des Latins*, dit Grégoire le Confesseur dans l'Histoire de Syropulus, *je n'adore l'image d'aucun Saint, parce que je n'en connois aucun de tous ceux que j'y voy. Ils blasphément*, dit Sacranus parlant des Russes, *contre les Saints de l'Eglise, & de la Foy Catholique, qui ont esté dans la Communion, & dans l'obeïssance de l'Eglise Romaine. Dans l'invocation des Saints*, dit le Jésuite Scarga, *ils font beaucoup de choses iniques.* Cét article n'estoit donc pas inutile, & il-y avoit au contraire quelque néceßité de l'insérer dans le formulaire. Et quant à celuy des Images, chacun sait que les Grecs ont en horreur les Images en relief des Latins, & qu'ils appellent à cét égard leur culte une Idolatrie. *Les Grecs*, dit Guillaume Postel, *appellent les Occidentaux sujets à l'Eglise Romaine Idolatres grands, parce que nous avons des statuës élevées. Ils n'ont dans leur Eglise*, dit le Sieur Bénard, *autres Images que celle du Crucifix, de la Vierge Marie, de S. Jean l'Evangéliste, & de S. George lesquelles sont en plate peinture. Ils enseignent*, dit le Jésuite Richard, *que les Images en bosse sont des Idoles, & qu'il n'est point permis d'en honorer d'autres que de peintes.* Le Jésuite Possevin conte de mesme entre les articles de leurs erreurs celuy-cy. *Qu'il n'est pas permis de faire une Image taillée de Jesus-Christ nostre Seigneur.* Et le Sieur de la Boulaye le Goux, *qu'il ne faut point avoir d'autres Images que celles qui sont peintes sur les murailles, estant deffendu dans Moyse d'en avoir, ny d'en faire de taillées*; Ce que Nicolas de Nicolaï confirme en disant, *qu'ils ne souffrent estre mises aucunes Images des Saints, ou*

CHA. X.

Hist. Conc. Flor. sect. 4. cap. 31.

Relig. Ruthen. art. 6.

Error Mosch. ex Scarga, art. 19.

La Republ. des Turs. pag. 46.

Voyages du Sieur Bénard, liv. 1. ch. 24.

Relat. de l'Isle Sant Erini, ch. 12. pa. 152.

Possevin Mosc. in errorib. Græcor. & Ruth.

Voyage du S. de la Boulaye le Goux, liv. 3. ch. 16.

Voyages de Nicolas de Nicolaï, pag. 302.

 Saintes en relief en leurs Eglises, mais bien de plates peintures.

Il estoit donc encore nécessaire de mettre dans la profession de foy cét article des Images. Mais on ne sauroit rien dire de semblable touchant celuy de la transsubstanciation. Il n'y a aucune raison qui ait pû obliger les Papes à en exiger une declaration formelle des Grecs Prosélytes, si ce n'est parce que ce dogme n'est pas enseigné dans la Communion qu'ils quittent, & qu'il faut à cét égard changer de Foy; aussi bien que de Communion. En effet les termes des Grecs sont pour la pluspart généraux, & bien que les Latins en abusent dans la dispute pour nous faire accroire qu'ils tiennent la conversion substancielle, si est-ce qu'au fond quand il s'agit de leurs propres intérets, hors de la dispute, ils ne les trouvent pas eux-mesmes suffisans pour former une véritable idée de cette conversion, puis qu'il en faut faire un article exprés conçû aux termes du Concile de Trente. Cela est si vray que lors qu'ils renvoyent en Orient ceux qui ont esté élevez dans leurs Séminaires, ils leur font signer ce mesme formulaire, afin qu'ils ne manquent pas de travailler à la propagation de cette doctrine. Ce n'est plus μεταβολή, ny μεταποίησις ny μεταστοιχείωσις, *changement, mutation, conversion*, il n'y en a pas assez pour estre bon Catholique, c'est μεταβολὴ τῆς οὐσίας, μετουσίωσις, *changement de substance, transsubstanciation.* M. Arnaud se tourmente pour nous faire reconnoistre la créance de l'Eglise Romaine dans les expressions ordinaires des Grecs. Je le renvoye au jugement de Gregoire XIII. car c'est par son ordre que le formulaire dont nous parlons a esté dressé.

Possevin Bibliot. select. liv. 5.

CHAPITRE XI.

Vingt-deuxiéme preuve priſe d'une Réponſe manuſcrite de Métrophane Critopulus à quelques demandes qui luy furent faites par M. de Ooſtervvieck. 23. Autre Réponſe manuſcrite de Mélétius Archeveſque d'Ephéſe, & de Hiérotéus Abbé d'un Monaſtére de Céphalénie. 24. Témoignage de Jérémie Docteur de l'Egliſe Grecque. 25. Témoignage de Zacharie Gerganus.

PENDANT que je travaille à défendre la vérité contre les vaines ſubtilitez de M. Arnaud, j'apprens que pluſieurs perſonnes illuſtres en ſavoir & en pieté, & qui ne peuvent ſouffrir qu'on impoſe au monde, s'intéreſſent dans cette querelle, & qu'aprés avoir lû ce fameux Livre que j'examine, ils ont trouvé fort étrange que ſon Auteur ait voulu faire paſſer pour une choſe conſtante, certaine, évidente, & indubitable que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation des Latins, & ceux qui ſoûtiennent le contraire pour des gens hardis, & téméraires, qui ne font pas difficulté de combattre les véritez les plus claires, & les plus ſenſibles. Quelques-uns meſme ont eu la bonté de me communiquer des piéces manuſcrites qui eſtoient entre leurs mains, les ayant jugées propres pour l'éclairciſſement de cette queſtion. Je les produiray donc icy comme je les ay reçûës, marquant ceux de qui je les tiens, afin que ſi on en doute on puiſſe s'adreſſer à eux, & qu'ils ſoient en droit ou de me juſtifier, ou de me confondre.

Ch. XI. Monsieur Spanheim célébre Ministre & Professeur en Théologie dans l'Université de Heydelberg m'a envoyé un extrait d'un Manuscrit qu'il a par devers luy, contenant vingt-sept Réponses faites par le mesme Métrophane Critopulus, dont j'ay parlé dans le Chapitre précédent, à autant de questions qui luy avoient esté proposées par Monsieur de Oostervvieck qui estoit alors en Orient, & qui eut la curiosité de s'informer, non quel estoit le sentiment particulier de Métrophane touchant ces articles, mais quelle estoit la créance de l'Eglise Grecque dans laquelle il tenoit alors un rang tres-considérable estant Patriarche d'Alexandrie. La demánde est conçûë en ces termes, *τὶ αἱ τῶν ἑλλήνων ἐκκλησίαι περὶ τῶν ἑπομένων ἰέτων τῆς Χριστιανικῆς πίστεως ἄρθρων φρονοῦσι. On demande ce que croyent les Eglises Grecques sur ces articles-cy de la foy Chrétienne.* Le 23. Article a pour titre, Περὶ τῆς θυσίας τῆς Μύσσης, Πότερον ὁ Χριστὸς σωματικῶς πάρεστιν ἐν τῷ ἁγίῳ δείπνῳ. *Du sacrifice de la Messe, savoir si Jesus-Christ est corporellement présent dans la Sainte Cene.* La Réponse est, *Nous appellons la Cene du Seigneur un Sacrifice, mais un Sacrifice spirituel & de commémoration; spirituel comme n'ayant rien de charnel, selon ce qui est dit, Les paroles que je vous dis sont esprit & vie. De commémoration comme estant fait en commémoration du Sacrifice une fois offert en la Croix, selon ce qui est dit, Faites cecy en mémoire de moy. C'est ce que Saint Chrysostome enseigne avec toute l'Eglise, disant, Cecy se fait en commémoration de ce qui se fit alors, Faites cecy dit Jesus-Christ en mémoire de moy. Nous n'offrons point un autre Sacrifice, comme faisoit alors le Souverain Sacrificateur, sous*

le Vieux Teſtament ; mais nous offrons toûjours le meſme, ou pour mieux dire nous faiſons la commémoration de ce Sacrifice. Au reſte nous n'avons jamais entendu que Jeſus-Chriſt ſoit préſent au Myſtére corporellement. Si l'Egliſe Grecque euſt crû la tranſſubſtanciation c'étoit là le lieu de le déclarer, & de dire ouï, nous croyons que Jeſus-Chriſt eſt préſent dans le myſtére corporellement entant que la propre ſubſtance de ſon Corps y eſt couverte des accidens du pain, ou quelque choſe d'équivalent. Il ne ſerviroit de rien de dire que Métrophane entend que Jeſus-Chriſt n'y eſt pas corporellement, c'eſt-à-dire à la maniére ordinaire des corps viſibles & palpables avec toutes ſes dimenſions ; car ce ſeroit luy faire faire une réponſe captieuſe, & indigne d'un homme ſincére, puiſqu'il voyoit bien qu'on ne luy demandoit pas cela, & que le terme de *Corporellement* dans la queſtion propoſée vouloit dire à l'égard de la propre ſubſtance de ſon Corps. Ainſi il n'y a pas moyen d'éluder la force de ce témoignage. Ce Métrophane eſtoit encor Patriarche d'Alexandrie l'an 1642.

Le meſme M. Spanheim m'a fait part d'une Réponſe que fit il n'y-a pas plus de vingt ans Melétius Métropolitain d'Ephéſe aux Théologiens de Leide ſur quelques queſtions qu'ils luy avoient propoſées. Ils luy demandoient entr'autres choſes, εἰ δεῖ προσφέρειν εὐχὰς πρὸς τιμὴν θρησκείας τῇ μακαρίᾳ παρθένῳ ἢ ἀγγέλοις, καὶ εἰ χρὴ πιστεύειν ἐν τῇ εὐχαριστίᾳ. Τοῦτ' ἔστι, ἐν τῷ κυριακῷ δείπνῳ γίνεσθαι μετουσίωσιν ἐν τῷ ἄρτῳ. *S'il faut offrir à la Bien-heureuſe Vierge, ou aux Anges des priéres pour leur rendre un honneur de Religion ; & ſi l'on doit croire*

Ch. XI. *qu'il se fasse en l'Eucharistie, c'est-à-dire en la Céne du Seigneur une transsubstanciation dans le pain.* Voicy de quelle maniére il répond, Ἀποφαίνομαι λέγων ὅτι οὐδὲν τοιούτων κατέχειν προσήκει, οὔ τι μὴν δόγματα ἔξεστί μοι δοξάζειν ἀνθρώπινα, πλὴν τὰ παρὰ Χριστοῦ ἢ τῶν αὐτοῦ μαθητῶν. *Je déclare*, dit-il, *qu'il ne faut tenir aucune de ces choses, car il ne m'est pas permis de croire des doctrines humaines au delà de celles que Jesus-Christ, & ses Disciples nous ont données.* La souscription est Μελέτιος ἰατρειδὸς Ἀρχιεπίσκοπος μητροπολίτης Ἐφέσου. Il y a en suite le consentement de Hiérothée en ces termes; Κἀγὼ Ἱερόθεος ἀββάτιος ὁ ἐκ Κεφαλληνίας Ἀρχιμανδρίτης ὁμοφρονῶν ἐν ἅπασι τοῖς ἄνωθεν τοῦ πολυσεβάστου καὶ σοφωτάτου Μητροπολίτου Ἐφέσου, κυρίου Μελετίου ὑπερτίμου καὶ ἐξάρχου πάσης Ἀσίας, κατὰ τὴν αὐτοῦ δηλοποίησιν. *Et moy Hiérothée Abbatée Archimandrite de Céphalénie, qui à l'égard de toutes les choses contenuës cy-dessus, suis d'un mesme sentiment avec le tres-saint, & tres-sage Métropolitain d'Ephese, le R. M. Mélétius Exarque de toute l'Asie, selon la declaration qu'il en a faite.*

Monsieur Benjamin Vvoodroffe personnage illustre entre les Théologiens d'Angleterre, & Chapelain de Monsieur le Duc d'York, a pris la peine de m'envoyer l'extrait d'un écrit dont il a l'Original, qui luy fut mis en main par son Auteur estant à Oxford il n'y a que deux ans. C'est une déclaration du sentiment de l'Eglise Gréque faite par un Docteur Grec nommé Jérémie. Voicy ce qu'elle contient. *Le différent usage du Mystére de l'Eucharistie ayant produit des sentimens différens, les uns le célébrent avec un pain Azyme, les autres avec un pain levé & pestry, les*

uns croyent que ce n'est seulement qu'un signe, les autres veulent que le pain soit changé & fait autre par la parole. Ceux qui croyent le changement sont les Occidentaux, qui célébrent selon la doctrine de l'Eglise Romaine, & tous les autres tiennent le signe à la réserve des Orientaux; car l'Eglise Orientale est éloignée du sentiment des uns & des autres:, mais elle tient une doctrine facile, pleine de pieté & qui est exemte de contradiction. Elle dit donc que l'Evesque, ou le Prestre, tient dans le service divin la place de Jesus-Christ, faisant la propitiation pour les pécheZ du peuple, & que par la sainte invocation, & par le récit des divines paroles de nostre Sauveur, la grace spirituelle descend qui sanctifie le pain & le vin proposez & les change au Corps de Jesus-Christ, non sensible, mais spirituel. Et quant à ceux qui disent que la substance du pain & du vin est mise hors de son état, & qu'elle est changée en la chair naturelle de Jesus-Christ, s'ils entendent un changement surnaturel & d'une maniére spirituelle, parlant ainsi, ils sont d'un mesme sentiment avec l'Eglise Orientale. Mais puisqu'il veulent que cela se fasse sensiblement, nostre Eglise n'a nulle liaison avec eux, encore qu'ils ayent recours à une autre maniére de parler, en nous mettant en avant les accidens, & les espéces, & telles autres choses, qu'aucun des Anciens n'a imaginées non pas mesme en songe, ny n'en a parlé. Car les Peres de l'Eglise Orientale ont toûjours eu une grande aversion pour les nouveauteZ, & pour les contentions qui tendent à la ruine des ames, non seulement pour toutes celles qui ont donné lieu aux hérésies fabuleuses, mais aussi pour toutes les autres choses qui divisent l'Eglise, & qui en la troublant luy

CH.XI.

CH. XI. *ravissent la gloire.* La souscription est, ὁ ἐν Ἱερεῦσιν Ἱερεμίας τῆς ἀνατολικῆς ἐκκλησίας διδάσκαλος, *Jérémie Docteur en Théologie de l'Eglise Orientale.*

Bien que le témoignage de cét Auteur ne nous apprenne rien de nouveau, il nous confirme pourtant, & nous éclaircit bien des choses. Car 1. il nous dit que le sentiment des Grecs touchant l'Eucharistie n'est nullement celuy de l'Eglise Romaine, mais un milieu entre la doctrine des Latins, & celle des Protestans. 2. Qu'encore qu'ils se servent du terme μεταβολὴ, *changement*, ils n'entendent pourtant pas ce changement réel d'une substance en une autre que les Latins ont inventé, mais un changement spirituel qui se fait par la grace du S. Esprit qui sanctifie le pain & le vin. 3. Que quand mesme on diroit que la substance du pain & du vin est changée en la chair naturelle de Jesus-Christ, cela se doit entendre d'une maniére spirituelle pour estre conforme au sentiment de l'Eglise Orientale. 4. Que ceux de l'Eglise Romaine l'entendant comme ils font sensiblement, la Grecque les rejette, & n'a rien de commun avec eux. 5. Pour oster enfin tout prétexte de chicaner sur le terme de *sensiblement*, en disant que l'Eglise Romaine n'entend pas que le Corps de Jesus-Christ y soit visible, & palpable en sa forme naturelle, il nous déclare qu'il sait bien qu'elle se sert d'une autre maniére de parler, & qu'elle met en avant les accidens, & les espéces; voulant dire que c'est toûjours l'entendre *sensiblement* que de mettre dans ce mystére la propre substance du Corps de Jesus-Christ, encore qu'on l'y mette enveloppée des espéces, & des accidens du pain, & que c'est une nouveauté que les Grecs rejettent,

& à laquelle les Anciens n'ont jamais ſongé. Si tout cela eſt agréable à M. Arnaud je conſens qu'il s'en accommode, cependant nous paſſerons à une autre preuve.

Matthieu Caryophile Archeveſque titulaire d'Iconie, Grec Latiniſé, & à peu prés d'un meſme caractére & d'une meſme humeur qu'Arcudius, & Leo Allatius, a mis en lumiére une Réfutation de quelques propoſitions extraites d'un Catéchiſme composé par un Gentilhomme Grec qu'il appelle Zacharie Gerganus; Allatius dit qu'il eſtoit Eveſque. Quoy qu'il en ſoit Caryophile le traite avec un emportement effroyable; il appelle ſes propoſitions autant de blaſphémes, il dit que c'eſt un *Serpent*, un *Baſilic*, un *Loup*, un *organe du Diable, pire que le Diable meſme*, un *Luthérien*. Mais c'eſt l'ordinaire de ces Meſſieurs de couvrir les perſonnes d'outrages quand leur doctrine ne leur eſt pas agréable. Ils commencent, ils continuënt, & ils achevent par là leurs réfutations. On ne trouvera donc pas mauvais que laiſſant les injures à part, je diſe ſeulement que c'eſt mal-à-propos que Cariophyle impute à ce Grec d'avoir eſté Luthérien, car il paroiſt par les propoſitions qu'il en rapporte, & par ce qu'il en dit dans ſa Préface que c'eſtoit un véritable Grec qui ſoûtenoit les maximes de ſa Religion, & de ſon Egliſe, & qui avoit beaucoup d'amour pour ſa patrie. Il combat entr'autres choſes l'addition du *filióque*, dans le Symbole, il attaque l'Azyme des Latins. Il dit qu'il n'y a qu'une Egliſe Sainte, Catholique, Apoſtolique, & Orientale, tout cela ne s'accorde pas avec le titre qu'il luy donne de Luthérien, & l'on void bien qu'il ne le luy a donné que

Ch. XI. pour le rendre suspect aux siens, & pour nous empescher de nous prévaloir de son témoignage.

Ainsi comme l'autorité seule de Caryophile n'est pas assez forte pour nous arrester, je ne laisseray pas nonobstant ce prétendu Lutéranisme de produire icy quelques-unes des propositions qu'il a luy-mesme extraites de ce Catéchisme. La LXI. est conçûë en ces termes. *La Sainte Communion est composée de deux substances, l'une visible & l'autre invisible, la substance visible est le pain & le vin, la substance invisible est la parole de Jesus-Christ, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang.* Ne s'agissant dans cette dispute que de savoir si les Grecs croyent la transsubstanciation, il me suffiroit de montrer par ce témoignage que la substance visible du pain & du vin demeure, & je n'aurois que faire de m'informer en quel sens cet Auteur appelle les paroles de Jesus-Christ la *substance visible* du Sacrement. Je ne laisseray pourtant pas de dire que son sens est assez clair; car à l'égard du pain & du vin qui sont en effet des substances, on voit bien qu'il faut prendre le terme de *substance* dans sa naturelle signification; mais à l'égard des paroles de Jesus-Christ, qui en effet ne sont pas des substances, on voit bien aussi qu'il faut prendre ce terme dans une signification métaphorique, & qu'il veut dire que la vertu intérieure & mystique de ce Sacrement est contenuë dans ces paroles, *Cecy est mon Corps*, parce que ces paroles font que nous ne prenons pas ces choses comme de simple pain & de simple vin, mais comme le Corps & le Sang de Jesus-Christ dont elles sont le mystére. C'est ce qu'il entend par cette *substance invisible*, c'est-à-dire la force & l'efficace du

Refutatio pseudo Christianæ Catechesis editæ à Zacharia Gergano Græco Auctore Matthæo Caryophil. Romæ 1631. Blasph. 61.

du Sacrement; car si Jesus-Christ n'avoit dit du pain *Cecy est mon Corps*, ce ne seroit que du pain, propre pour nourrir nos corps, au lieu que la foy que nous avons en ses paroles nous y fait trouver une autre substance spirituelle qui nourrit nos ames.

La LXV. proposition ne choque pas moins la conversion substancielle; car elle porte, *Que les Laïques qui communient à une seule espéce prennent une Communion imparfaite*, ce qui est directement opposé à une des suites nécessaires de la transsubstanciation qui est la Concomitance. Et afin qu'on ne chicane pas sur le sens de cette proposition, comme s'il vouloit dire seulement que cette Communion est imparfaite à l'égard de l'Institution de Jesus-Christ qui a ordonné que nous participions sous l'une & l'autre espéce, & non à l'égard du Corps & du Sang mesme que nous recevons pleinement sous une seule, il s'explique nettement dans la proposition LXVIII. *C'est un dogme impie des Papistes*, dit-il, *dont le Pape Eugéne a esté le prémier Auteur, Que là où est le Corps de Jesus-Christ, là est aussi son Sang, & que pour cette raison il ne faut pas que les Laïques prennent la Communion sous les deux espéces.* Voila qui renverse formellement la prétenduë Concomitance, & par conséquent la transsubstanciation, l'une ne pouvant subsister sans l'autre. Cét Auteur vivoit environ l'an 1630.

Ibid. Blasph. 65.

Ibid. Blasph. 68.

CHAPITRE XII.

Vingt-sixiéme preuve prise de la Confession de foy de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, & des choses qui l'ont suivie.

SI M. Arnaud se fust contenté, pour se débarasser de la Confession de foy de Cyrille, de dire que ce Patriarche avoit étudié les livres de Calvin & goûté sa Théologie; que sa Confession choque quelques articles de la Foy des Grecs; qu'elle a esté condamnée par deux Conciles tenus depuis sa mort, & qu'il n'est pas raisonnable de vouloir régler sur cette piéce la créance de l'Eglise Grecque touchant l'Eucharistie, l'on n'auroit pas sujet de se plaindre, & l'on se croiroit obligé de le satisfaire sur chacun de ces reproches. Mais au lieu de se tenir dans ces bornes qu'une juste dispute luy prescrivoit, il s'est échauffé contre la personne mesme de Cyrille, qu'il a déchiré comme un mercenaire, qui reçût cinq cens écus en Allemagne, pour souscrire des articles contre les Catholiques, comme un sacrilége, & un usurpateur qui divertit l'argent, qu'il avoit ramassé en Candie sous le nom de son Patriarche Mélétius, & s'en servit pour usurper le siége d'Aléxandrie, au préjudice d'un autre, qui avoit esté élû d'un commun consentement, comme un ambitieux insatiable, qui non content du Patriarchat d'Alexandrie voulut parvenir à celuy de Constantinople, & ce qui est encore plus horrible, comme un scélérat, & un meurtrier, qui ayant fait empoisonner son prédé-

Liv. 4. c. 6. pag 381.383.

cesseur Timothée, fit ensuite étrangler par des Janissaires celuy qui luy avoit presté son ministére, pour une si criminelle action. Quelque dessein qu'on ait de ne prendre pas garde à la bile de M. Arnaud, qui ne peut estre que desagréable aux honnestes gens de l'une & de l'autre Communion, on ne peut s'empescher de luy dire, que puisqu'il vouloit produire en public ces sortes d'accusations contre un mort, il faloit au moins selon les régles de l'équité naturelle estre en état de les soûtenir par de bons témoignages, & n'en ayant point d'autres que celuy d'Allatius, il ne doit pas trouver mauvais qu'on les luy traite d'impostures, & de calomnies.

Il nous dit donc *qu'il rapporte toute cette Histoire principalement sur la foy d'Allatius, qui a eu un soin particulier de s'en informer, & qui estant Grec de nation est plus croyable que des Ministres Hollandois ou Suisses, & entr'autres que Hottinger qui est un des plus emportez & des moins sincéres Ecrivains qu'il ait jamais lû.* Que les Ministres Hollandois ou Suisses, & en particulier Hottinger soient tout ce qui luy plaira, que fait cela pour établir la vérité de ces accusations, & la sincérité d'Allatius? Quand les Ministres diront quelque chose de positif en faveur de Cyrille, & qu'ils ne le prouveront pas, alors M. Arnaud pourra révoquer en doute leur témoignage, & dire que ce sont des emportez, & des gens qui ne sont pas dignes de foy. Si Allatius rapporte la mesme chose autrement que les Ministres, il pourra dire qu'il est plus croyable qu'eux, & on verra ce qu'il luy faudra répondre; mais qu'Allatius impute des crimes énormes à Cyrille; & que pour autoriser ses impostures, on

Ibid. pa. 389.

Ch. XII. nous vienne dire qu'Hottinger n'eſt pas un Auteur ſincére, & qu'Allatius eſt plus croyable que luy, c'eſt la derniére de toutes les moqueries; car pour vuider la queſtion, ſi ce qu'Allatius dit eſt une fable ou une vérité, Hottinger ny les autres Miniſtres n'y ont que faire, il ne faut que ſavoir ſi Allatius allégue des témoins, ou s'il eſt de luy-meſme un Auteur digne de foy. *Allatius a eu*, dit M. Arnaud, *un ſoin particulier de s'en informer.* Il nous devoit donc dire ce que portent ſes informations, & n'avancer pas comme il a fait des choſes ſi importantes, ſans les appuyer d'aucun témoignage. *Il eſtoit Grec de nation.* Oüi, mais un Grec qui avoit quitté ſa Religion pour embraſſer la Romaine; un Grec que le Pape avoit fait ſon Bibliotécaire; l'homme du monde le plus attaché aux intéreſts de la Cour de Rome; l'homme du monde le plus malin, & le plus outrageux contre les perſonnes; l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on appelle Schiſmatiques, & en particulier contre Cyrille, & au reſte un vray vendeur de fumée. Sa Religion, & ſa charge de Bibliotécaire ne ſeront pas en conteſtation parmy ceux qui auront oüi parler de luy. Son attachement à la Cour de Rome paroiſt dés l'entrée de ſon livre, *De Perpetuâ conſenſione*; car voicy comme il parle en faveur du Pape: *Le Pontife Romain*, dit-il, *ne reléve de perſonne; il juge tout le monde, & n'eſt jugé de qui que ce ſoit, il luy faut rendre obéïſſance encore qu'il gouverne iniquement, il donne les loix ſans en recevoir, il les change comme il luy plaiſt, il crée les Magiſtrats, il détermine les choſes de la foy, il ordonne comme bon luy ſemble des grandes affaires de l'Egliſe*

Allat. de Perpet. conſ. lib. 1. cap. 2.

Quand il voudroit errer il ne le peut ; car il n'y a ny infidélité ny illusion qui puisse aller jusqu'à luy, & quand un Ange diroit autrement, estant muny comme il est de l'autorité de Jesus-Christ, il ne peut changer. L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre qui il dispute comme Chytréus, Creygton, l'Archevesque de Corfou, & quelques autres qu'il attaque de gayeté de cœur se découvre par la simple lecture de ses écrits ; chaque période les honore de quelqu'un de ces beaux tîtres, *sots, menteurs, hébétez, champignons pourris, bouches infernales, garnemens, impudens,* & autres termes semblables qui ne marquent pas un esprit extrémement modéré. Pour nous prouver la conformité de l'Eglise Grecque avec la Romaine dans les choses essencielles, il prend pour principe de ne reconnoistre pour la véritable Eglise Grecque que le party soûmis au siége de Rome, & à l'égard des autres Grecs qu'il appelle *Hérétiques & Schismatiques*, il soûtient fiérement qu'on fait bien quand on peut, de les réduire à l'obeïssance par le fer & par le feu, *qu'il faut proscrire, exterminer, punir les hérétiques, & s'ils sont opiniâtres les mettre à mort, & les brûler*, ce sont ses termes ; & quant à Cyrille il ne faut que lire ce qu'il en a écrit, pour y voir un style d'ennemy plein de passion & d'emportement. M. Arnaud croit-il que ce soit une chose fort honneste, & fort Chrétienne que d'emprunter les armes d'un tel homme pour se deffendre contre la Confession dont il s'agit ?

Ch. XII.

Vide Allat de Perpet conf. lib. 3. cap. 15, 16, 17, 18. & advers. Chreygt. passim.

Allat. de Perp. conf. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.

Cyrille a eu des aversaires pendant sa vie & aprés sa mort, mais il a eu aussi des défenseurs de son innocence, & des admirateurs de ses vertus,

CH. XII. C'est le caractére des grands hommes que d'estre persécutez ; & ceux qui savent de quelle maniére on se gouverne en Orient doivent demeurer d'accord qu'il n'y a point de place plus dangereuse, ny plus exposée aux révolutions & aux orages, que le Patriarchat de Constantinople. Outre les traverses que l'envie, & les intérests particuliers suscitérent à Cyrille, il eut sur les bras tout le party des Latins, & des faux-Grecs qui le regardérent toûjours comme un obstacle au dessein qu'on a depuis long-tems de soumettre cette Eglise au siége de Rome. On le tenta par des promesses & par des menaces, comme Allatius luy-mesme l'avouë; mais on le trouva inébranlable ; & c'est la véritable cause de cette grande haine qu'ils témoignérent en suite contre luy.

Ibid.

Il est certain que Cyrille avoit beaucoup d'aversion pour la Religion Romaine, & que son inclination estoit bien plus portée du costé des Protestans. Je ne doute pas aussi qu'il ne desapprouvast quelques superstitions qui ont la vogue parmy les Grecs, & qu'il ne travaillast de tout son pouvoir à les réformer selon les mouvemens de sa conscience & par l'autorité de sa charge. Mais de le vouloir sous ce prétexte faire passer comme fait M. Arnaud pour un Calviniste travesty, qui trahissoit ses propres sentimens, c'est tourner les choses trop odieusement. Il est vray qu'il rapporte luy-mesme que dans une conférence qu'il eut avec Fuxius Docteur Transsilvain sur l'invocation des Saints, *il avoit reconnu ce que c'est que d'avoir pour la régle de son salut la parole de Dieu, ou de suivre les songes & les fantaisies des hommes, ce que c'est que d'édifier sur le fondement de Jesus-Christ des*

Hottinger. in appendice differt. 8.

choses précieuses, ou de n'y édifier que du bois, du foin, & de la paille. Mais outre que Hottinger de qui M. Arnaud a pris cette particularité, ne marque pas le tems auquel Cyrille eut cette conférence avec Fuxius, & qu'il ne faut pas supposer sans preuve qu'elle arriva avant sa promotion au Patriarchat d'Alexandrie; outre cela, dis-je, on ne peut pas conclurre de là, ny qu'il eust entiérement renoncé en son cœur à l'invocation des Saints, ny qu'il la regardast comme une impiété. Hottinger appelle bien ce culte une superstition, mais c'est de son chef, & non de la part de Cyrille; & il n'y a pas de bonne-foy de confondre les sentimens de l'un avec ceux de l'autre. Cyrille peut avoir reconnu dans cette conférence, que cette invocation, de la maniére dont quelques-uns l'enseignent, & la pratiquent, est un songe, & une fantaisie humaine; que c'est ce bois, ce foin, & cette paille, dont parle S. Paul, & ne l'avoir pourtant pas absolument rejettée. Métrophane Critopulus dont j'ay déja parlé, distingue formellement entre une invocation qui s'addresse aux Saints comme à des Médiateurs, & une qui les regarde comme des Ambassadeurs que l'Eglise a auprés de Dieu afin de prier pour leurs freres. Il rejette la premiére par cette raison qu'il n'y a qu'un seul Médiateur qui est Jesus-Christ, mais il reçoit la seconde; & Cyrille mesme dans l'article 8. de sa Confession insinuë cette distinction, disant que Jesus-Christ seul fait l'Office de Souverain Pontife & de Médiateur. Il ne s'agit pas maintenant d'examiner si la distinction est bonne, ou non, il me suffit de dire qu'un homme qui la tient peut condamner l'invocation des Saints à un égard, & la

Confess. Ec. Orient. c. 17.

Ch. XII. retenir à un autre, & demeurer dans l'Eglise Gréque qui la pratique sans choquer les mouvemens de sa conscience, & sans estre un hypocrite damnable comme M. Arnaud appelle Cyrille.

On doit juger de la sincérité de ce Patriarche sur le pied de sa Confession, dans laquelle & dans quelques réponses qui l'accompagnent il a nettement déclaré quelle estoit sa foy. Elle contient des choses qui ne s'ajustent pas avec la Théologie de Calvin, comme ce qu'il dit, *Que le S. Esprit procéde du Pere par le Fils, & que le Baptéme est absolument nécessaire pour avoir Communion avec Iesus-Christ;* ce qui fait bien voir qu'il-y-a de l'excés à dire aussi absolument que fait M. Arnaud que c'estoit un Calviniste. On ne trouvera point qu'il y ait jamais choqué, ny la descente de Jesus-Christ aux Enfers, ny l'ordre Hiérarchique, ny les Jeûnes réglez, ou les Caresmes, ny l'usage arbitraire de la Confession, ny les Religions, ou les vœux Monastiques, ny la célébration des Festes, ny l'usage de la Liturgie Grecque, ny aucune de ces choses qui se pratiquent communément dans cette Eglise-là, bien que Calvin les ait pour la plûpart improuvées. Il admet l'usage des Images de Jesus-Christ & des Saints; il est vray qu'il déteste qu'on leur rende l'adoration de latrie, ny aucun culte religieux λατρείαν, καὶ θρησκείαν: & il insinuë qu'il eust voulu corriger sur ce point la superstition de ses Grecs; il enseigne aussi la doctrine de la Prédestination, & celle de la Justification, selon la Parole de Dieu, plus clairement que les Orientaux ne la savoient. Mais il ne faut pas conclurre de là que c'estoit un homme qui trahissoit sa conscience en faisant les fonctions de Patriarche, ny

Cyril. Conf. fidei, art. 1. & art. 16.

Resp. ad Interr. 4.

qu'il estoit obligé à quitter la Communion extérieure de son Eglise, ny comme parle M. Arnaud *que la pieté ne peut subsister avec une si damnable hypocrisie.*

Jesus-Christ, & son saint Apôtre ne nous ont pas appris à juger si legérement de la conscience des hommes. Le prémier nous a dit, *Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugez, car vous serez jugez selon que vous aurez jugé les autres, & l'on vous mesurera de la mesme mesure dont vous les mesurerez;* Et le second nous crie, *Qui estes-vous qui jugez le serviteur d'autruy?* Je ne voy rien de plus téméraire que d'entreprendre de condamner des personnes sur les mouvemens de leur propre conscience, lors que ne les ayant ny veuës, ny entenduës, on n'en peut avoir qu'une connoissance fort confuse & fort générale, comme est celle que M. Arnaud a de Cyrille. Car outre qu'on peut facilement se tromper, en s'imaginant qu'un tel, ou un tel sentiment obligent en bonne conscience à une telle, ou une telle action, si on ne va jusqu'à une considération particuliére des circonstances, outre cela, dis-je, il se peut faire que cette obligation qui nous paroistra forte & inviolable, n'aura pas paru telle à la personne dont il s'agira, ce qui suffit pour le décharger du crime d'avoir choqué sa propre conscience. Pour rendre le jugement de M. Arnaud équitable, il faloit prouver que Cyrille a formellement pratiqué ou approuvé qu'on pratiquast des choses qu'il croyoit en son cœur non seulement indifférentes, ou inutiles, mais absolument mauvaises, & qu'il les a pratiquées dans le tems mesme qu'il les jugeoit mauvaises.. Or c'est ce que M. Arnaud n'a

Matt. 7.

Rom. 14.

Ch. XII. pas prouvé, & qu'il ne prouvera jamais, il fera voir que Cyrille a crû qu'il ne faut pas établir l'espérance de son salut sur les traditions humaines, mais sur la parole de Dieu, qu'il ne faut invoquer qu'un seul Jesus-Christ en qualité de Médiateur, qu'il ne faut rendre aucun culte de Religion aux Images. Il prouvera que Cyrille a reconnu des erreurs dans la Religion des Latins, & des superstitions parmy les Grecs, & qu'il les a détestées. Il peut montrer que Cyrille a approuvé, conformément à sa Confession, divers points de la doctrine de Calvin, mais il ne sauroit prouver que Cyrille ait choqué par ses actions aucun de ces sentimens-là, ny qu'il crût que ces sentimens l'obligeassent à se séparer de la Communion des Grecs, & à quitter les fonctions Patriarchales. Toute sa conduite fait voir au contraire qu'il a crû devoir travailler au rétablissement d'une piété parfaite dans son Eglise, en s'opposant de tout son pouvoir au progrez des erreurs, & des superstitions qu'il condamnoit, & n'abandonner pas un Troupeau que Dieu luy avoit commis, & dont il luy devoit rendre conte. C'est ce qu'il a fait jusqu'au dernier de ses soûpirs. Il n'a point retenu la vérité en injustice, ny trahy les mouvemens de sa conscience. Il a publié sa Confession, il l'a mise entre les mains de tous les Grecs, il l'a soûtenuë devant les Puissances, en présence des Ambassadeurs des Roys Chrétiens, & il n'y a que la passion qui ait pû faire écrire à M. Arnaud, que c'estoit *un damnable hypocrite*, qui accommodoit sa foy à ses intérests.

Liv. 4. ch. 11. Pag. 417. C'est cette mesme passion qui luy a fait dire, *que le jugement avantageux que nous en faisons*

montre que nostre Secte n'a aucun véritable principe de Religion. Que l'esprit qui nous anime est plûtost un esprit de faction, & de cabale contre l'Eglise Catholique, qu'un esprit de zéle pour l'établissement d'aucune véritable piété. Dieu qui est le témoin de nostre innocence en sera s'il luy plaist le protecteur. Nos intérets sont entre ses mains, comme nous le prions de les deffendre, nous le prions aussi qu'il pardonne à M. Arnaud l'injure qu'il nous fait. Il nous voit avec des yeux mal disposez, mais quand il aura plû à Dieu de luy inspirer des sentimens plus équitables, il en jugera tout autrement. Dans cette espérance nous nous consolerons par l'exemple des Saints Apôtres de J. C. *qu'on accusoit* dit S. Chrysost. *d'estre des séditieux, & des Novateurs, qui ne songeoient qu'à renverser l'ordre, & les loix générales du monde,* nous tâcherons de repousser ces sortes d'accusations par une conduite Chrétienne, sans oublier que nostre devoir est de benir ceux qui nous maudissent, & de prier pour ceux qui nous courent sus.

Chrysostom. hom. 23. in Rom.

L'Angleterre, & la Hollande justifieront assez, quand il en sera tems, les actions de leurs Ambassadeurs à l'égard des affaires de Cyrille, sans qu'il soit nécessaire que je m'en méle. Comme ils n'étoient ny les Maistres, ny les Directeurs de sa conscience, ils n'ont esté jamais en état de luy prescrire ce qu'il avoit à faire, de sorte que c'est tres mal-à-propos qu'on les veut rendre responsables de son attachement à l'Eglise Gréque. Toute la part qu'ils ont euë dans la vie de ce Patriarche consiste en ce que l'ayant déja connu dans leur pays lors qu'il y avoit fait des voyages, leur connoissance mutuelle se convertit en quelque fami-

Ch. XII. liarité quand ils furent envoyez à Constantinople, & qu'ils l'y trouvérent. Mais cette familiarité n'alla pas plus avant que les services ordinaires que les personnes de mérite ont accoûtumé de se rendre mutuellement, nonobstant la différence de Religion. Ils luy firent tenir des livres, ils luy aidérent à entretenir quelque communication par lettres avec des hommes savans. Si M. Arnaud condamne ce commerce & qu'il en veüille faire un *Mystére d'iniquité* comme il parle, on ne s'en mettra pas beaucoup en peine. Ce n'est pas à luy que les Etrangers qui sont à Constantinople doivent rendre conte de leurs amitiez, & de leurs civilitez. Je ne doute pas que ces Ambassadeurs ne fussent bien-aises de voir que la Confession du Patriarche ne s'éloignoit pas de quelques doctrines que les Protestans croyent tres-importantes pour le salut, & de reconnoistre qu'il n'avoit nulle pente à l'union avec l'Eglise Romaine. Je ne doute pas aussi qu'ils ne compatissent aux afflictions que sa vertu, & sa dignité luy attiroient, & qu'ils n'eussent esté fort aises de luy rendre de bons offices, s'ils en eussent eu le moyen, mais qu'y-a-t-il en tout cela qui ne soit légitime? Est-ce-à-dire pourtant que Cyrille fust une de leurs créatures, ou qu'il se conduisist selon leurs inspirations? *S'ils disent*, dit M. Arnaud, *qu'ils l'ont enfin obligé de faire une déclaration de sa foy qui est conforme à leur doctrine.* Pourquoy veut-il qu'ils disent une fausseté? Vit-on jamais rien de plus captieux que d'établir en forme de réponse de nostre part un faux fondement pour y bâtir ensuite une invective? *S'ils disent qu'ils l'ont enfin obligé.* Et s'ils disent qu'ils ne l'ont obligé à rien, qu'ils n'ont point

Pag. 421.

Pag. 410.

de part à cette Confeſſion, que Cyrille l'a faite ſe- CH.XII.
lon les mouvemens de ſa propre conſcience & ſelon ſes propres lumiéres ? Or c'eſt ce qu'ils diront ſans doute, puis que c'eſt la pure vérité. Au reſte je ne ſay aucun d'entre nous qui l'ait mis au rang de nos Saints & de nos Martyrs, comme il plaiſt à M. Arnaud de nous l'imputer. Il eſt vray que j'ay dit que ſa mémoire eſtoit encore en bénédiction parmy les Grecs comme d'un Saint, & d'un Martyr de Jeſus-Chriſt, & c'eſt ce que je feray voir dans la ſuite, mais ce n'eſt pas en faire un de nos Saints, ou de nos Martyrs.

Si l'on vouloit preſſer ceux qui jugent ainſi de la conſcience d'autruy, peut-eſtre ſeroient-ils empéchez à nous rendre raiſon de la leur, ſur les meſmes maximes, ſur leſquelles ils veulent qu'on juge de celle du Patriarche Cyrille, & de celle des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande. Car ſans paſſer à d'autres ſujets, comment peuvent-ils en bonne conſcience approuver que leurs Eſcoliers élevez dans le Séminaire de Rome, qui ſont abſolument leurs créatures, envoyez en Gréce pour les intéreſts du ſiége Romain, reçoivent les ordres de la main des Eveſques Schiſmatiques, & qu'ils ſoient en ſuite promûs aux Eveſchez par des Patriarches Schiſmatiques, qu'ils vivent dans leur Communion & dans leur dépendance au milieu d'une Egliſe où le Pape & tous les Latins ſont excommuniez tous les ans le Jeudy Saint par le Patriarche de Jéruſalem, où l'on fait profeſſion d'avoir en horreur leur ſacrifice, où l'on dit tous les ans dans les Egliſes, *ſoient confondus tous ceux qui offrent au Sacrifice un Azyme*, où l'on rejette le Purgatoire, où l'on tient que c'eſt un crime de dire

In Triod.

Ch.XII. que le S. Esprit procéde du Pére & du Fils, où l'on croit la néceſſité de communier ſous les deux eſpéces, où l'on condamne les Images taillées, & beaucoup de choſes ſemblables qui ne ſont pas trop favorables aux Latins ? Comment peut-on en bonne conſcience pouſſer ces meſmes Ecoliers aux Patriarchats, les faire élire, & conſacrer par des Métropolitains Schiſmatiques, & les mettre à la teſte d'une Egliſe qui fait profeſſion d'eſtre ſéparée de la Romaine, & de vivre en communion avec celle de Jéruſalem, où l'on excommunie tous les Latins ? Ce que je dis eſt fondé ſur des faits conſtans que M. Arnaud n'oſeroit nier, & quand il les nieroit il en ſeroit convaincu par le témoignage de Thomas à Jeſu qui dit formellement, *qu'on a toûjours trouvé bon d'accorder aux Ecoliers du Séminaire de Rome, lorſqu'ils ſont en Gréce de recevoir les ordres de la main des Eveſques Schiſmatiques, eſtant néceſſaire d'uſer de cette indulgence, ou de cette diſpenſation afin que les Patriarches ne faſſent pas difficulté de les promouvoir aux Eveſchez, & afin auſſi qu'eux-meſmes eſtant Eveſques puiſſent remplir les Egliſes de leurs Diocéſes de Curez Catholiques.* Que M. Arnaud nous explique, s'il luy plaiſt, comment on a pû en bonne conſcience pouſſer Cyrille de Béroë au Patriarchat de Conſtantinople, luy qui eſtoit diſciple des Jéſuites, qu'Allatius appelle *vir probus & Catholicus,* & dont il dit meſme qu'aprés ſa mort *on parla à Rome de le mettre au nombre des Saints Martyrs.* On pourroit luy faire la meſme queſtion touchant beaucoup d'autres, comme touchant un Timothée, un Anthime, un Grégoire, un Athanaſe Patelar, qui ayant tous le cœur & l'eſprit Latin, n'ont pas

Thom. à Ieſu de procuran. ſalute omn. Gent. lib. 1. cap. 4.

Allat. de perp conſ. lib. 3. cap. 11.

laissé de faire les fonctions Patriarchales dans une Eglise Schismatique, où comme j'ay dit l'on excommunie tous les ans le Pape & tous les Latins. Au reste cette excommunication n'est pas une chose qu'on puisse révoquer en doute puisque M. Arnaud luy-mesme la reconnoist pour véritable. *Le Patriarche Grec de Jerusalem*, dit-il, *excommunie tous les ans le Jeudy Saint toutes les autres Sectes en y comprenant l'Eglise Romaine.*

CH. XII.

Lib. 2. c. 3.

Aprés avoir satisfait aux accusations injustes de M. Arnaud contre Cyrille, il nous reste à voir quel droit nous pouvons prendre de la confession de ce Patriarche, & si la réjection qu'il y fait en termes formels de la transsubstanciation peut estre tirée à conséquence pour tout le corps de l'Eglise Gréque. M. Arnaud nous dit trois choses, de la discussion desquelles dépendra le dénouëment de cette question. La prémiere est que les Grecs firent des efforts continuels pour se délivrer de la tyrannie de Cyrille, & qu'en effet il fut chassé quatre ou cinq fois de l'Eglise. La seconde que cette confession est toute contraire dans ses principaux articles au sentiment des Grecs. Et la troisiéme qu'elle a esté condamnée par deux Conciles tenus sous les successeurs de Cyrille. C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Liv. 3. ch. 6. & 7.

Quant à la premiére j'avouë que ce Patriarche a reçû de cruelles traverses durant sa vie, qui ont enfin abouty à une cruelle mort, mais je nie que ce soit son Eglise qui luy ait causé tous ces maux; C'est le party des Latins, & des faux Grecs, qu'il a eus perpétuellement sur les bras. Quelque adroit que soit Allatius à déguiser la vérité, il n'a pourtant pû s'empécher en cét endroit de la donner à

Allat. de perp. conf. lib. 3. cap. 11.

Ch. XII. connoiſtre. Il nous dit donc que les Grecs, qu'il appelle *pii homines*, des gens pieux & zélez, ne pouvant pas par eux-meſmes deffendre leur foy ny ſoûtenir les dépenſes néceſſaires pour cela, récoururent aux autres Chrétiens *& particuliérement au Pontife Romain par le moyen deſquels ils évitent de ſemblables tempeſtes & pourvoyent à leur Egliſe.* Il ajoûte qu'on députa des perſonnes avec charge expreſſe vers Cyrille, pour l'obliger *par promeſſes, & par ménaces* à envoyer à Rome ſa Confeſſion de foy, par laquelle il admiſt le Concile de Florence, & cõdamnaſt les erreurs des Calviniſtes, & qu'en ce cas il ſe pouvoit aſſurer du ſecours, & de la faveur du ſiége Apoſtolique, pour relever l'Egliſe de Conſtantinople. Que Cyrille répondit que ce qu'on luy propoſoit eſtoit bon, & juſte, & qu'il eſtoit preſt à le faire, pourvû qu'on luy donnaſt de l'argent, & qu'on le maintint en ſon Patriarchat. Mais qu'enfin *voyant qu'il entretenoit en meſme tems les Calviniſtes & les Catholiques, ces derniers indignez en vinrent aux ménaces, diſant qu'ils ne ſouffriroient jamais que cette chaire fuſt ſoüillée des blaſphémes des Calviniſtes.* Ce qu'il dit de cette députation eſt véritable, la Congrégation *de fide propagandâ* envoya deux Jéſuites à Conſtantinople avec un nommé *Canachio Roſſi* chargez de mémoires, & d'inſtructions pour gagner Cyrille par promeſſes & par menaces, on luy demandoit ſeulement qu'il reçut le Concile de Florence. Mais ce qu'il ajoûte touchant la réponſe de Cyrille, eſt une pure calomnie, car Cyrille demeura inébranlable à toutes ſes ſollicitations, nous n'en croirons pas Allatius ſur ſa bonne foy. M. Arnaud en fera le jugement qu'il luy plaira,

Ibid.

cependant

cependant il ne peut pas désavoüer que les ennemis de Cyrille ne fussent les Latins, & les Grecs Latinisez, & que les orages qu'il eut à essuyer & qui enfin l'accablérent ne luy vinssent de ce costé-là, puisque c'est Allatius mesme son propre témoin & son grand Auteur qui le dit. Cyrille fut toûjours aimé & estimé de sa véritable Eglise, comme il paroist par les soins qu'elle prit, & par les dépenses qu'elle fit pour le soûtenir, car de dire comme fait M. Arnaud que les Hollandois luy prétoient de l'argent à usure, & qu'il l'extorquoit en suite des Eglises dont il se faisoit obeïr, par le moyen des Turcs, c'est une imagination en l'air, dont il ne rapporte aucune preuve. Il n'y a mesme guére d'apparence, que des particuliers qui prétent leur argent à usure aillent choisir des personnes chassées, dépoüillées de leurs dignitez, qui ne laissent aucun bien aprés eux, & encore moins auroient-ils choisi Cyrille, si comme on le suppose il eut esté l'objet de l'aversion, & de la haine de son peuple. Les Hollandois qui négotient à Constantinople entendent mieux leurs affaires. Hottinger rapporte sur le témoignage de feu M. Leger Ministre de Geneve qui avoit esté sur les lieux, & qui avoit une connoissance tres-particuliére de cette histoire, il rapporte, dis-je, qu'un certain Isaac Métropolitain de Calcédoine disciple des Jésuites ayant acheté des Turcs à prix d'argent le Trône de Cyrille, & le bruit en ayant esté répandu dans Constantinople, il-y-eut une affliction si générale parmy tous les Grecs, que le grand Seigneur ayant luy-mesme entendu les cris & les gémissemens du peuple, accompagnez de larmes tres-améres, rompit cette intrigue, & ne vou-

Hotting. in Append. Dissert. 8.

Ch. XII. luy plus qu'on écoutast cét usurpateur. Il rapporte aussi une lettre du Protosyncellus de Cyrille, c'est à dire du premier Officier de sa chambre appellé Nathanaël Conopius dattée de Constantinople le 4. Juillet 1638. immédiatement aprés la mort de Cyrille. Là il marque expressément que les bourreaux qui l'avoient étranglé ayant partagé entr'eux ses vestemens, & les ayant ensuite portez dans une des places de Constantinople pour les vendre, comme les habits du vieux Patriarche, il y eut une affliction universelle parmi le peuple qui poussa mille plaintes contre Cyrille de Béroë, l'appellant *méchant & meurtrier qui avoit deshonoré l'Eglise de Dieu, en ayant non seulement usurpé le Trône du Saint & légitime Patriarche, mais l'ayant aussi mis à mort.* Il ajoûte que quelques-uns entrérent dans la maison de l'usurpateur criant apres luy, *Pilate, rens nous le corps que nous l'ensévelissions*, qu'ensuite ils furent chez le Caïmacan, & qu'ils luy offrirent beaucoup d'argent pour obtenir de luy le corps de leur véritable Patriarche, mais que le méchant faux-Patriarche, qui l'avoit fait mettre à mort, ayant appris cela envoya d'abord au Caïmacan luy dire que s'il rendoit à ces gens-là le corps de Cyrille, il y auroit assurément quelque grande sédition dans la Ville, ce qui l'empécha de leur accorder leur requeste. Enfin il dit que cét usurpateur envoya des esclaves pour enlever ce corps, & pour le jetter dans la Mer, mais que quelques Chrétiens l'ayant retiré de la Mer, l'emportérent dans un Monastére appellé de saint André où ils l'ensévelirent secrétement.

On peut encore faire voir cette lettre en original.

M. Arnaud ne manquera pas de dire qu'Hottinger est un Ministre, & un des plus emportez,

& des moins sincéres Ecrivains qu'il ait jamais lû. CH.XII.
Mais pourquoy veut-il que nous en croyons plûtost Allatius qu'Hottinger. Le premier a tous les caractéres d'un homme passionné qui est toûjours dans les déguisemens, ce dernier au contraire quoy qu'en dise M. Arnaud a toutes les marques d'un homme de bonne foy, qui dit les choses comme il les sait. Le premier a plus de politesse & plus de tour je l'avouë mais l'autre a plus de simplicité. Allatius dit de sa teste tout ce qu'il luy plaist, Hottinger allégue ses témoins, & qu'elle apparence que M. Leger & Natanaël Conopius dont j'ay eu moy-mesme la lettre en original entre mes mains, eussent inventé ces histoires aussi circonstanciées qu'ils nous les rapportent, si d'ailleurs il estoit vray que l'Eglise Gréque eust regardé Cyrille avec horreur, & aversion comme un hérétique, & qu'elle eust fait tous ses efforts pour se délivrer de sa domination. Ce furent au contraire les Latins & leurs disciples qui firent tous ces efforts, pour se délivrer d'un homme qu'ils n'avoient pû gagner, ny par promesses, ny par menaces, & qui les embarrassoit dans leur grand dessein de la réünion. C'est à leur égard que Cyrille ajoûte sur la fin de sa Confession, *Nous prévoyons assez que cette Confession abregée sera comme un signe de contradiction pour ceux à qui il plaist de nous calomnier & de nous persécuter.* Son présentiment ne fut pas vain.

Voilà pour ce qui regarde la premiére des objections de M. Arnaud. Quant à la seconde, qui porte que les principaux articles de la Confession dont il s'agit, sont contraires au sentiment des Grecs, j'avouë qu'il y en a quelques-uns où la do-

CH. XII. ctrine de l'Evangile est plus clairement expliquée qu'on ne la trouve dans les autres livres des Grecs, comme le 13. & le 14. qui parlent de la Justification de l'homme par la foy en Jesus-Christ, du franc arbitre, & de la grace, mais il est certain qu'au fond ils ne choquent point la créance commune de l'Eglise Gréque, & qu'il n'y a rien de plus facile que de les concilier avec les Réponses mesmes de Jérémie aux Théologiens de Vittemberg. Le 15. article ne reconnoist que deux Sacremens, *& Jéremie*, dit M. Arnaud, *fait profession ouverte d'en croire sept.* Mais je dis que les Grecs n'ont rien de reglé sur cette matiére, Metrophane en reconnoist trois d'institution Divine, savoir le Baptesme, l'Eucharistie & la Pénitence; & quant aux quatre autres il dit *qu'ils sont appellez mystéres improprement ὁμωνύμως.* Jérémie en avouë sept, il est vray, mais il n'en conte proprement que deux d'institution Divine, savoir le Baptesme & l'Eucharistie, & pour les cinq autres il semble qu'il avouë que l'Eglise les ait ajoûtez au nombre des Sacremens. Pourquoy M. Arnaud veut-il que Cyrille qui ne parle que des véritables Sacremens que Jesus-Christ a instituez, & non des cérémonies humaines, qui sont appellées Mystéres improprement, à cause qu'elles ont quelque chose de mystérieux comme parle Métrophane; Pourquoy, dis-je, veut-il qu'il ait choqué la foy de ses Grecs? Pourquoy puis qu'il vouloit opposer Jérémie à Cyrille ne rapportoit-il sincérement le sentiment de Jérémie? Arcudius en a mieux usé que luy, car il avouë *que Jérémie n'enseigne pas seulement que le Chréme est un Sacrement de la Tradition, mais qu'il fait aussi le mesme jugement de tous*

Liv. 4. ch. 5. pag. 387.

Confes. ch. 5.

Arcud. liv. 2. cap. 2.

les autres à la réserve du Baptéme & de l'Eucharistie, contre ce qu'il avoit enseigné au chap. 7. de sa premiére réponse.

Quant au 18. article où Cyrille établit *que les ames des morts sont ou dans la béatitude ou dans la damnation, & qu'au sortir du corps elles vont incontinent, ou avec Jesus-Christ, ou en enfer.* M. Arnaud dit qu'il combat l'opinion commune des Grecs touchant l'état des ames apres la mort. *Hornbek & Chytréus*, dit-il, *& tous ceux qui ont traité des opinions des Grecs leur attribuent d'admettre outre le Paradis, & l'Enfer, un certain lieu triste, ténébreux, & plein de misére, dans lequel les ames sont purgées apres cette vie.* Je répons que les Grecs n'ont rien de précis, & de déterminé sur l'état des ames aprés la mort. A l'égard des ames des fidéles, il-y-en-a qui tiennent qu'elles ne joüiront de la bien-heureuse vision de Dieu, qu'aprés le dernier jugement, & que cependant elles sont, ou dans des lieux beaux, & plaisans, exemtes de toute douleur, ou dans des lieux tristes & obscurs où elles se souviennent avec regret des péchez qu'elles ont commis, & ceux-là font trois ordres de morts, les infidéles ou les méchans, les fidéles qui meurent dans une repentance, & dans une sainteté parfaite, & les autres qui avec la foy, & la véritable piété n'ont pas laissé de commettre beaucoup de péchez dont ils n'ont pas eu toute la repentance qu'il faloit. L'Enfer est destiné pour les prémiers. Les seconds, disent-ils, s'en vont dans les lieux de repos, & de rafraischissement, & les derniers dans ces lieux douloureux, où ils ont le déplaisir de se voir éloignez de Dieu, & privez de son illumination.

Ibid. lib. 5. ch. 6. pa. 388.

Ch.XII. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit là le sentiment de toute l'Eglise Gréque, car il-y-en-a beaucoup qui ne reconnoissent que deux ordres d'hommes aprés la mort, celuy des bons, & celuy des méchans, & deux lieux le Ciel & l'Enfer. Syropulus rapporte dans son histoire du Concile de Florence que les Grecs estant pressez par les Latins d'expliquer nettement leur créance touchant l'état des morts, Bessarion dit *que les ames des Saints reçoivent les biens qui leur sont préparez, & celles des pécheurs la peine; & qui ne leur reste à chacune que de reprendre leurs corps, apres quoy les justes seront dans la pleine joüissance de la felicité avec leurs corps, & que les pécheurs aussi seront avec leurs corps, &c. soûmis à la peine éternelle.* Nous ne voyons là que deux ordres de morts. On trouve dans Allatius un passage du Synaxaire des Grecs qui n'établit de mesme que deux lieux. *Il faut savoir*, dit-il, *que les ames des justes sont maintenant dans de certains lieux, & celles des pécheurs aussi séparément. Celles-là se réjoüissent dans l'espérance des biens, celles-cy sont en deüil dans l'attente des tourmens.* On y voit encore un passage de Joseph Briennius qui porte, *Qu'il-y-a deux lieux destinez pour la demeure des ames apres la mort, le Ciel pour les Saints, & le centre de la Terre, ou l'Enfer pour les pécheurs. Que les Saints sont en liberté, qu'ils ont tout le monde, & particuliérement le Jardin d'Eden pour leur demeure. Que ceux qui sont condamnez aux Enfers n'en sortiront point jusqu'au jour du jugement, & qu'ils ne peuvent recevoir, ny aucun rayon de lumiére, ny aucun rélâche. Car*, ajoûte-t-il, *les Saints ne joüiront point des biens éternels, & les pécheurs aussi ne seront pas plongez dans les tour-*

Hist. Concil. Flor. sect. 5. cap. 16.

Allat. de lib. Eccles. diss. 2.

Ibid.

mens avant le dernier jugement. Mais ces derniers seront cependant enfermez dans des prisons ténébreuses sous la garde de démons inhumains, & impitoyables. Sigismond parlant des Moscovites dit, *qu'ils ne croyent point de Purgatoire mais qu'ils tiennent que chacun va apres sa mort au lieu qu'il mérite, les gens de bien dans un lieu clair, en la compagnie agréable des Anges, les méchans dans un lieu obscur, & ténébreux, entre des Démons terribles, où ils attendent le dernier jugement, que les ames des gens de bien connoissent qu'elles sont en la grace de Dieu par la qualité du lieu où elles sont, & par les Anges qui les accompagnent, & les autres au contraire.* Goar témoigne que Ligaridius Auteur Grec de l'Isle de Chio expliquant ce que veulent dire ces fréquens *Alléluya* qu'on chante quand on fait les obséques des morts dit, *qu'on les chante en signe de joye, que ceux qui restent en vie se réjoüissent de ce que le deffunt est heureusemunt sorty des miséres du monde, & qu'il est maintenant en possession de la béatitude éternelle.*

Sigism. Comm. rer. Moscov.

Iacob Goar in notis in Offic. exeq.

On voit donc par cette diversité qu'il n'y a rien de si réglé sur ce sujet parmy les Grecs, que Cyrille n'ait pû sans choquer la foy commune de son Eglise établir la doctrine contenuë dans l'Article dont il s'agit. Outre que ses termes ne sont pas si précis qu'ils ne puissent fort bien s'accommoder avec le sentiment de ceux qui veulent que les ames ne joüissent de la vision de Dieu, ou d'une félicité parfaite, qu'au dernier jour, & qui font trois ordres de morts, car il dit seulement *que les ames des décédez sont ou dans la béatitude, ou dans la damnation, & que d'abord qu'elles sortent de leurs corps elles vont ou avec Jesus-Christ, ou dans l'En-*

Ch.XII. *fer*, ce qui se peut expliquer en ce sens que leur jugement est déja fait, & que déja Dieu leur a fait savoir quelle est leur condition, savoir ou d'estre damnez éternellement, ou d'estre eternellement dans la communion de Jesus-Christ, ce qui n'empéche pas qu'on ne puisse dire que la damnation des uns n'est pas encore entiére, & qu'à l'égard des autres, ils sont encore plus ou moins éloignez d'une parfaite félicité. Et ce sens se trouve favorisé par ce que Cyrille ajoûte incontinent aprés, *que chacun est jugé selon qu'il est trouvé à l'heure de sa mort*, ce qui semble marquer qu'il n'entend parler que du jugement, & non de la pleine & parfaite exécution de ce jugement. Il-y-a deux choses constantes parmy les Grecs, l'une qu'ils prient Dieu pour les morts, & l'autre qu'ils rejettent le Purgatoire de l'Eglise Romaine. Or Cyrille ne touche point à la premiére, & quant à la seconde, il s'accorde fort bien avec les siens, car il appelle le Purgatoire *une imagination qu'on ne doit pas admettre*. Ainsi c'est mal-à-propos que M. Arnaud l'accuse d'avoir esté contraire aux Grecs dans les principaux Articles de sa Confession.

Il faut examiner maintenant la troisiéme objection de M. Arnaud, qui consiste en deux prétenduës condamnations de la Confession de Cyrille, l'une sous Cyrille de Béroë & l'autre sous Parthénius. J'ay déja parlé de ces deux piéces dans ma Réponse au Pere Noüet, où j'ay montré comme elles sont suspectes de fausseté. Mais si l'on ne veut pas se donner la peine d'y recourir, voicy l'abregé de mes raisons.

I. Bien que ces piéces ayent esté souvent imprimées il n'y a eu pourtant personne jusqu'icy

qui ait voulu s'en charger envers le public, ny en
garantir la vérité. On nous donne l'une sur un manuscrit venu de Rome, & l'autre sur une Edition qui en a esté faite à Jasi en Moldavie, & sur la foy d'un certain Moyne nommé Arsénius. Il me semble que s'agissant de deux Conciles tres-importans, & tres-nouveaux, puisque l'un est de 1639. & l'autre de 1642. on pouvoit bien nous en donner de plus grandes assûrances, celles-là ne suffisant pas pour les autoriser.

II. Ces deux piéces se détruisent mutuellement, la premiére qui porte le nom de Cyrille de Béroë, est souscrite par plusieurs de ceux qui ont souscrit la seconde; & par le mesme Parthénius à qui l'on attribuë cette derniére, & néanmoins dans la seconde il n'est fait aucune mention de la premiére. La premiére anathématise formellement Cyrille, & l'appelle *impie & méchant*; La seconde dit seulement *qu'on a produit certains articles sous le nom de Cyrille Patriarche.* La premiére condamne avec anathéme ces articles. La seconde dit *qu'on a mis dans le Synode en question, s'il faloit les embrasser & les tenir pour pieux & Orthodoxes, ou les rejetter comme contraires à la doctrine de l'Eglise Orientale*, ce qui marque évidemment que ceux qui ont fait la seconde n'avoient aucune connoissance de la premiére, & néanmoins elles se trouvent toutes deux souscrites par les mesmes personnes.

III. Il n'y a aucune apparence ny que Métrophane Patriarche d'Aléxandrie qu'on dit avoir assisté au premier Synode sous Cyrille de Béroë, ny que Parthénius qu'on dit avoir tenu le second, ayent voulu condamner si légérement, & si frauduleusement Cyrille de Lucar, puis que l'un avoit

esté le premier Officier de sa Chambre, & l'autre son Protecteur & son intime amy.

IV. Le Moine Arsénius de la main de qui l'on dit qu'on tient le prétendu Concile de Parthénius, & qui l'envoya de Constantinople à un ami Anonyme de Venise, aprés avoir remply sa lettre de toutes les injures imaginables contre Cyrille, & contre sa Confession, ne dit pourtant pas un mot de la premiére condamnation sous Cyrille de Béroë. Tout cela fait voir que ce sont des piéces supposées & dressées en divers tems, & par des persõnes différentes, qui n'ayant pas concerté ensemble, ny eu toutes les instructions qu'il faloit, n'ont pû s'empescher d'y laisser des caractéres de fausseté.

J'ajoûteray maintenant à cela quelques autres remarques qui ne seront pas moins considérables, la premiére est que quand la Confession de foy de Cyrille parut dans nostre Occident; le premier party qu'on prit fut d'en nier la vérité, & de soûtenir que c'estoit un ouvrage fabuleux; mais dés qu'il n'y a plus eu moyen de se deffendre de ce costé-là, & que la chose a esté éclaircie, on a vû paroistre ces prétendus Conciles, ce qui marque qu'on les a substituez comme un nouveau reméde en la place de l'autre qui ne pouvoit plus servir. Secondement ce qu'on fait dire à Parthénius *que l'on a produit quelques articles sous le nom de Cyrille*, est comme chacun voit de ce premier style des Occidentaux, & non du style de Parthénius mesme, qui ne pouvoit tenir ce langage, ny luy, ny son Synode, soit parce qu'il estoit notoire dans Constantinople, & ailleurs, que cette Confession estoit en effet de Cyrille, puisque Cyrille l'avoit proposée dans un Concile, & qu'il l'avoit hau-

tement ſoûtenuë devant les Miniſtres du grand Seigneur en préſence de quelques Ambaſſadeurs; ſoit auſſi parce que Parthénius & ſes Eveſques dans le précedent Synode l'auroient déja conſidérée comme une piéce qui eſtoit indubitablement de Cyrille. De plus, quelle apparence y-a-t-il que Parthénius, & ſon Concile, euſſent groſſiérement, & calomnieuſement imputé à Cyrille une choſe fauſſe comme ils font. Car Cyrille ayant dit dans le premier article de ſa Confeſſion *que le S. Eſprit procède du Pere par le Fils*, qui eſt un langage dont les Grecs ne s'éloignent pas; le premier article de la cenſure porte, *qu'il a étably contre le ſentiment de l'Egliſe Catholique la proceſſion ſubſtancielle & éternelle du S. Eſprit, du Pere & du Fils*, qui eſt préciſément l'expreſſion que les Grecs ont en horreur.

CH. XII.

Il faut ajoûter à cela que M. Arnaud nous a produit un Traité de Payſius Ligaridius Archeveſque de Gaza, dans lequel Ligaridius parle de Cyrille & de ſa Confeſſion, & s'en fait une objection à laquelle il répond en diſant, *que pluſieurs ont douté de la vérité de cette piéce, & que quand elle ſeroit véritable une hirondelle ne fait pas le Printems*; mais il ne dit pas un mot de ces deux prétenduës condamnations, ce qu'il n'auroit pas ſans doute oublié, eſtant comme il eſt plein de zéle pour les intéreſts de la Religion Romaine, ſi c'étoient des actes reconnus pour bons & authentiques dans l'Egliſe Grecque. Je dirois la meſme choſe du Baron Spatari, s'il ne paroiſſoit d'ailleurs que c'eſt un Gentil-homme peu inſtruit des affaires des Grecs.

Heydanus præfat. ad

Heydanus Profeſſeur en Hollande rapporte que

Ch.XII. l'an 1643. la nouvelle estant venuë à Constantinople qu'on faisoit courir dans l'Occident ce Concile supposé de Parthénius ; Parthénius luy-mesme en fut tellement surpris, & en parut si offensé, qu'ayant fait assembler son Clergé & son peuple dans l'Eglise Patriarchale, il protesta que c'étoit une fausseté, & qu'il n'avoit jamais songé à faire cette flétrissûre à la mémoire de Cyrille Lucar.

lib. cui titulus est, Causa Dei.

Enfin M. Rivet Ministre & Professeur en Hollande, écrivant à M. Sarrau Conseiller au Parlement de Paris, du 21. Mars 1644. luy mandoit sur ce sujet, *Qu'il avoit vû entre les mains de M. Hagha une lettre en Grec vulgaire de Pachomius Métropolitain de Chalcedoine, qui desavoüoit le prétendu Concile du Patriarche Parthénius. Qu'on avoit supposé la plus part des signatures, la sienne notamment. Que cette piéce avoit esté faite par un fripon, &c. Que le Patriarche estoit un hõme double, qui nioit néanmoins que ce qu'on avoit imprimé en Moldavie fust l'acte qu'il avoit signé ; & que le Prince de Moldavie avoit chassé l'Auteur de cette impression.*

Mais quand tout ce que je viens de dire n'auroit point de lieu, & que ces deux prétendus Conciles seroient aussi véritables, que je les tiens supposez, il est certain qu'ils ne feroient que fortifier la preuve que nous tirons de la Confession de Cyrille contre la transsubstanciation, & la convertir en démonstration. C'est ce qui paroistra clairement, si l'on considére que ceux qui les ont composées ont fait tout ce qu'il leur a esté possible, pour tourner les paroles de Cyrille en un sens odieux aux Grecs, jusqu'à luy imputer des choses fausses, qu'ils ne l'ont épargné en aucun endroit, que Cyrylle de Béroë qui présida au premier Concile

eſtoit un faux Grec diſciple des Jéſuites, engagé depuis long-tems dans le party des Latins, & que Parthénius ſembloit eſtre auſſi dans les intéreſts de l'Egliſe Romaine ſi nous tenons pour véritable une de ſes lettres, qu'un certain Athanaſe Grec Latiniſé a fait imprimer, dans laquelle il luy fait écrire au feu Roy, *qu'il deſireroit bien la Paix des deux Egliſes de meſme que les autres, mais que ſi le Turc ſous l'Empire duquel ils vivent, avoit connoiſſance de cette affaire, il les tuëroit tous. Que ſi pourtant le Roy pouvoit trouver un moyen pour les mettre à couvert de ce danger, il luy engage ſa parole qu'il y fera de ſa part tout ce qui luy ſera poſſible.* Voilà quels ont eſté les Auteurs de ces deux condamnations ſuppoſé meſme qu'elles ſoient véritables, & néanmoins ils n'ont point cenſuré formellement ce que Cyrille de Lucar avoit dit touchant la tranſſubſtanciation; le premier, ſavoir Cyrille de Béroë dit, *Anathéme à Cyrille qui enſeigne & qui croit que le pain de l'Autel, ny le vin non-plus, ne ſont point changez, (μὴ μεταβάλλεται), par la benédiction du Preſtre, & par l'avénement du S. Eſprit, au vray Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il eſt écrit au 17. de ſes articles hérétiques, que ce que nous voyons, & que nous prenons n'eſt pas le Corps de Jéſus-Chriſt.* Le ſecond ſavoir Parthénius dit, *il ruïne tellement la divine Euchariſtie, qu'il ne luy laiſſe que la figure toute nuë, comme ſi nous eſtions encore aſſervis à l'ombre de l'ancienne Loy. Car il nie que le pain qui eſt vû, & mangé, ſoit, aprés la ſanctification, le vray Corps de Jeſus-Chriſt; mais il veut qu'il le ſoit ſpirituellement, ou plûtoſt par imagination, ce qui eſt le comble de l'impiété. Car Jeſus-*

Athan. Rhetor. Preſbyt. Biſant. antipatellar. Paris 1655.

Ch. XII. *Christ n'a point dit, Cecy est la figure de mon Corps, mais il a dit, Cecy est mon Corps, & cecy est mon Sang; Cecy, savoir ce que l'on voit, ce que l'on reçoit, ce que l'on mange, ce que l'on rompt, aprés qu'il a esté sanctifié & bény.* Je ne m'arréteray pas à faire voir combien captieusement ces gens tournent les paroles de Cyrille pour leur faire choquer la créance & les expressions communes des Grecs, il suffit qu'on remarque, que quelques préoccupez qu'ils fussent, ils n'ont pas osé rétablir la transsubstanciation qu'il avoit expressément condamnée, ny toucher à cette partie de son article qui la rejette en termes formels. Mais afin qu'on en puisse mieux juger, il faut rapporter les paroles de Cyrille, *Nous croyons*, dit-il, *que le second Sacrement que le Seigneur a institué est celuy que nous appellons l'Eucharistie. Car la nuit en laquelle il se livra luy-mesme, prenant le pain, & le benissant, il dit aux Apôtres, Prenez, mangez, cecy est mon Corps; & prenant le Calice, il rendit graces, & dit, Beuvez-en tous, Cecy est mon Sang qui est répandu pour vous; faites cecy en commémoration de moy. Et Saint Paul ajoute, Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur. C'est la simple, la véritable, & la légitime tradition de cét admirable Mystére, dans l'administration, & dans l'intelligence duquel, nous confessons, & croyons une vraye, & certaine présence de nostre Seigneur Jesus-Christ, savoir celle que la foy nous offre, & nous donne, & non celle que la transsubstanciation témérairement inventée enseigne. Car nous croyons que les fidéles mangent le Corps de Jesus-Christ en la Cene, non en brisant sensiblement*

par les dents la Communion, mais en communiant par le ſens de l'ame. Car le Corps du Seigneur n'eſt pas dans le Myſtére ce que nos yeux voyent, & que nous prenons, mais ce que la foy qui reçoit ſpirituellement, nous préſente, & nous donne. A cauſe de quoy, il eſt vray que ſi nous croyons, nous mangeons, & nous participons; mais ſi nous ne croyons pas, nous ſommes privez de tout fruit. Si vous comparez cét article avec les cenſures de Cyrille de Béroë, & de Parthénius, vous verrez qu'ils s'attachent à ce qui eſt dit, *que le Corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas ce que nous voyons, & que nous mangeons, mais que c'eſt ce que la foy reçoit ſpirituellement*, & qu'ils tâchent de donner à ces paroles un tour odieux aux Grecs, qui s'éloigne de leurs expreſſions ordinaires. Mais quant à ce qu'il dit de la tranſſubſtanciation, laquelle il appelle *une invention téméraire*, ἐφευρεθεῖσα εἰκῆ μετουσίωσις, on voit qu'ils n'y touchent point. Ils diſent que le pain μεταβάλλεται *eſt changé* au vray Corps de Jeſus-Chriſt, que ce n'eſt pas une figure, que c'eſt le vray Corps, mais qu'il le ſoit par une réelle converſion de ſubſtance, c'eſt ce qu'ils ne diſent point. Je ne diſpute pas maintenant touchant le ſens de ceux qui ont dreſſé ces condamnations; je ne doute pas qu'ils n'euſſent la créance des Latins dans le cœur, & je croy meſme que s'ils euſſent oſé ils fuſſent allez plus-avant; mais il faudroit avoir peu de lumiére, pour ne reconnoiſtre pas qu'ils ont voulu s'accommoder au ſtyle des Grecs, pour donner quelque couleur à leurs piéces. Vous voyez d'un coſté Cyrille, qui combat la tranſſubſtanciation en termes exprés, qui la nomme ſans biaiſer, qui luy donne un titre capable d'éfaroucher une Egliſe

 qui la croiroit, & de l'autre on voit des gens intéressez à décrier Cyrille, qui cherchent de tous costez les moyens de rendre sa mémoire abominable parmy les Grecs, qui empoisonnent tout ce qu'il dit, & qui néanmoins n'osent défendre cette transsubstanciation, ny directement, ny indirectement, ny en termes exprés, ny en termes équivalens. Que veut dire ce mystére, si l'Eglise Grecque croit en effet la conversion des substances? Pouvoient-ils trouver une plus belle occasion de faire paroistre leur zéle pour l'orthodoxie, & de confondre en mesme tems les partisans de Cyrille?

Liv 4 ch. 6. pag. 387.

Monsieur Arnaud dit *que le mot de μετουσίωσις, n'est pas le terme dont les Grecs se servent ordinairement pour expliquer la transsubstanciation.* Mais que veut-il dire par là? μετουσίωσις signifie proprement syllabe, aprés syllabe, la *Transsubstanciation*, les Latins l'employent quand ils veulent parler Grec, les Grecs Latinisez s'en servent, & les autres savent fort bien ce qu'il signifie; quand donc il ne seroit pas dans leur usage ordinaire, peuvent-ils souffrir qu'un homme qui ne fait pas le Grammairien, mais le Théologien, qui parle non du terme, mais de la chose exprimée par le terme, la rejette aussi fortement que Cyrille a fait, sans s'en émouvoir & sans dire au moins, bien que nous n'employons pas le terme de μετουσίωσις, nous ne laissons pas de croire ce qu'il represente, savoir la conversion des substances? Cependant ils n'en disent mot, ils abandonnent & le terme, & la chose representée par le terme, ils se retranchent dans les expressions générales. N'est-ce pas une marque evidente que Cyrille n'avoit rien dit à cét égard qui choquast le sentimẽt de son Eglise?

Voilà

CH. XII.

Voilà ce qu'on avoit à dire touchant ce Patriarche. Je suis fort trompé si ceux qui compareront ce chapitre avec les trois que M. Arnaud a faits sur ce sujet, m'accusent de témérité quand j'ay voulu dire qu'on trouve la véritable créance des Grecs dans la Confession de Cyrille. Car il est certain qu'aprés avoir bien examiné ce que je viens de rapporter, il-y-a lieu de conclurre par cette piéce seule, sans aller plus loin, que l'Eglise Grecque ne croit point la transsubstanciation. Il ne me reste pour achever ce chapitre qu'à dire quelque chose de l'état de cette Eglise-là depuis l'an 1642. où l'on place la derniére de ces prétenduës condamnations. Parthénius ayant fait reléguer, & ensuite étrangler Cyrille de Béroë, comme Cyrille de Béroë avoit fait son prédécesseur, il ne demeura pas luy-mesme long-tems sur le Trône. Sa mauvaise conduite l'en fit descendre, & l'Eglise de Constantinople luy substitua un autre Parthénius disciple du grand Cyrille, qui avoit entiérement les mesmes sentimens que Cyrille. C'est ce qu'Allatius reconnoist dans une lettre qu'il écrit à Nihusius dattée de l'an 1645. & l'on peut bien juger de là, que cette grande aversion des Grecs contre ce Patriarche, & ces censures Synodales ne sont que de pures suppositions; car quelle apparence y-a-t-il qu'une Eglise, qui auroit tant fait d'efforts pour se délivrer d'un homme comme Cyrille, qui auroit anathématisé sa mémoire & sa doctrine, eust voulu quatre ou cinq ans aprés, se mettre entre les mains d'un de ses disciples, pour rentrer encore dans le desordre & dans l'hérésie. Il ne faut pas que M. Arnaud dise que les Turcs élévent à ce Siége ceux qui leur don-

Allat. de per. conf. lib. 3. cap. 11.

Liv. 4. ch. 7. pag. 591. 592.

CH. XII. nent le plus d'argent,&qu'un Socinien y pourroit parvenir aussi-bien qu'un autre ; car cela n'est pas si absolument véritable qu'il ne reste encore au peuple la liberté d'empescher les élections des personnes qui ne luy sont pas agréables, comme il paroist par ce qu'Allatius rapporte d'un certain Mélétius Evesque de Sopie, lequel estant venu à Rome pour se réconcilier avec l'Eglise Romaine ; & estant de retour dans son pays, fut designé pour estre promû au Patriarchat de Constantinople ; *Mais*, dit-il, *il fut rejetté par l'empeschement que le peuple y donna.* Nous voyons donc que ce peuple a encore le pouvoir de rejetter des Grecs Latinisez, & qu'il les rejette en effet ; mais nous ne voyons pas qu'il ayt fait le moindre effort pour faire rejetter un disciple de Cyrille, que les Latins traitent de mesme que son Maistre *d'Hérétique*, & de *Calviniste*.

Allat. de per. conf. lib. 3. cap. 11.

Allat. ubi supra.

Cét état où nous venons de voir l'Eglise Grecque l'an 1645. duroit encore l'an 1653. Voicy ce que m'en écrit M. Basire Docteur Anglois dont j'ay déja parlé. *Lors que j'estois à Constantinople, ce qui estoit l'an 1653. Paysius en estoit Patriarche, lequel en signe de sa Communion avec l'Eglise Anglicane, m'imposa les mains dans une assemblée d'Evesques, selon la coûtume, comme à un Prestre de l'Eglise Anglicane, & par cette imposition des mains il me donna la puissance de prescher en Grec, dans toutes les Eglises Grecques de sa Jurisdiction. C'est ce que je fis ensuite tres-souvent, selon que l'occasion s'en présentoit, tant à Constantinople qu'ailleurs, bien que les Iésuites en témoignassent beaucoup de déplaisir. Ie preschois estant à Constantinople alternativement un Dimanche aux Anglois, un autre Dimanche en*

François pour les Génévois ; le 3. Dimanche en Italien ; le 4. en Latin aux Ambassadeurs Hongrois & Transsylvains ; & le 5. en Grec dans les Eglises des Grecs. Quelle apparence y-a-t-il que si la doctrine de Cyrille estoit aussi odieuse aux Grecs, & sa mémoire aussi exécrable comme M. Arnaud le veut persuader, si cette Eglise avoit sur l'Eucharistie les mesmes sentimens que la Romaine ; & si elle traitoit nostre créance d'hérétique & d'impie, comme le faux Ligaridius, & le Baron de Spatari nous le disent, quelle apparence, dis-je, qu'on y eust reçû un Prestre, & un Docteur de l'Eglise Anglicane, pour Prédicateur ordinaire, & qu'on n'eust pas craint qu'en leur annonçant l'Evangile, il n'y eust meslé les erreurs prétenduës de sa Nation, sur un sujet aussi important que celuy de l'Eucharistie ?

CHAPITRE XIII.

La véritable créance des Grecs sur le sujet de l'Eucharistie.

MAIS quelle est donc la créance des Grecs si ce n'est point la transsubstanciation ? C'est ce que je ne serois pas obligé de traiter icy dans les régles de la dispute. Car ne s'agissant que de savoir si les Grecs croyent, ou ne croyent pas la conversion des substances, il nous suffit de montrer qu'ils ne la croyent pas, & nous n'avons d'ailleurs aucun intérest à rechercher ce qu'ils croyent positivement de l'Eucharistie, puisque, comme je l'ay souvent dit, nous ne prétendons pas que leur foy doive estre la régle de la nostre ; néan-

C.XIII. moins il ne tiendra pas à moy qu'on n'ait cette satisfaction, de ſavoir auſſi la poſitive de leur créance. J'eſpére meſme que cette recherche ne ſera pas inutile pour l'entier éclairciſſement de la queſtion principale qui eſt entre M. Arnaud & moy, parce que montrer ce que les Grecs croyent, c'eſt montrer en meſme tems ce qu'ils ne croyent pas. Je feray donc trois choſes dans ce chapitre, la premiére ſera de faire voir la véritable créance des Grecs ſur le ſujet de l'Euchariſtie; la ſeconde marquera préciſément en quoy ils conviennent, & en quoy ils différent avec l'Egliſe Romaine; & la troiſiéme marquera de meſme en quoy nous, je veux dire ceux de noſtre Communion, ſommes d'accord avec eux, & en quoy nous ne le ſommes pas.

Quant au premier point, pour avoir une plus pleine & plus claire intelligence de la véritable opinion des Grecs, il eſt néceſſaire d'en faire pluſieurs articles, & de la réduire aux propoſitions ſuivantes.

I. En général l'action de l'Euchariſtie eſt, ſelon eux, une repréſentation myſtique de toute l'œconomie de Jeſus-Chriſt. Ils y expriment ſon entrée dans le monde, ſa naiſſance d'une Vierge, ſes ſouffrances, ſa Mort, ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion au Ciel, & la gloire qu'il a répanduë ſur la terre en ſe faiſant connoiſtre, & adorer de toute créature. S'il faloit prouver cette propoſition, on le pourroit aiſément par les Liturgies Grecques, & par le témoignage de Cabaſilas, de Germain, de Siméon de Theſſalonique, de Jérémie, & de pluſieurs autres; mais n'y ayant pas de conteſtation ſur ce point, il n'eſt pas néceſſaire d'y inſiſter.

C. XIII.

II. Ils considérent le pain en deux divers tems, ou lors qu'il n'est encore que sur la table de la Prothéze, ou lors qu'il est sur le grand Autel. Au premier tems, ils tiennent que c'est un type, ou une figure. Ils l'appellent néanmoins quelquefois le corps de Jesus-Christ, quelquefois le corps imparfait de Jesus-Christ, quelquefois le corps mort de Jesus-Christ, bien qu'ils ne croyent pas que la consécration soit encore parfaite en ce tems-là. Cela se justifie par tout ce que j'ay rapporté dans le chap. 4. de ce troisiéme Livre, & il n'est pas non plus nécessaire d'y insister davantage, parce qu'il ne s'agit pas icy de ce tems-là.

III. Au second tems, c'est-à-dire, lors que les Symboles ont esté portez sur le grand Autel, ils disent que par la priére & invocation du Prestre, & par l'avénement du S. Esprit, le pain & le vin sont parfaitement consacrez, & qu'ils sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ. Pour exprimer ce changement ils se servent de ces termes généraux que j'ay déja remarquez, savoir μεταβολὴ, μεταποίησις, μεταστοιχείωσις, &c. qui signifient un changement. Ils disent que le pain est le corps de Jesus-Christ, & qu'il est fait le corps mesme, ou le propre corps de Jesus-Christ; & à cela se rapportent tous ces passages que M. Arnaud a alléguez de Théophylacte, d'Enthymius, de Nicolas de Méthone, de Nicolas Cabasilas, de Siméon de Thessalonique & de Jérémie. On ne dispute pas que les Grecs ne se servent de ces expressions, il s'agit seulement de savoir en quel sens l'Eglise Grecque les employe, & quel est le changement qu'elle entend.

IV. Je dis donc, que quand il faut venir à ex-

C. XIII. pliquer ce changement, & à déterminer en quelle maniére le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus-Christ, ils prennent quelquefois le party d'arrester la curiosité des hommes, & de remettre cette connoissance, & cette détermination à Dieu, demeurant quant à eux dans la généralité. C'est ce qui paroist par la profession de foy que faisoient les Sarrazins du douziéme siécle, lors qu'ils embrassoient la Religion Grecque; *Je croy*, dit le Prosélite, *& je confesse le pain & le vin qui sont mystiquement sacrifiez par les Chrétiens, & dont ils participent dans leurs divins Sacremens. Je croy aussi que ce pain & ce vin, sont selon la vérité le corps & le Sang de Jesus-Christ, estant changez par sa puissance divine intellectuellement & indivisiblement au dessus de toute pensée naturelle, comme luy seul le connoist.* C'est à peu prés dans cette veuë que Nicétas Choniate se plaint de ce qu'au douziéme siécle on divulga le dogme des divins Mystéres, & qu'il censure le Patriarche Camaterus de n'avoir pas d'abord fermé la bouche à un Moyne, qui avoit émû la question, si on recevoit dans l'Eucharistie le corps de Jesus-Christ corruptible, ou incorruptible. *Il le faloit condamner*, dit-il, *comme un Hérétique qui introduisoit des nouveautez, & imposer silence à tous les autres par cét exemple, afin que le mystére demeurast toûjours mystére.* Jean Sylvius dans son Cathémerinon des Grecs rapporte une priére où il est dit, *que le corps & le sang de Jesus-Christ sont touchez, & changez sur l'Autel d'une maniere surnaturelle laquelle il ne faut pas rechercher.* Nous avons déja vû aussi dans le chap. 10. de ce Livre un témoignage de

Bibl. Patr. to. 2. Græco-lat.

Nicetas Choniat. annal. lib. 3.

Ioan. Sylv. atrebat. Cathem.

Métrophane Patriarche d'Alexandrie, où aprés avoir dit que le pain consacré est véritablement le corps de Jesus-Christ, & que ce qui est dans le Calice est indubitablement son Sang, il ajoute, *que la maniére de ce changement nous est inconnuë, & inéxplicable, & que la déclaration en est reservée aux Elûs dans le Ciel, afin que nous ayons plus de grace envers Dieu, par une foy simple, & sans curiosité.* C'est le party que semble prendre un Auteur Grec allégué par Allatius sous le nom de Jean Patriarche de Jérusalem. *Vous voyez,* dit-il, *que S. Paul ne fait pas difficulté d'appeller ce corps du pain. Mais qu'il soit ainsi, si vous voulez, qu'il ne soit plus appellé pain; & n'estant pas pain qu'il ne soit ny levé, ny non-levé, vous voyez qu'il n'est dépoüillé de ces appellations qu'aprés la sanctification. Mais avant ce redoutable sacrifice, lors que vous l'offrez pour le sanctifier, ne sera-ce ny pain ny azyme? Or ce qui se fait dans cette oblation est de nous; mais ce qui arrive dans cét admirable changement, cela n'est pas de nous, cela est de Dieu.* Il paroist par ce passage rapporté par Allatius, & tiré si je ne me trompe d'un manuscrit, que cét Auteur dispute sur le sujet des Azymes contre un Latin qui luy avoit dit, que cette controverse estoit inutile, puis qu'aprés la consécration, ce n'est plus du pain, mais le corps de Jesus-Christ; & il semble que ce Patriarche luy soûtient que c'est encore du pain, & qu'il le luy prouve par l'autorité de S. Paul qu'il l'appelle encore du pain. Il semble aussi que ce qu'il ajoûte veut dire, que supposé qu'il ne fust plus appellé pain, & qu'il perdist ce nom, il ne faudroit pourtant pas parler de ce qu'il devient par

C.XIII. Confess. Eccles. Or. ca. 9.

Allat. advers. Chreyg-ton exercit. 22.

C. XIII. la consécration, parce que Dieu le fait & non les hommes.

Cependant encore que les Grecs se tiennent quelquefois dans cette reserve, se restraignant à leurs termes généraux, ils ne laissent pas le plus souvent de déclarer plus particuliérement leur pensée, touchant la nature, & l'espéce du changement qui arrive au pain & au vin, & qui les fait estre le corps & le sang de Jesus-Christ. Ils le font mesme d'une telle maniére, qu'il n'est pas difficile de reconnoistre quel est leur sens. C'est donc ce qu'il faut maintenant éclaircir. Mais avant que d'entrer dans cette déduction, il est nécessaire de remarquer qu'on peut concevoir en deux façons que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de J. C. 1. Par une conversion réelle de toute la substance du pain, & du vin, en la substance du Corps & du Sang, je veux dire en la mesme substance en nombre, comme on parle dans l'Echole, en sorte que la substance du pain ne subsiste plus aprés le changement, qui est ce qu'on tient dans l'Eglise Romaine. 2. Par l'addition d'une nouvelle qualité, ou d'une nouvelle forme, au pain, & au vin, en sorte que leur premiére substance demeurant, ils reçoivent ce qu'ils n'avoient pas auparavant, & par cette reception ils deviennent ce qu'ils n'estoient pas. Dans cette premiére façon de concevoir le changement, la substance du pain, & celle du corps sont considérées comme deux termes, ou deux sujets différens, dont le premier ne subsiste pas, mais passe en l'autre. Dans la seconde le pain est considéré comme un sujet qui subsiste toûjours, mais qui recevant en soy ce qu'il n'avoit pas, est fait par ce

moyen le Corps, & le Sang de Jesus-Christ, en C.XIII. la maniére que le papier qui reçoit les caractéres, & le seing du Prince, est fait la lettre du Prince, ou que la cire recevant l'impression du sceau, est faite le sceau, ou que la laine teinte en écarlatte, est faite l'écarlate, ou que le bois recevant l'impression du feu, est fait du feu, ou enfin comme l'aliment que nous prenons, recevant la forme de nostre chair, & luy estant joint, est fait nostre corps. Par cette observation il paroist que pour agir solidement, & de bonne foy dans cette recherche de la véritable créance des Grecs, il faut premiérement reconnoistre, que ces expressions, *Le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, le pain est fait le Corps de Jesus-Christ, le pain est le Corps mesme, ou le propre Corps de Jesus-Christ*, sont des expressions d'elles-mesmes générales; & qu'on peut ou les prendre simplement dans leur généralité sans rien déterminer, ou les appliquer à divers sens particuliers. Que si on veut ensuite nous obliger à les prendre au sens de la transsubstanciation, il faut mettre en avant de bons & légitimes passages des Auteurs Grecs, par lesquels on fasse voir que c'est en ce sens qu'ils les ont entenduës sans qu'on les puisse détourner ailleurs. C'est ce que M. Arnaud eust dû faire, mais il s'est bien donné de garde de l'entreprendre parce que c'est une chose absolument impossible.

Quant-à-moy si je ne me proposois que de montrer l'insuffisance des preuves de M. Arnaud je pourrois me contenter d'alléguer cette généralité, car elle suffit seule pour empécher qu'il ne puisse rien conclurre. Mais puisque je prétens d'expliquer dans ce chapitre quel est le véritable senti-

C.XIII. ment de l'Eglise Gréque, je me sens obligé d'apporter non des raisonnemens, ou des distinctions tirées de ma teste, mais de bons passages des Grecs mesmes, qui marquent nettement de quel changement ils entendent parler.

Pour cét effet je reduiray ce qu'ils en disent à cette proposition; Ils croyent que par la sanctification il se fait un composé du pain, & du vin, & du S. Esprit, que ces Symboles gardant leur propre nature, sont joints à la Divinité, & que par l'impression qu'ils reçoivent du S. Esprit, ils sont changez pour les seuls fidéles, en la vertu du Corps, & du Sang de Jesus-Christ, estant faits par ce moyen non une figure, mais le propre, & véritable Corps de Jesus-Christ, & ce par voye d'augmentation du mesme Corps naturel de Jesus-Christ. A quoy ils appliquent les comparaisons que j'ay déja marquées de l'aliment qui est fait nostre propre corps par assimilation, & augmentation, du bois qui est joint avec le feu, de la laine qui reçoit la teinture, du papier qui est fait la lettre du Prince, & de la cire, ou autre matiére qui reçoit l'impression du cachet.

Comme cette proposition a plusieurs parties, & qu'elles sont toutes d'une grande importance dans cette question, il est nécessaire de les établir l'une aprés l'autre distinctement, & solidement.

I. Ils croyent qu'il se fait un composé du pain & du S. Esprit. Métrophane Patriarche d'Alexandrie nous enseigne que c'est leur doctrine. Car voicy ce qu'il dit dans sa Confession de foy de l'Eglise Orientale au chapitre des Sacremens. *Dieu*, dit-il, *a voulu communiquer sa grace à ses Elûs, non seulement d'une maniére spirituelle, mais*

Confess. Eccles. Or. c. 5.

aussi par quelques signes sensibles, comme par des C.XIII.
arres tres certains de sa promesse. Car comme nous sommes composez de deux parties, il faloit aussi que la maniére de nous communiquer sa grace fust double, savoir, par une matiére sensible, & par le S. Esprit, puisque ceux qui reçoivent ces choses sont composez d'un corps sensible, & d'une ame intelligente. Or ces arres sont ce que nous appellons les Mystéres, savoir le Baptesme & la sainte Communion, qui sont composez d'une matiére visible, & du S. Esprit. Ces paroles sont assez expresses pour n'avoir pas besoin d'explication. Il veut qu'il y ait deux choses dans les Sacremens, & nommément dans celuy de l'Eucharistie, la matiére sensible, & le S. Esprit. Or la matiére sensible dans l'Eucharistie ne peut estre que le pain, & le vin.

Métrophane enseigne encore la mesme chose dans le chapitre *de la Cene du Seigneur*, où il dit *que le mystére ne pert jamais la sanctification qu'il a une fois reçuë, & qu'elle est indélébile.* C'est là qu'il compare la sanctification que le pain reçoit, à l'impression que reçoit la laine, quand elle est teinte de quelque couleur, ce qui enferme comme chacun voit cette idée de composition du pain & du Saint Esprit à peu prés comme la laine teinte est un composé de la laine & de la teinture.

Ibid. cap. 9.

Ce Patriarche Grec n'a fait en cela que suivre la doctrine de Jérémie Patriarche de Constantinople dans la Réponse aux Théologiens de Vittemberg, *Estant doubles*, dit-il, *comme nous sommes, c'est-à-dire, composez de corps, & d'ame, Jesus-Christ nous a donné ces choses doublement* (il parle des Sacremens) *comme luy aussi a esté fait véritablement double, estant véritablement Dieu, &*

Jérém. Rép. 1. ad Theologos Vittemb.

C.XIII. *Homme. Il sanctifie spirituellement nos ames par la grace de l'esprit, & il sanctifie aussi nos corps par les choses sensibles, savoir, l'eau, l'huyle, le pain le Calice, & les autres choses sanctifiées par le S. Esprit, & ainsi il nous donne un Salut entier.* Il ne dit pas seulement que les Sacremens en général sont des choses doubles, composées d'une chose sensible, & du S. Esprit, il le dit en particulier du pain, & du Calice de l'Eucharistie.

A cela s'accordent les expressions des Liturgies Gréques, & celles des plus célebres Auteurs de cette Eglise, qui appellent le Sacrement, *le pain Saint, le pain sanctifié, le pain Divin, le pain divinisé, les dons sanctifiez par le Saint Esprit*, car ces expressions marquent naturellement la composition, ou la duplicité dont nous parlons.

Que si l'on veut rechercher encore icy ce qui peut avoir donné lieu à cette partie de la créance des Grecs des derniers siécles, on n'a qu'à rétrograder dans les siécles précédens, car on y trouvera des sentimens, & des expressions sur le mesme sujet, sinon entiérement conformes aux expressions des Grecs modernes, du moins qui y ont beaucoup de rapport, & qui leur ont servi de fondement, comme il paroistra par les passages suivans.

In actis Concil. Nic. 2. act. 6.

On peut donc rapporter icy ce que disent les Peres du Concile de Constantinople dans le huitiéme siécle. *Comme le Corps de Jesus-Christ est Saint, parce qu'il est divinisé, aussi celuy qui est son corps par institution, savoir sa sainte Image, est rendu Divin, par une sanctification de grace. C'est ce que le Seigneur a voulu faire, car comme en vertu de l'union hypostatique, il a divinisé la chair qu'il a*

prise, par une sanctification qui luy est propre naturellement, de mesme il a voulu que le pain de l'Eucharistie, estant la véritable Image de sa chair naturelle, fust fait un Divin corps par l'avénement du S. Esprit, l'oblation estant, par le moyen du Prestre, transférée d'un estat commun, à un estat de sainteté. C'est pourquoy la chair naturelle de Jesus-Christ doüée d'ame, & d'intelligence, a esté ointe du Saint Esprit, estant unie à la Divinité, & de mesme son Image, savoir le pain Divin, est rempli du Saint Esprit. Qui ne voit dans ces paroles l'union, & la composition du pain, & du S. Esprit? *Le pain,* disent-ils, *est rendu Divin par une sanctification de grace, il est fait un divin corps par l'avenement du S. Esprit; le pain est remply du S. Esprit, comme la chair naturelle du Seigneur a esté sanctifiée, déifiée, & ointe du Saint Esprit, en vertu de l'union hypostatique.* Tout cela favorise clairement la composition des Grecs modernes. Or ce témoignage est d'autant plus considérable, que le second Concile de Nicée ayant esté tenu pour renverser ce qui avoit esté résolu dans celuy de Constantinople, sur le fait des Images, on y censura le nom *d'Image*, que leurs aversaires avoient donné à l'Eucharistie, mais on ne toucha point à ces autres clauses que je viens de remarquer. Ce qui fait voir que ces sortes d'expressions estoient reçuës des uns, & des autres, & que cette maniére d'enseigner estoit commune dans toute l'Eglise Gréque.

C.XIII.

En effet si l'on veut remonter encore plus haut, on trouvera que S. Ephrem Evesque d'Antioche, qui vivoit dans le sixiéme siécle, avoit dit en termes formels, que *le Corps de Jesus-Christ que les fidéles reçoivent ne quitte pas la substance sensible,*

Apud phot. bib. cod. 229.

C.XIII. *& qu'il n'eſt pas auſſi ſéparé de la grace ſpirituelle.* Ce qui favoriſe encore la duplicité, ou la compoſition du pain, & du Saint Eſprit.

Diog. al. 1.

Théodoret qui vivoit dans le cinquiéme ſiécle avoit tenu le meſme langage. *Jeſus-Chriſt*, dit-il, *a honoré les Symboles viſibles du nom de ſon Corps & de ſon Sang non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature.* Chryſoſtome dans le quatriéme ſiécle avoit dit auſſi que *le pain eſt fait un pain céleſte à cauſe du Saint Eſprit qui ſurvient ſur luy.*

Chryſoſt. Hom. 44. in Ioan.

Théophile d'Alexandrie dans le meſme ſiécle avoit écrit que *le pain & le Calice qui ſont mis ſur la table de l'Egliſe ſont des choſes inanimées, qui ſont ſanctifiées par la priére, & par l'avénement du S. Eſprit.*

Theophil. Alex. Ep. Paſch. 1 Bibl. patr. tom. 3. edit. 4.

Saint Irenée qui vivoit dans le ſecond ſiécle avoit dit dans le meſme ſens, *que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux choſes l'une terreſtre & l'autre céleſte.* Il eſt clair par la ſuite de ſon diſcours, que par ces deux choſes il entend le pain, & la grace ſanctifiante du S. Eſprit. Mais il eſt clair auſſi que tous ces paſſages ont donné lieu à la créance de la compoſition.

Irenæ adver. hæreſ. lib. 4. cap. 34.

Thomas à Jeſu rapporte une erreur qu'il dit eſtre aujourd'huy commune à tous les Chrétiens Orientaux, que *Jeſus-Chriſt trempa le pain qu'il devoit donner à Judas pour en oſter la conſécration.* J'avouë que c'eſt une abſurdité groſſiére que de s'imaginer que la conſécration peut-eſtre oſtée par ce moyen, mais il eſt aiſé de reconnoiſtre que ces peuples ignorans ne ſont tombez dans cette erreur, que parce qu'ils ont conceu la conſécration ſous l'idée d'une impreſſion réelle faite ſur la ſub-

Thom. à Ieſu lib. de procur. ſalute omn. gent. part. 2. lib. 7. cap. 7.

ſtance du pain, car ils ſe ſont enſuite imaginez que cette impreſſion pouvoit eſtre effacée en lavant le pain, ou en le trempant. C.XIII.

Voilà pour ce qui regarde la premiére partie de ma propoſition. La ſeconde, eſt *qu'ils croyent que le pain & le vin gardant leur propre nature ſont joints à la Divinité.* C'eſt la meſme choſe que la premiére, ſi ce n'eſt qu'elle eſt conceuë en des termes différens. Elles ſe ſoûtiendront donc mutuellement l'une, l'autre. Pour cét effet je produis le témoignage de Nicolas de Méthone qui vivoit au douziéme ſiécle. Cét Auteur répondant à ceux qui doutoient que l'Euchariſtie fuſt le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, parce qu'ils n'y voyoient pas de la Chair & du Sang, mais du pain & du vin, réſout la difficulté de cette ſorte, *Dieu*, dit-il, *qui ſait toutes choſes & qui eſt tres-bon a fait cecy ſagement, ayant égard à noſtre infirmité, de peur qu'on n'euſt horreur des arres de la vie éternelle, ne pouvant ſouffrir de voir de la chair & du ſang, il a voulu que cela ſe fiſt par des choſes auſquelles noſtre nature eſt accoûtumée, & il leur a joint ſa Divinité, diſant, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.*

M. Arnaud prétend tirer avantage de ces doutes que Nicolas de Méthone combat, mais on y répondra en ſon lieu. Il ſuffit maintenant de voir que cét Auteur poſe d'un coſté, *les choſes auſquelles noſtre nature eſt accoûtumée*; c'eſt-à-dire le pain & le vin, & que de l'autre il aſſure *que la Divinité leur eſt jointe.* Or c'eſt préciſément ce que je dois prouver, d'où il s'enſuit que ſelon les Grecs le pain, & le vin demeurent dans l'union avec la Divinité. M. Arnaud qui a veu la force de ce paſſage, a tâché de l'éluder par une échapatoire

Nicolaus Methon. adverſ. dubitantes &c. Bib. Patr. Græco-lat. tom. 2.

C. XIII. frivole. *Dieu joint*, dit-il, *sa Divinité au pain & au vin. Il est vray, mais il l'a joint comme cause efficace du changement du pain, & du vin au Corps, & au Sang de Jesus-Christ, si souvent repeté par Nicolas de Méthone, mais non comme un moyen d'union entre le pain, & le vin, & le Corps de Jesus-Christ. Il l'a joint, non pour le conserver dans l'estre du pain, mais pour le transformer intérieurement en son Corps.*

Liv. 2. ch. 13. pag. 231.

Je dis que c'est une échapatoire frivole. Car à ce conte il faudroit entendre par les choses familiéres à la nature, le pain & le vin, comme la matiére à laquelle la Divinité est jointe pour la changer. Mais si c'estoit là le sens de Nicolas de Méthone, que feroit cela pour éclaircir le doute qu'il s'est proposé ? Le doute porte *que si la chair & le sang y estoient, ils paroistroient*, & Nicolas de Méthone répondroit que le pain, & le vin sont la matiére changée par la Divinité, laquelle opére le changement. Déja ce feroit parler d'une maniére fort extraordinaire, que de dire, il y joint sa Divinité, pour signifier qu'il les transsubstancie. On ne voit guére de gens qui s'expliquent de cette sorte. Mais supposons qu'on se puisse expliquer ainsi, quel rapport auroit cela au doute qu'il prétend de soudre ? Si la chair y estoit, disent ces doutans, elle paroistroit, nous la verrions. Je réponds, dit Nicolas de Méthone, selon le Commentaire de M. Arnaud, que le pain & le vin sont la matiére qui est changée, & que la Toute-puissance de Dieu les change. C'est la plus folle de toutes les réponses, & il faudroit que cét Auteur eust eu le sens renversé pour répondre de cette maniére. Ils ne luy demandent, ny quelle est la matiére qui est changée,

changée, ny quelle eſt la cauſe efficace de ce changement, mais ils luy demandent, pourquoy, ſi c'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, il paroiſt non de la chair, mais du pain; matiére, cauſe efficace, cela ne fait rien pour la ſolution du doute. Cette gloſe donc de M. Arnaud eſt abſurde, & ſi l'on veut conſerver le Sens-commun à Nicolas de Méthone, il faut reconnoiſtre que ſa penſée eſt, que le pain & le vin, demeurant pain, & vin, ſont faits néanmoins le Corps, & le Sang de Jeſus-Chriſt par le moyen de leur union à la Divinité, & non autrement. D'où il s'enſuit qu'ils ne doivent pas paroiſtre chair & ſang, parce qu'ils ne le ſont pas à l'égard de la matiére, ou de la ſubſtance, mais ſeulement par leur union à la divinité, qui les fait eſtre en quelque ſorte une meſme choſe avec le Corps, & le Sang.

C.XIII.

Ce ſentiment ſemble eſtre pris de Damaſcene dont on doit trouver bon que je rapporte icy les expreſſions bien qu'on ait à en parler dans un autre lieu. Car il eſt certain que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes, il faut remonter juſques à luy. M. Arnaud a remarqué luy-meſme que Jean de Damas eſt *comme le ſaint Thomas des Grecs*, & qu'il a eſté toûjours la régle de leur doctrine ſur l'Euchariſtie. Ailleurs il nous aſſure, *qu'il n'y a qu'à lire les traitez des nouveaux Grecs pour y reconnoiſtre qu'ils ſe conforment entiérement au ſentiment, & aux expreſſions de ce Pere*, C'eſt donc un principe à l'égard de M. Arnaud, de ſorte que pour le convaincre touchant la créance des Grecs, il y a quelque néceſſité d'aller juſqu'à Damaſcene.

Liv. 2. ch. 6. pag. 155.

Liv. 2. ch. 12. pag. 222.

Voicy donc ce qu'il dit au Livre 4. de la foy

C.XIII. Damascen. de Orthod. fid. lib. 4. cap. 14.

Orthodoxe, *Le pain & le vin ne sont pas la figure du Corps & du Sang de Jesus-Christ, à Dieu ne plaise, mais ils sont le Corps mesme divinisé de Jesus-Christ, le Seigneur nous disant luy-mesme, Cecy est; non la figure de mon Corps, mais mon Corps, non la figure de mon Sang, mais mon Sang. Il avoit dit auparavant aux Juifs, si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne buvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Car ma chair est une vraye viande, & mon Sang est un vray breuvage. Et là mesme, Celuy qui me mange vivra. Approchons-nous en donc avec tremblement, avec une conscience pure, avec une foy ferme, & il nous sera fait entiérement selon la constance, & la fermeté de nostre foy. Honorons-le avec une entiére pureté de corps & d'esprit. Car il est double. Approchons-nous-en avec un desir ardent, & mettant nos mains en forme de Croix, recevons le Corps du crucifié. Mettons le sur nos yeux, sur nos lévres & sur nostre front, & prenons ainsi le charbon divin, afin que nostre dévotion estant embrazée par le feu de ce charbon, nos pechez soient consumez, que nostre cœur en soit illuminé, & que par la participation de ce feu divin, nous soyons nous mesmes enflammez, & déifiez. Esaïe vit un charbon. Or le charbon n'est pas de simple bois, mais du bois uny avec le feu. Ainsi le pain de la Communion n'est pas de simple pain, il est uny à la Divinité. Or un corps uny à la Divinité n'est pas une seule nature c'en est deux, l'une celle du Corps & l'autre celle de la Divinité qui luy est jointe. Ainsi à les prendre ensemble, ce n'est pas une seule nature, mais deux.*

Ces paroles marquent clairement, que Damascene entend que le pain de l'Eucharistie, qui est le Corps de Jesus-Christ, est double parce qu'il est

joint à la Divinité, que ce n'est pas de simple pain mais un pain uny à la Divinité, composé de deux natures, l'une du pain, & l'autre de la Divinité qui luy est jointe, de mesme que le charbon vif d'Esaïe n'étoit pas de simple bois, mais un bois uny au feu. Or c'est précisément ce qui est contenu dans ma proposition, que le pain, & le vin gardant leur propre nature sont joints à la Divinité, selon les Grecs.

C.XIII.

M. Arnaud qui a vû la force de ce passage s'est avisé, pour s'en débarrasser, de dire, que cette duplicité dont parle Damascene se doit entendre de Jesus-Christ mesme qui est composé d'une double nature. Il rapporte le passage dont il s'agit jusques à ces mots, *Duplex est enim*, car il est double, puis il ajoûte, *Il est clair que jusques icy ces paroles se rapportent à Jesus-Christ, & à la vraye chair de Jesus-Christ, & que c'est de Jesus-Christ dont il est dit qu'il est double, c'est-à-dire composé d'une double nature.* Et un peu aprés, *Il paroist manifestement que le but de saint Jean de Damas est de nous exhorter à une double pureté de l'ame, & du corps, pour honorer la double nature de Jesus-Christ, & de montrer ensuite que nous recevons dans la Communion cette double nature. Ainsi ces paroles, Non est panis simplex sed unitus Divinitati; Corpus autem unitum Divinitati non est una natura sed duæ, una quidem corporis altera conjuncta Divinitatis, sont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, que Jesus-Christ estoit double. Et ce qu'il nous y enseigne est que cette double nature de Jesus-Christ a esté signifiée par le charbon que vit Esaïe, & que nous recevons ce charbon divin.*

Liv. 7. ch 4. pag. 654.

Ibid.

Mais tout cela n'est qu'une erreur, & une fausse

C. XIII. équivoque de M. Arnaud, pour n'avoir pas consulté le Grec de Damascene, car il est vray que ces termes Latins, *Duplex est enim,* se pourroient rapporter à Jesus-Christ, ou à sa chair, parce que *Duplex* en Latin est de tout genre, de sorte qu'étant pris au masculin, il se rapporteroit à Jesus-Christ, & pris au feminin, il se rapporteroit à la chair. Mais si M. Arnaud eust pris la peine de voir le texte Grec, il eust trouvé que cette équivoque n'a point de lieu. Car il y a διπλοῦν γάρ ἐστι. Or qui ne sait que διπλοῦν, est du genre neutre, qui par conséquent ne se peut rapporter ny à Jesus-Christ ny à sa chair, mais à σῶμα, au corps que le pain est, & que nous recevons en la Communion, dont il avoit parlé au commencement de son discours. Pour achever de se desabuser il eust trouvé que ces mots, *honorons-le,* sont aussi dans le Grec au genre neutre, τιμήσωμεν δὲ αὐτὸ πάσῃ καθαρότητι, ce qui ne se peut rapporter qu'au corps & non à Jesus-Christ ny à sa chair.

Voyez Damascene de Orthodoxa fide, de l'impression de Verone 1531. dedié au Pape Clement VII. & celle de Basle 1548.

M. Arnaud doit ce me semble prendre mieux garde une autre fois à ce qu'il écrit, & ne nous donner pas tant de ses, *Il est clair, Il paroist manifestement,* car il n'y a rien de si clair que le contraire de ce qu'il dit. Damascene parle du pain de la Communion, il dit que ce n'est pas une figure, mais le corps mesme divinisé de Jesus-Christ, il veut que nous honorions ce corps, c'est-à-dire ce corps que nous prenons en la Communion, que nous l'honorions avec une double pureté du corps & de l'ame, extérieure & intérieure, parce qu'il est double. Il marque quelle doit estre nostre disposition intérieure, savoir un desir ardent, il passe à nos actions extérieures qui sont, de tenir nos

mains en croix, & de mettre la Communion que C.XIII.
nous prenons ſur nos yeux, ſur nos lévres, & ſur noſtre front. Enſuite, pour expliquer comment ce corps eſt double, il le compare au charbon que vit Eſaïe, qui n'eſtoit pas de ſimple bois, mais du bois, & du feu joint enſemble. Puis tout d'une ſuite appliquant ſa comparaiſon il ajoûte, *ainſi le pain de la Communion n'eſt pas de ſimple pain, il eſt uni à la Divinité. Or un corps uni à la Divinité n'eſt pas une ſeule nature, mais deux, l'une celle du corps & l'autre celle de la Divinité, qui luy eſt jointe.* Qui ne voit donc que ce *corps double* dont il a parlé, & qu'il a comparé au charbon d'Eſaïe, eſt le pain de la Communion, qu'il eſt *double*, parce que c'eſt un pain uni à la Divinité, & que l'effet de cette *union* eſt, non de changer la nature du pain, mais de faire un compoſé de *deux natures*. D'où il s'enſuit manifeſtement que l'une de ces natures eſtant la Divinité, l'autre eſt la nature du pain. Il eſt donc vray, comme M. Arnaud l'a remarqué, que ces derniéres paroles, *ſic panis communionis non eſt panis ſimplex ſed unitus Divinitati*, ſont l'explication de ce qu'il avoit dit auparavant, *duplex eſt enim, car il eſt double.* Mais parce que *duplex* ſe rapporte non à Jeſus-Chriſt mais au Corps que nous prenons en la Communion, il eſt vray auſſi qu'elles expliquent ce qu'il faut entendre par ce corps, ſavoir le pain uni à la Divinité.

Mais il faut ſuivre les autres parties de ma propoſition. Les Grecs croyent, *que par l'impreſſion que le pain, & le vin reçoivent du S. Eſprit, ils ſont changez en la vertu du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt & ſont faits par ce moyen ce Corps & ce Sang.* C'eſt ce qui ſe juſtifie, 1. Par tous ces paſſages

C.XIII. des Liturgies que j'ay alléguez au chap. 5. de ce Livre, car il en resulte, que le pain devient le corps de Jesus-Christ, entant qu'il est rendu capable de nous sanctifier, & que c'est précisément ce que le Prestre demande à Dieu par les paroles de la consécration. Or qu'est-ce autre chose si ce n'est estre fait le corps de Jesus-Christ en vertu ?

II. Cela paroist aussi par ce que nous avons vû de Simeon de Thessalonique qui enseigne, que les particules non consacrées estant mélées avec la consacrée & participant à sa sanctification deviennent en quelque sorte le corps de Jesus-Christ & sont propres pour la Communion des fidéles. Car cela suppose nécessairement, comme je l'ay fait voir au chap. 5. de ce troisiéme Livre que la particule consacrée est elle-mesme le corps de Jesus-Christ, entant qu'elle reçoit cette sanctification.

III. Cela paroist encore par les passages de Cabasilas que j'ay allégués au chap. 6. par lesquels on voit qu'il prend pour une mesme chose, recevoir la *sanctification*, & recevoir *le Corps de Jesus-Christ*. Ce qui suppose aussi nécessairement que le pain n'est fait le corps de Jesus-Christ qu'en sanctification, & en vertu.

Euthym. Comment. in Matth. cap. 64.

IV. Euthymius Zigabénus Moine Grec qui vivoit au douziéme siécle, confirme la mesme chose. *Il ne faut pas*, dit-il, *considérer la nature des choses qui sont proposées, mais leur vertu. Car comme le verbe deïfie (s'il est permis d'user de ce terme) la chair à laquelle il s'est uni d'une maniére surnaturelle, de mesme il change par une opératiou ineffable le pain & le vin en son Corps mesme qui est une source de vie, & en son précieux Sang, & en la vertu de l'un & de l'autre.*

M. Arnaud chicane ſur ce paſſage, *Euthymius*, dit-il, *dit que Jeſus-Chriſt change d'une maniére inéffable le pain en ſon Corps meſme. Cela ſignifie dit M. Claude qu'il le change, non en ſon Corps, mais en la vertu de ſon Corps. Euthymius dit qu'il change le vin en ſon Sang meſme. Cela ſignifie dit M. Claude qu'il le change non en ſon Sang, mais en la vertu de ſon Sang. Euthymius ajoûte qu'il les chan- en la vertu de l'un & de l'autre, in gratiam ipſorum. Cette addition a incommodé M. Claude, & il a trouvé bon de n'en point parler. Mais en l'y ajoûtant, parce qu'elle y eſt en effet, l'expreſſion d'Euthymius toute entiére expliquée aux ſens des Calviniſtes ſera, que Jeſus-Chriſt change le pain en la vertu du Corps, & le vin en la vertu du Sang, & en la vertu de l'un & de l'autre. Qui a jamais ouy parler d'une pareille folie de joindre enſemble le terme métaphorique & l'explication du terme métaphorique comme deux choſes diſtinctes, & ſéparées? Dira-t-on par exemple que la pierre eſtoit Jeſus-Chriſt, & le ſigne de Jeſus-Chriſt, que l'Arche eſtoit l'Egliſe, & la figure de l'Egliſe, que l'Agneau Paſchal eſtoit Jeſus-Chriſt, & l'Image de Jeſus-Chriſt, que la colére change les hommes en beſtes, & en la fureur des beſtes?*

C. XIII. Liv. 24. ch. 12. pag. 216.

Mais tout cela n'eſt qu'une vaine Réthorique. Euthymius dit *qu'il ne faut pas conſidérer la nature des choſes qui ſont propoſées, mais leur vertu.* Ce n'eſt pas le langage d'un homme qui voudroit dire, que la nature du pain, & du vin ceſſe d'eſtre, & qu'il faut conſidérer la propre ſubſtance de Jeſus-Chriſt ſous le voile des accidens. Cette expreſſion au contraire ſuppoſe que la nature de ces choſes ſubſiſte, bien qu'il ne la faille pas con-

C. XIII. fidérer, mais s'élever jusqu'à la vertu surnaturelle qu'elles reçoivent. Quand donc il ajoûte, *que Jesus-Christ change le pain, & le vin, en son Corps mesme, & en son Sang*, il est vray que cela signifie, selon moy, qu'il les change en la vertu de son Corps, & de son Sang, & non en leur substance. Mais ce qu'il dit ensuite, *& en la vertu de l'un & de l'autre*, n'est pas une autre chose distincte, ou différente de ce qu'il avoit dit, ce n'en est que l'explication. Cét *Et*, est un *Et* explicatif, qui a la force d'un *c'est-à-dire*, comme s'il disoit, *Ils sont changez au Corps & au Sang, c'est-à-dire, en la vertu de l'un & de l'autre.* M. Arnaud ne nous ébloüira pas par son, *qui a jamais oüy parler?* car il n'y a rien de si ordinaire dans les Auteurs que l'usage de cette particule *Et* dans un sens d'explication, qui ne joint pas deux diverses choses, mais qui joint deux diverses expressions, qui signifient une mesme chose, & dont l'une est l'explication de l'autre. Ainsi S. Paul dit, *que Dieu a creé les viandes pour estre reçuës avec action de graces par les fidéles,* Et *par ceux qui cõnoissent la vérité.* Ailleurs, *si quelqu'un n'embrasse les saintes instructions de nôtre Seigneur I. C.* Et *la doctrine qui est selon la piété.* Encore ailleurs, *paix soit sur ceux qui marchent selon cette régle,* Et *sur l'Israël de Dieu.* Tous ces, *Et*, sont mis pour des, *c'est-à-dire*, ainsi Cyrille d'Alexandrie parlant de l'effet de la Communion, *La moindre Eulogie*, dit-il, *méle ou confond en elle-même tout nôtre corps,* Et *le remplit de son efficace.* S. Chrysostome, *au lieu que nous estions des hommes il nous a fait des Anges & des enfans de Dieu.* S. Augustin, *celuy qui a pû changer l'eau en vin est assez puissant pour changer de l'herbe en de l'or,* Et *pour faire de*

1. Tim. 4. 3.
1. Tim. 6. 3.
Galat. 6. 16.
Cyrill. Alex. in Ioan. 6. 57.
Chrysost. Hom. 9. in Rom.
Aug. serm. 12. ex 40. serm.

la chair un Ange. Tous ces *Et*, ſont encore explicatifs, & ſont mis pour des *c'eſt-à-dire.* La verſion meſme du Nouveau Teſtament de Mons a traduit ainſi dans le dixiéme de la premiére aux Corinth. *Nous ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul pain,* ET *un ſeul corps,* pour dire, *c'eſt-à-dire un ſeul corps.* M. Arnaud ne doit pas mettre en diſpute une choſe auſſi commune que celle-là. Je dis donc qu'Euthymius ayant dit d'abord, *qu'il ne faut pas conſidérer la nature des choſes qui ſont miſes ſur l'Autel, mais leur vertu*; & ajoûtant enſuite, que Jeſus-Chriſt *change le pain & le vin en ſon Corps meſme, & en ſon Sang,* ET *en la vertu de l'un & de l'autre*; la premiére propoſition qui s'arreſte ſimplement à la *vertu,* en ſuppoſant que la nature du pain & du vin ſubſiſte, nous guide pour l'intelligence de la ſeconde, & nous fait facilement comprendre que c'eſt autant que s'il euſt dit, qu'il les change en ſon Corps, & en ſon Sang, c'eſt-à-dire en la vertu de l'un & de l'autre. Car il ne s'agit dans ſon diſcours que de la vertu, & non de la ſubſtance. Si Euthymius entendoit par ce changement au Corps & au Sang un changement de ſubſtance, quelle raiſon auroit-il d'ajoûter qu'ils ſont auſſi changez en la vertu de l'un & de l'autre? Outre qu'à parler proprement il ne ſeroit pas vray que le changement ſe fiſt en la vertu, puiſqu'il ſe termineroit uniquement en la ſubſtance, & que la vertu n'y ſeroit que comme une ſuite de la ſubſtance, & non comme un terme du changement, outre cela, dis-je, à quel propos parleroit-il de ce changement de vertu? Seroit-ce pour nous avertir que la ſubſtance n'y eſt pas ſeule, & que ſa vertu l'accompagne; mais qui doute que la vertu ſan-

C.XIII.

1.Cor. 1.17.

C. XIII. ctifiante du Corps & du Sang ne soit par tout où est leur substance, & quel besoin d'en avertir les Lecteurs ?

V. Quand l'expression d'Euthymius auroit quelque ambiguité, elle seroit éclaircie par celles des autres Auteurs Grecs, qui s'expliquent clairement, & qui font voir que la doctrine commune de cette Eglise est, que le pain & le vin sont le corps & le sang de Jesus-Christ, entant qu'ils sont changez en leur vertu. Théophylacte qui vivoit dans l'onziéme siécle en parle en ces termes, *parce que le pain & le vin sont des alimens qui nous sont familiers, & que nous aurions peine à souffrir devant nous du sang & de la chair, Dieu tout plein de misericode s'accommodant à nostre foiblesse conserve l'espéce du pain & du vin; mais il la change en la* VERTU *de sa Chair, & de son Sang.*

Theophyl. in Marc. 14.

Il faut remarquer qu'il répond à des gens qui doutoient que le pain fust la chair de Jesus-Christ, parce que la chair ne paroissoit pas. Quand donc il leur dit, que le pain & le vin sont changez en la vertu de la Chair & du Sang; il est clair qu'il entend que le pain & le vin ne sont changez qu'en la vertu, d'où il s'ensuit qu'ils ne doivent pas paroistre chair & sang; car autrement il ne satisferoit pas à la difficulté qu'il s'est proposée. S'ils estoient convertis en la substance mesme de la chair & du sang, aussi-bien qu'en leur vertu, le doute subsisteroit toûjours, savoir qu'ils doivent paroistre chair & sang. Le changement de vertu ne vuideroit pas la question. On examinera dans leur lieu toutes les vaines exceptions que M. Arnaud oppose à l'évidence de ce passage, & l'on espére aussi de satisfaire pleinement à tout ce qu'il allégue de cét

Auteur. Je ne dois pas maintenant interrompre ma preuve par une digreſſion qui me porteroit trop loin. Il ſuffit de faire voir que Théophylacte enſeigne expreſſément, qui ſi le pain & le vin ne paroiſſent pas de la chair & du ſang, c'eſt parce que Dieu les change *en la vertu de cette Chair & de ce Sang.*

VI. Si nous voulons encore icy remonter plus haut que l'onziéme ſiécle, nous y trouverons la meſme créance & les meſmes expreſſions parmy les Grecs de ces tems-là, ce qui fait d'autant mieux connoiſtre la créance des modernes. Voicy comme parle Elie Archeveſque de Candie, Commentateur de Grégoire de Nazianze. Grégoire ayant appellé l'Euchariſtie un ſacrifice externe & un antitype. *Par ce ſacrifice externe*, dit Elie, *il entend celuy qui ſe célébre par le pain & par le vin, leſquels eſtant mis ſur la ſainte Table ſont changez véritablement par la vertu de Dieu Tout-puiſſant au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.* S'il n'y avoit que cela M. Arnaud ne manqueroit pas d'en triompher; mais attendez l'explication, *Car*, ajoûte-t-il, *afin que nous n'euſſions pas horreur de voir de la chair & du ſang propoſez ſur les ſaintes Tables des Egliſes, Dieu condeſcendant à noſtre infirmité influë dans les choſes propoſées une vertu vivifiante, & il les change en* L'EFFICACE (*ou en l'opération*) *de ſa chair.* Cét Auteur vivoit au huitiéme ſiécle, & il avoit aſſiſté au ſecond Concile de Nicée.

Elias Cret. Comment. in Oratio. Apol. Greg. Naz.

VII. Nous avons déja vû dans les allégations de Nicétas Choniate un paſſage d'Eutychius qui enſeigne la meſme choſe que les autres. Cet Auteur vivoit ſi je ne me trompe ſur la fin du ſixiéme ſié-

C.XIII. cle, car je croy que c'eſt ce meſme Eutychius à-vec qui Grégoire le Grand eſtant à Conſtantinople diſputa ſur le ſujet de la Réſurrection. Quoy qu'il en ſoit, il dit ſelon le rapport qu'en fait Nicétas, *Que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt eſtant appliquez ſur les antitypes par la conſécration leur impriment* LEURS PROPRES PUISSANCES, (*ou leurs propres vertus*) οἰκείας δυνάμεις. C'eſt luy qui ſe ſert pour mieux expliquer ſa penſée, de là comparaiſon d'un cachet ou d'un ſeau, qui eſtant appliqué ſur une matiére y imprime ſes caractéres, ce qui repréſente encore cette impreſſion de vertu dont nous parlons.

Nicet. Annal. lib. 3.

VIII. C'eſtoit dans le 5. ſiécle la doctrine de Cyrille d'Alexandrie, & de Victor d'Antioche. Car voicy ce que Victor rapporte de Cyrille, non pour le contredire, mais comme l'approuvant, & luy donnant ſon conſentement. *De peur que nous n'euſſions horreur en voyant de la chair & du ſang ſur les Tables ſacrées des Egliſes, Dieu ayant égard à noſtre foibleſſe, influë dans les choſes qui ſont offertes, une* VERTU *de vie, & il les change en* L'EFFICACE *de ſa chair, afin qu'elles nous ſoient une communion vivifiante, & que le corps de la vie ſe trouve en nous comme une vivifiante ſemence.*

Victor. Antioch. Com. Mſſ. in Marc.

IX. Dans le 4. ſiécle S. Epiphane avoit tenu le meſme langage. *Ceux qui viennent*, dit-il, *au Baptéme reçoivent la vertu que Jeſus-Chriſt y apporta lors qu'il y deſcendit, & ils y ſont illuminez par la communication de ſa lumiére. C'eſt ainſi que s'accomplit l'Oracle du Prophéte qui porte, qu'il ſe fera dans Jéruſalem un changement dans la vertu du pain & de l'eau, & qu'il leur ſera donné une vertu de ſalut. Car icy ſavoir en Ieſus-Chriſt la vertu du*

Epiph. Serm. de fide Eccl. & in Anacephal.

pain, & la force de l'eau, sont renduës puissantes, non que le pain nous soit cette puissance, mais la vertu du pain. Car quant au pain c'est un aliment, mais il y a en luy une VERTU *pour nous vivifier.* C.XIII.

X. C'est aussi ce qu'enseignoit Grégoire de Nisse dans ce mesme siécle. *Vous voyez*, dit-il, *qu'on employe de l'eau dans le S. Baptéme, mais vous ne devez pourtant pas le mépriser, car il est grand en vertu, & il opére des choses admirables. Voyez vous ce saint Autel où nous assistons? A l'égard de sa nature c'est une pierre commune, qui ne différe en rien des autres pierres dont nous bâtissons nos maisons. Mais aprés qu'il a esté sanctifié par le service divin, & qu'il a receu l'Eulogie, c'est une sainte Table, un Autel impollu que tout le monde ne peut pas toucher, les seuls Ministres sacrez le touchent, & le touchent mesme avec respect. De mesme le pain est au commencement pain commun, mais aprés la consécration mystique, il est appellé, & est le corps de Iesus-Christ. Ie dis la mesme chose de l'huyle mystique, & du vin; ce sont des choses de peu de prix avant la bénédiction, mais aprés la bénédiction du S. Esprit, l'un & l'autre* OPERE *d'une maniére excellente.* Son dessein est de rendre raison pourquoy de simple eau telle qu'on l'employe dans le Baptéme a une si grande vertu, & produit de si admirables effets. Pour cela il allégue divers exemples de choses viles, & méprisables en elles-mesmes, qui par la consécration acquiérent une vertu, & une opération excellente. Il met dans ce rang le pain & le vin de l'Eucharistie. Quant au vin il se sert du terme d'*opérer*, mais à l'égard du pain il dit qu'il est le Corps de Jesus-Christ, ce qui fait voir manifestement que dans son sens estre le

Greg. Niss. or. in Bapt. Chr.

C.XIII. corps de Jesus-Christ, & avoir une opération excellente, ne sont qu'une seule, & mesme chose.

Epitome Theodot. in calce oper. Clem. Alex.

XI. On trouve sur la fin des œuvres de Clément Alexandrin un traité d'un Auteur Grec appellé Théodote qui vivoit au troisiéme siécle, où il enseigne ce mesme changement de vertu, *Le pain & l'huyle*, dit-il, *sont sanctifiez par la vertu du S. Esprit. Ils ne demeurent pas tels qu'ils estoient auparavant, comme il pourroit sembler; mais ils sont changez* EN UNE EFFICACE SPIRITUELLE.

Voilà donc à cét égard la doctrine des Grecs éclaircie par les témoignages exprés tant des Auteurs nouveaux que des anciens. M. Arnaud n'a pas eu raison ce me semble de tourner en jeu, & en raillerie comme il a fait, ce changement de vertu, en l'appellant *nostre clef de vertu.* Chacun voit que ce n'est pas une invention de nostre cerveau, & que nous ne disons rien en cela qui ne soit autorisé par de bons & légitimes passages, & par les sentimens, & les propres expressions des Grecs de plus grand nom, & de plus grand poids dans tous les siécles. Quand M. Arnaud en aura donné autant & d'aussi exprés pour établir son changement de substance, on consentira qu'il dise ce qu'il luy plaira du changement de vertu. Jusques-là je suis en droit de luy dire qu'il en doit parler un peu plus sérieusement.

Il faudroit passer maintenant à la preuve de ce que j'ay dit dans ma proposition, *que les Grecs croyent que le pain, & le vin ne sont faits en cette maniére le corps & le sang de Iesus-Christ que pour les seuls fidéles;* mais ayant déja étably cét article dans le chap. 6. & en ayant mesme fait un de mes

argumens, pour montrer qu'ils ne croyent pas la transſubſtanciation, on trouvera bon que j'y renvoye les Lecteurs, pour éviter une repétition inutile.

Je viens donc au dernier article qui porte que les Grecs tiennent que le pain eſt fait le propre & véritable corps de Jeſus-Chriſt par voye d'augmentation de ſon corps naturel. Ce point mérite une tres-particuliére conſidération ; car non ſeulement il nous découvrira de plus en plus quelle eſt la véritable opinion des Grecs ; mais il nous fera voir auſſi d'où viennent ces expreſſions fortes, dont ils ſe servent quelquefois, diſant que c'eſt le corps meſme de Jeſus-Chriſt, non un autre que celuy qui eſt né de la Vierge, mais le meſme ; & il nous montrera par meſme moyen en quel ſens il les faut entendre.

I. Je dis donc qu'entre les comparaiſons dont les Grecs ſe ſervent pour expliquer la maniére du changement qui arrive au pain & au vin, ils employent principalement la comparaiſon des alimens que nous prenons qui ſe changent en noſtre corps. Or chacun ſait que la matiére ou la ſubſtance des alimens n'eſt pas convertie en la premiére ſubſtance que nous avions avant que de les prendre, en telle ſorte que l'une ſoit l'autre abſolument, & par une identité numerique, au contraire chaque ſubſtance conſerve ſon propre eſtre; mais celle de l'aliment eſt jointe à celle de noſtre corps, & elle en reçoit la forme, elle l'augmente, & par voye d'union, d'augmentation, & d'aſſimilation, comme on parle, elle devient noſtre, & ne fait qu'un meſme corps, & non deux, avec celuy que nous avions auparavant. C'eſt pourtant

C. XIII. cette comparaison que les Grecs pressent le plus souvent pour exprimer leur pensée sur le sujet du S. Sacrement. Théophilacte dans ses Commentaires sur S. Jean, aprés avoir dit que le pain que nons mangeons dans les Mystéres n'est pas un antitype de la chair de Jesus-Christ, mais la chair mesme du Seigneur, ajoûte tout aussi-tost ces paroles, *Le pain est changé en la chair du Seigneur par les paroles ineffables; par la bénédiction mystique & par l'avénement du S. Esprit. Et que personne ne soit troublé d'estre obligé de croire que du pain soit de la chair. Car le Seigneur estant encore au monde, & recevant sa nourriture du pain, ce pain qu'il mangeoit estoit changé en son corps estant rendu semblable à sa chair, & contribuoit à l'augmenter & à la soûtenir d'une maniére humaine. Ainsi donc maintenant le pain est changé en la chair du Seigneur.*

Theophil. 1. Ioan. 6.

Théodore Abucara Evesque & Métropolitain de Carie Contemporain de Photius, selon la conjecture du Jésuite Gretser, emprute la mesme comparaison, pour expliquer comment le pain est fait le corps de Jesus-Christ. Il introduit dans un de ses Dialogues un Sarrazin disputant avec luy sur ce sujet. Le Sarrazin. *Dites-moy, Evesque; pourquoy vous autres Prestres vous moquez-vous des Chrétiens? D'une mesme farine vous faites deux pains, l'un est pour l'usage ordinaire, & quant à l'autre vous le divisez en plusieurs parties, & le distribuant au peuple, vous l'appellez le corps de Iesus-Christ, & vous assurez qu'il confére la rémission des péchez. Vous moquez-vous de vous-mesme, ou du peuple que vous conduisez?* Le Chrétien. *Nous ne nous moquons*

Bibl Patr. to. 2. Græco-lat.

ny

ny de nous-mesmes, ny d'eux. Le Sarr. *Prouvez-moy donc cela, non par vostre Ecriture, mais par les notions communes.* Le Chr. *Qu'est-ce que vous dites? Le pain n'est-il pas fait le Corps de Dieu?* Le Sarr. *Je ne say que répondre a cela.* Le Chr. *Quand vostre mere vous a fait, vous a-t-elle fait tout aussi grand que vous estes?* Le Sarr. *Non, je suis né petit, & je suis devenu grand par le moyen de l'aliment, Dieu le voulant ainsi.* Le Chr. *Le pain donc a esté fait vostre corps?* Le Sarr. *Ouï.* Le Chr. *Et comment le pain a-t-il esté fait vostre corps?* Le Sarr. *Je ne say de quelle maniére cela se fait.* Le Chr. *Le pain descend dans l'estomach, & par la chaleur du foye, les parties les plus grossiéres se séparent, le reste se change en chile, le foye l'attire, & le change en sang, & ensuite il le distribuë par le moyen des veines, à toutes les parties du corps, pour estre ce qu'elles sont, os aux os, moëlle aux moëlles, nerf aux nerfs, œil aux yeux, poil aux poils; & ongle aux ongles, & de cette sorte l'enfant prend accroissement, & devient homme, le pain estant changé en son corps, & le brûvage en son sang.* Le Sarr. *Je le croy ainsi.* Le Chr. *Comprenez donc que nostre mystére se fait en la mesme maniére, le Prestre met le pain & le vin sur la sainte Table; puis faisant une sainte priére, le S. Esprit descend sur ces choses proposées, & par le feu de sa divinité il les change au corps & au sang de Jesus-Christ ne plus ne moins que le foye change l'aliment au corps de quelque homme.*

C. XIII.

Théodore Graptus Moyne Grec qui vivoit au neuviéme siécle employe aussi la mesme comparaison, *Nous n'appellons pas*, dit-il, *les inviolables mystéres une image, ou une figure du corps de Ie-*

Apud Leonẽ Allat. post diatribas de Simeon & alia collect. 1,

C. XIII. *ſus-Chriſt, quoy que ce qu'on y fait ſe faſſe ſymboliquement ; mais nous les appellons le corps meſme déifié de Ieſus-Chriſt, luy-meſme diſant, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez ſon Sang vous n'aurez point la vie en vous. Et c'eſt ce qu'il enſeignoit à ſes Diſciples, quand il leur dit, Prenez & mangez mon corps, non une image de mon corps ; car ainſi forma-t-il ſa chair de la ſubſtance de la Vierge par le S. Eſprit. C'eſt ce qu'on peut expliquer auſſi par les choſes qui nous ſont familières ; car comme le pain, le vin & l'eau ſe changent naturellement au corps & au ſang de celuy qui les mange & qui les boit, ſans qu'on diſe que ce ſoit un autre corps que celuy qui eſtoit auparavant : Ainſi par l'invocation du Preſtre, & par l'avénement du S. Eſprit, ces choſes ſont changées ſurnaturellement au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. C'eſt ce que fait la prière du Preſtre, & nous n'entendons pas qu'il y ait deux corps, mais nous croyons que ce n'eſt qu'un ſeul & meſme corps.*

Nicéphore Patriarche de Conſtantinople Contemporain de Théodore Graptus, dit la meſme choſe dans un paſſage qu'Allatius, & M. Arnaud aprés Allatius, en ont rapporté, *S'il eſt permis*, dit-il, *d'expliquer ces choſes par une comparaiſon humaine, comme le pain, le vin & l'eau ſont naturellement changez au corps & au ſang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui eſtoit déja ; de meſme ces dons par la prière de celuy qui célebre, & par l'avénement du S. Eſprit, ſont changez ſurnaturellement au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt. Car c'eſt ce que contient la demande des Preſtres, & nous n'entendons pas que ce ſoient*

All. de perp. conſ. lib. 3. cap. 15. M. Arn liv. 7. ch. 5. p. 661.

deux corps ; mais nous croyons que ce n'est qu'un seul & mesme corps. C. XIII.

Cette maniére d'expliquer le changement qui se fait du pain & du vin n'est pas particuliére à ces Auteurs que je viens d'alléguer. Damascene qui selon M. Arnaud doit estre regardé comme la bouche commune de tous les Grecs, s'en estoit déja servy dans le Livre quatriéme de la foy Orthodoxe. *Comme dans le Baptéme*, dit-il, *parce que les hommes ont accoûtumé de se laver & s'oindre, Dieu a joint à l'huyle, & à l'eau, la grace de son saint Esprit, & en a fait le lavement de nostre régénération ; ainsi parce qu'on a accoûtumé de manger du pain, & de boire du vin, & de l'eau, il a joint à ces choses sa Divinité, & les a faits son corps & son sang, afin que par les choses familiéres à la nature, il nous élevast au dessus de la nature. C'est véritablement le corps uni à la Divinité, le corps qui a esté pris de la Vierge. Non que le corps mesme qui a esté élevé en haut descende du Ciel ; mais parce que le pain, & le vin sont changez au corps & au sang de Dieu. Si vous demandez la maniére comment cela se fait, il suffit de vous dire que c'est par le Saint Esprit, comme il s'est fait luy-mesme une chair dans le sein de la Vierge. Nous n'y connoissons rien plus, si ce n'est que la parole de Dieu est véritable, efficace, & Toute-puissante, & que la maniére est impénétrable. On peut néanmoins dire convenablement, que comme naturellement le pain qu'on mange, le vin, & l'eau qu'on boit, sont changez au corps & au sang de celuy qui mange, & qui boit, & ne sont pas faits un autre corps que celuy qu'il avoit auparavant ; de mesme*

Damascen. de fide orth. li. 4. c. 14.

C. XIII. *le pain, le vin, & l'eau qui sont mis sur l'Autel, sont surnaturellement changez au corps & au sang de Iesus-Christ par l'invocation, & l'avenement du S. Esprit, & ce ne sont pas deux corps, mais un seul & mesme corps.*

Il-y-a de l'apparence que Damascene & les autres, qui se servent de cette comparaison, l'ont tirée de la Catéchese de Grégoire de Nysse, où l'on trouve à peu prés les mesmes pensées. Car il dit *que comme le pain que Iesus-Christ mangeoit estoit changé en son corps, & qu'il recevoit une vertu divine, la mesme chose aussi se fait dans l'Eucharistie. Car là, c'estoit la grace du Verbe qui sanctifioit le corps lequel se nourrissoit de pain, & estoit en quelque maniére pain; & icy de mesme le pain est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priére, n'estant pas fait à la vérité le corps du Verbe par la manducation; mais estant en un instant changé par la parole au corps du Verbe, selon qu'il a dit luy mesme, Cecy est mon Corps.*

Gregor. Nyss. in Orat. Catecher.

Déja cette comparaison découvre assez clairement quelle est la doctrine de l'Eglise Grecque, savoir que la substance du pain conservant son propre estre, est ajoûtée au corps naturel de Jesus-Christ; qu'elle luy est renduë semblable; qu'elle l'augmente, & devient par ce moyen un mesme corps avec luy. Car c'est ainsi que l'aliment que nous prenons, bien qu'il conserve sa matiére, & son propre estre, ne laisse pas de devenir un avec nostre corps par voye d'addition, ou d'augmentation.

Durand de S. Portien Evesque, & Théologien celébre entre les Latins, qui vivoit au commencement du quatorziéme siécle, ayant reconnu la

Durand. in 4. sent. dist. 11. quæst. 3.

force de cette comparaison, ne manqua pas de la faire remarquer à ceux de son tems, & de s'en servir mesme pour appuyer son sentiment, qui estoit que la matiére du pain demeure, & perdant sa premiére forme de pain, elle reçoit la forme naturelle du corps de Jesus-Christ. Bellarmin répond qu'il ne faut pas presser les comparaisons, qu'elles ne sont jamais semblables en toutes choses, & que les Grecs ne se servent de celle de l'aliment que pour montrer la réalité, & la verité du changement qui arrive au pain, & au vin de l'Eucharistie, & non pour signifier que ce changement se fait en la mesme maniére. C'est à mon avis tout ce qu'on peut répondre avec quelque apparence de raison. Il faut donc voir encore icy, si dans le sens des Grecs on peut étendre la comparaison de l'aliment jusques-là, que le pain & le vin sont faits le corps, & le sang de Jesus-Christ, par voye d'augmentation de ce corps, car s'il paroist qu'ils le prennent de cette maniére, la réponse de Bellarmin n'aura plus de lieu, & nostre preuve sera pleine, & inconnestable.

C.XIII.

Bell. de Sacram. Euch. lib. 3. c. 13.

Damascene vuide luy-mesme la question dans sa lettre à Zacharie Evesque de Doare, & dans la petite homélie qui la suit. Voicy comme il parle dans la lettre. *Touchant le Corps du Seigneur dont nous sommes participans, je vous déclare qu'on ne peut pas dire qu'il y ait deux corps de Jesus-Christ; mais qu'il faut dire qu'il n'y a qu'un seul corps. Car comme l'enfant dés qu'il est né est parfait; mais il prend accroissement en mangeant & beuvant; & quoy qu'il prenne accroissement, il ne se fait pourtant pas deux corps, mais un seul, à plus forte raison le pain & le vin par l'avéne-*

Damascen. Ep. st. ad Zachar. Doar. & in hom. de corp. & san. dom. in ed. Billii.

C. XIII. *ment du S. Esprit sont faits un seul corps, & non deux par* L'AUGMENTATION DU CORPS DE JESUS-CHRIST.

Mais afin qu'on ne croye pas que cette parole luy soit échappée sans y songer; voicy comme il explique, & étend sa pensée dans l'homélie suivante. *Ce corps & ce sang de nostre Dieu auquel nous participons est sujet à la corruption estant rompu, répandu, mangé & bû, & il passe par toute l'œconomie naturelle de l'Incarnation du Verbe, ce qui se fait en la mesme maniére que se fait* L'ACCROISSEMENT *de nostre corps. Car à l'égard de nostre corps, la premiére chose qui se suppose, c'est la matiére dont l'embryon est composé, ensuitte la mere luy fournissant l'aliment de son sang, cette matiére se change peu à peu, & il s'en fait un corps organisé par la vertu que le Créateur a attribuée à la nature. De cette sorte se forment la chair, les os, & le reste des parties, par le moyen des facultez destinées à l'attraction, à la retention, à la nourriture, & à l'accroissement. De mesme aussi l'aliment que nous prenons, accroist & augmente la masse de nostre corps par le ministére de ces mesmes facultez destinées à la nourriture, qui attirent, retiennent, & changent l'aliment. Il faloit donc aussi que le Seigneur nous donnast à contempler toute la divine œconomie de son Incarnation, de sa Crucifixion, de sa Sépulture, de sa Résurrection & de son estat d'incorruption, dans cét* ACCROISSEMENT *de son Corps. Car le Corps du Seigneur n'a pas esté fait d'abord incorruptible, mais corruptible, & passible, jusqu'à sa Résurrection; & aprés sa Sépulture il a esté fait incorruptible, par cette mesme puissance Di-*

*vine, par laquelle il s'est ressuscité soy-mesme, & par laquelle il nous rend aussi nous-mesmes incorruptibles. Mais comment cela se fait-il ? Là la Sainte Vierge a esté comme la table où estoit la matiére du corps, ensuite selon la parole de l'Ange le S. Esprit est survenu en elle, & la vertu du Souverain l'a enombrée, c'est à dire le Verbe Divin, la personne Divine qui a pris d'elle la chair. Icy de mesme la matiére qui est le pain, & le vin meslé d'eau, est mise sur la Table mystique, comme dans le sein de la Vierge, car mesme la Vierge se nourrissoit de ces choses, & elle en fournissoit la matiére au corps de l'Enfant. En suite le Prestre dit à l'imitation de l'Ange, que le S. Esprit survienne, & qu'il sanctifie ces choses, & fasse le pain le Sacré Corps de Jesus-Christ, & le Calice le précieux Sang de Jesus-Christ. Alors il se fait non par la vertu de la nature, mais surnaturellement & par l'*AUGMENTATION *du Corps & du Sang de Jesus-Christ, il se fait, dis-je, un seul corps, & non deux. Aprés cela il est élevé par la main du Prestre, comme s'il estoit élevé en la Croix, il est distribué, rompu, & ensevely en nous pour nous rendre incorruptibles. Et là finit l'œconomie.*

C. XIII

Voylà la doctrine des Grecs, le pain & le vin sont faits le corps, & le sang de Jesus-Christ en la mesme maniére que l'aliment que nous prenons est fait nostre corps, & cét exemple, ou cette comparaison enferme précisément trois choses. La premiére que comme la nature garde le mesme ordre, & fait les mesmes opérations sur l'aliment que sur la premiére matiére dont nos corps sont composez ; ainsi la grace garde le mesme ordre,

C.XIII. & fait les mesmes choses, sur le pain & le vin que sur le corps que nostre Seigneur prit de la Vierge. C'est d'un & d'autre costé la mesme œconomie. Ils reçoivent le mesme S. Esprit; ils sont corruptibles, élevez comme en croix, ensevelis en nous, & enfin ils deviennent incorruptibles. La seconde que comme l'aliment augmente, & donne de l'accroissement à nostre corps; ainsi le pain & le vin mystiques sont un *accroissement*, ou *une augmentation* que le corps de Jesus-Christ reçoit. La troisiéme que comme l'aliment ne fait pas un autre corps, mais est un mesme corps avec celuy qu'il augmente; ainsi le mystere n'est pas un nouveau corps de Jesus-Christ, mais le mesme qui est né de la Vierge.

Au reste bien que les Grecs se servent de la comparaison de l'aliment, pour expliquer de quelle maniére ils entendent que le pain de l'Eucharistie soit fait le corps de Jesus-Christ, il ne faut pas s'imaginer qu'ils croyent que le pain reçoive la forme physique ou naturelle de la chair du Seigneur, de mesme que l'aliment reçoit celle de la nostre, soit que par cette forme physique on entende l'ame de Jesus-Christ, soit qu'on entende quelque autre forme substancielle sous-ordonnée à l'ame. Ce n'est nullement leur pensée; mais ils veulent dire simplement, que comme l'aliment que nous mangeons reçoit la forme physique ou naturelle de nostre corps, ainsi le pain de l'Eucharistie reçoit l'impression de la *vertu* vivifiante & sanctifiante qui réside au corps naturel de Jesus-Christ; & que comme l'aliment en recevant la forme physique de nostre chair, est fait une *augmentation* de nostre corps, de mesme le pain de

l'Eucharistie recevant l'impression de la *vertu* du corps de Jesus-Christ, & est fait une augmentation. C'est une comparaison où il-y-a de la proportion de l'un à l'autre, & non une entiére ressemblance. Les Grecs conçoivent la vertu sanctifiante du corps de Jesus-Christ comme sa forme surnaturelle & œconomique laquelle luy appartient non entant qu'il est un *corps* simplement, mais entant qu'il est le *corps du Verbe*, le principe de nostre vie spirituelle, & de nostre salut.

Il se fait donc selon eux, non une communication, ou une extension de la forme naturelle du corps de Jesus-Christ sur le pain, mais une communication ou une extension de sa vertu.

C'est ce qui paroist manifestement par les choses que nous avons déja touchées. Car 1. c'est-à-cela que se rapporte cette composition qu'ils enseignent du pain, & du S. Esprit, & cette union du pain avec la Divinité. 2. C'est là que se rapportent aussi formellement tous les passages que nous avons veus touchant le changemẽt de *vertu* auquel les Grecs se restraignent uniquement, ne parlant jamais de l'impression de la forme physique, mais toûjours decelle de la *vertu*. 3. On recueille évidemment la mesme chose de ce que comparant le pain de l'Eucharistie avec le corps naturel pour établir comment le pain est fait une augmentation de corps, ils ne disent point que la mesme forme physique de l'un soit communiquée à l'autre, mais ils disent seulement que la mesme œconomie qui fut observée sur le corps naturel, est aussi observée sur le pain. Puis expliquant en quoy consiste cette mesme œconomie, ils disent qu'elle consiste en ce que le pain reçoit le S. Esprit comme le

C.XIII. corps naturel le fut, qu'il est élevé comme en croix, de mesme que le corps naturel, qu'il est ensevely en nous & qu'il devient enfin incorruptible comme le corps naturel. Or tout cela éloigne entiérement la pensée de l'impression de la forme physique, & ne donne que l'idée d'une impression de vertu. 4. La mesme chose paroist par une grande partie des preuves que j'ay mises en avant dans ce troisiéme livre, comme ce qu'ils enseignent des particules non consacrées, qu'elles deviennent en quelque sorte le corps de Jesus-Christ par le mélange avec la consacrée, & qu'on en peut communier le peuple, car cela fait voir qu'ils entendent que le pain consacré n'est fait le corps de Jesus-Christ que par l'impression de cette vertu sanctifiante dont nous parlons. Et ce qu'ils croyent de l'Eucharistie consacrée le Jeudy Saint, qu'elle est d'une vertu plus excellente que celle des autres jours, car cela n'auroit point de sens, s'ils tenoient l'impression de la forme naturelle de la chair de Jesus-Christ sur le pain. Et toutes les clauses de leurs Liturgies par lesquelles il paroist qu'ils restraignent l'effet de la consécration, à ce que le pain devienne le corps de Jesus-Christ en sanctification & en vertu. Et ce qu'ils disent des morts, qu'ils reçoivent cela mesme que nous recevons dans la communion, ce qui seroit absurde s'ils entendoient que la forme physique de la chair de Jesus-Christ fust imprimée dans le pain, car les morts ne prennent pas cette forme physique. Et ce qu'ils n'adorent pas le Sacrement d'adoration de latrie absoluë, comme font les Latins, & comme les Grecs feroient sans doute s'ils tenoient l'impression de la forme physique. Et ce

que les Grecs du 12. siécle disoient de l'Eucharistie qu'elle estoit *sans intelligence & sans ame*, ce qui fait voir clairement qu'ils n'entendoient point que le pain du Sacrement receust l'impression de l'ame de Jesus-Christ. Et enfin ce qu'ils ont si peu de soin de conserver la substance du Sacrement, la traitant avec une négligence qui seroit impie & criminelle, ou pour mieux dire qui ne seroit pas concevable s'ils y reconnoissoient la forme physique de la chair de Jesus-Christ. C. XIII.

Mais pour achever de justifier ma proposition touchant la créance des Grecs, il ne reste plus rien à prouver des choses que j'ay mises en avant que la comparaison du papier qui est fait la lettre du Prince, quand elle en reçoit les caractéres, ou le seing. Car à l'égard de celle de l'aliment nous venons de la voir, nous avons aussi vû celle du bois qui est joint avec le feu, celle de la laine qui reçoit la teinture, & celle de la cire ou de la matiére qui reçoit l'impression du cachet. Quant à celle du papier Nilus Abbé du Mont de Sina, Auteur du cinquiéme siécle, & qui avoit esté disciple de S. Chrysostome nous la fournit dans une ses Epistres. *Le papier, dit-il, est composé d'une certaine matiére, & on l'appelle de simple papier, mais quand l'Empereur y a mis son seing ou son nom, il devient sacré. Il faut concevoir nos mystéres en la mesme maniére. Avant les paroles du Prestre, & la descente du S. Esprit, c'est de simple pain, & de simple vin, qui sont proposez, mais apres les oraisons sacrées, & l'avénement du Saint & vivifiant Esprit, ce n'est plus de simple pain, ny de simple vin, mais le Corps & le Sang précieux, & immaculé de Iesus-Christ, qui est Dieu sur toutes choses, par le moyen*

 desquels ceux qui les reçoivent avec crainte & avec desir sont nettoyez de toute soüilleure.

Aprés avoir ainsi éclairçy, historiquement, & de bonne foy, quelle est la véritable créance des Grecs sur le sujet de l'Eucharistie, il ne sera pas difficile de remarquer en quoy ils conviennent avec les Latins, & en quoy ils en différent, qui est la seconde chose que je me suis proposé de faire dans ce chapitre. 1. Ils conviennent avec eux dans les termes généraux qui marquent le changement du pain, & du vin, au Corps & au Sang de Jesus-Christ. 2. Ils conviennent dans ces autres expressions qui portent que le changement se fait au véritable Corps de Jesus-Christ, à son Corps mesme, ou à son propre Corps né de la Vierge, & qu'il n'y en a pas deux, mais un seul. 3. Ils conviennent en ce que les uns, & les autres rapportent ce changement au S. Esprit qui survient sur le pain, & qui en fait le corps du Seigneur. 4. Ils conviennent enfin en ce qu'ils disent les uns & les autres que ce changement est un effet de la Toute-puissance de Dieu, au dessus de toutes les loix de la Nature. Jusques-là les Grecs, & les Latins vont ensemble.

Mais ils différent les uns des autres en beaucoup de choses. 1. En ce que les Latins croyent que la substance du pain cesse d'estre, les Grecs au contraire la conservent. C'est ce qu'on recueille évidemment de la proposition que je viens d'établir, & des preuves que j'en ay données: car puisqu'ils font dans l'Eucharistie une composition de la matiére sensible, qui est le pain, & du S. Esprit comme nous l'avons vû, puis qu'ils joignent le pain à la Divinité, croyant que ce qui en resul-

ce est double, c'est-à-dire, qu'il a deux natures, il est clair que les Grecs font subsister la nature, ou la substance du pain. Cette mesme vérité paroist aussi, par ce qu'ils tiennent de cette augmentation du Corps de Jesus-Christ. Car si le pain de l'Eucharistie augmente, ou donne de l'accroissement au Corps du Seigneur, comme ils le veulent, il ne cesse pas d'estre, estant certain que pour faire une augmentation, il faut ajoûter une chose à une autre, les joindre ensemble, les conserver toutes deux, & n'en détruire ny l'une ny l'autre. A cela nous conduisent encore toutes ces comparaisons dont nous avons vû qu'ils se servent, de la laine teinte, du papier qui reçoit le seing de l'Empereur, de la cire qui reçoit l'impression du cachet, du charbon ardent, ou du bois uni au feu, & de l'aliment dont nous sommes nourris, car en tous ces exemples le sujet ne perd rien de sa première substance, ou de sa matiére. D'ailleurs puis qu'ils veulent que le pain passe par tous les dégrez de l'œconomie de Jesus-Christ, qu'il soit premiérement corruptible, puis incorruptible, c'est une marque assez manifeste qu'ils veulent que le pain demeure, pour recevoir tous ces changemens.

C. XIII.

II. De cette différence il en naist une autre, qui est que les Latins croyent que dans le changement qui arrive en l'Eucharistie, la substance du pain, & celle du Corps de Jesus-Christ sont comme on parle les deux termes du changemēt, & que celle du pain passe toute entiére en celle du corps, par une conversion, non mystique seulement, mais tres-réelle, & qui détruit l'estre, ou la matiére du pain, les Grecs ne le croyent pas. C'est ce qui paroist par cette augmentation du corps de Jesus-

C. XIII. Christ, dont ils nous parlent, & qu'ils appuyent par l'exemple de l'aliment. Car le sens commun nous fait assez comprendre que ce qui augmente une chose n'est pas réellement converty en la chose mesme augmentée, comme les Latins entendent leur changement. Car il faut qu'il y ait toûjours une différence réelle entre la chose augmentée, & celle qui l'augmente. L'opinion des Grecs ne peut donc en aucune maniére s'accorder avec celle des Latins; car selon les Latins la substance du corps naturel de Jesus-Christ ne reçoit ny plus ny moins par la conversion de la substance du pain en elle, & selon les Grecs elle en est augmentée.

III. Il faut donc avoüer que les Grecs ne reconnoissent point cette conversion de l'Eglise Romaine, & qu'ils different avec elle en la nature, ou en l'espéce du changement, n'admettant que celuy d'un sujet qui recevant une nouvelle forme demeure ce qu'il estoit auparavant; & néanmoins est fait ce qu'il n'estoit pas, c'est-à-dire que le pain demeurant pain, reçoit la forme surnaturelle, & œconomique du corps de Jesus-Christ, c'est-à-dire, sa vertu, & est fait par ce moyen ce corps. C'est ce que veut dire ce changement de sanctification & de vertu, qu'ils établissent, & par lequel ils prétendent que le pain devient le corps du Seigneur. Toute leur doctrine va là, & il n'est pas possible de voir ce que j'ay rapporté d'eux dans ce chapitre sans tirer cette conclusion, que leur sentiment est qu'il ne se fait dans l'Eucharistie qu'un changement de vertu, & que c'est ainsi seulement que ce mesme sujet qui est du pain est aussi le corps de Jesus-Christ.

IV. Les Latins tiennent que la substance que

nous recevons au Sacrement est absolument la C.XIII.
mesme en nombre, que celle que Jesus-Christ avoit quand il estoit en terre, & qu'il a encore maintenant au Ciel. Les Grecs ne le tiennent pas, leur hypothése y résiste manifestement. Car bien qu'ils disent que le corps né de la Vierge, & le pain du Sacrement ne sont pas deux corps, mais un seul, si est-ce que la maniére mesme, dont ils expliquent cette unité, & la raison qu'ils en donnent, marquent clairement qu'ils n'entendent pas une unité absoluë, ny une identité entiére ou numérique, comme on parle dans l'Ecole, telle que les Latins l'établissent. Ils disent que comme ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre corps, mais le mesme, encore qu'il en reçoive de l'accroissement; ainsi le pain du Sacrement qui augmente le corps de Jesus-Christ ne fait pas deux corps, mais un seul. Or cela suppose nécessairement, que cette substance que nous recevons de la bouche du corps dans l'Eucharistie est différente de celle que Jesus-Christ avoit sur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, bien qu'elle ne fasse pas un autre corps. Car un corps augmenté est bien le mesme qu'il estoit auparavant; mais l'augmentation ne peut jamais estre absolument la mesme chose que ce qui reçoit l'augmentation. En effet si on demande aux Latins, & à tous ceux qui suivent leur hypothése, pourquoy le pain de l'Eucharistie, & le Corps né de la Vierge ne sont pas deux corps, mais un seul, ils répondront que c'est parce que ce n'est qu'une seule & mesme substance en nombre. Mais au lieu de cela les Grecs prennent un chemin contraire, disant, que c'est parce que le pain est une augmentation du corps de Jesus-

C.XIII. Chriſt, ce qui met une différence réelle entre les deux ſubſtances. D'où il s'enſuit que ce qu'ils croyent prendre dans le Sacrement n'eſt pas la meſme ſubſtance que celle du corps naturel du Seigneur.

V. De là il paroiſt que les Grecs ne croyent point la *préſence réelle* des Latins. Car les Latins par la *préſence réelle* entendent une préſence de *ſubſtance* ; c'eſt-à-dire, que cette meſme ſubſtance du corps naturel de Jeſus-Chriſt en laquelle il a vécu, & eſt mort, & eſt reſſuſcité, & qui exiſte maintenant dans le Ciel ; la meſme, dis-je, *en nombre*, exiſte auſſi réellement, ſubſtanciellement, & par elle-meſme dans l'Euchariſtie. Or c'eſt ce que les Grecs ne tiennent point, comme je viens de le faire voir. Ils croyent au-contraire que cette ſubſtance que nous recevons dans l'Euchariſtie, & celle du corps naturel de Jeſus-Chriſt ſont deux ſubſtances réellement différentes, dont l'une eſt l'augmentation, & l'autre la choſe augmentée ; l'une eſt une vraye ſubſtance de pain, & l'autre la ſubſtance du corps naturel de Jeſus-Chriſt. L'une, ſavoir celle du pain, reçoit ſelon eux l'impreſſion de la vertu de l'autre, & l'autre la luy communique. Ils ne croyent donc point que ce meſme corps naturel de Jeſus-Chriſt, cette meſme ſubſtance en nombre en laquelle il eſt mort, & eſt reſſuſcité, & qui exiſte maintenant dans le Ciel, exiſte auſſi réellement dans l'Euchariſtie ; ce qui eſt préciſément comme j'ay dit, la préſence réelle des Latins. Ils tiennent que le pain eſt fait par la conſécration, non une *figure* du corps de Jeſus-Chriſt, mais une *augmentation* entant qu'il en reçoit *la vertu & l'efficace*. Si l'on veut appeller cela

la une maniére de *présence réelle*, je dis que ce ne sera plus qu'une question de mots, indigne d'occuper des gens sages, qui ne doivent jamais se joüer sur des équivoques. En un mot la presence des Grecs est une présence de *vertu*; celle des Latins est une présence de *substance*; de sorte qu'à cét égard ils sont dans une différence toute entiere. En effet si on prend la peine de lire exactement les choses que j'ay rapportées tant dans ce chapitre que dans tout ce troisiéme livre, on trouvera que la plupart des preuves que j'allégue pour justifier que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation, concluent égallement contre la présence substancielle. Et sans qu'il soit besoin de les repeter icy, l'on peut y appliquer tout ce que je viens de dire, pour montrer que les Grecs ne croyent point qu'il se fasse aucune impression de la forme physique du corps de Jesus-Christ sur le pain.

VI. Ces différences principales & essencielles en produisent d'autres. Car il paroist de là, que bien qu'ils s'accordent avec les Latins dans ces expressions générales, qui portent que le pain est changé au corps de Jesus-Christ, en son véritable corps, au corps mesme, au corps propre, néanmoins ils différent d'avec eux quant au sens de ces expressions, les entendant d'une toute autre maniére. Car les Latins entendent que le pain est changé au Corps par une réelle transsubstanciation, qui fait que la substance du pain cessant d'estre, devient la propre substance du corps de Jesus-Christ, la mesme en nombre qui estoit auparavant. Les Grecs au-contraire entendent que le pain demeurant pain en sa propre substance est changé au propre corps de Jesus-Christ entant qu'il en est fait un

C. XIII. accroissement, ou une augmentation par l'impression qu'il reçoit de sa vertu. De mesme quand les uns, & les autres disent que le pain est le corps de Jesus-Christ, ils ne conviennent nullement dans le sens de cette proposition, les Latins l'entendant en un sens divisé, comme on parle; c'est-à-dire, que ce qui estoit auparavant du pain maintenant ne l'est plus, mais est le corps de Jesus-Christ; les Grecs au-contraire entendent que ce qui est encore du pain, est aussi ce corps.

VII. Les Latins suivant leur hypothése sont contraints d'admettre l'existence des accidens sans sujet, les Grecs ne le sont pas. De là vient qu'ils ne parlent jamais de cette prétenduë existence, & qu'on n'en voit rien paroistre dans leurs Auteurs.

VIII. Les Latins sont obligez à rendre raison de beaucoup d'expériences naturelles, qui marquent que la substance du pain demeure, & qui semblent incompatibles avec leur créance, comme que nos corps sont nourris de l'Eucharistie, qu'il s'en engendre des vers, &c. & ils en sont fort embarrassez. Les Grecs ne le sont pas, aussi n'en trouve-t-on rien dans leurs livres.

IX. Les Latins ne sauroient s'empescher d'admettre l'existence d'un corps en plusieurs lieux; Les Grecs ne savent ce que c'est, & ne s'en mettent pas en peine.

X. Les Latins doivent nécessairement faire exister le corps de Jesus-Christ au Sacrement, privé de sa figure naturelle, & de ses proprietez. Les Grecs ne le font pas; & de là vient qu'on ne les voit jamais troublez de ces difficultez qui suivent la doctrine des Latins.

XI. Les Latins par une suite inévitable de leur

dogme adorent d'une adoration ſouveraine l'Euchariſtie, qui eſt ſelon eux la propre ſubſtance du corps naturel du Seigneur, ſéparée de toute autre ſubſtance. Les Grecs ne le font pas, comme on l'a fait voir au chapitre 7. n'ayant pas la meſme créance qu'eux.

XII. Les Latins croyent que les méchans reçoivent le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt de la bouche du corps, quoy qu'à leur condamnation. Les Grecs tiennent que ce n'eſt que pour les fidéles ſeuls, que le pain & le vin ſont faits ce Corps & ce Sang.

Je laiſſe à part quelques autres différences qui ne regardent pas préciſément noſtre queſtion; comme que les Grecs communient tous ſous les deux eſpéces, au lieu que les Latins ne donnent au peuple que celle du pain, que les Grecs tiennent que la conſécration ſe fait par la priére du Preſtre, & les Latins au-contraire par ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, que les Latins ſe ſervent du pain Azyme, ou ſans levain, au lieu que les Grecs, ayant en horreur les Azymes, n'employent que du pain levé. Il y en a auſſi quelques autres que je ne toucheray pas icy, parce qu'on les pourra facilement recueillir de ce que j'ay rapporté d'eux dans les chapitres précédens.

Voilà à peu prés les rapports, & les différences des ſentimens des Grecs, d'avec ceux de l'Egliſe Romaine. Si on demande maintenant en quoy nous convenons eux, & nous, & en quoy nous ne convenons pas, il eſt aiſé de le recueillir de tout ce que je viens de dire.

Nous convenons preſque en tout ce enquoy ils différent des Latins. 1. En ce que nous ne croyons

C. XIII. pas la conversion des substances, non plus que les Grecs, que nous n'admettons, non plus qu'eux, la présence substancielle du corps naturel de Jesus-Christ sous les espéces du pain & du vin, que nous n'adorons point le Sacrement, ny ne reconnoissons aucune des suites de la doctrine de la transsubstanciation. 2. Nous convenons avec les Grecs en ce qu'ils conçoivent le changement qui se fait au pain & au vin, comme un changement de vertu par l'efficace du S. Esprit, Dieu ne détruisant pas la nature du pain & du vin, mais ajoûtant la grace à la nature. 3. En ce que nous ne croyons pas, non plus qu'eux, que les méchans reçoivent le corps de Jesus-Christ. 4. En ce que nous croyons comme eux, qu'il faut communier sous les deux espéces. 5. En ce que nous tenons que la consécration se fait par la priére. 6. Enfin en ce que nous consacrons avec du pain levé, bien que nous tenions l'usage de l'azyme pour une chose assez indifférente.

On ne doit pourtant pas s'imaginer que nous prétendions qu'il n'y ait aucune différence entre le sentiment des Grecs, & le nostre. Je ne pense pas qu'aucun de nos Docteurs l'ait prétendu. M. Arnaud a voulu faire accroire au monde que c'étoit là ce que je soûtenois ; & il s'est réjoüi sur cela en divers endroits de son livre, comme si j'avois supposé que les Grecs fussent Bérengariens, ou Calvinistes. Mais c'est une chose qu'il m'impute, & dont le monde ne doit pas se préoccuper. J'ay nié seulement que les Grecs qu'on appelle Schismatiques crussent la transsubstanciation, & l'adoration. C'est à luy à voir s'il a eu raison de m'accuser en cela de *témérité*, & de *hardiesse in-*

concevable, ou s'il ne s'eſt pas luy-meſme commis quand il s'eſt vanté d'avoir *accablé les Miniſtres*. Peut-eſtre euſt-il mieux rencontré s'il euſt dit qu'il avoit accablé les Lecteurs. J'en laiſſe le jugement à ceux qui ſe connoiſſent en livres. Cependant pour faire voir qu'on agit de bonne-foy, je remarqueray icy les différences principales entre la doctrine des Grecs, & la nôtre.

I. Les Grecs depuis le huitiéme ſiécle rejettent les termes de *figure, & d'image* ſur le ſujet de l'Euchariſtie, bien qu'ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de ceux de *ſymbole*, & de *repréſentation*. Nous admettons également les uns, & les autres, comme ont toûjours fait les Peres des ſix premiers ſiécles.

II. Ils ſemblent vouloir garder en quelque ſorte le ſens littéral de ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, ce que nous ne faiſons pas. Nous les entendons en ce ſens, ce pain eſt le ſigne ſacré, ou le Sacrement de mon Corps, ou, ce qui revient à la meſme choſe, le pain ſignifie mon corps. Eux au contraire prenant le terme *Eſt* en quelque ſorte à la lettre, ils veulent que ce meſme ſujet qui eſt le pain, ſoit auſſi le corps de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoy ils diſent ſi ſouvent que le pain eſt, non la figure du corps, mais le corps, non la figure de la chair, mais la chair, parce que le Seigneur n'a pas dit, Cecy eſt la figure de mon Corps, mais Cecy eſt mon Corps. A quoy ſe rapporte ce que dit Théophilacte, comme nous l'avons déja vû, *qu'on ne doit pas eſtre troublé de ce qu'il faut croire que du pain ſoit de la chair.*

III. C'eſt auſſi pour conſerver ce prétendu ſens littéral qu'ils veulent que le pain ſoit fait un avec le corps par ſon union à la Divinité, par l'impreſ-

C. XIII. sion du S. Esprit, & par un changement de vertu. C'est pour cela qu'ils apportent la comparaison de l'aliment, qui est fait un avec nostre propre corps, & qu'ils ont inventé cette voye *d'accroissement*, ou *d'augmentation* du corps naturel ; car tout cela n'aboutit qu'à établir une unité entre le pain, & le corps qui puisse faire dire litteralement & sans avoir recours à la figure que le pain est le corps. Quant à nous nous n'avons pas besoin d'un si grand tour, parce que s'agissant d'un Sacrement nous croyons pouvoir prendre les paroles de Jesus-Christ en un sens sacramental, & figuré.

IV. Il semble aussi que les Grecs modernes entendent quelque impression réelle, ou physique du S. Esprit, & de la vertu vivifiante de Jesus-Christ, sur le pain, avec quelque espéce d'inhérence, quoy que je ne voudrois pas assûrer positivement que ce fust la créance générale de leur Eglise, encore que leurs expressions semblent pancher de ce costé-là. Mais quoy qu'il en soit ce n'est pas nostre sentiment. Nous croyons bien que la grace du S. Esprit, & la vertu du corps de Jesus-Christ accompagne l'usage légitime du Sacrement, & que dans la Communion nous participons au corps de Jesus-Christ par la foy autant, & plus réellement que si nous le recevions de la bouche de nostre corps, mais nous n'y entendons point cette impression, ou inhérence réelle de vertu, qu'il semble que les Grecs admettent, d'où vient que nos expressions sont moins fortes que les leurs.

C'est là ce que j'avois à representer touchant la véritable opinion des Grecs, avec ses principales circonstances, & touchant la comparaison qu'on en peut faire avec la créance de l'Eglise Romaine,

& avec la noſtre. Je ne doute pas qu'il n'y puiſſe C. XIII.
avoir des gens qui liſant ce chapire, diront peut-eſtre que j'attribuë aux Grecs une doctrine peu raiſonnable. Ils formeront des difficultez ſur cette compoſition du pain, & du S. Eſprit, ſur cette union des ſymboles avec la Divinité, & particuliérement ſur cette maniére d'eſtre le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt par voye d'accroiſſement, ou d'augmentation. Mais à cela je n'ay qu'à répondre que ce n'eſt pas à nous à deffendre le ſentiment des Grecs. Il ne s'agit icy que de ſavoir quel il eſt, & non de ſavoir s'il eſt ſoûtenable, ou non, ny de réſoudre les objections qu'on y peut faire, parce que nous n'adoptons ny leurs expreſſions, ny leurs penſées. Je tâcheray néanmoins de ſatisfaire à deux difficultez qui pourroient faire quelque peine aux Lecteurs : L'une eſt que ſelon l'hypothéſe des Grecs, il ſemble qu'on pourroit dire en quelque ſens, que le pain eſt changé en la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, comme nous diſons que le pain que nous mangeons eſt changé en noſtre ſubſtance. L'autre eſt, que par cette union du pain à la Divinité, il ſemble qu'ils entendent une véritable union hypoſtatique, comme celle qui joint le corps naturel au Verbe.

A la premiére je répons que les Grecs n'entendant pas que le pain reçoive la forme naturelle ou phyſique de la Chair de Jeſus-Chriſt, comme nous l'avons prouvé ; ils ne diſent point auſſi que le pain ſoit changé en la ſubſtance du corps de Jeſus-Chriſt, parce que cette maniére de parler, dont nous nous ſervons à l'égard du pain que nous mangeons, eſt fondée ſur ce que l'aliment reçoit la forme ſubſtancielle ou phyſique

C. XIII. de nostre chair. Or ils ne veulent d'autre impression sur le pain de l'Eucharistie, qu'une impression de la vertu vivifiante du corps de Jesus-Christ par le moyen du S. Esprit. Ainsi le pain garde sa propre & naturelle substance toute entiére, & néanmoins il est fait un accroissement du corps de Jesus-Christ entant que la vertu surnaturelle qui est propre à ce corps est communiquée au pain. Au reste, quoy qu'il y ait quelque chose d'assez bizarre dans cette prétenduë augmentation du corps de Jesus-Christ par le moyen du pain, on peut pourtant luy donner un sens apparent, en disant qu'il n'est pas nécessaire pour cela que le pain & le corps soient joints localement; mais qu'il suffit de concevoir que le S. Esprit est le lien mutuel qui les unit ensemble, & que le pain ne recevant la vertu du corps que par dépendance du corps, & entant qu'il en est le mystére, c'est une espéce d'accroissement, & d'augmentation, un mystére estant comme un appendice, ou un accessoire de la chose dont il est le mystére.

A la seconde question, je répons que bien que toute l'hypothése des Grecs, & en particulier quelques-unes de leurs expressions semblent donner quelque lieu de leur attribuer la créance de l'union hypostatique du pain à la Divinité, si est-ce que leurs Auteurs ne s'en expliquant pas formellement, & ne paroissant pas d'ailleurs par leur pratique qu'ils ayent cette opinion, il y a plus de justice à ne la leur imputer pas, qu'à la leur imputer, d'autant plus qu'il n'y a aucune de leurs expressions communes, quelques fortes qu'elles soient qui ne puisse s'accorder avec une simple union d'efficace. Le terme d'*Assomption*,

dont Damaſcene s'eſt ſervi, *Panis & vinum παραλαμβάνεται assumuntur* m'avoit en quelque ſorte porté au commencement à croire aprés M. Aubertin, qu'il entendoit une véritable Aſſomption hypoſtatique, mais ayant depuis examiné ce paſſage avec application, il m'a ſemblé qu'on pouvoit facilement rapporter ce παραλαμβάνεται non à ce qui précede dans le meſme diſcours, mais à ce qui ſuit, en ce ſens ſimple, *que le pain & le vin ſont employez dans l'Euchariſtie, parce que ce ſont des choſes qui nous ſont familiéres.*

C. XIII. Lib. 4. de fide orth. cap. 14.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt important de remarquer que dés que les Grecs & les Latins ſe ſont éloignez de la ſimplicité Evangelique, & de l'explication naïve, & naturelle que les Anciens avoient donnée au myſtére de l'Euchariſtie, ils ſe ſont jettez dans des ſpéculations vaines, & ſe ſont meſme éloignez les uns des autres, les uns prenant une voye, & les autres une autre. Ce qui arrive ordinairement à ceux qui aiment mieux ſuivre leurs propres penſées, que ſe régler par la parole de Dieu. Jeſus-Chriſt avoit dit du pain du Sacrement, que c'eſtoit ſon Corps, il avoit ajoûté, que c'eſtoit une commémoration de luy-meſme, & S. Paul y avoit fait ce Commentaire, que cette action Euchariſtique eſt une annonciation de la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. Qu'y avoit-il de plus aiſé que de s'en tenir là, & d'en juger par la nature meſme des Sacremens, par les expreſſions de Jeſus-Chriſt, & de ſon Apôtre, & par les autres parties de la Religion Chrétienne. Mais au lieu de cela on a abuſé de quelques façons de parler exceſſives des Peres, ſans prendre garde à je ne ſay combien d'autres, où

C. XIII. ils s'expliquoient eux-mesmes, on a enchery par dessus, & d'innocentes qu'elles estoient on les a converties en une matiére d'achopement. Les Latins sont allez à une présence de substance, à une transsubstanciation réelle, à des accidens sans sujet, & à toutes ces autres doctrines inconnuës aux Anciens, qu'ils ont entassées les unes sur les autres à l'infiny. Les Grecs de leur costé se sont imaginez une union du pain avec la Divinité, une espéce d'impression réelle de la vertu surnaturelle du Corps de Jesus-Christ sur le pain, & un accroissement, ou une augmentation de ce corps. On se pouvoit facilement passer de toutes ces choses, pour ne rien dire icy de plus.

Au reste j'espére qu'on me fera cette justice de reconnoistre que je n'ay rien avancé touchant la doctrine des Grecs qui n'ait esté tiré presque en autant de mots de leurs meilleurs Auteurs, de ceux dis-je, qui sont les plus suivis parmy eux, par le propre aveu de M. Arnaud. Et c'est enfin par leurs propres témoignages que je croy d'avoir montré clairement, que ce que les Grecs tiennent de l'Eucharistie n'est pas la transsubstanciation des Latins, qui est la seule, ou la principale chose que j'avois à faire. Je ne laisseray pas de répondre dans le Livre suivant à toutes les vaines objections de M. Arnaud, mais ce sera le plus briévement qu'il se pourra, car aprés ce que je viens d'établir il est aisé de juger que ses argumens ne seront pas des demonstrations invincibles comme il avoit voulu le persuader.

LIVRE QUATRIE'ME

Réfutation des preuves de M. Arnaud touchant la créance des Grecs.

CHAPITRE PREMIER.

Division de ce Livre pour l'ordre des matiéres. Examen de la premiére preuve de M. Arnaud tirée du silence de Cérularius. Suite de ses Illusions.

APRES ce que je viens d'établir dans les deux Livres précédens, il ne me sera pas difficile de répondre aux objections de M. Arnaud & de faire voir comme je l'ay promis que tous les efforts qu'il a faits pour montrer que l'Eglise Gréque a toûjours crû la transsubstanciation sont inutiles, & que mesme la pluspart de ses preuves concluent le contraire de ce qu'il prétend. C'est à quoy ce quatriéme Livre sera destiné. Je le diviseray en deux parties; dans la premiére j'examineray ce que M. Arnaud a mis en avant pour prouver sa supposition depuis l'onziéme siécle jusqu'à present, & dans la seconde je considereray

CHAP. I. ce qu'il a allégué pour le mesme dessein, du 7. 8. 9. & 10. siécles.

La premiére partie de ce Livre traitera quatre chefs principaux dans lesquels je rassembleray exactement tout ce que M. Arnaud a répandu dans ses 2. 3. & 4. Livres, & une partie mesme de ce qu'il a mis dans le 12. où il a rapporté quelques piéces qui regardent cette question.

Le premier chef sera touchant quelques illusions de M. Arnaud outre celles qu'on a déja remarquées dans les Livres précédens. Il est vray qu'on pourroit avec raison appeller ainsi toutes les parties de son ouvrage, & sur tout ce qu'il a écrit touchant les Grecs, car tout y est illusoire. Mais pour le présent on n'entend appliquer ce terme qu'à de certaines choses où l'artifice paroist évidemment & qui ne peuvent subsister avec la bonne foy qu'on doit garder dans la dispute.

Le 2. chef contiendra les témoignages de quelques Protestans que M. Arnaud a alléguez, qui semblent en effet imputer aux Grecs la créance de la transsubstanciation.

Le 3. comprendra les argumens négatifs tirez du silence des Grecs & des Latins, c'est-à-dire de ce qu'ils n'ont jamais disputé les uns contre les autres sur cét article de la conversion des substances dans l'Eucharistie.

Dans le 4. seront expliquez tous les passages que M. Arnaud a tirez des Auteurs Grecs, & dont il a voulu inférer par la force du raisonnement que les Grecs tiennent cette conversion des substances.

Illusion 12.

Pour commencer par ses Illusions, la premiére ou pour mieux dire la 12. aprés celles qu'on a déja

découvertes, consiste en ce qu'il veut qu'à la faveur de deux ou trois de ses mots on suppose sans preuve que quand Michel Cérularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride, écrivirent leur lettre contre l'Eglise Romaine, Leon IX. Pape de Rome avoit déja condamné Bérenger, & que les Grecs ne pouvoient pas ignorer cette condamnation. Mais il est bon de l'entendre parler luy-mesme, *Pour montrer*, dit-il, *le consentement de l'Eglise Gréque avec l'Eglise Romaine, sur le sujet de l'Eucharistie, on s'est servy dans la Réfutation de la Réponse de M. Claude de la contestation qui s'éleva l'an 1053. entre Michel Cérularius Patriarche de Constantinople, & Leon Archevesque d'Acride Métropole de la Bulgarie d'une part, & le Pape Leon IX. & toute l'Eglise Latine de l'autre. Car ces ennemis si passionnez de l'Eglise occidentale, & qui la déchirent si outrageusement sur le sujet des Azymes, ne s'estant jamais avisez de luy reprocher qu'elle errast dans la foy du Mystére de l'Eucharistie, quoy qu'ils ayent écrit contre les Latins,* ET AU MESME TEMS, ET UN PEU APRES *que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie, l'un de Rome, l'autre de Verseil, on en a conclu qu'ils estoient d'accord avec l'Eglise Latine dans la doctrine de la présence réelle qu'il enseignoit si hautement en ce tems-là.* C'est la premiére preuve de M. Arnaud qu'il a rehaussée de toutes les couleurs que son éloquence luy a pû fournir, l'ayant tournée de plusieurs façons différentes par la facilité qu'il a à amplifier & exagérer les sujets qu'il traite.

Liv. 2. ch. 5. pag. 139.

Il est clair que pour faire quelque chose d'apparent de cét argument, il faloit établir nettement

avant toutes choſes que la condamnation de Bérenger euſt précédé la lettre de Cérularius, & de Leon d'Acride, & meſme qu'elle l'euſt précédée d'un tems conſidérable pour faire que ces Prélats en euſſent eſté bien informez, & qu'ils euſſent eu lieu d'en parler dans leur lettre, car ſans cela on ne peut rien conclurre du tout, de leur ſilence. Cependant M. Arnaud ne s'eſt nullement mis en peine d'éclaircir ce fait, il ſe contente de dire en paſſant que Cérularius & Leon d'Acride écrivirent contre les Latins, *& au meſme tems, & un peu aprés* que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie l'un de Rome & l'autre de Verſeil. Vous diriez que c'eſt un point hors de doute, & ſur lequel M. Arnaud n'a pas crû qu'il deuſt s'arreſter un moment, l'ayant jugé d'une évidence inconteſtable dans ſa Chronologie. Mais on ſera bien ſurpris quand on verra qu'il n'y a rien de plus incertain que ſa ſuppoſition, & que meſme il n'y a rien de moins vray-ſemblable que ce qu'il en dit.

Pour s'en éclaircir il faut ſavoir que la lettre de Cérularius & de Leon d'Acride fut écrite l'an 1053. comme M. Arnaud le poſe & comme tout le monde en demeure d'accord. Il faut ſavoir de plus qu'encore que Baronius & Binius placent les deux condamnations de Bérenger, dont il s'agit, en l'an 1050. trois ans avant la lettre de Cérularius, il y a pourtant des Auteurs qui ſe croyent bien plus éclairez que Baronius & que Binius, qui mettent ces condamnations en 1053. préciſément en la méme année de la lettre. Et ces Auteurs ſont tels que M. Arnaud ne voudroit pas avoir mépriſé leur témoignage. Ce ſont les Auteurs de l'Office du

S. Sacrement, c'est-à-dire de ce mesme Office à qui le premier traité de la Perpétuité, dans sa naturelle destination, devoit servir de Préface comme on nous en a avertis déja par deux fois. Voicy leurs termes, *Ny Malmesbury, ny Baronius n'ont marqué exactement tous les Conciles qui furent assemblez touchant cette hérésie de Bérenger. Le 1. fut tenu à Rome par le Pape Leon IX. Le 2. à Verseil au mois de Septembre de la mesme année, le mesme Pape y présidant. On ne peut douter aprés le témoignage de Lanfranc dans son Livre contre Bérenger, que ces deux Conciles n'ayent esté tenus la mesme année. Mais les uns comme Baronius & Binius veulent que cette année ayt esté* 1050. *au lieu que les autres soûtiennent que ce n'a esté que* 1053. 1. *Parce que Sigebert dit bien que le Pape Leon tint deux Conciles en* 1050. *mais il remarque en mesme tems que ce ne fut que pour réformer les mœurs des Ecclésiastiques; & il ne parle des troubles qu'excita l'hérésie de Bérenger qu'en* 1051. 2. *Parce que Durand Abbé de Troarn en Normandie qui vivoit de ce tems-là ne met le Concile de Verseil qu'en* 1053. *Et il-n'y-a aucune raison de prétendre comme fait un savant Jurisconsulte d'Angers, qu'il-y-a faute dans cét endroit de Durand, & qu'il faut lire* 1050. *puisque selon la remarque judicieuse de M. de Sainte Beuve Professeur du Roy en Sorbonne, dans un discours manuscrit sur cette matiére, le mesme Durand témoigne qu'en l'année dont il parle, Aufred estoit Abbé de l'Abbaye de Préaux en Normandie, qui n'a esté fondée qu'en* 1053. *selon la Chronique du Bec.*

CHAP. I.

Office du S. Sacr. Table hist. & Chrôt 11. siécle.

Voilà donc par de bonnes raisons & par une autorité sans reproche les deux condamnations de Bérenger placées en la mesme année que Cérula-

rius & Leon d'Acride firent leur lettre. Il ne reste qu'à savoir si M. Arnaud peut supposer sans preuve que la lettre fut écrite apres la condamnation de Bérenger, & si ce n'est pas une illusion manifeste que de passer aussi legérement qu'il a fait sur un point de cette importance duquel dépend néanmoins en partie toute la force de son raisonnement. Car si la lettre dont il s'agit a esté écrite avant la premiére condamnation de Bérenger que peut-on conclurre du silence de Cérularius & de Leon d'Acride? Pourquoy auroient-ils fondé une accusation contre l'Eglise Romaine sur une condamnation qui n'estoit pas encore arrivée? Or c'est un fait que je soûtiens estre tres-incertain, & que M. Arnaud devoit éclaircir, & non le supposer sans le prouver. *Ils écrivirent*, dit-il, *contre les Latins, & au mesme tems, & un peu aprés que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie l'un de Rome, l'autre de Verseil.* N'y ayant qu'une seule lettre commune à Cérularius & à Leon d'Acride, on ne peut entendre sinon qu'elle fut écrite aprés la premiére condamnation de Bérenger au Concile de Rome, & dans le tems qu'on procédoit à la seconde au Concile de Verseil. Or cela mesme n'a nulle vray-semblance, car comme l'a fort bien remarqué Baronius le Pape Leon fit réponse à cette lettre dans la mesme année 1053. d'où il s'ensuit que si l'on conte bien on trouvera que Cérularius & Leon d'Acride ne peuvent avoir écrit qu'au commencement de l'année pour le plus tard, par conséquent avant qu'il se parlast à Rome de la condamnation de Bérenger, & à plus forte raison avant que la nouvelle en fust venuë à Constantinople. En effet on ne doit pas s'imaginer

Baron ann. Ecclef. ad ann. 1053.

ner

ner que ce Patriarche, & cét Archevesque ayent compofé cette lettre du foir au matin, fans réflexion & fans confultation, ny qu'ils l'ayent envoyée fans la communiquer à quelques-uns de leur Clergé tant pour fatisfaire à l'ordre Ecclésiaftique, que pour fe les affurer, & les mettre dans leurs intérefts, puifque s'agiffant de cenfurer une Eglife telle que celle des Latins, & de fe l'attirer fur les bras, les affaires de cette importance ne fe font pas avec précipitation. Il faut quelque tems pour cela. Il en faut auffi pour faire paffer cette lettre de Conftantinople à Trany dans le Royaume de Naples. Il faut donner loifir à Jean Evefque de Trany à qui elle s'adreffoit de la remettre entre les mains du Cardinal Humbert, & à ce Cardinal de la faire traduire de Grec en Latin. Il faut que Humbert aille à Rome, car ce fut luy-mefme qui l'apporta au Pape Leon aprés que l'Evefque de Trany la luy eut communiquée. Il faut enfin que Leon l'examine, & qu'il y faffe fa réponfe. M. Arnaud ne met pour tout cela que trois mois. *Cérularius, dit-il, & Leon d'Acride écrivirent contre les Latins, & au mefme tems, & un peu aprés que le Pape Leon eut condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie, l'un de Rome, & l'autre de Verceil.* Cét, *un peu aprés*, ne fe peut rapporter qu'au Concile de Rome qui fut le premier, & par conféquent cét, *au mefme tems*, fe rapporte au Concile de Verceil qui n'ayant efté convoqué qu'au mois de Septembre comme il paroift par Lanfranc qui l'affure ainfi pofitivement, & le Pape ayant fait fa réponfe pour le plus tard au mois de Decembre, il faudroit fi ce que M. Arnaud fuppofe avoit lieu, c'eft-à-dire fi la lettre

CHAP. I.

Baron. ad ann. 1053.

Lanfr. de corp. & fang. Dom.

CHAP. I. avoit esté écrite au mois de Septembre que tout ce que je vien de marquer se fust passé en trois mois. Voilà comme M. Arnaud abrége les tems pour amplifier les matiéres, faisant les autres diligens & expéditifs, pour se donner luy-mesme la peine d'estre long.

Illusion 13. A cette illusion il en faut ajoûter une autre qui sera la treiziéme. Elle consiste à supposer sans preuve que Leon IX. en condamnant Bérenger a étaby précisément la transsubstanciation & la présence réelle. Car si on ne suppose ce fait comme un principe certain il n'y a pas de raison à demander pourquoy Cérularius n'a pas reproché à l'Eglise Romaine qu'elle erroit dans la foy de l'Eucharistie.

Cependant il n'y a rien de plus douteux, car il ne nous reste aucuns actes de ces Conciles, & il n'y a à mon avis aucun Auteur qui rapporte les propres termes de ces condamnations. Ils nous disent que Bérenger y fut condamné, que le livre de Jean Scot y fut brûlé, mais cela ne suffit pas pour conclurre que la transsubstanciation & la présence réelle y furent établies en des termes qui deussent choquer Cérularius, & les Grecs, & leur donner lieu de former une accusation contre l'Eglise Romaine. Les accusations ne se forment pas sur des bruits confus, ny sur des termes équivoques, il faut quelque chose de clair & d'exprés. Et il ne serviroit de rien de dire qu'on ne peut pas douter que l'intention de Leon ne fust d'enseigner la conversion substancielle contre Bérenger, puis que Lanfranc assure que luy-mesme ayant déclaré en plein Concile sa créance touchant l'Eucharistie, opposée à celle de Bérenger, elle fut

approuvée & l'autre rejettée comme une erreur. Car outre que qui dit une créance opposée à celle de Bérenger, ne dit pas nécessairement la transsubstanciation, y pouvant avoir plusieurs autres moyens ou raisons d'opposition. Il ne s'agit pas de savoir de Lanfranc quel a esté le sens du Synode, mais il s'agit de savoir si ce qui en est venu à la connoissance de Cérularius suffisoit pour luy faire dire que ces gens avoient étably une véritable conversion de substance. Or pour s'imaginer comme fait M. Arnaud qu'un Patriarche qui est à Constantinople puisse faire un tel jugement avec sagesse, ce ne seroit pas assez que de luy faire savoir l'intention & le sens caché des Latins, bien que cela mesme ne se doit pas supposer sans preuve, il faudroit luy mettre en main des termes précis & formels, & c'est ce que M. Arnaud ne sauroit faire parce qu'il ne nous en reste pas.

Il dira, sans doute, que c'est une chose *effroyable*, cat tout ce qui ne tombe pas dans son sens est effroyable, de dire qu'un Pape & un Concile qui ont eu intention d'établir la transsubstanciation en condamnant Bérenger, ne l'ayent néanmoins pas fait en des termes intelligibles. Il n'oubliera pas d'y ajoûter à sa maniére un petit lieu commun de censure pour moy disant. *Que je ne considére les choses dont j'écris que d'une veuë superficielle, qui ne donnant pas assez de lumiére pour pénétrer jusqu'au fond des choses, & pour en connoistre le vray, m'engage souvent en des fautes assez ridicules, que je multiplie mes peut-estre, & que je suis un des plus féconds & des plus hardis hommes du monde en hypothéses & en systémes.* Je n'ay à repliquer sur cela sinon que l'an 1059. six ans aprés les Synodes de

Baron. ad an. 1059.

Leon, Nicolas II. condamna aussi Bérenger dans un autre Synode tenu à Rome, & qu'il luy fit signer un formulaire d'abjuration, que si nous en croyons Lanfranc, on avoit toute l'intention du monde d'établir la conversion réelle des substances, dans ce formulaire, que le Cardinal Humbert qui le dressa la croyoit tres-fermement comme M. Arnaud luy-mesme nous le proteste, néanmoins avec tout cela, on ne l'y établit qu'en des termes ambigus, lesquels on peut expliquer en un sens qui ne choque nullement la créance des Grecs, puisque Bérenger mesme les tournoit à son avantage. Et en effet le formulaire porte, *que le pain & le vin sont aprés la consécration non seulement le Sacrement, mais aussi le vray Corps & le Sang de Jesus-Christ, & qu'ils sont sensiblement maniez, & rompus par les mains des Prestres, & brisez par les dents des fidéles, non seulement en Sacrement, mais aussi en la vérité mesme.* On ne sauroit nier qu'il ne faille un Commentaire pour trouver la transsubstanciation dans ces paroles, & que leur sens naturel ne soit que ces mesmes choses qui sont du pain & du vin, sont aussi le vray Corps & le vray Sang de Jesus-Christ, ce qui est l'opinion des Grecs comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. Pourquoy ce qui a esté fait sous Nicolas ne pourroit-il pas avoir esté fait aussi sous Leon qui l'avoit précédé, & pourquoy les termes de Leon auroient-ils esté plus formels & plus précis que ceux d'un Pape qui vint apres luy? A-t-on accoûtumé en Cour de Rome de reculer, ou d'aller en diminuant? Quoy qu'il en soit si M. Arnaud veut tirer avantage du silence de Cérularius, c'est à luy à nous faire voir que Leon a décidé la trans-

Lanfr. de corp. & sang. Dom. Liv. 2. ch. 5. pag. 144.

Lanfr. de corp. & de sang.

ſubſtanciation en de tels termes que le Patriarche de Conſtantinople n'a pû en les voyant les expliquer en un autre ſens. Mais ſuppoſer cela ſans le prouver, c'eſt une illuſion.

Bien loin que M. Arnaud nous montre que cette déciſion formelle ait eſté portée à Cérularius, il ne ſe met pas ſeulement en peine de nous apprendre ſi les actes de ces Synodes de Rome, & de Verceil, quels qu'ils ayent eſté d'ailleurs, ſont tombez entre les mains de ce Patriarche, & c'eſt la quatorziéme de ſes Illuſions. Il ſe contente de nous dire *qu'il-y-avoit déja 18. ans que l'héréſie de Bérenger faiſoit un tres-grand bruit dans le monde que Déoduïn Eveſque de Liége & Adelman Eveſque de Breſſe témoignent que le bruit en avoit remply toute l'Allemagne, & qu'il n'eſt nullement vray-ſemblable que les Latins de Conſtantinople ou les Grecs d'Italie n'en fuſſent pas informez, & qu'un Patriarche n'euſt pas eſté averty d'une choſe auſſi célébre que celle-là.*

Illuſion 14. Liv. 2. ch. 5. pag. 142.

Premiérement il a oublié ce que ſes amis avoient remarqué dans leur Office, que Sigebert ne parle des troubles qu'excita l'héréſie de Bérenger qu'en 1051. c'eſt-à-dire que ſes 18. ans ſeroient réduits à deux par le conſentement meſme de ſes amis. Et quant à ce qu'il dit de Déoduïn il eſt vray que ſa lettre rapportée par Baronius ſous le nom de Durand, porte, *que le bruit commun avoit remply l'Allemagne, que Brunon Eveſque d'Angers & Bérenger renouvelloient les anciennes héréſies, en enſeignant que le Corps de Jeſus-Chriſt n'eſtoit pas tant un corps qu'une ombre, & une figure, & qu'ils détruiſoient les mariages, & le Bapteſme des petits enfans.* C'eſt-là ſelon ce bon Eveſque ce

Baron. ad ann. 1035.

qui remplissoit l'Allemagne. Pour Adelman il en parle un peu moins grossiérement, car il dit *que le bruit estoit que Bérenger s'éloignoit de la foy Catholique touchant le Corps & le Sang du Seigneur, & que pour se servir des termes de ceux qui l'accusoient, on disoit qu'il enseignoit que ce n'est pas le vray corps & le vray sang, mais une figure ou une ressemblance.* M. Arnaud croit-il que ces bruits quand mesme ils seroient venus jusqu'aux oreilles de Cérularius fussent capables de le faire mettre aux champs en faveur de Bérenger? D'un costé on representoit sa doctrine en des termes fort éloignez des expressions ordinaires des Grecs lesquels enseignent que le pain est le vray Corps de Jesus-Christ, & non une figure, & de l'autre on luy imputoit des choses fausses & calomnieuses. Pourquoy veut-il qu'un Patriarche qui estoit à Constantinople, & qui n'avoit pas trop de communication avec les Latins, ait mieux seu ce que Bérenger faisoit en France que Déoduïn Evesque de Liége qui pouvoit avoir tous les jours un commerce familier avec les François, ou qu'on luy ait mieux expliqué cette affaire qu'on ne fit à Adelman qui avoit esté condisciple de Bérenger, & qui par leur ancienne amitié avoit quelque interest en ses affaires? Pourquoy veut-il que pendant ces prétendus 18. ans Cérularius ait esté mieux servi par ses espions, ou par ses inquisiteurs, que le Pape mesme par les siens? Car il ne paroist point que la Cour de Rome se soit remuée sur ce sujet jusqu'en l'an 1053. qui est comme nous avons vû le mesme auquel Cérularius écrivit sa lettre. Il y a mesme de l'apparence qu'elle ne s'en fust pas si-tost mélée si un Ecclesiastique de Reims n'eust porté à

Baron. ibid.

Rome quelques lettres que Bérenger avoit écrites à Lanfranc. Si les Papes ont demeuré 18. ans sans dire mot, pendant que tout ce grand bruit se faisoit dans leur Occident, je ne voy pas pourquoy un Patriarche de Constantinople ne pouvoit pas garder le mesme silence. Que M. Arnaud nous dise pourquoy depuis l'an 1035. auquel Baronius rapporte les lettres de Déoduïn & d'Adelman, Benoist IX. Grégoire VI. Clément II. Damase II. n'ont rien dit sur une si grande nouvelle, & pourquoy Leon IX. ne s'y est intéressé que l'an 5. de son Pontificat. Toute l'Italie estoit pleine de François & d'Allemans, la France, & l'Allemagne estoient pleines d'Italiens, & personne ne s'est avisé pendant ce tems-là d'aller réveiller ces Papes endormis, & de leur faire prendre garde à cette damnable hérésie qui renversoit la foy de toute la terre. Qu'il nous dise pourquoy les Patriarches qui ont précédé Cérularius, ou Cérularius luy-mesme ne leur ont pas reproché une négligence si scandaleuse, pourquoy ils n'en ont pas fait un article d'accusation. Car si d'un costé ils croyoient la transsubstanciation comme M. Arnaud le suppose, & que de l'autre on ne parlast comme il le dit d'autre chose dans l'Occident, & qu'il ne soit nullement vray-semblable que les Latins de Constantinople ou les Grecs d'Italie n'en fussent pas informez, ny que les Patriarches de Constantinople n'ayent pas esté avertis d'une chose aussi célèbre que celle-là, comment ont-ils esté muets sur une affaire si importante, & sur une si prodigieuse négligence des Papes? C'est de cela qu'il nous devoit rendre conte avant que de nous demander raison du silence de Cérularius. Mais à

Lanfr. de corp. & sang. Dom.

CHAP. I. dire les choses comme elles paroissent, M. Arnaud se forge des chiméres dans son cabinet, & apres qu'il les a revétuës de toutes les couleurs que le feu de son imagination luy peut fournir, & rehaussées de tous les grands mots de son éloquence, il nous les debite comme les justes régles des actions humaines, sans considérer que ce qu'il avance ne s'accorde pas mieux avec son hypothése qu'avec la nostre. Quoy qu'il en soit il ne nous fait pas voir que les actes des Synodes de Rome & de Verceil ayent esté remis entre les mains de Cérularius, pour en pouvoir juger équitablement, & c'est une de ses illusions, car comment veut-il qu'on le satisfasse sur la conduite de ce Patriarche s'il ne nous montre auparavant que Cérularius a eu la connoissance qu'il falloit avoir, pour former un bon jugement, touchant l'affaire de Bérenger.

Rep. au 2. Traité de la Perp. 3. part. ch. 8.

J'avois répondu à l'Auteur de la Perpétuité, *qu'il s'estoit pû faire que Cérularius n'eust rien seu de ce qui se passa en France sous Leon IX. touchant Bérenger, qu'il s'estoit pû faire qu'il n'en eust eu qu'une connoissance confuse & incertaine, qu'il s'estoit pû faire aussi qu'on luy eust déguisé les choses en imputant à Bérenger ce qu'il ne croyoit pas.* M. Arnaud pour se développer de cette réponse nous a fait une autre illusion qu'on mettra icy pour la quinziéme qui n'est pas moins digne d'estre remarquée que les précédentes. Comme il a l'esprit inventif & agréable quand il luy plaist, il a changé mes termes en trois, *peut-estre*, & sur cela il s'est réjoüy en les tournant en ridicules. *Il faut*, dit-il, *que M. Claude se resolve à pousser bien loin ses peut-estre. Il croit en estre quitte pour ces trois peut-estre*, &c. Je ne suis pas marry que M. Arnaud

Illusion 15.

ſe divertiſſe ; mais il ne faut pas que la vérité en ſouffre du préjudice. S'il euſt voulu examiner ma réponſe ſérieuſement, il euſt trouvé que je voulois dire, Que l'argument qu'on tire du ſilence de Cérularius ne peut rien conclurre qu'auparavant on ne nous ait fait voir ces trois choſes, l'une qu'il a ſeu ce qui ſe paſſoit en France, l'autre qu'il en ait eu une connoiſſance plus diſtincte que celle qu'un bruit confus en pouvoit donner, & la troiſiéme qu'on luy ait ſincérement rapporté la créance de Bérenger. En effet ſi l'une de ces trois choſes manque, le raiſonnement qu'on tire de ce ſilence ne peut ſubſiſter. Il n'y avoit donc pas trop de ſujet de traiter ma réponſe d'extravagante, ny de dire que ce ſont *des hypothéſes en l'air, & que je pouſſe un peu trop loin le privilége des hypothéſes.* C'eſt ainſi que ſous le voile d'une méchante raillerie, M. Arnaud couvre l'abſurdité de ſa réponſe. Il ne s'agit point de mes hypothéſes, il s'agit de celles de l'Auteur de la Perpétuité. Le raiſonnement de cét Auteur eſt bâty ſur ces trois ſuppoſitions que je viens de marquer ; il n'en prouve aucune, & il ne les ſauroit prouver ; c'eſt donc luy qui argumente en l'air, & ſur des fondemens imaginaires ; & c'eſt à luy, & à M. Arnaud qu'il faut dire qu'ils pouſſent trop loin le privilége des hypothéſes. Qui leur a donné ce droit d'établir leurs argumens ſur des faits incertains, ou qui m'a oſté celuy d'appeller leurs ſuppoſitions non prouvées des *peut-eſtre ?* Je ne me ſuis pas ſervy de ce terme ; mais puiſque M. Arnaud me l'impute, je ne voy pas qu'il-y-ait d'inconvenient à l'adopter ; *peut-eſtre* donc que Cérularius n'a rien ſeu de ce qui ſe paſſoit ſur l'affaire de Bérenger ; *peut-eſtre* n'en-a-t-il eu qu'une

connoiſſance confuſe ; *peut-eſtre* luy-a-t-on dégui-ſé les choſes en imputant à Bérenger ce qu'il ne croyoit pas. Quand M. Arnaud nous aura nettement éclaircy ces trois *peut-eſtre*, nous verrons ce qu'il faudra répondre à ſa preuve ; mais juſques-là j'auray toûjours raiſon de dire que ſa preuve eſt fondée ſur des hypothéſes chimériques.

Mais, dit-il, *la queſtion eſtant une fois ouverte, on ne pouvoit s'y méprendre. Chacun ſavoit que les Catholiques ſoûtenoient que le vray Corps de Jeſus-Chriſt eſtoit préſent dans l'Euchariſtie, & que Bérenger le nioit.* Premiérement la queſtion eſtoit encore ſi peu ouverte qu'elle n'eſtoit pas meſme venuë juſqu'aux oreilles de quatre Papes conſécutifs, ou qu'au moins ils n'avoient pas fait ſemblant de l'entendre. D'ailleurs quand elle auroit eſté auſſi ouverte qu'il dit, on s'y pouvoit auſſi bien méprendre en Italie, & à Conſtantinople qu'à Liége, où Déoduïn s'y eſt ſi groſſiérement mépris. En troiſiéme lieu, qui luy a dit qu'on ſoûtint alors que le vray Corps de Jeſus-Chriſt eſtoit préſent dans l'Euchariſtie, & non plûtoſt que le pain de l'Euchariſtie eſtoit le vray Corps de Jeſus-Chriſt ? Ce fut ſix ans aprés le langage de Nicolas, & de ſes Eveſques, pourquoy n'auroit-ce pas eſté celuy de Leon & de ſon Egliſe ? Il n'y a pas apparence que M. Arnaud ſache mieux le ſtyle de ce tems-là, que l'Egliſe Romaine elle-meſme aſſemblée en plein Concile l'an 1059. *Chacun*, dit-il, *ſavoit.* Il ſemble à l'entendre parler qu'il-y-en avoit des affiches dans tous les coins des ruës, qu'on le publioit aux Prônes, qu'on ne s'entretenoit que de cela dans les converſations, & qu'il-y-avoit par toute la terre une ſuſpenſion générale de toutes

choses pour ne songer qu'à la contestation de Bérenger. M. Arnaud tombe dans le défaut ordinaire de ceux qui ont des querelles ou des procez, car comme ils ne pensent jour & nuit qu'à leur affaire, il leur semble que les autres s'en rompent la teste comme eux. Il est maintenant si occupé de la transsubstanciation, de la présence réelle, & de la dispute de Bérenger, qu'il se figure que l'Orient & l'Occident l'estoient de mesme alors, & que les Echos en résonnoient en tous lieux. Mais c'est une erreur. Il-y-a dans le Monde un nombre presque infiny de petits Mondes, si je l'ose dire ainsi, qui se divisent & se multiplient selon le nombre & la différence des professions & des intérests. Chaque affaire fait du bruit dans son cercle, mais on ne la sait au dehors que confusément. Il-n'y-a presque que les Historiens, & quelque peu de gens curieux qui s'informent du détail des choses où ils n'ont pas un intérest personnel, & encore s'y trompent-ils assez souvent. J'avouë que les affaires de Religion se rendent plus publiques que les autres, mais outre qu'il faut du tems pour cela, il est vray encore qu'elles ont leurs bornes à l'égard des lieux, & que quelquefois elles feront beaucoup d'éclat dans un païs, & ne feront que tres-peu connuës ailleurs. On peut présumer que celle de Bérenger fut de ce nombre ; car aprés les lettres de Déoduïn, & d'Adelman, il se passa 18. ans, comme nous avons vû, sans qu'on en parlast en Cour de Rome, & il-n'y-a aucun Auteur Grec que je sache qui en ait seulement fait mention. Si ce que M. Arnaud suppose touchant ce grand bruit qui passa de l'Italie dans la Gréce, estoit véritable le silence de tous les Auteurs Grecs seroit une

CHAP. I. chose aussi étonnante pour le moins que celuy de Cérularius. Car pourquoy n'en parleroient-ils pas ayant eu le mesme intérest que les Latins dans la condamnation de Bérenger, supposé qu'ils crûssent la transsubstanciation? Pourquoy ne se plaindre pas de l'Eglise de Rome, de ce qu'elle l'avoit si long-tems souffert; ou pourquoy ne faire pas à l'Eglise de Rome cette justice que de la louër de ce qu'enfin elle l'avoit réprimé? Pierre Patriarche d'Antioche avoit communion avec le Pape, en ce tems-là, il luy écrivoit, il deffendoit mesme les Latins contre les reproches des Grecs, comme il paroist par sa lettre à Cérularius; cependant il ne dit pas un mot de cette condamnation, bien que cela vint fort à propos pour relever le soin que l'Eglise Romaine prend de conserver l'Orthodoxie, & d'étouffer les hérésies, supposé que les Orientaux crûssent la transsubstanciation.

Illusion 16.

M. Arnaud ne trouvant pas bien sa satisfaction du costé de Bérenger a eu recours à une autre Illusion, qu'on peut conter icy pour la seiziéme. *Il ne s'agit pas*, dit-il, *si Cérularius & Leon d'Acride ont pû ignorer la condamnation de Bérenger.* Il ne s'agissoit pourtant que de cela dans l'argument de l'Auteur de la Perpétuité. *Mais il s'agit*, ajoûte-t-il, *s'ils ont pû ignorer l'opinion de toute l'Eglise Latine sur l'Eucharistie qui estoit alors par la propre confession des Calvinistes tres-claire, tres-distincte, tres-précise pour la présence réelle.* Il s'agira de tout ce qu'il voudra, sa preuve n'en sera pas meilleure. Mais au lieu de dire, *pour la présence réelle*, il faloit dire, *pour la transsubstanciation*; car nostre question touchant les Grecs n'estant que sur ce point, si on veut tirer avantage du silence

Livre 2. c. 5. pag 143.

de Cérularius & de Leon d'Acride, il faut établir que les Latins en faisoient dés-lors un article de leur créance. Il-y-a de l'ambiguité dans ces termes de, *présence réelle*, les Grecs la croyent, & ne la croyent pas, à divers sens ; ils croyent comme on l'a déja vû une présence réelle *de vertu*, mais ils ne croyent pas une présence réelle *de substance.* Et nous-mesmes qui nions la présence réelle que M. Arnaud entend, nous faisons profession d'en croire une autre que nous tenons non-seulement pour réelle, mais pour plus réelle mille fois que celle dont M. Arnaud entend parler. Pour s'expliquer donc nettement, & à propos, il faloit dire que l'opinion de toute l'Eglise Latine estoit tres-claire, tres-distincte ; & tres-précise pour la transsubstanciation.

Mais il ne faloit pas se contenter de le dire, il le faloit prouver, & ne nous amuser pas par des Histoires qui ne finissent jamais, & qui ne concluent rien. Il nous dit, *que Cérularius en suite de sa lettre fit fermer les Eglises des Latins qui estoient à Constantinople, & qu'il osta aux Abbez, & Religieux Latins leurs Monastéres. Que l'année d'aprés le Pape Leon envoya pour Légats à Constantinople Humbert Cardinal & Evesque de Blanche Selve, Frédéric aussi Cardinal & Archidiacre, & Pierre Archevesque de Melphe, qui les chargea de lettres pour l'Empereur & pour le Patriarche.* C'est ce que nous savions déja sans que M. Arnaud prit la peine de nous le dire ; il ne nous conte rien de nouveau.

Livre 2. ch. 5.

Il ajoûte, *que Humbert fit une réfutation de la lettre de Cérularius en forme de Dialogue, & qu'il y écrivit que le pain azyme estant ainsi préparé est*

Ibid. p. 144.

CHAP. I. *fait par l'invocation fidéle de la Trinité, le corps véritable & individuel de Jesus-Christ.* Il-y-a tant de fautes à reprendre dans cette allégation qu'on ne sait presque par où commencer, pour la refuter. Quand sa traduction seroit bonne, on voit bien que ces paroles n'expliqueroient pas la transsubstanciation assez clairement pour donner lieu à Cérularius d'en faire un reproche, ou un chef d'accusation contre l'Eglise Latine. Car ne peut-on pas entendre que le pain est fait le corps véritable & individuel de Jesus-Christ entant qu'il n'y en a pas deux, mais un seul, au sens que Chrysostome a dit, qu'encore que la nature du pain demeure lors qu'il devient digne d'estre appellé le corps du Seigneur, *on ne dit pourtant pas qu'il-y-ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu*; & au sens que Damascene a dit aussi, *que quand le pain & le vin passent en l'accroissement du corps & du sang du Seigneur, il ne se fait qu'un corps & non deux.* D'ailleurs Humbert ne dit pas ce que M. Arnaud luy fait dire que le pain est fait *le corps individuel,* il dit, *Corpus singulare, le corps singulier,* c'est-à-dire, le corps qui appartient singuliérement & uniquement à Jesus-Christ, & non au Pere, & au S. Esprit; & il-y-a tant d'aveuglement, ou de mauvaise-foy dans cette traduction, que je ne puis l'imputer à M. Arnaud. Il l'a faite sans doute sur le recueil de quelqu'un de ses amis, & non sur le texte mesme de Humbert; car quelque grande que soit sa préoccupation, & quelque amour qu'il ait pour les illusions, je ne puis croire que pour un aussi petit avantage qu'est celuy qu'il peut tirer de sa fausse traduction, il eust voulu nous donner une aussi mauvaise opinion de luy qu'on auroit, si on

Chrysost. ep. ad Cæs.

Damascen. epist. ad Zac. Doar.

Humbert. contr. Græc. bibl. Patr. t. 4. edit. 4.

luy imputoit la traduction. Voicy ce que dit Humbert. *Le pain Azyme estant ainsi préparé est fait par l'invocation fidéle de toute la Trinité le corps véritable & singulier de Jesus-Christ. Non comme le veulent les Théopaschites le Corps du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Ce qu'il semble que vous croyez aussi, puisque vous dites que l'Azime n'est pas fait participant du Pere, du Fils, & du S. Esprit; car il faut sous-entendre, comme le pain levé en est fait participant. Quittez ce mauvais sentiment si vous ne voulez estre condamnez avec les Théopaschites. Dans la commémoration de la passion du Seigneur, la sainte & impassible Trinité n'a rien de commun que la seule consécration, où toutes les personnes coopérent. Car la mort de l'humanité seule du Fils de Dieu est célébrée dans ce Sacrement visible, l'Apôtre disant, Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. Le Seigneur mesme dans cette particuliére commémoration, donnant le pain à ses Disciples, leur dit, Cecy est mon corps qui est livré pour vous. Le mien, dit-il, lequel par la grace du S. Esprit, moy qui suis la Sapience du Pere Eternel, je me suis édifié comme un Temple en quarante-six jours, dans le sein d'une Vierge immaculée.* On voit évidemment ce que veut dire le *singulare Corpus Christi* de Humbert, c'est-à-dire le corps que la seule seconde Personne a pris, & non le Pere, ny le S. Esprit. Faire de là le corps *individuel* de Jesus-Christ pour en conclurre la transsubstanciation, est une erreur si grossiére, & si ridicule, que si M. Arnaud en eust trouvé une semblable dans mes écrits, de l'humeur dont il paroist il en eust fait

du moins la matiére d'un chapitre. Je me contente de l'exhorter à y prendre garde une autre fois, & à ne travailler plus avec tant de confiance sur les mémoires d'autruy.

Ibid. Ce premier passage est suivy d'un autre à peu prés du mesme genre. *Il dit*, dit-il, *que les Latins honorant le Corps de la Vérité, c'est-à-dire le Corps de Jesus-Christ fait des Azymes, & dans les Azymes, goûtent par la bouche, & par le cœur, combien le Seigneur est doux. Cela*, ajoûte-t-il, *est assez clair, & il faut avoir l'esprit peu ouvert pour n'entendre pas ce langage.* J'avoüe que je n'ay pas l'esprit plus ouvert qu'un autre; mais j'entens fort bien le langage de Humbert sans transsubstanciation.

Ibid. *Nous disons*, dit-il, *que l'Azyme des Chrestiens est bien différent de celuy des Juifs charnels qui observoient, & poursuivoient l'ombre de la Vérité, invitez à cela par la promesse, & par le desir d'une félicité terrienne, comme, une longue vie, une abondance de biens, avoir des enfans, & telles choses semblables. Mais quant à nous, honorant & retenant le Corps de la Vérité, qui est de l'Azyme, & dans l'Azyme nous goûtons de la bouche, & du cœur, combien le Seigneur est doux, ne demandant de luy sinon que nous demeurions en luy, & qu'il demeure en nous éternellement.* N'est-ce pas se moquer du monde que d'alléguer un tel passage pour établir la transsubstanciation, & encore pour l'établir si clairement qu'on en puisse conclurre que Cérularius la devoit reprocher aux Latins? Si M. Arnaud se fust bien servy de l'ouverture de son esprit il eust compris que ce *Corps de la vérité* n'est autre chose que la *vérité* mesme qui est appellée *Corps* par opposition à *l'ombre* des

Juifs,

Juifs, qu'elle est *de l'Azyme & dans l'Azyme*, parce que l'Azyme en est le Mystére, qu'en *y participant de la bouche, & du cœur, nous goûtons la douceur du Seigneur*, parce que sa grace nous y est communiquée, & qu'enfin cette *Verité* dont il parle est nostre Communion spirituelle avec Jesus-Christ, comme il l'explique luy-mesme en disant qu'il *demeure en nous, & nous en luy*, par opposition à la *félicité terrienne*, que les Juifs recherchoient dans la participation de leur Azyme.

M. Arnaud ajoûte que Humbert croyoit la transsubstanciation ; mais il ne s'agit pas de savoir si Humbert la croyoit ou non, il s'agit de savoir s'il l'a suffisamment expliquée aux Grecs, pour donner lieu à Cérularius d'en faire une accusation contre l'Eglise Romaine.

Les Légats du Pape, dit-il, *excommuniérent le Patriarche & sortirent de Constantinople* ; J'en demeure d'accord. *Le Patriarche les obligea de revenir, à dessein de les faire assommer par le peuple.* Cela peut estre. *Il excita dans la ville une sédition contre l'Empereur qui les avoit appuyez.* Je le veux. *Ils envoyérent à l'Empereur un exemplaire véritable de l'excommunication qu'ils avoient prononcée, dans laquelle ils disent, qu'à l'égard des colonnes de l'Empire & de ses honorables & sages Citoyens, la Cité estoit tres-chrétienne & orthodoxe.* Tout cela ne conclut rien. *Ils ne font aucun reproche à Cérularius sur le sujet de l'Eucharistie ; ce qui fait voir qu'il ne leur estoit jamais venu dans l'esprit que Cérularius eust une autre foy qu'eux sur ce mystére.* Pourquoy luy auroient-ils fait aucun reproche sur ce sujet, puisque l'Eglise Grecque & la Romaine tenoient encore alors un mesme langage. *Cérula-*

Ibid. pag. 145. 146. 147.

rius, dit-il ensuite, *s'abandonnant à son ressentiment écrivit au Patriarche d'Antioche pour l'animer contre les Latins ; & il ne parle en aucune sorte de leur créance sur l'Eucharistie.* J'en conviens. Mais cela ne conclut encore rien ; si l'on ne montre que la transsubstanciation estoit établie dans l'Eglise Romaine. C'est le point qu'il faloit prouver sans battre tant de païs. Toutes ces histoires ne servent qu'à nous faire voir l'agitation d'esprit où M. Arnaud s'est jetté dés sa 1. preuve. Il fait passer & repasser les Lecteurs en un moment d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient ; quand il est question de l'opinion des Grecs il la va chercher à Rome parmy les Latins ; & quand il s'agit de l'opinion des Latins il la va chercher à Antioche & à Constantinople parmy les Grecs, & avec tout cela, ce n'est qu'illusion ; il ne prouve rien. Vit-on jamais un tel desordre dés l'entrée d'une dispute, & aprés avoir tant fait de bruit ?

Mais dira-t-il, comment peut-on nier que la transsubstanciation ne fust établie & tenuë communémẽt dans l'Eglise Romaine du tems de Leon, c'est-à-dire vers le milieu de l'onziéme siécle. Je répons que nous n'en saurions estre mieux instruits que par les termes du Concile tenu sous Nicolas II. que j'ay déja rapportez, & qui ne contiennent point la transsubstanciation. Je veux croire qu'il y avoit déja beaucoup de particuliers qui la croyoient, & qui tenoient cette voye pour expliquer comment le pain est fait le Corps de Jesus-Christ ; mais quoy qu'il en soit, l'Eglise Romaine ne s'estoit encore déclarée qu'en des termes généraux qui ne pouvoient donner aucune prise à Cérularius, ny à ses Grecs.

C'est donc une autre Illusion de M. Arnaud de nous vouloir persuader comme il fait, qu'il n'est pas obligé de prouver d'ailleurs que les Grecs croyent la transsubstanciation, *& qu'il luy suffit de montrer que toutes les Eglises Patriarchales estoient liées de Communion avec la Romaine quand elle condamna Bérenger, & qu'elles ne s'en sont pas séparées pour ce sujet*; C'est, dis-je, une illusion grossiére; car sans dire icy que la rupture estoit déja faite avant que Bérenger fust condamné pour la premiére fois, ou du moins avant que sa condamnation pûst estre seuë dans les Eglises Patriarchales, comme il paroist par ce que j'ay dit au commencement de ce chapitre, il faut encore remarquer que de toutes ces condamnations que les Auteurs de l'Office font monter jusques à huit; il n'y en a aucune que la derniére qui fut faite par Grégoire VII. l'an 1079. dont on puisse dire précisément qu'elle établit la transsubstanciation; de sorte que la séparation des Grecs estant faite dés l'an 1053. c'est-à-dire 26. ans auparavant, cette présomption que M. Arnaud dit estre toute entiere pour la cause de l'Eglise Romaine est nulle & chimérique, & ne le sauroit exemter de la preuve qu'on luy demande.

CHAP. I.
Illusion 17.
Ibid. pag. 149.

CHAPITRE II.

Examen de la seconde preuve de M. Arnaud tirée de la dispute du Cardinal Humbert avec Nicétas Pectoratus. Examen de sa troisiéme preuve tirée du témoignage de Lanfranc, & du silence des Bérengariens. Autres Illusions de M. Arnaud.

LA seconde preuve de M. Arnaud tirée de la dispute du Cardinal Humbert avec Nicétas Pectoratus, consiste en illusions de mesme que la premiére. D'abord il nous dit que cette dispute *prouve invinciblement ces quatre points.* 1. *Que l'Eglise Romaine estoit en ce tems-là dans la créance de la présence réelle & de la transsubstanciation.* 2. *Que cette créance a esté déclarée aux Grecs d'une telle maniére qu'ils n'ont pû l'ignorer.* 3. *Que le Cardinal Humbert a crû positivement que les Grecs estoient dans la créance de la présence réelle & de la transsubstanciation.* 4. *Que les Grecs y estoient en effet, & qu'ils exprimoient tres-clairement leur créance sur ce point.* Mais aprés avoir ainsi distingué ces quatre propositions, & nous avoir assûré qu'elles résultent invinciblement de la dispute de Nicétas & de Humbert, sa premiére illusion consiste à les abandonner, & à n'en prouver aucune formellement. Il se contente de nous alléguer un passage de Humbert où il n'est parlé ny prés ny loin de la conversion des substances, & où il n'y a pas une seule clause qui ne soit conçûë en des termes qui peuvent estre tres-bien entendus

Livre 1. ch. 6. page 150.

Illusion 18.

ſans tranſſubſtanciation. C'eſt ce qui paroiſtra viſiblement ſi on prend la peine de relire ce paſſage comme M. Arnaud l'a rapporté dans le chapitre 6. de ſon ſecond Livre.

J'avouë qu'il tâche de l'en inférer par voye de conſéquence, *parce*, dit-il, *que Humbert niant comme il fait que l'Euchariſtie ſe digére & qu'elle rompe le jeûne Eccléſiaſtique, il n'y peut reconnoiſtre d'autre ſubſtance que celle du Corps de Jeſus-Chriſt.*

Ibid. pag. 152.

Mais outre que ce n'eſt pas prouver invinciblement que l'Egliſe Romaine crût alors la tranſſubſtanciation, & que ſa créance ſur ce point ait eſté déclarée aux Grecs d'une telle maniére qu'ils n'ayent pû l'ignorer, que de la tirer par conſéquence des termes de Humbert, puiſque d'un coſté on pourroit encore douter ſi Humbert parloit ou de ſon chef ſeulement, ou au nom de l'Egliſe qui l'avoit envoyé, d'autant plus que M. Arnaud avouë que ce Cardinal s'eſt fort emporté dans cette diſpute, & que d'autre coſté il eſt fort incertain ſi les Grecs ont pénétré juſqu'à cette conſéquence. Outre cela, dis-je, la conſéquence elle-meſme n'eſt ny démonſtrative ny neceſſaire; car il ne s'enſuit pas de ce qu'un homme nie que l'Euchariſtie ſe digére, & qu'elle rompe le jeûne, qu'il n'y reconnoiſſe d'autre ſubſtance que celle du corps de Jeſus-Chriſt. Il ſuffit qu'il puiſſe croire que la ſubſtance du pain devient incorruptible dés qu'elle eſt dans l'eſtomac, & qu'elle paſſe dans un moment & ſans digeſtion en noſtre conſiſtence ſelon l'opinion de Damaſcene, de Zonare, & communément de tous les Orientaux, comme on le verra dans la ſuite. Car dans le ſens de Humbert

CHA. II. toute viande qui rompt le jeûne est digérée & passe en excremens comme les alimens ordinaires. D'où je conclus que M. Arnaud nous trompe quand il dit que cette dispute prouve invinciblement que l'Eglise Romaine croyoit alors la transsubstanciation, & que sa créance a esté suffisamment déclarée aux Grecs ; car ny l'un ny l'autre ne s'en tire nécessairement.

On n'en peut pas mesme conclurre qu'elle crut la présence réelle, je veux dire cette présence locale & physique de la propre substance du Corps naturel de Jesus-Christ comme elle la croit aujourd'huy, ny que Humbert ait esté dans cette pensée que les Grecs la crussent, & cette derniére conséquence de M. Arnaud se trouve encore défectueuse, bien que ce ne soit pas là ce dont il s'agit entre nous. Car supposé que le pain demeurant pain est fait le Corps de Jesus-Christ par voye d'augmentation de ce corps, estant uny à la Divinité, & recevant par le S. Esprit l'impression de la vertu vivifiante qui est en Jesus-Christ, selon le sentiment des Grecs ; Humbert a pû sans estre ny insensé, ny extravagant dire à Nicétas qu'en enseignant que l'Eucharistie rompt le jeûne, il soûmettoit le Corps de Jesus-Christ à la condition des viandes communes. Car bien que sur cette hypothése le pain ne soit pas le Corps du Fils de Dieu en propriété de substance, il l'est néanmoins d'une maniére qui semble le devoir exempter de la condition des autres alimens ; ce qui suffit pour dōner lieu au reproche de Humbert, & pour rendre vaines toutes ces petites subtilitez de M. Arnaud.

Répon. au 2. Trait. 3. part. cha. 8. J'avois dit dans ma réponse à la Perpétuité, que cette dispute de Humbert & de Nicétas nous four-

nissoit dequoy faire voir que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation des Latins, parce que Nicétas y soûtient que l'Eucharistie rompt le jeûne; ce qui suppose qu'elle conserve sa premiére nature d'aliment corporel; & qu'il croyoit que comme les autres alimens elle descend au ventre; ce qui montre aussi qu'il la tenoit encore pour de vray pain. J'avois appuyé cette proposition des témoignages de Humbert, d'Alger, & du Jésuite Cellot. J'avois ajoûté que Durand Abbé de Troarn nous apprend que ceux qu'on appelloit autrefois Stercoranistes estoient les Bérengariens, c'est-à-dire ceux qui tenoient que le pain gardoit sa premiére nature, & j'avois appuyé ma preuve de quelques considérations tres-fortes, comme qu'il n'estoit pas concevable que des Chrétiens voulussent soûmettre la propre substance du Fils de Dieu à ces accidens de la viande corporelle, que cette pensée ne seroit pas compatible avec l'état de gloire, où nous la croyons tous, & qu'elle ne s'accorderoit pas aussi avec l'état sacramental auquel on l'a fait estre dans l'Eucharistie.

M. Arnaud voyant qu'il ne pouvoit établir sa preuve, s'applique à réfuter la mienne; & d'abord usant de son privilége il choisit ce qu'il veut & laisse le reste. Il laisse le témoignage du Jésuite Cellot, je ne say pourquoy. Il ne touche point à ce que j'avois dit de l'état de gloire où se trouve maintenant le Fils de Dieu, ny à ce que j'avois mis en avant de son état Sacramental. Du reste de ma preuve il en fait cét argument à sa fantaisie. *Les Grecs sont Stercoranistes selon Humbert & Alger. Les Stercoranistes sont les Bérengariens selon Durand. Donc les Grecs sont Bérengariens.* Mais

Liv. 2. ch. 6. page 153.

puis qu'il s'agit de réduire ma preuve en forme, il trouvera bon que je la tire de ses mains. Voicy donc mon argument, Ceux qui croyent que l'Eucharistie rompt le jeûne, & qui donnent lieu de les accuser d'estre Stercoranistes, tiennent que la substance du pain demeure. Or les Grecs croyent que l'Eucharistie rompt le jeûne, & ils donnent lieu de les accuser de Stercoranisme. Donc ils tiennent que la substance du pain demeure. Voilà de quelle maniere je raisonne; mais par malheur pour M. Arnaud, il n'a pû rien nier de ce raisonnement ny majeure, ny mineure, ny conclusion. Il a donc falu le bâtir d'une autre maniére, encore n'y-a-t-il pû répondre qu'en nous faisant une nouvelle illusion.

Ibid. *Il est vray*, dit-il, *que Humbert impute à Nicétas de croire que le Corps de Jesus-Christ estoit digéré; mais c'est comme une suite de ce qu'il avoit avancé que l'Eucharistie rompoit le jeûne, & non comme un dogme qu'il eust formellement soûtenu.* Il m'est entiérement indifférent qu'il luy impute cette opinion ou comme une suite, ou comme un dogme, l'un ou l'autre estant suffisant pour établir la solidité de ma preuve. M. Arnaud disputera ce point avec Alger & Cellot, je n'ay que faire de m'en mesler. Quand mesme il seroit vray que cette suite ne seroit pas tout à fait bien tirée du principe que Nicétas avoit posé de la part des Grecs, & que les Grecs y pourroient répondre, il y en auroit toûjours assez dans le principe mesme, pour rendre ma conclusion juste & nécessaire. Car ceux qui croyent simplement & de bonne foy que l'Eucharistie rompt le jeûne ne peuvent s'empescher de croire aussi qu'elle nourrit par voye d'aliment,

c'est-à-dire, qu'elle se distribuë par toutes les parties du corps, estant ajoûtée à nostre substance, & par conséquent qu'elle est encore de vray pain. Et il ne serviroit de rien de dire que les Grecs peuvent croire *que la peine du jeûne en est effectivement soulagée, & qu'on en est effectivement nourry, non du Corps de Jesus-Christ, mais d'une autre maniére que Dieu connoist.* Car n'y ayant dans l'Eucharistie que la substance & les accidens, ceux qui croyent qu'elle est en substance le propre Corps de Jesus-Christ, & qui néanmoins disent qu'elle nourrit, ne peuvent qu'ils ne rapportent cette nourriture ou au Corps de Jesus-Christ, ou aux accidens. Quant au Corps de Jesus-Christ il est incompatible qu'une substance qui existe à la maniére d'un esprit impalpable, & invisible, puisse nourrir nostre corps, c'est-à-dire, en augmenter la substance. Et quant aux accidens outre l'absurdité qu'il-y-a, à supposer que des accidens seuls nous nourrissent, les Grecs ne savent ce que c'est que l'existence des accidens sans sujet, & M. Arnaud luy-mesme en demeure d'accord, quand il dit qu'ils ne s'embarrassent pas de ces suites philosophiques. De dire aussi comme fait M. Arnaud que les Grecs *ne disoient peut-estre que l'Eucharistie rompoit le jeûne qu'à cause qu'ils croyoient que l'oblation du Sacrifice, n'appartenoit point au jeûne, & qu'il estoit permis de manger apres qu'on avoit communié,* c'est une échappatoire qui marque la contrainte d'un esprit qui ne sait de quel costé se tourner. Car les Grecs accusent les Latins, non de ce qu'ils mangent aussi-tost apres la Communion durant le Caresme, l'accusation eust esté fausse & calomnieuse, & ils savoient bien le con-

CHAP. I.

Ibid. pag. 155.

Liv. 10. c. 8.

Liv. 2. ch. 6. pag. 155.

traire. Mais il les accusent de ce qu'ils rompent le jeûne en prenant l'Eucharistie. *D'où avez-vous pris cette coûtume*, dit Nicétas, *de célébrer l'oblation de la Messe Paschale chaque jour, pendant les jours sacrez du jeusne, de mesme que le Samedy & le Dimanche? Quel Docteur vous l'a appris? Sont-ce les Apôtres, Nullement. Car les Apôtres ont fait sur ce sujet un Canon qui porte, Que si quelque Evesque, ou Prestre, ou Diacre, ou Lecteur, ou Chantre ne jeusne le Caresme, & le Mercredy, & le Samedy, qu'il soit déposé, si ce n'est qu'il en soit empéché par maladie. Puis donc que vous célébrez la Messe à neuf heures qui est l'heure en laquelle il faut offrir le Sacrifice, comment observez-vous le jeusne jusqu'à trois heures apres midy, le rompant comme vous faites au tems de l'administration de la Messe. Vous ne l'observez nullement, & puis qu'il est impossible de dire que vous l'observiez, vous estes maudits.* On voit manifestement qu'il s'agit de la réception de l'Eucharistie mesme, & qu'il veut qu'elle rompe le jeûne, car il dit qu'ils le rompent, *in tempore ministrationis Missæ*, & que quoy qu'ils fassent il est *impossible* qu'ils l'observent parce qu'ils l'ont déja rompu. Où est-ce donc que M. Arnaud a trouvé cette échapatoire que les Grecs ne disoient que l'Eucharistie rompoit le jeûne qu'à cause qu'ils croyoient que l'oblation du sacrifice n'appartenoit point au jeûne, & qu'il estoit permis de manger apres qu'on avoit communié. *C'est*, dit-il, *la conjecture d'un fort savant homme qui a pris la peine de relire ce Traité*. M. Arnaud est-il si accablé, ou si rebuté de son travail qu'il n'ait pû se resoudre à faire luy-mesme cette lecture qui ne sauroit estre de plus de demie heure. Les

Nicétas contra Lat. bibl. patr. tom. 4. edit. 4.

ſavans hommes anonymes nous trompent ſouvent avec leurs conjectures, & quand on fait un Livre qu'on a deſſein de rendre celebre par toute l'Europe en l'envoyant dans toutes les Cours, il eſt bon au moins de ne s'en fier pas à toutes ſortes de gens. Il dit dans ſa lettre au Pape que ſes amis y ont travaillé avec luy. Dans le douziéme Livre il nous donne une diſſertation d'un Religieux de ſainte Geneviéve ſur le ſujet de Jean Scot, & de Bertram. Ailleurs il dit qu'il a prié quelques perſonnes de luy traduire ce paſſage de Thomas Herbert dont on a tant parlé, icy il nous débite la conjecture d'un Anonyme. Je crains que quelque indiſcret ne juge ſur cela que le livre de M. Arnaud n'eſt composé que de piéces rapportées, & par conſéquent mal liées. Pour moy, je n'en fais pas ce jugement, mais je voudrois bien que M. Arnaud euſt digéré & rectifié luy-meſme ce que les autres luy ont fourny, & qu'il n'euſt pas fait comme la Mer qui recevant dans ſon ſein toutes les eaux des fleuves ne leur communique que ſon amertume.

Humbert ne s'eſt pas aviſé de donner au paſſage de Nicétas aucun de ces ſens que l'on nous met en avant. Il ne s'eſt pas imaginé que les Grecs cruſſent que la Communion rompt le jeûne, ou parce qu'on a la permiſſion de manger immédiatement aprés, ou parce que nos corps reçoivent les meſmes impreſſions & le meſme ſoulagement de la perception de l'Euchariſtie, que d'une viande commune de quelque maniére que cela ſe faſſe. Mais il a ſimplement entendu qu'ils enſeignoient que l'Euchariſtie nous nourriſſoit véritablement à la maniére des autres alimens qui ſe changent en

CHA. II. noſtre ſubſtance, & c'eſt ſur cela qu'il a fondé l'accuſation du Stercoraniſme. M. Arnaud & ſon Anonyme ſavent-ils mieux aujourduy dans Paris le véritable ſens de Nicétas que Humbert qui vivoit en ce tems-là, & qui eſtoit dans Conſtantinople avec ce Religieux? Leon IX. ayant dit que les Latins avoient la meſme foy que les Grecs, M. Arnaud en a pris fort mal à propos occaſion de m'inſulter, & de me dire, *que je jugeaſſe moy-meſme ſi Leon qui vivoit avec les Grecs & qui en eſtoit environné n'eſtoit point infiniment plus croyable que moy qui viens dire froidement le contraire 600. ans aprés ſans preuves & ſans témoins.* Et dix ou douze pages plus bas il nous veut perſuader que Humbert contemporain de Nicétas, eſtant dans une meſme Ville avec luy, n'a pas bien compris ce que Nicétas vouloit dire, & que luy M. Arnaud, & M. ſon Anonyme l'entendent beaucoup mieux que Humbert. D'où vient cette inégalité?

Liv. 2. ch. 5. pag. 141. & 142.

Mais, dit-il, *Nicétas enſeigne la tranſſubſtanciation auſſi préciſément que Humbert meſme auroit ſeu faire.* C'eſt ce qu'il faut examiner. *Ceux*, dit Nicétas, *qui marchent dans la lumiére, mangent le pain de grace qui eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, & ils boivent ſon Sang immaculé. Dans le pain*, dit-il encore, *c'eſt à dire dans le Corps de Jeſus-Chriſt il-y-a trois choſes vivantes, & qui donnent la vie à ceux qui le mangent dignement, ſavoir l'Eſprit, l'eau & le Sang, ſelon ce qui eſt dit, qu'il-y-a trois choſes qui rendent témoignage l'Eſprit, l'eau & le ſang, & que ces trois choſes ſont en une meſme choſe. Il prouve que l'eau & le ſang ſont dans le Corps de Jeſus-Chriſt, par l'eau & le ſang qui en ſortirent dans ſon*

Liv. 2. ch. 6. pag. 160.

crucifiement, & pour l'esprit, voicy ce qu'il en dit. Le Saint & vivifiant Esprit est demeuré dans sa chair vivifiée, & nous mangeons cette chair dans le pain qui est changé par son Esprit, & fait le Corps de Jesus-Christ. Nous vivons en luy comme mangeant sa chair vivante & déïfiée. Nicétas, ajoûte M. Arnaud, *pouvoit-il marquer plus précisément sa créance sur l'Eucharistie, & exclurre plus positivement les vaines conjectures de M. Claude?*

Voilà ce qui s'appelle au style de M. Arnaud *précis & positif.* Je répons que par le *pain de la Grace,* Nicétas entend le pain du Nouveau Testament par opposition à *l'Azyme de la Loy,* & que son sens est que ce pain est le Corps de Jesus-Christ en mystére, ce que l'Azyme ne peut estre. C'est ce qu'il prouve. 1. Parce que l'Azyme n'est pas du pain, n'estant ny composé ny parfait, mais ayant besoin de la perfection du levain. 2. Parce que l'Azyme est une chose morte n'ayant en soy aucune vertu de vie, au lieu que le pain levé à le levain qui luy sert en quelque maniére d'ame & de vie, d'où il conclut qu'il est propre à estre le mystére du Corps de Jesus-Christ, puis qu'il y a dans ce corps trois choses vivantes l'Esprit, l'eau, & le Sang, l'eau & le Sang, parce qu'il en coula de son costé percé, & l'Esprit, parce que sa chair a esté toûjours jointe à sa Divinité. De là il infére que c'est au pain, & non en l'Azyme que nous mangeons cette chair & que le pain estant changé par le S. Esprit, & fait le Corps de Jesus-Christ, nous vivons en luy comme mangeant la chair vivifiante & déïfiée. C'est là le raisonnement de Nicétas, j'avouë qu'il est un peu bizarre, mais quoy qu'il en soit il est tel que je le rapporte, comme il

paroist par la simple lecture de son écrit, son but n'est que de montrer que l'Azyme n'ayant rien en soy qui represente la vie qui est en Jesus-Christ, on ne le peut employer pour en faire le mystére de son corps. Il explique luy-mesme sa pensée en ces termes, *S. Pierre*, dit-il, *nous enseigne que nous sommes participans d'une nature Divine, & non de l'Azyme des meurtriers de Dieu. Or qui est l'homme raisonnable qui puisse appeller l'Azyme mort, ou le pain sans levain des Juifs, une nature Divine, & pourtant vous l'offrez à Dieu en sacrifice, & vous le mangez en figure de la Chair vivifiante de Jesus-Christ. Comment avez-vous communion avec Jesus-Christ qui est le Dieu vivant, mangeant un pain mort & sans levain, qui appartient à l'ombre de la Loy, & non au Nouveau-Testament?* Si on fait une juste opposition de ce qu'il dit là de l'Azyme, à ce qu'il dit en suite du pain levé, on verra que son but n'est que de faire voir que comme l'un n'est pas propre à représenter le Corps vivant de Jesus-Christ, & à en estre la figure & le mystére, l'autre au contraire y est tres-propre, 1. Parce que c'est du pain, ce que l'autre n'est pas, 2. Parce qu'il est en quelque sorte vivant, au lieu que l'autre est mort. 3. Parce qu'il appartient à la Grace, & au Nouveau-Testament, au lieu que l'autre appartient aux Juifs & à l'ombre de la Loy. Il n'y a rien en tout cela qui favorise la transsubstanciation. Au contraire il paroist qu'il prend pour une mesme chose *estre participant de la nature Divine*, *avoir communion avec Jesus-Christ dans l'Eucharistie*, *& manger le pain en figure de la Chair vivifiante de Jesus-Christ.*

C'est assez sur cette illusion, il faut passer à la

19. qui consiste à nous alléguer le témoignage de Lanfranc pour nous prouver que les Grecs croyent la transsubstanciation, & à nous l'alléguer mesme avec confiance. *Que peut dire*, dit-il, *M. Claude à ce témoin qui depose si clairement que les Grecs estoient dans la mesme créance que l'Eglise Romaine sur le mystére de l'Eucharistie?* Je puis dire que Lanfranc s'estant fait de l'affaire de Bérenger une cause personnelle, & voulant vaincre à quelque prix que ce fust, il avoit intérest à supposer autant qu'il luy estoit possible que tout le monde estoit de son costé, & que sa préoccupation rend son simple témoignage nul. Je puis dire que M. Arnaud luy-mesme ne seroit pas recevable si au lieu de nous donner des preuves il se produisoit pour témoin, & néanmoins je croy que Lanfranc n'en savoit pas plus que luy. Je puis dire que Lanfranc ne fait pas conscience de nous debiter une histoire fabuleuse touchant ce qui se passa du temps de Cyrille d'Alexandrie, & du Pape Céléstin, & de s'en faire une bonne preuve. Si c'est ignorance, si c'est mauvaise foy, je n'en say rien, mais je say bien qu'il n'y a pas beaucoup de confiance à prendre au témoignage d'un homme qui nous a trompez si grossiérement. *Il estoit*, dit M. Arnaud, *Italien de nation, où il-y avoit encore grand nombre de Grecs.* L'Italie seroit un pays fort heureux si elle ne produisoit que des témoins sans reproche. Si Lanfranc eust en effet pris soin de s'informer des Grecs qui y estoient quelle estoit leur créance touchant la conversion substancielle, il nous l'eust dit luy-mesme, sans laisser à M. Arnaud le soin de nous le faire deviner. *Il paroist*, ajoûte-t-il, *par le caractére de ses écrits que c'estoit un homme sincére.* Il pa-

CHA. II. Illusion 19.

Liv. 2. ch. 7. pag. 162. & 163.

Ibid. pag 162.

Ibid.

roist par ses écrits que c'estoit un homme fier, & sensible à la vaine gloire ; ce qui n'est pas une bonne marque de sincérité. Mais apres tout cela je puis dire à M. Arnaud qu'il se trompe sur le propre témoignage de Lanfranc. Car Lanfranc dit seulement *que tous les Chrétiens se glorifient de recevoir dans ce Sacrement la vraye Chair, & le vray Sang de Jesus-Christ pris de la Vierge. Que c'est là la foy des Grecs, des Arméniens, & de toutes les autres Nations Chrétiennes.* Cela n'est fondé que sur cette expression des Grecs qui porte que le pain est le vray Corps de Jesus-Christ, & qu'il ne faut pas dire qu'il-y-ait deux corps, mais un seul. Or on a déja fait voir ce qu'ils entendent par cette maniére de parler ; savoir que le pain est fait le Corps de Jesus-Christ par voye d'addition ; comme l'aliment que nous mangeons est fait nostre corps ; ce qui est bien différent de la transsubstanciation.

Illusion 20. Ibid. p. 163.

Mais, dit M. Arnaud, *le silence de Bérenger & des Bérengariens me semble encore plus considérable.* Je répons que c'est sa 20. Illusion. Car premiérement comment peut-il assurer que Bérenger, & ceux qui avoient la mesme créance que luy n'ayent jamais dit que les Grecs ne croyoient pas la conversion des substances? Il ne nous reste presque rien de leurs écrits, nous n'avons de leurs argumens ny de leurs réponses que ce qu'il a plû à leurs aversaires d'en rapporter. Il est vray que Lanfranc dit que quand on leur alléguoit quelques passages de l'Écriture & de S. Augustin touchant l'état de l'Eglise, ils disoient que l'Eglise avoit erré, & qu'elle estoit périe à la réserve d'eux seuls en qui elle estoit demeurée. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils ayent avoüé que les Grecs crussent

la transsubstanciation. Ils pouvoient dire que l'Eglise avoit erré, & qu'elle estoit périe, ayant en vûë l'Eglise d'Occident. Ils pouvoient le dire de l'Eglise d'Orient sur d'autres erreurs que la transsubstanciation, & outre cela qui peut s'assurer que Lanfranc rapporte fidélement tout ce qu'ils disoient sur ce sujet?

En second lieu je veux que Bérenger & ses sectateurs n'ayent jamais mis en avant les Grecs dans leur dispute. M. Arnaud trouvera-t-il étrange que des gens qu'on poursuivoit en tous lieux, qu'on tâchoit d'accabler par toute sorte de moyens, & qui par conséquent avoient bien des affaires ailleurs, ayent ignoré le véritable sentiment des Grecs. *Bérenger*, dit-il, *avoit esté trois fois à Rome, il avoit eu moyen de s'en informer, & l'on ne doit point douter que ce n'ait esté un de ses principaux soins.* Pourquoy n'en doit-on point douter? Est-ce parce que M. Arnaud le dit? Ceux qui sont en possession de ne l'en croire pas à sa simple parole ne laisseront pas d'en douter, car il n'est pas infaillible, & je seray moy-mesme du nombre de ceux qui douteront, jusqu'à ce qu'il me l'ait prouvé.

Ibid. p. 164.

L'interest de sa cause, ajoûte-t-il, parlant de moy, *est si agissant en luy qu'il devroit apprendre par l'expérience de ses propres sentimens quels pouvoient estre ceux des sectateurs de Bérenger.* J'avouë que l'intérest de ma cause m'est mille fois plus cher que celuy de ma vie, & M. Arnaud me fait justice en cela, mais il est vray néanmoins que si je n'eusse eu à répondre au Livre de la Perpetuité, je ne me fusse pas trop mis en peine de la créance des Grecs, car la vérité que nous devons tous avoir

Pag. 164.

pour but d'éclaircir, ne dépend nullement de ce que les Grecs tiennent ou ne tiennent pas, & je me croirois fort malheureux si ma foy, & ma conscience estoient obligées de s'affermir sur un principe si pitoyable.

Bérenger avoit la parole de Dieu, c'estoit assez. On n'a pas besoin d'autres armes, quand on est muny de celles-là. Mais quand sa curiosité fust allée jusqu'à savoir quel estoit le sentiment des Grecs, je ne say s'il eust eu le moyen de se satisfaire. Car j'apprens que c'estoit un homme qui donnoit tout son bien aux pauvres. Je n'apprens pas qu'il disposast à son plaisir de la bourse des grands, & vivant comme il faisoit dans l'onziéme siécle, où les livres n'estoient que manuscrits, l'Imprimerie n'estant pas encore alors en usage & où le commerce n'estoit pas à mon avis aussi ouvert d'Angers à Constantinople qu'il l'est à présent, & n'ayant d'ailleurs ny Consuls ny Missionnaires de ses amis qui le pussent soulager en ce pays-là, il peut bien estre excusable quand il n'aura pas seu si ponctuellement ce qu'on y croyoit.

Mais enfin accordons à M. Arnaud que Bérenger & ceux qui le suivoient n'ignorassent pas le véritable sentiment de l'Eglise Gréque, où est la nécessité qu'ils s'en deussent faire une raison pour se défendre, puisqu'on n'a jamais prétendu que la créance des Grecs fust la mesme que celle de Bérenger?

CHAPITRE III.

Vingt-unième Illusion de M. Arnaud en ce qu'il m'impute de soûtenir que les Grecs n'ont jamais sçû que les Latins crussent la transsubstanciation. 22. En ce qu'il met en avant le formulaire de reünion proposée aux Grecs par les Latins. 23. En ce qu'il produit des passages des Grecs Latinisez. 24. En ce qu'il allègue des Auteurs supposez, ou pour le moins douteux & suspects de supposition. 25. En ce qu'il produit les témoignages de quelques faux Grecs gagnez pour les intérests de l'Eglise Latine.

SI M. Arnaud eut voulu retrancher de sa dispute touchant les Grecs, les illusions que j'ay déja remarquées, comme il estoit raisonnable, il eust supprimé entiérement plusieurs chapitres, & il en eust abregé plusieurs autres, & peut-estre que par ce moyen on n'eut pas eu tant de sujet de se plaindre de sa longueur. Mais on en eut eu encore moins s'il lui eust plû d'en retrancher tout ce qu'il a écrit pour prouver que les Grecs ne peuvent avoir ignoré la créance des Latins sur le sujet de la transsubstanciation. C'eust esté la chose du monde la plus juste, car ce qu'il m'impute de leur avoir attribué cette ignorance, & en suite tout ce qu'il entasse d'histoires, de raisonnemens, & de réflexions, pour faire voir que cette supposition est absurde, tout cela n'est qu'une pure illusion, & un mauvais usage qu'il a fait de son esprit & de sa plume. Je n'ay jamais prétendu que les Grecs ne

Illusion 21.

CH. III. seussent pas ce que tiennent les Latins sur cét article, & si on prend la peine de lire avec un peu plus d'équité que M. Arnaud n'a fait ce que j'en ay écrit dans ma Réponse à la Perpétuité, on trouvera que bien loin d'avoir avancé cette proposition, j'ay au contraire souvent supposé qu'ils le savoient. L'Auteur de la Perpétuité m'ayant dit que les Grecs se trouvent avec les Latins en une infinité de lieux, & qu'on n'a pourtant jamais vû qu'il s'y soit excité entr'eux aucune dispute sur ce point, j'ay répondu, *que les Grecs se contentent de garder les sentimens de leur Eglise, sans faire de querelle aux Etrangers.* Or cette réponse suppose qu'ils n'ignorent pas ce que tiennent les Latins. Je leur ay mesme appliqué sur ce sujet un passage de Phœbadius qui dit, *qu'une conscience humble se contente de garder ce qu'elle croit, & estime qu'elle fera mieux de conserver sa propre foy, que d'aller discuter les sentimens des Etrangers*, ce qui suppose aussi qu'ils pouvoient savoir l'opinion de l'Eglise Romaine, mais qu'ils n'avoient que faire d'en disputer. L'Auteur ayant ensuite allégué la réünion des deux Eglises faite au Concile de Florence, j'ay avoüé formellement que les Grecs semblent *y avoir tacitement souffert la transsubstanciation des Latins*, ce qui suppose encore qu'ils ne l'ignoroient pas, car on n'ignore pas ce qu'on tolére. Le mesme Auteur ayant mis en avant la réponse des Grecs de Venise aux questions du Cardinal de Guyse, j'ay dit, *que c'estoit une réponse concertée pour n'irriter pas des Etrangers*; supposant toûjours comme on voit qu'ils savoient fort bien la créance des Latins.

Rép. au 2. Traité 5 part chap. 8.

Qu'est-ce donc qui peut avoir obligé M. Arnaud

à m'imputer non seulement une chose à laquelle je n'ay jamais songé, mais une chose dont le contraire se peut si évidemment recueillir de toute la suite de mon discours? On sera, je m'assure, étonné quand on verra le prétexte qu'il a pris pour celà. L'Auteur de la Perpétuité avoit dit, *Que Brérevod Professeur de Londres qui a fait un livre de la diversité des Religions, & qui remarque avec soin toutes les choses en quoy il prétend qu'elles s'éloignent de la doctrine ou des pratiques de l'Eglise Romaine, n'ose pas dire néanmoins que l'Eglise Gréque soit en rien différente de l'Eglise Latine sur le sujet de la transsubstanciation. Qu'il ne le prétend point aussi ny des Assyriens, ou Melchites, ny des Nestoriens, ny des Jacobites, ou Eutychiens, ny des Cophtes ou Egyptiens, ny des Abyssins; mais seulement des Arméniens.* Ce sont ses termes, & voicy ceux de ma Réponse, POUR LES AUTRES COMMUNIONS, *l'Auteur ne nous allégue que le silence de Brérevod Professeur de Londres, dans un petit traité qu'il a fait des Langues, & des Religions, où il ne marque point que ny les Grecs, ny les Assyriens ou les Melchites, ny les Nestoriens, ny les Jacobites ou les Eutychiens, ny les Cophtes, ou les Egyptiens, ny les Abyssins, s'éloignent de la doctrine, ou des pratiques de l'Eglise Romaine sur le sujet de la transsubstanciation. Mais c'est estre bien dénué de preuves que d'avoir recours au silence d'un homme qui n'a fait que marquer en passant les différences les plus communes des Religions, se contentant de dire ce que les peuples embrassent, ou ce qu'ils rejettent positivement, & formellement, sans aller jusques aux choses qu'ils ne croyent point par voye de négation, comme n'en ayant pas oüi parler.*

Perp. de la foy 3. part. ch. 8.

Rép. au 2. Traité 3. part. chap. 8.

CH. III. Ces six derniers mots, *comme n'en ayant pas ouï parler*, ont donné lieu à tout le vacarme. Mais premiérement M. Arnaud considérera s'il luy plaist que ma Réponse s'applique aux *autres Communions* qu'on appelle Schismatiques, & que les Grecs n'y sont nommez qu'incidemment & par occasion. C'est ce qui paroist par mes propres termes, car apres avoir traité à part ce qui concerne les Grecs, passant à un autre sujet, j'ajoûte tout d'une suite, *Pour les autres Communions l'Auteur ne nous allégue, &c.* Il est clair que mon intention regarde ces autres Communions, que je ne nomme les Grecs que parce qu'ils sont compris avec les autres dans l'objection de l'Auteur de la Perpétuité, mais que pourtant ma Réponse ne regarde nommément que les autres peuples. Si on dit que l'objection enfermant les Grecs avec les autres, il faut que ma Réponse les enferme aussi, qu'en effet elle est générale, qu'autrement j'aurois laissé l'objection à l'égard des Grecs sans réponse. Je dis à cela qu'on ne sauroit étendre ma Réponse au delà des autres Communions Schismatiques, au préjudice de mes propres termes qui la restraignent, & la déterminent. Il faut estre assez équitable pour n'attribuer rien aux gens qui soit contraire à leurs propres déclarations. M. Arnaud pouvoit m'accuser d'avoir laissé l'objection tirée du silence de Brérevod à l'égard des Grecs sans y répondre. Il pouvoit la remettre encore dans la dispute s'il eust voulu, mais il ne pouvoit pas appliquer mes paroles aux Grecs, puisque je les ay dites formellement *pour les autres Communions*, par opposition aux Grecs mesmes dont je venois de traiter. Ce que j'en avois dit auparavant, & ce

que je disois là mesme touchant les autres Communions, faisoit assez comprendre ce qu'il faloit répondre à cét égard à l'objection tirée de Brérevod sans qu'il fust nécessaire d'en faire un article particulier, ny de les comprendre avec les autres. J'avouë qu'on peut étendre le sens de ma réponse en général jusques aux Grecs, en gardant les différences d'eux aux autres peuples, mais de leur appliquer jusqu'au moindre de mes termes, & de vouloir faire accroire au monde que c'est d'eux formellement que j'ay parlé, c'est-ce que la raison, & la justice ne peuvent souffrir, apres avoir dit positivement comme j'ay fait que je parlois *des autres Communions.*

Mais supposons qu'il faille entendre ma réponse des Grecs mesmes, M. Arnaud n'a-t-il pas consideré que je parle des peuples & non des particuliers, & que je veux dire que la doctrine de la transsubstanciation n'a point fait de bruit parmy les peuples, que leurs Pasteurs ne la leur ont jamais proposée pour la leur faire embrasser, qu'ils ne la leur ont pas aussi décriée, pour la leur faire rejetter, en un mot qu'ils n'en ont fait, ny un article de Foy, ny un article de Controverse. Mon sens paroist par la simple lecture de ma Réponse. *Brérevod*, dis-je *n'a fait que marquer en passant les différences les plus communes des Religions, se contentant de dire ce que les peuples embrassent ou ce qu'ils rejettent positivement, & formellement, sans aller jusqu'aux choses qu'ils ne croyent point par voye de négation, comme n'en ayant pas oüy parler.* Il est clair que je distingue trois sortes de points, les uns que ces peuples font profession de croire positivement, & formellement, les autres qu'ils font aussi profes-

 ſion de rejetter expreſſément, & les troiſiémes qu'ils ne croyent, ny ne rejettent expreſſément. C'eſt dans ce troiſiéme ordre que je mets la tranſſubſtanciation à leur égard. Ils n'en ont oüy parler ny comme d'une choſe qu'il faille croire, ny comme d'une erreur qu'il faille poſitivement rejetter. Ils ne la voyent ny entre les points que leur Religion enſeigne, ny entre ceux qu'elle combat, & qu'elle condamne formellement. Voilà ce que j'appelle à l'égard des peuples ne croire pas une choſe par voye de négation comme n'en ayant pas oüy parler. Il ne faloit pas ſur cela m'imputer d'avoir nié abſolument que les Grecs euſſent jamais entendu dire que les Latins cruſſent la tranſſubſtanciation, car il-y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Je parle des peuples, & non des particuliers, & je parle encore des points qui ne ſe trouvent ny entre les articles, qu'il faut croire, ny entre ceux qu'il faut rejetter actuellement, & non de ceux dont on peut ſavoir hiſtoriquement que d'autres peuples les tiennent.

Qu'on juge maintenant du caractére de M. Arnaud, & à quel homme on a à faire quand on a à faire à luy. Outre ce que je viens de marquer, on verra bien-tôt comme il abuſe de ce que j'ay dit des beaux jours de l'Egliſe. Il vetille ſur les moindres mots, il eſt au guet ſur les expreſſions, & s'il peut en tourner quelqu'une à contre-ſens, il s'en fait la matiére d'une victoire, ou pour mieux dire la matiére d'une illuſion. Ce procédé ſemble peu digne d'un homme comme luy qui s'eſt acquis de la réputation dans le monde & qui veut ſe la conſerver. S'il avoit deſſein de s'enrichir des dépoüilles

d'Allatius & de Raynaldus, & de transcrire comme il a fait leurs histoires, ne pouvoit-il pas prendre une occasion plus honneste que celle-cy pour les faire entrer dans son volume ? Ou s'il n'en trouvoit pas de plus favorable, faloit-il que l'amour des histoires, & le plaisir de nous faire une illusion prévalust sur la bonne foy qui luy défendoit de m'imputer un sens imaginaire, un sens qu'il paroist d'ailleurs que je n'ay point eu, & qui n'a pas mesme de rapport avec la suite de mon discours ?

Cependant c'est sur cela qu'il me fait bâtir des systémes & des machines, qu'il fait des divisions générales du monde, qu'il assemble des Conciles, qu'il fait marcher des Ambassadeurs, qu'il fait venir des armées, qu'il remplit Jérusalem de Pélerins, qu'il fait publier des Croisades, qu'il leur fait conquerir la Terre Sainte, Constantinople, & l'Empire Grec, qu'il couvre l'Orient d'Evesques, d'Abbez, de Religieux, & d'Inquisiteurs Latins ; qu'il fait intervenir les Princes, les Roys, les Empereurs, & les Papes ; qu'il met en avant des négociations, & fait faire des traitez de paix & de réünion entre les deux Eglises, tout cela pour prouver que les Grecs n'ont pas ignoré que les Latins crûssent la transsubstanciation, c'est à-dire pour prouver une chose que je n'ay jamais niée. Qui diroit que tout ce pompeux & riche étalage se fist sans aucune nécessité, & que toutes ces grandes images n'aboutissent qu'à faire voir une chose que personne ne luy conteste. Il est pourtant vray que ce n'est qu'une fausse équivoque qui a donné lieu à tout ce manifique appareil, une équivoque, dont tout au plus quand mesme elle auroit eu quel-

CH.III. que couleur, il ne faloit que me demander en peu de mots l'éclaircissement, & en peu de mots j'eusse épargné à M. Arnaud la peine de traduire en son François le Latin d'Allatius, & de Raynaldus, & quelque chose du Grec de Pachimére & d'Anne Comnéne.

Je luy eusse dit que je n'ay jamais entendu nier que les Grecs n'ayent pû savoir au vray quelle estoit la créance des Latins sur le sujet de la conversion substancielle, & qu'en cette occasion je n'avois pas mesme pensé à expliquer mon sentiment sur ce qu'ils en savoient, ou n'en savoient pas, n'ayant pas jugé que cela fust nécessaire pour nostre dispute. C'est ce que je luy eusse dit pour le satisfaire; mais pour peu qu'il m'eust pressé de luy déclarer nettement ce que j'en croy, j'eusse ajoûté qu'il me semble que depuis l'onziéme siécle jusqu'à maintenant, cette nation a esté dans une si prodigieuse ignorance, dans une négligence si grande des mystéres de la Religion, dans un tel accablement d'affaires temporelles, que ce ne seroit pas un paradoxe quand on soûtiendroit que la plusparṭ d'entr'eux ne savent guéres bien ce que croyent les Latins à cét égard, puis qu'il est vray qu'ils ne savent pas trop bien ce qu'ils croyent eux mesmes. Ce que j'ay étably dés l'entrée de cette dispute touchant leur ignorance, justifie ce que je dis. Mais outre cela voicy ce qu'en écrit Thomas à Jesu. *Les Grecs*, dit-il, *depuis leur séparation de l'Eglise Catholique sont tombez dans les ténébres d'une ignorance profonde, ce qui paroistra manifestement si on jette les yeux sur les siécles qui ont précédé la séparation, où la Gréce a esté la mere des arts & des disciplines.* Il rapporte ensuite un

Thomas à Iesu de proc. salv. omn. gent lib. 6. cap. 5.

passage de Bozius en ces termes. *Depuis le dixiéme siécle que l'Eglise Grecque commença à se separer de nous, on ne sauroit presque marquer personne d'entre eux, qui ait excellé en aucune science. Il peut estre qu'on en trouveroit quelques-uns de médiocres. Il est certain que Grégoire rapporte que sous l'Empire d'Andronic, il-y-a environ deux cens cinquante ans, il ne se trouva personne dans toute la Gréce qui fust capable de disputer avec les nostres sur les points de la Religion; & maintenant il-n'y-en a pas un seul dont on puisse mesme dire qu'il est médiocrement savant. Si quelqu'un d'eux veut apprendre quelque chose, il faut qu'il sorte de Constantinople, & qu'il s'en vienne à Rome au Collége que Grégoire XIII. a étably pour les Grecs. Tous les Evesques d'entr'eux sont pris de l'ordre des Moynes, entre lesquels il-y-a une Loy qui porte que tous ceux qui étudient en Philosophie sont tenus pour excommuniez, comme le témoigne Belon au Livre premier de ses Observations. Or il n'y a rien qui aide plus les hommes à la connoissance de la vérité que la droite Philosophie. C'est pourquoy le démon pour tenir les Grecs enveloppez dans ces épaisses ténébres d'ignorance, a fait en sorte que les Evesques fussent élûs de l'ordre des Moynes, & que d'ailleurs les Moynes s'imposassent à eux-mesmes la nécessité d'estre ignorans.*

Il y a de l'apparence que des gens qui sont en cét état ne s'appliquent pas trop à rechercher le véritable sentiment des Latins sur le mystére de l'Eucharistie; & en effet de tous ceux qui ont écrit depuis l'onziéme siécle jusqu'à present, si vous èn excepté les Latinisez, il s'en trouvera tres-peu qui ayent seulement fait mention de la créance de l'E-

glise Romaine touchant la converſion des ſubſtances, ce qui marque qu'ils n'en ſont guéres inſtruits.

Je ne croy pourtant pas que cette ignorance ait eſté ſi univerſelle qu'il-n'y-en ait eu toûjours de tems en tems quelques-uns qui ayent ſeu au vray l'opinion des Latins, & particuliérement ceux qui ont eu plus de commerce avec eux, comme ceux qui ont négocié les réünions, ceux qui ont conféré avec les Miſſionnaires, ceux qui ont aſſiſté au Concile de Florence, & ceux qui ont eſté contraints de vivre ſous la juriſdiction des Eveſques Latins. M. Arnaud n'avoit que faire de ſe tant mettre en peine de le prouver. C'eſt une choſe qu'on luy accorde.

Voilà déja beaucoup d'illuſions de M. Arnaud, & néanmoins nous ne ſommes pas au bout de toutes celles qu'il nous a faites ſur ce ſeul article des Grecs.

Illuſion 22.

On peut encore mettre dans ce nombre l'allégation perpétuelle qu'il nous fait de cette formule de réünion qui a eſté ſi ſouvent propoſée aux Grecs, & que les Grecs ont quelque fois reçûë lors qu'ils ſe ſont accordez avec l'Egliſe Romaine.

Livr.3.ch.3. page 275.

Il nous dit *que les députez de l'Empereur Michel Paléologue eſtans arrivez au Concile de Lyon, préſentérent au Pape les lettres de l'Empereur, contenant en termes formels la Profeſſion de foy qui leur avoit eſté envoyée par Clément IV. & par Grégoire X. où la tranſſubſtanciation ſe trouve expreſſément inſérée en ces termes; Sacramentum Euchariſtiæ ex Azymo conficit Romana Eccleſia tenens & docens quod in ipſo Sacramento, panis verè tranſſubſtantiatur in Corpus & vinum in Sanguinem Domini*

nostri Jesu Christi. Il ajoûte, *qu'ensuite George Acropolite jura pour l'Empereur cette profession de foy*, & que *le Légat du Concile des Grecs présenta aussi une lettre au Pape de la part du Métropolitain d'Ephése, & de 30. Evesques Grecs; & qu'il jura en leur nom dans les mesmes termes que l'Ambassadeur de l'Empereur avoit fait, d'embrasser entiérement la Profession de foy dont il est question, où la transsubstanciation estoit exprimée.* Il dit encore *que dans la Profession de foy que Jean Veccus inséra dans ses lettres tant en son nom qu'au nom des Evesques Grecs, la transsubstanciation y est aussi formellement exprimée, quoy qu'elle ne le soit qu'à l'occasion des Azymes; Credentes & nos ipsum Azymum panem in ipso sacro officio Eucharistiæ verè transsubstanciari in Corpus Domini nostri Jesu Christi, & vinum in Sanguinem ejus per sanctissimi Spiritus virtutem & operationem. Qu'ils assûrent de mesme que le pain levé est transsubstancié au corps de Jesus-Christ.* Il remarque apres cela *que cette Profession de foy des Evesques Grecs n'estoit pas conçûë en mesmes termes que celle qui leur avoit esté envoyée par Clément IV. & par Grégoire X. mais que cette variété n'a point d'autre effet à l'égard de l'article des Azymes, & de la transsubstanciation, sinon qu'il y est exprimé en termes plus forts que dans la Profession de foy de Clément.*

C. HIII.

Ibid. pa. 277.

Voilà donc, si nous en croyons M. Arnaud, la transsubstanciation formellement reçûë, & avoüée par l'Eglise Grecque. Mais tout cela n'est qu'illusion. Cette Profession de foy dans le Latin de Raynaldus de qui M. Arnaud a emprunté tout ce qu'il nous en allégue, porte à la vérité ces mots, *Panis verè transsubstantiatur in corpus & vinum in*

CH. III. *sanguinem* ; mais comme je l'ay déja remarqué, dans le Grec qu'Allatius nous en a rapporté sur le sujet de la réünion de l'Empereur Jean Paléologue, elle est conçûë en ces termes, ὁ ἄρτος ἀληθῶς μεταβάλλεται εἰς σῶμα, καὶ ὁ οἶνος εἰς αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, *le pain est véritablement changé au Corps, & le vin au Sang de nostre Seigneur Jesus-Christ.* *Changé*, n'est pas *transsubstancié*. J'ay déja montré qu'il-y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Les Grecs tiennent que le pain est changé au corps, cela n'est pas en question ; mais il s'agit de savoir s'ils croyent qu'il est transsubstancié. M. Arnaud n'ignoroit pas cette différence du Grec & du Latin de cette Profession de foy ; car il l'a remarquée luy-mesme ailleurs sur le sujet de la réünion de l'Empereur Jean Paléologue, & il ne s'en défend qu'en nous disant que le μεταβάλλεται des Grecs, & le *Transsubstantiatur* des Latins sont synonymes. Pourquoy n'a-t-il fait mention de cette différence en cét endroit ; & pourquoy a-t-il fondé sa preuve sur le terme Latin comme sur un terme exprés ? *La transsubstanciation*, dit-il, *s'y trouve expressément insérée. Je veux faire voir à M. Claude la transsubstanciation approuvée solemnellement par l'Eglise Grecque de la maniére que l'on approuve les choses que l'on a toûjours crûës, & dont on n'a pas le moindre doute.* Et ensuite, *Voilà comme je m'étois obligé de luy faire voir la transsubstanciation signée, jurée, & embrassée par les Grecs.* C'est ce qu'il fait voir en effet si l'on s'en rapporte simplement au texte Latin ; mais si l'on consulte le Grec on y trouvera toute autre chose que ce qu'il prétend. On verra donc bien que les Latins croyent la transsubstanciation, & qu'ils tâ-

Allat. de Perp. conf. lib. 2. cap. 17.

Livre 2. ch. 1. page 273. & ch. 2. p. 269.

chent de l'insinuer parmy les Grecs; mais on verra aussi que les Grecs ne se départent point de leurs expressions générales. Car de nous dire que μετα-βάλλεται, *est changé*, & *transsubstantiatur*, *est transsubstancié*, sont synonymes; c'est ce que je nie, & que j'ay déja réfuté, & que je réfuteray encore dans la suite. Toute cette preuve sur laquelle M. Arnaud a tant fait d'instance, se réduit à une chose qu'on ne luy conteste pas, qui est que les Grecs tiennent que le pain est véritablement *changé* au corps & le vin au sang. Cette profession de foy ne dit rien de nouveau, que je n'eusse déja reconnu dans les Auteurs Grecs. Pourquoy en triompher? Il reste toûjours à savoir s'ils l'entendent d'un changement de substance, qui est nostre unique question. Au reste il ne faut pas que M. Arnaud tire avantage de ce que dans la lettre de Jean Veccus Patriarche de Constantinople, la Profession de foy ne se trouve pas conçûë en mesmes termes que celle qui avoit esté envoyée par Clément & par Grégoire, qui fut signée & jurée par l'Ambassadeur de l'Empereur, & par le Légat des Grecs, au Concile de Lyon; car il paroist par la lecture de cette lettre, & en la comparant avec la formule de Clément & de Grégoire, qu'à l'égard des articles de la Pénitence, du Purgatoire, & des Sacremens, c'est précisément la mesme chose & les mesmes termes, à la réserve de quelques legers changemens qu'il faloit faire nécessairement, soit pour faire parler l'Eglise Grecque en son propre nom, soit pour se reserver comme ils font l'usage de la Confirmation par les Prestres, soit aussi pour appliquer à leur pain levé, ce qui n'est dit dans l'autre que de l'Azyme. Mais quant aux termes

CH.III. essentiels & qui regardent la doctrine, ce sont absolument les mesmes, & il en faut faire le mesme jugement.

On peut mettre aussi avec justice dans le nombre des Illusions de M. Arnaud les témoignages de quelques Grecs Latinisez qui avoient quitté leur Religion pour embrasser la Romaine. Il nous produit des passages de Manuel Calécas duquel il nous dit luy-mesme *qu'il éstoit de l'ordre des Fréres Prescheurs, & qu'il a fait quatre livres exprés contre l'erreur des Grecs sur la procession du S. Esprit.* Il en produit du Cardinal Bessarion, & d'un certain Grégoire, qui écrivirent tous deux contre Marc d'Ephése en faveur des Latins, pour défendre ce qui avoit esté fait au Concile de Florence. Il en allégue de Jean Plusiadéne, de Gennadius Scholarius, & d'un Religieux nommé Hilarion, tous ardens zélateurs du mesme Concile, tous ouvertement engagez à la défense & à la propagation des dogmes de l'Eglise Romaine. Chacun voit que des gens de cette espéce ne sont pas plus propres à décider nostre question que le seroiët Thomas d'Aquin, ou les Peres du Concile de Trente, & qu'il y a trop de surprise à nous les alléguer pour témoins.

Illusion 23.

Liv. 3. ch. 9.

Liv. 4. ch. 3. pag. 350. 352.

Ibid. pag. 352. & 353.

M. Arnaud dira sans doute qu'il ne les a produits que parce qu'ils n'ont pas reproché aux Grecs de ne pas croire la transsubstanciation. Mais s'il ne se proposoit que d'en tirer cét avantage, il n'étoit pas nécessaire de rapporter comme il a fait leurs passages tout du long, ny d'y marquer en gros caractére les endroits qui établissent le changement de la substance, pour éblоüir les Lecteurs. Il suffisoit de mettre ces Auteurs en général dans l'ordre des Latins, & de réduire l'avantage qu'il veut

veut tirer de leur silence à cét argument négatif que nous examinerons dans la suite, qui consiste en ce que les Latins n'ont jamais accusé les Grecs de ne pas enseigner la conversion substancielle. Quoy qu'il en soit il est juste de mettre à part tous ces passages comme absolument inutiles & produits mal-à-propos ; & s'il-y-a quelque réflexion à faire sur leur silence, cela viendra dans son rang.

Il n'est pas moins juste de retrancher de cette dispute les Auteurs douteux, c'est-à-dire ceux dont on n'a aucune assûrance si les Ouvrages qu'on leur attribuë sont effectivement à eux, ny mesme si ces Auteurs ont jamais esté au monde. Je mets d'abord en ce rang le prétendu Samonas Evesque de Gaze. M. Arnaud s'empresse à prouver contre la conjecture de M. Aubertin que dans le 13. siécle, c'est-à-dire au tems qu'on place cét Archevesque de Gaze, il-y-avoit des Evesques Grecs dans la Palestine. Mais il ne se met pas en peine de nous montrer que Samonas fust du nombre, ny qu'aucun ait fait mention de luy. *Il-y-a*, dit-il, *cinq cens traitez des Peres qu'il faudroit rejetter de mesme s'il suffisoit pour les traiter d'apocriphes, qu'ils n'eussent point esté alléguez par d'autres.* Cinq cens traitez, je le veux ; mais il-n'y-a pas cinq cens Peres dont personne n'ait fait mention, & qui ne se trouvent pas mesme nommez par d'autres. Quand le nom d'un Auteur est inconnu aux Auteurs du siécle où on le fait vivre, & mesme aux Auteurs des siécles suivans, c'est une raison suffisante pour rendre son ouvrage suspect de supposition. M. Arnaud ne doit donc pas trouver étrange qu'on mette son Samonas dans ce rang, jusqu'à-ce qu'il en ait mieux établi l'autorité. Quand M. Au-

Illusion 24.

Livr. 3. ch. 6.

CH. III. bertin se seroit trompé dans sa conjecture, & qu'il-y-auroit eu en effet des Evesques Grecs dans la Palestine au tems que les Sarrazins l'occupoient; cela ne conclut pas que Samonas ait esté du nombre, ny que sa dispute contre Achmet soit une piéce véritable. La coûtume de M. Arnaud est que lors qu'il trouve une bagatelle à relever bien qu'elle ne soit d'aucune importance pour la dispute, il s'y attache, & il y déploye tout ce qu'il a de forces, afin qu'à la faveur de ces faux triomphes, il puisse couvrir sa foiblesse dans les choses nécessaires. C'est ce qu'il a fait dans cette occasion; car voyant qu'il ne luy estoit pas possible de donner quelque poids, ou quelque couleur au témoignage de ce Samonas, il s'est jetté sur la critique & s'est échauffé à faire voir qu'il y avoit au 13. siécle des Evesques Grecs de la Palestine sous la domination des Sarrasins; & sous ce prétexte il nous veut faire passer pour bon & valable le passage de Samonas. Ce procédé est une pure illusion.

On peut fort bien mettre encore au rang des Auteurs suspects de supposition un certain Agapius que M. Arnaud dit avoir esté Moine du Mont Athos, & dont il nous rapporte quelques extraits. Je veux croire que ses extraits sont fidéles, & qu'il les a fidélement traduits. Mais quelle assûrance avons-nous que cét Auteur ne soit pas supposé, & qu'il n'y faille soupçonner aucune imposture. M. Arnaud dit, *qu'il a rencontré depuis peu ce Livre écrit en Grec vulgaire.* Déja cette rencontre me choque; il semble que ce soit un pur hazard qui luy en a donné la connoissance. Cependant on sait assez combien ceux de l'Eglise Romaine sont soigneux de recueillir ces sortes de piéces qui leur

Livre 4. c. 8.

font favorables, & qui leur peuvent servir, tant à l'égard des Grecs, qu'à l'égard des Protestans, comme seroit celle-cy qui parle expressément de la substance de Jesus-Christ couverte des accidens & des apparences du pain & du vin. Ils ne sauroient trouver rien de si fort dans aucun autre Auteur, comment donc auroient-ils négligé cét Agapius d'une telle maniére que M. Arnaud qui a ses correspondances par tout, en Italie, en Gréce, en Suéde, en Moscovie, en Syrie, n'en ait eu aucune connoissance que par rencontre. Il nous dit que ce Livre *a esté peut-estre composé durant que Cyrille estoit encore Patriarche, puis que Cyrille n'est mort qu'en 1638. & que le livre de ce Religieux n'est imprimé à Venise qu'en* 1641. Si c'est là tout ce qu'on en peut savoir, chacun peut juger que cela ne suffit pas pour donner créance à un livre. L'Imprimerie de Venise n'est pas plus exemte de fraude & de supercherie que celle des autres Villes.

Tam ficti pravique tenax quam nuncia veri.

La Confession de Cyrille avoit assez choqué les Latins pour les obliger à luy opposer un témoignage aussi exprés & aussi autentique que celuy-cy. C'est un Auteur, c'est un Religieux du Mont Athos, de ce Mont qui selon M. Arnaud *est comme le Novitiat & le Séminaire des Religieux de tout l'Orient, &* dont il dit, *que la foy est celle de toutes les Eglises Grecques,* comment l'auroient-ils si fort méprisé que de ne le pas produire contre Cyrille? Mathieu Caryophile a fait un traité exprés pour réfuter la Confession de ce Patriarche; mais il ne parle point d'Agapius. Leo Allatius a outrageusement déchiré le mesme Cyrille dans son Li-

Ibid. pag. 400.

Apud Habert. in Archierat.

vre *de Perpetua Consensione*, & il n'a pas manqué de rapporter tout du long les Conciles de Cyrille de Béroë, & de Parthénius; mais il ne dit pas un mot d'Agapius. Le mesme Allatius a fait un livre contre le Docteur Creygton, où il tâche de prouver que les Grecs croyent la transsubstanciation. Il-y-a recueilly tout ce qu'il a pû trouver de favorable soit dans les livres imprimez, soit dans les manuscrits. M. Arnaud le sait bien, puis que c'est de là qu'il a tiré presque tout ce qu'il nous a produit de plus spécieux; mais il ne nous dit rien d'Agapius; ce qui me fait soupçonner avec beaucoup de justice, que c'est l'ouvrage de quelque fourbe. Quoy qu'il en soit il n'est pas raisonnable de s'en prévaloir jusqu'à ce qu'on nous l'ait fait un peu mieux connoistre.

Illusion 25.

Enfin pour achever de nettoyer la dispute de M. Arnaud de tout ce qu'elle a de vain & d'illusoire, la raison veut que nous en retranchions les témoignages des faux Grecs, c'est-à-dire de ceux qui ayant esté élevez dans les Séminaires des Latins, ou gagnez par les Missionnaires, & étant dans le fond de l'ame de la Religion Romaine, ne laissent pas de vivre dans l'Eglise Grecque qu'on appelle Schismatique, & d'y posseder mesme quelquefois les plus hautes dignitez. Gerganus Evesque d'Arte dans l'Epître qu'il a mise à la teste de son Catéchisme se plaint fort de cette sorte de gens. Il dit que ce sont des ennemis cachez qui au dehors font semblant d'estre Grecs, mais qui au dedans sont Latins attachez à l'Eglise de Rome & à ses doctrines; & Caryophile qui rapporte cette plainte de Gerganus n'en disconvient pas. Nous avons déja veu par le rapport mesme des Jesuites,

In refutat. Caryopht.

qu'une des plus grandes applications des Missionnaires dans l'Orient est de gagner secrettement des Evesques, & des Prestres, pour s'en servir dans les occasions, ou d'insinuër insensiblement la Religion Romaine dans l'esprit de la jeunesse Grecque, sous prétexte de leur enseigner les Langues, & la Philosophie, afin de remplir peu à peu les charges Ecclésiastiques, de leurs créatures. Nous avons veu par le témoignage mesme d'Allatius, & de Thomas à Jesu, que c'est là le grand fruit qu'on tire du Séminaire de Rome, où l'on éleve de jeunes enfans Grecs dans les créances & dans les maximes de l'Eglise Romaine, & d'où ensuite l'on les renvoye dans leur païs, pour y recevoir les ordres de la main des Evesques Schismatiques, pour y estre promûs aux Eveschez par les Patriarches Schismatiques, & pour y avancer les affaires des Latins sons cette fausse apparence. Je laisse à part la question si ce procédé est loüable ou non, cela n'est pas de mon dessein. Chacun en peut juger. Mais je dis qu'il n'est pas possible de concevoir une plus grande illusion que celle que M. Arnaud nous fait de se servir du témoignage de ces gens-là pour décider la question qui est entre nous. Si c'est de cette maniére qu'il prétend *accabler* les Ministres, & triompher de leur défaite, ses victoires seront faciles, mais ses triomphes ne seront ny solides ny fort glorieux. N'est-ce pas un artifice reprochable d'avoir voulu profiter du mystére des Missions, & des Séminaires pour éblouïr le monde, en s'imaginant qu'on ne prendroit pas garde à la supercherie.

C'est dans cét esprit que M. Arnaud etale avec éclat le témoignage de Paysius Ligaridius accompagné des Lettres de M. de Pompone son neveu.

Liv. 5. ch. 3.

CH. III. Il en a premiérement allégué quelques extraits traduits en nôtre langue, & enfin il en a mis le traité tout entier en Latin dans son douziéme Livre. Voulez-vous savoir qui est ce Paysius Ligaridius, remarqûez ce que M. de Pompone en a écrit dans sa lettre. *Il est Grec*, dit-il, *de nation, & Religieux de l'Ordre de Saint Basile. Il a étudié à Rome, & à Padouë; & estant revenu de là à Constantinople, il-y-avoit esté fait Archevesque de Gaza en Palestine.* M. de Pompone semble ne faire cét aveu qu'avec quelque espéce de contrainte. *J'ay voulu*, ajoûte-t-il, *vous dire tout ce qui est de cét Archevesque, parce que je ne doute pas que quelques Calvinistes qui sont icy, n'ayent donné avis de cét écrit au Ministre Claude, & qu'en la mesme maniére qu'ils ont dit que cét Auteur devoit estre suspect, parce qu'il avoit esté nourry à Rome, & qu'il avoit esté reçû Docteur à Padouë, ils ne luy ayent mandé qu'il peut rejetter son témoignage comme d'un homme élevé en nostre Religion. Ce n'est pas que je croye rien de plus foible que cette défaite, &c.* Est-ce que nous n'eussions pas seu de M. de Pompone qui estoit cét Archevesque s'il n'eust apprehendé que quelques Calvinistes qui sont à Stokolm ne l'eussent écrit au Ministre Claude? Nous n'eussions pas laissé de le savoir d'ailleurs, nous l'eussions seu d'un Grec Latinisé de Venise qui s'appelle le Signor Gradenigo; car voicy ce qu'il en a écrit depuis peu. *Paysius Ligaridius a étudié à Rome; & quand il en partit c'estoit un ardent défenseur des Latins, j'ay oüi dire depuis qu'il avoit publiquement abjuré la Religion Romaine, lors qu'il fut fait Métropolitain de Gaza.*

Pour bien connoiſtre le caractére du perſonnage & de ſes ſemblables, il eſt bon d'éclaircir l'hiſtoire de cette abjuration dont parle le Signor Gradenigo. Voicy ce que m'en écrit M. Bazire Docteur Anglois dont j'ay déja produit le témoignage diverſes fois, & qui ſe trouva préſent à Jéruſalem lors que Payſius fut fait Archeveſque de Gaze. *L'an* 1646. dit-il, *durant les troubles qui diviſoient l'Angleterre, le Roy de la Grand' Bretagne Charles I. mon tres-bon Maiſtre, Martyr de ſainte & glorieuſe mémoire, voulut que je paſſaſſe d'Angleterre en France vers ſon fils alors Prince de Galles, & maintenant le Roy Charles II. à qui Dieu donne longueur de jours. Apres un ſejour en France de deux ans, je réſolus de faire un long voyage, long,* dis-je, *ſoit à l'égard des lieux, ſoit à l'égard du tems, y ayant employé cinq années entiéres, pendant leſquelles je viſitay toute la Syrie, la Méſopotamie, & la Paleſtine. L'an* 1652. *me trouvant à Jeruſalem dans le Temple du S. Sepulchre,* εὐχῆς καὶ τῶν τόπων ἱστορίας ἕνεκεν, *pour y prier & pour voir les ſaints lieux à l'imitation de cét Alexandre dont parle Euſebe au Livre 6. de ſon Hiſtoire, Payſius Ligaridius vint à moy de la part du Patriarche de Jéruſalem nommé auſſi Payſius, pour me faire préſent d'un gâteau ſur lequel eſtoient repréſentez tous les Myſtéres de Jeſus-Chriſt depuis l'Annonciation juſques à l'Aſcenſion, & en me quittant il me pria de me trouver le lendemain à ſon mariage ſpirituel, ce furent ſes termes, c'eſt-à-dire à ſon inſtallation en la dignité de Metropolitain de Gaze. Le lendemain* 14. *Septembre cette inſtallation fut faite, & j'aſſiſtay à toute la cérémonie. Le Patriarche eſtoit aſſis ſur un Tróne haut élevé,*

couvert de tous costez de riches tapis de Turquie, au dessous estoient les Métropolitains, & un peu plus bas les Evesques, les Archimandrites, &c. Pendant l'Office Ligaridius recita une Confession de foy dont il me donna en suite une copie. Avant sa consécration il foula à ses pieds par deux ou trois fois un Tableau dans lequel estoit représentée une Ville assise sur sept montagnes, ayant au dessus un Aigle à deux testes. Les Latins qui y estoient présens en furent merveilleusement scandalisez, car ils entendirent bien que cette Ville estoit Rome. Aprés la consécration je me retiray dans la maison commune des Latins qui estoient dans la Ville; & comme nous dînions, je voulus partager mon gâteau, & en donner à toute la compagnie; j'en donnay au Vicaire du Pape, aux Cordeliers, & aux Prestres qui estoient à table avec nous, qui le reçûrent agréablement. Mais quand j'en voulus donner aux Laïques, ils le refusérent avec exécration, disant que c'estoit le gâteau de ce Schismatique Ligaridius qui venoit de fouler aux pieds la Ville, & l'Eglise de Rome. Aprés dîner le Vicaire du Pape qui estoit savant & sincére entra en conversation avec moy touchant l'invocation des Saints, & particuliérement de la Sainte Vierge; & comme je luy alléguois un passage de S. Epiphane, Ligaridius entra qui troubla nostre conversation. Il commença d'abord à prier la compagnie de n'estre pas scandalisé de ce qu'il avoit fait; son excuse fut assez plaisante, car il nous dit qu'il n'avoit songé à rien moins qu'à la Ville de Rome, mais que par cette cérémonie pratiquée dans l'Eglise Grecque, il avoit entendu fouler aux pieds les vanitez du monde figurées par cette Ville, & y renoncer par cette action. Cette excuse ne fut pourtant

pas bien reçûë du Vicaire, qui estoit trop habile homme pour s'en contenter. Apres son départ il me dit que Ligaridius estoit un insigne hypocrite, que dans le mesme tems qu'il parloit ainsi, il prenoit pension annuelle du Pape, & qu'il luy avoit payé sa pension fort réguliérement durant quelques années, mais qu'à l'avenir il ne la luy payeroit plus. Voilà qui est Paysius Ligaridius. Je ne feray point d'autre réflexion sur son sujet, c'est aux Lecteurs à juger de la validité d'un tel témoin.

Chacun pourra juger aussi de l'écrit d'un certain Gentilhomme Moldave nommé le Baron Spatari, que M. Arnaud produit avec une lettre du mesme M. de Pompone. Dans cette lettre on trouvera entr'autres choses ces termes. *Il convient géneralement avec nous sur toutes choses, & n'en différe que sur la procession du S. Esprit. Aussi vient-il toutes les Festes à la Messe chez moy, & à l'exception du Credo, où il oublie le filióque, il n'y a pas un meilleur Catholique.* N'est-ce pas là justement la définition d'un de ces faux Grecs dont nous parlons qui sont Grecs avec les Grecs, & Latins avec les Latins? Qui ne sait que les Grecs je dis mesmes les reconciliez comme on parle différent des Latins, non seulement en ce qu'ils oublient le *filióque* dans le symbole; mais aussi en l'usage du pain levé, en la Communion sous les deux espéces; & en une infinité de pratiques & de cérémonies? Qui ne sait que ceux qu'on appelle Schismatiques ont en horreur les Images taillées, n'invoquent point les Saints des Latins, ne croyent point le Purgatoire, rejettent la primauté du siége Romain, n'assistent point au service des Latins, & ont une telle aversion pour leur sacrifice, que

Liv. 4. ch. 9

quand un Prestre Latin a dit la Messe sur un de leurs Autels, ils le lavent plusieurs fois & le purifient comme ayant esté pollu ? M. de Pompone s'est fort méconté s'il a crû que plus la Religion de son Baron approcheroit de celle des Latins, plus la cause de M. son oncle en seroit favorisée, car au contraire, c'est par là que la qualité de ce témoin se découvre, & que son témoignage paroist manifestement nul & invalide. Un excés de zéle a fait aller M. de Pompone plus loin qu'il ne faloit, mais Dieu l'a ainsi voulu pour empécher que nostre innocence & nostre simplicité ne se laissast surprendre à de telles illusions. Au reste je n'ay que faire de remarquer l'imprudence de son témoin qui nous assure *que tous les ans le premier Dimanche du Caresme que les Grecs appellent le Dimanche de l'Orthodoxie, le Patriarche de Constantinople excommunie dans son Temple Patriarchal en présence des Archevesques, des Evesques, & des Ambassadeurs des Roys, & Princes Chrétiens toutes les hérésies, & particuliérement,* dit-il, *tous ceux qui combatent la transsubstanciation.* M. Arnaud a fait écrire en gros caractéres ces termes *maximè verò transsubstanciationi adversantur,* ne se souvenant pas que luy-mesme nous a rapporté les termes de cette excommunication où il n'est pas dit un mot ny de la transsubstanciation, ny de ceux qui la combattent. Si ce que le Baron Spatari nous dit estoit véritable, M. Arnaud se seroit trahy luy-mesme en supprimant une clause si importante, & si décisive de nostre différent, & il se seroit aussi donné bien de la peine en vain dans toute cette longue dispute, puis qu'il ne faloit que produire cette excommunication, & en demeurer là.

Ce que nous venons de voir touchant Paysius Ligaridius, & le Gentilhomme Moldave nous doit servir de régle & de guide pour bien juger du témoignage de quelques Prestres Grecs du Patriarchat d'Antioche. Les soins que les Missionnaires prennent pour s'acquerir des créatures en ce pays-là, font qu'on ne trouvera jamais fort étrange qu'on y ait trouvé six Prestres Grecs prests à déclarer & à signer ce qu'on leur a presenté. D'ailleurs ils sont dans le voisinage des Maronites qu'on sait estre réünis à l'Eglise Romaine depuis long-tems, & gouvernez par des personnes qui ont à cœur la propagation des dogmes Latins. Cyrille estant encore Patriarche d'Alexandrie semble nous avoir prédit ce qui nous arrive aujourduy, car voicy ce qu'il écrit dans une de ses lettres à Vytembogard. *Le chef*, dit-il, *des Maronites fait profession de la Religion Romaine, & parce que le Patriarchat d'Antioche est dans le voisinage des Maronites, j'apprehende qu'il n'en soit corrompu, d'autant plus qu'ayant esté avertis tant de la part du Patriarche que de la mienne, il ne nous paroist pas que cette précaution soit suffisante.* Quant au Synode de Chypre de l'an 1668. chacun sait que cette Isle a esté sous la direction du Pontife Romain, & des Evesques Latins, depuis le 13. siécle jusques à l'an 1571. que les Turcs la prirent sur les Venitiens, il ne faudroit donc pas s'étonner quand elle se trouveroit imbuë des opinions des Latins d'autant plus que le Pape y-a aussi toûjours entretenu ses Missionnaires depuis ce tems-là. Ces deux piéces portent sur le front des marques qui les font reconnoistre. Car la premiére commence ainsi, *Quelques nobles Prestres François se*

Voyez les au liv. 11. de M. Arnaud.

sont addressez à nous, & nous ont demandé une profession de nostre foy touchant le S. Sacrement de l'Eucharistie. L'autre porte, *qu'elle a esté transcrite sur les actes du Synode à la prière tres-instante de Révérend Pere François de Brisac Capucin de la sainte Mission des Capucins de Larnéce & de ses Confréres.* Tout cela n'est que le fruit des Missions. M. Arnaud n'en eust pas esté moins estimé quand il ne s'en fust pas servi, les actes de cette nature, ne seront jamais jugez assez forts pour terminer le différent qui est entre nous, y ayant d'ailleurs des raisons solides, & des témoignages autentiques contre luy.

CHAPITRE IV.

Réponse aux témoignages de quelques Protestans que M. Arnaud produit sur le sujet de la créance des Grecs.

ON voit déja que M. Arnaud eust fort abregé sa dispute touchant les Grecs s'il l'eust déchargée de toutes les illusions; mais il l'eust encore réduite en plus petit volume, s'il eust voulu en retrancher toutes les choses inutiles qui n'y sont pas en petit nombre. Je mets en ce rang les témoignages qu'il nous allégue de quelques Protestans, qui semblent avoüer, ou par une déclaration formelle ou par leur silence que les Grecs ne différent pas des Latins sur le sujet de la transsubstanciation. J'avouë qu'il n'en a pas fait une preuve, ayant bien reconnu qu'elle eust esté trop foible & trop imparfaite, mais il n'a pas laissé d'en faire un

chapitre exprés, & de les produire avec beaucoup d'art & de pompe, eſpérant que cela feroit quelque impreſſion ſur l'eſprit de ſes Lecteurs, & les préoccuperoit de cette penſée que je ſuis preſque le ſeul d'entre les Proteſtans qui nie que les Grecs croyent la tranſſubſtanciation. Il eſt donc néceſſaire de voir ce que c'eſt.

Le premier qu'il nous met en avant eſt Cruſius Profeſſeur en l'Académie de Tubinge qui dit, *que les Grecs croyent que le pain eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, & le vin en ſon Sang*; Mais ce n'eſt pas là la tranſſubſtanciation, & il-y-a bien de la différence de l'un à l'autre. Cruſius rapporte les termes dont ils ſe ſervent, & c'eſt une choſe qui n'eſt pas conteſtée, la queſtion eſt ſi par ces termes, ils entendent une converſion réelle des ſubſtances. C'eſt ce que nous nions.

Liv. 2. c. 4.

Il nous allégue auſſi quelque choſe de Grotius contre Rivet, & il nous remet encore devant les yeux le témoignage de Forbéſius Eveſque d'Edimbourg. Mais chacun ſait que ces deux hommes, quoy que d'ailleurs Savans, & ſur tout Grotius s'eſtoient laiſſez préoccuper par des penſées & des deſſeins chimériques, ſur le ſujet des différens qui ſont entre les deux Communions, leſquels ils prétendoient concilier, ou accommoder, & cette préoccupation leur faiſoit écrire beaucoup de choſes qu'ils n'avoient pas aſſez examinées. Au reſte Grotius dans ce qu'en allégue M. Arnaud ne parle point de la tranſſubſtanciation en particulier, & Forbéſius ne dit ſinon, *qu'elle a eſté receuë par la pluſpart des Grecs. Par la pluſpart*, voilà une reſtriction, M. Arnaud dit que Forbéſius ne la prouve pas. Mais qu'il la prouve ou non, nous n'en

Ibid. pag. 130.

Pag. 131.

CH. IV. ſommes pas fort en peine, car ce n'eſt pas ſur un tel homme, ny ſur ſes écrits que nous voulons régler nos ſentimens. C'eſt à M. Arnaud qui l'allégue, à voir ſi le témoignage d'un tel homme eſt ſuffiſant. Il ajoûte, *qu'il ne l'allégue ny comme Catholique ny comme Proteſtant, mais comme un homme Savant tres-informé des Religions de l'Europe, où il avoit fort voyagé, qu'il l'allégue comme S. Auguſtin alléguoit Tichonius pour confirmer un fait important avoüé par ce Donatiſte plus ſincere que les autres.* Mais comment a-t-il ſi toſt oublié la qualité que l'Auteur de la Perpétuité luy donnoit en nous le produiſant, *Forbéſius*, dit-il, *l'un des plus ſavans des Proteſtans Anglois?* Quel eſtat penſe-t-il que nous faſſions d'un homme qu'il ne peut alléguer ny comme Catholique, ny comme Proteſtant, & qui pourtant vivoit au milieu des Proteſtans. Il l'allégue, dit-il, comme un homme Savant. Je le veux. Mais cét homme Savant eſtoit-il Juif, ou Turc, ou More, ou Payen, pendant qu'il eſtoit Eveſque d'Edimbourg? Saint Auguſtin n'a jamais allégué Tichonius comme un homme de cette ſorte qui ne fuſt ny Catholique, ny Donatiſte, il l'allégue comme un véritable Donatiſte, encore que Tichonius reconnuſt de bonne-foy une vérité que les autres conteſtoient, comme nous alléguons ſouvent des Docteurs de l'Egliſe Romaine qui avoüent des choſes que les autres nient, ſans pourtant vouloir inférer de là qu'ils ne ſoient pas de la Religion dont ils font profeſſion.

Ibid. pag 131.

Perpet. 3. part. ch. 8.

Félavius, ajoûte M. Arnaud, *ſe moque de l'inſolence de Hottinger qui prétend tirer avantage de la Confeſſion de Cyrille, & il fait voir qu'elle ne contient nullement la foy des Egliſes d'Orient.* Félavius

Ibid. pag. 131.

ne parle en aucune ſorte de *l'inſolence de Hottinger*, il l'appelle au contraire *virum doctiſſimum*, *Clariſſimum Hottingerum*. Ces termes fiers & outrageans ne partent pas de la plume d'un homme comme Félavius. Il n'accorde pas à la vérité à Hottinger que la Confeſſion de Cyrille contienne la créance de l'Egliſe Gréque, & il en allégue quelque raiſons, mais il ne luy dit point d'injure, ny ne parle en particulier de la tranſſubſtanciation.

Præfat. ad Chriſtoph. Angel.

De tous ceux que M. Arnaud met en avant, il n'y a que le Chevalier Sandis, & Dannhaverus Profeſſeur de Straſbourg qui attribuënt cette doctrine aux Grecs, & Sandis meſme y ajoûte un terme de reſtriction diſant, *qu'en ce qui eſt de l'eſſenciel ils conviennent preſque avec Rome, en la doctrine de la tranſſubſtanciation, &c.* Mais pour deux Auteurs qui peuvent avoir écrit cela ſans y faire beaucoup de réfléxion, combien pourrions-nous en produire d'autres qui n'ont pas héſité à nier qu'il-y-ait aucune conformité ſur cét article entre les Grecs & les Latins. Car ſans parler de Kemnice, de Boxornius, d'Hoſpinien, & d'Epiſcopius que M. Arnaud avouë avoir eſté de ce nombre, on pourroit luy nommer le célebre Morton Eveſque Anglois, l'Auteur d'un Livre intitulé, *Tradition Catholique, ou Traité de la créance des Chrétiens d'Aſie, d'Europe & d'Affrique*, le ſavant Saddéel pour qui Henry IV. avoit tant d'eſtime & de bien-veillance, M. Meſtrezat, Monſieur Vlric Miniſtre de Zurich, M. Hottinger Profeſſeur tres-renommé de cette meſme Ville, M. Robert Chréygton Docteur Anglois, qui a mis en lumiére l'Hiſtoire de Syropulus, & plu-

CH. IV. sieurs autres que je laisse, parce qu'il n'est pas nécessaire d'en faire un dénombrement exact. Il suffit que M. Arnaud sache que je ne soûtiens que le sentiment commun des Protestans les plus éclairez.

Que si quelques-uns d'entr'eux, comme Chytréus, Brérevod & Hornbec, qui ont parlé de la Religion des Grecs n'ont rien dit sur l'article de la transsubstanciation ; M. Arnaud n'en doit pas tirer avantage. La raison de leur silence est qu'ils ne se sont appliquez qu'à marquer les points qui sont formellement en controverse entre l'Eglise Gréque & la Latine, c'est-à-dire qui ont passé jusques à une contestation de part & d'autre, comme sont l'article de la procession du S. Esprit, celuy des Azymes, celuy du Purgatoire & quelques autres. Tout ce qu'on peut donc tirer de ce silence est que les Grecs n'ont pas fait de querelle aux Latins sur la transsubstanciation, ny les Latins aux Grecs, & que les uns & les autres se sont contentez de garder leurs sentimens, & la forme de leurs expressions sans se condamner mutuellement. Mais comme il ne s'ensuit pas de là que les Grecs ayent reçu la doctrine des Latins, il ne faut pas aussi prendre le silence de Chytréus, de Brérevod, & de Hornbec pour un aveu ou une confession tacite, qu'il n'y ait nulle différence sur ce point entre les deux Eglises. C'est-ce que j'avois déja répondu à l'Auteur de la Perpétuité qui s'étoit voulu prévaloir du silence de Brérevod à l'égard des autres Communions Schismatiques. Car je luy avois dit *que cét Auteur ne fait que marquer en passant les différences les plus communes des Religions se contentant de dire ce que les peuples*

Rép. à la Perpet. 3. part. chap. 8.

peuples embrassent, ou ce qu'ils rejettent positivement & formellement, sans aller jusques aux choses qu'ils ne croyent point par voye de négation comme n'en ayant pas oüy parler, c'est-à-dire, comme ne les trouvant ny dans les articles qu'on leur propose à croite, ny dans ceux dont on leur fait faire une rejection expresse ainsi que je l'ay déja expliqué. M. Arnaud s'emporte contre cette réponse & dit, *que je montre par là que pourvû que je parle, je ne me mets pas en peine de parler raisonnablement.* Mais s'il croit que mon langage ne soit pas raisonnable, il n'a qu'à en faire voir l'absurdité, sans déguiser mon sens, ny se forger comme il a fait des phantômes pour les combattre. Il n'y a point de discours plus raisonnable que celuy sur lequel un aversaire est contraint de faire une illusion, & de chicaner par une fausse équivoque, car c'est une marque qu'on ne peut l'attaquer directement, & de bonne guerre.

Liv. 2. ch. 4. pag. 133.

Quant à M. Aubertin de qui M. Arnaud dit *qu'il s'est ménagé, & que quoy qu'il soit d'ailleurs un des hommes du monde qui avance le plus hardiment les faussetez qui ne choquent que la raison, & non pas les yeux, il paroist néanmoins qu'il s'est trouvé embarrassé sur le sujet des Grecs, & qu'il a voulu se préparer des moyens de s'échapper.* Je répons que M. Arnaud est luy-mesme un des hommes du monde qui accuse le plus hardiment les personnes, & qui soûtient le plus mal ses accusations, comme il paroist par toute cette dispute, de sorte que ce qu'il dit des faussetez de M. Aubertin, ne fait pas assez d'impression sur nous par sa simple autorité sans autre preuve pour nous y arrester un moment. A l'égard des Grecs, il est vray que M. Aubertin

Ibid. pag 137.

n'a pas traité à fond la question de leur créance, parce que son dessein ne l'y obligeoit pas ; Car ne s'estant proposé que de montrer l'innovation qui s'est faite dans l'Eglise Romaine sur le sujet de l'Eucharistie, il l'a fait suffisamment sans qu'il ait eu besoin de s'étendre beaucoup sur les Grecs. Il en a dit quelque chose en passant, il a expliqué quelques passages d'Anastase Sinaïte, de Germain Patriarche de Constantinople, de Damascene, du second Concile de Nicée, de Théophylacte, d'Euthymius, de Nicolas de Méthone, de Jérémie, & de quelques autres. Il est vray qu'il a conjecturé que l'erreur des Occidentaux s'est communiquée à plusieurs Orientaux sur la fin du douziéme siécle, le commerce ayant esté alors plus ouvert entr'eux à cause de la conqueste de la Terre Sainte. Mais pourtant il a fait assez voir qu'encore que les expressions des nouveaux Grecs luy parussent obscures, excessives, & éloignées de celles des Anciens, si est-ce qu'il ne croyoit pas qu'ils eussent embrassé la transsubstanciation des Latins, & c'est sur ce fondement que parlant de Cyrille il a dit qu'il estoit revenu à l'ancienne foy, & qu'il avoit parlé de ce mystére beaucoup mieux que les autres. Cela veut bien dire qu'il avoit remarqué plus de confusion, & d'épaisseur dans les autres, & plus de netteté & de distinction dans le Patriarche Cyrille, mais non qu'il ait crû que l'Eglise Gréque eust reçu la doctrine de la conversion substancielle, ny qu'elle tint que la substance du pain cessast d'estre, car il soûtient formellement le contraire.

Tout ce que dit ensuite M. Arnaud ne consistant qu'en des chaleurs & en des invectives con-

tre moy, & ma cause n'en recevant aucun préjudice, j'en fay de bon cœur un sacrifice à la pieté & à la charité Chrétienne.

CHAPITRE V.

Examen des argumens négatifs que M. Arnaud tire du silence des Grecs, & des Latins, sur l'article de la transsubstanciation.

BIEN que le troisiéme ordre des preuves dont M. Arnaud s'est servi ne consiste à proprement parler qu'en un seul argument, cét argument ne laisse pourtant pas d'occuper luy seul presque autant de place que tout le reste de sa dispute. M. Arnaud a tant d'amour pour cette preuve qu'il ne se lasse point de nous la représenter. Il en fait la conclusion de toutes ses histoires, la matiére de plusieurs de ses chapitres, & le sujet perpétuel de ses refléxions. S'il nous explique le sentiment de Théophylacte, d'Euthymius, de Cabasilas, & de Simeon de Thessalonique, il n'oublie pas de remarquer qu'ils n'ont pas crû que les Grecs eussent une autre foy que les Latins sur l'Eucharistie, puis qu'ils n'en ont pas parlé. S'il nous raconte les conquestes que firent les Latins en Orient dans le douziéme siécle, il ne manque pas d'en conclurre que les Grecs & eux ne s'estant rien reprochez sur ce point, c'est une marque qu'ils estoient d'un mesme sentiment. S'il nous fait un dénombrement des autres Grecs qui ont écrit contre l'Eglise Romaine, ou des Latins qui ont écrit contre la Gréque, ce n'est que pour en

CHA. V. tirer cette conséquence que n'y ayant pas eu de controverſe ſur la tranſſubſtanciation, c'eſt un ſigne que les deux Egliſes en eſtoient d'accord. S'il nous parle de la priſe de Conſtantinople, & de l'établiſſement des Latins dans l'Empire Grec, un des uſages qu'il en fait eſt de nous faire ſavoir que puis qu'il n'y avoit pas de diſpute ouverte ſur l'article de la converſion ſubſtancielle ils la croyoient tous également. C'eſt à cela qu'il rapporte les traitez d'accommodement, les formulaires de réünion, & ce qui ſe paſſa dans les Conciles de Lyon & de Florence. Enfin c'eſt ſon argument bien-aimé qu'il répéte cent fois, ſans qu'il y ait rien de changé que les termes, & les circonſtances dont il le tire.

Il faut avoüer que M. Arnaud a quelque raiſon de ſe plaire dans cette preuve, & de la faire revenir auſſi ſouvent qu'il fait, car c'eſt ce qu'il-y-a de plus ſpécieux & de mieux coloré dans toute ſa diſpute, bien qu'au fond, il n'y ait en cela meſme aucune ſolidité. C'eſt ce qui paroiſtra dans ce chapitre, où j'eſpére de montrer clairement la nullité de la conſéquence que M. Arnaud prétend tirer de ce ſilence des Grecs. Pour cét effet je me ſerviray de deux ſortes de moyens, les uns feront voir qu'il-y-a non ſeulement de la foibleſſe mais auſſi de la fauſſeté dans ſon argument, les autres découvriront en quoy conſiſte cette foibleſſe, & cette fauſſeté, les uns ſeront plus généraux & moins directs, les autres ſeront particuliers & directs.

I. Premiérement on peut trouver étrange que M. Arnaud qui preſſe tant icy le ſilence des Grecs, & des Latins ne ſe ſouvienne pas de ce que l'Auteur

de la Perpétuité répondoit à ma preuve tirée du silence des Payens, lesquels ne reprochoiēt point la transsubstanciation aux premiers Chrétiens, & à la conséquence que je tirois du silence des Peres, lesquels ne parlēt point de plusieurs merveilles que la transsubstanciation enferme. *Qui ne sait*, disoit-il, *en général combien sont foibles ces sortes de vray-semblances, & qu'il-y-a une infinité de choses qui ont pû estre dites par les Payens, ou par les Peres qui ne sont pas venuës jusqu'à nous ?* Et un peu aprés, *les livres ne contiennent que la moindre partie des discours, & des pensées des hommes, & ne contiennent pas mesme toujours les plus ordinaires de leurs pensées & de leurs discours. C'est le hazard, ou les rencontres particuliéres qui les déterminent à conserver à la postérité quelques-unes de leurs pensées, & ils en laissent périr une infinité d'autres qui leur estoient encore plus ordinaires, & souvent plus importantes. Peut-estre*, dit-il, *les Payens n'ont-ils point parlé de l'Eucharistie, mais peut estre aussi en ont-ils parlé.* Comment s'est-il fait qu'en si peu de tems l'argument négatif, qui n'étoit dans mes mains qu'une foible vray-semblance, soit devenu dans celles de M. Arnaud une puissante démonstration ? Les choses qui ont pû estre dites par les Grecs ou par les Latins durant trois ou quatre cens ans ne sont pas plus venuës jusques-à-nous que les discours des Payens, ou ceux des Peres, & les livres qui ont esté faits sur le sujet de ces deux Eglises la Latine, & la Gréque ne contiennent pas plus des pensées des hommes que ceux qui ont esté faits sur le sujet des Payens, ou que ceux que les Peres ont faits sur le sujet de la Religion Chrétienne.

Perp. de la foy Refut. 1. partie pag. 121. 122. 123.

Il semble que ces Messieurs consultent sur toutes choses leur intérest. Lors que les Auteurs les favorisent, les Auteurs sont dignes des loüanges publiques, lors qu'ils ne les favorisent pas, ils ne sont dignes que de mépris ; & les argumens mesmes deviennent forts ou foibles, bons ou mauvais, selon qu'ils leur servent, ou qu'ils leur nuisent. Il est certain que si l'on compare la preuve de M. Arnaud & la mienne l'une avec l'autre à l'égard de la forme, elles sont égales, nous supposons des principes semblables, & nous en tirons des conséquences semblables; mais si on les compare à l'égard de la matiére, l'avantage est tout entier de mon costé, car toutes les circonstances donnent du poids à mon argument, au lieu qu'elles affoiblissent le sien. Les Payens estoient savans, ils avoient en main toute l'autorité, ils n'avoient rien à ménager avec les Chrétiens. Ils savoient fort bien les doctrines du Christianisme. Il s'agissoit de la ruïne entiére de leurs Autels, & ils estoient intéressez, pour la conservation de leur ancienne Religion, à décrier ces nouveautez qui s'introduisoient dans le monde. On ne peut presque rien dire de semblable à l'égard des Grecs, comme il paroistra dans la suite de ce chapitre. Cependant mon argument ne conclud pas au jugement de l'Auteur de la Perpétuité, & l'argument de M. Arnaud si nous l'en croyons est de la derniére évidence. Cela veut dire que ces Messieurs conférent aux argumens quand ils leur font l'honneur de s'en servir, un caractére de bonté qu'ils ne sauroient avoir d'eux-mesmes, & que les mesmes argumens deviennent mauvais quand on les employe contr'eux. Cette inégalité ne peut venir que de leur préoccupation.

Mais en ſecond lieu ſans m'éloigner du ſujet dont il s'agit, je puis oppoſer à la preuve négative de M. Arnaud, pluſieurs autres preuves du meſme ordre que j'ay déja employées dans le Livre précedent, leſquelles concluent avec plus de force mille fois que la ſienne, & méritent par conſéquent de luy eſtre préférées, ſelon toutes les régles de la droite raiſon. Les Grecs en expliquant le myſtére de l'Euchariſtie n'enſeignent ny l'exiſtence des accidens ſans ſujet, ny la concomitance, ny l'exiſtence du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie à la maniére des eſprits, ny ſon exiſtence en pluſieurs lieux. Ils ne s'embarraſſent ny de ſavoir d'où vient que nos corps ſont nourris quand ils reçoivent le Sacrement, ny de quelle matiére ſont formez les vers qui s'engendrent de l'Euchariſtie, ny de beaucoup d'autres queſtions. En un mot ils ne parlent d'aucune de ces ſuites naturelles de la tranſſubſtanciation auſquelles on ne peut s'empécher de faire réflexion, & que le Sens-commun découvre de luy-meſme ſans l'aide d'aucune Philoſophie. C'eſt ce que j'ay fait voir dans le chapitre 10. du Livre précédent, il n'eſt pas néceſſaire de le répéter icy.

Tout ce que je demande maintenant eſt qu'on compare mes preuves négatives avec celle que M. Arnaud tire de ce que les Grecs n'ont pas fait de la tranſſubſtanciation un ſujet de controverſe entre les Latins & eux. Les Grecs, dit-il, ſe ſont teus ſur la tranſſubſtanciation des Latins, ils ne l'ont ny combattuë ny condamnée. Donc ils la croyoient de meſme que les Latins. Les Grecs, dis-je, ſe ſont teus par exemple ſur l'exiſtence des accidens du pain ſeparez de leur propre ſubſtance, ils ne

l'ont ny éclaircie, ny traitée, ils n'en ont pas seulement fait mention, donc ils ne la croyoient pas, ny par conséquent la transsubstanciation. Il faut que M. Arnaud avouë que ma preuve conclut beaucoup plus naturellement que la sienne, car il est bien plus naturel mille fois à des gens qui tiennent que la substance du pain n'est plus, & qui néanmoins en voyent, & en touchent, & en sentent toutes les qualitez, la figure, la couleur, la saveur, la molesse, ou la dureté, &c. de songer comment ces choses subsistent, ou au moins d'en parler de quelque maniére que ce soit, qu'il n'est naturel à ceux qui ne croyent pas la transsubstanciation d'en faire un sujet de reproche & d'accusation contre ceux qui la croyent. Si vous regardez les circonstances, le commerce que les Docteurs Grecs ont eu soit avec leurs peuples, soit avec eux-mesmes en faisant réflexion sur ce qui tomboit sous leur Sens, a bien esté plus particulier & plus fréquent que celuy qu'ils ont eu avec les Latins. Ce qu'ils croyoient, & ce qu'ils voyoient leur a esté bien plus distinctement connu que ce que les Latins enseignoient, ou ce que Grégoire VII. & Innocent III. avoient déterminé dans leurs Conciles. L'intérest de mettre en repos leur propre esprit, & leur propre conscience estoit bien plus fort que celuy de quereller les Latins. Les occasions de se satisfaire eux-mesmes, & d'instruire leurs peuples revenoient bien plus souvent que celles de condamner des étrangers, avec qui d'ordinaire ils n'agissoient que par des Ambassadeurs, & par des Interprétes. Les motifs de leur silence à l'égard des Latins sont bien plus aisez à trouver, que ceux qui les eussent obligez de se taire à l'égard

d'eux-mesmes. Car de nous alléguer que la gloire de Dieu & le respect de ses mystéres estoient la cause qu'ils ne parloient pas de l'existence des accidens, ce n'est rien dire ; car cette mesme gloire de Dieu, & ce mesme respect des mystéres les engageoient à donner les raisons de leur silence, pour les faire connoistre à tous les fidéles qui dépendoient de leur direction, & pour les porter au mesme silence. Si je voulois grossir mon volume à l'exemple de M. Arnaud, qui a recherché cent histoires pour faire revenir cent fois son argument, j'aurois dequoy ennuyer les Lecteurs ; car je pourrois faire servir à mon sujet toutes les occasions que les Grecs ont eües de voir, & d'administrer l'Eucharistie, d'en parler, & d'y participer, les Pasques où les peuples ont fait leur communion, les malades qui l'ont desirée, & qui l'ont reçûë, les livres où ils en ont expliqué le mystére, & généralement tout ce qui leur pouvoit fournir la pensée des accidens, & j'en pourrois tirer autant de fois cette conclusion qu'ils ne croyent pas la transsubstanciation, puis qu'ils n'ont rien dit de cette prétenduë merveille de la subsistance des accidens séparez de leur sujet.

Il en est de mesme des autres suites de la conversion substancielle. Il ne faut qu'avoir des yeux pour reconnoistre que si ce que nous recevons dans l'Eucharistie est réellement & substanciellement le Corps naturel de Jesus-Christ selon que les Latins l'entendent, il n'est pas dans la forme ordinaire d'un corps humain ; d'où naist d'abord cette pensée, Comment il peut estre sans cette forme. Comment il peut estre en un lieu d'une maniére non locale, non palpable, non divisible, en cela

plus semblable à un esprit qu'à un corps ; & néanmoins sans mouvement, sans action, sans sentiment, & en cela plus semblable à un corps inanimé qu'à un esprit. Il ne faut avoir qu'un peu de sens commun pour comprendre que si la substance du pain n'est plus, on ne sauroit rien concevoir dans l'Eucharistie à quoy l'on puisse raisonnablement attribuër l'effet de la nourriture que nous en recevons. Il ne faut pas aussi beaucoup de méditation pour voir que si la substance du Corps naturel de Jesus-Christ est présente au Sacrement ; il est donc en plusieurs lieux à la fois, savoir dans le Ciel, & sur tous les Autels où l'on célébre ce divin mystére. Cependant ils ne font aucune mention de ces choses, ny pour les enseigner, ny pour les éclaircir, ny mesme pour dire qu'il s'en faut taire, & qu'il en faut remettre la connoissance à Dieu.

Nous avons veu qu'une de leurs créances est que les méchans participant à l'Eucharistie, ne reçoivent pas le Corps de Jesus-Christ. Or chacun voit que cette doctrine ne s'accorde pas d'elle-mesme avec celle de la transsubstanciation, & qu'elle donne lieu pour le moins à une difficulté qui naist de ce que d'un costé l'on tiendroit que le pain a esté fait le Corps du Fils de Dieu en proprieté de substance, & que de l'autre l'on croit que les méchans en le recevant ne mangent point ce Corps. D'où s'ensuit selon toutes les régles du bon sens, qu'ils seroient obligez de faire quelque effort pour accorder ensemble ces deux créances, & pour oster la contrarieté qui paroist entr'elles. Cependant bien loin qu'ils s'en mettent en peine, on ne voit pas mesme que cette contrarieté quelle qu'el-

le soit, réelle, ou apparente, leur soit jamais venuë dans l'esprit.

Qu'on fasse comparaison des argumens que nous tirons de leur silence touchant toutes ces suites avec celuy de M. Arnaud ; & qu'on juge de bonne foy si les nostres ne concluent pas avec plus de force & plus d'évidence que le sien. Nous mettons en avant plusieurs choses que les Grecs pouvoient connoistre sans étude, sans méditation, sans effort d'esprit, sans Légats, & sans Interprétes, par les yeux, & par le Sens-commun, des choses qui ne se traitent ny par intrigues, ny par négociations, ny par vûës politiques, & où la complaisance & les intérests humains ne peuvent pas estre soupçonnez, des choses où le silence des Grecs est assûré, n'y ayant aucune apparence que s'ils en parloient, on ne nous le fist bien-tost savoir, ny qu'on nous voulust cacher ce qu'ils en disent, des choses enfin où ils ne se pourroient taire aussi absolument qu'ils font, sans faire un préjudice notable à la Religion, & une violence extraordinaire à la Nature. Au lieu que M. Arnaud ne nous produit qu'une seule chose qui ne pouvoit guéres bien estre connuë que des Savans, qui demandoit mesme de l'application, de l'esprit, & de la lecture ; une chose qui le plus souvent estoit entre les mains de quelques Députez, & qui se traitoit par le ministére des Interprétes, où l'intrigue & l'intérest, la complaisance & la crainte, & les autres passions humaines ont beaucoup de part, où nous ne pouvons pas mesme estre assûrez si le silence des Grecs tel qu'on nous le représente est véritable, n'ayant de leurs Ecrits que ce que les Latins nous en ont donné. Une chose enfin où les Grecs ont pû se

CHA.X. taire sans se faire presque aucune violence, & sans croire mesme de faire aucun tort à leur Religion. Je feray voir tout cela plus au long dans la suite, & je ne le mets icy en abregé que pour faciliter la comparaison de mes preuves avec celle de M. Arnaud, afin que les Lecteurs en puissent juger avec un peu plus de lumiére qu'ils ne feroient sans cela.

III. En troisiéme lieu, il est juste qu'on se souvienne icy des premiéres preuves que j'ay produites dans le Livre précedent, tirées de ce que les Grecs n'enseignent pas formellement & en termes exprés la transsubstanciation, je veux dire la conversion substancielle que les Latins établissent ; qu'ils ne reçoivent point les Conciles qui l'ont déterminée ; qu'il ne veulent pas se servir du terme de *μετουσίωσις*, qu'ils ne s'expliquent qu'en des termes généraux lesquels peuvent estre entendus en un autre sens, & qui tout au plus ne peuvent avoir d'eux-mesmes qu'un sens général, & que M. Arnaud est contraint de recourir aux conséquences & aux raisonnemens pour se rendre leurs expressions favorables. Il est juste aussi qu'on se remette devant les yeux les fondemens solides sur lesquels mes preuves sont appuyées, c'est-à-dire d'un costé les témoignages que j'ay produits sur ce sujet, & de l'autre les illusions que j'ay découvertes dans la dispute de M. Arnaud, soit touchant le formulaire de réünion dont il a tant fait de bruit, soit touchant les témoignages de Samonas, d'Agapius, du Baron Spatari, de Paysius Ligaridius, du Synode de Chypre, & de quelques Prestres du Patriarchat d'Antioche ; car la vérité de mon principe résulte de l'examen de toutes ces choses, le reste

des preuves de M. Arnaud n'eſtant que des raiſonnemens & des conſéquences.

Qu'on faſſe enſuite comparaiſon de ſon argument négatif avec les miens, & qu'on juge quelle des deux conſéquences eſt la meilleure. Les Grecs, dis-je, quand ils expliquent le myſtére de l'Euchariſtie n'employent point le terme de tranſſubſtanciation; ils n'enſeignent pas formellement la choſe que ce terme ſignifie; ils ne reçoivent point les Conciles qui l'ont déterminée; & dans la rejection qu'ils en font ils n'exceptent pas cét article, ny ne témoignent d'ailleurs qu'ils s'y accordent. Ils ne croyent donc pas la converſion ſubſtancielle des Latins. M. Arnaud dit au contraire. Les Grecs ne reprochent pas la tranſſubſtanciation aux Latins. Ils n'en font pas une diſpute; il ne la condamnent pas comme une erreur. Donc ils la croyent. Je dis que ma conſéquence eſt évidente, certaine, immédiate & néceſſaire, au lieu que celle de M. Arnaud n'a aucune de ces qualitez. Ma conſéquence eſt évidente; car il eſt évident que toute l'Egliſe qui croit la converſion de la ſubſtance du pain en la ſubſtance du Corps meſme de Jeſus-Chriſt, & qui veut que ſes enfans la croyent, la leur enſeigne en des termes clairs & diſtincts qui ſont capables d'en former l'idée qu'elle veut qu'ils en ayent. Or l'Egliſe Grecque ne le fait pas. Donc elle ne la croit pas. Ma conſéquence eſt certaine, autant qu'aucune conſéquence de cette nature le peut eſtre. Car ce ſeroit un prodige inoüy, qu'une Egliſe euſt ſur le changement qui arrive dans l'Euchariſtie une créance auſſi déterminée & auſſi diſtincte que l'eſt celle de la converſion d'une ſubſtance en une autre, & que néan-

moins elle ne feust, ou ne voulust s'en expliquer en des termes clairs & distincts, quoy qu'elle les trouve d'ailleurs tout formez dans le langage d'une Eglise avec qui elle conviendroit sur ce point. Or c'est ce que l'Eglise Grecque ne fait pas. Elle ne s'en explique pas ainsi. Donc elle n'a pas cette créance. Ma conséquence est immédiate; car la premiére & la plus immédiate obligation, le premier & le plus immédiat effet qui naist de la créance de la transsubstanciation dans une Eglise qui la tient, est celle de l'enseigner, & de s'en expliquer comme elle la croit, c'est-à-dire distinctement; car on ne la peut croire que distinctement. Or l'Eglise Grecque ne s'en explique pas distinctement. Donc elle ne la croit pas. Je dis enfin qu'elle est nécessaire. Car il-n'y-a rien qui pûst empescher l'Eglise Grecque d'expliquer nettement cette créance si elle l'avoit, non l'ignorance des expressiõs propres; car outre qu'elles sont aisées à trouver, l'Eglise Romaine les luy fournit; non la crainte de scandaliser ses peuples, car on veut que ses peuples ayent cette créance depuis la naissance du Christianisme jusqu'à présent sans interruption; non la crainte de scandaliser les infidéles, car les infidéles parmy lesquels les Grecs vivent, souffrent toutes sortes de Religions; & les Latins qui sont meslez avec eux, & qui ne sont pas difficulté de s'expliquer clairement touchant leur dogme, auroient il y-a déja long-tems osté ce prétexte aux Grecs; l'appréhension aussi de choquer leurs Empereurs quand ils en ont eu, ne sauroit les avoir retenus, car les Empereurs Grecs, comme nous l'avons déja vû, ont esté presque tous portez à favoriser les Latins. Moins encore peut-

on dire qu'ils en ayent esté empeschez par la crainte de l'Eglise Romaine & de sa puissance, car c'étoit au contraire le moyen de se la rendre favorable. Avec tout cela les Grecs n'enseignent point cette doctrine en termes clairs & exprés. Donc ils ne la tiennent pas.

Que si maintenant on tourne les yeux sur la conséquence que tire M. Arnaud, on verra qu'elle n'a aucune de ces qualitez que je viens de remarquer dans la mienne. Elle n'est pas évidente, car quelle évidence y-a-t-il qu'une Eglise pour n'embrasser pas une doctrine la doive condamner d'abort, ou en faire un article de controverse? Cette proposition prise dans sa généralité est non-seulement inévidente, mais fausse, & contraire aux maximes de la droite raison, & de l'Ecriture Sainte. Estant appliquée en particulier à la transsubstanciation, elle n'a aucune évidence; car il faut supposer qu'une Eglise qui ne la croit pas l'envisage de la maniére qu'il faut pour juger que c'est une erreur condamnable, & qu'elle ait assez de lumiére pour cela. Et quand elle auroit assez de lumiére pour en bien juger, il faut encore supposer qu'elle se croye obligée de faire cette condamnation, contre une autre Eglise dont elle est actuellement séparée. Il faut outre cela supposer qu'elle ait assez de courage pour faire son devoir, & qu'il n'y ait aucune considération humaine qui l'en détourne. Or on ne sauroit faire voir que ces trois suppositions à l'égard des Grecs soient évidentes, De cela mesme il paroist que la conséquence de M. Arnaud n'a aucune certitude; car quelle certitude y-a-t-il dans une conséquence qui dépend de trois suppositions non seulement tres-incertaines,

mais qui se trouveront plûtost fausses que véritables quand on les examinera. Elle n'est pas aussi immédiate; car il est bien vray qu'il n'y a point de milieu entre croire la transsubstanciation, & s'en expliquer nettement, à l'égard d'une Eglise qui est en pleine liberté de dire sur cela ce qu'elle pense; mais entre ne la pas croire, & en faire un point de controverse à des Etrangers qui la croyent, il-y a beaucoup d'éloignement, il-y-a des choses entre deux, quand ce ne seroit que les trois suppositions que je viens de remarquer. Enfin je dis que cette conséquence n'a aucune nécessité, car elle peut avoir esté empeschée par mille choses, par le défaut d'hommes Savans capables de s'engager dans cette querelle, par les intérests temporels de leur Empire, & de leur Eglise, par la crainte d'irriter les Latins qui ont esté presque toûjours leurs maistres, par les intrigues de leurs Empereurs, & de plusieurs de leurs Patriarches, & de leurs Evesques; mais sur tout par un esprit de superstition qui fait que depuis long-tems ils ont converty la Religion en des cérémonies puériles, négligeant les choses solides & essentielles du Christianisme, pour ne s'attacher qu'à des bagatelles dont ils font le capital.

Pour donner encore plus de jour à cette comparaison que je desire qu'on fasse, entre les argumens négatifs de M. Arnaud & les miens, il sera bon de faire icy une réfléxion générale sur l'estat de nostre dispute. Il s'agit entre nous de savoir si les Grecs croyent la transsubstanciation, ou non; M. Arnaud a entrepris d'établir l'affirmative, & moy de soûtenir la négative. Or cela estant ainsi comme il l'est sans difficulté, chacun voit que je ne suis

ſuis obligé de prouver ma théſe que par des argumens négatifs. Les Grecs n'enſeignent ny la tranſſubſtanciation, ny ſes ſuites néceſſaires & naturelles. Donc ils ne la croyent pas. Cela conclud fort bien ſelon la nature de la théſe que je défens, & cette preuve eſt capable de ſatisfaire l'eſprit, & de décider la queſtion. Mais il n'en eſt pas de meſme de M. Arnaud; car il eſt obligé de prouver ſa propoſition, non tant par le ſilence de ces gens-là, que par leurs paroles; non tant par des argumens négatifs, que par des argumens poſitifs. Les Grecs, dit-il, croyent la tranſſubſtanciation. C'eſt ce qu'il doit montrer par des preuves affirmatives. Quand donc la concluſion qu'il tire du ſilence des Grecs ſeroit encore plus vray-ſemblable qu'elle n'eſt, ſi eſt-ce qu'elle ne ſera jamais aſſez forte pour perſuader par elle-meſme un homme raiſonnable. On en peut avoir l'eſprit embarraſſé comme d'une difficulté qui fait quelque peine; mais quoy qu'il en ſoit on dira toûjours, qu'il faut examiner ce que les Grecs enſeignent poſitivement ſur l'Euchariſtie, qu'il faut peſer ce qu'ils en diſent, & voir de quelle maniére ils s'en expliquent, parce que c'eſt le ſeul juſte & véritable moyen de décider la queſtion. En effet s'il eſt vray que les Grecs enſeignent la tranſſubſtanciation, les argumens négatifs tirez de ce qu'ils n'en font pas une controverſe avec les Latins ſont ſuperflus; l'affaire eſt vuidée; il n'eſt pas néceſſaire d'aller plus loin; ſi au contraire il eſt vray qu'ils ne l'enſeignent pas, les argumens négatifs ſont de nulle conſéquence, il s'en faut tenir à ce qu'on trouve dans la forme de leur doctrine. Il eſt donc certain qu'il y-a plus d'éclat que de ſolidité dans cette partie de

la dispute de M. Arnaud, & qu'elle est plus propre à divertir l'imagination qu'à satisfaire le jugement. Elle est capable de nous éblouïr par une fausse apparence; mais non pas de nous instruire; car elle ne décide rien, on demeure toûjours dans le desir & dans la nécessité de savoir ce que les Grecs enseignent. Si vous satisfaites ce desir, on est content; si vous ne le satisfaites pas, vos argumens négatifs ne servent de rien. M. Arnaud pouvoit donc bien s'empescher de nous raconter tant d'histoires; de nous rapporter tant de fois le formulaire des réünions, & de nous faire un dénombrement aussi exact qu'il a fait de tous les Auteurs qui ont traité la dispute des Grecs & des Latins. Tout cela est inutile, & je serois en droit d'en faire peu de considération; parce que quand on aura employé beaucoup de tems à la discussion de ces choses, il faudra toûjours revenir au point principal qui est de savoir positivement ce que les Grecs enseignent sur l'Eucharistie. Car, comme je viens de dire, la thése de M. Arnaud estant affirmative, savoir que les Grecs croyent la transsubstanciation, il faut qu'il l'établisse nettement par des preuves affirmatives; & c'est de ces preuves seules que dépend la décision de la question, & non des argumens négatifs, tirez de ce qu'ils ne font pas.

Voilà pour ce qui regarde mes moyens généraux. Venons maintenant aux particuliers. M. Arnaud prétend que si les Grecs n'ont pas crû la transsubstanciation, & si encore ils ne la croyent pas, ils en ont dû faire une controverse entr'eux & les Latins. Je répons que les Grecs se sont contentez de garder leur propre créance sur le sujet de ce

Sacrement, qu'ils se sont tenus à leurs expressions ordinaires, & qu'ils n'ont point admis les déterminations de Grégoire VII. ou d'Innocent III. ny la doctrine du Concile de Trente; mais qu'ils ne sont pas allez jusqu'à une condamnation formelle du sentiment des Latins, ny n'en ont fait un sujet de dispute ou de controverse. En un mot, ils ne croyent, ny n'impugnent la transsubstanciation. Ils ne la croyent pas; car elle n'a point de lieu dans la doctrine de leur Eglise; elle n'est ny dans leurs Confessions de foy, ny dans leurs livres Ecclesiastiques, ny dans les décisions de leurs Conciles, ny dans leurs Liturgies, ny dans les livres de leurs Auteurs, ny dans leurs Catéchismes; ny dans la bouche de leurs véritables Pasteurs. Ils ne l'impugnent pas aussi; car autant qu'on en peut juger par ce qui nous paroist, ils n'en ont point disputé avec les Latins, ny ne l'ont formellement debatuë dans leurs anciens démélez. Je dis par ce qui nous paroist, n'estant pas impossible que quelques-uns n'en ayent disputé, & que les témoignages n'en ayent esté perdus ou supprimez, ou qu'ils ne soient pas venus jusqu'à nous. Quoy qu'il en soit, prenant les choses au pis, il ne s'agit maintenant que de savoir si ma réponse est raisonnable, & si en effet les Grecs ne croyant pas la conversion des substances, il se peut faire néanmoins qu'ils ne la condamnent pas dans l'Eglise Romaine. Or c'est ce que je soûtiens estre non seulement tres-possible, mais aussi tres-vraysemblable. D'où il s'ensuit que l'argument de M. Arnaud ne conclut ny dans le genre du nécessaire, ny dans le genre du probable quand on l'examine de prés.

Pour le faire voir, je produis premiérement l'exemple de l'Eglise Romaine elle-mesme, qui ne condamne pas plusieurs créances qu'elle voit en des personnes particuliéres, & mesme en des Sociétez entiéres, ou en des corps qui luy sont soûmis, & qui pourtant ne les reçoit, ny ne les approuve. Elle garde le silence à leur égard pour des raisons qui luy sont connuës, mais elle ne prétend pas qu'on argumente de son silence aussi brusquement que M. Arnaud fait de celuy des Grecs. La question si l'infaillibilité réside ou dans le Pape, ou dans le Concile a demeuré jusques-à-présent indécise, les particuliers s'en débattent entre eux, & l'on voit bien lequel des deux partis la Cour de Rome favorise; mais on ne peut pas encore dire nettement qu'elle ait condamné, ou combattu, comme une erreur, l'opinion de ceux qui élevent le Concile au dessus du Pape, sans qu'elle veüille néanmoins qu'on argumente de son silence. Combien de tems l'Eglise Romaine a-t-elle souffert le sentiment des Dominicains touchant la Conception de la Vierge sans le combattre ny le condamner, quoy qu'elle ne l'approuvast pas? Cette conséquence que tire M. Arnaud est si peu solide, ou s'il me permet de le dire, si captieuse, qu'Innocent X. a bien voulu nous avertir de n'abuser pas ainsi du silence des personnes. Car dans sa Constitution où il condamne les cinq propositions qu'on suppose estre extraites du livre de Jansénius, il déclare formellement qu'encore qu'il n'ait condamné que ces cinq propositions, il n'entend pourtant pas avoir approuvé par son silence le reste qui est contenu dans ce livre. Si je dis donc que les Grecs en ne disputant que sur quelques articles n'ont pas

prétendu approuver par leur silence le reste de la Religion des Latins, moins en particulier la doctrine de la conversion substancielle, je ne dis rien qu'on ne doive trouver raisonnable par l'exemple mesme de l'Eglise Romaine, & par la maxime du Pape Innocent.

Il est bon de remarquer deux choses dans ces exemples que je viens d'alléguer, l'une qu'il s'agit de ce qui se passe dans le propre sein de l'Eglise Romaine, entre des personnes qui luy appartiennent, & à qui elle est en droit, & en obligation de donner l'instruction, & la correction nécessaire, & l'autre qu'elle a un juste sujet de craindre qu'à la faveur de cette tolérance, l'erreur ne se communique à plusieurs personnes, & qu'enfin elle ne devienne générale à tout le corps. Or la premiére de ces choses n'a point de lieu à l'égard des Grecs; car il s'agit non d'une opinion qui ait pris naissance dans leur Eglise, mais de l'opinion d'une Eglise étrangére séparée de la leur depuis long-tems, & sur laquelle ils ne prétendent aucune jurisdiction. Quant à la seconde chose, j'avouë que si les Grecs eussent raisonné comme ils devoient sur leur propre conduite, ils eussent facilement prévû que les Latins qui profitent de tout ne manqueroient pas de faire leurs efforts pour introduire la transsubstanciation dans la Gréce à la faveur de ce silence, comme à la faveur d'une nuit, ou d'un sommeil, & de prendre mesme de là occasion de persuader aux simples que les deux Eglises sont d'accord sur cét article. Mais quelque évident que fust ce danger, il est clair que celuy où l'Eglise Romaine se met de laisser prendre racine aux opinions qu'elle tolére dans son propre sein, est encore beaucoup

CHA. V. plus évident, & néanmoins elle ne laiſſe pas de garder le ſilence; ce qui montre combien eſt vaine la conſéquence de M. Arnaud. Car ſi l'Egliſe Romaine peut bien ſouffrir que dans ſon propre corps on ait des ſentimens qu'elle n'approuve pas, pourquoy les Grecs ne pourront-ils pas avoir la meſme tolérance pour un ſentiment des Latins, & ſi l'on ne peut pas conclurre, de ce que Rome ne combat pas une doctrine, qu'elle la tienne, ou qu'elle l'enſeigne, pourquoy faut-il tirer une ſemblable concluſion à l'égard des Grecs?

II. En ſecond lieu je produis l'exemple de beaucoup d'autres articles importans, où les Grecs ne conviennent pas avec les Latins, & dont pourtant on ne trouve pas qu'ils ayent diſputé les uns contre les autres non plus que de celuy de la tranſſubſtanciation du moins autant que j'ay pû m'en éclaircir par une lecture aſſez étenduë. Par exemple les Grecs croyent que les peines des damnez ſont ſoulagées par les priéres des vivans. Ils croyent meſme que la vertu de leurs priéres eſt ſi grande, qu'elles délivrent quelque fois abſolument ces miſerables de leurs tourmens, & les retirent de la damnation. *Ils ſont*, dit Allatius, *fortement attachez à cette opinion que les priéres des gens de bien profitent aux infidéles & à ceux qui ſont condamnez aux tourmens éternels, & qu'ils en reçoivent du ſoulagement, quelquefois meſme une délivrance entiére.* C'eſt ce qu'il prouve enſuite par quantité de paſſages de leur Triode qui eſt un de leurs livres Eccléſiaſtiques, & par d'autres de leurs plus célébres Auteurs. Les Latins ſont dans un ſentiment contraire. *Il eſt certain*, dit Bellarmin, *que les ſuffrages de l'Egliſe ne profitent ny aux*

Allat. Diſſ. 2. de lib. Eccleſ. Græc.

Bellarm. de Purgat. lib. 2. cap. 18.

bienheureux ny aux damnez, mais seulement à ceux qui sont en Purgatoire. C'est ce qu'enseignent tous les Scholastiques qui suivent en cela l'opinion de S. Augustin. Cependant nous ne voyons pas que les deux Eglises en ayent fait un article de controverse entr'elles, ny qu'elles se soient mutuellement accusées d'erreur sur ce sujet. Nous ne voyons pas que cette question ait esté agitée lors qu'on a traité de la réünion, soit au Concile de Florence, soit ailleurs, ny qu'on en ait fait mention dans la profession de foy que les Papes leur ont si souvent envoyée, pour procurer l'accommodement.

Le mesme Allatius remarque une autre opinion des Grecs qui a quelque rapport avec celle dont je viens de parler. C'est qu'ils croyent que quand Jesus-Christ descendit aux Enfers, il prescha son Evangile à tous les morts, tant aux Saints, qu'aux damnez; qu'il sauva d'entre les damnez tous ceux qui crûrent à sa parole, & qu'il les ressuscita. Il paroist par les passages qu'Allatius produit tant de leur Pentecostaire, qui est un autre de leurs livres Ecclésiastiques, que de leurs Auteurs, que c'est là leur sentiment. Mais il paroist aussi d'ailleurs, que ce n'est pas l'opinion des Latins, & qu'au contraire ils traitent cette créance de fausse & d'hérétique. *Aucunes des ames des damnez*, dit Bellarmin, *ne furent délivrées. Car Philastrius & S. Augustin disent que c'est une hérésie, que d'asseurer que quelques-uns des méchans furent convertis & sauvez par la prédication de Jesus-Christ aux Enfers.* Allatius ajoûte, que S. Irénée, & S. Epiphane avoient déja condamné cette erreur dans Marcion, & que Grégoire I. qui vivoit sur la fin du 6. siécle, l'avoit aussi censurée comme

Allat. Diss. 2. de Pentecost.

Bellarm de Christi anima lib. 4. cap. 16.

Allat. Diss. 2.

une héréſie en la perſonne de George, & de Théodore, l'un Preſtre, & l'autre Diacre de l'Egliſe de Conſtantinople. Cependant bien que la différence qui eſt entre les deux Egliſes ſur cét article ſoit manifeſte, on ne trouve pas qu'elles en ayent fait une controverſe, ou que les Auteurs d'un & d'autre party ayent écrit ſur ce ſujet les uns contre les autres, ny qu'il s'en ſoit parlé dans les réünions.

On peut encore mettre entre les différences des deux Egliſes la rejection que la Grecque fait de pluſieurs livres de la Bible qu'elle tient pour apocryphes, au lieu que la Latine les reçoit, & les met au nombre des Canoniques. Car il eſt certain que les Grecs ſuivent ſur ce point le Canon 60. du Concile de Laodicée, & l'autorité de Jean Damaſcene, comme il paroiſt par le témoignage de Métrophane Crytopulus, lequel aprés avoir fait le dénombrement des livres Canoniques qu'il dit eſtre trente trois en tout, ajoûte ces paroles. *Quant aux autres livres que quelques-uns admettent dans le Canon des Ecritures, comme les livres de Tobie, & de Judith, la Sapience de Salomon, la Sapience de Jeſus fils de Sirach, Baruc, & les Maccabées, nous ne croyons pas qu'on les doive entiérement rejetter, puis qu'ils contiennent beaucoup de choſes dignes de loüange qui regardent la Morale. Mais pour les recevoir comme des livres Canoniques & autentiques, c'eſt ce que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'a jamais fait comme le témoignent pluſieurs Docteurs, & entre autres S. Grégoire le Théologien, S. Amphilochius, & aprés eux S. Jean Damaſcene. C'eſt pourquoy nous n'établiſſons point de dogmes ſur leur autorité, mais ſeulement ſur l'autorité des*

Metroph. Confeſſ. Eccl. Orien. cap. 7.

trente trois livres Canoniques. Voilà le ſentiment
des Grecs fort oppoſé à celuy des Latins; & cependant on ne voit pas qu'ils ayent fait de cette différence un point de Controverſe, ny qu'il s'en ſoit parlé dans les rëünions.

Il ne faut pas ſortir du ſujet de l'Euchariſtie pour faire voir à M. Arnaud un autre exemple de cette retenuë. Les Grecs depuis le ſeptiéme ſiécle rejettent les termes de type, de figure, & d'image; & les Latins s'en ſervent, ſans que les Grecs leur en ayent jamais fait de querelle. On ne peut pourtant pas dire qu'ils ayent mépriſé ce point; car quand ils s'en expliquent, ils ajoûtent à leur rejection une formule d'éxécration. *A Dieu ne plaiſe*, dit Anaſtaſe Sinaïte, *que nous diſions que la Sacrée Communion ſoit la figure du Corps de Jeſus-Chriſt. A Dieu ne plaiſe*, dit Damaſcene, *que le pain & le vin ſoient la figure du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.* Cependant quelque forte que ſoit leur averſion pour cette figure, ils n'en ont jamais fait un crime aux Latins, ny ne les ont accuſez d'erreur en ce point.

On pourroit bien produire d'autres exemples des différences qui ſont entre les deux Egliſes, ſur leſquelles pourtant les Grecs n'ont jamais fait de controverſe aux Latins; mais ceux que je viens de remarquer ſuffiſent pour faire voir à M. Arnaud la nullité de ſa conſéquence, & en meſme tems la poſſibilité de ma propoſition. Car pourquoy la tranſſubſtanciation ne peut-elle pas avoir eſté paſſée ſous ſilence, de meſme que ces autres articles? Pourquoy l'argument négatif qui ne vaut rien touchant ces points, ſera-t-il bon ſur le

 ſujet de la tranſſubſtanciation ? Si les Grecs ont pû demeurer dans leurs propres ſentimens, & garder leur créance touchant le ſoulagement des peines des damnez, & leur délivrance par les ſuffrages des vivans, touchant la Prédication de Jeſus-Chriſt à ces meſmes damnez, & le ſalut de ceux qui ſe convertirent à ſa Parole, touchant le nombre des livres Canoniques, & des apocryphes, touchant la queſtion ſi l'Euchariſtie eſt une image, & une figure, ſans en faire des points de diſpute avec l'Egliſe Latine, & ſans l'accuſer d'eſtre en erreur ſur tous ces ſujets, pourquoy la meſme choſe ne peut-elle pas eſtre arrivée touchant le changement qui arrive en l'Euchariſtie.

M. Arnaud dira ſans doute que le dogme de la tranſſubſtanciation eſt d'une toute autre importance que ces points dont je viens de parler, qu'il ſe pourroit faire que la diſpute publique ne fuſt pas deſcenduë juſqu'à des choſes legéres, & peu conſidérables, mais qu'il ne faut pas s'imaginer la méme modération ſur le ſujet de la converſion ſubſtancielle qui tient un tout autre rang dans la Religion. Je répons 1. qu'on ne peut pas dire que ces articles que j'ay produits, ſoient de petite importance. Car à l'égard du premier, il eſt de tres-grande importance à la piété Chrétienne, de ne donner pas cette eſpérance aux méchans, que quoy qu'ils faſſent il peuvent un jour eſtre rachetez des peines de l'Enfer. Quant au ſecond il a eſté déja mis par S. Irenée, S. Epiphane, Philaſtrius, S. Auguſtin, & Grégoire le Grand au nombre des héréſies. Dans le troiſiéme, il s'agit d'établir le Canon des Ecritures qui doivent régler noſtre foy ; & le quatriéme

eſt accompagné de l'éxécration des Grecs. On ne ſçauroit donc traiter cela de choſes legéres, & peu conſidérables. Mais en ſecond lieu je répons que pour bien juger de l'importance de la tranſſubſtanciation, dans l'occaſion dont il s'agit, il la faut conſidérer, non en elle-meſme, ny par égard à nos diſputes préſentes, mais par égard aux Grecs & à leurs diſputes avec les Latins: c'eſt-à-dire qu'il faut voir quel jugement en ont pû faire des perſonnes plongées dans l'ignorance, & dans la ſuperſtition, & dont toute la Religion ne conſiſte preſque plus qu'en grimaces, & en cérémonies ſuperſticieuſes, qui ont vécu juſqu'icy dans des deſordres, & dans des confuſions perpétuelles, qui ont eu à ſe ménager avec les Latins, & à s'accommoder à eux autant qu'ils pouvoient, qui n'ont pas trouvé la tranſſubſtanciation entre les points ſur leſquels les deux Egliſes diſputérent au commencement, & ſur leſquels elles ſe ſéparérent, des perſonnes enfin à qui les Latins n'ont point fait de querelle expreſſe ſur cét article, & qui convenoient avec eux en de certains termes généraux. Qu'on voye s'il eſt impoſſible que des gens qui ſont dans cét état ne faſſent pas toutes les refléxions qu'ils dévroient faire ſur le ſentiment de l'Egliſe Latine, & qu'ils n'examinent pas aſſez bien l'importance & le poids de cette différence qui eſt entre les dogmes des deux Egliſes. Qu'on voye s'il eſt impoſſible qu'ils s'abſtiennent d'en faire une controverſe particuliere, & qu'ils ſe contentent de garder leur foy, & leurs expreſſions, ſans ſe méler de celle des autres.

III.

Je produis en troiſiéme lieu des exemples du ſilence de ces meſmes Grecs touchant quelques opi-

CHA. V. nions des autres Chrétiens Orientaux qui sont mélez avec eux beaucoup plus que les Latins, & ausquels néanmoins nous ne trouvons pas qu'ils reprochent ces opinions, ny qu'ils leur en fassent des controverses. Les Jacobites rejettent l'usage de la Confession de leurs péchez aux Prestres. *Ils ont une autre erreur*, dit Jacques de Vitry, *qui n'est pas moindre que celle de circoncir leurs enfans, c'est qu'ils ne confessent point leurs péchez aux Prestres, mais à Dieu seul en secret. Ils ne confessent jamais leurs péchez à aucun homme*, dit Villamont; *mais à Dieu seul en secret. Ils ne veulent point oüir parler de la Confession auriculaire*, dit Boucher, *mais quand ils ont fait quelque faute qui leur pése sur la conscience, & quand les Prestres veulent célébrer la Sainte Messe, ils se confessent à Dieu seul. Ils n'admettent point la Confession Sacramentale*, dit Cotovic, *bien qu'elle soit commune aux Grecs & aux Latins; mais ils disent qu'il ne faut se confesser qu'à Dieu seul, qui connoist les cœurs des hommes.* Les Jacobites sont répandus dans la Palestine, dans la Syrie, dans l'Egypte & dans le reste de l'Orient. Un de leurs Patriarches réside à Alep, & ils ont leur place avec les autres Chrétiens dans l'Eglise du S. Sepulcre à Jérusalem, & par conséquent ils sont dans un commerce perpétuel avec les Grecs. Cependant je ne trouve point que les Grecs se soient empressez à leur faire une controverse sur la Confession, ny à remarquer la réjection qu'ils en font, comme si c'estoit une erreur. Damascene nous parle d'eux dans le Traité qu'il a fait des hérésies. Il remarque leur opinion touchant l'unité de Nature en Jesus-Christ, mais il ne dit rien de la Confession. Nicéphore Callifte en parle aussi

Iacob. à Vitri. hist. Orient. cap. 76.

Villam liv. 2. ch. 22. Bouquet Sacré liv. 4. ch. 6.

Itinerar. Hierosol. Ioa. Cotov. lib. 2. cap. 6.

dans son Histoire Ecclésiastique, & rapporte de mesme leur hérésie touchant l'unité de nature en Jesus-Christ; mais il ne parle point de ce qu'ils rejettent la Confession.

Les Nestoriens qui sont une autre Société de Chrétiens en Orient qui ont comme les autres leur place dans l'Eglise du S. Sepulcre à Jérusalem & qui par conséquent se trouvent souvent mélez avec les Grecs dans ce lieu, où leur commune dévotion les appelle, ne reconnoissent non plus que les Jacobites l'usage de la Confession, ny celuy de la Confirmation, comme il paroist par la profession de foy de Sulak leur Patriarche qui est insérée dans la Bibliothéque des Péres. Que M. Arnaud nous fasse voir s'il luy plaist que les Grecs leur ayent fait des controverses sur ce sujet, luy qui croit que ces derniers sont d'accord avec les Latins touchant le nombre des sept Sacremens.

Thomas à Jesu rapporte que le Pape ayant envoyé des Légats Apostoliques pour réformer les Maronites & repurger leurs Livres de quelques erreurs, *qui leur estoient*, dit-il, *communes avec les autres nations Orientales*; c'est-à-dire avec les autres Chrétiens qui sont en ce pays-là, ils trouvérent qu'ils entendoient trés-mal quelques passages de l'Ecriture, & particuliérement celuy de l'institution de l'Eucharistie, Cecy est mon Corps. *Ils assurent*, dit-il, *qu'il faut lire, Cecy est le Sacrement de mon Corps.* Je ne considére pas maintenant ce que Thomas à Jesu raconte, par rapport aux autres sectes, je ne le regarde que par rapport aux Grecs. Que M. Arnaud ait la bonté de nous dire si les Grecs ont jamais censuré la proposition de ces autres Orientaux au milieu desquels ils vi-

Thomas à Iesu lib. 7. part. 2. c. 7.

vent. Car s'il est vray que les Grecs croyent la transsubstanciation de mesme que les Latins, c'est la chose du monde la plus étrange qu'ils ayent approuvé une telle corruption, ou une telle interprétation des paroles de Jesus-Christ, puisque ce n'est que sur le sens litteral de ces paroles, sans adoucissement & sans explication que l'Eglise Romaine prétend que sa doctrine soit fondée.

Je prouveray en son lieu aussi clairement & aussi fortement qu'il est possible de prouver une chose de cette nature, que les Arméniens ne croyent ny la transsubstanciation, ny la présence substancielle. On sera comme je l'espére convaincu de cette vérité, & néanmoins il ne se trouvera point que les Grecs leur en ayent jamais fait aucun reproche, ny qu'ils en ayent fait un article de controverse. S'il faloit argumenter du silence des Grecs ne pourrois-je pas conclurre de ce qu'ils laissent en repos les Arméniens, qu'ils sont d'accord avec eux pour rejetter ces doctrines, & le conclurre avec plus de force & d'évidence mille fois, que M. Arnaud ne conclut qu'ils sont d'accord avec les Latins pour le croire, de ce qu'ils ne leur en font pas une controverse.

Voilà ce me semble bien des exemples qui renversent l'argument de M. Arnaud & qui découvrent le vice de sa conséquence. Mais il faut aller plus avant, car aprés luy avoir montré que le principe sur lequel j'établis ma réponse est raisonnable, savoir que les Grecs ont pû ne pas croire *la* conversion substancielle, & néanmoins n'en pas disputer, je veux aussi luy faire voir qu'il-y-a toutes les apparences du monde que la chose est ainsi que je la pose, d'où il s'ensuivra que non seule-

ment sa conséquence n'a aucune necessité, mais qu'elle n'a pas mesme de la vray-semblance quand on l'examine bien, & qu'enfin tout le brillant de sa preuve ne vient que de ce qu'il l'a mise dans un faux jour.

CHA. V.

I.

Pour cét effet il est bon de se remettre icy devant les yeux la profonde ignorance dans laquelle les Grecs vivent, depuis l'onziéme siécle jusqu'à maintenant. Car j'ay déja rapporté dans le second livre ce qu'en disent Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, Belon, Cottovic, Antoine Caucus, François Richard, Allatius, du Loir, Thévenot, & le Jésuite Barbereau. Ailleurs j'ay rapporté ce qu'en témoignent Bozius & Thomas à Jesu. Tout aboutit à nous faire comprendre que cette misérable Eglise est tombée depuis long-tems dans une stupidité & dans une négligence plus que barbare tant à l'égard des sciences humaines que de la Religion. Voicy outre cela ce qu'en disoit un Moine Grec Latinizé nommé Barlaam qui vivoit au commencement du 14. siécle. *Il-y-a*, dit-il, *entr'eux peu de personnes qui se soucient de savoir quelque chose. Il-y-en a encore moins qui fassent estat de l'Ecriture Sainte à laquelle ils préférent les Sciences des Payens, & s'y appliquent plus volontiers. Tout le peuple généralement ne sait rien, & il demeure privé de la doctrine que la parole salutaire enseigne. De sorte que pour un seul que vous en trouverez parmy eux qui sache le sommaire de la pieté, vous en verrez plusieurs milliers qui ne savent absolument ce que c'est que de la force du Christianisme.* Voicy encore ce qu'en écrivoit Cyrille de Lucar ce mesme Patriarche dont nous avons parlé dans le livre précédent. *Je souffre que le simple peuple soit igno-*

Barlaam Epist. 1. Bibl. patr. tom. 2, Edit. 4.

Epist. ad Vit-

CHA. V.

tembog in Epist. Viror. eruditor.

rant, car je say que leur ignorance & leur simplicité les peut défendre contre les ennemis de la foy, contre lesquels ils combattent non par les armes, mais par la patience, & demeurent fidéles à Jesus-Christ. Mais je ne puis souffrir que nos Pasteurs & nos Evesques soient ensévelis dans les ténébres d'une crasse ignorance. C'est ce que je leur reproche tous les jours, mais je n'avance rien. Les Jésuites profitant de cette occasion se sont établis à Constantinople pour y instruire la jeunesse, & ils y font à peu prés ce que font les renards parmi les poules. Il est certain que depuis Photius on n'a presque rien vû de ces gens-là qui soit digne d'estre lû, & si vous en exceptez quelques histoires, & quelques recueils des anciens Canons, le reste ne consiste qu'en des explications de Liturgie & en quelques pauvres Traitez où ils se copient mot pour mot les vns les autres, sans érudition, & avec fort peu de bon sens.

II. Il faut aussi se représenter l'état temporel de la Gréce depuis l'onziéme siécle jusqu'à présent, car on ne peut presque rien concevoir de plus misérable en toutes maniéres. La pluspart de leurs Empereurs estoient ou des faineans & des efféminez que le malheur accompagnoit par tout, ou des prophanes & des impies qui se joüoient de la Religion, ou des scélérats qui montoient sur le trône par des séditions, par des meurtres, & des parricides, ce qui divisoit la Gréce en factions, & la tenoit dans des confusions horribles. L'an 1034. Romain Argire Empereur apres avoir perdu la Syrie fut misérablement mis à mort par les embuches de Zoë sa femme qui donna ensuite l'Empire à son adultére Michel. Michel regna sept ans possedé du malin esprit. Il perdit la Sicile & la Bulgarie,

Petau Rat. tempor. ex Curopal. l. 8 ch. 18.

Ibid.

rie, & se fit Moine l'an 1041. Zoë sa femme adopta un Michel Calaphate & le fit Empereur ; mais quatre ou cinq mois apres elle luy fit crever les yeux, & donna l'Empire à Constantin Monomaque qu'elle épousa. Celuy-cy perdit la Poüille, & fut si terriblement battu par les Serviens qu'ils luy tuérent jusqu'à quarante mil hommes. Constantin mourut l'an 1054. & une femme nommée Théodora luy succeda qui ne régna qu'un an. Apres elle vint un nommé Michel Stratiotique qui ne régna de mesme qu'un an. Isaac Comnéne le dépossеda, & se mit en sa place, où il demeura accablé de maladie deux ans & quelque mois seulement. Il resigna l'Empire l'an 1059. à Constantin Ducas Prince lâche & hébété qui laissa désoler la Gréce par les incursions des Barbares. Romain Diogéne luy succéda qui fut pris par les Turcs & ensuite relâché, mais estant revenu, ses sujets luy crevérent les yeux & le firent malheureusement mourir. Michel Parapinacius qui vint apres luy ne fut pas plus heureux. Nicéphore Bononiate l'ayant détrôné le fit mettre dans un Convent. Nicéphore à son tour apres avoir mal regné fut traité de mesme par Alexius Comnéne qui prit l'Empire l'an 1081. Aléxius régna 37. ans & déshonora son régne par mille perfidies & mille méchancetez. Les François le battirent plusieurs fois, & enfin il mourut abandonné de tout le monde.

CHA. V.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Son fils Jean Comnéne suy succéda, & à celuy-cy Manuël Prince malheureux & perfide qui se plaisoit à troubler l'Eglise par des questions curieuses, & par de nouveaux decrets, & qui enfin pour couronner sa vie par la plus horrible de tou-

Idem lib. 8. cap. 21.

CHA. V. Ibid. tes les impiétez voulut introduire le Mahométiſme dans ſon Empire. Manuël laiſſa la Couronne à ſon fils Aléxius qui ne la garda que trois ans, car il fut miſérablement mis à mort par Andronic qui occupa le trône comme pour le prix de ſon crime. Andronic ne le poſſeda pourtant pas lon-tems, car deux ans apres Iſaac Angélus ſuſcita une ſédition populaire contre luy, dans laquelle il fut mis en piéces. Aléxius Angélus fit bien-toſt apres crever les yeux à Iſaac ſon frere, & luy oſta l'Empire. Son neveu qui ſe nommoit auſſi Aléxius ayant eu recours aux Latins, les Latins chaſſérent l'Oncle uſurpateur, & établirent le neveu, contre lequel s'éleva un certain Murſuphle, & les uns & les autres s'étant détruits par leurs propres trahiſons l'Empire tomba entre les mains des Latins l'an 1204.

Les Latins tinrent l'Empire 58. ans juſques à l'an 1261. que Michel Paléologue reprit ſur eux la ville de Conſtantinople. Ce Michel ne parvint à l'Empire que par un parricide, il fit crever les yeux au véritable Empereur Jean fils de Theodore Laſcaris qui n'avoit encore que douze ans, & il ſe mit en ſa place. C'eſtoit un Prince fourbe & cruel qui fit mille violences à ſes ſujets, & qui eſtoit toûjours preſt de ſacrifier l'Egliſe & la Religion à ſes intereſts. Andronic ſon fils luy ſucceda, contre lequel ſon petit fils nommé auſſi Andronic ſe ſouleva pluſieurs fois, & enfin il luy oſta la Couronne, & le réduiſit à la qualité de ſimple particulier. Ses Succeſſeurs furent tous des Princes fayneans ſous leſquels l'Empire Grec ne conſerva pas meſme l'ombre de ſa premiére dignité juſqu'à ce qu'enfin l'an 1453. Conſtantinople fut pris par

les Turcs, & chacun sait que depuis ce tems-là les Grecs ont vécu sous la domination de ces infidéles.

Il n'est pas difficile de comprendre que la Gréce ne pouvoit estre ny fort heureuse, ny fort tranquille sous de tels Empereurs. Ce n'étoit en effet que séditions, que monopoles, que défections, & guerres civiles au dedans, & que guerres malheureuses au dehors, tantôt contre les Sarrasins, tantôt contre les Turcs, & tantôt contre les Latins.

Le Jesuite Petau parlant de l'état de cét Empire sous les Paléologues n'a pas fait difficulté de le comparer *à un Monstre marin que la Mer a jetté sur le sable, percé de plusieur coups, & qui combat encore quelque tems contre la mort, ou à un corps ataqué d'un venin mortel qui se soûtient & se traîne foiblement, jusqu'à-ce qu'enfin le venin ayant gagné le cœur il tombe à terre & rend les derniers soûpirs.*

Ration. tem. lib. 9. c. 7.

III. Déja ce ne seroit pas une chose fort étrange, quand une Eglise qui vit dans de si terribles confusions, & qui d'ailleurs est couverte d'une épaisse nuée d'ignorance n'auroit pas exactement discuté le point du différent qui est entre son dogme & celuy des Latins, & qu'elle se seroit contentée de garder sa propre créance en paix sans attaquer celle de l'Eglise Romaine. Mais il faut encore se représenter l'ascendant que les Latins avoient sur les Grecs, & la maniére dont ils les traittérent par tout où ils furent les maistres. Nous avons vû dans le second livre comment ils chassérent les Evesques Grecs de la Syrie, & de la Palestine dés qu'ils s'y furent établis, & comment ils firent la

mesme chose dans la Gréce dés qu'ils s'en furent saisis. Nous avons mesme vû comment les Empereurs Grecs au lieu de relever le courage de leurs Patriarches, & de leurs Evesques, & de soûtenir les intérests de leur Eglise, favorisoient au contraire de tout leur pouvoir l'Eglise Romaine dans le dessein qu'elle avoit de se soumettre la Gréque sous prétexte de réünion. Ce n'est pas que ces Empereurs aimassent la Religion des Latins, mais c'est qu'ils craignoient leur puissance, & par cét intérest ils avoient pour la Cour de Rome toutes les complaisances imaginables. Ils ne pouvoient souffrir qu'on parlast mal de ses dogmes. Nous avons vû que dans la querelle de Leon IX. avec Cérularius, Constantin Monomaque ne manqua pas de prendre le party de Leon, & de soûtenir autant qu'il luy fut possible ses Légats, jusqu'à contraindre Nicétas Pectoratus de brûler luy-méme le livre qu'il avoit fait contre les Latins. Nous avons vû aussi que Jean Veccus Bibliotécaire de l'Eglise de Constantinople ayant dit un jour en présence de Michel Paléologue *qu'encore qu'on ne donnast pas aux Latins le nom d'hérétiques, ils l'étoient neanmoins effectivement*, Michel en parut tellement irrité qu'il forma le dessein de perdre Veccus, il le fit mettre bien-tôt aprés en prison, & il l'eust enfin perdu si Veccus n'eust pris le party de se faire instruire, & de changer de sentiment. Au reste ce ne fut pas un ou deux Empereurs seulement qui tinrent cette conduite; mais presque tous, comme il paroist par ce que j'en ay rapporté dans le second Livre. Il faut donc ajoûter aux deux précédentes considérations cette troisiéme, qui est que les Grecs avoient la bouche fermée tant

par la crainte des Latins pour ne se les attirer pas davantage sur les bras, que par la complaisance qu'ils avoient pour les volontez de leurs Empereurs, & par la crainte de les irriter & de se faire de mauvaises affaires. On dira que cela ne les empéchoit pas de disputer sur le point de la Procession du S. Esprit, & sur les Azymes. Je l'avoüe; mais il y a grande différence entre soûtenir les anciennes controverses ausquelles on est accoûtumé, & en faire de nouvelles qui excitent toûjours beaucoup plus de hayne. Les Latins & les Empereurs travailloient à les réduire au silence sur les anciennes, comment eussent-ils souffert sans se porter aux dernieres rigueurs qu'on en eust ouvert d'autres, qui eussent rendu le dessein de l'accommodement encore plus difficile?

IV. Mais outre ce que je viés de dire il est important de voir sur quel pied les Empereurs vouloient faire cét accommodement, car cela mesme nous donnera beaucoup de lumiére sur la question qui est entre M. Arnaud & moy. Pachymére rapporte que Michel Paléologue ne persuadoit ses Evesques que par cette seule raison, savoir, que quelque accord qu'il se fist, il n'y auroit rien de changé dans leur Religion. *Ne doutez pas* leur disoit-il, *que mesme aprés cette paix l'Eglise ne demeure dans l'état où elle estoit auparavant sans recevoir aucun changement. Je ne négligeray rien pour cela.* Et un peu aprés, *les Sages d'entre vous ignorent-ils combien nos Peres ont esté prompts à se tourner du côté de la complaisance quand il s'est agy du bien public? Ils ont vû que Dieu mesme n'a pas jugé indigne de sa Majesté de s'accommoder à nous jusqu'à prendre nôtre nature, & à souffrir les douleurs*

Pachymer. hist. lib. 5. cap. 18.

de la Croix, & la mort par laquelle il a fait le ſalut du monde, tant eſt admirable cette inclination à s'accommoder. Il ne nous ſera donc pas imputé à crime que par une ſemblable inclination nous évitions les dangers qui nous menacent, & au contraire nous en ſerons plus recommandables à ceux qui ſavent de quelle maniére il faut ſe gouverner dans les affaires. Et encore un peu aprés. *Vous ne devez pas jetter cette crainte dans l'eſprit du peuple que nous ayons deſſein d'aller plus avant qu'il ne faut dans cette affaire de la reconciliation, comme ſi nous ſongions à changer nos coûtumes, & nos cérémonies en celles des Latins, ou à faire une meſme confeſſion qu'eux.* Ce diſcours nous fait voir manifeſtement trois choſes, l'une que pour garder le ſilence ſur les dogmes des Latins, n'en diſputer pas, ne les accuſer pas d'erreur, aller meſme juſqu'à ſe réünir avec eux, on ne reçoit pourtant pas ces dogmes, & qu'il-y-a bien loin de l'un à l'autre, quoy que M. Arnaud en diſe. Car Michel ne demande que le premier, & proteſte qu'il ne tirera pas à conſéquence pour l'autre. La ſeconde choſe qui paroiſt du diſcours de cét Empereur eſt que le principe ſur lequel j'établis ma réponſe, & par lequel je prétens renverſer l'argument de M. Arnaud n'eſt pas une propoſition que j'aye forgée dãs ma teſte par la néceſſité de ma diſpute, mais que c'eſt un principe non ſeulement connu des Grecs; mais approuvé, & mis en pratique dans une occaſion beaucoup plus importante que celle dont nous ſommes en queſtion. Car il eſt bien moins important de laiſſer une des créances d'une Egliſe ſans en diſputer, que de ſe réünir avec elle, & cependant il eſt vray que l'Egliſe Gréque conſentit à cette réü-

nion sur l'espérance qu'elle garderoit sa Religion toute entiére, sans recevoir rien de celle des Latins. Enfin je recueille du discours de Michel, & de l'effet qu'il fit sur l'esprit de ses Ecclésiastiques, que l'unique soin des Grecs est de garder leur Religion, prests au reste à se taire, & mesme à se réünir s'il le faut, pourvû qu'ils n'admettent pas parmy eux la Religion des Latins. Si on dit que ç'a esté l'esprit de Michel Paléologue; mais non pas celuy de son Eglise, je répons que Michel les engagea à consentir à la réünion par cette raison que chacune des Eglises garderoit ses créances sans disputer l'une contre l'autre, & sans s'accuser mutuellement d'erreur. Or on n'engage pas les gens par des principes qu'ils ne reconnoissent pas pour bons, on choisit pour celà des couleurs agréables & des prétextes plausibles. D'où il s'ensuit que les Grecs sont bien éloignez de s'imaginer que ce soit une mesme chose que de ne disputer pas d'un article contre les Latins, & de le croire égalément avec eux. Il s'ensuit aussi que si cette raison ou cette espérance que Michel leur proposoit a eu assez de poids pour leur faire faire une chose où ils craignoient bien qu'il les tromperoit, comme en effet il les trompa, une chose qui choquoit leur devoir & leur conscience, une chose pour laquelle d'ailleurs ils avoient beaucoup d'aversion, elle en peut bien avoir eu assez pour les retenir & les empécher d'en faire un autre à laquelle ils ne se croyoient pas obligez, & dont ils pouvoient s'abstenir sans faire aucune violence à leurs inclinations.

Cette considération sera fortifiée par la maniére dont Veccus Patriarche de Constantinople se dé-

fendoit aprés estre devenu grand partisan de l'union, à laquelle il contribua de tout son pouvoir. *Tout ce que j'ay pensé*, disoit-il pour se justifier, *ce que j'ay dit, ce que j'ay fait, ou ce que j'ay écrit a abouty non à réfuter quelqu'une des cérémonies, ou quelque dogme des Grecs; mais seulement à établir la paix des Eglises. Que si quelqu'un est entré dans cette paix en méprisant nos coûtumes ou nos dogmes, ou en s'imaginant que les créances & les sentimens de l'Eglise Romaine sont plus pieux que les nostres, qu'il soit exclus du Royaume de Jesus-Christ avec le traistre Judas & ses compagnons qui crucifiérent le Sauveur.* Vous voyez que ce Patriarche met une insigne différence entre ne condamner pas les Latins, les laisser en repos avec leurs créances, & croire les mesmes choses qu'eux, non seulement il ne veut pas qu'il-y-ait aucune conséquence de l'un à l'autre, mais il s'en fait mesme un principe de justification envers les Grecs; marque que cette proposition estoit fort du génie de la nation. Car on ne se justifie pas par des maximes odieuses & desavoüées publiquement; si Michel Paléologue, si Veccus, si les Grecs en général ont en cela choqué l'esprit de M. Arnaud ils sont excusables. On n'avoit pas encore en ce tems-là pénétré les secrets de son raisonnement. Les Loix de sa logique n'avoient pas encore esté publiées. Elles pourront servir desormais de régle à la postérité; mais elles ne doivent pas avoir plus de privilége que les Edits des Princes qui n'ont pas une vertu rétroactive.

Hottingerus ex Allat. in Orth. Græc. pag. 67.

V. Pour faire voir à M. Arnaud que les Grecs n'ont pas naturellement l'esprit fort porté à la cõtroverse si la nécessité de se défendre ne les y pousse,

je n'ay qu'à luy repréſenter ce qu'Antoine Eparque de Corcyre écrivoit à Philippe Mélancton. Car aprés luy avoir parlé du ſoin que les Turcs prennent pour établir leur Religion par tout, & pour avancer les limites de leur Empire. *C'eſt une choſe abſurde*, ajoûte-t-il, *& tout à fait étrange que dans l'état préſent de nos affaires, nous diſputions des choſes ſublimes. Nous devons veiller diligemment, & nous appliquer uniquement au danger qui nous menace ſi nous n'avons entiérement perdu le ſens, de peur qu'on ne nous enléve la terre pendant que nous nous amuſons à rechercher trop curieuſement le Ciel.* Il eſt certain que les Grecs ne s'échauffent guéres que pour leurs intéreſts mondains. C'eſt le principal objet qui occupe leurs penſées, ou ſi vous voulez la clef qui leur ferme & qui leur ouvre la bouche.

Turco. Græc. l. 8. pag. 545.

Le Jéſuite Poſſevin en fait trois ordres, le premier eſt du peuple qu'il dit eſtre *tres-ignorant*, le ſecond eſt *de ceux qui ayant quelque expérience, & voyant d'un coſté la Majeſté de l'Egliſe Romaine, & de l'autre la miſére de la Grecque, la pompe des Sacremens des Latins, & la négligence avec laquelle les Grecs traitent les leurs, concluent que Dieu ayme plus l'Egliſe Romaine que la Grecque. Le troiſiéme eſt de ceux qui ayant quelque connoiſſance des choſes du monde ſont néanmoins emportez par une haine d'habitude, & entrent en diſpute, ce qu'ils font contre le ſentiment de leurs propres Eveſques, & des plus prudens d'entre les Grecs. Mais ne ſachant le plus ſouvent ce qu'ils diſent, ny ce qu'ils ſoûtiennent, ny ce qu'ils veulent, ils font comparaiſon de l'Egliſe Grecque avec la Romaine, de leurs cérémonies avec les nôtres, & ils*

Biblioth. ſelect. de rat. agcum Græcis, lib. 5. cap. 24.

préférent leurs Prestres aux Prestres Latins, à cause des vices de nos Prestres sans considérer les vices des leurs. Toutefois ils n'osent prononcer que nous soyons en erreur, ou que ce que nous faisons touchant les Sacremens ne soit bien fait. Mais ils disent qu'ils sont quãt à eux dans de bons sentimens, & qu'ils se peuvent sauver dans leur Religion. Remarquez ces deux choses, l'une que les Evesques Grecs & les plus sages de cette Eglise ne veulent point de controverse; & l'autre que ceux qui en parlent se contentent de soûtenir leurs propres créances, sans condamner celles des Latins.

VI. Mais pourquoy donc, dira-t-on, ont ils disputé sur les points de la procession du S. Esprit, & de l'usage des azymes? Je répons que c'est parce que ces deux points donnérent lieu au commencement à la séparation des deux Eglises. Photius s'arresta principalement au premier, Michel Cérularius insista sur le second. Cela fait que les Grecs s'y sont attachez avec quelque espéce d'empressement pour ne se pas démentir. Ils ont suivy les premiéres & originaires causes de leur querelle avec les Latins, marchant aprés leurs prédécesseurs, & ne s'écartant que fort peu du chemin battu. S'ils y eussent trouvé l'article de la conversion substancielle, ils ne faut pas douter qu'ils ne s'y fussent appliquez, ne l'y trouvant pas ils l'ont négligé, comme il en ont négligé beaucoup d'autres. Mais pourquoy cét article ne fut-il pas mis au commencement au nombre de ceux qui causérent la séparation des deux Eglises? La réponse est facile. C'est parce que la transsubanciation n'estoit pas encore établie dans l'Eglise Romaine. Photius se sépara sur la fin du 9. siécle. Cérula-

rius renouvella la séparation sur le milieu de l'onziéme siécle ; & le premier qui détermina la conversion substancielle fut Grégoire VII. l'an 1079. de sorte qu'il n'y avoit pas encore lieu d'en faire une dispute entre les deux Eglises.

VII. Je ne say mesme si les Grecs auroient eu un juste sujet de former cette controverse contre le corps de l'Eglise Latine en général avant le Cōcile de Constance, c'est-à-dire avant le 15. siécle. Car bien que Grégoire VII. eust fait sa détermination l'an 1079. comme je viens de le dire, & qu'Innocent III. en eust fait de mesme dans le Concile de Latran l'an 1215, si est-ce que plusieurs ne regardoient pas encore ces sortes de décisions comme de légitimes & autentiques déterminations de l'Eglise. Chacun sait que Rupert qui vivoit dans le 12. siécle, enseignoit publiquement que la substance du pain demeure dans l'Eucharistie, & qu'elle est faite le Corps de Jesus-Christ par union hypostatique avec le Verbe. Anselme écrivit contre luy, & Alger disputa contre son opinion ; mais il ne fut ny condamné ny flétry comme un hérétique. On sait aussi ce qu'enseignoit Durand de S. Porcien qui vivoit au commencement du 14. siécle, savoir que la matiére du pain demeure, & que perdant sa premiére forme de pain elle reçoit la forme du Corps de Jesus-Christ, en la mesme maniére que la matiére des alimens que nous prenons reçoit la forme de nostre corps. Bellarmin reconnoist que cette opinion *peut bien estre appellée une Transformation, mais que ce n'est point une transsubstanciation.* Cependant Durand ne fut ny poursuivy ny condamné comme un hérétique, ny son sentiment censuré. On sait en-

Rupert. in Ioan. l. 6. & in Exod. lib. 2. cap. 10.

Bell. de Sacr. Euch. l. 3. c. 13. Thom. Valdens. tom. 2. de Sacr. cap. 65. & cod. Mf. qui asservatur in Bi-

core ce qu'enseignoit Jean de Paris de l'Ordre des Freres Prescheurs, Professeur en Théologie à Paris, qui vivoit sur la fin du 13. siécle, & au commencement du 14. *Qu'encore qu'il approuvast l'opinion commune touchant la conversion de la substance du pain au Corps de Jesus-Christ, il n'osoit pourtant pas dire que ce fust un point de foy qu'il fust nécessaire de tenir comme estant determiné par l'Eglise, & qu'il-y-avoit un autre moyen plus populaire, & peut-estre plus raisonnable, & plus conforme à la vérité du Sacrement, savoir l'assomption de la substance du pain par la Personne du Verbe.* On sait enfin ce qu'en écrit Pierry Dailly * Cardinal & Evesque de Cambray qui vivoit au commencement du 15. siécle, savoir *qu'il ne s'ensuit pas évidemment à son avis de la détermination de l'Eglise que la substance du pain cesse d'estre.*

bliοth. S. Victor. Paris. cui titul. Determinatio fratris Ioan. de Parisiis prædicatoris de modo existēdi Corpus Christi in Sacr. Alter. &c. Intendo dicere veram existentiam & realē Corporis Christi in Sacramento altaris, & quod non est ibi solum in signo, & licet teneam & approbem illorum solemnem opinionem quod Corpus Christi est in Sacramento altaris per conversionem substantiæ panis in ipsum, & quod ipsi maneant accidentia sine subjecto, non tamen audeo dicere quod hoc cadet sub fide mea, sed potest aliter salvari vera, & realis existentia corporis Christi in Sacramento altaris. Protestor tamen quod si ostenderetur dictus modus determinatus esse per Sacrum Canonem, aut per Ecclesiam aut per Concilium generale, aut per Papam qui virtute continet totam Ecclesiam quicquid dicam volo haberi pro non dicto, & statim paratus sum revocare, quod si non sit determinatus, contingat tamen determinari, statim paratus sum assentire.

* In 4. sent. quæst 6. art. 4.

Mais afin qu'on ne dise pas que ce sont des particuliers qui peuvent s'estre trompez, je produiray icy le jugement des Théologiens de Paris donné au commencement du 14. siécle, c'est-à-dire environ l'an 1304. sur le sujet de Jean de Paris, & du moyen qu'il proposoit qui estoit l'assomption de la substance du pain, comme il est contenu dans un manuscrit de la Bibliotéque de S. Victor en ces termes. *Jugement de la Faculté de Théologie* [En

Titulus est, Iudicium Facultatis Theologiæ. In præsentia Collegii magistrorum in Theologia dictum est, utrumque modum ponendi Corpus Christi esse in altari tenet pro opinione

présence du Collége des Maistres en Théologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre moyen de mettre le Corps de Jesus-Christ à l'Autel, (savoir celuy de la conversion de la substance du pain, & celuy de l'assomption de cette substance par le Verbe) *pour une opinion probable, & qu'elle approuve l'un & l'autre par . . . . . . ; & par les témoignages des Péres. Elle dit toutesfois qu'aucun de ces deux moyens n'a esté déterminé par l'Eglise, & c'est pourquoy aucun d'eux n'est de foy, & si elle eust dit autrement elle eust moins bien dit, & ceux qui disent autrement disent moins bien, & quiconque assureroit déterminément que l'un ou l'autre de ces deux moyens est de foy, il encourroit la peine de l'Anathéme.* Je rapporte à la marge les propres termes du Manuscrit selon qu'ils sont couchez sous ce titre, *Judicium Facultatis Theologiæ.*

CHA. V.

probabili, & approbat utrumq; per . . . . (*hic est lacuna*) & per dicta Sanctorū. Dicit tamen quod nullus est determinatus per Ecclesiam, & ideo nullum cadere sub fide. Et si aliter dixisset minus bene dixisset, & qui aliter dicunt minus bene dicunt, & qui determinatè assereret alterutrum præcisè cadere sub fide incurreret sententiam Canonis Anathematis.

Jean de Paris fut poussé par la faculté du Droit Canon & par Guillaume d'Orillac Evesque de Paris, avec quelques autres Evesques. Ils ne condemnérent pas son sentiment, ny ne contredirent ce que la Faculté de Théologie avoit dit, mais ils imposérent silence à Jean, & luy interdirent la Chaire. Il en appella à Rome, où estant allé on luy donna des Commissaires pour l'entendre; mais Jean estant mort avant que son affaire fust vuidée, on n'alla pas plus avant, & la Cour de Rome ne prononça rien. M. Arnaud qui veut que les Grecs n'ayent rien ignoré de ce qui se passoit parmy les Latins, qui remplit toute la Grece du bruit de la condamnation de Bérenger, qui peuple l'Italie de Grecs, & la Gréce de Latins, avec ordre de se rendre conte les uns aux autres de tout ce qui concernoit le dogme de la transsubstanciation, qui

CHA. V. veut mesme que les gendarmes & les Soldats s'en entretinssent dans les armées, aussi-bien que les Pélerins dans leurs voyages, pourra-t-il bien se résoudre à nous dire que les Grecs n'ont pas seu ce ques des Auteurs aussi célébres que Rupert, Durand, Jean de Paris, & le Cardinal Dailly soûtenoient publiquement au 12. au 13. au 14. & au 15. siécle, qu'ils n'ayent pas seu ce qui se passoit dans une des premiéres Villes de l'Occident, & dans une Faculté aussi illustre que celle de Théologie de Paris, qu'ils n'ayent pas seu une affaire qui fut portée à Rome, & sur laquelle Rome ne voulut rien décider? En vérité s'ils n'en ont rien seu, & que ny les Pélerins, ny les Ambassadeurs, ny les gens de guerre, ny les Croisez, ny les Inquisiteurs, ny les Grecs d'Italie, ny les Latins de Constantinople ne leur en ayent rien appris, ils peuvent avoir bien ignoré d'autres choses, & M. Arnaud n'avoit que faire de nous assûrer *que rien n'échappoit à leur curiosité.* Car bien qu'en quelques-uns de ces Siécles il n'y eust plus ny de Croisades pour la Terre-Sainte, ny des Latins qui occupassent l'Empire Grec, le commerce pourtant des Latins & des Grecs ne laissoit pas d'estre fréquent, & les uns & les autres se trouvoient meslez en Italie & en plusieurs autres lieux, & les voyes estoient tres-faciles pour faire savoir aux Grecs ce qui se passoit en Occident à l'égard de tous ces Docteurs. Si M. Arnaud dit qu'ils l'ont seu, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils s'en soient fait une raison de silence & de retenuë. Car pourquoy accuser une Eglise où il est encore permis d'enseigner que la substance du pain demeure, où l'on soûtient qu'il n'y-a rien de déterminé sur

le ſujet de la tranſſubſtanciation, où l'on va le ſoûtenir dans Rome meſme, ſans que Rome ſe mette en peine de déclarer le contraire ?

VIII. Suppoſons que les Grecs crûſſent la trãſſubſtanciation, pourquoy ne furent-ils pas ſcandaliſez de la hardieſſe de tous ces Auteurs ? Pourquoy ne voulurent-ils pas s'éclaircir d'un fait auſſi conſidérable que celuy que ces Auteurs mettoient en avant, que l'Egliſe n'avoit encore rien déterminé ſur la converſion de la ſubſtance du pain ? Pourquoy n'en firent-ils pas quelque reproche aux Latins, & ſur tout à l'Egliſe Romaine qui garda le ſilence dans une occaſion ſi importante à la foy & à la piété ? Que M. Arnaud nous rende raiſon de cette retenuë des Grecs, luy qui nous en fait de ſi grands diſputeurs. Mais qu'il nous rende auſſi raiſon du ſilence de l'Egliſe de Rome. On va ſoûtenir juſques dans ſes murailles & dans ſon ſein, que la tranſſubſtanciation n'eſt pas un point de foy, & que l'Egliſe n'en a encore rien déterminé, & elle ne dit mot. Elle laiſſe mourir un homme dans cette erreur ; ne condamne ny ſa créance, ny ſa mémoire, & qui pis eſt elle laiſſe toute la terre en ſuſpens ſur un ſujet où il s'agit de la foy de tous ſes enfans. Car ſi on doute que la converſion des ſubſtances ſoit un point de foy, on ne la peut croire comme de foy. Et ſi on ne la peut croire comme de foy ; qui en ſera perſuadé ? S'il ne la faut tenir que comme une opinion probable des Docteurs, que deviendra-t-elle quand on la verra ſi improbable, & ſi peu conforme à la droite raiſon ? Cependant l'Egliſe Romaine ne dit rien ſur cela, elle laiſſe dormir la queſtion ; & ſi nous voulons argumenter de ſon ſilence comme M. Arnaud argu-

 mente de celuy des Grecs, il faut conclurre qu'elle approuvoit le sentiment de Jean de Paris puisqu'elle ne le condamna pas. Je ne veux pourtant pas aller si avant. Il me suffit que Rome n'ait pas condamné la proposition dont nous parlons. C'est assez pour empescher les Grecs de reprocher la transsubstanciation à l'Eglise Latine.

Cette affaire de Jean Théologien de Paris, avec le jugement de la Faculté de Théologie, & le silence de l'Eglise de Rome, est d'une telle importance qu'elle seule suffiroit pour décider le fond mesme de nostre question, & pour faire voir à M. Arnaud que la créance de la transsubstanciation n'est pas perpétuelle dans l'Eglise. Car qu'une Faculté aussi considérable que celle de Théologie de Paris assûre que cette maniére de mettre le corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie n'est point déterminée par l'Eglise, qu'elle ne tombe point sous la foy, & que quiconque soûtiendroit fortement qu'elle tombe sous la foy, encourroit la peine de l'Anathéme. Que l'affaire ayant esté portée à Rome, Rome se soit teuë, & n'ait rien prononcé sur cette question, il n'en faut pas davantage pour réfuter cette prétenduë Perpétuité que M. Arnaud a entrepris de défendre.

Mais revenons aux Grecs. Il faut ajoûter à tout ce que je viens de dire une chose tres-considérable, qui est que les Latins n'ont jamais formé de dispute contre les Grecs touchant les expressions générales dont ces derniers se servent sur le sujet de l'Eucharistie.

IX. Mais avant que de pousser cette considération plus loin, il est important que je fasse souvenir encore une fois les Lecteurs, qu'il ne s'agit pas de

savoir

ſavoir ſi les Grecs ont ſur l'Euchariſtie le meſme
ſentiment que nous, moins encore s'ils s'en expliquent de la meſme maniére. C'eſt l'illuſion perpétuelle de M. Arnaud de ſuppoſer que nous les faiſons Bérengariens; & c'eſt ſur ce faux état de queſtion que preſque tous ſes diſcours ſont bâtis. On ne voit dans ſa diſpute que des raiſonnemens de cette ſorte, ſi les Grecs euſſent eſté Bérengariens, s'ils euſſent crû que le pain du Sacrement n'eſt qu'une figure, s'ils euſſent entendu les paroles de Jeſus-Chriſt, dans le ſens de *ſignificat*, &c. Qu'on ne s'y laiſſe donc pas ſurprendre; je reconnois que les Grecs croyent de l'Euchariſtie plus que nous, qu'ils en parlent autrement que nous, & qu'ils ne ſuivent ny les ſentimens, ny les expreſſions de Berenger. Auſſi n'a-t-on jamais rien dit à M. Arnaud qui approche de ce qu'il s'eſt imaginé. On luy a ſoûtenu ſeulement qu'ils ne croyent pas la tranſſubſtanciacion de l'Egliſe Romaine; & qu'ils n'adorent pas le Sacrement d'adoration ſouveraine; & c'eſt ſur cela qu'il faloit agir, pour agir de bonne foy.

Sur ce pied-là je dis que les Latins n'ont jamais fait de controverſe aux Grecs touchant leurs expreſſions, quelques générales qu'elles fuſſent. Ils ont bien fait tout ce qu'ils ont pû pour introduire inſenſiblement parmy eux les termes de μετουσίωσις, & de μεταβολὴ τῆς οὐσίας, *tranſſubſtanciation, changement de ſubſtance*. Ils ſe ſont ſervis pour cela de leurs proſélytes, & des Ecoliers des Séminaires à qui ils font faire la profeſſion de foy que nous avons rapportée dans le Livre précédent, dans laquelle ces termes ſe trouvent. Ils les ont mis en leur Latin dans les actes de réünion. Mais

dans le Grec de ces mesmes actes, ils se sont contentez des expressions générales de τελείωσις, ἀμεταποίησις, μεταβολή, comme nous l'avons déja vû. Ils ne leur en ont point fait de querelle pour des raisons qui ne sont pas difficiles à comprendre, & que nous verrons dans la suite ; & quand les Prosélytes & les Ecoliers des Séminaires ont vû que leurs termes n'étoient pas reçûs, ils ne s'en sont pas mis en colére ; mais au contraire ils se sont accommodez des autres. Il ne faut donc pas trouver étrange si cette conduite a fermé les yeux aux Grecs pour ne discuter pas plus avant les différences qui séparent les dogmes des deux Eglises. Ils convenoient en des expressions générales, que le pain est fait le Corps de Jesus-Christ, qu'il est changé au vray Corps de Jesus-Christ, & les Latins n'en demandoient pas davantage.

Le piége estoit caché sous cette douceur ; mais quoy qu'il en soit cette conduite éloignoit les Grecs d'un examen qui d'ailleurs n'étoit pas si facile à faire. Car pour bien reconnoistre la différence qu'il-y-a de la créance des Grecs à celle des Latins, & pour en bien juger il ne faut pas les examiner legérement ou superficiellement, il faut de l'application & de l'étude. Il faut lire les livres des Auteurs Latins, les comparer avec la doctrine des Anciens, & avec celle de l'Eglise Grecque, ne se laisser pas surprendre à de fausses apparences, mais considérer les deux dogmes en eux-mesmes, & particuliérement dans leurs suites, pour voir ce qu'ils ont de dissemblable. Car d'abord la différence ne semble pas estre si grande. On s'en explique quelque fois presque d'une mesme maniére, mais dans les suites elle paroist infinie, comme il

a esté remarqué dans le dernier chapitre du Livre précedent. Or combien peu d'entre les Grecs ont esté capables de faire cét examen ; & de ceux qui en estoient capables combien peu y-en-avoit-il qui fussent en estat d'en faire un jugement juste ? Nous avons vû ce que Bozius disoit d'eux sur le rapport d'un Grégoire, *que sous l'Empire d'Andronic*, c'est-à-dire à mon avis d'Andronic le jeune sous lequel la réünion des Eglises fut encore proposée, *il ne se trouva personne dans toute la Gréce qui fut capable de disputer avec les Latins sur le fait de la Religion.* Se faut-il étonner que des gens qui ne peuvent soûtenir leurs anciennes disputes, sur lesquelles leurs Peres ont travaillé depuis si long-tems, dans lesquelles ils ont esté nourris, & qui leur sont comme héréditaires, négligent de faire la discussion dont je parle sur de nouveaux dogmes, & qu'ils se contentent de garder leur propre créance sans se mesler de celle des étrangers?

X. D'ailleurs il faut considérer que les Grecs ne sont pas éloignez de laisser à Dieu la connoissance du changement qui arrive dans l'Eucharistie, sans se mesler de déterminer quel il est. Cela paroist tant par leurs termes généraux, que par ce que j'ay déja rapporté, de la Confession de Métrophane Patriarche d'Alexandrie, de la Profession de foy dressée pour les Sarrasins Prosélytes, de la priére de leur Euchologe, du jugement que Nicétas faisoit sur la conduite du Patriarche Camatérus, & d'une dispute de Jean Patriarche de Jerusalem. Quand donc ils entendent les Latins qui déterminent l'espéce de ce changement, disant que c'est une conversion réelle de la substance du pain & du vin, il ne faut pas trouver étrange, s'ils se con-

CHA. V. tentent de se renfermer dans leurs généralitez, de ne recevoir pas cette créance, de ne la condamner pas aussi, mais d'en laisser le jugement à Dieu. C'est un party qui leur semble seur & raisonnable. S'ils font en cela bien ou mal, ce n'est pas icy le lieu de l'examiner. Quoy qu'il en soit, il n'est nullement étrange que des gens faits comme les Grecs en usent de cette maniére. J'ay déja dit ailleurs que celuy d'entr'eux qui s'est le plus avancé est le Patriarche Cyrille; car il est allé jusqu'à rejetter positivement la transsubstanciation, & néanmoins il ne l'a rejettée que sous le titre de *téméraire*, *ἐφευρεθεῖσα*, dit-il, *εἰκῆ μετουσίωσις*, *la transsubstanciation témérairement inventée.*

Qu'on joigne maintenant toutes ces choses ensemble, & qu'on voye si ce que je dis que les Grecs n'ont pas impugné formellement la doctrine de la conversion des substances encore qu'ils ne la crûssent pas, n'est pas fondé sur toutes les apparences du monde, & si au contraire la conséquence de M. Arnaud quelque surprenante qu'elle soit d'abord n'est pas en effet destituée de toute sorte de vray-semblance. Ils vivent depuis un tems immémorial dans une profonde & générale ignorance. Ils sont enveloppez de confusions, & accablez de leurs malheurs domestiques. Ils sont pressez sans cesse par leurs propres Empereurs d'avoir de la complaisance pour les Latins, afin d'éviter leur colére, & de s'attirer leur protection. Ils sont persuadez que cette complaisance n'apportera aucun préjudice à leur Religion. Ils sont d'ailleurs naturellement tres-attachez à leurs intérests temporels, préférant le soin de leur subsistance à toutes choses. Ils n'ignorent pas combien l'Eglise

Romaine est sensible quand on l'accuse d'erreur, comme il paroist par la plainte de Cyrille qui parlant des Latins, dit, *Qu'ils défendent opiniâtrement les choses qu'ils ont mal faites, encore qu'on les leur fasse toucher au doigt. Qu'ils soûtiennent qu'ils ne peuvent jamais ny rien croire, ny rien faire qui ne soit bien; & ce qui est encore pis, qu'ils s'élancent contre ceux qui les admonestent Chrétiennement, & qui leur veulent en quelque maniére faire connoistre leurs erreurs. Qu'ils les poursuivent avec le feu & la flamme, comme s'il n'estoit pas permis de repousser l'injure qu'ils font au Christianisme, ny de se munir, & se préserver contre le mal.* On voit dans leur conduite ordinaire, timide & retenuë à l'égard des Latins, les effets que la crainte de les irriter produit. La question de la transsubstanciation ne se trouve point dans leurs premiéres & originaires disputes. Ils peuvent mesme raisonnablement douter si l'Eglise Latine l'a déterminée jusques au Concile de Constance. Les Latins ne leur en font pas une dispute, mais s'accommodent à la forme de leurs expressions. Il ne leur est pas facile de pénétrer jusques aux véritables différences qui distinguent les dogmes des deux Eglises. Et enfin une de leurs maximes est qu'on peut fort bien laisser à Dieu la connoissance du changement qui arrive dans l'Eucharistie sans s'en mesler. N'est-il pas plus vraysemblable de dire comme je fais qu'il ne s'ensuit pas que ces gens ayent crû la transubstanciation encore qu'ils n'en ayent pas fait un point de controverse, & qu'ils se sont tenus dans une espéce de milieu, ne la croyant, ny ne la condamnant, que de dire comme fait M. Arnaud que s'ils ne l'ont

CHA. V.

Epist. Cyrill. ad Vittembog. in Epist. viror. erud.

pas combattuë, s'ils n'en ont pas fait une dispute expresse, s'ils ne l'ont pas reprochée à l'Eglise Romaine comme une erreur, il faut nécessairement qu'ils l'ayent cruë, & qu'ils la croyent encore aujourd'huy ?

CHAPITRE VI.

Suite de l'examen des argumens négatifs de M. Arnaud. Considération particuliére de ce qui s'est passé dans les Traitez de réünion, & sur tout au Concile de Florence, & aprés le Concile.

PLus on considére les principes sur lesquels M. Arnaud raisonne, plus on voit que la conséquence qu'il prétend en tirer est nulle & mal déduite. Il dit par exemple que Théophylacte *réduit tous les différens qui séparoient de son tems les deux Eglises à la seule addition du* filióque *dans le Symbole.* Si ce principe est bon, les Grecs & les Latins ont esté d'accord sur toutes choses à la reserve du *filióque.* Il dit que Basile Archevesque de Thessalonique écrivant au Pape Adrien IV. luy *proteste que les Grecs n'ont point d'autre sentiment que l'Eglise Romaine touchant la foy.* Si cela est vray, Théophilacte nous a trompez quand il a dit qu'ils disputent sur le *filióque.* Il nous dit que l'aigreur de Balsamon qui estoit fort emporté contre l'Eglise Romaine, *ne luy auroit pas permis de dissimuler cette accusation* (savoir de croire la transsubstanciation) *qui auroit esté la plus spécieuse de toutes, & la plus propre à aliéner l'esprit des Grecs, & les empescher de se ré-*

Livre 1. ch. 9. page 174.

Liv. 1. c. 10. pag 202.

Ibid.

concilier. Mais s'il s'en faut rapporter au silence de Balsamon, en combien de choses établirons-nous la paix où néanmoins il-y-a eû une division fort réelle? Il dit qu'Eutymius fit un livre contre les Latins, où il ne traite que de la procession du S. Esprit, que Chrysolanus Archevesque de Milan réduisit à ce seul article tout ce qu'il reprochoit aux Grecs, que Jean Phurne écrivit contre Chrysolanus, & qu'il ne parla point du point de la procession; & que ce mesme Phurne disputa contre un autre Archevesque de Milan nommé Pierre sur ce seul article. Mais s'il faut raisonner sur ce pied-là, que deviendra la dispute de l'Azyme? Il dit que Nicolas de Méthone répondit à Chrysolanus, & qu'il fit un autre traité sur les Azymes, qu'Eustratius Evesque de Nicée, Théodore Prodromus, Nicétas Seidus, & plusieurs autres Auteurs du 12. siécle qui écrivirent contre les Latins, s'attachérent de mesme uniquement aux controverses du S. Esprit & des Azymes. Il fait un dénombrement exact de tous les Grecs du 14. siécle qui écrivirent contre l'Eglise Romaine, & il assûre qu'ils se restraignirent tous à ces deux points. Il nous déclare que dans le traité d'accommodement qui fut commencé l'an 1233. entre Grégoire IX. & Germain Patriarche de Constantinople, il n'y fut parlé que de ces deux questions, & que le Patriarche Veccus ayant esté condamné sous Andronic pour avoir favorisé les Latins, les reproches qu'on luy fit se réduisirent au seul point de la Procession du S. Esprit. S'il s'en faut rapporter à cela, nous restraindrons les différences des deux Eglises à ces deux articles, & nous établirons une entiére conformité dans tout le reste. A mesure que

CH. VI.

Liv.2 c.11. Pag. 204.

Ibid.

Ibid. pa.205.

Ibid. pa.204.

Ibid. pa.205. &c.

Liv.3 ch.7.

Liv.3.ch 2.

Liv.3.ch.4.

M. Arnaud produit chacune de ces choses en particulier, il ne manque pas de conclurre que les Grecs & les Latins n'avoient qu'une mesme foy touchant la transsubstanciation. Mais comment n'a-t-il pas veu que si sa conséquence estoit bonne, on pourroit aussi conclurre qu'ils n'ont eû qu'une mesme foy touchant d'autres articles, où pourtant on trouve une différence manifeste ? Ses preuves ont cecy de propre que si on les prend chacune en particulier, elles se détruisent les unes les autres. Car si les Grecs & les Latins n'enseignent qu'une mesme chose touchant la foy, pourquoy les fait-on disputer sur la procession du S. Esprit. *Si tous* leurs différens se réduisent à l'article du S. Esprit, pourquoy disputent-ils sur les Azymes ? S'ils ne sont divisez que sur ces deux points, pourquoy a-t-on parlé dans le Concile de Florence du Purgatoire, de la vision béatifique des Saints, & de la Primauté du Siége Romain ? Quelle certitude y-a-t-il dans tous ces argumens négatifs, puis qu'à les prendre en détail & l'un aprés l'autre ils se renversent mutuellement ?

Il dira qu'il les faut prendre en gros, & conclurre en général que les Grecs & les Latins n'ont point de différent sur la transsubstanciation, puisque dans toutes ses disputes agitées depuis si longtemps par tant de divers Auteurs, & en des occasions si fréquentes, on ne voit pas qu'il y ait-eû de contestation sur ce point. Je répons qu'on les a prises ainsi dans le chapitre précedent ; & qu'on a trouvé qu'elles ne concluent pas mieux en gros qu'en détail. Je consens qu'on les prenne de la maniére qu'on voudra ; car si on les examine chacune à part on en découvrira bien-tost la foiblesse

par la raiſon que je viens de remarquer, qu'elles ſont contraires les unes aux autres, & ſi on les joint enſemble elles ne peuvent produire de plus grand effet par leur union, que de nous perſuader que les Grecs n'ont jamais fait de la tranſſubſtanciation un point de controverſe avec les Latins. Or c'eſt ce qu'on accorde à M. Arnaud. Qu'il s'enſuive de là que les deux Egliſes ayent tenu cét article d'une foy commune c'eſt ce qu'on luy nie, & dont on a déja rendu raiſon.

Mais pour faciliter davantage le jugement qu'on en doit faire, il ſera bon d'examiner quelques circonſtances particuliéres par leſquelles M. Arnaud a prétendu donner plus de couleur à ſon argument. Il nous dit premiérement que les Grecs ſe ſont trouvez ſouvent aſſemblez en Concile avec les Latins pour conférer enſemble ſur les différens de la Religion, & qu'on n'y a jamais parlé de la tranſſubſtanciation. Qu'ils ſe trouvérent au Synode de Barri où Anſelme diſputa contr'eux; Que l'Abbé Nectaire aſſiſta au Concile de Latran ſous Aléxandre III. Que l'Empereur Manuël aſſembla un Concile à Conſtantinople pour la réünion, où les deux partis ne manquérent pas de ſe trouver. Qu'il s'en tint un à Nicée ſur le meſme ſujet. Que Michel Paléologue fit pluſieurs aſſemblées en Gréce pour le meſme deſſein. Qu'il envoya ſes Légats & ceux de l'Egliſe Gréque au Concile de Lyon où la réünion fut concluë, & qu'enfin ils ſe trouvérent enſemble au Concile de Florence.

Liv. 2 ch. 8. pag. 171.

Liv. 2. ch. 11. pag. 210.

Ibid.

Liv. 3. ch. 2. pag 262.

Liv. 3. ch. 3.

Ibid.

Liv. 4. ch. 2.

Je répons qu'il ne s'eſt jamais tenu de Concile, ny en Orient ny en Occident, ny des Grecs ſeuls, ny des Latins ſeuls, ny des Grecs & des Latins enſemble, où l'on ſe ſoit propoſé d'examiner exa-

CH. VI. ctement toutes les différences des deux Eglises. On n'y-a jamais traité que des points qui étoient formellemenr en controverse, & de plus on n'y a mesmes jamais traité de tous ces points. On ne disputa au Synode de Barry que de la Procession du S. Esprit. Est-ce-à-dire qu'ils convenoient sur tout le reste? *Il n'y avoit pas*, dit M. Arnaud, *d'autre différent sur les dogmes de la foy.* Mais qu'importe-t-il que les autres différens fussent ou sur la foy, ou sur les Rites, puis que les Grecs en faisoient les causes de leur séparation, & qu'ils s'y attachoient avec toute l'ardeur possible? D'ailleurs qui a dit à M. Arnaud que les Grecs ne font pas un différent de foy de l'article des Azymes, de celuy du Purgatoire, de la Primauté du Pape &c. Mais est-ce que les Latins aussi ne les contoient pas pour des différens de foy? *Ny les Grecs ny les Latins*, dit M. Arnaud, *ne se sont doutez qu'il y eust d'autre différent sur les dogmes de la foy entre les deux Eglises que celuy qu'elles avoient sur la procession du S. Esprit.* Si ne convenoient-ils ny sur le Purgatoire, ny sur la Primauté du Pape, & cela veut dire au stile de M. Arnaud que les Latins de ce tems-là ne contoient pas encore ces doctrines entre les points de la foy. Je ne veux pas luy en faire un procez; mais je say bien qu'il y a des gens au monde qui ne l'en avouëront pas.

Il en est de mesme du Concile de Latran. Il a voulu l'employer parce qu'il l'a trouvé dans ses recueils; mais il luy seroit bien difficile de dire ce qui s'y traita touchant les Grecs, car il n'en peut rien savoir que par les lettres de George Evesque de Corcyre à l'Abbé Nectaire, & de l'Abbé Nectaire à George, que Baronius rapporte, & qui n'en disent rien.

Baron. ad ann. 1179.

Quant à ce qu'il dit du Concile de Constantinople sous Manuël Comnéne, je ne veux pour le réfuter que ce qu'il en rapporte luy-mesme. *Que les Latins n'y demandoient autre chose des Grecs sinon qu'ils fissent mention du nom du Pape dans les Mystéres, & qu'ils reconnussent sa Primauté, & le droit des appellations.* Cela veut dire que tout le reste n'estoit conté pour rien pourvû que le Pape y fust satisfait.

Liv. 2. ch. 11. pag. 210.

A Nicée il ne se traita que de la procession du S. Esprit, & des Azymes, les autres différens furent oubliez. Et quant à ce qui se passa sous Michel Paléologue pour la réünion des deux Eglises, M. Arnaud n'y songe pas de nous alléguer une affaire où l'on ne trouve que violence, fourberie, & tyrannie du côté de cét Empereur, comme nous l'avons déja vû, une affaire qui ne réüssit que par le ministére des cruautez, des prisons, des supplices, & des exils, une affaire qui attira sur Michel une si furieuse haine des Grecs, qu'ils luy refusérent aprés sa mort l'honneur de la sépulture, une affaire aprés tout où il trompa les Grecs en leur faisant accroire que chaque Eglise garderoit ses dogmes & ses Rites, & qu'il ne s'agissoit que de donner de la fumée au Pape en luy accordant la Primauté, & le droit des appellations, & en faisant commémoration de son nom dans la Liturgie.

Pour ce qui regarde le Concile de Florence, l'Auteur de la Perpétuité s'en estant déja servi j'avois crû qu'il suffisoit de luy répondre que tout ce qui s'y passa fut un pur ouvrage de la politique tant du côté des Latins que de la part des Grecs, que le Pape Eugene & sa Cour y agirent avec violence, que l'Empereur Grec s'y ménagea d'une

CH. VI. Rép. au 2. Traité 2.part. ch. 8.

maniére fort timide & fort intéressée, & qu'il-y eut une foiblesse pitoyable dans les Evesques Grecs dont quelques-uns furent gagnez par les Latins, & les autres signérent l'acte de réünion sans en avoir eu auparavant aucune communication, d'où je concluois qu'il n'en faloit pas tirer avantage, comme si les Grecs & les Latins eussent esté d'accord sur le point de la conversion substancielle sous prétexte que ce ne fut pas un des points debatus dans le Concile, d'autant plus que les Grecs estant de retour en leur pays renoncérent hautement à cette prétenduë réünion.

Comme mes réponses quelques raisonnables qu'elles soient ne sont jamais du goust de M. Arnaud, il ne faut pas demander s'il a esté satisfait de celle-cy. Il faut encore moins s'informer si c'est avec préface ou sans préface qu'il a proposé ses nouvelles objections; car ce seroit un espéce de miracle si luy qui me reproche en quelque endroit mes préfaces estoit entré seulement une fois dans l'examen d'une chose sans prévenir les Lecteurs par de longs discours. *M. Claude*, dit-il, icy, *qui sait parler quand il veut le langage de la Cour dans des livres de Théologie reproche agréablement dans la Préface de son livre à l'Auteur de la Perpétuité qu'il décide cavaliérement les questions. Je n'examine pas présentement s'il a eu raison dans l'application qu'il fait de cette expression, je reserve cela pour le discours, où j'ay dessein de traiter des différens personnels qu'il peut avoir avec cét Auteur. Mais puis qu'il a introduit ce terme dans une dispute sérieuse, il me semble que je puis bien l'emprunter de luy, pour exprimer de quelle sorte il se déméle de quelques difficultez tres-*

Liv. 4. ch. 2. pag. 333.

considérables, & que l'on peut dire avec beaucoup de raison que jamais homme ne s'en tira plus cavaliérement que luy. Et un peu aprés. *Je ne puis rapporter une exemple plus remarquable de cette humeur cavaliére de M. Claude que la maniére dont il traite ce qui se passa au Concile de Florence.*

On voit assez que M. Arnaud a eu dessein de censurer l'usage que j'ay fait du terme de *cavaliérement* & déja l'Auteur de la Perpétuité avoit aussi critiqué quelqu'autre de mes expressions, *sauter aux yeux*, si je ne me trompe. Mais s'il faut que je dise ce que je pense de ces sortes de censures, il me semble que cette maniére d'agir est peu convenable à des gens qui font profession d'une littérature profonde, & qui par conséquent doivent s'attacher plus aux choses qu'aux mots, pour ne pas dire que ces remarques sont tres-éloignées du sujet que nous traitons, & qu'elles ne contribuent guére à l'éclaircissement de nostre question. D'ailleurs quelle nécessité de méler la Cour & son langage dans nostre dispute. Je ne prétens point parler le langage de la Cour, ma condition & ma profession mettent une si grande distance de moy à elle que je ne say quel langage on y parle. Je ne doute pas qu'on n'y parle poliment & raisonnablement; mais comme je passe ma vie hors des hostels des Grands, & loin de l'honneur de leur commerce, leurs maniéres de s'exprimer me sont inconnuës. Il se peut faire aussi que je n'aime pas assez le siécle, pour quitter mon langage ordinaire, & pour m'accommoder à celuy de la Cour. Au reste je ne prétens pas parler si purement, ny savoir si bien choisir les termes qu'il n'y-ait beaucoup à reprendre dans ma diction. Je laisse à d'autres le

desir de s'ériger en Maistres ; pour décréditer des expressions reçûës, & pour en introduire de nouvelles, si c'est avec justice, ou non ; je m'en rapporte à ceux qui s'y entendent. Cependant il ne me sembloit pas que M. Arnaud deust trouver si fort à redire au terme de *cavaliérement*, dans l'usage que j'en faisois. *J'ay crû beaucoup moins*, disois-je, *que je deusse me servir de ce nouveau moyen que l'Auteur a inventé pour réfuter le livre de M. Aubertin, en mettant en preuve ce qu'il met en objection, & en objection ce qu'il met en preuve. En effet c'est vouloir faire comme Alexandre qui coupa le nœud qu'il ne put dénoüer. C'est au moins traiter les matiéres fort cavaliérement.* Ce terme ainsi employé dans une Préface sembloit supportable. Je suis pourtant marry qu'il ait choqué M. Arnaud, si c'est parce qu'on a fait de son amy un *Cavalier*, on en a fait aussi un *Alexandre*.

Quoy qu'il en soit voyons si ma réponse sur le Concile de Florence est aussi *cavaliére* qu'il prétend. *La Politique*, dit-il, *a ses bornes, elle n'agit pas en tout, elle ne fait pas tout.* Qui en doute ? Tout l'effet que j'attribuë à la Politique qui regna dans ce Concile est d'avoir obligé les Grecs de se réünir avec les Latins, sans examiner auparavant toutes les différences qui sont entre les deux Eglises, dans l'espérance que chacune garderoit ses dogmes, & qu'il n'y auroit rien d'innoüé dans leur Religion. C'est la mesme Politique que Michel Paléologue inspiroit à ses Evesques comme nous l'avons déja fait voir, & qui les fit consentir à l'union qui fut arrestée au Concile de Lyon sous Grégoire X. Or cela s'appelle dans mon *Dictionnaire*, car M. Arnaud m'attribuë aussi des *Diction-*

naires, cela s'appelle, dis-je, faire une paix plâtrée, un accord externe qui n'a que l'ombre & l'apparence d'union, pendant qu'au dedans il-y-a une véritable & réelle ſéparation.

Le jugement qu'on doit faire de ma réponſe dépend de deux queſtions, la premiére s'il-y-a eu en effet de la politique dans cette affaire, ou non, la ſeconde ſi l'on peut dire raiſonnablement que la politique ſoit allée juſques là que de faire taire les Grecs ſur la tranſſubſtanciation encore qu'ils ne la cruſſent pas.

Pour vuider la premiére queſtion je ne veux que M. Arnaud meſme, *Ce n'eſt pas*, dit-il, *un grand myſtére que de nous dire que dans ce deſir d'union, & dans ce deſſein de traiter d'accord ſur les différens qui diviſoient les Grecs des Latins, il ſe méla des veuës humaines; & des intéreſts politiques, & ces veuës meſmes n'eſtoient point injuſtes ny illégitimes.* Juſtes, ou injuſtes, il ne m'importe maintenant, il me ſuffit qu'il y en euſt. *Les Turcs*, dit-il auſſi, *firent de grands progrez, qui réduiſirent à l'extrémité l'Empire de Conſtantinople.* Et plus bas, *l'Empereur aima mieux traiter l'accord avec le Pape & les Cardinaux, & les Eveſques de ſon party, comme ayant plus de pouvoir de luy procurer le ſecours dont il avoit beſoin, & qu'il eſpéroit obtenir par le moyen de l'union, qu'avec le Concile de Baſle.* Voilà donc l'intéreſt & la politique du coſté de l'Empereur des Grecs. *Les Peres de Baſle*, dit-il encore, *euſſent bien voulu relever leur aſſemblée par la rëunion des Grecs, & ils firent pour cela les promeſſes les plus avantageuſes qu'ils purent aux députez de l'Empereur Jean Paléologue fils & ſucceſſeur de Manuël. Mais Eugene IV. ſucceſſeur de Martin deſirant*

Ibid. p. 337.

Pag. 336.

transférer le Concile de Basle à Ferrare, & voulant faire servir la rëunion des Grecs de prétexte à cette translation, fit si bien aupres de l'Empereur Grec qu'il l'engagea à témoigner qu'il ne se pouvoit trouver à Basle. Voilà de mesme l'intérest & la Politique du costé d'Eugene & de ses Evesques. On pourroit rapporter icy beaucoup de choses de l'état misérable des Grecs, des négociations du Concile de Basle, & du Pape Eugene avec l'Empereur & le Patriarche, des motifs par lesquels le Pape fut préféré & de beaucoup d'autres intérests particuliers qui se mélérent là dedans. Mais il seroit inutile de prouver davantage une chose non contestée.

Il faut donc venir à la seconde question ; si l'on peut dire raisonnablement que la Politique alla jusqu'à faire taire les Grecs sur la transsubstanciation encore qu'ils ne la crussent pas. Pour éclaircir ce point il faut se souvenir icy de ce que j'ay prouvé dans le chapitre précedent. 1. Qu'il y a de deux sortes de différentes créances entre les Grecs & les Latins, les unes qui n'ont pas passé en dispute formelle, les autres qui y ont passé. 2. Que bien que les dogmes des deux Eglises sur le sujet du changement qui arrive à l'Eucharistie soient au fond infiniment différens, si est-ce que leur différence est couverte du voile de quelques expressions communes. Sur ces deux principes je dis qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il se fist dans ce Concile une discussion générale de tous les points sur lesquels les deux Eglises avoient des créances contraires, ny que l'union se traitast sur ce pied-là. C'estoit bien au commencement le sentiment de George Scholarius qui disoit à l'Empereur,

que

que pour faire un bon & solide accommodement il faloit examiner toutes les doctrines de part & d'autre, sans obmettre aucune des différences qui estoient entre les deux partys. Mais que pour ne faire qu'une réunion politique il suffisoit d'envoyer trois ou quatre députez, & que cela produiroit le mesme effet que s'ils y alloient en corps, & peut estre mesme avec plus d'utilité pour leur patrie. Ce conseil fut approuvé sur l'heure, mais il ne fut pas suivi. Car on ne parla dans le Concile ny de la Prédication de Jesus-Christ aux Enfers, ny du salut des damnez, ny des Livres Apocryphes, ny d'aucun de ces points qui ne sont pas formellement en controverse, on ne parla que de ceux qui avoient passé jusqu'à la contestation, & de ceux-là mesme combien y en eust-il qui furent couverts du silence? On n'y parla ny de la Communion sous les deux espéces, bien que les Grecs la tiennent pour nécessaire, ny du Mariage ou du Célibat des Prestres, bien qu'on en eust déja disputé, ny de l'usage des Images taillées que les Grecs tiennent pour des Idoles, ny du Ministre de la Confirmation que les Latins veulent estre l'Evesque seul, au lieu que les Grecs la font administrer par les Prestres, bien que Photius en eust fait une des causes de sa séparation. On n'y parla point aussi, ny de l'usage du sang & des choses étouffées que les Grecs tiennent pour illicites, bien que Cérularius en eust fait un chef d'accusation, ny de la lumiére visible qui resplendit au Corps de Jesus-Christ sur le Thabor, que les Grecs tiennent estre un rayon de la lumiére éternelle de Dieu, ny de quelques autres erreurs de Palamas que les Grecs ont adoptées, ny du pouvoir du Pape à donner des Indulgences dont

Syrop. hist. Concil. Flor. sect. 3. cap. 6.

 les Grecs se mocquent, ny des trois immersions qu'ils croyent nécessaires au Baptéme. On n'y parla que de la procession du S. Esprit, des Azymes, du Purgatoire, de la Vision beatifique des Saints, & de la Primauté du Siége Romain. Mais encore de ces cinq points il n'en fut discuté que deux, celuy du Purgatoire, & celuy du S. Esprit, les autres passérent dans le Decret sans dispute, & sans examen, comme il paroist par les Actes mesmes du Concile. Aprés cela M. Arnaud nous voudra-t-il faire accroire que la Politique n'a pû aller jusqu'à faire taire les Grecs sur le sujet de la transsubstanciation ? Elle les fait taire sur des points qui sont couchez formellement dans leurs livres Ecclésiastiques, sur d'autres qui estoient ouvertement en question entr'eux & les Latins, sur d'autres qui avoient esté agitez au tems de la séparation, & elle ne pourra pas leur avoir fermé la bouche touchant un article sur lequel ils ne voyoient rien de déterminé dans leur Eglise ny pour ny contre, sur lequel ny eux ny leurs peres n'avoient pas encore disputé, & dont ils ne connoissoient mesme pas assez l'importance pour en bien juger.

D'ailleurs, s'il se fust agy d'approuver actuellement la transsubstanciation, ou d'y souscrire, peut-estre y auroit-il quelque couleur à l'argument de M. Arnaud. Je dis peut-estre, car aprés tout si leur Politique fût assez forte pour leur faire signer contre leur propre conscience un decret où ils renoncérent à leurs anciennes créances sur les cinq articles, & receurent celle des Latins, qui ne voit qu'elle eust bien pû les obliger à recevoir la doctrine de la conversion substancielle ? Mais

quoy qu'il en soit il ne s'agissoit pas de la recevoir, leur silence ne pouvant aller plus avant que de laisser en repos l'Eglise Romaine avec son dogme, & de garder le leur. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils prétendissent approuver en vertu de leur union toutes les créances des Latins, & l'on n'en peut conclurre tout au plus qu'une simple tolérance, comme des autres points qui ne furent pas discutez; Or si les Grecs ont esté capables par des intérests humains d'abjurer leurs propres opinions, & d'en embrasser extérieurement de contraires, peut-on trouver étrange qu'ils ayent passé sous silence un article dont ils ne se chargeoient pas. Il semble au contraire que le zéle de leur Religion, s'ils en avoient encore quelque étincelle de reste, les obligeast à restraindre la dispute à peu de points, car ils en perdoient autant qu'il s'en proposoit. La nécessité de leurs affaires en faisoit un sacrifice aux Latins; de sorte que tous ceux qu'ils pouvoient soustraire par le silence, estoient autant de points gagnez, parce qu'ils n'étoient pas perdus.

Pag. 341.

M. Arnaud nous dit, *que leurs intérests politiques n'estoient pas si vifs ny si agissans qu'ils leur ostassent toute sorte de liberté, & qu'ils les portassent à trahir leur sentiment sans aucune resistance; qu'ils ménagérent au contraire leurs prétentions, & que la question du S. Esprit fut examinée dans ce Concile avec autant d'exactitude que question ait jamais esté examinée dans aucun Concile. Que s'ils ont trahy leur conscience, ils l'ont trahie d'une maniére humaine, & aprés avoir rendu à leurs opinions tous les témoignages que des personnes foibles leur pouvoient rendre.* Mais que peut-on dire de plus inutile. Tout

Liv. 4. ch. 1. pag. 337.

Pag. 339.

cela est bon à l'égard des dogmes qu'ils ont esté contraints d'abandonner pour en souscrire de contraires; mais cela n'a pas de lieu à l'égard de ceux dont on ne parla pas, & que par conséquent il ne leur faloit pas embrasser, du nombre desquels est la transsubstanciation; Encore est-il vray que cette resistance & ce ménagement dont il parle ne parut que sur le dogme de la procession, & non sur les autres points contenus dans le decret; car ils les passérent sans examen & sans discussion, à la reserve de celuy du Purgatoire, qu'on examina fort legérement.

M. Arnaud s'empresse ensuite à nous faire voir que les Latins ne soupçonnérent point les Grecs de ne pas tenir la transsubstanciation, qu'ils ne trahirent point leurs sentimens, ny ne voulurent ignorer ceux des Grecs. Nous parlerons bien-tost de la conduite des Latins. Achevons d'examiner celle des Grecs. *M. Claude, dit-il, songe-t-il à ce qu'il dit quand il fait des suppositions si déraisonnables? Pense-t-il bien aux absurditez insupportables ausquelles il s'engage? Est-ce qu'il prétendra que les Grecs avoient fait un complot & une résolution fixe de cacher aux Latins leur sentiment sur ce point avant que de partir de Constantinople, & qu'ils exécutérent ce dessein avec tant d'adresse, que de tant de Grecs il n'y en eut aucun qui découvrit ce secret aux Latins?* Il y a encore assez de gens éclairez dans le monde pour juger lequel de nous deux songe mieux à ce qu'il dit. Je ne prétens ny que les Grecs ayent fait de complot à Constantinople, ny qu'ils ayent esté si bien servis à Florence que les Latins n'ayent fort bien pû savoir, s'ils ont voulu s'en informer, quelle estoit leur créance sur

Pag 341.

l'Eucharistie. Leurs livres parloient pour eux.
Ces complots & ces conspirations sont des phantômes qui apparoissent à M. Arnaud dans l'effort de sa méditation. Je prétens seulement ce qui est vray que les Grecs passérent sous silence beaucoup d'articles sur lesquels ils n'avoient pas le mesme sentiment que les Latins, & je croy que la transsubstanciation a pû estre du nombre. Si M. Arnaud prétend le contraire c'est-à-luy à nous en donner les raisons. Qu'il nous dise luy-mesme quel complot il y eut entre les Grecs & les Latins pour se taire sur tant d'autres points qui ne furent pas discutez. Qu'il nous dise au moins pourquoy dans les Actes du Concile, & dans les lieux où il est parlé de l'Eucharistie quand les Latins disent, *transsubstancier*, les Grecs au contraire disent seulement, *consacrer & sanctifier.* Pourquoy dans le Decret d'union soit qu'on le lise en Latin soit qu'on le lise en Grec, on ne trouve pas qu'il se soit fait aucune mention de la conversion substancielle. Pourquoy l'article du Sacrement y fut-il conçû en ces termes généraux; *Corpus Christi veraciter confici*, τὸ τοῦ χριστοῦ σῶμα τελεῖσθαι ἀληθῶς. Fut-ce *politique* ou *ignorance*, ou *complot*, ou *conspiration*, qui leur fit rejetter les termes de Grégoire VII, *Le pain & le vin sont changez substanciellement en la vraye, propre, & vivifiante chair. &c.* Ou ceux d'Innocent III. *Le pain est transsubstancié au Corps, & le vin au Sang?* Car de nous dire que les Grecs entendoient par leur τελεῖσθαι, une vraye & réelle transsubstanciation, parce que c'estoit ainsi que les Latins entendoient leur *Confici*, c'est une échappatoire frivole que j'ay déja réfutée.

CH. VI. M. Arnaud se met fort en peine de nous prouver que les Latins ne pouvoient ignorer le sentiment des Grecs ny les Grecs celuy des Latins. Mais c'est une peine inutile. Il ne m'importe qu'ils ayent ou connû, ou ignoré la créance les uns des autres. Qu'ils en ayent fait s'il veut une étude particuliére, nostre question ne dépend pas de là. Il me suffit qu'ils se soient réünis sans témoigner formellement leur uniformité sur ce point, car comme on ne peut pas conclurre de leur silence touchant les autres points, qu'il n'y eust entr'eux aucune différence de sentimens, on ne le peut pas aussi conclurre touchant la transsubstanciation. M. Arnaud raisonne mal parce qu'il raisonne sur ce principe que les Grecs disputoient sur tout ce dont ils savoient qu'ils ne convenoient pas avec les Latins. C'est un principe faux, comme il paroist par les exemples que j'ay rapportez. On voit par les Actes mesmes du Concile que l'Empereur ennuyé de la dispute, se hastoit de venir aux expédiens & aux moyens de conclurre l'union. *Nous avons laissé*, disoit-il à ses Grecs, *nos maisons dans le peril, exposées aux armes des Infidéles. Le tems se passe & nous ne faisons rien en nos affaires, laissons ces disputes & ces contestations à part, & cherchons quelque milieu.* C'est-ce qui obligea les Grecs à dire aux Latins, *qu'ils ne vouloient plus disputer, parce que la dispute n'engendroit que du trouble. Mais qu'ils vissent entr'eux s'il y avoit quelqu'autre moyen d'union. Nous vous avons déja déclaré*, disoit l'Empereur au Cardinal Julien, *que nous ne voulons plus disputer, car les paroles ne vous manquent jamais. Vostre Dialectique ne vous permet pas d'acquiescer à quoy que ce soit,*

Conc. Flor. sess. 23.

Sess. 25.

Sess. 25.

toûjours prests à répondre, & à parler les derniers. Laissons donc ces longues disputes, & cherchons quelqu'autre moyen de nous reünir.

Mais les Grecs assistérent au service des Latins, *& ils adorérent la Messe à la maniére de l'Eglise Romaine dit André de Ste Croix.* Je répons qu'ils assistérent au service des Latins, non pas comme pour donner une marque qu'ils approuvoient leur dogme touchant la conversion; mais simplement en témoignage de leur union, chaque Eglise gardant au reste ses propres sentimens. Qui trouvera étrange que des gens qui avoiẽt pû trahir leur propre conscience jusques-à signer un Decret où ils renonçoient formellement à cinq de leurs créances pour se reconcilier avec l'Eglise Romaine, ne se soient pû deffendre d'assister une seule fois à son service? Ce ne fut pourtant pas sans se faire violence, car Syropulus remarque *que le Pape leur ayant dit que le lendemain ils célébreroient la liturgie & consommeroient l'union, & que s'il y avoit quelques-uns d'entr'eux qui voulussent participer aux mystéres des Latins, ils s'y préparassent, les Grecs entendant cette parole furent saisis d'horreur, ἡμεῖς ἀκούοντες ἐξεπλάγημεν.* Au reste je ne say si ce que dit André de Ste Croix *qu'ils adorérent la Messe à la maniére des Latins* est véritable, car le mesme Syropulus rapporte qu'ils demeurérent debout pendant tout l'Office; *Nous fusmes debout,* dit-il, *revêtus de nos ornemens pendant toute la Liturgie.* Mais quand il seroit vray qu'ils auroient pratiqué les mesmes cérémonies extérieures que les Latins, il ne s'ensuivroit nullement ny qu'ils crussent le dogme de la transsubstanciation, ny qu'ils rendissent à l'Eucharistie dans leur célebration ordinaire l'adora-

Liv. 4. ch. 2. pag. 345.

Hist. Conc. Flor. sect. 10. cap. 9.

Sect. 10. c. 10.

 tion souveraine. Car se mettre à genoux devant un objet n'est pas au sens mesme des Grecs & des Latins une marque qu'on l'adore ny d'une adoration de latrie, ny d'une adoration absoluë.

Je n'excuse pas cette action des Grecs, je la tiens au contraire inexcusable devant Dieu & devant les hommes. Mais quelque grande qu'ait esté leur faute d'assister à un service pour lequel ils avoient de l'horreur, il paroist que ce qu'ils en firent fut, non pour témoigner qu'ils croyoient les mêmes choses que les Latins, & qu'ils pratiquoient le mesme culte; mais seulement pour témoigner que l'union estoit faite de quelque maniére que ce fust. Car ils n'assistérent à ce service que dans l'espérance que les Latins aussi assisteroient publiquement au leur, & en effet l'Empereur en pressa le Pape avec beaucoup d'instance. Le Pape répondit qu'avant que d'en venir là, il vouloit premiérement examiner leur Liturgie, & voir en particulier de quelle maniére ils célébroient, que s'il estoit satisfait il leur accorderoit ce qu'ils demandoient; mais qu'autrement cela n'estoit pas facile. Surquoy l'Empereur se voyant joüé dit, *Nous espérions que les Latins se corrigeroient de plusieurs erreurs; mais je voy maintenant que bien qu'ils soient des Innovateurs, & qu'ils péchent en beaucoup de choses, ils nous veulent néanmoins réformer.* Il faut remarquer en passant de quelle nature fut cette union, aprés laquelle le Pape déclare de son costé que ny luy ny ses Latins ne savent pas quelle est la Liturgie des Grecs, & qu'il faut l'examiner, & l'Empereur proteste du sien que les Latins sont des Innovateurs & qu'ils péchent en beaucoup de choses.

Sect. 10. cap. 11.

Mais, dit M. Arnaud, *si c'est par politique que les*

Grecs ne se soient point élevez contre la transsubstanciation, par quelle politique Syropulus nous a-t-il voulu cacher ce Mystére ? Pourquoy nous découvrant toutes les foiblesses de ceux de sa nation, n'a-t-il pas dit un mot de celle qui devoit estre le principal sujet de son histoire & de son Zéle ? Pourquoy ne blâme-t-il point les cérémonies des Latins ? Pourquoy n'a-t-il point détesté dans son histoire l'adoration de l'Hostie, & la feste du S. Sacrement dont il a esté témoin ? Pourquoy n'a-t-il point déploré le sacrilége de ceux de sa nation qui assistérent à la Messe du Pape avec la mesme révérence que les Latins, c'est-à-dire, qui y adorérent l'Eucharistie ?

CH. VI.

Liv. 4. ch. 2. page 383.

A tous ces *Pourquoy*, j'en oppose d'autres. Pourquoy Syropulus n'a-t-il pas parlé du silence des Grecs & des Latins sur le salut des damnez, & sur la Prédication que Jesus-Christ leur fit aux Enfers de la doctrine de son Evangile ? Pourquoy n'a-t-il pas censuré la négligence des uns & des autres, de n'avoir pas dit un mot du mariage des Prestres, ny de la Communion sous les deux espéces, ny de tous ces autres articles que j'ay marquez dans ce chapitre ? Ces sortes de questions que fait M. Arnaud ne sont propres qu'à ébloüir les ignorans. Syropulus est un Historien qui se contente de raconter ce qui se passa de plus considérable dans cette affaire, & d'en dire aussi quelquefois son avis en général ; mais il ne s'estoit pas proposé de faire sur ce Concile, & sur la conduite de ceux de sa nation, toutes les réfléxions qui s'y peuvent faire. Une histoire n'est pas une dispute, pourquoy y eust-il parlé de la transsubstanciation, pourquoy y eust-il blâmé les cérémonies des Latins, ou détesté l'adoration du Sacrement & sa

feste? Pourquoy eust-il parlé de l'adoration que les Grecs rendoient à l'Hostie des Latins, puis qu'il assûre au contraire, *qu'ils y furent debout durant la Liturgie?* M. Arnaud qui exhorte tant les autres de songer à ce qu'ils écrivent, a-t-il songé luy mesme à ce qu'il nous met en avant touchant la Feste du S. Sacrement. *Pourquoy*, dit-il, *Syropulus n'a-t-il pas détesté la Feste du S. Sacrement dont il a esté témoin?* Car je ne veux que cette questiõ pour luy fermer la bouche sur toutes les autres. Il n'en a pas parlé en effet, & néanmoins il est certain que les Grecs ne l'approuvent pas, qu'au contraire ils la condamnent, comme je l'ay fait voir dans le Livre précédent. Il ne s'ensuit donc pas que les Grecs tiennent la transsubstanciation, encore que Syropulus n'en ait pas parlé, encore qu'il n'en ait rien dit dans le Concile de Florence, puisque ny Syropulus, ny le Concile n'ont rien dit de la Feste du Sacrement que les Grecs néanmoins n'approuvent ny ne pratiquent, & qu'ils rejettent mesme formellement.

Voilà pour ce qui regarde le Concile de Florence. M. Arnaud tire aussi quelques argumens de ce qui se passa dans la suite lors que les Grecs renoncérent à cette union. Et premiérement il suppose comme une chose bien prouvée, que la transsubstanciation fut établie au Concile, & que les Grecs l'approuverent solemnellement. Sur ce principe il argumente à perte de veuë, que ceux qui rompirent l'acommodement devoient éclatter contre cette doctrine des Latins; & contre ceux qui l'avoient approuvée. Il reproduit encore Syropulus; il allégue Marc d'Ephése dont il exaggére la haine contre les Latins. Il nous parle d'un

Synode tenu à Jérusalem contre le Patriarche Métrophane & ceux de son party. *C'estoit-là*, dit-il, *le tems oujamais, de reprocher à ceux qui avoient consenty à l'union la transsubstanciation qu'ils avoient approuvée dans le Concile de Florence.* Il se fait mesme de ce soulévement des Grecs une nouvelle bénédiction de Dieu, & une grace particuliére préparée dés-long-tems dans le conseil de la Providence pour luy donner moyen de grossir son Volume. *Tout ce que nous avons*, dit-il, *rapporté de l'approbation que les Grecs firent de la transsubstanciation, auroit infiniment moins de force si cét accord avoit subsisté. On diroit que l'intérest de la Politique, ayant fait consentir les Grecs à recevoir cette doctrine, la crainte ensuite les auroit empeschez de la condamner, & qu'ils s'y seroient insensiblement accoûtumez, n'ayant pas osé la rejetter d'abord à cause du mauvais estat de leurs affaires. Ainsi afin que l'on vist mieux leur véritable sentiment sur ce sujet, il estoit utile que cét accord fust troublé, que leur passion fust en liberté d'agir & d'éclatter, qu'ils tâchassent de ruïner tout ce qu'ils avoient signé à Florence, qu'ils attaquassent l'union en toutes les maniéres possibles, qu'ils marquassent tout ce qu'ils-y trouvoient à redire, qu'ils chargeassent de reproches & de calomnies, & les Latins avec qui ils avoient traité, & les Grecs qui avoient consenty à l'union, que leur haine & leur rage se produisist toute entiére sans déguisement & sans contrainte.*

Admirez je vous prie cette pénétration d'esprit, & cette vaste étenduë de pensées. Les biens & les maux qui arrivérent au monde Chrétien il-y-a plus de deux cens ans paroissent à M. Arnaud de-

Ch. VI.

Liv. 4 ch 3. pag. 355.

page 347.

ſtinez pour la gloire de ſon livre, avec cette différence ſeulement que les maux y contribuent encore beaucoup plus que les biens; car c'eſt le ſchiſme, la paſſion, la haine & la rage des Grecs qui luy donnent une pleine victoire. *Il eſtoit utile*, dit-il, qu'ils entraſſent dans cette fureur, c'eſt-à-dire, qu'il eſtoit bon que la moitié du monde fuſt damnée ſelon luy, que Dieu fuſt deshonoré par mille crimes, & ſon Egliſe déchirée par une diviſion funeſte. Et pourquoy ? Pour fournir à M. Arnaud un argument, & pour luy donner moyen d'ajoûter un chapitre à ſon livre.

Mais on ſera bien étonné quand on ſaura que cét argument acheté à ſi grand prix ne conclut rien, parce qu'il eſt fondé ſur une fauſſe ſuppoſition. Car il eſt faux que les Grecs ayent approuvé la tranſſubſtanciation dans le Concile de Florence. Ils n'en ont pas diſputé, je l'avouë, donc ils l'ont approuvée ; je le nie. Beſſarion parlant de leur part a dit que le pain *eſt conſacré & fait le Corps de Jéſus-Chriſt* ; & le decret porte *que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt vrayement conſacré*. Donc ils ont approuvé la tranſſubſtanciation. Quelle conſéquence ? M. Arnaud a un ſecret que je ne comprens pas ; car des plus grandes choſes il en tire de fort petites, & des plus petites il en tire de fort grandes. Le mal eſt qu'en tout cela il n'y a pas une étincelle de bon raiſonnement. Pourquoy veut-il que le nouveau Schiſme des Grecs ſoit arrivé pour luy fournir un argument ? On ne ſavoit pas encore en ce tems-là qu'il deuſt faire un livre. Pourquoy veut-il que les Grecs ayant approuvé la tranſſubſtanciatian à Florence ? Ils n'en ont parlé ny prés ny loin. Pourquoy veut-il que ceux qui

rompirent l'union ayent reproché aux autres d'avoir approuvé la doctrine des Latins ? Il n'estoit pas vray qu'ils l'eussent approuvée. Pourquoy veut-il que Syropulus, Marc d'Ephese, & le Concile de Jérusalem ayent déclamé sur ce point ? Ils n'en avoient aucun sujet. En vérité des illusions si grossiéres ne méritoient pas qu'on fist tant de bruit.

Il ne me reste pour finir ce chapitre & cette matiére des argumens négatifs que de rendre raison du silence des Latins, ce qui ne sera pas mal-aisé. Les Latins ont innové dans la doctrine de l'Eucharistie. Ils ont fondé leur innovation sur quelques expressions des Peres qui portent que le pain est le Corps de Jesus-Christ, qu'il est fait le Corps de Jesus-Christ, qu'il est changé au Corps de Jesus-Christ. Ils ne s'occupent depuis quelques siécles qu'à persuader au monde que ces termes signifient une réelle & véritable conversion de la substance du pain en celle du Corps de Jesus-Christ, pour se garantir par ce moyen du reproche d'avoir innové. Voyant donc que les Grecs se servent communément de ces expressions, & qu'ils y en ont mesme ajoûté d'autres qui leur semblent plus fortes, comme que le pain n'est pas une figure, qu'il est le vray Corps de Jesus-Christ, & que le Corps né de la Vierge & le pain ne sont pas deux corps, mais un seul ; ils ont bien reconnu qu'ils avoient un intérest tout particulier de se contenter de ces maniéres de parler générales, bien qu'en effet elles ne signifient rien moins que la transsubstanciation. S'ils les eussent condamnées comme insuffisantes, & qu'ils eussent hautement pressé les Grecs d'admettre les leurs, ils se fussent en

mesme tems condamnez eux-mesmes comme des Innovateurs. Ils ont donc mieux aymé passer doucement sur cét article, que de tomber dans un écueil où la perte de leur cause étoit assurée. C'est ce qui les a obligez quand ils ont agy avec les Grecs, de se contenter de leurs expressions, & mesme de s'y accommoder pour ne les effaroucher pas, comme il paroist par le formulaire des réünions dont il a esté déja parlé, & par le Decret du Concile de Florence où l'on n'employe que le mot de τελεῖσθαι en Grec, & celuy de *confici* en Latin.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que les plus éclairez d'entre les Latins, & particuliérement ceux qui ont en main le gouvernement des choses, ne voyent bien la différence qu'il-y-a de ces généralitez des Grecs, aux expressions précises & déterminées de l'Eglise Romaine. Cét homme Savant dont j'ay parlé dans le Livre précédent au chapitre 7. qui fut consulté sur les articles que les Russes de Pologne demandoient pour se réünir à l'Eglise Romaine, entre lesquels estoit celuy-cy, qu'ils ne seroient pas obligez à célébrer la Feste-Dieu, ny à porter le Sacrement en procession, répondit; *Qu'il ne se mettroit pas en peine de la procession, mais qu'il-y-avoit bien des choses à examiner sur le sujet du S. Sacrement. De processione in festo corporis non laborarem, multa tamen circa hoc Sacramentum examinanda sunt.* De là vient que quand des particuliers d'entre les Grecs embrassent la Religion Romaine, on ne se contente pas des termes ordinaires de leur Eglise, mais on leur fait reconnoistre précisément la conversion substancielle, & recevoir le terme de transsubstanciation comme nous avons vû dans la Profession

Thomas à Iesu. l.6. p. 3. chap.1.

de foy qu'on leur fait faire. De là viennent tous les efforts qu'on fait depuis si long-tems d'introduire insensiblement cette créance parmy les Grecs par le moyen des faux-Grecs, comme il paroist par l'exemple de ce Moyne dont M. Basire nous parloit qui avoit fait glisser le mot de μετουσίωσις, dans son Catéchisme, & qui en fut censuré par les autres. Quand on envoye en Gréce les Ecoliers des Séminaires pour y vivre entre les Shismatiques, & y procurer l'établissement de la Religion Latine, on leur fait signer l'acte de la profession dont je viens de parler qui porte expressément la transsubstanciation. Aussi leur langage est-il bien différent de celuy des véritables Grecs, comme il paroist par l'exemple du grand Paysius Ligaridius, & du terrible Baron de Spatari. Et cela mesme se voit dans les Grecs qui embrassent la Religion Romaine; car ils ne parlent pas comme les autres, ny comme ils faisoient eux-mesmes avant leur changement, ainsi que je l'ay déja remarqué de Bessarion, de Manuël Calécas, & de Jean Plusiadéne.

Le grand intérest des Latins n'est pas de disputer contre les Grecs, sur tous les points, où les deux Eglises tiennent de différentes choses. Au contraire ils donnent pour maxime aux Missionnaires de ne traiter la controverse que fort sobrement. *Il est bon quelquefois de parler des controverses,* dit Possevin, *mais il n'en faut parler que peu, & que ce soit mesme bien-à-propos & doucement. Il ne faut pas aussi parler de tous ces cinq articles qui furent autrefois les principaux, & que le Synode de Florence & Gennadius ont traitez. Car aujourd'huy on n'entend plus parler en Candie,*

Possevin Bibl. select. l. 5. c. 24.

CH. VI. *ny mesme à mon avis dans tout le reste de l'Orient, de la question de l'Azyme & de l'Eucharistie. Si cette controverse n'est pas éteinte elle est au moins assoupie ; & c'est pourquoy l'on ne pourroit sans scandale remettre encore en question une chose qu'on a oubliée. Quant à l'article de la procession du S. Esprit, il y-a peu de gens qui l'entendent, & si l'on en émouvoit la question, il arriveroit que ceux qui auparavant ignoroient cela voudroient ensuite passer à des choses plus curieuses.*

Le grand intérest donc des Latins cõsiste en deux choses, l'une de soûmettre les Grecs à quelque prix que ce soit au Siége Romain, & l'autre de changer insensiblement & peu à peu la forme ancienne de leur Religion, & d'introduire doucement parmy eux les créances & les cultes de l'Eglise Latine. Pour parvenir au premier, il n'y-a presque rien que les Latins ne fassent, ny rien qu'ils n'accordent autant que la bien-séance & l'honneur de leur Eglise le peut permettre, plus ou moins selon qu'ils y trouvent plus ou moins de difficultez. M. Arnaud en a luy-mesme découvert quelque chose quand il a dit qu'au Concile de Constantinople tenu sous Manuël Comnéne, *les Latins ne demandoient des Grecs sinon qu'ils fissent mention du nom du Pape dans les Mystéres, & qu'ils reconnussent sa Primauté & le droit des Appellations ;* le reste n'estoit alors conté pour rien. Nous avons aussi vû que Michel Paléologue persuadoit à ses Evesques qu'il ne s'agissoit que de ces trois points. Néanmoins comme le point du S. Esprit avoit fait beaucop d'éclat, il estoit bien difficile de se réünir sans en parler, & les Grecs eux-mesmes le mettoient en avant, parce que ç'avoit esté une des principales

Liv.2.ch.11. pag.510.

principales causes de la séparation. Les Latins donc ne pouvant passer ce point sous-silence, offroient quelquefois aux Grecs que pourvû qu'ils reçûssent cette doctrine dans leur créance, que le S. Esprit procéde du Pere & du Fils, ils pouvoient garder leur Symbole en la forme qu'ils l'avoient, sans y ajoûter expressément le *filióque*. C'est ce que les Légats du Pape envoyez à Nicée aprés la prise de Constantinople leur dirent de sa part, comme M. Arnaud le rapporte. *Le Pape*, disent-ils, *ne contraindra pas les Grecs d'ajoûter cette clause expressément dans le Symbole, lors qu'ils le chanteront dans l'Eglise.* Ce fut aussi sous cette condition que la réünion se fit au Concile de Florence. Mais quand les Latins voyoient l'occasion plus favorable, ils poussoient leurs prétentions plus avant, & changeoient de maniére, comme il paroistra par ce que je vay dire. Nicolas III. envoya des Légats en Gréce vers l'Empereur Michel Paléologue, pour le soliciter d'obliger son Patriarche & ses Prélats à faire leur profession de foy qu'ils n'avoient pas encore faite, & à renoncer à leur schisme. L'Empereur avoit instamment demandé qu'on laissast aux Grecs leur Symbole comme il estoit, & qu'on ne les obligeast point à le chanter avec l'addition du *filióque*, de peur que cela ne causast du tumulte parmy le peuple. Mais parce qu'on sçavoit bien que Michel estoit un Prince dévoüé, pour ses interests, à l'Eglise Romaine, & qu'on luy faisoit faire ce qu'on vouloit, le Pape donna par écrit des ordres précis à ses Légats de luy répondre sur cét article. *Que l'unité de la foy ne souffre pas de diversité dans les Confessions qu'on en fait, soit dans l'acte de la profession,*

CH. VI.

Liv. 3. ch. 2. pag. 164.

Allat. de perp. conf. lib. 2. cap. 15.

soit dans le chant, ou de quelque autre maniére qu'on déclare cette foy. Que cela se peut beaucoup moins souffrir dans le chant public du Symbole où l'uniformité doit d'autant plus paroistre, que ce chant revient plus souvent. C'est pourquoy, ajoûte-t-il, *l'Eglise Romaine a délibéré, & elle veut que le Symbole soit chanté en conformité tant par les Grecs que par les Latins, avec cette addition*, filióque. On n'avoit pas esté si rigoureux à Nicée, on ne le fut pas aussi à Florence. L'unité de la foy souffrit sous Grégoire IX. & sous Eugéne IV. ce qu'elle ne pouvoit souffrir sous Nicolas III. Cela veut dire que la foy céde quand il faut à ce grand intérest de soûmettre les Grecs au Siége Romain. On s'accommode quand on ne peut faire autrement, & l'esprit de la domination est le maistre de celuy de la dispute.

Quant au second intérest qui est de changer insensiblement la Religion des Grecs, & d'y introduire peu à peu sans dispute & sans controverse les créances & les cultes de l'Eglise Romaine, il paroist par les choses qui se pratiquent, que c'est-là l'intention des Latins. C'est pour cela qu'on a étably les Séminaires à Rome & ailleurs, & qu'on a couvert depuis long-tems tout l'Orient de Missions. C'est pour cela que les Missionnaires s'appliquent à gagner les Evesques Grecs, & à instruire les jeunes gens en la Religion Romaine sous prétexte de leur enseigner les Langues & la Philosophie. Et c'est pour cela mesme qu'on se sert des Ecoliers des Séminaires, & qu'en les envoyant en Gréce, on leur donne la liberté de prendre les ordres de la main des Evesques Schismatiques, qu'on tâche d'en remplir les Eveschez,

& qu'on les pousse mesme jusques aux Patriarchats. Il est clair que quand on suit cét ordre on n'a pas besoin de controverse. CH. VI.

Il ne sera peut-estre pas hors de propos que je rapporte icy ce que Thomas à Jesu Carme déchaussé qui a fait un livre touchant les moyens de convertir les infidéles, les hérétiques, & les Schismatiques, a écrit de la maniére dont il se faut servir pour rendre toute la Gréce dans peu de tems Catholique. *Sa Sainteté*, dit-il, *qui veille avec tant de diligence sur le salut des ames, doit avoir soin, dés que l'Eglise Patriarchale de Constantinople sera vacante, de jetter les yeux sur quelques-uns des Echoliers du Séminaire, ou sur quelques-uns des Moynes qui sont pourvûs des charges Ecclesiastiques dans la Gréce. Elle en choisira celuy qui luy semblera le plus propre pour estre élû, & elle luy fera sçavoir, mais le plus secrettement qu'il se pourra, de peur que les Grecs ne le découvrent, qu'elle luy donne l'Eglise de Constantinople, & qu'elle l'élit & le confirme Patriarche. Pour cét effet elle luy ordonnera de se rendre à Constantinople, où il trouvera des Ambassadeurs déja préparez par sa Sainteté, lesquels par des presens qu'ils feront au Turc de qui l'élection & la confirmation des Patriarches dépend, quoy qu'injustement, obtiendront de luy, en ajoûtant mesme quelque chose au tribut ordinaire, qu'il commande aux Grecs d'élire pour Patriarche celuy que sa Sainteté aura désigné. Ils n'auront pas plûtost demandé cela qu'ils l'obtiendront ; car l'argent est tout-puissant sur l'esprit du Tyran, comme il paroist par le peu de difficulté qu'il fait d'ôter la dignité Patriarchale à ceux qui l'ont déja, & par plusieurs autres bons offices qu'on retire d'eux par* Lib. 6. cap. 4.

CH. VI. *cette voye. Au reste on ne doit faire aucun ſcrupule d'en uſer ainſi, ny s'imaginer que ce ſoit une ſimonie. Car ce n'eſt pas mettre le Patriarchat à prix, puisque déja ſa Sainteté l'a donné, c'eſt ſeulement ſe ſervir de l'argent, pour lever des difficultez. Or l'opinion commune des Docteurs, & qui d'ailleurs eſt véritable, eſt qu'on peut avec de l'argent ſe rédimer de véxation, & oſter des empeſchemens. On ne peut pas dire auſſi que les Métropolitains ſoient par ce moyen fraudez de leur droit d'élection; car il eſt clair que leur élection eſt invalide, puis qu'ils ſont Schiſmatiques, n'ayant aucune Juriſdiction. C'eſt pourquoy lors qu'ils conſacrent celuy qu'ils éliſent, ils ne font pas un Patriarche, mais un ſimple Eveſque. D'ailleurs il ſemble que c'eſt le Turc qui fait l'élection plûtoſt qu'eux; car ils conſacrent à ſon gré celuy qu'il leur préſente. Or il réüſſira cecy de l'Election dont je parle. 1. Qu'à meſure que les Eveſques Shiſmatiques mourront, les Ecoliers du Séminaire, ou autres, de la foy deſquels on ne ſera pas en doute, prendront leurs places. 2. Qu'on pourra travailler heureuſement dans les Synodes particuliers à la réformation des Schiſmatiques, & à l'extirpation des erreurs. Mais il faut bien que ſa Sainteté ſe donne de garde de ſe laſſer ou de s'ennuyer, ou de s'arreſter à l'élection d'un Patriarche. Il faut au-contraire en faire ſubſtituer à celuy-là un autre, puis un autre, & encore un autre, mettant toûjours des Ecoliers du Séminaire en la place de ceux qui mourront, juſques-à-ce que tous les vieux Prélats Schiſmatiques eſtant morts, toutes les places ſoient remplies de Catholiques. Et puiſque l'élection des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche dépend auſſi du Turc,*

parce qu'ils sont Grecs, & que le gouvernement de ces Eglises est entre les mains des Grecs, il faut observer la mesme chose à leur égard par le moyen des Ambassadeurs. Il est certain que cette affaire aura un succez avantageux, car l'argent fait tout en ce pays-là. Ainsi tous les Patriarches devant estre bien-tost Catholiques, & leur devoir les obligeant d'établir des Evesques & des Curez Catholiques selon leur prudence, rien n'empesche que nous ne puissions espérer que bien-tost on dira, un seul troupeau, & un seul Pasteur. Les Prélats Schismatiques se trouveront extirpez, & ceux qui dés leur enfance auront esté élevez en la piété dans le sein de l'Eglise Catholique occuperont leur place. Ces nouveaux Prélats par l'intégrité de leur vie & de leur doctrine gouverneront un peuple qui n'est en erreur que parce qu'il est naturellement facile & enclin à croire ce que ses Evesques luy disent. C'est-là la voye que Thomas à Jesu veut qu'on tienne & non pas celle des disputes, ou des controverses.

CHAPITRE VII.

Examen des passages des Auteurs Grecs produits par M. Arnaud.

Ce qui reste à examiner de la dispute de M. Arnaud sur cette matiére des Grecs depuis l'onziéme siécle, ne nous sauroit arrester long-tems. Il produit quelques passages de Théophylacte, d'Euthymius, de Nicolas de Méthone, de Cabasilas, de Siméon de Thessalonique, de Jéré-

CH. VII. mie Patriarche de Conſtantinople, & de quelques Livres Eccléſiaſtiques des Grecs. Ce ſont à peu prés les meſmes qu'on trouve dans tous les Controverſiſtes, dans Bellarmin, dans le Cardinal du Perron, dans Coccius, dans le P. Noüet, & particuliérement dans Allatius, d'où il ſemble que M. Arnaud les ait extraits plûtoſt que de leurs originaux. Au reſte ce ſeroit une choſe fort importune, & fort inutile que de les rapporter tout du long, & l'un aprés l'autre, avec les Commentaires de M. Arnaud. Il ſuffit à mon avis que je les examine autant qu'il ſera néceſſaire pour en donner le véritable ſens, & pour découvrir auſſi les erreurs de M. Arnaud; & c'eſt ce que j'eſpére de faire ſi clairement, que les Lecteurs en demeureront ſatisfaits.

Premiérement Théophilacte, Euthymius, Cabaſilas & Jérémie, aſſûrent que le pain de l'Euchariſtie n'eſt pas un *Antitype*, c'eſt-à-dire, une figure, ou une image, mais que c'eſt *le Corps meſme de Jeſus-Chriſt*, parce qu'il n'a pas dit, *Cecy eſt l'Antitype*, mais qu'il a dit, *Cecy eſt mon Corps*. Je demeure d'acord de tout cela, & je joints ces quatre Auteurs enſemble ſur ce chef, pour ne tomber pas dans la longueur de M. Arnaud, qui les ayant propoſez l'un aprés l'autre, a eſté obligé de répéter ſouvent les meſmes inductions & les meſmes argumens. Une ſeule réponſe ſervira pour tous. *Théophylacte*, dit-il, *s'attache à la proprieté des paroles, il exclud tout ce qui s'en éloigne. Il détruit & rejette abſolument toutes les ſignifications métaphoriques, & il s'attache abſolument à la ſignification littérale du mot*, Eſt. *Euthymius*, dit-il, *exclut la clef de figure, & il fait voir qu'il*

Liv. 1. cha. 9. pag. 180.

Ch. 11. p. 215.

n'a pas pris dans les paroles de l'institution le mot Est *dans le sens de* significat. *C'est-à-dire qu'il ne les a pas prises dans un sens de figure. Donc il les a prises dans un sens de réalité.* De là il conclut que ces Auteurs ne peuvent pas avoir entendu que le pain soit le Corps de Jesus-Christ en vertu ; parce qu'ils raisonneroient contre leur intention ; *car comme il n'a pas dit, Cecy est la figure, ny que le pain qu'il donneroit fust la figure, il n'a pas dit aussi, qu'il donneroit la vertu de sa Chair, ou que le pain qu'il donneroit contiendroit la vertu de sa chair.*

Je répons que M. Arnaud n'a que faire de s'empresser à nous faire voir que les Grecs n'admettent pas le sens de figure dans les paroles de Jesus-Christ, & qu'ils ne prennent pas le terme *Est* dans le sens de *Significat.* On le luy accorde facilement. On luy accorde aussi qu'en cela nous ne sommes pas d'un mesme sentiment avec eux. Il s'agit seulement de savoir si de là il s'ensuit qu'ils croyent la transsubstanciation. Or je soûtiens que non seulement cela ne s'ensuit pas, mais que le contraire s'en ensuit ; car ils tiennent un milieu entre le sens de figure & le sens de transsubstanciation. En un mot ils veulent que le pain demeurant pain quant à sa substance, soit néanmoins le propre Corps de Jesus-Christ par cette voye d'augmentation du corps naturel, comme on a fait voir dans le dernier chapitre du livre précédent. Que desire M. Arnaud davantage ? Veut-il qu'on montre que le sentiment des Grecs est que le pain est fait le Corps de Jesus-Christ par ce moyen, de mesme que l'aliment est fait nostre corps ? Ils le disent en termes exprés. Veut-il qu'on luy fasse

voir que par ce moyen la ſubſtance du pain ne ceſſe pas d'eſtre, & qu'elle n'eſt pas changée en la propre ſubſtance du corps qui eſtoit auparavant ? La choſe parle d'elle-meſme, & l'on l'a démontrée en ſon lieu auſſi clairement qu'une choſe de cette nature ſe peut démontrer. Doute-t-il que les Grecs croyent par ce moyen conſerver le ſens précis & littéral des paroles de Jeſus-Chriſt. Ils déclarent eux-meſmes qu'ils ne l'entendent pas autrement. Veut-il enfin que ce ne ſoit pas un bon moyen de garder le ſens littéral ? Les Grecs auſſi ſoutiennent le contraire, & alléguent pour cét effet l'exemple de l'aliment qui eſt fait un avec noſtre corps par cette meſme voye d'aſſimilation & d'augmentation, ſans qu'on puiſſe dire que ce ſoit deux corps, mais un ſeul corps & le meſme.

Mais, dit-il, comme Jeſus-Chriſt n'a pas dit cecy eſt la figure, il n'a pas dit auſſi, cecy eſt la vertu de mon corps, mais Cecy eſt mon Corps. 1. C'eſt diſputer contre les Grecs, & non contre nous, qui ne nous ſommes pas rendus garents de la vérité de leur opinion. 2. Ils luy répondront que cette impreſſion de *vertu* ſuffit pour faire que le pain ſoit le corps du Seigneur ſans figure, & qu'il n'eſt pas beſoin d'un changement de ſubſtance, parce que l'aliment dont la ſubſtance n'eſt pas préciſément changée en celle que nous avions déja, mais luy eſt ſeulement ajoûtée pour faire un accroiſſement, devient néanmoins noſtre corps en un ſens littéral & propre, non une figure, mais noſtre corps meſme, non un autre corps, mais le meſme que nous avions auparavant. Or pourquoy, diront-ils, ce qui ſe fait par l'impreſſion de

la forme naturelle de noſtre corps ſur le pain que nous mangeons, ne ſe fera-t-il pas par l'impreſſion de la forme ſurnaturelle du Corps de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire de ſa vertu ſur le pain? Outre cela ils ſoutiendront que le ſens de l'Egliſe Romaine n'eſt pas un ſens littéral. Car le ſens littéral des paroles de Jeſus-Chriſt doit conſerver deux choſes, l'une que c'eſt du pain, & l'autre que c'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, ce que la tranſſubſtanciation ne fait pas.

Mais, dit M. Arnaud, *le Baptéme contient la vertu du Sang de Jeſus-Chriſt, & pourtant on ne dit pas que le Baptéme n'eſt pas la figure; mais le Sang meſme de Jeſus-Chriſt.* Je répons que c'eſt toûjours diſputer contre les Grecs & non contre moy. Car quand il ſeroit encore plus vray qu'il n'eſt, qu'on ne parlaſt pas de l'eau du Baptéme comme les Grecs parlent du pain de l'Euchariſtie, deux choſes demeurent toûjours conſtantes, l'une qu'ils veulent que le pain ſoit le Corps de Jeſus-Chriſt par cette impreſſion de vertu, & l'autre que c'eſt ainſi qu'ils entendent les paroles, *Cecy eſt mon Corps.* Elie de Créte ayant dit que *Dieu change les choſes propoſées en l'efficace de ſa Chair,* ajoûte tout auſſi-tôt, *& ne doutez pas que cela ne ſoit vray, puis qu'il dit luy-meſme ouvertement, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.* Il fonde comme chacun voit ce changement du pain en l'efficace de la chair, ſur la parole expreſſe du Sauveur, d'où il s'enſuit que c'eſt ainſi qu'il les entend. Cyrille d'Alexandrie, de meſme apres avoir dit *que Dieu change les choſes offertes en l'efficace de ſa chair.* Ajoûte *que nous ne devons pas douter que cela ne ſoit vray, puis qu'il l'a dit luy-meſme*, ce qui mar-

Liv. 2. ch. 9. pag. 179.

Comment. in Orat 1. Greg. Naz.

Cyril: apud Victor Ant. Mſ. in Bibl. Reg.

CH. VII. que évidemment que selon luy, *Cecy est mon Corps*, ne veut dire autre chose si ce n'est, Cecy est mon Corps en efficace. Si néanmoins on vouloit répondre de la part des Grecs à l'instance ou à l'exemple que M. Arnaud apporte du Baptéme; On luy diroit que ce qu'on ne tient pas à légard de l'eau le mesme langage qu'à l'égard du pain, c'est parce que Jesus-Christ n'a pas dit d'elle, Cecy est mon Sang, comme il a dit du pain, Cecy est mon Corps, & que comme l'Ecriture Sainte s'est expliquée autrement du Baptéme que de l'Eucharistie, il ne faut pas trouver étrange si les Auteurs Ecclésiastiques ont pris d'autres veuës, & en ont parlé d'une autre maniére. On luy diroit d'ailleurs que la mesme œconomie qui a esté observée sur le Corps & le Sang de Jesus-Christ n'est pas observée sur l'eau du Baptéme, comme elle l'est sur le pain & sur le vin de l'Eucharistie, ce qui fait qu'on ne peut pas si bien dire que l'eau soit faite le Sang mesme par cette voye d'accroissement & d'augmentation comme on le dit du pain, encore qu'elle reçoive l'impression de la vertu du Sang.

Liv. 1. ch. 9. pag 180. Quant à ce que M. Arnaud ajoûte que les Ministres reconnoissent qu'il faut entendre ces paroles, *Cecy est mon Corps*, ou dans un sens de réalité, ou dans un sens de figure, & de signification, d'où il s'ensuit selon luy qu'il faut que Théophylacte les ait entenduës en l'une ou en l'autre. Je dis que ce raisonnement est vicieux, tant en son principe qu'en sa conséquence. Car les Ministres ne reconnoissent point ny qu'on doive, ny qu'on puisse entendre ces paroles dans ce sens de réalité que l'Eglise Romaine leur donne. Nous tenons tous

que c'est un sens nul & impossible, & qu'il-n'y-a que le figuré qui puisse subsister. Mais quand les Ministres diroient ce qu'il leur impute, pourquoy veut-il que nous réglions sur ce pied là le sens de Théophylacte & des autres Grecs? Ils ont raisonné sur leur propre hypothése, & non sur celle des Ministres. Si leur hypothése est soutenable, ou non, ce n'est pas avec les Ministres qu'il le faut disputer, car on n'a jamais dit à M. Arnaud qu'ils fussent d'accord en toutes choses avec nous. Il suffit que d'un costé on luy fasse voir de quelle maniére les Grecs prétendent que le sens propre des paroles de Jesus-Christ soit gardé, & que de l'autre on luy montre que cette maniére quelle qu'elle soit bonne ou mauvaise, soûtenable ou insoûtenable, conforme, ou non conforme à ce que les Ministres disent, soit directement opposée à la transsubstanciation; car nostre unique question est si les Grecs tiennent la transsubstanciation, ou non.

C'est donc une pure illusion que de vouloir qu'on explique Théophilacte, par ce que les Ministres disent ou ne disent pas, & c'en est encore une plus grande de nous dire comme si c'estoit une chose fort disputée entre luy & nous, *qu'Euthymius exclut la clef de figure, & qu'il ne prend pas le mot* Est *dans le sens de significat, qu'il-n'y-a pas d'apparence que pour instruire un homme à nostre opinion on empruntast les paroles d'Euthymius, qu'il ne nous est jamais arrivé de dire que Jesus-Christ ne nous avoit pas donné la figure de son Corps mais son Corps, parce qu'il avoit dit, Cecy est mon Corps.* C'est ainsi qu'on fait quand on se veut joüer du monde, ce qui arrive perpétuellement à M. Arnaud.

Liv. 2. ch. 12.

CH. VII. Apres ces premiers argumens qui ne luy ont pas à mon avis trop bien réüssi, il nous en produit d'autres tirez des doutes ou des difficultez que les Grecs se proposent, comme naissent de leur sentiment, & qu'ils tachent de résoudre le mieux qu'ils peuvent. *Theophylacte*, dit-il, *témoigne que de ce que la foy nous enseigne de ce mystére que le pain est véritablement la chair de Jesus-Christ, & qu'il est changé dans la chair mesme de Jesus-Christ, il en naist naturellement un doute qu'il exprime par ces paroles. Quomodo, inquit, neque enim caro videtur? Comment cela peut-il estre? Car ce pain ne me semble point du tout de la chair. Par où il marque que la suite naturelle de ce changement dévroit estre que le pain estant chair parust chair, & qu'ainsi il est étonnant qu'il ne paroisse point chair, comme il l'a dit luy-mesme en termes formels. Et quomodo, inquit aliquis, non apparet caro sed panis? Qu'on prenne maintenant*, ajoûte-t-il, *l'esprit d'Aubertin ou de M. Claude pour expliquer Théophylacte dans leur sens, & selon leur opinion, & l'on verra que l'extravagance ne peut guéres aller plus loin. Car cela voudra dire selon eux: S'il est vray que le pain contienne la vertu du Corps de Jesus-Christ, comment donc ne nous paroist-il point chair? D'où vient que nous ne voyons que du pain & non de la chair? N'est-ce pas se mocquer du monde que de faire raisonner les gens d'une maniére si insensée? Et pourquoy ce pain ne contenant que la vertu du Corps de Jesus-Christ paroistroit-il de la chair, puis que ce n'en seroit pas? S'ensuit-il de ce qu'un pain participe à une qualité spirituelle de la chair de Jesus-Christ, ou moralement, ou physiquement, qu'il doive paroistre chair. Ne seroit-ce pas au contraire un*

Liv. 2. ch. 9. pag. 183.

prodige épouvantable, si la Chair de Jesus-Christ n'estant qu'en vertu dans le pain Eucharistique, il paroissoit de la chair.

Voilà le raisonnement de M. Arnaud enrichy de ses douceurs ordinaires, c'est-à-dire d'*extravagance*, & de *maniére insensée*, qu'il impute à l'esprit de M. Aubertin & au mien. Je répons qu'il se trompe, & qu'il se trompe mesmes un peu plus grossiérement que je ne voudrois pour son honneur; car il prend pour le fondement du doute que Théophylacte se propose, ce qui en est au contraire la solution comme il paroistra par la suite. Or on ne sauroit guéres tomber dans une plus grande erreur que de prendre pour la cause d'un doute, ce qui l'eclaircit, ou qui le fait cesser. Pour dissiper donc cette vaine ombre dont il a couvert le passage de Théophylacte, on n'a qu'à examiner les parties du discours de cét Auteur, & à faire voir la dépendance qu'elles ont les unes des autres. D'abord s'agissant des paroles de Jesus-Christ, il rejette le sens de figure. *Jesus-Christ*, dit-il dans son Commentaire sur S. Matthieu, *par ces paroles, Cecy est mon Corps, fait voir que le pain qui est consacré sur l'Autel est le Corps mesme du Seigneur, & non un Antitype. Car il n'a pas dit, Cecy est l'Antitype, mais il a dit, Cecy est mon Corps, ce pain estant changé par une opération ineffable, quoy qu'il ne laisse pas de nous paroistre du pain.* Il dit la mesme chose sur le chap. 6. de S. Jean, & sur le ch. 14. de S. Marc. Jusques-là il enseigne que le pain est le corps mesme & la chair de Jesus-Christ; mais il n'explique pas de quelle maniére il l'est. Or parce que de cette proposition ainsi généralement conçûë & non expliquée, il en peut

Comm. in Matth. c. 26.

CH.VII. naiſtre deux difficultez, l'une, Comment une meſme choſe peut-eſtre pain & chair, l'autre, Comment elle ne nous paroiſt pas chair, mais pain; Théophylacte les propoſe toutes deux, & il les réſoud. Il propoſe la premiére en ces termes, *Le pain eſt changé en la chair du Seigneur par les paroles ſecrettes, par la benédiction myſtique, & par l'avénement du S. Eſprit. Et que perſonne ne ſoit troublé d'eſtre obligé de croire que le pain ſoit la chair.* Il la réſout par l'exemple du pain que Jeſus-Chriſt mangeoit qui eſtoit changé en ſon corps, & eſtoit fait ſemblable à ſa chair en l'augmentant, & la ſoûtenant. *Le Seigneur*, dit-il, *eſtant encore au monde & recevant encore ſa nourriture du pain, ce pain qu'il prenoit eſtoit changé en ſon corps, & devenoit ſemblable à ſa chair, & contribuoit à l'augmenter & à la ſoûtenir d'une maniére humaine, de meſme ce pain eſt changé maintenant en la chair du Seigneur.*

Comm. in Ioan. 6.

Ibid.

L'on voit déja que cette réponſe ſuppoſe que le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt par voye d'augmentation & par une eſpéce d'aſſimilation, comme le pain qu'il mangeoit pendant qu'il eſtoit ſur la terre eſtoit fait ſon Corps. Or premiérement on voit bien que ce n'eſt pas là la tranſſubſtanciation Romaine. La ſubſtance du pain que le Seigneur mangeoit n'eſtoit pas changée en la meſme ſubſtance qu'il avoit auparavant, elle luy eſtoit jointe ſeulement & faite ſemblable. Mais d'ailleurs quel rapport auroit cela avec la difficulté que Théophylacte s'eſtoit propoſée? N'eſt-il pas évident qu'il la faloit ſoudre d'une autre maniére, ſuppoſé qu'il cruſt la tranſſubſtanciation? Car il faloit dire que le pain n'eſt la chair qu'en-

tant qu'il eſt réellement & ſubſtanciellement converty en la ſubſtance meſme de cette chair. L'hypothéſe de Rome le conduiſoit là néceſſairement; mais au lieu de cela il répond par un exemple où la tranſſubſtanciation n'a point de lieu, & cela montre clairement qu'il n'avoit pas cette tranſſubſtanciation dans l'eſprit.

Quant à la ſeconde difficulté qui conſiſte en ce que ſi le pain eſtoit la chair il nous dévroit paroiſtre chair, comme elle peut naiſtre également & de la ſolution qu'il venoit de donner au premier doute, ſavoir la comparaiſon du pain que Jeſus-Chriſt mangeoit qui eſtoit changé en ſa chair, & de la propoſition générale qu'il avoit établie au commencement, ſavoir, Que le pain eſt la chair & le corps meſme de J.C. non ſon image, il la conſidére auſſi comme venant de l'un & de l'autre de ces deux principes. Il la propoſe dans ſes Commentaires ſur S. Jean comme naiſſant de la ſolution qu'il avoit donnée. Car apres avoir rapporté cette comparaiſon du pain que Jeſus-Chriſt mangeoit qui eſtoit fait ſon Corps, il ajoûte, *(comment donc dira-t-on, ne nous paroiſt-il pas auſſi chair, mais pain.* En effet s'il en eſt du pain de l'Euchariſtie comme de celuy que Jeſus-Chriſt mangeoit, il ſemble qu'il nous doit paroiſtre chair comme faiſoit l'autre. A cela Théophylacte répond que s'il nous paroiſſoit chair nous en aurions horreur. *C'eſt*, dit-il, *afin que nous n'ayons pas horreur au manger. Car s'il nous paroiſſoit chair nous ne nous pourrions empécher d'avoir de l'horreur pour la communion. C'eſt donc par un effet de la condeſcendance de Dieu pour noſtre foibleſſe que la viande myſtique nous paroiſt telle que noſtre maniére ordinaire le*

CH.VII. *porte.* Cette réponſe laiſſe à conclurre que ce n'eſt donc pas la forme phyſique ou naturelle de la chair qui eſt communiquée au pain de l'Euchariſtie, mais un autre. Car s'il recevoit la forme phyſique, comme faiſoit le pain que Jeſus-Chriſt mangeoit, il paroiſtroit chair de meſme que ce pain là. Tout cela s'accorde encore fort bien à l'hypothéſe des Grecs.

Mais dira-t-on cette réponſe eſt courte, car elle n'explique pas aſſez quelle eſt cette autre forme que le pain de l'Euchariſtie reçoit, & qui le fait eſtre la chair de Jeſus-Chriſt ? Je répons que la réponſe ſeroit courte en effet, ſi Théophylacte ne s'en eſtoit déja clairement expliqué dans ſon Commentaire ſur S. Marc, où il avoit propoſé le meſme doute, comme naiſſant de la propoſition générale que le pain eſt la chair. *Ce pain*, dit-il, *n'eſt pas une figure du corps du Seigneur; mais il eſt changé au corps du Seigneur. Le pain que je donneray c'eſt ma chair. Il n'a pas dit, c'eſt la figure de ma chair; mais c'eſt ma chair. Et en un autre lieu, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme. Mais comment dira-t-on ne paroiſt-il pas chair ? O homme c'eſt à cauſe de noſtre infirmité. Car parce que le pain & le vin ſont des alimens qui nous ſont familiers, & que nous aurions peine à ſouffrir devant nous du ſang & de la chair, Dieu plein de miſéricorde s'accommodant à noſtre foibleſſe conſerve l'eſpece du pain & du vin; mais il la change en la* VERTU DE SA CHAIR ET DE SON SANG. Il eſt clair qu'il veut dire que noſtre infirmité ne nous permettant pas de manger un pain qui euſt reçu la forme naturelle de la chair, Dieu conſerve le pain & le vin en leur propre eſpéce; mais

que

que pour les faire estre sa chair & son sang, il leur imprime cette vertu surnaturelle. Qui ne voit que toute la suite de ce discours revient à cecy. Le pain est la Chair mesme de Jesus-Christ non une image, parce qu'il faut donner un sens propre aux paroles du Seigneur. Mais s'il est cette chair mesme, pourquoy ne paroist-il pas chair ? C'est par un effet de la condescendance de Dieu, lequel voyant que nous ne pourrions souffrir de voir de la chair & du sang, fait le pain sa chair, non par une impression de la forme substancielle de chair ; mais par une impression de vertu.

Il paroist donc de l'explication que je viens de donner au discours de Théophylacte. 1. Que M. Arnaud s'est étrangement méconté quand il s'est imaginé que pour l'expliquer dans nostre sens, il luy faloit dire, *s'il est vray que le pain contienne la vertu du Corps de Jesus-Christ, comment ne nous paroist-il pas chair* ? Car ce doute ne vient pas de ce que le pain est la chair en vertu, au contraire c'est ce qui dissipe le doute & qui le fait évanoüir. Il vient ou de la proposition générale que le pain est la chair, & non la figure de la chair, ou de cette autre proposition qu'il est la chair de mesme que le pain que Jesus-Christ mangeoit estoit changé en sa Chair ; mais le doute se résout par cette derniére proposition qu'il est changé en la vertu de la chair & du sang.

2. Il paroist aussi de là que Théophylacte n'a point eu la transsubstanciation dans la pensée. Car s'il l'eust euë dans l'esprit, il eust falu résoudre la difficulté d'une autre maniére. Il eust falu dire que l'apparence du pain demeure ; mais que sa substance est changée en la chair du Seigneur, & que c'est

CH. VII. pour cela qu'il ne paroiſt pas chair; mais pain. Mais encore avec tout cela les doutes n'euſſent pas ceſſé comme ils font, car on euſt pû demander, comment cette apparence de pain ſubſiſtoit ſeule, ſans ſa naturelle ſubſtance; comment nos ſens pouvoient eſtre trompez par une apparence de pain, qui n'eſtoit pas pain, & par une véritable ſubſtance de chair, qui ne paroiſſoit pas chair; comment cette meſme ſubſtance de la chair de Jeſus-Chriſt pouuvoit-elle eſtre au Ciel & ſur la terre en meſme tems, & beaucoup d'autres queſtions ſemblables qu'on ne trouve point dans le texte de Théophylacte. 3. Il paroiſt auſſi que Théophylacte a crû que ſi le pain eſtoit la chair meſme autrement que par une impreſſion de vertu, il faudroit néceſſairement qu'il paruſt chair. Car en diſant que c'eſt pour condeſcendre à noſtre infirmité que Dieu le change en la vertu de la chair, il laiſſe à conclurre facilement que ſans cela noſtre infirmité ne ſeroit pas ſoulagée, & qu'il faudroit que nous viſſions la chair dans ſa forme naturelle.

M. Arnaud ne pouvant pas bien ſouffrir ce changement de vertu qui ſe trouve ainſi en propres termes dans le diſcours de Théophylacte, s'empreſſe à en donner trois explications différentes dont il nous donne le choix. La premiére que par la *vertu* de la chair il faut entendre *la réalité, l'eſſence intérieure* de cette chair. La ſeconde que c'eſt une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire ἐνέργεια ou *δύναμις σαρκὸς la force ou la puiſſance de la chair*, pour ſignifier *la chair pleine d'efficace*. La troiſiéme, que *lors que deux choſes ſont jointes enſemble dans la vérité, & dans l'eſprit de ceux à qui l'on parle, il arrive ſouvent qu'en les exprimant on*

Liv. 2. ch. 5. pag. 185. & 186.

n'en marque qu'une, sans exclurre l'autre, & avec CH. VII.
dessein de faire entendre celle qu'on n'exprime pas par celle qu'on exprime. C'est ce qu'il explique ensuite en ces termes. *Il est certain que le pain consacré est changé au Corps de Jesus-Christ. Il est certain aussi qu'il devient plein de sa vertu & de son efficace. Ces deux véritez sont jointes & sont des suites l'une de l'autre. Et c'est pourquoy il arrive quelquefois que les Auteurs les expriment conjointement, comme fait Euthymius qui dit en termes formels; Que comme Jesus-Christ a déifié la chair qu'il a prise par une opération surnaturelle, de mesme il change le pain & le vin d'une maniére ineffable en son propre corps qui est la source de la vie, & en son précieux sang, & dans la vertu de l'un & de l'autre. Mais comme ces deux changemens sont toûjours joints en effet, & que les Peres supposoient qu'ils estoient joints dans l'esprit des Fidéles, il leur suffisoit d'exprimer l'un pour faire entendre l'autre. Ainsi ils nous disent cent fois que le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, sans exprimer qu'il est remply de sa vertu parce que l'un suit l'autre, & Théophilacte aprés nous avoir dit plusieurs fois que le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, nous dit une fois qu'il est changé en sa force, comme une suite du Mystére qui le fait concevoir tout entier, parce que la foy des Fidéles ne sépare point la vertu du Corps de Jesus-Christ, de son corps mesme, ny son corps, de sa vertu, & qu'il ne leur est jamais venu dans l'esprit que le corps de Jesus-Christ fust dans le Ciel & que nous n'eussions dans l'Eucharistie que sa force & sa vertu, au lieu qu'ils croyent que nous n'avons cette force & cette vertu, que parce qu'il est réellement & véritablement présent dans nos Mystéres.* C'est par

CH.VII. ces machines que M. Arnaud prétend tirer la transſubſtanciation du paſſage de Théophylacte.

Mais en général toutes ces trois explications nous paroiſſent trop violentes pour en choiſir aucune. Il ne faut pas tant s'agiter pour trouver le véritable ſens de Théophylacte. Il veut dire ſimplement ce que portent ſes termes, ſavoir, *que le pain & le vin ſont changez en la vertu de la chair & du ſang de Jeſus-Chriſt*, & il ne veut dire autre choſe. S'il euſt crû un changement de *ſubſtance*, il l'euſt dit, auſſi bien qu'un changement de *vertu*, d'autant plus que comme je l'ay déja montré la difficulté qu'il s'eſtoit propoſé de réſoudre, l'obligeoit à s'en expliquer nettement. Pourquoy le pain eſtant chair ne paroiſt-il pas chair? C'eſt parce qu'il n'y-a que ſa ſubſtance de changée & que ſes accidens demeurent. Un homme qui croiroit la tranſſubſtanciation devroit naturellement dire cela.

En particulier la premiére explication ne peut avoir lieu, parce que quand on dit *la vertu* d'une choſe pour ſignifier *ſa vérité, ſa réalité, ſon eſſence intérieure*, ce n'eſt que lors qu'il s'agit de cette vérité ou de cette réalité par égard à ſon opération ou à ſes effets, & les exemples que M. Arnaud allégue confirment ce que je dis. Car quand S. Paul a dit parlant des hypocrites qu'ils ont *l'apparence de la piété*, μόρφωσιν εὐσεβείας, *mais qu'ils en ont renié la force* δύναμιν, il veut dire qu'ils n'en ont qu'un faux ſemblant, une vaine ombre; mais qu'ils n'en ont pas la vérité qui ſe démontre par les effets. De meſme quand Héſichius a dit *que c'eſt prendre la Communion par ignorance que de n'en ſavoir pas la vertu ou la dignité, & d'ignorer que c'eſt*

le corps & le sang de Jesus-Christ selon la vérité. Que c'est recevoir les Mystéres & ne savoir pas la vertu des Mystéres; il n'a pas entendu que les mystéres fussent le Corps & le Sang de Jesus-Christ en substance; mais il a voulu dire que selon l'intelligence spirituelle, qui est ce qu'il appelle la vérité du Mystére, c'est le Corps & le Sang de Jesus-Christ, parce que ce qui paroist à nos yeux n'est que l'ombre & le voile du Mystére; mais que l'objet Divin représenté par ces choses sensibles est le Corps & le Sang de Jesus-Christ. C'est ce qu'il appelle *la vertu du Mystére*, parce que toute son opération & tous ses effets ne dépendent que de là. Quant à ce qu'il nous allégue de Paschase, outre que c'est un Auteur qui cherche à s'obscurcir luy-mesme, comme font d'ordinaire les Novateurs, & qu'il n'y a pas de justice à vouloir régler sur ces expressions le sens de Théophylacte, outre cela, dis-je il n'y a rien qui nous empéche de dire que quand il a appellé l'essence intérieure des choses leur *vertu* ç'a esté par égard à leur opération & à leurs effets. Mais on ne peut pas dire cela de Théophylacte; car il ne s'agit pas dans son discours des effets de l'Eucharistie, il s'agit seulement de savoir, pourquoy le pain estant la chair de Jesus-Christ, il ne paroist pas néanmoins chair. Si donc il eust voulu dire, c'est parce que l'apparence du pain demeure & que sa substance est changée en la substance du corps de Jesus-Christ, à quel propos se fust-il expliqué de cette maniére, *il est changé en la vertu du corps.* Pourquoy dire vertu pour substance, puis qu'en cét endroit il n'estoit pas question de l'efficace du Sacrement.

La seconde explication de M. Arnaud n'est pas

CH. VII. plus recevable. Il dit que c'eſt une façon de parler ordinaire aux Grecs de dire *ἐνέργεια*, ou *δύναμις σαρκὸς* *la force ou la puiſſance de la chair*, pour ſignifier la chair pleine d'efficace. Mais ſans entrer en diſcuſſion de ſa critique, ſur laquelle il y auroit quelque choſe à dire, quand ce ne ſeroit que ce qu'il la prétend prouver par deux vers d'Horace, par un paſſage de Paſchaſe Ratbert, & par un autre paſſage de S. Bernard, je dis que quand les Auteurs s'expriment de cette maniére *la vertu d'une choſe* pour ſignifier *une choſe pleine de vertu ou d'efficace* ce n'eſt que lors qu'ils conſidérent cette choſe ſous l'idée de ſa vertu où de ſon efficace & non autrement. Ainſi quand Horace a dit, *la vertu de Scipion, & la ſageſſe de Lélie* pour le vertueux Scipion & le ſage Lélie, c'eſt parce qu'il les conſidéroit ſous ces qualitez de vertueux & de ſage, comme nous appellons le Roy, *ſa Majeſté*, lors que nous ſommes remplis de l'idée de ſa grandeur. Il en eſt de meſme quand on dit *ἲς ποταμοῖο*, *la force ou la rapidité du Fleuve*, pour dire le fleuve rapide, *βία Ἡρακλῆος* *la force d'Hercule*, pour dire le fort ou le vaillant Hercule, car alors on les conſidére ſous l'idée de leur force. Jeſus-Chriſt a dit, *la vertu du S. Eſprit* parce qu'il s'agiſſoit des effets de la puiſſance du S. Eſprit ſur les Apoſtres. S. Bernard a fort bien dit dans le meſme ſens, *Que les Mages reconnurent la vertu de Dieu dans l'infirmité du corps d'un enfant*, parce qu'il vouloit oppoſer la puiſſance éternelle de la Divinité, à la foibleſſe de l'enfance. Mais il n'y a rien de tel dans le paſſage de Théophylacte, car il ne conſidére pas la chair de Jeſus-Chriſt à l'égard des effets qu'elle déploye ſur les fidéles, mais

il la confidére simplement par égard au pain qui est changé en elle, & il ne s'agissoit pas comme j'ay déja dit de savoir pourquoy ce pain produit de si grands effets ; mais seulement pourquoy estant chair il ne paroist pas chair, mais pain. Ainsi ces deux explications prétenduës de M. Arnaud ne sont que des échapatoires sans raison, & sans apparence.

Quant à la troisiéme, vit-on jamais rien de plus contraint, ny de plus illusoire que tout ce grand discours qu'il nous fait pour l'établir ; *Lors que le pain*, dit-il, *est changé au corps de Jesus-Christ il devient plein de sa vertu & de son efficace.* Que veut dire cela dans la bouche de M. Arnaud ? Si le pain est changé en la substance de la chair du Seigneur, il cesse d'estre. Or ce qui cesse d'estre, n'est plus remply de quoy que ce soit, parce qu'absolument il n'est plus. Il n'en reste que la figure extérieure, & quand on entendroit que c'est cette figure extérieure qui est remplie, on ne sauroit dire pourtant que ce qui est changé soit remply, car ce n'est pas la figure qui est changée. En vérité quand on est préoccupé de trop de Philosophie on ne s'entend pas soy-mesme.

Il arrive quelquefois, ajoûte-t-il, *que les Auteurs expriment ces deux véritez conjointement comme a fait Euthymius.* Mais j'ay déja fait voir qu'Euthymius en disant que le pain & le vin sont changez au corps & au sang, & en la vertu de l'un & de l'autre, n'a pas prétendu exprimer deux choses différentes ; mais qu'il s'est seulement servi de deux expressions différentes, pour signifier une mesme chose, & que la derniére n'est que l'explication de la premiére ; Son *Et*, devant estre pris, pour un, *c'est-à-dire.*

M. Arnaud continuë & dit que *Théophylacte aprés avoir dit plusieurs fois que le pain est changé au corps de Jesus-Christ, nous dit une fois qu'il est changé en sa force, comme une suite du Mystére qui le fait concevoir tout entier.* Mais il est aisé de luy répondre que quand Théophylacte dit que le pain est changé au corps, & qu'il est changé en la vertu du corps, ce ne sont ny deux choses distinctes, ny deux parties du Mystére; mais deux expressions qui ne signifient au fond qu'une mesme chose, avec cette différence que l'une est générale & l'autre particuliére, l'une plus confuse & l'autre plus distincte, l'une qui donne lieu en quelque sorte au doute par sa généralité, & l'autre qui le résout. Il est vray qu'il a dit plusieurs fois que le pain est changé au corps, & qu'il n'a dit qu'une seule fois qu'il est changé en la vertu du corps; mais il est vray aussi qu'il n'a dit aucune fois qu'il est changé en la substance du corps. S'il n'a parlé qu'une fois du changement de vertu, cette seule fois suffit pour faire connoistre son sens. D'autres en ont parlé de mesme que luy, comme Théodote, Cyrille d'Alexandrie, Victor d'Antioche, Eutychius, Euthymius, Elie de Créte. Qui pourra se persuader que tous ces Auteurs qui vivoient en divers tems ayent conspiré ensemble de dire toûjours, *la vertu*, & de ne dire jamais, *la substance*, encore qu'ils eussent dans l'esprit un changement de substance, & non un de simple vertu.

Le langage des Grecs est conforme à celuy des aversaires de Paschase, comme il nous l'apprend luy-mesme dans ses Commentaires sur S. Matthieu. Ils disoient que le pain estoit changé en la vertu de la chair de Jesus-Christ, & Paschase n'y

cherche pas tant de finesse que M. Arnaud. Il ne dit ny que la vertu veut dire la vérité, la réalité, l'essence intérieure, ny que la vertu de la chair signifie la chair pleine de vertu, ny que ce n'est qu'une partie du Mystére qui suppose l'autre. Tous ces détours n'estoient pas de l'usage de son tems. Il prend de bonne-foy ce terme selon le sens de ceux qui s'en servoient. *Je m'étonne*, dit-il, *de ce que quelques-uns veulent dire maintenant que ce n'est pas la vérité de la chair & du Sang de Jesus-Christ en la chose mesme, mais en Sacrement, une certaine efficace de la chair, non la chair, une vertu du Sang, & non le Sang.* C'est de cette maniére que l'entendoient ceux qui parloient d'un changement de vertu, & que Paschase mesme le prenoit. Mais M. Arnaud a trouvé dans les régles de sa Grammaire qu'il le faut prendre autrement, & comme s'il estoit le maistre des pensées des hommes, & le distributeur des sens, il nous assûre que ce changement de vertu, signifie un changement de substance, par trois explications dont il nous donne le choix.

Paschas. Ratb in Matt. 26.

Au reste je ne say pourquoy il nous dit *que la foy des fidéles ne sépare point la vertu du Corps de Jesus-Christ de son Corps mesme, ny son Corps de sa vertu*; Car s'il entend cela généralement comme ses termes le portent, il devoit se souvenir de ce qu'il venoit de dire, *Que le Baptéme contient la vertu du Sang de Jesus-Christ en la mesme maniére que les Ministres s'imaginent que cette vertu est contenuë dans l'Eucharistie.* Il devoit prendre garde que dans le chapitre qu'il a fait sur Nicolas de Méthone, il assûre positivement, *Que la vertu du corps de Jesus-Christ est communiquée à l'eau du Bapté-*

Livr. 2. ch. 9. pag. 288.

Ibid. pag. 179.

Liv. 2. ch 13. pag. 223.

me, & à l'huyle de la Confirmation. Il me semble qu'il-y-a là une contradiction manifeste. Car si les fidéles ne séparent point la vertu du Corps de Jesus-Christ de son Corps mesme, c'est-à-dire comme il l'entend de la substance de son Corps, comment l'eau du Baptéme, & l'huyle de la Confirmation contiennent-elles la vertu de ce Corps, puisqu'il est hors de doute qu'elles n'en contiennent pas la substance? Mais d'où a-t-il tiré une doctrine si bizarre, que la foy des fidéles ne sépare point la vertu du Corps de Jesus-Christ de son corps mesme? Cette vertu n'accompagne-t-elle pas la Parole de l'Evangile que S. Paul appelle, *la puissance de Dieu à salut*, & dans laquelle pourtant on ne se figure pas une présence de la substance du Corps de Jesus-Christ? Ignore-t-il que les Peres enseignent que nous mangeons la chair du Seigneur, tant dans l'ouïe de la Parole, que dans la participation du Baptéme, ce qui ne se peut entendre que de la vertu séparée de la substance? Si M. Arnaud dit qu'il n'entend cela que de l'Eucharistie seule, outre que ses termes sont généraux, & en forme de principe lequel il applique ensuite à l'Eucharistie; outre cela, dis-je, ce n'est dire que ce qui est en question, puis qu'il ne s'agit entre nous que de savoir si la vertu du corps est dans l'Eucharistie avec la substance mesme, ou si elle y est seule, & sans la substance. Pourquoy les fidéles qui reconnoissent ailleurs cette vertu sans la substance, ne peuvent-ils pas reconnoistre la mesme chose dans l'Eucharistie.

C'est-là ce que j'avois à répondre au passage de Théophylacte, & cela mesme doit servir pour l'éclaircissement de ce que M. Arnaud nous allegue

de Nicolas de Méthone. Cét Auteur a fait un Traité qu'on a inséré dans la Bibliotéque des Péres sous ce titre ; Πρὸς τοὺς διστάζοντας καὶ λέγοντας ὅτι ὁ ἱερουργούμενος ἄρτος καὶ οἶνος οὐκ ἔστι σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. *Contre ceux qui doutent, & qui disent que le pain & le vin consacrez ne sont pas le Corps & le Sang de nostre Seigneur Jesus-Christ.*

CH. VII.

Bibl. Patr. tom. 2. Græco-lat.

M. Arnaud, *trouve*, dit-il, *les Ministres fort embarrassez à former le plan de ce doute.* Mais c'est un embarras imaginaire. Car quelle difficulté y-a-t-il là ? Ces gens doutoient que le pain & le vin fussent le Corps & le Sang de Jesus-Christ, Nicolas de Méthone le dit ainsi, & il s'en faut rapporter à son témoignage. Mais doutoient-ils que le pain & le vin fussent les signes ou les images du Corps & du Sang de Jesus-Christ ? Non, ce n'estoit pas le sujet de leur doute. Doutoient-ils que ce fust le Corps de Jesus-Christ en vertu ? Quand on prendroit leur doute en ce sens, ce ne seroit pas une chose aussi étrange que M. Arnaud se la figure. Il a beau faire des exclamations, *Pourquoy ne pouvoient-ils croire que Jesus-Christ pûst communiquer au pain moralement la vertu de son Corps ? Est-il plus difficile de communiquer au pain la vertu du Corps de Jesus-Christ que de la communiquer à l'eau du Baptéme, & à l'huyle de la Confirmation ?* Ce sont des paroles en l'air ; car on trouve dans l'histoire de Palladius qu'un Moyne doutoit de cela mesme, sans avoir égard aux remontrances de M. Arnaud. *Il doutoit*, dit Palladius, *touchant les dons, & disoit ; Comment les dons sont-ils capables de me sanctifier.* Saint Ambroise dans le traité des Initiez combat de mesmes

Liv. 2. ch. 13. pag. 223.

Ibid.

Pallad hist. Lus. cap. 75.

CH. VII. doutes la vertu du Baptéme, *Est-ce donc ce grand Mystére que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point oüi, & qui n'est point monté dans le cœur de l'homme? Je voy la mesme eau que je voyois tous les jours, est-ce donc là ce qui me doit nettoyer?*

Ambrof. de iis qui myst. Init.

M. Arnaud ne doit pas s'imaginer qu'il soit si facile à des esprits foibles, ou prophanes, de croire qu'une vertu surnaturelle soit communiquée au pain & au vin. Nous avons déja vû que Cyrille d'Alexandrie & Elie de Créte, aprés avoir dit que Dieu change le pain en la vertu de son Corps, ajoûtent, *qu'il n'en faut pas douter, puis que Jesus-Christ luy-mesme le dit*, ce qui marque que ce n'est pas moins un sujet de doute, que toute autre chose.

Mais il n'est pas nécessaire d'expliquer en ce sens le doute de ceux dont parle Nicolas de Méthone. Il ne faut pas changer ses termes. Ils doutoient que le pain & le vin fussent le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & ce doute venoit des expressions générales & ordinaires des Grecs qui l'affirment positivement. Qu'y-a-t-il à conclurre de là? Donc les Grecs entendoient ces expressions générales en un sens de transsubstanciation, ou de présence réelle. Je le nie, & je le nie avec raison; car il n'y a nulle conséquence de l'un à l'autre. Mais au moins dira-t-on, ces doutans croyoient que leur Eglise les prenoit en ce sens-là, & il-y-a apparence que c'estoit ce qui faisoit naître leur doute. C'est ce que je nie aussi, & avec raison; car si c'eust esté leur pensée, pourquoy ne l'eussent-ils pas déclarée? Pourquoy n'eussent-ils pas dit qu'ils doutoient de la vérité de cette doctrine, que le pain & le vin soient changez en la

ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt ? Que ſert-il de tant diſcourir ? Cette propoſition, *le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt*, les choquoit ; & de quelque coſté qu'ils la tournaſſent il ne leur ſembloit pas qu'elle pûſt avoir un ſens raiſonnable. Si ce doute venoit d'un défaut de méditation, ou ſi en effet ils avoient examiné la matiére, s'ils conſidéroient la propoſition ou confuſément en elle meſme, ou dans l'explication que les Grecs luy donnent, c'eſt ce que nous ne ſavons pas, parce que Nicolas de Méthone n'en dit rien, & qu'on n'en peut auſſi rien découvrir d'ailleurs. C'eſt un fait ſur lequel il eſt permis à chacun de faire ſes conjectures ; mais de quelque maniére qu'on les faſſe, il faut que ce principe demeure conſtant, que leur doute tomboit ſur cette propoſition, *Le pain eſt le Corps de Jeſus-Chriſt*, & non ſur cette autre, *Le pain eſt tranſſubſtancié au Corps de Jeſus-Chriſt.*

Que M. Arnaud nous éclairciſſe, s'il luy plaiſt, comment il s'eſt fait qu'entre ces doutes que Théophylacte & Nicolas de Méthone propoſent, il n'y en a pas un ſur le ſujet de la converſion ſubſtancielle ; car ſuppoſé que les Grecs la croyent, il eſtoit aſſez naturel à quelques-uns d'en douter, & de dire : Comment la ſubſtance du pain eſt-elle changée en celle du Corps de Jeſus-Chriſt, de meſme qu'ils ont dit, Comment du pain eſt-il de la chair ? Comment le pain eſt-il le corps. Les langues qui au dire de M. Arnaud *ne ſont pas ſi pauvres que l'on n'y puiſſe trouver des expreſſions pour dire, Je doute ſi le pain contient la vertu du Corps de Jeſus-Chriſt ; Ie doute ſi c'eſt la figure du Corps de Ieſus-Chriſt*, ne ſeront-elles pas aſſez

Liv. 2. ch. 13. pag. 223.

riches pour fournir des termes propres à ceux qui voudront dire, *Ie doute si la substance du pain est changée en la substance du corps de Iesus-Christ ?*

Il n'y a donc rien dans le doute de ces gens que Nicolas de Méthone combat qui puisse favoriser la cause de M. Arnaud. Mais il n'y-a rien aussi dans sa réponse qui luy soit avantageux. Nicolas de Méthone dit, *Que le pain est changé au Corps de Jesus-Christ. Que ce sacrifice Mystique tire son origine de Nostre Seigneur Jesus-Christ. Qu'il ne faut pas mépriser ce qui nous a esté enseigné par cette bouche Divine qui ne peut mentir. Que c'est elle qui a dit, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang, & si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne bûvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Qu'il ne luy faut pas attribuër de l'impuissance puis qu'il est Tout-Puissant. Que son Corps est né d'une Vierge au dessus de l'ordre de la Nature, & au dessus des pensées & de l'intelligence des hommes.* M. Arnaud est si content de ces expressions, qu'il s'écrie comme ravy en extase, *Qu'elles sont justes, naturelles, simples, propres pour un Evesque bien persuadé de la transsubstanciation qui réfutent des personnes qui ne la croyent pas!* Mais qu'y a-t-il en tout cela qui ne s'accorde avec le sentiment des Grecs tel que je l'ay représenté dans le chapitre 13. du Livre précédent ? Le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, par l'impression de sa vertu surnaturelle, & il est fait ce corps mesme par voye d'augmentation. C'est un effet de sa toute-puissance qui agit au dessus de l'ordre de la nature. Mais ils ne s'ensuit pas que ce soit une transsubstanciation. Si Nicolas de Méthone eust entendu un changement de

Ibid. pa. 216.

ſubſtance, pourquoy ne l'euſt-il pas dit, Les langues que M. Arnaud a ſi fort enrichies quand il a eſté queſtion de la vertu du corps, ſeront-elles tout d'un coup devenuës pauvres quand il s'agira de la ſubſtance? Ne pouvoient-elles pas fournir à cét Eveſque des termes propres pour dire que la ſubſtance du pain eſt changée en celle du corps? C'eſt ce qu'il faloit trouver dans les expreſſions de Nicolas de Méthone pour avoir ſujet de s'écrier, *Qu'elles ſont juſtes, naturelles, ſimples & propres!* Mais M. Arnaud eſt en poſſeſſion de faire des exclamations pour rien.

Nicolas de Méthone continuant ſon diſcours ajoûte, *Peut eſtre que vous doutez de ce Myſtére, & que vous ne le croyez pas, parce que vous ne voyez pas de la chair & du ſang. Il aura voulu dire ſelon M. Claude*, dit M. Arnaud, *Peut eſtre ne croyez-vous pas que le pain & le vin contiennent la vertu du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, parce que vous ne voyez pas de la chair & du ſang, comme s'il faloit qu'il paruſt de la chair & du ſang, afin qu'on croye que le pain & le vin en contiennent la vertu. Le raiſonnement*, ajoûte-t-il, *de ces gens conſiſtera ſelon M. Claude dans un plaiſant argument, ſi le pain & le vin contenoient la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt, il paroiſtroit de la chair & du ſang dans l'Euchariſtie, Or il n'y paroiſt ny chair ny ſang. Donc ils n'en contiennent pas la vertu.* Il rehauſſe cette remarque d'un exemple pris de mon livre lequel contient, dit-il, moralement ma vertu, de ſorte qu'on pourroit demander pourquoy ma perſonne ne paroiſt dans toutes les chambres où l'on lit mon livre.

Page 226.

Il y-a tant d'erreur dans tout ce diſcours qu'à

CH. VII. peine puis-je croire qu'il soit de M. Arnaud.

1. Quand on attribuëroit à ces doutans l'argument qu'il a formé, il ne le sauroit appeller *argument plaisant & raisonnement ridicule* comme il fait, à moins que de se combattre luy-mesme, & de traiter de plaisante & de ridicule la maxime qu'il a posée dans son chapitre sur Théophylacte, *Que la foy des fidéles ne sépare point la vertu du corps de Iesus-Christ de son corps mesme, ny son corps de sa vertu, & qu'il ne leur est jamais venu dans l'esprit que le corps de Iesus-Christ fust dans le Ciel, & que nous n'eussions dans l'Eucharistie que sa force & sa vertu, au lieu qu'ils croyent que nous n'avons cette force & cette vertu, que parce qu'il est réellement & véritablement présent dans nos Mystéres.* Supposons que les doutans de Nicolas de Méthone ayent raisonné sur le principe des fidéles de M. Arnaud, leur argument n'aura rien qui ne soit naturel & raisonnable. Car si la vertu du Corps de Jesus-Christ n'est dans l'Eucharistie que parce que son Corps mesme y est réellement & véritablement présent, il s'ensuit fort naturellement qu'il y doit paroistre de la chair, la vertu n'y pouvant estre qu'accompagnée de cette chair, selon M. Arnaud & ses fidéles. Ce raisonnement sera tout fondé sur deux propositions, l'une que par tout où le Corps de Jesus-Christ est substanciellement présent, il-y doit paroistre de la chair, c'est une suite de la Nature; l'autre, que la vertu de ce Corps n'est dans l'Eucharistie, que parce que le corps mesme y est substanciellement, c'est la foy de M. Arnaud. Si ce raisonnement est *plaisant & ridicule*, il ne le peut estre à cause de la premiére proposition; car comme j'ay dit, elle est de la Nature

Page 188.

cture

ture, & il faut pour le moins un miracle pour l'empescher. Il le sera donc à cause de la seconde, c'est-à-dire à cause de la foy de M. Arnaud. N'est-ce pas une chose assez surprenante que dés que M. Arnaud a sauté d'un chapitre à l'autre, il ne se connoisse plus soy-mesme, & qu'il se traite de *plaisant & de ridicule.* J'avouë qu'il peut arriver quelquefois à un homme d'ailleurs habile, de tomber en contradiction; car il y a peu de personnes qui ne soient sujettes à des éblouïssemens. Mais il est assez rare qu'un homme se combatte soy-mesme & se prenne à partie, parce que quand on travaille sur un sujet avec application, les idées reviennent, & l'attention fournit ce qui ne paroissoit pas d'abord. Mais qu'un homme d'esprit comme M. Arnaud se contredise, se combatte soy-mesme, & se traite de plaisant & de ridicule dans un mesme ouvrage à trois chapitres de distance, c'est à mon avis quelque chose de fort singulier.

2. Mais outre ce que je viens de dire, il est certain que M. Arnaud s'est visiblement trompé dans le raisonnement qu'il attribuë selon nous aux doutans de Nicolas de Méthone. On ne luy a point dit que leur doute fust fondé sur ce que le pain est le Corps de Jesus-Christ en vertu. *Peut-estre*, dit Nicolas de Méthone, *doutez-vous de ce Mystére, & que vous ne le croyez pas, parce que vous ne voyez pas de la chair & du sang.* Leur doute étoit fondé sur la proposition générale des Grecs, Que le pain & le vin sont le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Nicolas dit que peut-estre cette proposition leur paroissoit incroyable, parce qu'ils ne voyoient pas de la chair & du sang dans l'Eucharistie. Il faudroit savoir si ces doutans recon-

CH. VII. noissoient en effet que ce fust là la véritable cause de leur doute ; mais supposé que cela fust ainsi par leur propre aveu, tout ce qu'on en peut conclurre est qu'ils raisonnoient de cette sorte, si le pain est le Corps de Jesus-Christ il doit paroistre chair. Or il ne le paroist pas ; donc il ne l'est pas. Ce raisonnement choque l'expression des Grecs que le pain est le Corps de Jesus-Christ, il choque aussi l'exemple qu'ils en donnent, savoir du pain que Jesus-Christ mangeoit ; mais il ne choque pas l'explication qu'ils en donnent qui est, qu'il est le corps de Jesus-Christ en vertu, au contraire nous avons déja vû que Théophilacte employe cette explication pour résoudre l'objection contenuë dans ce raisonnement. Ce qui fait voir manifestement que pendant que cette proposition, *Le pain est le corps de Iesus-Christ*, demeure seule & non expliquée, elle peut donner lieu à des ignorans de former l'objection ; mais que dés qu'elle est expliquée, & que l'on fait voir en quel sens les Grecs la prennent, le doute cesse, & n'a plus de lieu.

C'est ce qui paroistra si l'on considére la réponse que Nicolas de Méthone fait à ses doutans ; car elle revient à peu prés à celle de Théophylacte. *Dieu*, dit-il, *ayant égard à nostre infirmité, de peur que nous n'eussions horreur des arrhes de la vie éternelle, ne pouvant souffrir de voir de la chair & du sang, a voulu que cela se fist par des choses familiéres à nostre nature, & il leur a joint sa Divinité, disant, Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang* ; Cette réponse explique en quel sens les Grecs croyent que le pain est le Corps de Jesus-Christ, savoir par son union à la Divinité, ce qui résout fort bien l'argument des doutans, &

luy oste toute sa force. Car s'il n'est le Corps de Jesus-Christ que par ce moyen, savoir par son union à la Divinité, il n'y-a plus lieu de dire qu'il dévroit paroistre chair.

Il est donc clair que toute cette dispute de Nicolas de Méthone renverse la transsubstanciation, de mesme que celle de Théophylacte. Car à l'égard des doutans s'ils eussent seu que l'Eglise Grecque eust enseigné que la substance du pain est changée en celle du corps, ils eussent fondé leur doute, non sur la proposition générale, *Que le pain est le corps*, mais sur la particuliére *que le pain est changé en la substance du corps*, d'où il s'ensuivoit plus fortement & plus distinctement qu'il devoit paroistre chair aprés le changement. Et quant à la réponse qu'on leur fait, il eust falu leur dire que la substance seule est changée, & que les accidens du pain demeurent pour servir de voile à la Chair du Seigneur; C'est ce que naturellement on doit répondre sur l'hypothése de la transsubstanciation, & non que le pain est joint à la Divinité. Cette réponse seroit absurde supposé la transsubstanciation, car la difficulté subsisteroit toûjours; pourquoy le pain estant fait en substance la propre Chair du Seigneur, ne paroist-il pas chair? Cependant Nicolas de Méthone veut que ces doutans acquiescent à sa réponse, & il ne leur fait pas pousser plus avant leurs doutes.

CHAPITRE VIII.

Examen de la profession de foy qu'on faisoit faire aux Sarrasins au douziéme siécle, des passages de Nicolas Cabasilas, de Siméon Archevesque de Thessalonique, de Jérémie Patriarche de Constantinople, & de quelques autres passages que M. Arnaud a tirez des livres Ecclesiastiques des Grecs.

ON a déja rapporté ailleurs la profession de foy que les Grecs du 12. siécle faisoient faire aux Sarrasins qui embrassoient la Religion Chrétienne, & on l'a alléguée pour faire voir que les Grecs s'arrétent quelquefois aux expressions générales que le pain & le vin sont le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & qu'ils sont changez en ce corps & en ce sang, laissant au reste à Dieu la connoissance précise de l'espéce du changement. Il est certain que c'est tout ce qu'on en peut conclurre, & néanmoins M. Arnaud n'a pas laissé de vouloir tirer cette profession de foy à son avantage. Mais puis qu'il avoit dessein de s'en faire une preuve, il me semble qu'il devoit au moins en rapporter de bonne foy les termes & non pas les alterer comme il a fait dans sa version. *Je croy*, dit le Sarrasin converty, *& je confesse le pain & le vin qui sont mystiquement sacrifiez par les Chrétiens, & dont ils participent dans leurs divins Sacremens.* Cette clause ainsi conçûë n'a pas contenté M. Arnaud; c'est pourquoy il n'a pas trouvé bon de la rapporter en cette forme, bien qu'elle soit ainsi & dans le

Bibl. Patr. tom. 2. Græco-Lat.

Grec, & dans la version Latine. *Ie croy aussi ajoûte le Sarrasin, que ces choses sont selon la verité le Corps & le Sang de Iesus-Christ estant changez par sa vertu divine intellectuellement & invisiblement au dessus de toute pensée naturelle* COMME LUY SEUL LE CONNOIST. Ce sont jusques-là les véritables termes de la profession, & voicy la version de M. Arnaud. *Ie suis persuadé, je croy, je confesse que le pain & le vin mystiquement consacrez parmy les Chrétiens, & ausquels ils participent dans la célébration des saints Mystéres, sont selon la vérité le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus-Christ estant changez par sa vertu Divine d'une maniére que les yeux ne découvrent point, qui n'est connuë que par l'esprit, mais qui surpasse toutes les pensées des hommes, & qui n'est* COMPRISE QUE DE DIEU SEUL, *& ainsi je promets que j'y participeray avec les autres fidéles, comme estant dans la vérité sa chair & son sang.* Par ce moyen 1. Il confond deux choses que le prosélyte distingue, l'une est de confesser le pain & le vin dont les Chrétiens participent, & l'autre de confesser que ce pain & ce vin sont selon la vérité le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Ces deux clauses estant ainsi distinguées, il est clair que la premiére suppose que c'est du pain & du vin, & c'est ce que M. Arnaud a voulu cacher en les confondant en une. 2. Au lieu de traduire, *intellectuellement & invisiblement*, νοερῶς τε καὶ ἀοράτως, il a pris un tour qui change le sens, *d'une maniére*, dit-il, *que les yeux ne découvrent point, qui n'est connuë que par l'esprit*, pour empescher les Lecteurs de reconnoistre que le changement dont il s'agit est spirituel & mystique, non sensible, ou matériel, car c'est pré-

Liv. 2. ch. 15. page 247.

 cisément ce que veut dire ce *νοερῶς τι καὶ ἀῤῥήτως.* 3. Au lieu de ces termes *comme luy seul le connoist. ὡς οἶδε μόνος αὐτὸς*, qui font entendre qu'il n'y-a que Dieu seul qui sache déterminémēt ce que c'est que ce changement spirituel, & mystique, il a traduit, *d'une maniére qui n'est comprise que de Dieu seul*, pour accommoder cela au dogme de l'Eglise Romaine qui détermine formellement le changement d'une substance en l'autre, mais qui ne pouvant pas se développer des difficultez qu'elle y trouve, les renvoye à Dieu.

Avec toutes ces altérations M. Arnaud ne sauroit pourtant rien conclurre de cette profession de foy si ce n'est que le pain & le vin sont selon la vérité le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & qu'ils sont changez par sa vertu divine. Mais ce n'est pas ce dont on dispute. Donc ils sont changez à l'égard de leur substance. C'est cette conséquence qu'on nie. En effet soit que le pain & le vin soient le Corps & le Sang de Jesus-Christ par un changement de vertu, & par voye d'augmentation comme les Grecs l'expliquent, ou qu'ils le soient autrement, il est toûjours constant qu'ils le sont véritablement, & non faussement, ou illusoirement. Cette profession ne veut donc dire si ce n'est qu'il faut croire que le pain & le vin ne sont pas vainement & imaginairement le Corps & le Sang du Seigneur; mais qu'ils le sont véritablement; bien qu'au reste il n'y ait que Dieu seul qui sache quel est le changement qui leur arrive. Or cela mesme suppose d'un côté que c'est encore du pain & du vin, & de l'autre il suppose qu'il ne faut pas aller jusqu'à déterminer un changement de substance.

C. VIII. Page 146.

C'est donc inutilement que M. Arnaud avertit le monde, *que dans ces sortes d'écrits on a dessein de représenter les sentimens généraux, publics, & universels de l'Eglise, & non les sentimens particuliers des Auteurs. Que l'on y parle précisément, exactement, sans figure, sans métaphore, & que l'éloquence n'y ayant point de lieu, on n'y cherche qu'à faire connoistre simplement, & exactement la foy.* Il est aisé de tourner ces remarques contre luy-mesme, car puisqu'on parle dans ces sortes d'écrits *précisément & exactement*, il faudroit qu'il nous y fist voir *précisément & exactement*, la conversion de la substance du pain. Et puis qu'elle n'y est pas, & que néanmoins cette profession représente le sentiment *général, public, & universel de l'Eglise Grecque*, il s'ensuit que ce sentiment *général, public, & universel* n'est pas la transsubstanciation.

Page 147.

C'est inutilement aussi qu'il ajoûte, *que l'on ne vouloit pas faire entendre aux Sarrasins convertis, que le pain & le vin n'estoient pas véritablement le Corps & le Sang de Iesus-Christ. Mais que c'estoit seulement sa figure remplie de sa vertu.* Il ne s'agit pas de cela, il s'agit seulement de savoir si l'on leur vouloit faire entendre la conversion de la substance du pain en celle du Corps de Jesus-Christ. C'est ce qu'il doit montrer, mais qu'il ne montrera jamais. Car enseigner que le pain & le vin sont véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, qui est précisément ce que porte cette profession de foy, n'est pas comme j'ay déja dit enseigner la conversion des substances. Au reste on ne luy a jamais dit que les derniers Grecs enseignassent que l'Eucharistie fust une figure. Et

C. VIII. quant au changement de vertu on ne le prouve pas, il est vray par cette profession de foy, mais on le prouve par d'autres témoignages si formels, & si exprés que M. Arnaud n'y sauroit faire de réponse solide.

Il ne nous reste maintenant de toutes les prétenduës preuves de M. Arnaud que quelques passages de Nicolas Cabasilas Evesque de Thessalonique, de Siméon aussi Evesque de Thessalonique, de Jérémie Patriarche de Constantinople, & des livres Ecclésiastiques des Grecs. Ils disent tous à peu prés une mesme chose qui est, *Que le pain & le vin sont le Corps & le Sang de Iesus-Christ. Ce Corps mesme & ce Sang mesme. Qu'ils sont changez en ce Corps & en ce Sang.*

Mais il faut que M. Arnaud se desabuse pour une bonne fois de la pensée qu'il a que de ces sortes d'expressions on puisse conclurre le dogme de la conversion des substances. Car bien loin qu'on luy accorde que cette conclusion soit bonne, qu'on prétend estre en droit d'en tirer une conséquence toute contraire. En effet. 1. Il n'y a rien de plus ordinaire dans les Auteurs que de dire que les *pauvres sont Iesus-Christ, Iesus-Christ mesme, que l'Eglise est le corps de Iesus-Christ; le Corps mesme de Iesus-Christ; que nous sommes changez en Iesus-Christ; changez en son corps, transformez en luy, changez en sa chair*, & telles autres façons de parler, dont les exemples sont presqu'infinis. C'est donc une pure moquerie que de vouloir qu'on entende ces termes en un sens d'idendité, & de conversion substancielle comme on parle. Car comme je l'ay dit ailleurs, ces expressions pouvant estre expliquées en divers sens particuliers,

ou pouvant estre prises dans un sens général & indistinct, il n'y a nulle raison de nous vouloir obliger à les prendre au sens que M. Arnaud leur donne.

2. D'ailleurs la conversion des substances du pain & du vin en celles du Corps & du Sang de Jesus-Christ, forme d'elle-mesme un sens si précis & si distinct que quand des Auteurs la veulent enseigner, ils l'expriment en des termes clairs & distincts qui répondent à la pensée distincte & déterminée qu'ils en ont. D'où il s'ensuit que si les Auteurs Grecs avoient sur ce sujet la mesme créance que l'Eglise Romaine, ils s'en expliqueroient si clairement que M. Arnaud n'auroit pas eu besoin de recourir au Baron de Spatari ny à Paysius Ligaridius, ny aux six Prestres Syriens pour nous la faire entendre.

Pendant qu'il ne produira que des passages de cette sorte nous aurons toûjours raison de conclurre de cela mesme que les Grecs ne croyent pas la transsubstanciation, parce que s'ils la croyoient, ils parleroient sans doute autrement.

3. Mais quand ces raisons n'auroient pas de lieu, on a fait voir si clairement, lors qu'on a traité de la véritable créance des Grecs, en quel sens ils entendent ces expressions, & à quelle hypothése elles se rapportent, qu'on ne peut plus en estre éblouïy. En effet si l'on compare le dogme des Grecs avec celuy des Latins, & qu'on comprenne bien ce qu'ils ont de commun, & ce qu'ils ont de différent, on verra facilement l'illusion que M. Arnaud nous a faite, car tout ce qu'il allégue des Auteurs Grecs regarde cette partie équivoque de leur hypothése, qu'il a cruë semblable à celle des

C.VIII. Latins, bien qu'au fond elle ne le soit pas ; mais il s'est bien donné de garde d'en rapporter rien qui touche cette autre partie par laquelle les deux hypothéses se distinguent, & s'éloignent l'une de l'autre. Les Grecs & les Latins conviennent dans ces expressions générales, *Le pain est fait le Corps de Jesus-Christ, Le pain est changé au Corps de Jesus-Christ, il est fait le corps mesme, le propre corps, le véritable Corps de Jesus-Christ. Ce ne sont pas deux corps; mais un seul.* Jusques-là vous les voyez tenir un mesme langage.

Mais allez plus avant, demandez-leur si la nature du pain cesse d'estre, les Latins répondent qu'il ne demeure rien de sa substance, ny la matiére, ny la forme intérieure, qu'il n'en reste que les accidens. Les Grecs au contraire disent que le pain est joint à la Divinité, que de cette union il en résulte un composé de deux natures, qu'il se fait une composition du pain & du S. Esprit. Demandez-leur comment le pain est fait le Corps de Jesus-Christ, les Latins répondent que c'est par la conversion de toute sa substance en la substance mesme que ce corps avoit avant la conversion. Les Grecs au contraire disent que le pain est fait un accroissement ou une augmentation du corps naturel du Seigneur, & qu'il est fait par ce moyen son Corps. Demandez-leur quel est le changement que le pain reçoit, les Latins disent que c'est une réelle transsubstanciation, c'est-à-dire le changement d'une substance qui passe en une autre. Les Grecs au contraire répondent que c'est une sanctification que le pain reçoit, & qu'il est changé en la vertu surnaturelle du Corps de Jesus-Christ. Demandez-leur comment le pain est le corps mes-

me, le véritable corps, le propre corps du Seigneur né de la Vierge, les Latins répondent que c'est parce qu'en effet ce n'est que la mesme substance en nombre sans qu'il-y-ait aucune différence. Les Grecs au contraire disent que c'est parce qu'un accroissement ne fait pas un autre corps que celuy qui reçoit l'accroissement, & ils se servent de l'exemple d'un enfant, qui mangeant & beuvant & croissant de cette maniére n'a pas deux corps, mais un seul.

C'est donc en vain que M. Arnaud a ramassé tous les passages de Cabasilas qui portent, *Que les dons sont changez au corps & au sang de Jesus-Christ, que le pain est le corps mesme du Sauveur, la Victime immolée pour le salut du monde, que le Seigneur est vû & touché par les Saints & terribles Mystéres, & que nous le recevons dans l'Eucharistie.* Ce sont des expressions communes aux Latins & aux Grecs, dont il ne peut rien conclurre, au préjudice de ces différences qu'on a remarquées, & qui sont décisives de la question.

Liv. 3. ch. 8.

C'est en vain qu'il nous dit *que Cabasilas disputant contre les Latins sur le sujet de cette priére qu'ils font apres la consécration, Iube sursum ferri dona hæc in manu Angeli ad supercœleste tuum altare, raisonne sur ces quatre principes qui enferment la présence réelle & la transsubstanciation. 1. Que nous ne devons point souhaiter que le corps de Iesus-Christ nous soit enlevé. 2. Que le corps de Iesus-Christ estant dans le Ciel & dans la terre, on ne doit point souhaiter qu'il soit porté au Ciel, parce qu'il y est déja. 3. Qu'il ne peut estre offert par des Anges, parce qu'il est au dessus des Anges. 4. Qu'on ne peut sans impiété souhaiter aux dons une plus grande di-*

Ibid. p 310.

C. VIII. *gnité, puis qu'ils sont le corps de Iésus-Christ.* Car à l'égard du premier, Cabasilas dit seulement *qu'il ne faut pas demander que les Saints dons nous soient ostez, qu'au contraire nous demandons qu'ils demeurent avec nous, & que nous croyons qu'ils y demeurent parce que c'est ainsi que Iesus-Christ est avec nous jusqu'à la consommation des Siécles*, jusques-là on ne voit ny transsubstanciation, ny présence réelle. A l'égard du second, Cabasilas dit, *Que si les Latins reconnoissent que c'est le corps de Iesus-Christ, ils doivent croire qu'il est avec nous, & qu'il est au dessus des Cieux assis à la dextre de son Pere en la maniére qui luy est connuë*, ce qui encore ne suppose ny présence réelle, ny transsubstanciation. Car selon les Grecs l'Eucharistie qui est en terre, estant l'accroissement du Corps de Jesus-Christ, est un mesme corps avec celuy qui est au Ciel, & de cette sorte un mesme corps est au Ciel & en terre, au Ciel à l'égard de sa substance naturelle, & en terre à l'égard du Mystére, qui est son accroissement, ce qui est fort éloigné du sens des Latins, & ne suppose aucune transsubstanciation. Quant au troisiéme, *Comment*, dit Cabasilas, *seroit porté en haut par la main d'un Ange ce qui est au dessus de toute Principauté & puissance, & au dessus de tout nom qui se nomme.* Mais ce seroit porter un peu trop loin ce me semble l'usage des conséquences que de conclurre de là que l'Eucharistie soit le corps de Jesus-Christ en propriété de substance. Car il suffit pour établir la vérité de ce que dit Cabasilas que le pain soit le corps de Jesus-Christ en vertu & par voye d'accroissement comme nous avons vû que les Grecs l'expliquent, puisqu'il est vray que cette dignité l'éleve en quelque sens au

Cabas. expos. Liturg. c. 30.

dessus des Anges mesmes non à l'égard de sa nature ou de sa substance ; mais à l'égard de la vertu qui l'accompagne qui est la vertu surnaturelle du corps du Seigneur. Quant au quatriéme, il est certain que Cabasilas a eu raison de dire que si les Latins souhaitoient aux dons aprés la consécration quelque nouvelle dignité, & un changement en quelque état meilleur, il y-auroit de l'impiété dans leur priére, puis qu'ils reconnoissent qu'ils sont déja le corps mesme de Jesus-Christ. *Car*, comme il ajoûte ensuite, *à quel estat plus excellent ou plus saint peut-on croire qu'ils passent?* Son raisonnement est bon ; mais je ne voy pas qu'il enferme comme M. Arnaud dit la présence réelle & la transsubstanciation. Il le faloit montrer & non l'avancer sans preuve. Car on peut fort bien dire dans le sens des Grecs qu'il n'y-a point de plus haute dignité où le pain puisse estre porté que celle de recevoir l'impression de la vertu du Corps de Jesus-Christ, & d'estre fait ce corps par voye d'accroissement & d'augmentation.

C'est encore en vain que M. Arnaud s'empresse à montrer que dans le sens de Cabasilas Jesus-Christ ne meurt pas réellement dans l'Eucharistie, car on n'a jamais imputé à cét Auteur une si étrange doctrine. On ne s'est point aussi trompé sur les participes *σφαγὲν* & *σφαττόμενον* comme M. Arnaud se l'imagine. On a bien vû que Cabasilas appelle le corps de Jesus-Christ non *σφαγέντα* comme parle M. Arnaud, c'est une faute de Grammaire échappée à sa plume sans y songer, & qu'il ne faut pas imputer à un Grec ; mais *σφαγὲν*, on a vû aussi qu'il nie que le corps soit, non *σφαττόμενος* comme le dit encore M. Arnaud par une

Liv. 3. ch. 8. pag. 315.

Page 316.

C. VIII. ſuite de ſa premiére erreur qu'on impute à une pure ſurpriſe, ſans le vouloir pouſſer ſur cela. Les Grecs ne diſent pas *σῶμα σφαττόμενος* en ce ſens-là pour dire le corps immolé, ou mis à mort, non plus que *σῶμα σφαγέντα*; mais *σφαττόμενον*, c'eſt-à-dire que Cabaſilas veut que le corps ait eſté mis à mort autrefois, & non qu'il le ſoit à préſent. Mais cela n'empéche pas qu'il ne ſoit vray, comme je l'avois dit dans ma Réponſe à la Perpétuité que *Cabaſilas met le corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie entant que mort*, c'eſt-à-dire ſous l'égard ou ſous la qualité de mort. C'eſt ce qui paroiſt par ce qu'il dit, *que ce n'eſt pas une image ou une figure du Sacrifice, mais un vray Sacrifice, non du pain, mais du corps meſme de Ieſus-Chriſt, & qu'il n'y-a qu'un ſeul Sacrifice de l'Agneau, celuy qui a eſté fait une ſeule fois.* D'où il s'enſuit que Jeſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie comme mort & ſacrifié en la Croix, qui eſt préciſément ce que j'avois dit.

Rép. au 2. Traité c. 8.

Cabaſ. expoſ. Lit. cap. 32.

M. Arnaud dira que la conſéquence que j'en tire ſavoir que Jeſus-Chriſt n'y eſt pas ſubſtanciellement préſent eſt contraire au diſcours meſme de Cabaſilas qui aſſûre *que le pain eſt changé en la choſe meſme ſacrifiée encore que l'immolation n'en ſoit pas faite préſentement*; mais comme M. Arnaud n'a jamais bien compris l'hypothéſe des Grecs, ou du moins qu'il ne l'a pas voulu comprendre, il n'a pas bien entendu auſſi le ſens de Cabaſilas dans ce diſcours qu'il fait du Sacrifice au chapitre 32. Les Grecs veulent que le pain paſſe par tout les degrez de l'œconomie par où le Corps de Jeſus-Chriſt eſt paſſé, que comme le S. Eſprit ſurvint ſur la ſubſtance de la ſainte Vierge, il ſurvient

Ibid.

aussi sur le pain, que comme le Corps de Jesus- C. VIII.
Christ fut dans un état corruptible, qu'il fut crucifié, & en suite ensevely; le pain de mesme est premiérement corruptible, élevé comme sur une Croix, & ensévely dans nostre estomach, comme dans un sépulchre. Qu'enfin il devient incorruptible comme le Corps de Jesus-Christ le fut aprés sa Résurrection. C'est ce qu'ils établissent par ce raisonnement, que le pain est un accroissement du Corps de Jesus-Christ; & que comme la nature garde sur l'aliment qui nourrit, & qui augmente nostre corps, le mesme ordre qu'elle a gardé sur la premiére matiére dont nous avons esté formez. Ainsi la grace garde sur le pain Eucharistique le mesme ordre qu'elle a gardé sur le corps naturel. Par ce moyen ils veulent que le pain soit fait premiérement le Corps de Jesus-Christ entant que mortel & corruptible, qu'il soit ensuite ce corps mort, & qu'enfin il soit ce corps incorruptible & ressuscité. Le sens donc de Cabâsilas est que quand le pain est immolé mystiquement il est fait le corps de Jesus-Christ entant que mort, ou, comme il parle luy-mesme, *l'Agneau égorgé*, non que le corps souffre la mort dans ce moment, mais parce que dans ce moment le pain passe sous l'œconomie de la mort. Ainsi le pain est changé au Corps mort du Seigneur, non que le Seigneur meure en effet, mais parce que le pain qui est l'accroissement de son corps est alors changé en ce corps entant qu'il souffrit autrefois la mort. Voilà la véritable pensée de Cabasilas conforme à l'hypothése des Grecs, & non celle que M. Arnaud luy attribuë.

C'est aussi en vain qu'il employe quelques passages de Siméon de Thessalonique. Ils ne disent

C. VIII. autre chose que ce à quoy j'ay déja souvent répondu, savoir, *que le pain est le corps mesme de Iesus-Christ, qu'il est véritablement le corps de Iesus-Christ*; & j'ay fait voir en quel sens les Grecs se servent de ces expressions, sans qu'il soit nécessaire de le répéter. J'ay aussi répondu à ce qu'il en allégue touchant l'adoration, & les particules non consacrées.

Liv.4.ch.1.

Quant à Jérémie Patriarche de Constantinople il-y-a dequoy s'étonner qu'il nous le mette en avant avec tant de confiance comme un homme qui enseigne la transsubstanciation, puis que non seulement Jérémie tient le mesme langage que les autres; mais que mesme il dit des choses qui ne s'accordent pas avec la doctrine Romaine. M. Arnaud aprés avoir fait à son ordinaire des histoires hors de propos, dit, *que l'Article de la Confession d'Ansbourg qui regarde le Sacrement, établissant tres-expressément la présence réelle, mais ne parlant pas de la transsubstanciation, Iérémie répond que la matiére y est traitée fort briévement & un peu obscurement, & qu'il ajoûte que l'Eglise Catholique enseigne que le pain est changé au Corps mesme & au Sang mesme du Seigneur par le S. Esprit.* Donc Jérémie a crû la transsubstanciation. C'est ainsi que M. Arnaud tire ses conséquences. Mais il ne faut pas aller si viste. Quelques Protestans d'Allemagne envoyérent la Confession d'Ausbourg au Patriarche de Constantinople sans autre Commentaire ny explication. Le Patriarche examinant l'article dixiéme qui porte ces termes, *Touchant la Céne du Seigneur ils enseignent que le Corps & le Sang de Iesus-Christ y sont vrayement présens, & qu'ils sont distribuez à ceux qui y participent, & ils*

Liv.4.ch.4. pag 361.

ils improuvent ceux qui enseignent le contraire, dit, *que cét article traite de la Céne du Seigneur fort briévement & pour dire la vérité un peu obscurement, car*, ajoûte-t-il, *on nous dit sur ce sujet plusieurs choses de vous que nous desapprouvons.* Dire sur cela que les Luthériens entendoient cét article au sens de la présence réelle, & que les Grecs ne le pouvoient pas ignorer, c'est ne rien dire. Car il paroist que le Patriarche n'a considéré que les termes de l'article simplement comme ils sont couchez, & qu'il les a trouvez obscurs. Et quant à ces choses qu'on luy avoit dites d'eux sur ce sujet & qu'il desapprouvoit; il ne les spécifie pas. Quand donc il ajoûte; *Que l'Eglise Catholique enseigne que le pain est changé au corps mesme & au sang du Seigneur par le S. Esprit*, il est clair que son dessein est, sans vouloir entrer plus avant dans l'examen de leur créance, de leur dire celle de son Eglise, & de l'opposer à leur article, de sorte qu'il faut toûjours revenir à savoir si par ces termes, *Le pain est changé au corps mesme* il entend la transsubstanciation, ou l'autre changement par voye d'augmentation & par impression de vertu; car il est vray que l'article de la Confession d'Ausbourg ne se rapporte ny à l'un, ny à l'autre de ces deux changemens.

C. VIII.

M. Arnaud dit, *que c'estoit-là le lieu d'enseigner que le corps & le sang de Iesus-Christ, ne sont pas vrayment présens en la Cene, puis qu'il n'y a que leur vertu qui y soit présente.* Je répons qu'une présence de vertu est une véritable présence du Corps & du Sang de Jesus-Christ, comme le Soleil nous est véritablement présent par l'efficace de ses rayons, de sorte que Jérémie n'avoit que faire

Ibid, p. 361.

C. VIII. d'aller choquer la vérité de la présence; mais c'estoit bien mieux le lieu de dire que les termes de la Confession estoient ambigus, & qu'on devoit nettement reconnoistre que le corps & le sang y sont substanciellement présens, supposé qu'il eust crû cette présence substancielle.

Page 362. M. Arnaud ajoûte, *que le Patriarche ne dit pas que le pain est changé en vertu, en puissance, en force.* Je répons qu'il ne dit pas aussi qu'il soit changé *en substance*, & il-y-a cette différence entre M. Arnaud & moy, c'est que j'ajoûte qu'il n'estoit pas nécessaire que Jérémie s'expliquast touchant ce changement de vertu, parce que les Grecs qui l'avoient précédé s'en estoient formellement expliquez; mais on ne peut pas dire la mesme chose touchant le changement de substance, car pas un des Grecs n'en avoit parlé avant Jérémie non plus que luy, de sorte qu'il-y-avoit de la nécessité de l'exprimer clairement s'il eust eû dessein de le faire entendre.

Page 370. Mais dit encore M. Arnaud, *les Théologiens de Vittemberg & de Tubinge crûrent simplement sur la réponse du Patriarche qu'il enseignoit la présence réelle & la transsubstanciation.* Quand cela seroit il ne s'en faudroit pas étonner. Car il estoit assez naturel à des Théologiens qui croyoient la Consubstanciation de prendre les paroles de Jérémie en un sens qui ne choquoit qu'une partie de leur opinion, plûtôt que de les entendre en un autre qui l'eust renversée toute entiére. Leur préjugé ne tire pas à conséquence, au préjudice de l'explication que les Grecs font eux-mesmes de leur sentiment.

Mais dit encore M. Arnaud, *Si les Théologiens*

de Vittemberg prenoient mal le sens du Patriarche, c'estoit à luy à les desabuser, & à leur dire, qu'ils se trompoient. Je répons qu'il n'y a aucun avantage à tirer du silence de Jérémie à cét égard. Car il est vray que dans la premiére réponse de ces Théologiens ils mettent entre les points dont ils estoient d'accord avec le Patriarche celuy-cy; *Que la Communion, ou la Cene du Seigneur nous unit à Iesus-Christ entant que nous y participons véritablement à sa chair & à son sang*; mais c'estoient les propres termes dont ce Patriarche s'estoit servi, & il n'y avoit pas jusques-là sujet de dire qu'ils luy imputassent de croire ce qu'il ne croyoit pas, puis qu'ils ne faisoient que répeter cela mesme qu'il avoit dit. Il est vray aussi qu'ils y nient que le pain soit changé, ce qu'ils appuyent sur le témoignage de S. Paul, qui l'appelle du pain; mais ils ne se servent encore que du mesme terme que Jérémie avoit employé qui est celuy de μεταβάλλεσθαι, sans parler en aucune maniére d'un changement de substance. Jusques-là encore Jérémie n'avoit nul droit de leur dire qu'ils eussent mal pris ses paroles. Aussi ne le fait-il pas dans sa replique ou dans sa seconde réponse; mais il s'attache toûjours à dire, *que le pain est changé,* sans aller plus avant. Il est vray enfin que les Théologiens ayant reparty au second écrit de Jérémie, ils combattent formellement le changement de substance, & semblent par ce moyen supposer qu'ils avoient pris le μεταβάλλεσθαι de Jérémie au sens d'une transsubstanciation réelle, ce qui pouvoit alors obliger ce Patriarche à s'expliquer plus clairement qu'il n'avoit fait dans ses écrits précédens. Mais il est vray aussi qu'il ne leur fist aucune réponse particuliére sur

C. VIII.

C. VIII. l'article de l'Euchariſtie. Il ſe contenta de leur dire en général touchant les Sacremens, *que puis qu'ils n'en admettoient que quelques-uns, & encore avec erreur pervertiſſant & changeant les expreſſions de l'ancienne & de la nouvelle doctrine pour aller à leur but,* διαστρέφοντες καὶ μεταβάλλοντες τὰ τῆς παλαιᾶς καὶ νέας διδασκαλίας ῥητὰ, *ils ne doivent pas prendre le titre de Théologiens.* C'eſtoit aſſez viſiblement ſe plaindre qu'ils avoient mal pris ces termes en les entendant d'un changement de ſubſtance, & en meſme tems c'eſtoit leur faire connoiſtre, qu'il ne vouloit quant à luy s'éloigner en aucune ſorte du langage ordinaire de ſon Egliſe.

Il eſt certain qu'il-y-a dans ces écrits de Jérémie des choſes qui ne ſauroient s'accorder avec la tranſſubſtanciation Romaine, comme ce qu'on en a rapporté lors qu'on a traité de la véritable créance des Grecs, *que Dieu nous a donné les Sacremens doubles, c'eſt-à-dire, compoſez d'un coſté de la grace du S. Eſprit, & de l'autre des choſes ſenſibles qui ſont l'eau, l'huile, le pain & le Calice par leſquels nos corps ſont ſanctifiez,* car un homme qui parle ainſi témoigne aſſez clairement qu'il entend que la ſubſtance du pain demeure. On peut auſſi mettre en ce rang ce qu'il dit que *l'Egliſe eſt marquée dans les Myſtéres non comme dans des Symboles; mais comme les membres ſont dans le cœur, & les branches d'un arbre dans la racine, ou comme les ſarmans dans la vigne ſelon la parole du Seigneur. Car il n'y-a pas ſeulement icy une ſimple communion de nom ou un rapport de reſſemblance; mais l'identité de la choſe meſme. Car les Myſtéres ſont vrayment le corps & le ſang de Chriſt, & ils ne ſont pas changez en noſtre corps, mais nous ſommes changez*

en eux, le plus fort l'emportant. Le fer mis dans le C. VIII.
feu devient feu luy-mesme; mais le feu ne devient pas fer. Comme donc quand le fer est embrasé nous ne voyons plus du fer mais du feu seulement, le feu faisant évanoüir toutes les proprietez du fer, ainsi qui pourroit voir l'Eglise de Iesus-Christ entant qu'elle est unie à luy, & qu'elle participe à sa chair, il ne verroit autre chose que le corps mesme du Seigneur.

Ces paroles qui sont tirées mot pour mot de Cabasilas, comme je l'ay remarqué ailleurs, font voir qu'il ne faut pas presser le changement du pain, & du vin, comme s'il l'entendoit d'un changement de substance, puis qu'il employe le mesme terme à l'égard des communians disant que *nous sommes changez aux Mystéres.* Elles font voir aussi qu'il ne faut pas prendre à contresens ce qu'il dit que les Mystéres sont *vrayment le corps & le sang de Iesus-Christ*, puis qu'il dit que l'Eglise *est le corps mesme du Seigneur.* J'avois allégué ces derniéres paroles dans ma Réponse à la Perpetuité, & j'avois dit, *que Iérémie parle de l'Eglise qui a reçû l'impression de l'Esprit de Iesus-Christ.* M. Arnaud m'accuse d'avoir falsifié ce passage. Pag. 369.
Mais cette accusation ne vient que de sa mauvaise humeur. Ce que j'ay rapporté des paroles de Jérémie se trouve dans l'original en propre termes, *οὐδὲν ἕτερον ἢ αὐτὸ μόνον τὸ κυριακὸν ὄψεται σῶμα, on ne verroit rien que le seul corps mesme du Seigneur.* Et quant à ce que j'ay dit qu'il parle de l'Eglise qui a receu l'impression de l'Esprit de Jesus-Christ, je soûtiens que c'est son sens & que M. Arnaud mesme tout préoccupé qu'il est ne luy en sauroit donner un autre. Car à quoy peut-on rapporter

C. VIII. cette comparaison du feu qui change le fer, qu'à l'impression de l'Esprit de Jesus-Christ sur l'Eglise, & cette union de l'Eglise à Jesus-Christ, qu'à son union mystique & spirituelle ? Il est vray qu'il dit *que c'est entant qu'elle est participante de sa chair*; mais cela ne change en aucune maniére son sens. Car c'est de la participation mystique de sa chair que vient l'impression de son Esprit, & c'est l'impression de l'Esprit qui fait cét admirable changement. Ces deux choses ont de la subalternation entr'elles; mais elles n'ont point de contrariété. Ainsi c'est mal-à-propos que M. Arnaud m'impute d'avoir falsifié le passage de Jérémie.

Mais il n'en est pas de mesme de cét autre passage que Forbésius a allégué, & sur lequel je me suis plaint de l'Auteur de la Perpétuité. M. Arnaud a beau dire *que ma plainte n'a pas le Sens-commun.* On ne laissera pas de reconnoistre qu'elle est juste & raisonnable. Forbésius estoit un homme qui faisant extérieurement profession de la Religion Protestante ne laissoit pas d'écrire en faveur de l'Eglise Romaine sous le beau pretexte de paix & d'accommodement. Pour adoucir ce que nous croyons qu'il-y-à de dur dans le dogme de la transsubstanciation, il nous assure que presque tous les Grecs la croyent, & met en avant Jérémie qui enseigne, à ce qu'il dit, *que le pain n'est ny une figure ny un Azyme; mais le vray corps, le corps mesme de Iesus-Christ contenu* SOUS LES ESPECES DU PAIN LEVÉ. L'Auteur de la Perpétuité allégue ce Forbésius comme un homme dont le témoignage doit avoir plus de poids à nostre égard que celuy d'un autre, parce qu'il est Protestant. Le sujet donc de ma plainte est

Pag. 364.

qu'on nous a voulu finement faire passer sous le nom d'un Protestant une fausse traduction de Jérémie sans nous dire ny ce qu'estoit ce Protestant, ny ce qu'est cette traduction. Quand on veut se prévaloir d'un témoin il faut examiner ce qu'il est, & si l'on voit qu'il-y-ait contre luy des reproches légitimes, il faut s'abstenir de le produire; & quand on veut se prévaloir d'un passage qu'il allégue il faut aussi prendre garde si la traduction en est fidéle. Il ne sert de rien de dire, *Qu'on n'est pas obligé de vérifier les traductions d'un Protestant, & que s'il se trompe c'est sa faute.* Car cela pourroit avoir lieu si l'Auteur de la Perpétuité eust disputé contre Forbésius mesme, ou qu'il eust ignoré qui estoit Forbésius; mais le caractére de cét homme se donne assez à connoistre par la simple lecture de son livre. Il ne sert de rien aussi de dire, *Que Forbésius n'est pas l'Auteur de cette traduction; & qu'il l'a prise mot pour mot de Socolovius.* Ce n'est pas moins une fraude à l'égard de Forbésius mesme, qui ne devoit pas nous faire accroire que Jérémie eust dit ce qu'il n'a pas dit; & quand un homme qui fait semblant d'estre des nostres nous trompe, nous avons droit d'en parler aussi fortement que j'ay parlé de Forbésius. Il faut donc venir au fond, & savoir si la traduction du passage de Jérémie doit estre traitée de falsification. M. Arnaud soutient que non, & je soutiens le contraire. La question sera vuidée par les paroles de Jérémie mesme. *Le pain*, dit-il, *du corps du Seigneur qui est administré par les Prestres n'est ny un Type, ny un Azyme; mais il est ἔνζυμον ϗ αὐτὸ τὸ σῶμα κυρίου un pain levé & le corps mesme du Seigneur*, & la traduction porte,

Pag. 365.

C.VIII. *Illud ipsum verum Christi corpus, sub speciebus fermentati panis contentum, Le corps mesme, le vray corps de Jesus-Christ* CONTENU SOUS LES ESPECES DU PAIN LEVÉ. M. Arnaud soutient que ce n'est pas une falsification, parce que le vray sens de Jéremie y est représenté. Car dit-il, *ces paroles* ἔνζυμον καὶ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου *peuvent avoir deux sens différens. Le premier que ce pain soit appellé* ἔνζυμον *levé, parce qu'il demeure effectivement pain levé, & qu'il n'est le cops de Jesus-Christ qu'en figure ou en vertu. Le second qu'il soit appellé de ce nom, pain levé, parce qu'il a esté originairement du pain levé, & qu'il le paroist encore quoy qu'il soit réellement le corps du Seigneur. Mais le premier de ces sens avoit esté déja plusieurs fois exclus par les paroles de Jérémie, où il avoit enseigné clairement qu'apres la consécration le pain levé est changé au corps mesme du Seigneur, que ce n'est point une figure, mais le corps du Seigneur, que c'est cette chair dont il est dit, Le pain que je donneray c'est ma chair. Il est exclus dans la suite en plusieurs maniéres différentes, & il est exclus par les paroles mesmes du passage qui portent que c'est le corps mesme du Seigneur. D'où il s'ensuit que ce n'est donc point réellement du pain levé.*

Pag. 366.

Je répons que ce prétendu sens que M. Arnaud attribuë à Jérémie est précisément ce qui est en question. Or pendant qu'on dispute d'une chose, on ne doit jamais traduire un passage selon le sens d'une des parties que l'autre luy conteste. Il faut pour agir sincérement garder la signification propre & naturelle des termes, & laisser à chacun la liberté de son jugement. Car dés qu'on traduit selon la prétention d'une des parties,

ce ne sont plus les paroles de cét Auteur, mais c'est le préjugé de cette partie, & par conséquent c'est une altération, quand mesme le préjugé de cette partie seroit juste & véritable au fond. D'ailleurs M. Arnaud se trompe s'il croit que les autres passages de Jérémie déterminent un sens de réalité substancielle; car selon l'hypothése des Grecs, le pain ne laisse pas d'estre pain en substance encore qu'il soit changé au Corps de Jesus-Christ, & qu'il soit le corps mesme de Jesus-Christ, & non une figure, comme on l'a déja souvent expliqué; d'où il s'ensuit qu'on ne sauroit excuser la traduction dont il s'agit.

Il ne faut pas beaucoup de lumiére pour reconnoistre que le sens de Jérémie n'est pas celuy que M. Arnaud luy donne. Car dans le mesme lieu où il dit *que le pain est changé au Corps mesme de Jesus-Christ, & le vin en son Sang*, & où il allégue les paroles de Jesus-Christ qui dit, non, *Cecy est un Azyme, ou Cecy est la figure de mon Corps, mais, Cecy est mon Corps*; il ajoûte par forme d'explication, *Ce n'est pas que la chair que Jesus-Christ portoit alors fust donnée à manger à ses Disciples, ny son Sang à boire, ny que maintenant dans cette sacrée action le corps du Seigneur descende du Ciel. Cela seroit blasphématoire. Mais & alors & aujourd'huy par l'invocation & la grace de l'Esprit Tout-puissant qui opére les Mystéres par le moyen des saintes Oraisons, le pain est changé au Corps mesme du Seigneur, & le vin en son Sang.* Ces paroles appliquées à l'hypothése des Grecs, que le pain demeurant pain, & recevant l'impression du S. Esprit, est changé au Corps de Jesus-Christ par voye d'accroissement sont claires, & n'ont au-

C. VIII. cune difficulté. Mais si on les applique à l'hypothése des Latins qui veulent que la substance du pain soit changée en la Chair naturelle de Jesus-Christ, & qu'elle devienne la mesme chair en nombre que le Seigneur avoit quand il estoit sur la terre, comment entendra-t-on ce que Jérémie assûre que la chair que Jesus-Christ portoit alors ne fut pas donnée à manger à ses Disciples ? Car si la transsubstanciation a lieu, il est certain que les Disciples mangérent la mesme chair que Jesus-Christ portoit, & la proposition de Jérémie ne peut subsister. C'est en vain que M. Arnaud tâche d'expliquer le discours de Jérémie en disant, *Que Jesus-Christ ne donna point à manger à ses Disciples la chair qu'il portoit en cessant de la porter, & de paroistre devant eux en sa maniére ordinaire, en coupant son Corps par morceaux, ou n'ayant plus d'autre lieu que l'estomach de ses Apostres.* Pour nous faire recevoir cette glose il faudroit la fonder sur les paroles de Jérémie mesme, & non sur l'imagination de M. Arnaud. Ces corrections & ces belles explications n'empéchent pas que la proposition du Patriarche ne soit absoluë, & qu'elle ne choque la doctrine de la transsubstanciation. Car ce que Jérémie nie n'est pas que Jesus-Christ ait disparu de devant ses Disciples, ny qu'il ait coupé sa chair par morceaux, mais il nie formellement qu'il leur ait donné à manger la chair qu'il portoit. Il ne s'agit pas de la maniére en laquelle le Seigneur donna sa chair à manger, il s'agit de savoir s'il la donna, & Jérémie assûre que non. Quelle apparence qu'un homme qui croiroit la transsubstanciation avançast si cruëment une négative directement opposée à sa créance ?

Quelle apparence qu'il l'avançast dans le mesme lieu, & dans le mesme discours où il voudroit enseigner la transsubstanciation, sans s'expliquer & sans adoucir le scandale qu'on pourroit prendre de ses paroles ? Mais quelle apparence enfin qu'il traitast de blasphéme la proposition contraire à sa négative ? De ces deux propositions, *Jesus-Christ donna à manger à ses Disciples la chair qu'il portoit*; & *Jesus-Christ ne donna pas à manger à ses Disciples la chair qu'il portoit*; la premiére seroit la seule véritable à la lettre, sans glose, & sans commentaire, supposé la transsubstanciation. L'autre prise littérallement, seroit fausse & hérétique, & pour la rendre supportable, il faudroit des explications & des adoucissemens contraires à ce que la lettre porte : M. Arnaud est contraint d'y changer le premier & naturel sens des termes, & de leur en donner un contraire à l'usage & à la nature. Qui pourra donc s'imaginer qu'un homme qui croiroit la transsubstanciation, ou la présence réelle, & qui la voudroit enseigner positivement, fust si insensé que de condamner la premiére de ces propositions qui contiendroit formellement sa créance, de la condamner, dis-je, comme blasphématoire, & d'établir la seconde comme la seule véritable, sans user d'aucun correctif ny d'aucun éclaircissement ? Cela n'est nullement vray-semblable.

C'est ce que j'avois à dire touchant Jérémie. Il ne reste plus rien de toutes les prétenduës preuves de M. Arnaud que les passages tirez de quelques livres Ecclésiastiques, lesquels n'ayant rien de nouveau, & ne contenant autre chose si ce n'est que le pain est le Corps de Jesus-Christ & qu'il

est changé au Corps de Jesus-Christ, on n'a qu'à leur appliquer la mesme réponse qu'on a faite aux autres passages semblables.

CHAPITRE IX.

Examen des passages d'Anastase Sinaïte, de Germain Patriarche de Constantinople, & de Damascene.

APRE'S avoir satisfait aux objections de M. Arnaud touchant les Grecs depuis l'*onziéme* siécle jusqu'à présent, il ne faut pas renvoyer plus loin l'examen de son 7. Livre, où par un ordre bizarre & contraire à la Nature, il remonte au 7. Siécle, & redescend en suite jusqu'au 10. inclusivement. J'appelle cét ordre de bizarre, & contraire à la Nature; car pourquoy commencer par l'onziéme siécle, puis qu'il avoit dessein de traiter du 7. & des suivans? Pourquoy mettre à part les six premiers siécles, si de bonne foy il vouloit prouver la perpétuité des dogmes de la transsubstanciation, & de la présence réelle? Ne s'agissant que de savoir si ces dogmes ont toûjours esté crûs & enseignez dans l'Eglise Chrétienne, & en particulier dans la Grecque; il n'y avoit point d'autre voye naturelle pour s'en éclaircir, que celle de prendre la tradition à sa source, & de passer du premier siécle au second, du second au troisiéme, & ainsi des autres jusques au dernier. Si cette voye luy paroissoit trop longue, il valoit bien mieux l'abbréger, en faisant voir ces doctrines établies dans les 6. premiers siécles, & supposer qu'il en

avoit esté de mesme dans la suite que de les montrer établies dés l'onziéme, & dés le septiéme, pour supposer qu'il en a esté de mesme dans les six précedens. A dire le vray on ne doit faire ny l'une ny l'autre de ces suppositions; car il ne s'ensuit pas absolument de ce qu'une chose a esté tenuë dans les premiers siécles, qu'elle ait esté tenuë aussi dans les derniers, & il ne s'ensuit pas non plus de ce qu'elle a esté tenuë dans les derniers, qu'elle l'ait esté dans les premiers. Il n'y-a nulle conséquence juste à tirer des uns aux autres à l'égard du fait. Il est néanmoins certain qu'à l'égard du droit qui est bien plus considérable que le fait, il-y-a plus davantage à faire voir une créance dans les commencemens de la tradition, qu'à la faire voir dans les suites. Car il s'ensuit bien plustost de ce qu'une créance a esté tenuë dans les commencemens de la tradition, qu'on la doit tenir aujourd'huy, qu'il ne s'ensuit de ce qu'elle est tenuë aujourd'huy, ou depuis l'onziéme, ou depuis le septiéme siécle, qu'elle devoit estre tenuë, ou qu'elle estoit tenuë en effet dans les premiers tems de l'Eglise. Pourquoy donc M. Arnaud a-t-il divisé sa tradition en trois piéces; l'une depuis l'onziéme siécle, jusques à nous, l'autre depuis le septiéme jusqu'au dixiéme, & la troisiéme depuis le premier siécle jusqu'au sixiéme, puis que la tradition doit estre prise tout d'une suite? Pourquoy dans sa division a-t-il fait de la derniére partie, la première, puis qu'en effet elle est la derniére en ordre? Pourquoy enfin a-t-il fait ce tort à sa cause, que d'employer tout son tems à traiter les deux les moins importantes, & qui seules ne servent de rien, pour le fond de nostre question, & ren-

voyer la plus importante, & qui seule fait quelque chose, la renvoyer, dis-je, à une autre fois quand sa commodité le luy permettra? Quoy qu'il en soit on a dessein de le suivre par tout, & pour cét effet on a crû qu'on devoit examiner icy son septiéme livre, parce qu'il y traite encore de la créance des Grecs; car par ce moyen les Lecteurs pourront voir tout d'une suite, & sans que leur attention soit interrompuë par d'autres idées tout ce que M. Arnaud a allégué qui regarde cette Eglise.

Comme le monde n'a que faire de nos querelles personnelles, & que la cause que je défens, ne dépend ny de ce que je suis, ny de ce que je ne suis pas, je laisseray à part toutes les invectives dont le premier chapitre est remply. La premiére chose qui y paroist c'est mon portrait; car les portraits des persõnes sont une des principales armes que M. Arnaud & ses amis employent dans leurs disputes. On peut juger que le mien venant de sa main n'est pas fort avantageux. Mais il peut écrire de moy ce qu'il luy plaira, je ne m'en émouveray pas davantage. Ceux qui liront nos écrits nous feront peut-estre justice à l'un & à l'autre. Je diray donc seulement que M. Arnaud a abusé captieusement de mes paroles touchant les huit premiers siécles lors que je les ay appellez, *les beaux jours de l'Eglise, les jours de benédiction & de paix, où les Pasteurs avoient soin d'instruire leurs troupeaux pour éclaircir & oster toutes les difficultez qui pouvoient naistre de ce qu'on appelloit communément le Sacrement, le Corps de Jesus-Christ.* 1. J'ay joint tous ces siécles ensemble, lors que j'en ay parlé de la sorte, & M. Arnaud n'en considére que les deux derniers, laissant les six autres, comme s'il faloit prendre ce

Rép. au 2. Traité, 2. par. ch. 3.

que j'ay dit, de ces deux derniers ſeuls, & à part. CH.IX.
2. Bien que les deux derniers ſoient compris dans le nombre des huit, on n'a pourtant jamais entendu que le titre de *beaux jours de l'Egliſe, jours de bénédiction & de paix*, appartint à tous également. Les plus beaux jours ont leur déclin, & quoy que leurs derniéres heures qui approchent le plus de la nuit, ſoient plus obſcures que celles qui les ont précédées, on ne laiſſe pas néanmoins de les comprendre avec les autres dans le nom de *beaux jours*, parce qu'on ſait que quand on diſtribuë le ſens de ces ſortes d'expreſſions à toutes les parties, ou à toutes les heures, les perſonnes raiſonnables font cette diſtribution à proportion de ce que chacune en mérite. Ne ſe mocqueroit-on pas d'un homme qui chicaneroit en diſant qu'on a tort d'appeller *beau jour* un tems où il-n'y-a preſque plus de clarté, ſous prétexte que la derniére heure qui touche la nuit eſt beaucoup plus ſombre que les autres. Or c'eſt juſtement ce que fait M. Arnaud, il prétend que c'eſt mal-à-propos que j'ay appellé les huit premiers ſiécles, *les beaux jours de l'Egliſe*, puis que les autres Miniſtres aſſûrent que le ſeptiéme & le huitiéme, c'eſt-à-dire les deux derniers furent des ſiécles d'ignorance & de ſuperſtition. Pour diſſiper toutes ces ſubtilitez il ne faut que diſtinguer deux égards auſquels on peut conſidérer ces deux ſiécles, ou par comparaiſon aux précédens, ou par comparaiſon aux ſuivans. Dans le premier ce furent des ſiécles d'ignorance & de ſuperſtition. Dans le ſecond ce furent les derniéres heures des beaux jours de l'Egliſe, ou les approches d'une nuit, c'eſt-à-dire en un mot, que quoy que la connoiſſance & le zéle y ſouffriſſent beau-

coup de diminution, & que plusieurs erreurs troublassent alors la pureté de la Religion, si est-ce que ce n'estoit rien au prix de ce qui arriva dans la suite. C'est le jugement que je croy qu'il en faut faire lors qu'on en parle généralement. Mais en particulier à l'égard du mystére de l'Eucharistie je tiens pour une chose certaine que les dogmes de la présence réelle, & de la transsubstanciation, n'étoient point encore établis dans l'Eglise pendant ces deux siécles, qu'on y pourra trouver des expressions dures, & contraires mesme à celle des siécles précédens, mais qu'on n'y trouvera point de conversion substancielle. Qu'on y trouvera le soin d'instruire les peuples dans la véritable intelligence du Sacrement beaucoup plus relâché, en comparaison des siécles précédens, mais qu'il-y-en restoit encore assez pour éclaircir comment l'Eucharistie est le Corps de Jesus-Christ, savoir entant que c'en est le Sacrement oü le Mystére. C'est en ce sens que j'ay entendu que les septiéme & huitiéme siécles fussent compris dans les beaux jours de l'Eglise. Qu'on juge maintenant par quel esprit M. Arnaud a peu prendre de là occasion de me représenter comme un homme *qui ne regarde jamais comment les choses sont en effet, mais seulement comment il desireroit qu'elles fussent, qui n'a aucun égard ny à la vérité, ny mesme à la vraysemblance, mais seulement à l'utilité de sa cause, qui dispose des histoires & des évenemens réels avec bien plus de liberté qu'on ne dispose des avantures chimériques des Romans, qui bâtit sur le vuide de son imagination, comme sur le fondement le plus réel & le plus solide, qui ne se met pas en peine de faire parler & penser toute la terre d'une maniére insensée*

Livr. 7. ch. 1. pag. 614.

insensée pourveu qu'elle parle & qu'elle pense conformément à ses desirs & à ses prétentions, qui préfere les plus petites raisons, aux preuves les plus fortes, & les plus claires, & qui propose tout cela d'une maniére fiére, hardie, méprisante, insultante, en se donnant à luy-mesme les applaudissemens qu'il voudroit bien recevoir des autres., & en traitant ses adversaires comme il voudroit bien qu'on les traitast. Voilà la tempeste qui a suivy mes beaux jours. Je suis marry que M. Arnaud se soit ainsi mis en colére sans sujet. Mais il ne faut pas laisser d'examiner les passages qu'il met en avant.

Le premier passage est d'Anastase Sinaïte. C'est un Moyne qui raisonne contre des hérétiques qui soûtenoient que le Corps de Jesus-Christ estoit incorruptible avant sa Résurrection. Pour leur prouver qu'il estoit corruptible, il suppose comme une chose avoüée par ses adversaires, *que l'Eucharistie est véritablement le vray Corps & le Sang de Jesus-Christ, non de simple pain tel qu'on le vend au marché, ny une figure telle qu'estoit le Sacrifice du bouc qui estoit offert pour les Juifs.* A ce principe il en ajoûte un autre qui est, *que l'Eucharistie est corruptible comme l'expérience le montre*, & de ces deux propositions il conclud, *que le Corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa Résurrection.* Chacun voit que ce raisonnement est étably sur cette supposition, *Que l'Eucharistie est le Corps de Jesus-Christ tel qu'il estoit avant sa Résurrection*, c'est-à-dire dans le mesme état. Or il est manifeste aussi que cette supposition est entiérement incompatible avec le dogme de la transsubstanciation, & avec celuy de la présence substancielle. Car outre qu'il-y-auroit de la fo-

Anast. Sin. in ὁδηγ.

CH. IX. lie & de l'impieté à s'imaginer que le Corps du Seigneur qui est sorty de son état d'anéantissement y rentre encore aujourd'huy, & qu'il existe encore réellement mortel, corruptible, & passible, comme il estoit autrefois, cela mesme est directement contraire à l'état Sacramental, où il faut nécessairement qu'on le suppose, si on veut qu'il soit dans l'Eucharistie par sa propre substance. Car il n'est pas concevable qu'un corps qui existe à la maniére d'un esprit impalpable, & indivisible, qui ne peut estre veu, ny touché, soit en mesme tems mortel, corruptible, & passible, comme il estoit avant sa Résurrection ; ces deux états sont incompatibles l'un avec l'autre. D'où il s'ensuit que quel que puisse estre au reste le sens de cét Auteur, il n'a tenu ny la transsubstanciation, ny la réalité de l'Eglise Romaine.

Cependant si nous en voulons croire M. Arnaud c'est un témoin qui dépose en sa faveur. Car dés qu'il trouve en quelque endroit que l'Eucharistie n'est pas une figure, & qu'elle est le vray corps de Jesus-Christ, il ne luy en faut pas davantage pour en faire une preuve, bien que d'ailleurs il y voye des choses qui luy sont absolument contraires. Un des artifices ordinaires dont il se sert pour éblouïr les Lecteurs, c'est que quand il met en avant quelque passage qui porte ce que je viens de dire, ou quelque chose semblable, il s'applique non à faire voir que c'est la transsubstanciation Romaine, mais à montrer que ce n'est pas nostre doctrine. C'est ainsi qu'il en use sur le passage d'Anastase, *Y a-t-il dans la raison de l'homme*, dit-il, *la moindre lueur qui puisse porter quelqu'un qui croiroit que l'Eucharistie n'est qu'une*

Ibid pa. 625.

figure efficace du Corps de Jesus-Christ, & que ce n'est pas véritablement le vray Corps de Jesus-Christ, à exprimer cette pensée par ces termes. L'Eucharistie n'est pas la figure, mais c'est véritablement le vray Corps de Jesus-Christ. Y-a-t-il un seul Caviniste qui ne sente malgré qu'il en ait que ce discours renverse ses idées? Et moy je dis y-a-t-il dans la raison de l'homme la moindre lueur qui puisse porter quelqu'un qui croiroit que le Corps de Jesus-Christ existe dans l'Eucharistie à la maniere d'un esprit & qu'il y est dans un état sacramental, à exprimer cette pensée en disant que l'Eucharistie est sujette à la corruption, & en concluant de là que le corps de Jesus-Christ estoit donc corruptible avant sa Résurrection. Y-a-t-il un seul des amis de M. Arnaud qui ne sente malgré qu'il en ait que ce discours renverse ses idées? Quand je parle de la sorte je me tiens à l'état de nostre question, & je ne trompe personne; mais quand M. Arnaud parle comme il fait, il s'éloigne de ce dont il s'agit, & il fait illusion au monde.

Quelle que soit la doctrine d'Anastase il est certain que ce n'est pas celle de l'Eglise Romaine, qui ne peut compatir avec le principe sur lequel Anastase raisonne. *Il s'est exprimé*, dit M. Arnaud, *un peu durement sur la fin de son passage, en se servant d'un raisonnement assez foible comme il luy arrive assez souvent dans tout le reste de son livre.* Mais si M. Arnaud est contraint d'avoüer que les expressions de cét homme sont dures estant appliquées à l'hypothése de Rome, pourquoy ne veut-il pas que je puisse dire aussi qu'elles sont dures, estant appliquées à nostre hypothése, & que par conséquent il ne les faut pas presser? Si

Ibid. pa. 629.

CH. IX. Anaſtaſe n'a pas ſeû prendre garde à la conſéquence qu'il tiroit luy-meſme, pourquoy aura-t-il eſté aſſez éclairé pour prévoir celle que M. Arnaud devoit tirer un jour de ſon diſcours ? Si c'eſt l'ordinaire d'Anaſtaſe de raiſonner foiblement, ne peut-ce pas eſtre auſſi ſon ordinaire de parler avec peu de précaution ? Pourquoy tirera-t-on avantage contre nous de quelqu'une de ſes expreſſions, ſi l'on nous défend d'en tirer contre M. Arnaud, de toute la ſuite de ſon diſcours, & de la liaiſon de ſes penſées, où l'eſprit d'un homme eſt bien plus attentif, qu'il ne l'eſt à ſes termes, ou à ſes maniéres de parler ?

C'eſt en vain que M. Arnaud tâche d'adoucir le ſens d'Anaſtaſe, en diſant, *qu'il conclud que le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit corruptible avant ſa paſſion, puis qu'il ſouffre encore dans l'Euchariſtie une corruption apparente par la corruption ſenſible des eſpéces, qui ſont le Symbole de l'état où il eſtoit avant ſa mort. Ce raiſonnement*, ajoûte-t-il, *eſt aſſez foible, & aſſez durement exprimé ; mais ce n'eſt pas une choſe fort extraordinaire à cét Auteur de raiſonner foiblement, & ce ſeroit une aſſez mauvaiſe conſéquence que de conclurre qu'un raiſonnement n'eſt pas de luy, parce qu'il eſt foible. Il ſuffit qu'il ne ſoit pas dans le dernier degré d'extravagance, comme eſt celuy qu'Aubertin luy attribuë.*

Ibid pa.630.

Le raiſonnement d'Anaſtaſe, ſelon M. Arnaud doit eſtre mis en cette forme. Le corps de Jeſus-Chriſt avant ſa Réſurrection eſtoit tel, qu'eſt dans l'Euchariſtie le Symbole de l'eſtat où il eſtoit avant ſa mort ; Or ce Symbole eſt corruptible. Donc le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit alors corruptible. Cét argument eſt ſemblable à celuy

que M. Aubertin luy fait faire selon M. Arnaud, *Ce qui arrive à la figure du corps de Jesus-Christ est arrivé à son Corps avant sa passion. Or il arrive au pain qui est sa figure de se corrompre. Donc le corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa passion.* Ostez de cét argument le mot de figure, mettez-y celuy de Symbole que M. Arnaud a mis dans le sien, les deux argumens sont une mesme chose. Cependant il luy plaist que le sien soit bon; & que celuy de M. Aubertin soit dans le dernier degré d'extravagance.

Page 619.

Mais, dira-t-on, ces deux argumens qui sont semblables à l'égard des termes sont fort différens à l'égard du sens; car M. Arnaud par le *Symbole* entend les accidens ou les espéces qui couvrent le corps, & M. Aubertin par la *figure* entend une vraye substance de pain. Ainsi quelques semblables que paroissent d'abord ces argumens, il se peut faire que l'un sera raisonnable & l'autre extravagant. J'avouë tout cela; mais je dis que si celuy de M. Arnaud est bon, celuy de M. Aubertin l'est aussi; & que s'il y a de l'extravagance en l'un ou en l'autre, il faut qu'elle soit au premier & non au second. Pourquoy Anastase aura-t-il pû argumenter de l'état des espéces corruptibles, plûtost que de l'état du pain mesme corruptible? Son raisonnement de quelque maniére qu'on le prenne sera fondé sur deux qualitez attribuées à l'Eucharistie, l'une *qu'elle est un signe*, & l'autre *qu'elle est un signe corruptible*; & de là il conclurra que le corps de Jesus-Christ avant sa Résurrection estoit corruptible comme son signe. Or ces deux qualitez de *signe*, & de *corruptible*, se trouvent aussi-bien & mieux dans le *pain* mesme que M. Aubertin en-

CH.IX. tend que dans les *accidens*, ou dans les espéces de M. Arnaud. Il ne serviroit de rien de dire qu'Anastase nie que l'Eucharistie soit une figure, & qu'ainsi il se contrediroit luy-mesme, disant d'un costé que ce n'est pas une figure, & supposant de l'autre que c'en est une. Cela dis-je ne sert de rien; car il ne faut que changer le terme de figure en celuy de symbole, dont M. Arnaud s'est servy, & qu'il a crû n'estre pas compris dans la rejection du mot de figure. Il ne serviroit aussi de rien de dire qu'Anastase assûre que l'Eucharistie est le vray Corps, ce qui empesche que par le terme de *Symbole*, qui entre dans son argument on ne puisse entẽdre un pain en substance. Car je nie que par le vray corps dont il parle, il faille entendre le corps en propre substance. Il est donc certain que si on peut attribuër à cét Auteur l'argument de M. Arnaud, on luy peut également attribuër celuy de M. Aubertin.

Mais je dis de plus, que s'il y avoit de l'extravagance dans l'un, ou dans l'autre de ces deux argumens, elle se trouveroit bien plûtôt dans celuy que M. Arnaud luy impute que dans l'autre. C'est ce qu'on comprendra facilement si l'on considére ce que veut dire dans le discours d'Anastase le terme *d'Eucharistie*, selon le Commentaire de M. Arnaud; car il veut dire, *le Corps incorruptible, invisible & impassible de Jesus-Christ, couvert des espéces corruptibles du pain & du vin.* Anastase donc raisonnera de cette maniére, *le Corps de Jesus-Christ avant la Résurrection estoit corruptible immédiatement en luy-mesme. Pourquoy? Parce que maintenant dans l'Eucharistie il est incorruptible en luy-mesme, & corruptible à l'égard des espéces qui*

l'enveloppent. Vit-on jamais un raisonnement plus bizarre? L'hérétique Gayanite n'auroit-il pas dit que le contraire s'en ensuivoit; car puis que Jesus-Christ est incorruptible en luy-mesme dans l'Eucharistie, c'est une marque qu'il l'estoit aussi avant sa Résurrection. Et quant aux espéces, comme ce ne sont que des apparences de pain, la corruption qui leur arrive n'est aussi qu'une apparence de corruption, qui ne peut tout au plus que figurer une corruption apparente dans le corps du Seigneur avant la Résurrection; ce qui ne s'éloignoit pas de la doctrine de ces hérétiques. D'ailleurs Anastase établit dans son raisonnement ce principe, *Qu'une nature incorruptible ne peut estre ny coupée, ny blessée au costé, & aux mains, ny transpercée, ny mise à mort, ny mangée. Qu'on ne peut ny la tenir, ny la toucher.* Or ne seroit-ce pas la derniére de toutes les folies de vouloir appuyer cela en mettant en avant l'Eucharistie, c'est-à-dire le corps mesme de Jesus-Christ qui est coupé, percé, brisé, à l'égard des apparences qui l'enveloppent, & qui ne laisse pourtant pas d'estre incorruptible. Car c'est justement prouver qu'il est nuit, en montrant au doigt le Soleil. En effet si nous introduisons l'hérétique se deffendant contre la proposition d'Anastase par l'exemple de l'Eucharistie & disant, je distingue. Une nature incorruptible ne peut estre ny blessée ny coupée, ny transpercée, ny mise à mort, en elle-mesme immédiatement & réellement, je l'avouë, à l'égard des apparences qui l'enveloppent, je le nie, & je prouve ma négative par l'exemple de l'Eucharistie où le Corps de Jesus-Christ tout incorruptible qu'il est, est néanmoins coupé, brisé, percé à l'égard des ap-

paremens qui luy servent de voile. Si dis-je, on [illegible] l'hérétique disputant ainsi contre le principe d'Anastase, on luy feroit faire une réponse fort juste & fort raisonnable, d'où il paroist que cét exemple de l'Eucharistie à le prendre au sens que luy donne M. Arnaud est une extravagance & une folie dans la bouche d'Anastase mesme.

M. Arnaud reconnoistra donc quand il luy plaira qu'il n'y a pas moyen de subsister dans cette hypothése; mais il doit avoüer aussi qu'il y en a encore moins de soûtenir l'autre échappatoire qu'il a trouvée qui est, *qu'Anastase a crû que cette blancheur & les autres accidens sensibles de l'Eucharistie sont les accidens du Corps de Jesus-Christ, & qu'ainsi quand le pain est rompu c'est le Corps de Jesus-Christ qui est rompu.* Par le Corps de Jesus-Christ, M. Arnaud entend non le corps mystique seulement, mais le corps naturel en propre substance. Or que peut-on imputer à un homme de plus extravagant que de croire que la substance du corps soit en effet de la mesme forme, & de la mesme figure que le pain de l'Eucharistie, qu'elle soit divisée, & rompuë en plusieurs miettes, comme le pain est divisé, que chaque miette soit une partie de ce corps, & que la substance de ce corps ait réellement la saveur & la couleur que le pain a? Et puis qu'il faut croire la concomitance, comme la substance du corps sera dans le Calice liquide & fluide comme le vin, celle du Sang sera aussi dans l'autre espéce, dure & solide comme le pain. En vérité si Anastase a esté capable d'avoir ce sentiment, il faut dire que c'est un hōme indigne de porter témoignage dans cette dis-

Ibid. pa. 631.

pute, & M. Arnaud ne sauroit le rendre plus méprisable qu'en luy attribuāt des folies de cette nature. Ce qu'il allégue de Tertullien, quil a crû que la Divinité est un corps, est sujet à contestation. Il-y-a un nombre considérable de passages dans cét Auteur qui ne permettent pas qu'on ait cette pensée de luy, & qui nous obligent d'expliquer en un bon sens ce qu'il peut avoir dit ailleurs un peu trop durement. Théodoret fait tomber les Euthychiens dans des contradictions il est vray; mais elles sont bien différentes de la folie que M. Arnaud impute à Anastase, car elles ne se découvrent que par la méditation & par la dispute; au lieu que celle-cy ne peut compatir avec la premiére pensée d'un sens rassis. Aprés tout si M. Arnaud ne peut se prévaloir du témoignage de ses Auteurs qu'en les accusant d'extravagance, & en les excusant en suite, par l'exemple des extravagances des autres, il me permettra de luy dire qu'il doit chercher de meilleurs témoins, & ne penser pas nous étourdir par le langage de gens qui ne savent ny ce qu'ils disent ny ce qu'ils croyent.

Vit-on jamais rien de plus impertinent que le raisonnement d'Anastase si ce que M. Arnaud luy impute est véritable. Il conclut que le Corps de Jesus-Christ estoit corruptible avant sa résurrection c'est-à-dire pendant qu'il estoit au monde, parce qu'il est corruptible dans l'Eucharistie. Or afin que son état dans l'Eucharistie tire à conséquence pour celuy où il estoit avant sa résurrection, il faut dire nécessairement que quand il étoit au monde il y estoit sous les accidens sensibles d'un pain, tout tel qu'il est dans l'Eucharistie, c'est-à-dire que quand il parloit, marchoit, agis-

 ſoit, il faiſoit toutes ces choſes ſous la forme de pain. Car à moins que de cela il n'y auroit nulle conſéquence à tirer de l'un à l'autre. Anaſtaſe n'euſt pas pû nier que le Corps incorruptible de Jeſus-Chriſt ne puſt prendre une forme corruptible, puis qu'il ſavoit que ce Corps eſt maintenant au Ciel incorruptible, & que néanmoins ſelon l'hypothéſe que M. Arnaud luy attribuë, il devient tous les jours corruptible dans l'Euchariſtie, ce qui ne ſe peut faire que parce qu'il change de forme. Il faloit donc néceſſairement qu'Anaſtaſe ſuppoſaſt que le Corps de Jeſus-Chriſt eſtoit dans le monde en la meſme forme qu'il eſt au Sacrement, car ſi on ſuppoſe qu'il change de forme, on ne ſauroit conclurre de l'un à l'autre. L'hérétique Gayanite euſt toûjours dit que comme il ne s'enſuit pas que ce corps ſoit corruptible au Ciel encore qu'il le ſoit dans l'Euchariſtie, il ne s'enſuit pas auſſi qu'il le fuſt pendant qu'il eſtoit ſur la terre, & que c'eſt la forme qu'il reveſt dans le Sacrement qui luy donne la corruptibilité. Ainſi l'argument d'Anaſtaſe ne conclut rien ſi l'on ne ſuppoſe que le Corps de Jeſus-Chriſt avoit abſolument la meſme forme lors qu'il converſoit dans le monde qu'il a maintenant au Sacrement. Or cette ſuppoſition eſtant le dernier degré de la folie, & ne pouvant tomber dans la penſée que du plus extravagant des hommes, il eſt aiſé de voir ce que devient Anaſtaſe s'il demeure entre les mains de M. Arnaud.

Il eſt donc juſte de l'en retirer, & pour cét effet il faut reconnoiſtre comme une choſe certaine par ce que je vien de dire qu'Anaſtaſe n'a pas crû la tranſſubſtanciation, ny la préſence ſubſtancielle;

car s'il l'eust crüe il n'eust pas raisonné comme il a fait ny supposé comme il a fait un principe incompatible avec la doctrine Romaine de quelque costé qu'on se tourne. C.VIII.

Mais quel est donc le sens de cét Auteur ? Je répons que quand il dit que l'Eucharistie n'est pas *de simple pain comme celuy qu'on vend au marché* sa pensée est manifeste, savoir que c'est un pain consacré ; quand il ajoûte que ce n'est pas *une figure comme celle du bouc que les Juifs offroient*, il est clair qu'il rejette la figure non absolument ; mais au sens de figure légale, qui ne représentoit Jesus-Christ que fort obscurément & imparfaitement, au lieu que l'Eucharistie est un Mystére qui représente clairement & parfaitement toute l'œconomie de l'Incarnation du Seigneur, & M. Arnaud luy-mesme reconnoist *qu'encore que les Grecs nient que l'Eucharistie soit une figure du corps de Jesus-Christ, ils ne laissent pas de dire qu'elle est une représentation des mystéres de sa vie, & que les mesmes Auteurs qui enseignent l'un enseignent aussi l'autre.* Ibid. p. 630. Ainsi jusques-là il n'y-a rien dans le discours d'Anastase qui ne soit facile. Quand il ajoûte que c'est *le vray corps de Jesus-Christ*, il entend que c'est le mystére du corps naturel, qui non seulement en est une représentation si parfaite, qu'on doit dire que c'est le vray corps, & non une figure; mais qui mesme en a receu la forme surnaturelle, ou si vous voulez le caractére qui est sa vertu, au mesme sens qu'on dit d'une cire qui a reçû l'impression du cachet, ou du Seau du Roy, que c'est son véritable cachet, ou son véritable Seau. Si l'on trouve quelque dureté dans cette expression, il faut se souvenir que M. Arnaud trouve luy-mesme de la du-

reté dans la ſuite de ſon diſcours, & que nous avons fait voir que ce qu'il appelle dureté ſeroit une pure extravagance. D'où il s'enſuit que s'il faut choiſir entre deux duretez, il eſt plus raiſonnable de ſouffrir celle qui n'eſt qu'une ſimple dureté dans les termes, & qui d'ailleurs s'accorde fort bien avec le raiſonnement d'Anaſtaſe, que celle où le ſens commun ne ſe trouve point. Il faut encore ſe ſouvenir de l'explication que les Grecs donnent eux-meſmes à ces façons de parler que l'Euchariſtie eſt le vray corps, le corps meſme, le propre corps de Jeſus-Chriſt, ſavoir entant que c'en eſt un accroiſſement qui ne fait pas un autre corps; mais qui eſt le meſme, comme on l'a etably dans le Livre précédent. Il faut enfin ſavoir que les Eutychiens contre leſquels Anaſtaſe diſpute, avoient accoûtumé de n'attribuer à Jeſus-Chriſt dans leurs diſcours, lors qu'ils eſtoient preſſez, qu'un corps phantaſtique & imaginaire, & non un vray corps humain, ce qui a pû obliger Anaſtaſe de dire que l'Euchariſtie eſt le vray Corps de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire le myſtére non d'un corps chimérique; mais d'un véritable corps.

Cela eſtant ainſi éclaircy il n'y a plus rien de choquant dans l'argument d'Anaſtaſe. Il veut dire que puiſque le pain eſt un myſtére ſur lequel eſt exprimée toute l'œconomie de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, eſtant comme il eſt corruptible, il faut néceſſairement couclurre que le Corps de Jeſus-Chriſt l'étoit auſſi avant ſa Réſurrection, parce qu'alors le pain eſt le myſtére du corps avant ſa Réſurrection, & que la meſme œconomie qui fût obſervée ſur le corps naturel pendant qu'il étoit au monde eſt obſervée ſur le pain. Qu'on compa-

re le discours d'Anastase avec celuy de Zonare que j'ay rapporté dans le chap. 9. du livre précédent, & avec celuy de Damascene dans la petite homélie que j'ay aussi rapportée dans le chap. de la créance des Grecs, & avec ce que j'ay dit dans le chap. 8. de ce livre pour expliquer le sens de Cabasilas, & l'on n'y trouvera aucune difficulté.

Quant à cét autre passage d'Anastase que M. Arnaud a mis en avant où cét Auteur dispute contre un hérétique nommé Timothée, qui soûtenoit que la nature de Jesus-Christ apres l'Incarnation est la seule Divinité. Il en faut faire le mesme jugement que du précédent. Car ce qu'il dit, *que la Divinité ne peut-estre tenuë, brisée, divisée, froissée, répanduë, vuidée, changée, coupée par les doigts comme est l'Eucharistie, & qu'il faudroit selon cét hérétique nier que l'Eucharistie fust dans la vérité le Corps & le Sang visible, creé & terrestre de Jesus-Christ*, il veut dire que les accidens qui arrivent à l'Eucharistie ne pouvant pas convenir à la Divinité de Jesus-Christ qui n'est pas sujette au changement & à l'altération; mais seulement à son corps, il faudroit dire que le pain ne passe pas sous la même œconomie sous laquelle Jesus-Christ est passé; d'où il s'ensuivroit qu'on ne pourroit pas dire comme on fait, que le pain fust dans la vérité le Corps & le Sang de Jesus-Christ, parce qu'on ne le dit qu'à cause de l'unité & de l'identité de cette œconomie. S'il eust crû la transsubstanciation pouvoit-il manquer de dire à son aversaire qu'il n'estoit pas concevable que la substance du pain fust réellement convertie en la substance mesme de la Divinité, & qu'il faloit nécessairement ou qu'il niast ce que toute l'Eglise croyoit, savoir

Ibid. p. 634.

CH. IX. la converſion de la ſubſtance du pain, ou qu'il combaſt dans cette autre abſurdité de ſoûtenir que cette converſion ſe faiſoit en la nature Divine ? Le Sens-commun le conduiſoit-là, & pourtant on ne voit rien de tel dans ſon diſcours.

Apres Anaſtaſe vient Germain Patriarche de Conſtantinople. M. Aubertin l'a placé ſelon l'opinion commune dans le 8. ſiécle ; mais en effet il y-a plus d'apparence ſelon la conjecture d'Allatius qu'il a vécu dans le 12, & les réfléxions que M. Arnaud fait ſur ce ſujet me ſemblent aſſez juſtes pour eſtre ſuivies juſqu'à ce qu'on en ait plus de certitude. Quoy qu'il en ſoit cét Auteur ne dit rien ſi ce n'eſt *que le pain eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il eſt le Corps de Jeſus-Chriſt*, & on a déja ſi ſouvent répondu à cela qu'il n'eſt pas néceſſaire de s'y arreſter. M. Arnaud s'amuſe à philoſopher ſur quelques paſſages que M. Aubertin en avoit alléguez en ſa faveur, mais c'eſt une illuſion ; car quand ce que M. Aubertin allégue de Germain pour faire voir qu'il eſt contraire à la tranſſubſtanciation ne ſeroit pas concluant, il ne s'enſuivroit pas qu'il l'euſt crue, ny qu'il l'euſt enſeignée, ſi cela ne paroiſt d'ailleurs par de bonnes preuves, & M. Arnaud eſt obligé d'en produire de telles, ſans s'imaginer qu'il ſuffiſe de réfuter les conſéquences de M. Aubertin. Car réfuter n'eſt pas prouver.

Liv. 7. ch. 3.

Germain donne aſſez à connoiſtre ſur la fin de ſon Traité en quel ſens il a entendu que le pain fuſt le Corps de Jeſus-Chriſt. *Moyſe*, dit-il, *faiſoit aſperſion du ſang des Boucs & des Bouveaux ſur le peuple, diſant, Cecy eſt le Sang de l'Alliance du Seigneur. Mais Jeſus-Chriſt noſtre Dieu a li-*

Germ Theor. rer. Eccleſ. ſub finem.

vré son propre Corps, & a répandu son propre Sang, & il a préparé le Calice du Nouveau Testamẽt disant, Cecy est mon Corps rompu & mon Sang répandu pour la rémission des péchez. Toutes les fois donc que vous mangez ce pain & beuvez ce Calice, vous confessez ma mort, & ma Résurrection. Ayant donc cètte pensée nous mangeons le pain & beuvons le Calice COMME *la chair du Fils de Dieu, confessant la mort & la Résurrection de nostre Seigneur Jesus-Christ.* On a déja remarqué dans le Livre précédent que les Grecs employent souvent sur cette matiére cette expression, COMME *la chair*, COMME *le Corps*, pour modifier & diminuër en quelque sorte la maniére de parler ordinaire, qui porte que le pain est le Corps de Jesus-Christ, & pour signifier que le pain nous tient lieu de ce Corps. Il paroist par la suite du discours de Germain que son sens est, que pour mieux appliquer nôtre pensée à la mort, & à la Résurrection du Seigneur, nous mangeons le pain & beuvons le Calice en la place de son Corps & de son Sang.

Quant à Jean Damascene l'Auteur de la Perpétuité l'ayant produit comme un témoin de la doctrine ancienne de l'Eglise, j'avois dit *qu'il ne faloit pas nous alléguer le témoignage d'un homme que nous recusons avec beaucoup de raison, puisque ç'a esté un des premiers qui s'est écarté du chemin battu, & des expressions ordinaires de l'Eglise pour se jetter dans des conceptions imaginaires & singuliéres qui sont autant éloignées du sentiment de l'Eglise Romaine que de celuy des Réformez.* Or cette réfutation est si juste lors qu'il s'agit de savoir le véritable sentiment de l'ancienne Eglise que, si vous en exceptez M. Arnaud, je ne pense pas qu'il-y-ait

Rép. au 2. Traité de la Perpet. c. 2.

CH. IX. personne au monde, pour peu versé qu'il soit dans la lecture des Péres, qui n'en demeure d'accord. Car tous les Anciens ont communément appellé l'Eucharistie une figure ou une image du Corps de Jesus-Christ, & Damascene non seulement nie qu'elle en soit une; mais il nie aussi que les Peres l'ayent ainsi nommée aprés la consécration. Il est un des premiers qui a mis en crédit la comparaison de l'aliment qui se change en nôtre corps pour expliquer le changement qui arrive au pain entant qu'il est fait un accroissement du Corps de Jesus-Christ, celle de la sainte Vierge que le S. Esprit enombra, & celle du bois uny avec le feu. Ses expressions comparées avec celles des Anciens sont tout-à-fait extraordinaires. Il nous dit que le pain du Sacrement & le corps né de la Vierge ne sont qu'un seul & mesme corps, parce que le pain est une augmentation du corps, & que la mesme œconomie a esté observée sur l'un & sur l'autre. Je veux croire que Damascene n'a pas esté le premier à qui ces sortes de pensées sont tombées dans l'esprit, puisque nous avons vû quelque chose de semblable dans le discours d'Anastase, & qu'il me semble mesme, d'en reconnoître quelque trace dans la Catéchese de Grégoire de Nysse; mais quoy qu'il en soit il faut avoüer que j'ay eu raison d'appeller ces conceptions *imaginaires & singuliéres* à l'égard du commun des Peres, & de dire qu'elles s'éloignent autant du sentiment de l'Eglise Romaine que du nostre.

Cependant à n'entendre que M. Arnaud on diroit que Damascene a clairement enseigné la transsubstanciacion. Pour le prouver il allégue ces mesmes passages du livre 4. de la foy Orthodoxe

doxe qui ont été mille fois rebatus par tous les Controversistes, & qui ne concluent rien. Damascene dit, *que Dieu fait le pain le Corps de Jesus-Christ, & le vin son Sang, que c'est un effet de sa Toute-puissance qui a creé toutes choses, que puisque le Seigneur s'est fait un Corps du Sang pur & immaculé de la Vierge; il ne faut pas douter qu'il ne puisse changer le pain en son Corps & le vin en son Sang, que si on luy demande comment se fait ce changement, il répond qu'il se fait par le S. Esprit, que le Verbe de Dieu est véritable, & Tout-puissant; mais que la maniére de l'effet est incompréhensible. Que néanmoins on peut dire avec raison que comme le pain & le vin dont l'homme se nourrit, se changent en son Corps, en sorte qu'ils deviennent un autre corps que celuy qu'ils estoient auparavant, de mesme le pain & le vin meslé d'eau sont changez au Corps, & au Sang de Jesus-Christ d'une maniére admirable par l'invocation & par la venuë du S. Esprit, & que ce ne sont pas deux corps différens; mais un seul.*

Damascen. lib. 4. de Fid. Orth. cap. 14.

Si Damascene ne s'estoit pas luy-mesme expliqué comme il a fait; nous aurions beau dire que le changement dont il parle n'est pas la transsubstanciation; que son sens est que le pain devient un accroissement du Corps de Jesus-Christ, & qu'il est fait par ce moyen un avec ce corps, que c'est l'effet qu'il attribuë au S. Esprit, & à la Toute-puissance de Dieu agissant au dessus de la nature, & non pas celuy d'une conversion réelle de la substance du pain en la mesme substance que le corps avoit auparavant. M. Arnaud ne manqueroit pas de traiter cela de chimére & de réverie. Mais puis que nous ne disons rien en cela qui ne soit

CH. IX. fondé ſur les propres termes de Damaſcene, comme il paroiſt par ce qu'on en a rapporté lors qu'on a traité de la véritable créance des Grecs, cét éclairciſſement ſuffira, ſans aller plus avant, pour rendre inutile tout ce grand chapitre que M. Arnaud a fait ſur les expreſſions équivoques de cét Auteur. En effet qu'il diſe tant qu'il luy plaira, *qu'il n'eſt point queſtion ny de figure ny de vertu, que cét effet qui ſurpaſſe la penſée eſt dans le ſens de Damaſcene celuy-cy, ſavoir que le pain eſt fait le Corps de Jeſus-Chriſt, qu'il eſt le corps vrayment uny à la Divinité, le corps pris de la Vierge, parce que le pain & le vin ſont changez au Corps & au Sang de Dieu. Que Damaſcene en parle comme s'il avoit eu deſſein de réfuter expreſſément toutes les deffaites des Miniſtres dont les uns détournent ſes paroles à un changement de vertu, & les autres à une union chimérique du S. Eſprit au pain demeurant pain. Que les Péres ont parlé en deux maniéres dans leurs écrits en Philoſophes & en Théologiens.* Tout celá eſt de nul uſage apres l'explication que Damaſcene luy-meſme nous a faite de ſon véritable ſens dans ſa lettre à Zacharie Eveſque de Doare, & dans l'Homélie qui la ſuit. Ces deux piéces que l'Abbé Billius a données au public, & qui ont eſté reconnuës comme de véritables productions de Damaſcene par le Jéſuite Labbe, par le Savant M. de Marca Archeveſque de Paris, & par Leo Allatius meſme le grand Auteur de M. Arnaud, ces deux piéces, dis-je, vuident le différent, & ne permettent pas qu'on s'amuſe davantage à diſputer ſur Jean de Damas. Je diray ſeulement que pour agir de bonne foy il faloit en rapportant les paſſages du livre 4. de la foy Orthodoxe, rappor-

Liv 7. ch. 3. pag. 650. 651.

ter aussi cette lettre, & cette homélie, & non pas la passer sous un profond silence comme a fait M. Arnaud.

CHAPITRE X.

Examen des avantages que M. Arnaud tire des deux Conciles qui furent tenus en Gréce au 8. Siécle sur le sujet des Images, l'un à Constantinople, & l'autre à Nicée.

On voit sans doute avec déplaisir que M. Arnaud abandonnant sa plume à son tempérament ait eu la foiblesse de grossir son volume d'une longue suite d'injures peu dignes d'un homme de son âge & de sa profession ; & de faire d'une si misérable chose les beautez & les fleurs perpétuelles de son éloquence. Mais on ne laisse pas de luy estre obligé de cette maniére d'agir quelque injuste qu'elle soit, non seulement à cause de la joye qu'on a de souffrir patiemment ses injustices ; mais aussi parce qu'il nous fournit luymesme un moyen assuré de reduire ses chapitres à un peu moins que de la moitié. Car il ne faut pour cela que mettre à part toutes ses réflexions personnelles, c'est-à-dire tous ses emportemens, comme une écume qui ne fait que gâter la dispute & ne s'arréter précisément qu'à ce qui regarde nôtre question. C'est-ce qu'on ne sauroit pratiquer plus utilement que dans l'examen de ces quatre terribles chapitres où il a traité des deux Conciles qui se tinrent au 8. siécle, l'un à Constantinople contre les Images, & l'autre à Nicée pour les Ima-

CHA. X. ges. On y considérera donc uniquement la matiére sans se mettre en peine du reste.

Liv. 7. ch. 5. pag 661.

M. Arnaud commence par le Concile de Nicée, c'est-à-dire par un écrit que les Peres de ce Concile firent tire dans l'Action 6. & il en tire ces cinq propositions. 1. *Que l'Eucharistie n'a point esté appellée du nom d'Image ou figure par les Apôtres & par les Peres apres la consécration.* 2. *Qu'ils l'ont appellée le corps mesme & le sang mesme.* 3. *Que les dons sont proprement corps & sang.* 4. *Qu'ils ne sont pas images, mais corps & sang.* 5. *Qu'il est impossible qu'ils soient tout ensemble & l'image & le corps de Jesus-Christ, & qu'ainsi estant le corps, ils ne sont pas l'image.* Il dit en suite qu'Anastase Sinaïte s'est servi du mesme raisonnement pour montrer que l'Eucharistie n'est pas image. Que S. Jean de Damas l'avoit aussi employé, & que Nicéphore Patriarche de Constantinople conclut de mesme que l'Eucharistie n'étoit pas l'image de Jesus-Christ parce qu'elle en étoit le Corps. Aprés cela M. Arnaud s'écrie, *Voilà proprement de ces choses, où les raisonnemens sont inutiles, & où l'impression de la vérité est si vive & si lumineuse que ceux qui sont capables d'y résister se mettent sans peine au dessus de tous les raisonnemens du monde,*

Pag. 663.

Mais quelque vive & lumineuse que soit l'impression qu'il en a reçuë, on le peut assurer qu'elle vient de sa préoccupation & non pas de la vérité. L'intelligence de tous ces discours des averſaires des Iconoclastes dépend uniquement de savoir en quel sens ils ont entendu que l'Eucharistie *est proprement le Corps & le Sang de Jesus-Christ.* Car si ce point est une fois vuidé l'on verra facilement

pourquoy ils ont nié qu'elle fût une image, & pourquoy ils ont raisonné de la sorte qu'étant une image elle ne peut estre le corps. Il faut donc remarquer que tous ces Grecs ont suivi l'opinion de Damascene, qu'ils parlent tous comme luy, qu'ils empruntent tous ses pensées & mesme ses termes, comme il paroist par l'écrit qui fut lû dans le II. Concile de Nicée, par le fragment de Théodore Graptus, & par Nicéphore mesme l'Auteur de M. Arnaud.

Or apres les éclaircissemens que Damascene nous a donnez, on ne sauroit plus douter que leur sens ne soit que le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus-Christ entant que recevant la vertu surnaturelle de ce corps & de ce sang, ils en sont un accroissement & une augmentation, à cause dequoy ce ne sont pas deux corps; mais un seul & mesme corps, le propre Corps de Jesus-Christ, comme l'aliment est fait nôtre propre corps.

C'est-ce qu'on reconnoistra facilement par la simple lecture d'un passage de Nicéphore que M. Arnaud luy-mesme a rapporté, & qu'il a tiré d'Allatius, *Et s'il est besoin*, dit-il, *d'expliquer ces choses, par ce qui se fait en nous, comme le pain, le vin, & l'eau sont naturellement changez au corps & au sang de ceux qui mangent & boivent, & ne deviennent pas un autre corps que celuy qui estoit déja; de mesme ces dons par la priére de celuy qui célébre, & par l'avénement du S. Esprit sont changez surnaturellement au corps & au sang de Jesus-Christ. Car c'est ce que contient la demande du Prestre & nous n'entendons pas que ce soient deux corps; mais nous croyons que ce n'est qu'un seul & mesme corps.* Voilà

Allat. de Ecclesf. Occid. & Orient. perp. consens. lib 3. cap. 15.

l'hypotése de ces Grecs, le pain est fait le propre corps de Jesus comme la viande que nous mangeons est faite nôtre corps, savoir entant qu'elle luy est unie, qu'elle en reçoit la forme, & qu'elle l'accroist & l'augmente, & non par une entiére & absoluë identité de substance.

La mesme chose paroistra si l'on compare le discours des Peres de Constantinople avec la censure qu'on en fait dans le Concile de Nicée. Les Peres de Constantinople avoient appellé l'Eucharistie, *une matiére choisie, une substance de pain.* Ceux de Nicée ne s'en formalisent pas. Ils ne se formalisent pas aussi de ce que les autres appellent l'Eucharistie *un pain remply du S. Esprit, une oblation transferée d'un état commun à un état de Sainteté, un corps divinisé par une sanctification de grace.* Jusques-là ils sont d'accord. Mais quand les Peres de Constantinople appellent le pain *une Image,* ceux de Nicée ne le peuvent souffrir, ils ne peuvent souffrir aussi qu'ils disent que ce soit le corps *par institution.* Pourquoy font-ils cette différence, si ce n'est parce que ces premiéres expressions qui sont contraires à la transsubstanciation & à la présence substancielle, ne choquent pas leur hypothése de l'accroissement par impression de vertu, au lieu que les autres la choquent? Car on ne dit pas que l'aliment soit *l'Image* de nôtre corps, ny qu'il soit nôtre corps *par institution;* mais on dit qu'il est fait nôtre *propre* corps, non *un autre;* mais *le mesme* que nous avions auparavant.

Ce point estant ainsi éclaircy il est aisé de voir pourquoy ces gens ont nié que l'Eucharistie fût une image. Car ce n'est pas qu'ils ne crussent

que la ſubſtance du pain demeure, ny qu'ils s'imaginaſſent que ce fût abſolument & par une identité numérique comme on parle, la meſme ſubſtance du corps naturel ; mais c'eſt parce qu'ils croyoient que le pain gardant ſa propre ſubſtance étoit fait le propre corps de Jeſus-Chriſt par cette voye d'accroiſſement, en recevant l'impreſſion de ſa vertu ſurnaturelle, de ſorte qu'à cét égard c'étoit une meſme choſe ſelon eux que ce pain fût *virtuellement* le corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il le fût *proprement.* Ils ont donc trouvé que la ſimple notion d'image étoit incompatible avec celle de proprieté, & ſur cela ils ont nié que l'Euchariſtie fût une image.

C'eſt ſur ce meſme principe qu'ils ont raiſonné lors qu'ils ont dit qu'il n'étoit pas poſſible que ces dons fuſſent tout enſemble *& le corps & l'image du corps, & qu'étant le corps ils n'en étoient pas l'image.* Car ils ont crû que le terme *d'image* étoit excluſif de cette *proprieté virtuelle* qu'ils établiſſoient, & que de les appeller image c'étoit autant que de les conſidérer dans l'état qu'ils étoient avant la ſanctification.

On n'aura pas beaucoup de peine à reconnoître que leur raiſonnement appliqué au diſcours des Peres de Conſtantinople n'eſt qu'un Sophiſme. Car outre que ces Peres n'avoient pas appellé l'Euchariſtie, le *propre* corps de Jeſus-Chriſt, & que par conſéquent on ne pouvoit pas les accuſer d'eſtre tombez en contradiction, ny leur dire ; *Si imago eſt, non poteſt eſſe hoc divinum Corpus*, outre cela, dis-je, toute leur ſubtilité n'eſt qu'une diſpute de mots. Ils ne veulent pas recevoir le terme *d'image*, & cependant ils ſe ſervent de ceux

CHA. X. *de représentation; de mémoire & de Symbole*, comme M. Arnaud luy-mesme l'a reconnu. *Nous n'appellons point*, dit Théodore Graptus Auteur du 9. siécle, *les sacrez Mystéres de Jesus-Christ images de son corps quoy qu'ils soient faits dans des Symboles* εἰ καὶ συμβολικῶς ἐπιτελεῖται. Nicéphore dit la mesme chose. *Nous n'appellons ces dons ny images ny figures de ce corps, encore qu'ils soient faits dans des Symboles.* Ce qui fait voir qu'ils ont eu plus d'égard à la maniére de s'exprimer qu'à la chose en elle-mesme.

Origin. rerumque Constantinop. variis autor. manipulus à Francisc. Combefix. Vbi supra.

Pag. 664. 665. Quoy qu'il en soit voyons quel avantage M. Arnaud en prétend tirer. Premiérement il s'empresse à prouver que ces Auteurs qui ont écrit contre les Iconoclastes n'ont pas crû qu'il fût contraire à la notion d'image de contenir la vertu de l'original, & qu'ils n'ont pas étably ce principe; *L'image n'est pas la chose dont elle est l'image*, en ce sens-cy. *L'image n'est pas virtuellement la chose dont elle est l'image. Car*, dit-il, *au mesme lieu où ils establissent ce principe, l'image n'est pas la chose dont elle est l'image, ils apportent des exemples d'images qui contiennent réellement la vertu de l'original, & mesme son essence. Nicéphore Patriarche de Constantinople qui réfute les Iconoclastes par le mesme argument que le second Concile de Nicée dit, Que ce qui est image d'une chose ne peut pas estre son corps; car toute image est autre que la chose dont elle est image. Il est vray, ajoûte-t-il, que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere; mais aussi il est distingué de luy d'hypostase & de personne.*

Je répons que le sens de Nicéphore est, que pour exclurre la notion d'image, il faut qu'on puisse dire; *c'est la chose mesme*, & que pour

l'établir il faut au contraire qu'on ne puisse pas dire, *c'est la chose mesme.* Or encore que le Fils ait la mesme nature, & la mesme essence que son Pere, si est-ce qu'on ne peut pas dire, c'est le Pere mesme, car ils différent en personne. Ainsi le Fils peut estre fort bien appellé l'image du Pere. Mais encore que l'Eucharistie ne soit pas en substance le Corps de Jesus-Christ, & qu'elle n'en ait que la vertu, on peut néanmoins fort bien dire que *c'est ce Corps mesme*, parce qu'un accroissement ne fait pas un autre corps que celuy qui estoit auparavant, mais est le mesme; & ainsi l'Eucharistie ne peut pas estre appellée une image.

Ibid.

Mais, dit M. Arnaud, *le Fils contient la vertu du Pere, Nicéphore n'entend donc pas son principe que l'image n'est pas la chose dont elle est l'image, en ce sens chimérique de M. Claude, qu'elle n'est pas virtuellemeut la chose dont elle est l'image. Car il s'ensuivroit nécessairement de là que le Fils de Dieu ne seroit point du tout image, puis qu'il contient non seulement la vertu, mais l'essence mesme de son Pere.* Cela s'ensuivroit nécessairement selon M. Arnaud, mais non selon la droite raison; car il est vray que le Fils contient la vertu essencielle du Pere, parce qu'il n'est pas l'image de son essence; mais il n'en contient pas la vertu personnelle; car il n'a pas la vertu d'engendrer un autre Fils, ny selon les Grecs, celle de faire émaner le S. Esprit, & par conséquent il peut fort bien estre appellé l'image de la Personne du Pere. Si Nicéphore eust entendu son principe en ce sens, Nulle image n'est *en substance* la chose dont elle est l'image, comme M. Arnaud le veut, & comme il faudroit en effet qu'il l'eust entendu pour pouvoir

CH. IX. ajoûter, *Or l'Eucharistie est en substance le corps de Jesus-Christ ; donc elle n'en est pas l'image :* il s'ensuivroit bien plûtost & plus nécessairement que le Fils de Dieu ne seroit point du tout image ; car il contient tres-réellement la nature, l'essence, & la substance de son Pere.

Ibid. *Nicéphore*, ajoûte M. Arnaud, *suppose que l'Eucharistie n'est point distinguée réellement du corps de Jesus-Christ, & il prouve par là qu'elle n'en est pas la figure. Si igitur sanctum Corpus quod in communione sumitur, imago Christi est, aliud dicitur esse præter Corpus Christi ; c'est-à-dire, si l'Eucharistie estoit image elle seroit réellement distinguée du Corps de Jesus-Christ. Or elle n'en est pas réellement distinguée. Donc elle n'est pas image.* Nicéphore supposera que l'Eucharistie n'est pas distinguée *réellement* du corps de Jesus-Christ lors que nous admettrons le *c'est-à-dire*, de M. Arnaud ; mais il ne le supposera pas lors que nous considérerons que la proposition qu'il rejette est celle-cy, *Sanctum Corpus in communione quod sumitur est aliud præter corpus Christi. Le saint Corps que nous recevons à la Communion est autre que le corps de Jesus-Christ ;* & que la proposition contraire qu'il établit est, *Sanctum Corpus quod in communione sumitur non est aliud præter corpus Christi ; Le saint Corps que nous prenons à la Communion n'est pas autre que le corps de Jesus-Christ ;* c'est-à-dire en un mot, que ce ne sont pas deux corps, mais un seul, parce que l'accroissement d'un corps ne fait pas un autre corps. Mais cela ne veut pas dire qu'il *n'y* ait une véritable & tres-réelle différence entre la substance qui accroît, & la substance qui est accruë.

Les Evesques de Nicée & de Nicéphore, dit encore M. Arnaud, *ne savoient-ils pas que l'eau du Baptême & le Chresme, sont la figure du saint Esprit selon les Peres ; ce qui fait dire à Aubertin mesme. Docent veteres aquam & oleum post consecrationem repræsentare Spiritum Sanctum. Et ignoroient-ils qu'ils en contiennent & en communiquent la vertu ?* Il-y-a dequoy s'étonner qu'un homme qui a tant de confiance en ses lumiéres, se soit si grossiérement trompé dans ce qu'il allégue de M. Aubertin, & qu'il n'ait pas pris garde qu'en cét endroit M. Aubertin prend le terme de *repræsentare* dans le sens que le Cardinal du Perron luy donne pour *præsens reddere, exhibere*, c'est-à-dire pour, *rendre present, donner, communiquer*, & non pour, *figurer*, comme il paroît par toute la suite de son discours. Il s'agissoit d'un passage de Tertullien qui porte *que Iesus-Christ représente son Corps par le pain*, le Cardinal du Perron avoit dit que par *représenter*, il faut entendre *rendre présent, communiquer, exhiber.* M. Aubertin aprés avoir montré que dans l'usage ordinaire des Peres, ce terme signifie *figurer*, suppose le sens de du Perron, & fait voir qu'en ce cas mesme le passage de Tertullien ne laisseroit pas de détruire la transsubstanciation ; car il faudroit toûjours dire que le pain demeure pain. Et parce qu'on eust pû répondre que par le pain on doit entendre les accidens du pain, il réfute cette échappatoire & dit, *Docent veteres aquam & oleum post consecrationem repræsentare Spiritum sanctum sicut ait Tertullianus pane repræsentari Corpus Christi, Sic enim Cyrillus, sive Author Catecheseon illi tributarum ; Oleum post invocationem, &c. Christi & Spiritus sancti cha-*

Albertin. de Sacram. Eucharist. lib 2. pag. 322.

risma est, & divinitatis ipsius præsentiæ operativum. Sic Basilius & Ambrosius in aqua Baptismi præsentiam Spiritus esse asserunt. Nec tamen quis dixerit per oleum & aquam intelligenda esse accidentia olei & aquæ. Il paroît par là que M. Arnaud se trompe quelquefois quand il compose ses livres; car à moins que de se tromper, & de se tromper grossiérement, on ne peut pas alléguer ce passage de M. Aubertin, pour prouver que les Peres ont enseigné que le Baptéme & le chresme sont les figures du S. Esprit.

Mais laissant à part cette équivoque, je dis qu'il ne suffit pas de montrer ce que les Peres enseignent du Baptéme & du cresme, il faut faire voir que Nicéphore, & le Concile de Nicée les ayent formellement appellez, *images du S. Esprit;* car à moins que cela l'on ne peut rien conclurre à leur égard. *Ils savoient*, dit-il, *qu'ils sont la figure du S. Esprit selon les Peres.* Mais ils pouvoient bien savoir aussi que l'Eucharistie est la figure, & l'image du Corps de Jesus-Christ selon les Peres, & cependant ils ne laissent pas de le nier, & de soûtenir mesme qu'aucun des Peres ne l'a ainsi appellée aprés la consécration. D'ailleurs Nicéphore & les Peres de Nicée pourroient luy dire, que quelque vertu qui accompagne le Baptéme, & le chresme, ils ne sont pourtant pas faits l'accroissement du S. Esprit, comme le pain & le vin de l'Eucharistie sont faits l'accroissement du Corps, & du Sang de Jesus-Christ, & que par conséquent ils ne sont pas virtuellement la mesme chose.

Ibid. Ce que M. Arnaud ajoûte, *qu'ils se servoient eux-mesmes des miracles opérez par les images pour en établir le culte, & que l'Auteur de la Théorie*

des choses Ecclésiastiques dit que le pain non consâcré, qui est le type du corps de la Vierge Marie, communiquoit à ceux qui y participoient une benédiction ineffable, cela dis-je ne mérite pas de réponse; car il ne paroist point que ces gens ayent jamais attribué aux images une vertu surnaturelle, résidente ordinairement en elles, qui ait pû leur faire dire que les images sont changées en la vertu de Jesus-Christ, ou des Saints, moins que l'image soit un accroissement de Jesus-Christ ou des Saints. Et quant au pain qui selon Germain est le type du corps de la Vierge Marie, la benédiction ineffable qu'il dit qu'il communique, n'est pas la vertu du corps de la Vierge dont il est le type.

Il ne sert de rien enfin de dire, *que la figure se rapporte de soy-mesme à l'original, & non pas à la vertu; que c'est à l'original qu'elle est opposée, que c'est de l'original qu'elle est distinguée, que quand elle est privée de vertu c'est par accident, & qu'il est aussi ridicule de dire qu'une figure cesse d'estre figure, parce qu'elle devient efficace, que de dire qu'une statuë cesse d'estre statuë lors qu'on la dore.* Car il est vray que la premiére & la plus naturelle opposition est entre la figure, & l'original, & que la figure n'est opposée à la vertu, qu'entant que par l'impression de la vertu une chose devient en quelque sorte l'original en un sens propre. Ainsi parce que l'aliment que nous mangeons devient en quelque sorte en un sens propre le corps que nous avions auparavant, bien qu'il soit en effet distingué de luy quant à la substance, ou à la matiére, d'une distinction numérique comme on parle, puisque ce n'est pas la mesme substance, ou la mesme matiére en nombre, mais une addition à nostre premiére

Page 665.

 ſubſtance, on ne laiſſe pas de l'oppoſer à la figure, & de dire que ce n'eſt pas l'image de noſtre corps, mais noſtre corps, noſtre propre corps, le corps meſme que nous avions auparavant, & non un autre. Or c'eſt ainſi que les Peres de Nicée oppoſent la figure au pain de l'Euchariſtie, & qu'ils diſent qu'il ceſſe d'eſtre figure, ſavoir lors que par l'impreſſion de la vertu ſurnaturelle du Corps du Seigneur il devient ce propre corps, non un autre, comme on l'a déja mille fois expliqué.

C'eſt là ce que M. Arnaud a dit de plus conſidérable ſur le ſujet du II. Concile de Nicée & des autres averſaires des Iconoclaſtes. Ce qu'il ajoûte en ſuite ne conſiſte qu'en des répetitions ou en des choſes peu importantes, & qu'il n'eſt pas difficile de réfuter par luy-meſme. Pour exemple ce qu'il dit de l'eau du Baptéme & du chreſme qu'ils ſont des figures qui contiennent la vertu, eſt une objection qu'il a faite pluſieurs fois, & à laquelle on a déja répondu. Ce qu'il dit que *l'eſtat d'image n'a de ſoy aucune incompatibilité, ny réelle, ny apparente avec une conſécration qui rempliroit le pain & le vin de la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt* a eſté déja réfuté; car dans le ſens des Grecs l'état d'image eſt incompatible, avec ce que le pain & le vin deviennent par l'impreſſion qu'ils reçoivent de la vertu du corps de Jeſus-Chriſt, parce qu'ils deviennent en un certain ſens le propre Corps, & le propre Sang du Seigneur. Ainſi tout ce que M. Arnaud dit en général des deux états l'un *compatible*, & l'autre *incompatible*, ne ſont que des paroles en l'air. On ſait qu'il-y-a des états compatibles, & d'autres incompatibles; mais il s'agit de ſavoir ſi les Grecs n'ont pû croire ſans eſtre extra-

Liv. 7. ch. 6. pag. 678.

Chap. 6. pag. 674.

vagans & insensez, qu'il-y-avoit de l'incompatibilité entre ces deux expressions, *l'Eucharistie est l'Image du Corps de Iesus-Christ*, & *l'Eucharistie est le propre Corps de Iesus-Christ*, encore qu'ils entendissent une propriété par impression de vertu. J'avouë qu'il n'y a pas entre ces deux états d'image, & de propre corps au sens que ceux de Nicée l'entendoient, une incompatibilité réelle ; mais il faut reconnoistre aussi qu'il-y-en a une apparente, sur tout lors qu'on la fait consister seulement dans les termes, comme je croy que ces Grecs ont fait. Si M. Arnaud veut qu'ils l'ayent faite consister dans la chose mesme, outre que ce différent sera de tres-petite conséquence pour le fond, je n'ay qu'à luy opposer ce qu'il nous a luy-mesme appris sur le sujet d'Anastase, & des autres, qui ont nié que l'Eucharistie fust une figure. *Que ce ne sont point deux principes incompatibles, ny deux expressions contraires dans le langage de ce tems-là, de dire que l'Eucharistie n'est pas la figure du Corps de Iesus-Christ, & qu'elle est néanmoins une représentation des mystéres de sa vie, & que les mesmes Auteurs qui enseignent l'un, nous enseignent aussi l'autre.* Je n'auray qu'à luy dire que dans les mesmes lieux où ils nient tres-fortement que l'Eucharistie soit une image, ils avouënt qu'elle est un symbole, & que Damascene luy-mesme qui ne peut souffrir qu'on l'appelle image ou type, ne laisse pas d'assûrer que la mesme œconomie qui fut observée sur le Corps naturel de Jesus-Christ est observée sur le pain ; ce qui établit une véritable ressemblance dans le fond. Je n'auray qu'à luy opposer l'explication que Bessarion donne aux paroles de Damascene. *Par la figure*, dit-il, *il entend une ombre*

Liv. 7. ch. 2. page 630.

Bessarion de Sacram. Eucharist.

C. VIII. *qui n'est en tout qu'une figure signifiant simplement un autre sujet, sans avoir pour toute aucune puissance d'agir.*

M. Arnaud répondant à ce passage de Bessarion que j'avois mis en avant contre l'Auteur de la Perpétuité dit, *Que Bessarion a eu raison de dire que S. Jean de Damas, en niant que l'Eucharistie soit une figure, entend une figure nuë & sans efficace. Car ce n'est pas qu'il prétende qu'une figure efficace ne fust pas une figure; mais c'est qu'il suppose que de dire que l'Eucharistie est signe de Jesus-Christ, & non son corps, ce seroit dire qu'elle est une simple figure sans vertu & sans efficace, parce que la qualité de figure n'enferme point de vertu, & qu'elle n'en auroit point d'autre qui luy donnast cette vertu. Ainsi selon Bessarion il est vray que S. Jean de Damas en niant que l'Eucharistie soit la figure de Iesus-Christ, entend par le mot de figure une ombre & une figure sans efficace, parce qu'en effet si l'Eucharistie estoit simple figure, elle seroit une figure sans efficace, & il n'y auroit aucun passage de l'Ecriture qui pûst prouver cette efficace, comme nous le montrerons ailleurs. Cette proposition est donc vraye en un sens, si l'Eucharistie n'estoit qu'une figure elle seroit une figure vuide. Mais celle-cy n'est vraye en aucun sens, si l'Eucharistie estoit une figure efficace elle ne seroit pas figure.*

Chap. 6. page 680.

Il veut dire qu'il n'est pas possible d'attribuër à l'Eucharistie aucune vertu, si on ne reconnoist qu'elle est le Corps de Jesus-Christ en substance. Mais, 1. ce principe est faux en luy-mesme; & le contraire se peut prouver par l'exemple de la parole de l'Evangile que S. Paul appelle *la Puissance de Dieu à salut*, & par l'exemple du Baptéme qui est

Rom. 1.

est accompagné de la vertu du Sang de Jesus-Christ, & qui selon l'Ecriture est le lavement de nostre régénération. En effet pour nous appliquer la vertu surnaturelle du Corps de Jesus-Christ, il n'est pas nécessaire que la substance de ce corps soit localement dans l'Eucharistie, il suffit que son Esprit y soit, & qu'il y opére. 2. Il est faux qu'il n'y eust aucun passage de l'Ecriture qui pust prouver cette efficace. Cela mesme que Jesus-Christ dit, *faites cecy en commémoration de moy*; & ce que S. Paul ajoûte, *Que toutes les fois que nous mangerons de ce pain & que nous boirons de ce Calice nous annoncerons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne*, cela dis-je enferme la communication de sa vertu. Car Jesus-Christ & sa mort ne sont pas des objets de simple considération historique. Il en est de ce divin Sauveur comme du Soleil, qu'il n'est pas possible de voir sans estre éclairé, & réjoüy de ses rayons. *Si on le regarde*, dit un Prophéte, *on en est illuminé*. Annoncer comme on doit sa mort est sans doute une action inséparable du sentiment de son efficace; & c'est fort peu connoistre Jesus-Christ que d'oser nier cette vérité. 3. D'ailleurs il n'est pas vray que Damascene combatte contre ceux qui nient que l'Eucharistie soit le Corps de Jesus-Christ en substance, & qui disent qu'elle ne l'est qu'en vertu, ny n'est vray que Bessarion luy impute ce raisonnement-cy, *Si l'Eucharistie n'estoit pas la propre substance du Corps de Jesus-Christ, elle ne seroit qu'une simple figure sans efficace & sans vertu.* C'est un tour de l'esprit de M. Arnaud qui n'a nul fondement dans le passage de Damascene, ny dans celuy de Bessarion. Bessarion veut bien que Da-

CHA. X.

mascene ait crû la transsubstanciation, & la présence substancielle, car estant Cardinal de l'Eglise Romaine comme il étoit, il n'avoit garde de soutenir le contraire; mais il ne dit point que Damascene ait raisonné comme M. Arnaud le suppose.

4. M. Arnaud nous fournit luy-mesme dequoy dissiper toutes ses subtilitez sur le Concile de Nicée; car il ne faudroit qu'appliquer au Concile de Nicée ce qu'il dit de Damascene en faisant raisonner ces Peres de cette maniére; *Dire que l'Eucharistie est une image de Iesus-Christ, c'est dire qu'elle n'est qu'une simple image sans efficace, parce que la qualité d'image n'enferme point de vertu, & que l'Eucharistie ne sauroit avoir d'ailleurs cette vertu, n'y ayant aucun passage de l'Ecriture qui la luy attribuë, ny dont on la puisse conclurre. Or les Iconoclastes disent que l'Eucharistie est une image. Donc ils disent que c'est une simple image, sans efficace, & sans vertu, & par conséquent ils se contredisent quand ils l'appellent ensuite le Corps de Iesus-Christ; car si c'est une simple image ce ne peut pas estre ce corps virtuellement.* Ce raisonnement attribué aux Peres de Nicée seroit mieux fondé que celuy qu'il impute à Damascene, parce qu'il ne paroist point que Damascene dispute contre des gens qui expliquassent les paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps* en ce sens, *Cecy est la figure de mon Corps*, au lieu qu'il paroist que les Iconoclastes les avoient expliquées en ce sens, *Cecy est l'image de mon Corps*, d'où il s'ensuit qu'on pouvoit leur dire avec plus d'apparence que Damascene n'auroit fait, que n'y ayant point d'autre passage de l'Ecriture qui pust prouver que ce fust le Corps de Jesus-Christ en vertu, ce n'estoit se-

lon eux qu'une simple image sans efficace.

Quant à ce que M. Arnaud dit que *bien que les averſaires de Paſchaſe expliquaſſent ces paroles, Le Corps de Ieſus-Chriſt, de la vertu de Ieſus-Chriſt, ſi eſt-ce qu'ils ne diſoient pas que ce fuſt le corps meſme, qu'ils ne ſe ſervoient pas de ce principe, la figure n'eſt pas l'original, pour montrer que l'Euchariſtie eſtoit l'original & non pas la figure, qu'ils ne faiſoient pas ce ridicule argument, L'Euchariſtie a la vertu du Corps de Ieſus-Chriſt; donc elle n'eſt pas figure.* On luy répond que ce n'eſt pas auſſi pour cela qu'on a employé les averſaires de Paſchaſe. On les a employez pour faire voir que ce n'eſt pas une choſe ny nouvelle, ny extraordinaire, d'entendre par le Corps de Jeſus-Chriſt, ſon corps en vertu, puiſque des gens du 9. ſiécle l'entendoient de cette maniére. *Mais,* dit-il, *ils ne diſoient pas que l'Euchariſtie fuſt proprement & vrayment le Corps de Ieſus-Chriſt.* Il ne nous paroiſt pas en effet qu'ils le diſſent, ny qu'ils niaſſent que ce fuſt une figure, ny qu'ils raiſonnaſſent comme les averſaires des Iconoclaſtes, & de là l'on peut bien conclurre qu'ils n'admettoient pas l'hypothéſe des Grecs toute entiére, qui eſt que ce Corps de Jeſus-Chriſt en vertu, eſt un accroiſſement du corps naturel, pour en inférer qu'il eſt ſon corps proprement, & qu'il n'en eſt pas une figure. Mais cela n'empeſche pas que par le terme de corps ils n'entendiſſent la vertu du corps. *Si leur erreur,* dit M. Arnaud, *les portoit à entendre par le mot de corps, la figure & la vertu, le ſens commun les portoit à s'expliquer en des termes propres pour ſe faire entendre.* Mais je dis que les Grecs

Chap. 6. p. 683.

Ibid.

Ibid.

CHA.X. s'expliquent auſſi en des termes propres, & qui ne ſont pas moins connoiſtre leur penſée. Elie de Créte qui avoit aſſiſté au Concile de Nicée ne dit-il pas formellement *que le pain eſt changé en l'efficace du Corps de Ieſus-Chriſt.* Cyrille d'Alexandrie & Eutychius n'avoient-ils pas dit la meſme choſe. Théophylacte n'a-t-il pas tenu le meſme langage. Damaſcene n'a-t-il pas dit que c'eſt *un pain uny à la Divinité, un accroiſſement du Corps de Ieſus-Chriſt.* Nicolas de Méthone n'a-t-il pas dit que Jeſus-Chriſt *joint ſa Divinité à ces choſes qui ſont familiéres à la nature?* Et combien d'autres explications trouvera-t-on dans les paſſages que j'ay rapportez juſqu'icy, qui ne ſont pas en petit nombre? Que M. Arnaud diſe tant qu'il voudra que *ce langage eſt ſi étrangement éloigné de la nature & de l'uſage, que pour le rendre intelligible il euſt falu faire crier ce prétendu ſens à ſon de trompe dans tout l'Orient, & avertir tout le monde que l'on entendoit les mots en des ſens ſi extaordinaires, qu'ils n'eſtoient jamais venus dans l'eſprit de perſonne. Qu'à moins que de cela tous ces Auteurs auroient dû paſſer pour des trompeurs & des fourbes.* Les Grecs luy répondront que ſa Rhétorique eſt également injuſte, ſoit qu'elle ſoit en belle humeur, ſoit qu'elle ſe mette en colére. Ils ſe ſont aſſez clairement expliquez pour ceux qui ont des oreilles. Ils ne ſont ny *trompeurs*, ny *fourbes*; car ils n'ont jamais dit une ſeule fois que l'Euchariſtie fuſt le Corps naturel de Jeſus-Chriſt en propriété de ſubſtance, & ils ont dit au contraire pluſieurs fois qu'elle eſt ſon corps en vertu.

Comm. in Greg. Naz.

Chap. 5. p. 669.

Il vaut donc mieux ce me ſemble reſerver ce beau *ſon de trompe*, dont on parle icy, pour faire

ſavoir au public qu'on ne doit plus alléguer dans la diſpute les paſſages des Peres qui importunent M. Arnaud. Car puis que j'ay encouru ſon indignation, pour avoir allégué le paſſage de Facundus, il eſt bien juſte que deſormais le monde ſoit averty de cette nouvelle Loy. *Il faut*, dit-il, *que le paſſage de Facundus ſe trouve par tout à quelque prix que ce ſoit, fuſt-ce ſans occaſion & ſans raiſon...... Il s'agit de ſavoir ſi les mots de Corps de Ieſus-Chriſt peuvent eſtre pris pour l'efficace & la vertu de ce corps, & c'eſt dequoy Facundus ne parle point.* Il s'agit de ſavoir ſi les mots de Corps de Jeſus-Chriſt peuvent eſtre pris en un autre ſens que pour la ſubſtance du Corps naturel de Jeſus-Chriſt, & c'eſt dequoy Facundus parle. Contenir le myſtére du Corps de Jeſus-Chriſt, & en contenir la vertu, ſont deux expreſſions qui ſignifient au fond une meſme choſe dans le ſens de Facundus, & c'eſt ſolidement & avec raiſon qu'on l'a allégué. Mais quand un paſſage embarraſſe M. Arnaud il le faut mettre à part, parce qu'il en a la teſte rompuë. Laiſſons donc Facundus pour cette fois pour complaire à M. Arnaud, & paſſons au Concile de Conſtantinople qu'on a appellé des Iconoclaſtes.

Ch. 6. p. 684.

Ce Concile dit premiérement, *Que Ieſus-Chriſt nous a commandé d'offrir une image, une matiére choiſie, c'eſt-à-dire la ſubſtance du pain.* Il eſt clair que leur ſens eſt, que ce qu'on offre dans l'action de l'Euchariſtie, & ce qui eſt une image eſt une ſubſtance de pain. Dire ſur cela que leur ſens eſt, non que ce ſoit en effet une ſubſtance de pain, mais ſeulement que c'eſt *une choſe qui en conſerve la figure & la reſſemblance*, c'eſt à mon ſens une fuite & une échappatoire auſſi frivole qu'il en fuſt ja-

Apud Concil. Nicen. art. 6.

mais ; car que ne peut-on pas éluder s'il est permis d'expliquer ces termes, *la substance du pain*, par ceux-cy, *non la substance du pain, mais la figure & la ressemblance.* Avec tout cela, M. Arnaud ne laisse pas de m'avertir, *Qu'à peine ay-je droit de proposer humblement mes doutes, & que j'ay besoin d'une extréme modestie pour empescher qu'on ne soit choqué de me voir embarrassé de si peu de chose, que je ne consulte point le Sens commun sur ce que je dois dire, & que les chicanes de l'Ecole Calviniste dont je suis plein m'empeschent de faire réfléxion sur la maniére dont les autres hommes parlent.* Ensuite de cela il fait un discours de six grandes pages qui revient à peu prés à cecy, *Que quand le jugement de la raison ou de la foy est contraire aux idées des Sens & de la concupiscence, il se forme deux sortes de langage qui subsistent ensemble, l'un conforme aux idées des Sens & de la concupiscence, & l'autre conforme à la raison & à la foy.* Pour établir ce principe il dit, *que la foy change le jugement des Sens & de la concupiscence, qu'elle nous fait voir que ce que nous appellons des biens sont de véritables maux, que nos maux sont de véritables biens, que ceux qu'on appelle heureux sont malheureux, les riches pauvres, les pauvres riches, les sages fous, les prudens imprudens, & les Savans ignorans.* Il ajoûte, *que la Philosophie renverse aussi souvent les idées communes. Que les Thomistes soûtiennent que la matiére n'a point d'existence, qu'un corps mort n'a rien de commun avec un corps vivant, Que quelques Philosophes de ce siécle enseignent que les animaux ne sont que des machines, & des automates, & que les qualitez sensibles ne sont pas dans les choses mesmes, mais que ce sont des impressions de nos Sens.*

Chap. 7. pag. 682.

Ibid. ch. 7.

Qu'un grand nombre d'habiles Astronomes croyent avec Copernic que le Soleil, & les Etoiles, sont immobiles, & que c'est la terre qui par ses divers mouvemens fait le jour & la nuit, & la diversité des saisons. Il dit ensuite, *qu'il-y-a en toutes ces choses un double langage, l'un qui suit l'apparence, & l'autre qui suit la vérité. Qu'il en est de mesme à l'égard de l'Eucharistie, parce que la foy y corrige les idées des Sens, & que de là naist ce double langage, l'un par lequel on appelle l'Eucharistie pain, substance de pain, matiére de pain, & l'autre par lequel on l'appelle Corps de Jesus-Christ.*

Il ne faut pas aller plus avant sans profiter de l'avertissement de M. Arnaud, de peur qu'il ne m'accuse aussi de n'avoir pas assez de docilité. Ce sera donc *humblement* que je luy proposeray les doutes que le Sens commun me fournit aprés l'avoir consulté, contre sa prétenduë solution. 1. Il me semble qu'elle porte tous les caractéres de la contrainte, & qu'on y voit les marques d'un esprit qui s'est extraordinairement échauffé pour se délivrer d'un mauvais endroit où il se sentoit embarrassé, & dont naturellement il ne pouvoit sortir. Quel rapport y-a-t-il des idées de la concupiscence, de celles de la Religion, & des sentimens singuliers des Thomistes, des Cartésiens & des Coperniciens, avec le discours de ces bons Evesques Grecs qui vivoient au huitiéme siécle, & qui assurément n'avoient point toute cette philosophie dans la teste? Qui pourra s'imaginer que leurs expressions, qui sont simples & de bonne-foy, ayent esté formées sur le modéle de ces doubles langages, c'est-à-dire sur une observation que presque personne ne s'estoit encore avisé de faire, tant ces doubles

CHA. X. langages sont éloignez de la veuë & de l'usage ordinaire du monde ? A la vérité je ne m'attendois pas que les idées de la concupiscence, ny les corps morts des Thomistes, ny les impressions, ou les automates des Carthésiens, ny le systéme de Copernic, se vinsent méler dans nostre dispute pour décider la question si les Grecs croyent la transsubstanciation, ou s'ils ne la croyent pas.

2. Quelle apparence y-a-t-il que des Evesques assemblez en Concile dont les paroles devoient régler la foy des peuples, & qui d'ailleurs devoient parler sagement ayant des adversaires sur les bras, comme ils en avoient, eussent abandonné le stile de la Religion si nous en croyons M. Arnaud, pour suivre celuy des Sens que la Religion condamne ? Que sans aucune nécessité ils eussent appellé l'Eucharistie *une matière & une substance de pain*, la considérant mesme aprés la consécration, sans y ajoûter ny explication ny adoucissement, & qu'ils eussent voulu s'exposer si imprudemment aux reproches de leurs ennemis, dont ils ne devoient attendre ny grace, ny support, & qui ne demandoient que des prétextes pour les rendre odieux aux peuples.

3. Mais comment s'est-il fait que leurs adversaires qui pour les censurer sur le terme d'image, ont osé avancer contre la vérité qu'aucun des Peres n'avoient donné le nom d'image à l'Eucharistie aprés la consécration, ayent esté si doux & si débonnaires que de leur pardonner ceux de *substance de pain* si en effet leur foy estoit celle de l'Eglise Romaine, que ce n'est plus une substance de pain ? Est-ce qu'ils ont eu en veuë eux aussi, les corps morts des Thomistes, & les automates des

Cartésiens, ou qu'ils ayent épargné leurs aversaires en faveur du systéme de Copernic ?

4. Si l'on examine ces exemples de *double langage* que M. Arnaud met en avant on trouvera qu'ils sont tous défectueux, ou à l'égard d'eux-mesmes ou dans l'application qu'il en fait. Il n'est pas vray que la Religion enseigne absolument que ce que nous appellons des biens soient de véritables maux, & que nos maux soient de véritables biens, ny qu'elle change le bonheur en malheur, la richesse en pauvreté, la pauvreté en richesse, la sagesse en folie, la prudence en imprudence, & la science en ignorance. La Religion enseigne que ces choses sont, en effet & en elles-mesmes, ce que nous les appellons, parce que ce sont ou des bénédictions & des graces temporelles de Dieu, ou des châtimens & des afflictions qui nous viennent de sa main, & jusques-là son langage s'accorde fort bien avec le langage ordinaire des hommes. Mais elle nous enseigne aussi que ces choses changent de nom & de nature par le bon ou le mauvais usage qu'on en fait, que les richesses deviennent une véritable pauvreté, le bonheur un malheur, la sagesse une folie, la prudence une imprudence, & la science une ignorance entre les mains des personnes vicieuses qui corrompent ces dons de Dieu, & qui changent leur naturelle destination, que les afflictions de mesme deviennent des biens, la pauvreté une richesse, & le malheur un bonheur, entre les mains d'un homme vertueux, & craignant Dieu. Si la concupiscence s'oppose à ce langage & qu'elle veüille parler autrement, la Religion ne le souffre point. Ainsi le double langage qu'il-y-a à l'égard de ces choses,

CHA. X. est fondé non sur les idées de la concupiscence; mais sur la vérité mesme. Quand on appelle les richesses des biens, & les afflictions des maux on considére ce qu'elles sont de leur nature, & quand on les appelle autrement on a égard à ce qu'elles sont par accident. Ces deux langages s'accordent fort bien, & ils sont tous deux propres, & véritables, sans que les idées de la concupiscence y ayent aucune part. Outre cela la Religion considére les biens, & les maux temporels, ou absolument en eux-mesmes, ou par comparaison aux biens, & aux maux spirituels. Au premier égard elle dit que ce sont des biens & des maux comme ils le sont en effet, au second elle a de la peine à leur donner ce nom, parce qu'ils ne sont pas considérables au prix des biens & des maux éternels. Si la concupiscence s'oppose à ce langage, & qu'elle en parle autrement, la Religion ne le souffre point. Il est donc certain que le double langage est fondé sur de divers égards, & qu'il est toujours véritable. Mais il n'en est pas de mesme dans le sujet dont il s'agit. Car supposé la transsubstanciation on ne sauroit à aucun égard appeller l'Eucharistie consacrée une *substance de pain* ny dire que *nous offrons la substance du pain*, & que *la substance du pain est l'image du corps de Jesus-Christ*, sans que la Religion condamne ces expressions comme fausses en tout sens, & contraires à la foy qui nous ordonne de croire que la substance du pain n'est plus. Dire que par la substance du pain on entend *la simple figure & la ressemblance*, comme avoit fait l'Auteur de la Perpétuité, cela ne se peut, car la substance, & la simple apparence sont deux termes directement opposez dans le langage des hom-

mes, & dire *la substance du pain* c'est autant que si l'on disoit un pain réel & non simplement apparent. D'ailleurs les Peres de Constantinople comparent cette substance du pain avec la substance humaine que Jesus-Christ a prise. *Comme Jesus-Christ*, disent-ils, *a pris la matiére seule ou la substance humaine sans subsistance personnelle, de mesme il nous a commandé d'offrir une image, une matiére choisie, c'est-à-dire la substance du pain*, ce qui fait voir qu'ils prennent le terme de *substance* en un sens propre & non pour une simple *apparence*. Enfin ils disent que *comme la substance humaine que Jesus-Christ a prise n'a pas la subsistence personnelle, de mesme cette substance n'a pas la forme ou la figure humaine*, ce qui montre clairement que comme par la substance humaine ils ont entendu un sujet capable d'avoir la subsistance personnelle, ils ont aussi entendu par la substance employée dans l'Eucharistie un sujet réel qui pourroit avoir la forme ou la figure humaine, & par conséquent une véritable substance capable de soûtenir une forme extérieure & une figure.

Dire aussi comme fait M. Arnaud que c'est le langage des Sens contraire au jugement de la foy, c'est ne rien dire. Car si la foy corrigeoit le rapport des Sens, elle ne souffriroit pas qu'on réglast ses expressions sur la fausseté de leur témoignage, & beaucoup moins dans un acte de Concile dont les termes suivant les maximes de M. Arnaud ou de l'Eglise dans laquelle il est, doivent servir de loy à la postérité non seulement pour bien parler; mais aussi pour bien croire. On y doit donc tenir exactement le langage de la foy, non celuy des Sens, contre lesquels il faudroit au contraire se

précautionner pour s'empécher de leur ſurpriſe. Quand la Religion Chrétienne eſt venuë au monde, & qu'elle a corrigé les erreurs des hommes, qui croyoient que leurs idoles fuſſent des Dieux, elle en a en meſme tems corrigé le langage. Elle n'a plus ſouffert qu'on parlaſt des *Dieux* au nombre pluriel, ny qu'on miſt plus en avant Jupiter, & Mercure, & ces autres fauſſes Divinitez, comme on faiſoit auparavant, moins euſt-elle permis qu'on euſt gardé ce ſtyle dans les Prédications, dans les inſtructions publiques, où l'on traitoit ſes myſtéres, & beaucoup moins encore dans les arreſtez des Conciles.

Quant à l'exemple des Philoſophes, il ne faut pas trouver étrange ſi les Philoſophes s'accommodent au langage des autres hommes, bien qu'il ſoit contraire à leurs hypothéſes. Car ils n'en ſont pas les maiſtres, la néceſſité de s'entendre les uns les autres dans le commerce, & la crainte de paſſer pour extravagans s'ils affectoient un nouveau ſtyle, les oblige de parler comme le monde parle, puiſqu'ils ne peuvent pas faire que le monde deſaprenne ſon langage, & qu'il s'accoûtume à parler ſelon leurs opinions. Cela fait voir que leurs opinions ne regnoient pas quand le langage humain s'eſt étably, & qu'encore aujourd'huy elles ne ſont point populaires; mais cela ne montre pas qu'il en eût été de meſme dans la Religion Chrétienne à l'égard de l'Euchariſtie. Le langage de l'Egliſe touchant ce myſtére n'a pas été trouvé tout fait, il a été formé ſur les ſentimens qu'on a commencé d'en avoir dés qu'on a commencé d'en parler. Suppoſé donc que dés la naiſſance du Chriſtianiſme on euſt crû que le témoignage des

Sens étoit faux & trompeur, & que la ſubſtance du pain étoit réellement changée en celle du corps de Jeſus-Chriſt, on ſe fût bien donné de garde de parler ſelon les Sens, & la Religion qui en étoit la maiſtreſſe ne l'euſt nullement ſouffert. D'autant plus que ſi l'on fait la ſuppoſition que je dis, il faut néceſſairement reconnoiſtre que ce myſtére eſt populaire, n'y ayant aucun du peuple qui ne doive ſavoir que la ſubſtance qu'il reçoit eſt non celle du pain; mais celle du corps de Jeſus-Chriſt. Outre cela il-y-a bien de la différence entre la Religion & la Philoſophie, les opinions philoſophiques n'intéreſſent pas tant ny le monde en général ny en particulier ceux qui les tiennent, qu'on ſe doive mettre en peine des expreſſions communes quelques contraires qu'elles ſoient à ces opinions, & quelques induiſantes qu'elles ſoient à l'erreur. Perſonne ne ſera damné quand il croira qu'un corps mort eſt la partie materielle de l'homme qui reſte, ny quand il croira que les animaux ne ſont pas des Automates; mais de véritables corps vivans, ny quand il croira que les couleurs ſont réellement dans les objets, ny quand il croira que le Soleil & le Firmament tournent, & que la terre eſt immobile. Les Carthéſiens & les Coperniciens n'ont point encore propoſé leurs ſentimens comme néceſſaires à ſalut ny comme obligatoires pour la conſcience. Ainſi quand les ſentimens contraires ſeroient des erreurs, on ne les craint pas aſſez pour aller troubler le repos du langage humain. Mais ſi la Religion Chrétienne a propoſé la tranſſubſtanciation ou la préſence ſubſtancielle, elle a dû la propoſer comme une article de foy qu'il eſt néceſſaire de croire pour eſtre ſauvé,

comme un article qui oblige la conscience, & rejetter l'erreur contraire comme une erreur damnable, incompatible avec le salut, & par conséquent elle a dû se précautionner sur les expressions, & ne laisser pas aux Sens, c'est-à-dire à des témoins trompeurs, & menteurs, le pouvoir de faire dire à un Concile dans une détermination de foy, que nous offrons dans l'Eucharistie une substance de pain.

Pag. 693.

Dire enfin que ce Concile a voulu seulement *désigner l'Eucharistie & en marquer la matiére,* comme le dit M. Arnaud, est un autre échappatoire insoutenable. Car quand on en marque la matiére par le terme de *substance de pain,* on la considére avant la consécration, supposé qu'on croye que par la consécration ce n'est plus la substance du pain ; mais celle du corps de Jesus-Christ. Cependant ces Peres l'ont considérée aprés la consécration comme il paroît par tout leur discours. Ceux de Nicée l'ont ainsi reconnu, car ils les censurent d'avoir appellé l'Eucharistie image apres la consécration. Or au mesme lieu que ceux de Constantinople l'appellent image, ils l'appellent aussi substance de pain. Si la censure de ceux de Nicée est bonne, l'Eucharistie sera, selon le Concile de Constantinople, *image* aprés la consécration. Elle sera donc aussi, *substance de pain* aprés la consécration. Quelle apparence y-a-t-il que M. Arnaud entende mieux aujourduy le sens de ce Concile de Constantinople, que ne faisoient les Peres de Nicée qui avoient au milieu d'eux plusieurs Evesques de ceux qui avoient assisté à l'assemblée de Constantinople, & entr'autres celuy-là mesme qui y avoit présidé? Mais je veux

que les Peres de Nicée ſe ſoient trompez, & que M. Arnaud l'entende mieux qu'eux, il eſt conſtant qu'ils devoient cenſurer l'expreſſion de *ſubſtance de pain*, puis qu'ils ne la pouvoient prendre que comme dite de l'Euchariſtie aprés la conſécration. Ceux de Conſtantinople appellent l'Euchariſtie au meſme lieu & dans la meſme période, *image, & ſubſtance de pain.* Ils prennent le nom d'image, comme une qualité donnée à l'Euchariſtie aprés la conſécration. Il faut donc néceſſairement qu'ils ayent pris, la ſubſtance de pain, comme un attribut appliqué de meſme à l'Euchariſtie aprés la conſécration. Cependant ceux de Nicée cenſurent le premier, & ne cenſurent en aucune maniére l'autre, ils ſont choquez de l'un, & ne le ſont pas de l'autre, ce qui conclut comme je l'ay déja dit que leur hypothéſe n'étoit pas la tranſſubſtanciation.

Les Eveſques de Conſtantinople comparant l'Euchariſtie avec le Corps naturel de Jeſus-Chriſt diſent que *comme le corps naturel eſt Saint, eſtant diviniſé, ainſi celuy qui eſt ſon corps par inſtitution ſavoir ſon image eſt Saint* ὡς διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θεουμένη. J'avois traduit ces derniéres paroles, *eſtant rendu divin par quelque ſanctification de grace. C'eſt une falſification à M. Claude,* dit M. Arnaud, *d'avoir traduit, que l'Euchariſtie eſt renduë divine par quelque ſanctification de grace.* Si c'eſt une falſification à moy, elle m'eſt commune avec le traducteur Latin du Concile dans l'Edition de Binius; car il a mis ces propres termes, *Vt pote per quandam ſanctificationem gratiæ ſanctificata*, & à la marge, *deificata*, c'eſt-à-dire mot pour mot, *comme eſtant ſanctifiée* (ou *renduë*

Ch. 7. p. 696.

CHA. X. *divine) par quelque ſanctification de grace.* M. Arnaud qui juſtifioit il n'y a pas long-tems Forbéſe, diſant qu'on ne pouvoit qu'injuſtement l'accuſer d'avoir falſifié le paſſage de Jérémie Patriarche de Conſtantinople, puis qu'il n'avoit fait que ſuivre la traduction de Socolovius, a-t-il ſi-tôt changé d'avis & oublié ſa maxime, ſans autre raiſon ſi ce n'eſt que là il s'agiſſoit de Forbéſe, & qu'icy il s'agit de moy ? Ce qui étoit alors une injuſtice eſt-il devenu juſtice par la ſeule différence des perſonnes ? Mais voyons ſi c'eſt en effet une falſification. Il dit qu'il faut traduire *eſtant diviniſé par une faveur toute gratuite par le moyen d'une certaine conſécration*, parce qu'il faut joindre *χάριτι*, à *θεωμένη*, mais pourquoy le joindre plûtôt à *θεωμένη*, qu'à *ἁγιασμοῦ* ? Pourquoy traduire plûtôt *χάριτι*, par, *faveur gratuite*, que par le mot de *grace ?* Pourquoy traduire plûtôt *ἁγιασμοῦ* par le terme de, *conſécration* que par celuy de *ſanctification ?* Il eſt certain que l'Interpréte Latin ne pouvoit mieux traduire qu'il a fait *εἰκὼν τοῦ ἁγία ſon Image eſt Sainte*, pourquoy eſt-elle ſainte ? *ὡς διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θεωμένη comme eſtant diviniſée par une certaine ſanctification par grace* (ou *par la grace.*) C'eſt la grace qui luy donne la ſanctification en la diviniſant, ce qui ne ſauroit eſtre mieux exprimé en Latin que par ces mots, *Vt pote per quandam ſanctificationem gratiæ deificata*, & en François, *comme eſtant diviniſée par une ſanctification de grace.* Il paroiſt que c'eſt le ſens de ce Concile par les paroles qui ſuivent immédiatement aprés, *car c'eſt ce que le Seigneur a eu deſſein de faire que comme en vertu de l'union il a diviniſé la chair qu'il a priſe par une ſanctification qui luy*

eſt

est propre naturellement, de mesme il a voulu que le pain de l'Eucharistie comme estant la véritable image de sa chair naturelle fust fait un Divin corps par l'avénement du S. Esprit, l'oblation estant par le moyen du Prestre transférée d'un état commun à un état de sainteté. C'est pourquoy comme la chair naturelle de Jesus-Christ doüée d'ame & d'intelligence a esté ointe du S. Esprit estant unie à la Divinité, de mesme son image, savoir le pain divin est remply du S. Esprit. Il est clair qu'ils opposent la sanctification que la chair naturelle de Jesus-Christ a reçûë en vertu de l'union hypostatique, à la sanctification que son image reçoit par l'avénement du S. Esprit. Là, disent-ils, la chair naturelle fut ointe du S. Esprit. Icy son Image savoir le pain est remply du S. Esprit. Il s'agit donc d'une sanctification que le pain reçoit en qualité d'image de la chair naturelle de Jesus-Christ, & cette sanctification est la grace du S. Esprit qui remplit le pain. La sanctification que la chair naturelle a reçûë n'est pas une consécration qui en ait changé la substance en un autre; mais une sanctification inhérente laquelle laissant subsister la nature humaine a fait qu'elle est devenuë une source de grace, la sanctification aussi que le pain reçoit n'est pas une consécration qui convertisse sa substance en une autre; mais une sanctification inhérente dans le pain, qui laissant subsister le pain le fait estre plein du S. Esprit. On ne pouvoit donc mieux traduire διά τινος ἁγιασμοῦ χάριτι θεουμένη, que par ces paroles, *estant divinisé par quelque sanctification de grace.* Il ne sert de rien à M. Arnaud de chicaner sur ces mots, *l'oblation estant transférée d'un état commun à un état de sainteté* ἐκ τοῦ κοινοῦ πρὸς τὸ

CHA. X. *ἅγιον*, comme s'il faloit traduire, *d'un état commun à un état de consécration*; car il s'agit d'une sanctification, qui est l'image de celle que la chair naturelle a reçûë. Il faut donc traduire, *à un état saint*, ou, *à un état de sainteté*. Aussi l'Interpréte Latin du Concile qui n'avoit pas toutes ces veuës étudiées de M. Arnaud à traduit de bonne foy, *Oblationem de communi separans, ad sanctificationem pertingere facit*.

Je suis marry d'entretenir les Lecteurs de ces grammatications qui ne leur seront peut-estre pas fort agréables; mais outre que M. Arnaud m'ayant imputé un crime de falsification, j'estois obligé de m'en justifier, il en réüssira encore ce bien, c'est qu'on verra par là plus nettement la pensée de ce Concile, & la solidité des avantages que nous en tirons. Ils font deux corps de Jesus-Christ, l'un est son corps naturel, l'autre est son corps par institution, l'un sa chair naturelle, l'autre l'image de cette chair naturelle; l'un la substance humaine, l'autre une matiére choisie savoir la substance du pain; l'un est Saint d'une sanctification qui luy est propre naturellement, l'autre est élevé d'un état commun à un état de Sainteté; l'un est la chair naturelle de Jesus-Christ ointe du S. Esprit, l'autre est un pain remply du S. Esprit. Il n'y a rien en tout cela qui puisse s'accorder avec les idées de M. Arnaud.

Il-y-en-a aussi peu dans ce que ces Peres appellent l'Eucharistie, *une image non trompeuse de la chair de Jesus-Christ*, par opposition aux images qu'ils appelloient trompeuses. Pour bien entendre leur sens il faut supposer avec M. Arnaud qu'ils disoient que les images de leurs aversaires estoient

Chap. 7. pag. 698.

trompeuſes, ou parce qu'elles repréſentoient l'humanité ſéparée de la Divinité, & ſubſiſtente par elle-meſme, ſi on diſoit qu'elles n'eſtoient images que de l'humanité, & ainſi elles induiſoient à l'erreur de Neſtorius, ou parce qu'elles figuroient la Divinité confuſe & mélée avec l'humanité ſi on diſoit qu'elles repréſentoient tout Jeſus-Chriſt, & ainſi elles induiſoient à l'erreur d'Eutyches qui confondoit les deux natures. Juſques-là M. Arnaud ne s'eſt pas trompé; mais il n'a pas eſté auſſi heureux à découvrir comment ils entendoient que l'Euchariſtie étoit une image non trompeuſe. Car il eſt certain qu'à l'égard de l'erreur de Neſtorius leur ſens eſt que comme la ſubſtance humaine en Jeſus-Chriſt n'avoit point de ſubſiſtence perſonnelle, de meſme ſon image ſavoir la ſubſtance du pain n'avoit pas les traits & la figure humaine, bien qu'il ſemble qu'une image les doive avoir: de ſorte que par là elle repréſentoit la nature humaine non comme une perſonne; mais comme une nature dépoüillée de ſa perſonalité, & ainſi elle éloignoit de l'erreur de Neſtorius. C'eſt ce qu'ils expriment en ces termes. *Comme Jeſus-Chriſt a pris la matiére ſeule ou la ſubſtance humaine ſans ſubſiſtence perſonnelle, de meſme il nous a commandé d'offrir une image, une matiére choiſie, c'eſt-à-dire la ſubſtance du pain n'ayant pas la forme ou la figure humaine.* Et à l'égard de l'erreur d'Eutyches ils vouloient que comme le Corps de Jeſus-Chriſt avoit eſté, non aboly, ou confondu avec la Divinité; mais ſanctifié & diviniſé par le moyen de l'union hypoſtatique. De meſme le pain eſtoit ſanctifié & diviniſé par le Saint Eſprit. C'eſt ce qu'ils exprimoient par ces termes, *Comme en*

CHA. X. *vertu de l'union, Jesus-Christ a divinisé la chair qu'il a prise par une sanctification qui luy est propre naturellement, de mesme il a voulu que le pain de l'Eucharistie comme estant l'image non trompeuse de sa chair naturelle fust faite un corps divin par l'avénement du S. Esprit, l'oblation estant par le moyen du Prestre transférée d'un état commun à un état de Sainteté.* Or ce rapport suppose nécessairement que la substance du pain subsiste, afin de représenter contre Eutyches la subsistence de la nature humaine dans l'union hypostatique. Au reste ce n'est pas une de mes spéculations métaphysiques, comme parle M. Arnaud, c'est la doctrine des Peres, & particuliérement de ceux qui ont disputé contre Eutyches, & je l'avois expressément remarqué ayant pour cét effet mis en avant nommément Justin Martyr, Theodoret, Gelase, & Ephrem d'Antioche. Mais M. Arnaud a trouvé bon en rapportant mes paroles d'en éclipser cette clause, de peur que les Lecteurs ne vissent que le sens que j'attribuë aux Peres de Constantinople, & qu'il luy plaît de traiter de spéculation métaphysique de M. Claude, est en effet une doctrine reçûë communément dans l'Eglise Gréque.

Pag. 699.

J'avois tiré avantage de ce que le Concile dit que *Jesus-Christ a choisi une matiére qui ne représente aucune forme d'homme, de peur que l'idolatrie ne s'introduisit*, & j'avois prétendu que de quelque maniére qu'on entendist ces paroles elles estoient incompatibles avec la créance de la présence réelle. M. Arnaud répond que ce passage *peut avoir trois sens. Le premier que Dieu n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine de peur qu'on n'adorast l'Eucharistie. Le second qu'il n'avoit pas*

Liv. 7. ch. 7. pag. 700. 701.

voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine de peur qu'on ne commist une idolatrie en l'adorant sous cette figure humaine, quoy que ce ne fust pas une idolatrie que de l'adorer sous la figure du pain. Le troisiéme qu'il n'avoit pas voulu que l'Eucharistie eust la figure humaine de peur que la juste adoration qu'on luy rendroit sous cette figure humaine ne portast à adorer des images de bois & de pierre, qui n'estant pas Jesus-Christ mesme comme l'Eucharistie ne pourroient estre adorées sans idolatrie. Le premier, ajoûte-t-il, *de ces sens est celuy que les Calvinistes donnent aux paroles des Iconoclastes. Le second est un sens ridicule, chimérique, que personne n'y a jamais donné. Le troisiéme est le sens que les Catholiques y donnent. Sur cela M. Claude pour établir son premier sens qu'il ne prouve point déclame à perte de veuë contre le second qui n'est pas un sens; mais une imagination grotesque qu'il a formée.*

Si M. Arnaud eust voulu rapporter de bonne-foy tout ce que j'avois dit sur ce sujet, & non pas tronquer mon discours, & n'en produire que quelque partie détachée pour la tourner à contresens, chacun eust vû que j'avois mis en avant ces deux derniers sens, & que j'avois fait voir qu'ils ne peuvent compatir, ny l'un ny l'autre, avec la supposition de la présence substancielle. Qu'en suite j'avois étably le véritable sens de ces paroles en supposant que l'Eucharistie est une image réellement distincte du Corps de Jesus-Christ. Je n'ay attribué ny à l'Auteur de la Perpétuité, ny à qui que ce soit aucun sens. J'ay proposé seulement les deux qu'on peut donner à ces paroles sur la supposition de la présence réelle, & j'ay montré qu'il n'y en avoit aucun de soûtenable. Je consens que

M. Arnaud appelle le second une *imagination grotesque* tant qu'il voudra, je le tiens aussi bien que luy chimérique & absurde, & c'est comme tel que je l'ay réfuté. Mais le dernier n'est pas moins chimérique que le second. Car la juste adoration qu'on rendroit à l'Eucharistie si elle avoit une figure humaine n'induiroit pas les hommes à adorer des images de bois ou de pierre. La différence seroit toute visible, l'Eucharistie seroit le Corps mesme de Jesus-Christ, l'image de bois ne le seroit pas. On ne fonderoit pas l'adoration de l'Eucharistie sur la figure humaine qu'elle auroit, on la fonderoit sur la présence substancielle du Corps de Jesus-Christ. Outre cela qu'y-a-t-il de plus ridicule que la pensée que M. Arnaud impute à ces gens, qui est que Jesus-Christ auroit mis son Corps réellement dans l'Eucharistie revétu d'une figure humaine autre que la sienne naturelle. *Autrement*, dit-il, *ce n'auroit pas esté une image, mais Jesus-Christ mesme sans aucun voile.* Il est vray; mais cela mesme luy doit faire comprendre qu'ils ont entendu que l'Eucharistie n'estoit pas la propre substance de ce corps; mais une image qui est d'une autre substance que son original. Car on ne peut guéres avoir d'imagination plus creuse que celle-là que le Corps de Jesus-Christ fust réellement dans l'Eucharistie revétu d'une figure humaine, non de la sienne; mais d'une autre estrangere & empruntée. Ces sortes de conceptions ne tombent pas facilement dans les esprits raisonnables. Mais supposons que ç'ait esté leur sens, comment pouvoient-ils dire que Jesus-Christ n'avoit pas voulu se revétir soy-mesme d'une figure humaine autre que la sienne

Pag. 701.

de peur que l'idolatrie ne s'introduisist. Leurs averſaires ne leur pouvoient-ils pas dire au contraire que cela meſme nous devoit porter d'autant plus à faire des images. Car l'original du Corps de Jeſus-Chriſt, en quelque état qu'il ſoit, éloigne les homme des images; mais il en éloigneroit bien plus s'il avoit une figure humaine quelle qu'elle fuſt, car c'eſt ce que les yeux cherchent dans les images, & s'ils trouvoient cette figure jointe avec l'original ils n'auroient que faire de la chercher ailleurs. J'avouë que l'original parlant, ſe mouvant, agiſſant ſous ſa propre figure produiroit encore mieux cét effet; mais cela n'empéche pas qu'il ne la produiſiſt auſſi ayant une ſimple figure humaine empruntée, ſans parole & ſans action, puis qu'auſſi les images n'ont ny action ny parole, & que la figure qu'elles ont n'eſt pas moins une figure empruntée, que celle que l'Euchariſtie auroit. Il eſt certain que cette dévotion ſenſuelle qui cherche des traits & des linéamens viſibles ſeroit bien plus ſatisfaite ſi elle voyoit une figure humaine quelle qu'elle fuſt appliquée ſur l'original meſme, que d'en voir une appliquée ſur de la toile, ou ſur les parois d'une maiſon. Il faut donc dire que le véritable ſens de ce Concile ſuppoſe que l'Euchariſtie eſt une image réellement diſtincte du corps de Jeſus-Chriſt, & que Jeſus-Chriſt a choiſi pour cela une matiére, ou une ſubſtance qui n'a pas la figure humaine, de peur que cette reſſemblance ne portaſt les hommes à rendre à l'image meſme ce qui n'eſt dû qu'à l'original, & à en faire d'autres ſemblables en d'autres matiéres pour les adorer. Si on compare mon explication avec celle de M. Arnaud on reconnoiſtra facilement que la

mienne eſt ſimple, naturelle, & dans le bon ſens, au lieu que la ſienne eſt violente, & contrainte, & qu'elle impute à ces gens un raiſonnement abſurde & inſoûtenable.

Chap. 7. pag. 702.

Mais, dit M. Arnaud, *les Iconoclaſtes adoroient l'Euchariſtie d'une adoration ſouveraine. Car le jeune Eſtienne diſoit à Conſtantin Copronyme, Ne prétendez-vous point auſſi bannir de l'Egliſe les Antitypes du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt parce qu'ils en contiennent l'image véritable, & que nous les adorons, nous les baiſons, & nous ſommes ſanctifiez en les recevant. Eſtienne prouve le culte des Images par un principe commun aux Iconoclaſtes. Or ſelon eux tout culte rendu aux Images eſtoit une véritable adoration, & n'eſtoit dû qu'à Dieu ſeul, & par conſéquent ils rendoient à l'Euchariſtie un culte qu'ils eſtimoient n'eſtre dû qu'à Dieu ſeul.*

Mais M. Arnaud n'a-t-il pas vû qu'on peut raiſonner tout au contraire, & dire Eſtienne prouve l'adoration relative des Images par celle de l'Euchariſtie. Ils ne rendoient donc ny les uns ny les autres à l'Euchariſtie qu'une adoration relative, & par conſéquent ils ne croyoient ny les uns, ny les autres, que ce fuſt le Corps de Jeſus-Chriſt en propre ſubſtance. Mais, dit-il, *les Iconoclaſtes ne reconnoiſſoient qu'une ſeule adoration qui eſt celle qu'on doit à Dieu, & par conſéquent ils rendoient à l'Euchariſtie un culte qu'ils eſtimoient n'eſtre dû qu'à Dieu.* Il n'y a rien de plus foible que ce raiſonnement, Eſtienne ne prouve pas ſeulement l'adoration relative des Images, par l'exemple de celle qu'on rend à l'Euchariſtie; mais auſſi par l'exemple de celle qu'on rend à la Croix, aux veſtemens

Ibid.

ſacrez, & aux vaiſſeaux ſacrez. Si la conſéquence de M. Arnaud eſt bonne, il faut dire auſſi que les Iconoclaſtes rendoient à toutes ces choſes un culte qu'ils reconnoiſſoient n'eſtre dû qu'à Dieu ſeul, ce qui n'eſt pas facile à croire. Il faut donc néceſſairement avoüer ou que les Iconoclaſtes ne rejettoient pas abſolument la diſtinction des deux adorations, l'une abſoluë, & l'autre relative, ou qu'ils ne reconnoiſſoient pas que l'honneur que l'on rend à la Croix, aux veſtemens ſacrez, aux vaiſſeaux ſacrez, & à l'Euchariſtie, fuſt une véritable adoration, & il y a bien plus d'apparence au dernier qu'à l'autre. Ainſi Eſtienne prouve bien l'adoration relative des Images par l'adoration relative de l'Euchariſtie, & des autres choſes ſacrées; mais ce n'eſt pas par un principe commun aux Iconoclaſtes & à leurs averſaires, mais ſeulement par des cérémonies extérieures qui leur étoient communes, & qui eſtoient diverſement expliquées par les uns & par les autres.

CHAPITRE XI.

Examen de diverſes circonſtances qui regardent le ſecond Concile de Nicée.

APRE'S avoir ainſi éclaircy le ſens du Concile de Nicée, il importe peu de ſavoir ſi ce Concile fut convoqué & tenu dans les formes, & ſi ſa conduite fut ſi ſincére & ſi réglée qu'on n'y puiſſe trouver rien à redire. Je demeure d'accord qu'il fut aſſemblé l'an 787. dix ans aprés la mort d'Eſtienne Stylite ſi on s'en rapporte à l'Auteur Ano-

nyme qui a écrit la vie de cét Estienne; & je reconnois par même moyen que dans l'exacte Chronologie on ne peut pas dire, *qu'aprés qu'Epiphane eut censuré dans le Concile de Nicée les mots de figure & d'image, Estienne Stylite ne laissoit pas de dire, bannirez-vous aussi de l'Eglise les figures du Corps & du Sang de Christ*, bien que M. Blondel que chacun sait avoir esté consommé en ces sortes de choses ait mis la mort d'Estienne dix ans aprés la tenuë du Concile de Nicée. Quoy qu'il en soit M. Arnaud n'ignore pas que l'écrit qu'Epiphane lût, n'eust esté composé avant la tenuë de ce Concile, qu'il n'eust pû estre vû par Estienne, & que la clause qui y est touchant la réjection du terme d'Image sur le sujet de l'Eucharistie, ne fust tirée des Ecrits de Damascene Contemporain d'Estienne, & Partisan des Images de mesme que luy. D'où il s'ensuit que quoy que l'Ecrit qui fut lû dans le Concile condamnast l'usage de ce terme, Estienne qui estoit dans le mesme intérest que l'Auteur de cét Ecrit ne laissoit pas de s'en servir; ce qui fait voir que cette doctrine, que l'Eucharistie ne fust pas une image ou une figure, n'estoit ny la doctrine de toute l'Eglise Grecque, ny celle mesme de tout le party opposé au Concile de Constantinople. Or c'est ce que j'ay voulu dire au fond, & à quoy M. Arnaud estoit obligé de répondre.

En effet ce n'est pas Estienne seul qui s'est servy du terme de *figure*, & qui n'a pas crû qu'il fust tout à fait incompatible avec la doctrine de l'Eglise Grecque sur le sujet de l'Eucharistie. Balsamon qui vivoit au 12. siécle s'en est aussi servy. *Le Canon 32. dit-il, du Concile appellé in Trullo or-*

donne que le Sacrifice non ſanglant ſe faſſe avec du *pain & du vin meſlé d'eau, parce que le pain eſt la figure du Corps de J. C. & le vin la figure de ſon Sang.* André de Créte, comme le rapporte Goar, n'a pas fait difficulté de dire, *que Jeſus-Chriſt eſt immolé dans les ſymboles qui en ſont les figures* ἱερουργούμενος ἐν ἀντιτύποις συμβόλοις. Et Nicétas Pectoratus écrivant contre les Latins dans l'onziéme ſiécle avoit dit de meſme, *vous mangez l'Azyme des Juifs en figure de la vraye & vivante Chair du Seigneur ;* & encore, *ſi comme vous dites les Apôtres ont reçû du Seigneur l'Azyme, & qu'ils vous l'ayent donné en figure du Corps de Jeſus-Chriſt pour eſtre le Myſtére du Nouveau Teſtament, &c.*

Mais pour revenir au Concile de Nicée, on demeure d'accord que ce fut Taraſe qui avant que d'accepter le Siége de Conſtantinople, tira parole de l'Impératrice Iréne qu'on aſſembleroit un Concile ; mais cela n'empeſche pas qu'on n'ait pû dire, *qu'il ne fut étably dans ce Siége qu'aprés eſtre convenu avec Iréne de la convocation de ce Synode.* Que ce fuſt à ſa réquiſition, ou non, qu'Iréne en forma le deſſein, il n'importe guéres de le ſavoir ; car il eſt toûjours véritable qu'ils en convinrent ; & cette condition qu'on dit qu'il exigea d'Iréne marqueroit ſeulement qu'il eſtoit engagé bien avant à ſoûtenir la cauſe des Images, & qu'il avoit déja pris party. M. Arnaud ne peut pas nier que Taraſe ne ſe fuſt déja déclaré dans la lettre qu'il écrivit au Pape Adrien. Il ne peut pas nier auſſi que le Pape ne luy répondit qu'il ne donneroit pas ſon conſentement à ſon élevation au Patriarchat s'il ne rétabliſſoit le culte des Images. Tout cela

CH. XI. eſt formellement contenu dans les lettres d'Adrien, & l'on en peut juſtement conclurre que cét homme n'eſtoit plus dans ſa liberté lors qu'il préſida dans ce Concile, & qu'il ne peut tout au plus eſtre conſidéré que comme le chef d'un party qui ſe trouva le plus fort, parce qu'il fut ſoutenu par l'Impératrice Iréne, & par Staurace ſon premier Miniſtre. Or cela rend nul de droit tout ce que Taraſe fit dans la ſuite.

M. Arnaud ne peut pas deſavoüer que les deux Moynes Thomas & Jean que le Concile appelle perpétuellement *les Vicaires ou tenants les places des Trônes Apoſtoliques d'Orient* n'euſſent eſté envoyez par quelques Hermites de la Paleſtine, & non par les Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, & de Jéruſalem, ny par les Egliſes Patriarchales, ny meſme par les autres Egliſes, ny de leur conſentement. D'où il paroiſt que c'eſt abuſivement que ce Concile prit le tître d'Univerſel, & qu'il-n'y-a ny raiſon ny juſtice à l'appeller de ce nom, ny à le relever à cét égard au deſſus du Concile de Conſtantinople comme avoit fait l'Auteur de la Perpétuité qui nous diſoit comme une choſe tres-conſidérable que tous les Patriarches y aſſiſtérent.

Ce fut, dit M. Arnaud, *une pure grace du Concile envers eux que de leur donner la place des Patriarches.* Si ce fut une pure grace du Concile, il ne faloit donc pas s'en prévaloir, pour fonder ſur la préſence de ces hommes le tître de Concile œcuménique; & par ce moyen luy donner plus d'autorité. Il ne faloit pas que l'Auteur de la Perpétuité fiſt ſonner ſi haut, Que tous les Patriarches y aſſiſtérent. Car il eſt abſurde de prétendre

Liv. 7. ch. 3. pag. 715.

que les Patriarches y assistérent sous prétexte qu'on donna de *pure grace* la place des Patriarches à deux Religieux qui n'avoient ny ordre ny mission de la part de ces Patriarches. *Cette grace néanmoins*, ajoûte M. Arnaud, *avoit un fondement légitime, puis que personne ne pouvoit mieux tenir cette place que ceux qui estoient témoins irréprochables de leurs sentimens, & qui estoient porteurs de leurs lettres Synodiques.* Mais pour tenir dans un Concile la place des Patriarches, il ne suffisoit pas d'estre témoins de leurs sentimens, ny d'avoir esté porteurs des lettres Synodiques que les Patriarches s'estoient écrites les uns aux autres, il faloit qu'ils fussent leurs deputez envoyez exprés pour cela; & il ne sert de rien dire que personne ne pouvoit mieux tenir cette place qu'eux, car personne absolument ne la pouvoit tenir, ny eux ny les autres, puis qu'ils n'estoient pas députez; faire grace aux gens sur ces foibles considérations pour en prendre ensuite le titre de Concile œcuménique, & se glorifier de la présence des Patriarches, ce n'est pas faire une grace, c'est faire une illusion.

CH. XI.

Ibid.

Tarase Patriache de Constantinople avoit envoyé des députez vers les autres Patriarches, mais ces députez s'en retournérent sans exécuter leur commission, parce qu'ils virent qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux à achever leur voyage. *Il est faux*, dit M. Arnaud, *que ç'ayt esté la crainte de leur propre péril qui porta ces députez à s'en retourner; car au contraire ils protestérent qu'ils étoient prests d'exposer leur vie pour s'acquitter de leur commission, & ils n'en furent empeschez que parce qu'on leur représenta qu'ils mettoient toute*

Pag. 716.

CH. XI. *l'Eglise en danger.* Mais M. Arnaud s'échauffe sans sujet. On ne luy a pas dit que ce fust la crainte de leur propre peril qui les obligea de s'en retourner. On luy a dit seulement, *qu'ils apprirent qu'il n'y avoit aucune seureté pour eux à aller trouver les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, à cause de la jalousie qu'Aron Roy Sarrazin qui dominoit presque dans tout l'Orient prendroit de leur voyage, ce qui fit qu'ils se resolurent de s'en retourner.* Les lettres des Hermites de la Palestine portent que les députez *avoient esté prests à exposer leurs personnes; mais que leur ayant représenté qu'en hazardant leurs vies ils hazardoient aussi le repos des Eglises ils s'estoient rendus à cette raison.* Il est donc certain que le danger qui leur fit prendre la résolution de s'en retourner regardoit leurs personnes, qui est précisément ce que j'ay dit. Si ce fut par un motif de crainte, ou par la considération du trouble qui en pourroit revenir à l'Eglise, c'est ce que je n'ay point exprimé; & M. Arnaud n'avoit pas lieu de dire, il est faux.

Réponse au 2. Trait. de la Perp. 3. part. ch. 4.

Il est faux, dit-il encore, *qu'estant resolus de s'en retourner ils assemblérent ces Religieux, puis que ce furent au contraire ces Religieux assemblez qui leur persuadérent de s'en retourner.* C'est vétiller sur une chose qui n'est au fond de nulle conséquence. Quand on a rapporté cette histoire on n'a point eu en veuë si la résolution de s'en retourner précéda l'assemblée, ou si ce fut l'assemblée qui le leur inspira. Les lettres portent que d'abord ils rencontrérent deux de leurs vieux amis à qui ils se découvrirent, que ces amis les receurent avec joye, mais *qu'ils les tinrent cachez par la crainte des ennemis de la Croix, qu'estans sages ils n'osérent pas confier*

Ibid chap. 8. pag. 716.

fier leur arrivée à personne, ny leur faire achever le voyage qu'ils avoient entrepris. Voilà déja ce me semble la résolution de leur retour à demy prise avant l'assemblée, par le conseil de ces deux amis.

Ibid.

Il est faux, dit M. Arnaud, *qu'ils ayent fait assembler ces Religeeux aprés avoir appris le danger qu'il y auroit à aller à Antioche & à Alexandrie, puis que ce fut de ces Religieux mesmes qu'ils l'apprirent.* La précaution dont leurs amis usérent d'abord en les faisant tenir cachez par la crainte des ennemis de la Croix, n'osant confier à personne le secret de leur arrivée, ny leur ayder à achever leur voyage, leur faisoit assez connoître le danger qu'il y avoit d'aller plus avant. Or cela est marqué dans les lettres des Religieux comme une chose qui avoit précédé leur assemblée.

Ibid.

Il est faux, dit encore M. Arnaud, *que ces Religieux ne fussent que cinq ou six. C'est une exaggération ridicule de M. Claude. Il-y-avoit alors un tres-grand nombre de Religieux dans la Palestine, & l'on ne voit pas pourquoy ils ne se seroient assemblez qu'au nombre de cinq ou six pour une si grande affaire.* Il n'y-a rien de ridicule dans ce que M. Arnaud appelle mon exaggération. Car puis que les deux amis dont on vient de parler furent contraints de faire cacher les députez par la crainte des infidéles, il-y-a apparence qu'ils ne firent pas une fort grande assemblée pour cette affaire quelque importante qu'elle fust. La lettre des Religieux porte que ces deux amis aprés avoir mis les députez en sûreté *accoururent vers eux Religieux qu'ils les assemblérent en grand silence, qu'ils les firent premiérement jurer de tenir secréte*

CH. XI. *l'affaire qu'ils avoient à leur communiquer.* Cela fait voir assez clairement ce me semble que l'assemblée fut fort petite, & qu'elle ne pouvoit pas de beaucoup excéder le nombre de cinq ou six ; car une assemblée nombreuse ne s'accorderoit pas si bien avec cette grande crainte, & ce grand secret.

Les Epithétes d'idiots & de gens sans expérience qu'il plaist à M. Claude de leur donner, ajoûte M. Arnaud, *n'ont de fondement que dans sa témérité & son injustice.* Voilà ce que c'est que de se mettre en colére quand on écrit. La lettre des Religieux assemblez porte expressément qu'ayant jetté les yeux sur Jean & Thomas pour les députer au Concile, ils répondirent ingénuëment. *Et comment nous qui sommes des gens idiots & sans expérience, infirmes & ignorans pour une telle affaire* ἰδιῶται καὶ ἀγνῶτες ὄντες καὶ πρὸς τὴν ὑπόθεσιν ἀσθενῶς καὶ ἀμαθῶς ἔχοντες, ce que l'Interpréte Latin a traduit, *idiotæ & inexpertes, & ad tantam causam infirmi & indocti ; comment oserions-nous nous charger de cette affaire qui surpasse nos forces ?* A quoy les autres répondirent, non que c'estoit leur humilité qui les faisoit parler ainsi, mais bien, *Que Iesus-Christ s'estoit servy de personnes viles & idiotes pour amener toute la terre à sa connoissance, & qu'il leur mettroit parole en bouche, accomplissant l'intention & la pensée de ceux qui n'avoient peu s'appliquer aux lettres.* Quelle témérité & quelle injustice y-a-t-il à se servir des propres termes couchez dans une lettre qui est insérée dans les actes du Concile ? Que M. Arnaud ne dise pas que ces Moynes parloient ainsi par modestie simplement, mais qu'il ne faut pas prendre

prendre leurs paroles au pied de la lettre. Car outre que la modeſtie des perſonnes ſavantes ne va jamais juſqu'à cét excez que de s'appeller *idiots & ignorans*, & de dire *qu'ils n'ont point d'étude*; outre cela dis-je les autres Religieux ne diſconviennent pas qu'ils ne fuſſent tels qu'ils ſe qualifioient. Ils diſent au contraire que Dieu accomplira leur intention, & ſupléera à ce qu'ils n'ont point d'étude. Eſt-ce donc une témérité & une injuſtice à moy d'en avoir parlé conformément aux termes de cette lettre ? M. Arnaud pouvoit faire quelque choſe de plus ſolide que d'avoir remply un chapitre entier de ces bagatelles, & de les avoir pouſſées avec tant d'aigreur, & d'emportement.

Liv. 7. c. 9. Pag. 722 &c.

Il pouvoit auſſi témoigner plus de ſincérité qu'il n'a fait lors qu'il a entrepris de ſoûtenir la traduction d'un paſſage tiré de la vie de Luc Anachoréte & rapporté par l'Auteur de la Perpétuité en ces termes, *Etendant un linge vous y mettrez les particules ſacrées, & faiſant brûler de l'encens vous chanterez des Pſeaumes qui conviennent à ce myſtére, & qui le figurent, ou bien le Cantique appellé Triſagion avec le Symbole de la foy, puis* L'ADORANT *en fléchiſſant trois fois les genoux, & joignant les mains vous prendrez avec la bouche le ſacré Corps de Jeſus-Chriſt noſtre Dieu.* Je m'étois plaint que ce *l'adorant* écrit en gros caractéres eſtoit une addition au texte Grec qui porte ſeulement, *puis fléchiſſant trois fois le genoû, & joignant les mains vous prendrez, &c.* καὶ τρὶς τὸ γόνυ κλίνας τὰς μὲν χεῖρας συστείλας μεθέξεις, &c. M. Arnaud défend cette traduction, & premiérement il dit, *que M. Claude pouvoit faire encore ce reproche à Bollandus, & au P. Combefis qui a traduit le premier les paroles Grecques qui ne*

Perp. de la Foy, 2. part. Pag 249. 250.

Réponſe au 2. Traité de la Perp. 2. part. ch. 8.

CH. XI. *gnifient littéralement que fléchiſſant les genoux par celles-cy, trinaque genuflexione adorans.* M. Arnaud y peut ajoûter encore Allatius ſon grand Auteur ; car il traduit de meſme *trinaque genuum flexione adorans :* Mais ny Bollandus, ny Combefis, ny Allatius, ne garentiſſent pas l'Auteur de la Perpétuité du reproche que je luy ait fait. Il ne devoit rien avancer dans une matiére de cette importance ſans l'avoir bien examiné ; & il ne faut jamais faire de ces ſortes de fautes, pour prétendre aprés les excuſer par l'exemple d'autruy. D'ailleurs il-y-a une notable différence entre la traduction de Bollandus, de Combefis, & d'Allatius, & celle de l'Auteur de la Perpetuité. Ils traduiſent, *trinaque genuflexione adorans*, cét *adorans* eſt une addition à la lettre, & une explication de ce qu'on peut prétendre que la génufléxion ſignifie, mais ce n'eſt pas une corruption du ſens ; car il eſt vray qu'en cette occaſion la génufléxion eſt une adoration. M. Arnaud n'avoit que faire d'employer tant de diſcours & de diſtinctions pour le prouver. On en demeure d'accord. Tout ce qu'on peut dire à cét égard eſt que Bollandus, Combefis & Allatius, ont plutoſt fait l'office de Paraphraſtes que celuy de Traducteurs. Les Paraphraſtes expliquent non ſeulement les termes, mais les choſes meſmes repréſentées par les termes. *Ils étendent* les penſées ; & quand deux idées ſont jointes enſemble par quelque dépendance, ils paſſent facilement de l'une à l'autre. Cela leur eſt permis. Mais les Traducteurs doivent eſtre plus exacts, il doivent rendre fidélement les termes autant que le génie de la langue en laquelle ils traduiſent le peut permettre. Sur tout ils doivent s'attacher au pre-

Allat. in addendis ad lib. de Perpet. conſ.

mier ſens & à la premiére idée que la lettre donne, & ne s'émanciper jamais de paſſer d'un ſens à l'autre ou d'une idée à l'autre quelque liaiſon & dépendance qu'il ſemble y avoir entr'elles. Car cela ne leur eſt pas permis. Un Paraphraſte par exemple pourra fort bien dire ſur les paroles de J.C. à Judas, *Trahis-tu le Fils de l'Homme par un baiſer, en luy rendant hommage, & en luy témoignant du reſpect & de l'amitié.* Cela explique ce que ſignifioit naturellement le baiſer donné à Jeſus-C. & on y paſſe d'une idée à l'autre. Mais ſi un Traducteur avoit pris cette licence, on ne le ſouffriroit pas, & en effet il ne le peut faire. Un Paraphraſte peut faire dire à Jeſus-Chriſt. *Je ſuis la lumiére ſpirituelle & myſtique du monde illuminant les autres.* Un Traducteur ne le peut ; car bien que ce ſoit le véritable ſens du terme de lumiére, c'eſt néanmoins un ſens ſecond & explicatif qui n'eſt pas formellement la premiére idée que la lettre donne. Il faut dire de meſme que quand Bollandus, Combefis & Allatius ont traduit *trinaque genuum flexione adorans*, ils ont eſté Paraphraſtes & non pas Traducteurs, & qu'ils n'ont pas gardé le caractére qu'ils avoient reveſtu. On ne ſauroit les excuſer en diſant comme fait M. Arnaud que la génuflexion dans une occaſion de religion eſt un acte d'adoration. Car quoy que cela ſoit vray, ce n'eſt pas la premiére idée que la lettre du texte Grec donne. *Τρὶς τὸ γόνυ κλίνας* en bonne traduction ne ſignifie ſinon, *ter genu flectens*. Il n'y faloit point ajoûter, *adorans*, c'eſt expliquer & non traduire, c'eſt paſſer d'une idée à l'autre, ce qui n'eſt pas du fait d'un Traducteur, d'autant plus qu'il n'y avoit aucune néceſſité de faire cette addition, le Latin

CH. XI. souffrant fort bien qu'on dise *ter genu flectens.* M. Arnaud à beau dire que Combefis *n'a fait que ce que les Evangelistes ont fait. Car ce que S. Luc dit*

Ch.9. p.724. *que le Lépreux se jetta la face en terre devant Jesus-Christ, S. Marc le dit ainsi, qu'il se mit à genoux, & S. Matthieu, qu'il l'adora.* M. Arnaud se mocque de nous à son ordinaire. S. Marc & S. Matthieu ne sont pas les Traducteurs de S. Luc. Les Evangelistes sont Auteurs chacun de son Evangile, & il-y-a grande différence entre parler en Auteur, & parler en Traducteur. Si la Traduction de Mons eust mis dans S. Luc, *se mit à genoux*, ou *l'adora*, au lieu de *se prosterna contre terre*, on auroit eu juste sujet de la blâmer ; & c'est mal entendre les régles de la traduction, que de se donner ces libertez, ou de les vouloir deffendre.

Voilà pour ce qui regarde Bollandus, Combefis & Allatius. Mais l'Auteur de la Perpétuité n'a pas crû qu'il falust s'arrester-là. Outre l'addition d'un terme qui n'est pas dans le texte Grec, il est allé jusqu'à en altérer le sens en le déterminant. Car il traduit *puis* L'ADORANT *en fléchissant trois fois le genoû, & joignant les mains vous prendrez avec la bouche le sacré Corps de Jesus-Christ nostre Dieu.* Il a mesme fait écrire ce *l'adorant* en gros caractéres pour marquer qu'il estoit décisif de la question comme se rapportant au Corps de Jesus-Christ qu'on prend de la bouche, c'est-à-dire au Sacrement mesme. Les autres avoient au moins laissé aux lecteurs la liberté de rapporter cette adoration à Dieu, ou à Jesus-Christ au Ciel. Celuy-cy n'a pas jugé que cela fust assez exprés, il a voulu qu'on ne la pust rapporter qu'à l'Eucharistie. Or c'est une dépravation inexcusable. Car qui a

donné droit à l'Auteur de la Perpétuité d'ajoûter un terme & d'en déterminer encore le ſens par un article qui empeſche qu'on ne puiſſe l'entendre que de la maniére qu'il veut. Eſt-ce de la bonne foy d'un Traducteur qui produit un paſſage dans une diſpute, d'en uſer ainſi. *Il eſt viſible*, dit M. Arnaud, *que dans ce paſſage ces génufléxions ſe rapportent au Corps de Jeſus-Chriſt.* C'eſt ce que je nie, ſi par le Corps de Jesus-Chriſt il entend le Sacrement. Pourvû que M. Arnaud puiſſe dire, *il eſt viſible, il eſt clair*, ou *il eſt faux*, les affaires ſont vuidées, il ne luy en faut pas davantage. Mais pourquoy cela eſt-il viſible? N'y a-t-il pas au contraire plus d'apparence que ces trois génufléxions ſe rapportent aux perſonnes de la Trinité à qui l'on chante le Triſagion? *Cette repartie*, dit-il, *eſt encore ridicule*; pourquoy ridicule? *Parce que chanter des Pſeaumes ou le Triſagion, reciter le Symbole, joindre les mains, ſont diverſes parties de l'entiére cérémonie ordonnée par l'Eveſque, qui ſe rapportent toutes au S. Sacrement, & ſervent de préparation à ſa réception, & non pas les unes aux autres.* Il eſt vray qu'elles ſe rapportent toutes à la célébration de l'action ſacramentale, & qu'elles ſervent de préparation à la Communion, mais qu'elles ſe rapportent toutes au Sacrement; c'eſt-à-dire à l'objet qui eſt préſent devant les yeux, comme autant de cultes qu'on luy rende, c'eſt ce qui ne ſe peut dire ſans choquer la vérité, car le Triſagion meſme s'adreſſe à la Sainte Trinité, & non au Sacrement. Pourquoy les trois génufléxions ne ſeront-elles pas auſſi à l'honneur des trois Perſonnes? Ceux qui connoiſſent l'eſprit des Grecs ſavent qu'ils ayment le myſtére en toutes

Page 725.

Ibid.

CH. XI. choses comme le remarque Combefis en quelque endroit ; *Græci*, dit-il, *sunt valdè mystici*; il est donc fort vray-semblable que le nombre de trois dans les génufléxions a une raison mystérieuse, & qu'il se rapporte aux trois Personnes. Mais, dit

Page 726.

M. Arnaud, *Il n'estoit pas nécessaire de chanter toûjours le Trisagion, & quand on ne le chantoit pas on ne laissoit pas de faire ces trois génufléxions.* Je le veux, donc les trois génufléxions ne se rapportoient pas à Dieu Pere, Fils & S. Esprit, cette conclusion n'est pas bonne. Est-ce qu'on ne peut penser à la Trinité ny l'adorer, qu'on ne chante le Trisagion ?

Page 725.

Il faudroit, dit encore M. Arnaud, *que M. Claude eust prouvé que ces termes de Corps de Jesus-Christ ne signifient pas le vray Corps de Jesus-Christ, avant qu'il ait droit d'accuser cette traduction de faux.* Vit-on jamais une prétention plus déraisonnable ? Quoy ? L'Auteur de la Perpétuité fera entrer son propre préjugé dans ses traductions ; il y ajoûtera ce qu'il luy plaira, & aprés les avoir ainsi accommodées à son sens, il pourra me les donner pour de bonnes & suffisantes preuves, & je n'auray pas droit d'accuser ses traductions de faux, qu'auparavant je n'aye montré que son préjugé n'est pas véritable. Y-a-t-il en cela une étincelle d'équité ? A ce conte M. Arnaud pourra traduire ainsi les paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps en propre substance*; car cette traduction est conforme à son préjugé, il pourra me les alléguer en cette forme comme une bonne & excellente preuve ; & si je luy dis que sa traduction est fausse, & qu'il n'y-a pas ainsi dans l'original, il me soûtiendra que je n'ay pas droit d'accuser sa tradu-

ction de faux, que premiérement je n'aye prouvé que le terme de corps ne signifie pas le corps en propre substance. Et comme les loix de la dispute doivent estre communes aux deux partis, je traduiray les mesmes paroles de cette sorte, *Ce pain est le signe de mon Corps*; & produisant ma tranduction comme une preuve formelle de mon sentiment, je luy diray de mesme qu'il n'a pas droit d'accuser ma traduction de faux, qu'auparavant il n'ait prouvé que par le terme de corps lors qu'il s'agit d'un Sacrement, il ne faut pas entendre le signe de son corps.

Mais, ajoûte-t-il, *comme c'est une prétention insoûtenable* (savoir la prétention que le terme de corps ne signifie pas le vray corps) *& qu'elle est particuliérement détruite par tous les Grecs de ce siécle, en supposant que les mots de Corps de Jesus-Christ signifient le vray Corps de Jesus-Christ, on a eu droit de supposer que ceux de fléchissant le génoû, signifient une véritable adoration.* C'est-à-dire que les preuves de M. Arnaud seront bonnes, pourveu qu'on suppose qu'il a raison. Supposez que ces trois génufléxions se rapportent au Corps de Jesus-Christ qu'on prend de la bouche, supposez que par le terme de corps il faut entendre le corps en propre substance, & alors la traduction de M. Arnaud sera trouvée supportable. Il-y-a tant de desordre en tout cela qu'il ne faut que proposer la chose pour la réfuter.

Voilà jusqu'icy tout ce que M. Arnaud a mis en avant de plus considérable dans son septiéme Livre, & dans les 2. 3. & 4. touchant les Grecs, pour persuader au monde que la transsubstanciation est une de leurs créances. On y a vû beaucoup

CH. XI. d'illusions & beaucoup de paralogismes qui sont les deux caractéres d'un homme qui se trompe, & qui veut que les autres se trompent avec luy. Il n'y a pas épargné les histoires inutiles, les fausses suppositions, les préfaces étudiées, les amplifications, les exclamations, ny en un mot aucun des artifices de la Rhétorique; & ce qui est admirable, il n'a jamais moins évité de tomber dans ces défauts, que lors qu'il m'en a luy-mesme fort injustement accusé. Je ne dis rien des injures, & de l'aigreur dont il a remply tous ses discours pour les rendre plus beaux & plus triomphans, ny de cette maniére ordinaire de tourner à contre-sens les choses les plus solides, pour les rendre ridicules. Tout cela n'a pas empesché que je n'aye fait les trois choses à quoy je m'étois engagé, l'une de montrer qu'encore qu'il fust vray que les Grecs crussent la transsubstanciatiõ, il ne s'ensuivroit pas qu'elle fust perpétuelle dans l'Eglise. L'autre que les Grecs ne croyent point en effet la transsubstanciation, ny n'adorent l'Eucharistie; & la troisiéme, que tous les efforts que M. Arnaud a faits pour prouver la proposition contraire sont nuls, & que mesme la pluspart de ses preuves concluent contre luy. La premiére de ces choses a esté établie par des réfléxions solides sur des faits constans: la seconde l'a esté par de bonnes preuves; & la troisiéme l'a esté aussi par des réponses nettes, & par des conséquences tres-naturelles.

Il ne reste maintenant qu'à conclurre de toute cette dispute que la transsubstanciation & la présence substancielle sont en effet une innovation des Latins, & non pas des doctrines perpétuelles du Christianisme, puis qu'elles ne se trouvent pas

establies dans l'Eglise Gréque. Cette conclusion est comme chacun voit directement opposée à celle de M. Arnaud ; mais si on les compare l'une avec l'autre, il sera facile de reconnoistre que la mienne se tire de mon principe avec beaucoup plus d'évidence, & de nécessité que l'autre ne suit du sien. Car quand les Grecs croiroient la conversion des substances il n'y auroit nulle conséquence à tirer pour la perpétuité de ce dogme, comme on l'a fait voir dans le second Livre. Mais s'ils ne la croyent pas, c'est une marque assez certaine que les deux Eglises ne la croyent pas non plus, ny ne la connoissoient pas avant leur séparation. Quand les Grecs la croiroient aujourduy ne l'ayant pas cruë autrefois il ne faudroit pas s'en étonner apres ce qu'on a représenté de leur état depuis l'onziéme siécle, & des soins que les Latins ont pris incessamment pour la propagation des dogmes de l'Eglise Romaine dans l'Orient, à quoy ils ont employé & employent encore aujourduy toutes sortes de moyens. Mais supposé qu'ils l'eussent cruë autrefois, on auroit peine à concevoir qu'ils eussent cessé de la croire, soit parce que naturellement il est bien plus difficile de cesser de croire ce qu'on croyoit, que de commencer à croire ce qu'on ne croyoit pas, soit aussi parce que le moindre effet que pouvoit produire ce commerce des Latins avec les Grecs que nous avons remarqué, eust esté d'entretenir & de conserver un dogme de cette importance au milieu des Grecs mesmes & d'empécher qu'il ne s'abolist.

Fin de la premiére partie.

TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Où il eſt traité de la méthode que l'Auteur de la Perpétuité a ſuivie.

Chapitre I. QVE *je ſuis en droit de ſuppoſer pour bonnes, comme j'ay fait, les preuves de M. Aubertin contre le livre de la Perpétuité, juſqu'à ce que M. Arnaud les ait détruites.* page 1

II. *Que la Méthode de l'Auteur de la Perpétuité peut eſtre juſtement ſuſpecte d'artifice & d'illuſion, & que ſa maniére d'attaquer le livre de M. Aubertin eſt oblique & indirecte.* 15

III. *Juſtification de la troiſiéme remarque, Que l'Auteur de la Perpétuité a eu tort de prétendre renverſer les preuves de fait contenuës dans le livre de M. Aubertin, par des raiſonnemens qui ne peuvent eſtre tout au plus que des conjectures.* 32

IV. *Juſtification de ma quatriéme remarque, Que pour rendre inutiles les raiſonnemens de l'Auteur de la Perpétuité, il ne faut que leur oppoſer nos preuves de fait.* 53

Chap. V. *Examen des pretendus avantages que M. Arnaud attribuë au Traité de la Perpétuité.* page 72

VI. *Suite de l'examen des pretendus avantages que M. Arnaud attribuë au Traité de la Perpétuité.* 95

VII. *Examen des six derniers Chapitres du premier Livre de M. Arnaud.* 115

LIVRE SECOND.

Où l'on fait voir que quand il seroit vray que les Eglises qu'on appelle Schismatiques croiroient la transsubstanciation, il ne s'ensuivroit pas que ce dogme fust perpétuel dans la Religion Chrétienne.

Chapitre I. *Contenant la division de toute cette dispute touchant les Eglises Orientales, & leur état, à l'égard de la Religion, depuis l'onziéme siécle, jusques-à-present. Premiére illusion de M. Arnaud.* page 133

II. *Que l'état temporel des peuples d'Orient depuis l'onziéme siécle, & les efforts que les Latins ont faits pour leur communiquer leur Religion, rendent inutile la preuve qu'on prétend tirer de leur créance. Seconde illusion de M. Arnaud.* 161

III. *Que les Empereurs Grecs poussez par des interests politiques, ont eux-mesmes favorisé le dessein qu'ont eu les Latins, d'introduire leur Religion, & leurs créances dans la Gréce. Troisiéme illusion de M. Arnaud.* 178

IV. *Que les Moines & les autres Missionnaires,*

dont on a remply l'Orient, depuis fort long-temps, rendent inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la créance de ces peuples. Quatrième illusion de M. Arnaud. page 198

Chap. V. *Que les moyens dont les Missionnaires se servent pour introduire la Religion Romaine parmy les Schismatiques, les Séminaires établis pour le mesme dessein, & l'instruction particuliére qu'on a tâché de leur donner touchant le dogme de la transsubstanciation, font voir qu'on ne peut tirer aucun avantage de leur créance. Cinquiéme illusion de M. Arnaud.* 215

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on fait voir que l'Eglise Gréque qu'on appelle Schismatique ne tient point la Transsubstanciation.

Chapitre I. *ETat de la question. Sixiéme illusion de M. Arnaud.* page 239

II. *Premiére preuve prise de ce que les Grecs ne veulent pas se servir du terme de transsubstanciation. Seconde preuve prise de ce qu'ils n'enseignent pas expressément la conversion des substances. Septiéme illusion de M. Arnaud.* 251

III. *Troisiéme preuve tirée de ce que les expressions dont les Grecs se servent sont générales, & ne suffisent pas pour former l'idée d'une conversion substancielle. Quatriéme preuve prise de ce que les Grecs ne reçoivent pour les déterminations de la Foy que les sept prémiers Conciles universels. Suite de la septiéme illusion de M. Arnand. Cin-*

quiéme preuve prise de ce que les Grecs dans les actes qu'ils ont passez avec les Latins se sont toûjours tenus à leurs expressions générales. Huitiéme illusion de M. Arnaud. page 263

Chap. IV. *Sixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent sur d'autres sujets les mesmes expressions que sur l'Eucharistie. Neuviéme illusion de M. Arnaud.* 285

V. *Septiéme preuve prise de ce que les Grecs ne croyent pas que les particules de la Vierge, & des Saints soient consacrées sur le grand Autel, comme est celle de Jesus-Christ, & que néanmoins ils en communient le peuple comme du Corps de Jesus-Christ. Dixiéme illusion de M. Arnaud. Huitiéme preuve prise de ce qu'ils croyent que l'Eucharistie consacrée le Jeudy Saint est d'une plus grande vertu que celle des autres. Neuviéme preuve prise de plusieurs passages de leurs Liturgies.* 297

VI. *Dixiéme preuve prise de ce que les Grecs employent souvent un terme exténuant lors qu'ils appellent l'Eucharistie le Corps de Jesus-Christ.* 11. *Prise de ce qu'ils ne croyent pas que les méchans qui participent à l'Eucharistie reçoivent le Corps de Jesus-Christ.* 12. *Prise de ce qu'ils croyent que les morts, & ceux qui sont dans les deserts éloignez de tout commerce, reçoivent cela mesme que nous recevons dans la Communion.* 317

VII. *Que les Grecs n'adorent point le Sacrement d'adoration de Latrie, comme les Latins, & par conséquent qu'ils ne croyent pas la transsubstanciation. Treiziéme preuve. Onziéme illusion de M. Arnaud.* 338

VIII. *Quatorziéme preuve prise de ce que les*

Grecs diſputant ſur le ſujet des azymes agiſſent toûjours ſur ce principe que le Sacrement eſt encore de veritable pain apres la conſecration. 15. *Preuve priſe du peu de ſoin qu'ils ont de conſerver la ſubſtance du Sacrement.* 16. *Preuve priſe d'un paſſage d'Oecuménius.* page 377

Chap. IX. *Dix-ſeptiéme preuve priſe de la diſpute qui fut agitée entre les Grecs dans le douziéme Siécle ſur le ſujet de l'Euchariſtie, les uns voulant que le Corps de Jeſus-Chriſt y fuſt incorruptible, & les autres qu'il y fuſt corruptible.* 18. *Preuve priſe d'un paſſage de Zonare Moine Grec du douziéme Siécle.* 392

X. *Dix-neuviéme preuve, qu'on ne trouve point que les Grecs enſeignent les Doctrines qui ſuivent neceſſairement celle de la tranſſubſtanciation.* 20. *Témoignage de quelques Grecs modernes qui ont fait des Traitez touchant leur Religion.* 21. *Tirée du formulaire d'abjuration qu'on fait faire aux Grecs lors qu'ils embraſſent la Religion Latine.* 415

XI. *Vingt-deuxiéme preuve priſe d'une Réponſe manuſcrite de Métrophanes Critopulus à quelques demandes qui luy furent faites par M. de Ooſtervvieck.* 23. *Autre Réponſe manuſcrite de Mélétius Archeveſque d'Epheſe, & de Hierotéus Abbé d'un Monaſtere de Cephalenie.* 24. *Témoignage de Jérémie Docteur de l'Egliſe Gréque.* 25. *Témoignage de Zacharie Gerganus.* 441

XII. *Vingt-ſixiéme preuve priſe de la Confeſſion de Foy de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, & des choſes qui l'ont ſuivie.* 450

XIII. *La véritable créance des Grecs ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* 483

LIVRE QUATRIE'ME.

Réfutation des preuves de M. Arnaud touchant la créance des Grecs.

Chapitre I. *Division de ce Livre pour l'ordre des matiéres. Examen de la premiére preuve de M. Arnaud tirée du silence de Cérularius. Suite de ses Illusions.* page 539

II. *Examen de la seconde preuve de M. Arnaud tiré de la dispute du Cardinal Humbert avec Nicétas Pectoratus. Examen de sa troisiéme preuve tirée du témoignage de Lanfranc, & du silence des Bérengariens. Autres illusions de M. Arnaud.* 564

III. *Vingt-uniéme Illusion de M. Arnaud en ce qu'il m'impute de soûtenir que les Grecs n'ont jamais seu que les Latins crussent la transsubstanciation. 22. En ce qu'il met en avant le formulaire de réünion proposée aux Grecs par les Latins. 23. En ce qu'il produit des passages des Grecs Latinisez. 24. En ce qu'il allégue des Auteurs supposez, ou pour le moins douteux & suspects de supposition. 25. En ce qu'il produit les témoignages de quelques faux Grecs, gagnez pour les intérests de l'Eglise Latine.* 579

IV. *Réponse aux témoignages de quelques Protestans que M. Arnaud produit sur le sujet de la créance des Grecs.* 604

V. *Examen des argumens négatifs que M. Arnaud tire du silence des Grecs, & des Latins, sur l'article de la transsubstanciation.* 611

Chap. VI. *Suite de l'examen des argumens négatifs de M. Arnaud. Considération particulière de ce qui s'est passé dans les Traitez de rëunion, & sur tout au Concile de Florence, & aprés le Concile.* 662

VII. *Examen des passages des Auteurs Grecs produits par M. Arnaud.* 693

VIII. *Examen de la profession de foy qu'on faisoit faire aux Sarrasins au douziéme siécle, des passages de Nicolas Cabasilas, de Simeon Archevesque de Thessalonique, de Jérémie Patriarche de Constantinople, & de quelques autres passages que M. Arnaud a tirez des Livres Ecclesiastiques des Grecs.* 724

IX. *Examen des passages d'Anastase Sinaïte, de Germain Patriarche de Constantinople, & de Damascene.* 748

X. *Examen des avantages que M. Arnaud tire des deux Conciles qui furent tenus en Gréce au 8. siécle sur le sujet des Images, l'un à Constantinople & l'autre à Nicée.* 771

XI. *Examen de diverses circonstances qui regardent le second Concile de Nicée.* 809

Fin de la Table de la premiere Partie.